

2m11.2741.7

Université de Montréal

La peregrinatio academica portugaise vers l'*Alma mater* parisienne, XII^e-XV^e siècles

par

Mário Sérgio Farelo

Département d'histoire

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.) en histoire

août 1999

©Mário Sérgio Farelo, 1999



7.11.1999

Université de Montréal

D
7

U574

1999

V.036

Le présent document est la propriété de l'Université de Montréal. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Faculté des Arts et Sciences est formellement interdite.

Université de Montréal

Faculté des Arts et Sciences

Université de Montréal

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et Sciences
en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise en Philosophie (M.A.) en 1999

1999

Université de Montréal



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La peregrinatio academica portugaise vers l'*Alma mater* parisienne, XII^e-XV^e siècles

présenté par :

Mário Sérgio Farelo

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président : Claude SUTTO

Directeur de recherche : Serge LUSIGNAN

Membre rapporteur : Lyse ROY

Mémoire accepté le :

SOMMAIRE

Il est communément admis que le flux de Portugais à l'Université de Paris au cours du Moyen Âge a toujours été irrégulier et n'a rejoint qu'un nombre restreint d'individus. Il semble cependant que cette thèse bâtie sur l'intérêt marqué des universitaires pour les *studia generalia* plus proches de la péninsule ibérique (Lisbonne-Coïmbra, Salamanque) et du Midi de la France (Toulouse, Montpellier, Avignon), sur l'importance des contraintes économiques et logistiques d'un séjour à l'étranger, sur l'importance des graves conflits politico-religieux (le séjour de la papauté à Avignon, le grand Schisme, la guerre de Cent ans) qui affectèrent le recrutement international de l'*Alma mater parisiensis*, doit être nuancée. Ce mémoire présente comme hypothèse principale que la *peregrinatio academica* portugaise vers Paris s'est maintenue dès la seconde moitié du XII^e siècle, et quoique à des niveaux variables selon les époques, pendant tout le reste du Moyen Âge. Cette régularité qui expliquerait l'importance de l'Université de Paris comme facteur de promotion sociale des Portugais qui y ont séjourné doit être saisie à travers une étude prosopographique du groupe. Une autre des raisons qui ont contribué à cette même régularité concerne les facilités d'approvisionnement dont ont profité les Portugais à Paris par la mise en place l'un circuit commercial maritime entre le Portugal et la Normandie.

Ce mémoire se divise en trois chapitres d'inégale longueur. Le premier est essentiellement d'ordre méthodologique. Il fait connaître les sources utilisées et leurs limites par le biais d'une typologie succincte, à laquelle s'ajoute un survol historiographique du phénomène de la *peregrinatio academica* portugais au Moyen Âge, question de mettre en place l'argumentation et les thèses traditionnellement admises. Le deuxième chapitre, constituant le corps du mémoire, se divise en une analyse historique et sociologique de cette pérégrination intellectuelle. La première constitue une mise en contexte historique du phénomène, ce qui aide à bien rendre compte de la manutention de ce dernier, à travers toute l'époque considérée. La seconde analyse, quant à elle, établit une sociologie du groupe, permettant de le définir sociologiquement, de baliser ses options culturelles et professionnelles, notamment au sein des grandes pouvoirs de l'époque qui ont été la royauté et la papauté. Finalement, le troisième et dernier chapitre évoque l'aspect économique de cette *peregrinatio*.

Cette étude permet de conclure que ce phénomène reste l'apanage d'une élite sociale, d'une élite redevable, d'une part, à sa bonne naissance et à ses bons contacts. Mais aussi, d'autre part, d'une élite qui a solidifié ses acquis sur les bancs de l'université, où les connaissances, les grades acquis et les réseaux de sociabilité alors tissés, constituaient presque toujours des gages sûrs visant la réussite d'une carrière se traduisant par l'occupation de hautes charges dans la hiérarchie diocésaine ou la royauté portugaises. La prépondérance de cette mobilité dans la promotion sociale de l'individu est bien marquée par sa juxtaposition aux clivages politiques et religieuses qui ont

opposé les royaumes de Portugal et de la France à la fin du Moyen Âge. Il faut trouver l'autre adjuvant à cette présence de Portugais à Paris, parfois en temps de crise, du côté économique et, plus précisément, dans l'acheminement efficace des biens et marchandises des universitaires lusitaniens à Paris. Ce ravitaillement était supporté par les privilèges qu'ils détenaient en tant que suppôts de l'Université de Paris et, postérieurement, par ceux accordées par la royauté française aux marchands portugais implantés en Haute-Normandie, notamment sur l'embouchure de la Seine, à Harfleur. D'ici se dégage une autre conclusion qu'il ne faut pas passer sous silence : l'importance des considérations matérielles du séjour. On étudiait à Paris parce que la réputation de ses écoles et de ses maîtres était grande; parce qu'il fallait s'émanciper et faire de nouvelles expériences, mais aussi parce que l'arrivée de leurs ressources y était particulièrement favorisée.

Mots-clés : Histoire / Portugal / France / Normandie / Moyen Âge / Relations culturelles et économiques / Université de Paris / Université de Lisbonne-Coïmbra / *peregrinatio academica* / Commerce

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iv
TABLE DES MATIÈRES	vi
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS	x
DÉDICACE	xi
ÉPITAPHE	xii
REMERCIEMENTS	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER – PROLÉGOMÈNES : LES SOURCES ET L'ÉTAT DE LA QUESTION	9
I. La documentation et ses problèmes	10
A. Sources universitaires	10
1. L'Université de Paris	11
2. L'Université de Lisbonne-Coïmbra	13
B. Les sources administratives françaises et portugaises	14
1. Les sources administratives françaises	14
2. Les sources administratives portugaises	15
C. Sources narratives	18
D. Les ouvrages de savants portugais médiévaux	19
E. Sources de nature commerciale	20
II. La <i>peregrinatio academica</i> portugaise : état de la question	21
A. Survol géo-chronologique	21
B. L'Italie	23
C. L'Angleterre	24
D. L'Espagne	25
E. La France	26
1. Les universités méridionales	27
2. L'Université de Paris	28
CHAPITRE II – LES ÉTUDIANTS PORTUGAIS À PARIS : ÉTUDE SOCIO-HISTORIQUE	30
I. Les problèmes : la constitution du fichier prosopographique	31
A. «Dénombrer et circonscrire»	32
B. Les problèmes liés aux sources exploitées	34
C. Les problèmes d'identification liés à l'onomastique	36
D. Les problèmes «rhétoriques» des sources narratives portugaises	39
E. Un problème d'analyse des données prosopographiques	42
II. L'étude prosopographique des universitaires portugais à Paris	44
A. La pérégrination portugaise vers Paris dans le temps	44
1. Avant l'Université	45
a) La <i>peregrinatio</i> au XII ^e siècle	45

b) Le prestige de l'Université de Paris dans la péninsule ibérique au cours de la seconde moitié du XII ^e siècle	47
2. Les Portugais à l'Université de Paris au XIII ^e siècle	55
3. La pérégrination académique au XIV ^e siècle	60
a) La <i>peregrinatio</i> portugaise vers Paris durant le séjour de la papauté à Avignon	61
b) La <i>peregrinatio</i> pendant le grand Schisme	64
4. La <i>peregrinatio</i> au XV ^e siècle	68
a) La <i>peregrinatio academica</i> portugaise vers Paris de 1450 à 1500	72
B. Le statut social des étudiants	76
1. Les clercs séculiers	77
2. Les étudiants réguliers	84
a) Les membres des ordres monastiques	85
b) Les membres des ordres mendiants	87
C. Les disciplines étudiées et les grades obtenus	89
1. Le cas des séculiers portugais à Paris	89
2. Le cas des réguliers portugais à Paris	94
D. Les carrières post-universitaires des étudiants	96
1. Au service de Dieu	97
a) Les carrières des universitaires séculiers	97
b) Les carrières des universitaires réguliers	99
2. Au service de la royauté portugaise	101
a) Les carrières des universitaires séculiers	101
b) Les carrières des universitaires réguliers	103
3. Le professorat	105
a) Le cas des clercs séculiers	105
b) Le cas des religieux réguliers	107
III. Les conditions incitant les Portugais à étudier à Paris	110
A. Les carences culturelles sur le territoire portugais	110
B. Le statut bien protégé de l'étudiant étranger en France	113
C. La valeur symbolique de Paris	117
CHAPITRE III – LES ÉTUDIANTS PORTUGAIS À PARIS : LES CIRCUITS COMMERCIAUX	121
I. Le problème : assurer l'arrivée des ressources	122
A. La distance à laquelle se trouve l'université devient accessoire	122
B. Les dépenses des étudiants universitaires au Moyen Âge	123
C. Les revenus des étudiants universitaires portugais à l'étranger au Moyen Âge	124
D. La problématique du ravitaillement des étudiants universitaires	130
II. L'existence d'un circuit commercial entre le Portugal et la Normandie tout au long du Moyen Âge	133
A. Introduction : avant le XIII ^e siècle	133
B. Les relations économiques au XIII ^e siècle	134
C. Le portrait du commerce luso-normand pendant le XIV ^e siècle	136
D. La situation de ces relations économiques au XV ^e siècle	138
III. La situation favorable des étudiants portugais à Paris	140
A. La libre circulation des biens et marchandises des étudiants étrangers à Paris	141
B. Les privilèges des marchands portugais à Harfleur	145
IV. L'utilisation de ce circuit par les étudiants : les preuves	150
A. L'épisode de <i>La Cardinale</i> et la situation au début du XIII ^e siècle	150
B. Le Concordat des Onze articles et la situation pendant la seconde moitié du XIII ^e siècle	151
C. Le cas des cisterciens d'Alcobaça à la fin du XIII ^e siècle	159
D. La situation vers la fin du XIV ^e siècle	161

CONCLUSION GÉNÉRALE	163
BIBLIOGRAPHIE	170
I. Sources manuscrites	170
II. Sources imprimées	172
III. Études	179
IV. Ouvrages de référence	213
ANNEXE – Le séjour des étudiants portugais à Paris selon les preuves documentaires	216

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I – Les étudiants portugais à Paris au XII ^e siècle	46
TABLEAU II – Les étudiants portugais à l’Université de Paris au XIII ^e siècle	56
TABLEAU III – Les étudiants portugais à l’Université de Paris du début du XIV ^e siècle à la fin du séjour de la papauté à Avignon	61
TABLEAU IV – Les étudiants portugais à l’Université de Paris pendant le grand Schisme	64
TABLEAU V – Les étudiants portugais à l’Université de Paris de la fin du grand Schisme à la fin du XV ^e siècle	69
TABLEAU VI – Dénombrement des étudiants portugais à l’Université de Paris au Moyen Âge étant des chanoines de chapitres diocésains	78
TABLEAU VII – Dénombrement des disciplines étudiées et/ou des grades acquis par les universitaires portugais séculiers à l’Université de Paris au Moyen Âge	89
TABLEAU VIII – Dénombrement des universitaires portugais réguliers à l’Université de Paris au Moyen Âge pour lesquels nous connaissons les disciplines étudiées et/ou les grades acquis	94
TABLEAU IX – Répartition des étudiants séculiers portugais à l’Université de Paris selon leurs carrières épiscopales et auprès le Saint-Siège	98
TABLEAU X – Répartition des étudiants réguliers portugais à l’Université de Paris selon leurs carrières épiscopales et auprès le Saint-Siège	100
TABLEAU XI – Répartition des étudiants séculiers portugais à l’Université de Paris selon leurs carrières dans la curie royale portugaise au Moyen Âge	101
TABLEAU XII – Répartition des étudiants réguliers portugais à l’Université de Paris selon leurs carrières dans la curie royale portugaise au Moyen Âge	103
TABLEAU XIII – Répartition des étudiants séculiers portugais à l’Université de Paris selon leurs carrières professorales	105
TABLEAU XIV – Répartition des étudiants réguliers portugais à l’Université de Paris selon leurs carrières professorales	107

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANTT =	Archives Nationales de la <i>Torre do Tombo</i> (Lisbonne)
Arch. Nat. =	Archives Nationales de France
Bibl. Nat. Paris =	Bibliothèque Nationale de Paris
chap. =	chapitre
col. =	colonne
<i>CUPa</i> =	<i>Chartularium Universitatis Parisiensis</i>
<i>CUPo</i> =	<i>Chartularium Universitatis Portugalensis</i>
dir. =	directeur
doc(s) =	document(s)
éd. =	éditeur(s)
fl(s) =	folio(s)
liv. =	livre
ms. lat. =	manuscrit latin
n. =	numéro
nouv. acq. lat. =	nouvelle acquisition latine
p. =	page(s)
<i>sep.</i> =	<i>separata</i>
vol(s) =	volume(s)

**À mes parents et à Marília,
les socles qui supportent mon existence**

*Il faut savoir foncer dans le provisoire.
À condition de ne pas oublier que c'est du
provisoire.*

LUCIEN FEBVRE

REMERCIEMENTS

Ab Jove principium, je tiens à exprimer ma gratitude envers Serge Lusignan, le directeur du présent mémoire. Ce n'est pas sur le poids de l'usage que je le fais, mais bien par une véritable dette de reconnaissance par tous les conseils, les suggestions et les connaissances qu'il n'a cessé de prodiguer à mon égard. Plus qu'un directeur, je remercie *ab imo pectore* un ami qui m'a ouvert les portes d'un autre Moyen Âge, celui du fascinant monde de l'histoire des universités médiévales.

Je dois aussi rappeler l'obligeance que les professeurs Claude Sutto et Lyse Roy ont bien voulu m'accorder en acceptant de faire partie du jury d'évaluation de ce mémoire.

Ce travail doit énormément à mes parents. Dans l'ombre, ils m'ont toujours appuyé et n'ont jamais épargné d'efforts afin que je puisse travailler dans les meilleures conditions possibles. Je les remercie de toute leur aide.

J'éprouve une reconnaissance toute spéciale envers ma famille au Portugal, spécialement envers mes parrains José et Isabel Alemão. Leur disponibilité de tous les instants et leur amitié a rendu très agréable et profitable le séjour de recherche que j'y ai effectué au cours de l'été 1998.

Je dédie aussi ce modeste mémoire à Marília. Afin de ne pas paraître trop en amour ni tomber dans une série d'hyperboles, certes méritées, je la remercie surtout de sa patience et de sa compréhension, surtout lors qu'elle doit me partager avec des manuscrits, des livres, des bibliothèques et des archives. Ce travail lui doit dans des façons qu'elle ne soupçonne peut-être pas.

Ma gratitude va aussi à tous(tes) mes collègues et amis(es) qui ont patiemment enduré mes questions, mes humeurs et la ma constante glorification de l'histoire médiévale portugaise. Ils ont également lu, commenté et corrigé les différentes versions de ce mémoire. Merci Alex. Merci Annie. Merci Brigitte. Merci Marie-Hélène. Merci Nathalie. Merci Patrice. Merci Stéphane. Ils m'ont aidé sans cesse à apprivoiser une langue qui devient de plus en plus la mienne. Merci aussi à Sébastien Hamel pour les recherches qu'il a effectuées aux Archives Nationales de France à ma demande.

Dans un mémoire traitant d'un sujet plutôt étranger aux bibliothèques montréalaises et canadiennes, comment remercier tous ceux qui ont travaillé à me faire procurer les travaux nécessaires à ma recherche? J'adresse ainsi mes chers remerciements aux nombreux professionnels et amis de la Bibliothèque des Lettres et Sciences Humaines, du Prêt inter-bibliothèques, des Collections spéciales de l'Université de Montréal, ainsi qu'au P. Nadeau de la Bibliothèque de théologie du collège Jean-de-Brébeuf. La simple recherche et consultation d'ouvrages de leurs dépôts s'est doublé d'un intérêt indéfectible dans mon travail que je ne saurais oublier. De plus, je suis très obligé envers tout le personnel les Archives Nationales de la *Torre do Tombo* et de la

dépôts s'est doublé d'un intérêt indéfectible dans mon travail que je ne saurais oublier. De plus, je suis très obligé envers tout le personnel des Archives Nationales de la *Torre do Tombo* et de la Bibliothèque Nationale à Lisbonne qui ont initié le néophyte que j'étais, d'une manière chaleureuse, à ces institutions.

De plus, il me faut souligner que tous les erreurs contenus dans ce mémoire sont de ma seule et entière responsabilité.

En terminant, je n'ai qu'à remercier encore une fois à ceux et celles, qui, de près ou de loin, m'ont permis de réaliser un rêve d'enfance. À tous et à toutes, *bem hajam*.

Mário Sérgio Farelo

INTRODUCTION

Étudier et voyager font partie d'une même réalité au Moyen Âge. Ceux désirant parfaire leurs connaissances n'avaient presque jamais le choix – sauf si eux-mêmes ou leurs familles possédaient les moyens nécessaires à l'engagement d'un tuteur – de troquer un séjour dans une école paroissiale ou cathédrale dans leur pays pour d'autres plus prestigieuses, mais plus lointaines¹. Cette nécessité des études à l'étranger est d'ailleurs très bien synthétisée dans une formule attribuée à Bernard de Chartres, dans les premières décennies du XII^e siècle, sur les prémices d'une bonne formation, qu'il compare aux fameuses clefs de la Connaissance² : «*Mens humilis, studium quaerendi, vita quieta, scrutinium tacitum, paupertas, terra aliena, haec reserare solent multis obscura legendi*»³. Plusieurs facteurs contribuaient alors à l'ampleur de cette *peregrinatio academica* qu'on pourrait qualifier d'internationale. L'étudiant médiéval, au contraire du moine, n'avait pas de résidence stable (*stabilitas loci*). Il choisissait à son gré les disciplines et les maîtres qu'il voulait fréquenter, n'étant lié ni à une école ni à un *cursus* précis⁴. La quête du maître le plus réputé, de la meilleure instruction possible forçait l'étudiant à voyager, à s'exiler de son lieu de naissance, de son royaume vers les écoles de Reims, de Laon, de Paris, de Chartres ou

¹ Par exemple, D. Silvestre Godinho, l'archevêque de Braga (1229-1244) et ancien canoniste portugais à l'Université de Bologne, avait appris à lire dans l'école paroissiale de S. Paio da Pousada, aujourd'hui dans le *concelho* de Braga. Isaiás da Rosa PEREIRA, «Silvestre Godinho, un canonista português», *Lumen*, 26 (1962), p. 691-698.

² Luc., XI, 52.

³ Hugues de Saint-Victor attribue cette expression dans son *Didascalicon* (1127) à un *Sapiens quidam*. Jacques-Paul MIGNE, *Patrologiae Latinae...*, vol. CLXXVI, col. 773 et Hugonis de Sancto VICTORE, *Didascalicon. De Studio Legendi. A Critical Text*, éd. Brother Charles Henry BUTTIMER, Washington DC, The Catholic University of America, 1939, liv. III, chap. XII, p. 61. C'est Jean de Salisbury qui l'attribue en 1159 à Bernard de Chartres dans son *Policraticus*. Ioannis SARESBERIENSIS, *Ioannis Saresberiensis episcopi Carnotensis Policratici siue ne nvgis curialium et vestigiis pholosophorum libri VIII. Recognovit et prolegomenis, apparatu critico, commentario, indicibus instruxit* Clemens C. I. WEBB, tomus II, Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1909, liv. VII, chap. XIII, p. 145. Elle est encore employée plus tard par Pierre Comestor dans un sermon pour la fête de saint Nicholas. J.-P. MIGNE, *Patrologiae Latinae...*, vol. CXCIX, col. 1730D (*Sermo III*). Voir aussi Philippe DELHAYE, «L'organisation scolaire au XII^e siècle», *Traditio*, V (1947), p. 240. Sur Bernard de Chartres, voir Bernard de CHARTRES, *Glosae super Platonem*, édition et introduction de Paul Edward DUTTON, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991. Hugues de Saint-Victor et Jean de Salisbury ont glosé sur la question. Hugues de Saint-Victor dans *Patrologiae Latinae...*, vol. CLXXVI, col. 778 et H. VICTORE, *Didascalicon...*, chap. XIX, p. 69. Jean de Salisbury dans I. SARESBERIENSIS, *Ioannis Saresberiensis episcopi Carnotensis Policratici...*, liv. VII, chap. XIII, p. 151-152. Version anglaise dans Joseph B. PIKE, *Frivolities of Courtiers and Footprints of Philosophers, Being a Translation of the First, Second, and Third Books and Selections from the Seventh and Eighth Books of the Policraticus of John of Salisbury*, Minneapolis-Londres, The University of Minnesota Press-Oxford University Press, 1938, p. 270-271. Ce concept de *terra aliena* est rentré aussi dans l'allégorie que Pierre le Chantre a fait du voyage biblique de Ruth, l'assimilant à celui des étudiants en théologie qui devaient laisser leur royaume et leur famille pour les besoins d'étude. Voir pour cela John W. BALDWIN, *Masters, Princes and Merchants. The Social Views of Peter the Chanter & His Circle*, vol. I, Princeton, Princeton University Press, 1970, p. 88-89, 139; vol. II, p. 96-97, note 165.

⁴ Les œuvres autobiographiques de maîtres comme Abélard ou son élève Jean de Salisbury témoignent de cette scolarité sans un port d'attache défini. Voir respectivement Pierre ABÉLARD, *Historia calamitatum*, édition critique et introduction de Jacques MONFRIN, quatrième édition, Paris, J. Vrin, 1978, p. 64-68 et Ioannis SARESBERIENSIS, *Ioannis Saresberiensis episcopi Carnotensis Metalogicon libri IIII. Recognovit et prolegomenis, apparatu critico, commentario, indicibus instruxit* Clemens C. I. WEBB, Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1929, liv. II, chap. X, p. 77-83.

vers des centres plus spécialisés comme celui de Salerne pour la médecine ou celui de Tolède pour la transmission des connaissances scientifiques arabes⁵. L'avènement des universités à partir du XIII^e siècle et leur développement dans les siècles suivants ne sont pas venus déroger à ce principe. Au départ, le nombre restreint de ces centres supérieurs d'études forçait de nombreux étudiants de toute la Chrétienté à se déplacer vers ceux plus prestigieux de Paris et de Bologne, auxquels se sont ajoutés plus tard ceux d'Oxford, de Salamanque, de Toulouse ou de Montpellier. La multiplication des universités au cours des XIV^e et XV^e siècles est venue offrir la possibilité à de nombreux étudiants d'acquérir une formation supérieure sans avoir recours à un long séjour à l'étranger. Toutefois, ces nouvelles universités offraient pour la plupart un enseignement moins prestigieux que les universités plus anciennes de Paris, de Bologne, d'Oxford ou de Montpellier. Par ce fait même, elles ne retenaient que ceux incapables de séjourner à l'étranger. Il ne faut pas oublier que très souvent le séjour dans ces universités était suivi par la prise du grade dans une université étrangère plus prestigieuse.

Cette pérégrination académique ou intellectuelle de type internationale, certes la moins importante en nombre, mais la plus spectaculaire et la plus pittoresque, dépendait d'un ensemble d'autres facteurs. Il ne faut pas oublier que la culture savante et la langue d'enseignement étaient les mêmes dans toutes les universités. Le latin régnait en maître aussi bien dans les salles de cours (*aulae*) que dans les ouvrages savants, des ouvrages qui pouvaient ainsi être lus et compris par tous les étudiants, indépendamment de leur lieu d'origine. De plus, l'épanouissement d'une même culture savante a bénéficié beaucoup de la circulation des manuscrits apportés par les universitaires lors de leur retour au royaume. Les idées véhiculées dans ces ouvrages et reçues pendant leur séjour acquéraient ainsi une portée globale, surtout que les *cursus* offerts étaient partout semblables, les différences étant seulement dans l'importance qu'une université donnée accordait à une ou à des disciplines particulières comme la théologie, les droits civils et canon, la médecine et les arts, cette dernière divisée théoriquement en *trivium* (grammaire, rhétorique et dialectique) et *quadrivium* (arithmétique, géométrie, astronomie et musique). Par ailleurs, l'utilisation des mêmes méthodes d'enseignement et des mêmes *auctoritates* favorisait également la mobilité étudiante. Finalement, il ne faut pas passer sous silence l'homogénéité des calendriers universitaires qui permettait aux étudiants de profiter des périodes de vacances pour passer d'une université à une autre.

⁵ Un des exemples les plus connus de la *peregrinatio academica* à cette époque est celle au X^e siècle de Gerbert d'Aurillac, futur pape Silvestre II. Avant de débiter sa carrière dans l'Église, il avait fait des études dans les disciplines du *quadrivium* (mathématiques, géométrie, astronomie et musique) à Vich en Catalogne, avant de continuer ses études à Reims où il est devenu un maître réputé. Olivier GUYOTJEANNIN et Emmanuel POULLE, *Autour de Gerbert d'Aurillac: le pape de l'an mil*, Paris, École des Chartres-Diffusion H. Champion, 1996. Pour d'autres exemples, voir Pierre RICHIÉ, *Écoles et enseignement dans le Haut Moyen Âge. Fin du V^e siècle-milieu du XI^e siècle*, deuxième édition, Paris, Picard, 1989, p. 179-184.

Les étudiants portugais ont senti la nécessité d'un exode *in terram alienam* au cours de l'époque médiévale, surtout que l'enseignement dispensé au Portugal dans les écoles monastiques, cathédrales, canoniales, et plus tard dans l'université portugaise ne pouvait pas se comparer avec celui administré au long du Moyen Âge dans les écoles de la France, d'Italie, voire dans celles de l'Espagne⁶. D'une part, les écoles monastiques portugaises étaient aux XI^e et XII^e siècles sous la coupe d'un monachisme bénédictin qui centrait son instruction sur les nécessités liturgiques et du chant. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque les milieux monastiques étaient pour la plupart entachés du principe que le moine n'était pas fait pour enseigner, mais bien pour prier (*Monachus non docetis sed dolentis habet officium*)⁷. Cette indifférence, voire hostilité des moines pour l'étude s'est seulement estompée au royaume du Portugal avec le virage prôné au milieu du XIII^e siècle par les cisterciens comme en témoigne la fondation d'une école au monastère d'Alcobaça en 1269. D'autre part, il est sûr que le royaume a pu profiter de l'épanouissement des écoles cathédrales et d'une ou autre collégiale au XIII^e siècle, prenant source dans une ouverture sur le monde séculier autant que dans la préoccupation des évêques d'assurer une meilleure formation de ses chanoines. Toutefois, ce sont des institutions qui n'ont jamais connu un développement des études et une organisation administrative semblables à celles de Notre-Dame de Paris, de Chartres ou de Reims⁸. Par ailleurs, la nouvelle réalité d'une activité scolaire en milieu urbain, tributaire de l'avènement de la ville en tant que terroir du nouvel intellectuel pour reprendre l'expression de Jacques Le Goff⁹, s'est condensée également dans les fondations monastiques, non plus orientées vers l'héritage bénédictin, mais plutôt vers l'imitation du Christ et des premiers chrétiens, vers la prédication, mouvement annonçant déjà les mendiants au siècle suivant. Ces chanoines réguliers, car c'est d'eux dont il s'agit, ont alors organisé des écoles claustrales comme celles des monastères de Sainte-Croix de Coïmbra et de Saint-Vincent-hors-les-murs (São Vicente de Fora) à Lisbonne, capables de dispenser une solide formation théologique à ses membres. Cependant, tout comme pour les écoles cathédrales, les maîtres-écoles qu'elles recrutèrent, étaient très souvent des maîtres ayant étudié à l'étranger, et en ce sens, elles demeuraient tributaires de ce phénomène de la *peregrinatio academica* internationale. Ce contexte de l'exode *in terram alienam* sera davantage favorisé par les faiblesses conjoncturelles du *studium generale* portugais fondé en 1290. Comme nous aurons l'opportunité de le voir, l'état sclérosé de l'Université est dû aux nombreux

⁶ Pour le développement en détail de cette question, voir l'excellente synthèse de António Resende de OLIVEIRA, «As Instituições de ensino» dans Joel SERRÃO et António H. de Oliveira MARQUES, dir. *Nova História de Portugal*, tome III : *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portucalense à crise do século XIV*. Coordination de Maria Helena da Cruz COELHO et de Armando Luís de Carvalho HOMEM, Lisbonne, Editorial Presença, 1996, p. 635-659.

⁷ J.-P. MIGNE, *Patrologiae Latinae...*, vol. CLXII, Yves de Chartres, lettre XXXVI, col. 48.

⁸ Francisco da Gama CAEIRO, «A organização do ensino em Portugal no período anterior à fundação da Universidade», *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. II, 3 (1968), p. 10, note 10.

⁹ Jacques Le GOFF, *Les intellectuels au Moyen Âge*, deuxième édition, Paris, Seuil, 1985, p. 9-19.

déplacements de l'Université entre Lisbonne et Coïmbra. Les difficultés de financement, d'organisation et de ressources humaines força de nombreux portugais à s'exiler. Tous ces aspects mis ensemble font que les écoliers portugais n'étaient pas uniquement dépendants de l'instruction offertes par ces écoles à l'intérieur du royaume. Les institutions plus évoluées et détentrices d'un plus grand prestige comme les *scholae* de la France du Nord du XII^e siècle et particulièrement les *studia generalia* à partir du siècle suivant, attiraient ceux qui ne savaient se contenter d'une formation «nationale».

L'Université de Paris a été une de ces universités prestigieuses qui a reçu au courant du Moyen Âge des étudiants portugais. Or cette fréquentation portugaise de l'Université au Moyen Âge n'a pas encore mérité d'étude exhaustive¹⁰. Cela est d'autant surprenant que l'Université de Paris a été pendant l'époque médiévale l'une des plus importantes universités dans la Chrétienté, soit par son rôle de gardienne de l'orthodoxie chrétienne, soit par l'excellence de ses études en logique et en théologie attirant des écoliers de toutes les parties de l'Europe, soit encore par son rôle en tant que lieu de confluences et de divergences doctrinales, sociales et politiques. De plus, il faut se demander comment il est possible de comprendre les conceptions théologiques et philosophiques des écrits étudiés au Portugal médiéval, la circulation des ouvrages entre la péninsule ibérique et l'Europe occidentale, les choix de carrière des gens de savoir lusitaniens ou même le prestige des universités étrangères sur le territoire portugais sans avoir étudié la présence des Portugais à l'Université de Paris au Moyen Âge. D'aucuns pourront arguer que l'absence d'études est plausible puisque cet exode semble concerner seulement une élite minoritaire difficilement définissable, l'intérêt des historiens étant porté vers la *peregrinatio academica* plus importante d'universitaires portugais vers les universités du Sud, spécialisées et reconnues dans l'enseignement du droit. Certes, la monographie que Luís de Matos a consacré en 1950 à la pérégrination académique portugaise à l'Université de Paris pendant la première moitié du XVI^e siècle contient de précieuses mentions pour l'époque médiévale. Toutefois, les éléments ramassés dans une savante note infrapaginale ne relèvent que d'une casuistique, importante, mais néanmoins dépourvue de vision d'ensemble et de lignes directrices¹¹. Le même peut être dit des très fréquentes mentions de séjours de Portugais à l'Université de Paris émergeant dans les discours des historiens modernes et contemporains. Servant à justifier la prééminence intellectuelle, politique ou ecclésiastique d'un personnage, ces mentions en *solo* concernent avant tout sa trajectoire particulière.

¹⁰ Encore en 1969, les Espagnols et les Portugais à l'Université de Paris avaient été un des sujets proposés pour le 94^e congrès national des Sociétés savantes, sujet qui n'a pas été retenu à la fin par les intervenants. *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1969. Actes du 94^e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Pau (1969)*, vol. I : *Les relations franco-espagnoles jusqu'au XVII^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale, 1972, p. LIV.

¹¹ Luís de MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, Coïmbra, Par l'ordre de l'Université, 1950, p. 2, note 1.

Or nous pensons qu'il soit possible de retirer d'importantes conclusions d'une *peregrinatio academica* portugaise vers l'Université de Paris au Moyen Âge qu'on sait existante. Tout d'abord, il faut essayer d'évaluer de manière critique et méthodique la portée, voire la véracité de la thèse de Luís de Matos décrétant que «l'affluence vers l'Université parisienne n'a jamais été très grande avant le XVI^e siècle» alors qu'on «se contentait dans la majorité des cas de l'enseignement que pouvaient dispenser Lisbonne ou Coïmbra; d'autre part, ceux qui ne craignant pas de longs et difficiles voyages voulaient s'initier aux méthodes françaises préféraient prendre le chemin des Universités du Midi plutôt que celui de la capitale»¹². Le contrôle de cette affirmation, qu'est en fin de compte l'objet premier de ce mémoire, demande cependant un important travail préparatoire et l'emploi d'une méthode précise qu'il est important de considérer.

La thèse du professeur Matos n'a pas pu être convenablement analysée sans la constitution de l'inventaire le plus complet possible des maîtres et étudiants portugais qui ont séjourné à l'Université de Paris au cours du Moyen Âge. Toutefois, la mise en chantier de cet inventaire fut longue, d'autant plus qu'il a été impossible de se prévaloir – à cause de leur inexistence – de sources reliées directement à notre sujet. Il a donc fallu procéder à la cueillette d'informations selon un long processus de recherche de tous les documents susceptibles de receler des informations pertinentes sur le *cursus studiorum*, ainsi que sur la biographie des universitaires retenus pour notre étude. L'explication et les limites des sources utilisées ouvrent le premier chapitre qui est avant tout une introduction méthodologique au mémoire. Ce dernier est complété par une analyse historiographique du phénomène de la pérégrination intellectuelle portugaise au Moyen Âge profitant de l'intérêt que lui ont porté certains historiens et des récentes synthèses parues sur le sujet. Cela a été déterminant pour évaluer le stade de la recherche sur la question et l'argumentation utilisée par les auteurs. Il faut avouer que leurs conclusions ont rarement dépassé celles de Luís de Matos, alors que l'exode d'étudiants vers Paris est demeuré un phénomène tout à fait exceptionnel pour lequel il suffit de suppléer une chronologie sommaire. Ce premier chapitre, préalable à toute recherche, permet ainsi de retracer et de contrôler les sources d'informations de notre mémoire.

Le moyen choisi pour analyser ces informations a été la méthode prosopographique, maintes fois utilisée dans des études similaires à la nôtre. Le début du second chapitre servant à définir cette méthode, notons simplement qu'elle permet des points de comparaison entre tous les membres de la population. Cela est possible dans la mesure où les informations recueillies concernent des critères que nous avons auparavant définis et qui étaient communs à tous les individus faisant partie de la population retenue. Cependant, l'emploi de cette méthode implique que l'historien soit conscient de certains facteurs pouvant biaiser considérablement les résultats

¹² *Ib.*, p. 2.

obtenus. Ainsi, divers problèmes reliés aux sources ou même à l'interprétation des données peuvent affecter la représentativité des résultats, ce qui corromprait irrémédiablement nos conclusions. Il faut donc poser tous ces problèmes de la méthode prosopographique avant de débiter l'analyse de la pérégrination intellectuelle des Portugais vers les écoles de Paris au Moyen Âge.

L'analyse que nous avons entreprise de la question comprend deux objets d'étude principaux. Il fallut dans un premier temps faire une analyse historique de la présence portugaise à Paris entre les XII^e et XV^e siècles. Celle-ci avait pour but de rendre plus fine la chronologie du phénomène avancée jusqu'à présent par les historiens. Cette analyse ne s'est pas faite de manière isolée, mais à partir des renseignements fournis par notre *corpus* et tenant compte autant que possible des réalités politico-sociales vécues à l'Université de Paris et dans le royaume du Portugal. Ce qui veut donc dire qu'il a fallu placer cette *peregrinatio academica* en relation avec les grands événements de la période. On verra plus en détail quelles ont été les implications des décisions conciliaires visant la meilleure formation des clercs au tournant du XII^e siècle, de l'exil de la papauté à Avignon, du grand Schisme et même de la guerre de Cent Ans sur cette mobilité intellectuelle portugaise vers Paris. Nous avons eu ainsi l'opportunité de confirmer ou de nuancer les idées reçues, des présomptions sur ce qu'une documentation éparse jusqu'à présent laissait transparaître. Cette analyse de la pérégrination dans le temps a précédé l'étude sociale du groupe qui a occupé la grande partie de notre deuxième chapitre.

La nécessité de restreindre notre propos à un aspect social a été dictée par les insuffisances documentaires. Ainsi, les universitaires portugais à Paris ont très rarement laissé de traces écrites, surtout des traces pouvant être mises en relation avec leur séjour à l'*Alma mater parisiensis*. Une étude sur l'impact intellectuel de ce séjour est par le fait même impossible. De plus, la qualité des informations ne nous a pas permis le plus souvent de retracer le parcours des individus avant leurs études parisiennes. Cela fait en sorte que l'étude sur les origines géographiques des étudiants et de leurs études pré-universitaires n'a pas pu non plus être envisagée. Toutes ces restrictions, bien qu'importantes, ne minimisent cependant pas ce qu'une analyse sociale du groupe a pu révéler. Le premier thème qui a retenu notre attention a été évidemment celui du statut de l'universitaire portugais à Paris. Son étude a permis de mieux constater quelle catégorie d'étudiants lusitaniens allait à Paris et ainsi de commenter au passage le postulat énonçant que seulement l'élite portugaise, bien pourvue économiquement, pouvait améliorer la formation de certains de ses membres par un séjour à l'Université de Paris. Cette question n'est pas sans rapport avec celle des *curricula*, puisqu'il a semblé exister une correspondance entre le statut et les disciplines fréquentées par l'universitaire. Nous n'avons qu'à nous souvenir de l'exemple des clercs qui ne devaient pas faire des études en médecine et en droit civil à la suite d'une série de canons

conciliaires¹³. Cette analyse des disciplines étudiées et des grades acquis par les universitaires portugais à Paris a été aussi importante afin de préciser l'attraction de l'*Alma mater* pour les Portugais et de vérifier si cet attrait était motivé uniquement par l'excellence des études théologiques que l'Université dispensait. L'étude des grades acquis a permis également de poser le problème de la durée des études. Restaient-ils à l'université biens longtemps ? Y achevaient-ils leurs études ? Mais surtout, l'analyse des *curricula* fut importante pour la question des carrières post-universitaires. On sait que la plupart de ces étudiants ont occupé d'importants postes dans les grands pouvoirs temporels et ecclésiastiques du Moyen Âge. Il fallait s'interroger sur leur séjour à Paris comme facteur d'explication du «succès» de leur carrière, il fallait chercher si leur carrière post-universitaire avait dépendu des études que chacun fit à Paris. C'est une importante question, qui malgré les particularismes de chaque trajectoire, méritait d'être posée.

La description de ce climat social a toujours été le principal objet d'étude de notre projet de mémoire. Par contre, à mesure que nous poursuivions nos recherches, il est rapidement devenu clair que les sources scrutées permettaient aussi un regard sur la question dans une perspective économique, plus particulièrement concernant l'importance et l'impact du facteur économique et commercial dans la pérégrination académique portugais vers l'Université de Paris au Moyen Âge. Celui-ci a été, à notre avis, même un facteur explicatif de ce phénomène. C'est au cours du troisième et dernier chapitre du mémoire que nous aurons l'occasion de défendre nos hypothèses sur le sujet. De plus, l'analyse économique de cet exode *in terram parisiium*, nous a donné l'opportunité d'étudier en symbiose le monde des marchands et celui des universitaires, trop souvent distingués et séparés à tort dans une historiographie de blocs qui ne commence que depuis peu à s'interroger et à s'intéresser à l'histoire «totale», une histoire liant tous les aspects des objets dont elle fait l'étude.

¹³ Canon VI du concile de Reims en 1131. Johanni MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio in qua praeter ea quae Phil. Labbeus et Gabr. Cossartius ... et novissime Nicolaus Coleti in lucem edidere ea omnia insuper suis in locis optime disposita exhibentur*, vol. XXI, Paris, H. Welter, 1901-1927, col. 459; canon IX du concile Latran II de 1139. *Ib.*, col. 528; canon VIII du concile de Tours de 1163. *Ib.*, col. 1179. Ces prohibitions ont été réaffirmées au siècle suivant par Robert de Courson dans les conciles de Paris en 1213 et de Rouen l'année suivante (*Ib.*, col. 831 et 910), sans oublier la confirmation de ces mesures dans la célèbre bulle *Super Speculam* d'Honorius III en 1219 dont il sera question plus loin.

CHAPITRE PREMIER

Prolégomènes: les sources et l'état de la question

The way in which an individual author writes about monks or women can well influence the way in which his audience henceforth perceives monks or women in real life.

JILL MANN, *Chaucer and Medieval Estate Satire*

I. LA DOCUMENTATION ET SES PROBLÈMES

Beaucoup d'aspects de l'Université de Paris au Moyen Âge sont encore très partiellement connus, surtout en ce qui concerne sa population étudiante. Qui sont ses étudiants ? D'où viennent-ils ? Combien sont-ils ? Des questions auxquelles l'historien ne peut véritablement donner qu'une réponse approximative, faute de sources quantitatives suffisantes et fiables¹⁴. En conséquence, il faut se rabattre sur les sources existantes – combien moins précises – mais tout de même susceptibles de nous aider à établir les grandes lignes de force du recrutement et de la mobilité étudiante à l'Université de Paris au Moyen Âge.

Les sources disponibles sont surtout celles provenant des institutions, et dans un premier temps, de l'Université elle-même¹⁵. Ensuite celles des grands pouvoirs médiévaux que furent les royaumes européens et le Saint-Siège. Des sources normatives ou de la pratique, leur intérêt provient du fait qu'elles touchent les élites ecclésiastiques ou laïques qu'y étaient employées et dont une partie était constituée par des anciens universitaires. Par ailleurs, d'autres sources à l'extérieur de l'institution peuvent aussi nous venir en aide, des sources qui n'étant plus contemporaines (*coevas*), contiennent néanmoins en leur sein un arrangement historique des faits, des événements et des personnes étudiées. La plupart étant des œuvres narratives, elles recèlent une première interprétation des faits historiques appuyée parfois sur des documents introuvables de nos jours.

Une analyse plus fine de toutes ces sources reste déterminante afin d'évaluer les potentialités, les limites et les problèmes que chacune de ces sources comporte.

A. SOURCES UNIVERSITAIRES

Issues des universités elles-mêmes, ces sources cernent l'organisation et le fonctionnement interne de l'université par les délibérations des facultés et des nations, de même que par les assemblées universitaires. Ces dernières rapportent le plus souvent les noms des élites en place, à savoir les dirigeants des nations et des facultés, ne faisant que très ponctuellement référence aux

¹⁴ L'étude du recrutement et de la mobilité étudiante d'une université médiévale dépendrait idéalement de l'exploitation des matricules universitaires, aujourd'hui consultables pour certaines universités allemandes et italiennes. Pour le cas parisien, le chercheur doit se rabattre sur l'autres sources quantitatives dont seulement quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous. Voir les remarques de Jacques PAQUET, *Les matricules universitaires*, Turnhout, Brépols, 1992, p. 14-50. Pour la documentation perdue sur l'Université du XIII^e siècle, consulter H. DENIFLE, *CUPa*, I, «Introduction», p. xxxii.

¹⁵ Des sources très importantes pour préciser nos connaissances sur la mobilité étudiante à Paris seraient les sources autographes comme des lettres ou des journaux de voyages d'étudiants. Cependant, ces dernières sources sont rarissimes pour l'*Alma mater* parisienne. Pour la bibliographie existante, consulter Jacques VERGER, «La mobilité étudiante au Moyen Âge», *Histoire de l'éducation*, 50 (mai 1991), p. 71 et notre note 462. À notre connaissance aucune source de ce type existe pour les Portugais à Paris.

simples étudiants. Toutefois, un dépouillement exhaustif de ces sources demeure incontournable dans la mesure où elles proviennent de l'institution même à l'étude, l'Université de Paris. En outre, il ne faut pas négliger les sources de ce type – malheureusement très pauvres – de l'Université de Lisbonne-Coïmbra.

1. L'Université de Paris

La principale source pour étudier l'Université de Paris demeure le cartulaire élaboré à la fin du siècle dernier par Henri Denifle et Émile Châtelain¹⁶. Remarquable œuvre d'érudition, il contient les sources universitaires parisiennes connues à l'époque, mais aussi, et c'est ce qui contribue encore plus à sa richesse, de nombreux documents administratifs et judiciaires qui se révèlent d'une extrême importance pour aborder la question du recrutement étudiant de l'Université à l'époque médiévale.

L'Université de Paris au Moyen Âge était composée de quatre facultés. L'une d'entre elles – la plus grande et celle qui servait de préalable aux autres, la faculté des Arts – était composée de quatre nations découpées selon l'origine géographique de ses membres, à savoir la nation de France, d'Angleterre-Allemagne, de la Picarde et de la Normandie. Chacune d'elles laissant des fragments de leurs registres, il faut se concentrer sur ceux de la nation française, dans laquelle étaient admis les étudiants portugais¹⁷. De cette nation, il nous est parvenu des portions de deux registres : l'un, analysé par H. Omont¹⁸ et l'autre publié par Charles Samaran et E. Van Moé¹⁹. Le premier était le cartulaire de la nation constitué essentiellement par des transcriptions des privilèges et des statuts de la nation. Son dépouillement n'a fourni aucune information concernant notre sujet. Quant au second, dans la mesure où il n'est plus un cartulaire, mais bien un morceau d'un registre séquentiel incluant les actes des délibérations de la nation et les noms des *bacalarii*, *licentiandi* et *magistrandi* membres de la nation, l'on y retrouve trois Portugais parmi lesquels Vasque de Lucène (Vasco de

¹⁶ Henri DENIFLE, *Chartularium universitatis Parisiensis, sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium ex diversis bibliothecis tabularisque collegit et cum authenticis chartis contulit Henricus DENIFLE, O.P. auxiliante Aemilio CHATELAIN*, Paris, Frères Delalain, 1889-1899. 4 vols.

¹⁷ Les Portugais étaient englobés dans la province de Bourges, une des cinq provinces de la nation regroupant les maîtres et les étudiants de toute l'Europe du sud occidentale, comme ceux de l'Europe de l'Est et de l'Asie Mineure. Voir entre autres Pearl KIBRE, *The Nations in the Medieval University*, Cambridge, Mediaeval Academy of America, 1948, p. 18.

¹⁸ Bibl. Nat. Paris, nouv. acq. lat. 2060, 189 fls. analysés par Henri OMONT, «Le Livre ou Cartulaire de la Nation de France de l'université de Paris», *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, XLI (1914), p. 1-130 et en *separata* en 1915 et 1917.

¹⁹ Henri DENIFLE et Émile CHATELAIN, *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, tome V : *Liber procuratorum nationis gallicanae (Franciae) ab anno MCCCCXLIII ad annum MCCCCLVI*, édition de Charles SAMARAN et Émile A. Van MOÉ, Paris, Delalain Frères, 1942. De ce dernier, il nous est resté seulement un long fragment couvrant la période de 1443 et 1456, tandis que le livre des receveurs de la nation a disparu à une date indéterminée selon Annie TALAZAC-LANDABURU, *La nation de France au sein de l'Université de Paris d'après le livre de ses procureurs 1443-1456*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975, p. 11.

Lucena), le célèbre traducteur de Quinte-Curce²⁰. Toutefois, ces listes sont partielles, car elles ne mentionnent que ceux qui ont acquis un grade et qui ont affaire aux réunions de la nation.

Outre la faculté des arts, l'Université de Paris était composée de trois autres facultés dites supérieures, qui nous ont laissé leurs registres de délibérations pour le XV^e siècle²¹. La faculté de théologie constitue un cas à part, puisque les délibérations connues ne commencent qu'au XVI^e siècle²². Il ne faudrait pas s'attendre à ce que l'on y retrouve de nombreux Portugais, car, occupant rarement des charges de maîtres régents à Paris, leur poids décisionnel était quasiment nul, ce qui les empêchaient d'accéder aux délibérations et aux hautes charges facultaires. À défaut de ces registres, l'historien peut néanmoins se prévaloir d'une liste des gradués de la faculté de théologie dressée par Philippe Bouvot, le bedeau de la faculté au milieu du XVII^e siècle, et couvrant une période allant de 1373 à 1694²³. Cette liste mentionne les noms de Portugais gradués vers la fin du XV^e et la première moitié du XVI^e siècle²⁴.

²⁰ *Liber procuratorum nationis gallicanae (Franciae)*, p. 603, 660 et 661.

²¹ Ernest WICKERSHEIMER a édité le registre des délibérations de la faculté de médecine dans les *Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris (1395-1516)*, Paris, Imprimeries Nationales, 1915. Marcel FOURNIER et Léon DOREZ ont fait de même pour ceux de la faculté de Décret dans *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au XV^e siècle*, Paris, Imprimeries Nationales, 1895-1942. 4 tomes incomplets. Ceux-ci, contenant des statuts et des privilèges, furent utilisés par Denifle dans son cartulaire, mais leur dépouillement n'a révélé la présence d'aucun Portugais. Charles Vulliez mentionne aussi l'existence des *Livres de la faculté de Décret* et des *Livres (?) de la faculté de Médecine*. Charles VULLIEZ et Jacques VERGER, «Cartulaires universitaires français» dans *Les Cartulaires. Actes de la Table ronde organisée par l'École Nationale des Chartes et le CNRS. Actes réunis par Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ*, Paris, École des Chartes, 1993, p. 446.

²² James K. FARGE, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*, Toronto, Pontifical Institute of Medieval Studies, 1980, p. 454-455.

²³ Bibl. Nat. Paris, ms. lat. 5657-A. *Registrum Facultatis Theologiae, ordo licentiatorum, 1373-1674*. Philippe Bouvot a ajouté à la date d'acquisition de la licence par les universitaires, celle du doctorat et d'autres informations sur d'autres preuves universitaires. Cette liste a servi de modèle à l'élaboration au siècle suivant de listes semblables comme celle aujourd'hui dans Bibl. Nat. Paris, ms. lat. 15440 ou *ib.*, ms. lat. 15446 enregistrant le nom de ceux qui se sont soumis à l'*actus sorbonicus*, épreuve ayant lieu chaque année en juin et juillet *in aula sorbonica*. Pour la question des registres des grades académiques, voir H. DENIFLE, *CUPa*, IV, p. xxxiv-v, Henri-Bernard MAÎTRE, S. J., «Les Théologastres de l'Université de Paris au Temps d'Erasmus et de Rabelais», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, tome XXVII, 1 (1965), p. 248-264; J. FARGE, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*, p. 454-455 et Luís Ribeiro SOARES, «Diogo de Gouveia, o Velho e os "negócios estrangeiros" da expansão portuguesa», *Actas do colóquio Presença de Portugal no Mundo*, Lisbonne, Académie portugaise d'Histoire, 1982, p. 267-268, note 4.

²⁴ Il fut d'ailleurs utilisé par ceux éditant les œuvres de ces étudiants tels Diogo Rebelo ou João Sobrinho. Voir *infra* les sources sur les ouvrages de savants portugais au Moyen Âge. Le déphasage apparent entre le début du registre et les mentions des Portugais est dû à un double phénomène. D'une part, la présence portugaise à Paris a pris de l'ampleur seulement à partir des deux dernières décennies du siècle comme il sera question dans le chapitre suivant. D'autre part, ce registre de Bouvot a été fait à partir d'une amalgame de sources dont la représentativité et l'exhaustivité augmente à mesure qu'on avance dans le temps. Ainsi, les informations pour les XIV^e et XV^e siècles sont plus éparées, même utilisant des comptes de la faculté comme celles pour les années 1421-1439 (Bibl. Nat. Paris, ms. lat. 5494) ou 1449-1464 (Bibl. nat. Paris, ms. lat. 5657-C), ce dernier déjà édité par John Barry WEBER, *The Register of the Beadle (Receipts and Expenses) of the Faculty of Theology of Paris from 1449-1465*, thèse de doctorat, Université de Notre Dame, 1975, p. 324. Consulter J. FARGE, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*, p. 456.

2. L'Université de Lisbonne-Coïmbra

L'étude de l'Université de Lisbonne-Coïmbra et de sa population étudiante – contenant éventuellement des étudiants ayant pu séjourner à Paris – pourrait s'avérer presque impossible sans la publication du cartulaire de l'université portugaise²⁵. Ce dernier inclut toute la documentation connue sur l'université médiévale lusitanienne. Le même historien édita en deux volets une grande quantité de documents sur la période d'avant la fondation de l'Université (XII^e-XIII^e siècles) dont certains sur la *peregrinatio academica* portugaise vers l'étranger²⁶. Malgré l'absence quasi totale de sources universitaires médiévales, puisqu'elle était dépourvue de registres de facultés et des nations, l'université de Lisbonne-Coïmbra eut néanmoins son cartulaire médiéval, œuvre de compilation exécutée au XV^e siècle par Vasco de Avelar, étudiant en droit canon de l'Université²⁷. Les mentions de Portugais étudiant à Paris y sont inexistantes. Par ailleurs, il est à remarquer que très vraisemblablement, les différents transferts de l'université entre Lisbonne et Coïmbra ont pu jouer un rôle important dans la disparition de beaucoup de documents, sans oublier le cataclysme qui rasa une grande partie de Lisbonne en 1755 ou l'extinction en 1834 des ordres monastiques au Portugal qui provoqua la destruction d'une grande partie des archives de ces ordres²⁸.

Ce rapide tour d'horizon a permis d'entrevoir les problèmes auxquels font face les historiens dans ce domaine d'études et dont le manque de sources ne constitue que le premier jalon. Cette lacune comporte deux aspects, l'un étant des documents qui n'ont probablement jamais existés – comme les matricules à Oxford, Cambridge ou même à Paris²⁹ – et l'autre, leur disparition, tel le

²⁵ Artur Moreira de Sá, *Chartularium Universitatis Portugalensis (1288-1537)*, Lisbonne, Instituto da Alta Cultura, 1966-1985. 9 vols intéressant le Moyen Âge.

²⁶ Artur Moreira de Sá, «Primórdios da cultura portuguesa», *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. I, 1 (1966), p. 1-112 et *Ib.*, «Primórdios da cultura portuguesa II», *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. II, 2 (1968), p. 1-129.

²⁷ *Livro Verde da Universidade de Coimbra (Cartulário do século XV)*. Lecture, revision et préface d'António Gomes da Rocha MADAHIL, Coïmbra, Archive et Musée de l'Université de Coïmbra, 1940. Édité plus récemment par Manuel Augusto RODRIGUES et Maria Teresa VELOSO, *Livro Verde da Universidade de Coimbra*, Coïmbra, Archive de l'Université, 1990. Il faut distinguer ce cartulaire de ceux de Denifle ou de Moreira de Sá. Ces derniers sont factices, c'est-à-dire qu'ils sont bâtis à partir des recherches de ces auteurs. Ces documents au Moyen Âge n'ont jamais été ainsi regroupés ni disposés de façon chronologique. Sur la définition de cartulaire universitaire, voir J. VERGER et C. VULLIEZ, «Cartulaires universitaires français», *Les Cartulaires. Actes de la Table ronde organisée par l'École Nationale des Chartes et le CNRS*, p. 423-424.

²⁸ Fernando Félix LOPES, «As escolas franciscanas portuguesas de 1308 a 1515», *Colectânea de Estudos*, vol. I, 4 (1948), p. 80.

²⁹ Nathalie GOROCHOV, *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle (1418): histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, H. Champion, 1997, p. 21. Pour le cas portugais, il manque aussi les registres des matricules de l'université médiévale, et avec eux, la majorité de ce qui aurait été les archives administratives de l'Université de Lisbonne-Coïmbra. Saúl António GOMES, «A solidariedade eclesial na promoção de escolares pobres a estudos universitários. O exemplo coimbrão nos séculos XIV e XV», *Universidade (s). História. Memória. Perspectivas*, vol. IV, Coïmbra, Commission organisatrice do colloque «História da Universidade», 1991, p. 199.

cas du livre des receveurs de la nation française de l'Université de Paris³⁰. Ce manque est particulièrement évident pour la période d'avant l'université parisienne et même lors de ses débuts. L'autre problème majeur de ces sources concerne le fait qu'elles donnent des informations seulement sur la période des études des personnages. De plus, elles concernent le plus souvent les élites : ceux qui gouvernent les nations et les facultés. Sans être dépourvues d'utilité, elles restreignent cependant les informations à recueillir visant la constitution d'un fichier prosopographique, un instrument indispensable à notre étude. Afin d'élargir les paramètres de celui-ci, l'historien doit donc se prévaloir d'autres sources, dont celles à caractère administratif.

B. LES SOURCES ADMINISTRATIVES FRANÇAISES ET PORTUGAISES

La grande diversité des sources administratives, tant en France qu'au Portugal, nous a placé devant le choix de ne tenir compte que des documents liés aux études et au commerce³¹. Ces dernières seront l'objet d'une section particulière dédiée aux sources économiques.

1. Les sources administratives françaises

Bien que le nombre de ces sources ayant trait aux étrangers en France soit limité, il est possible de recueillir des bribes d'informations dans celles émanant du pouvoir judiciaire et royal français³². Les documents que nous avons utilisés sont les procès du Parlement de Paris et les ordonnances royales. Sources de la pratique, ces procès sont très intéressants dans la mesure où ils allient des informations sur la législation alors en vigueur à des informations socio-politiques sur la période durant laquelle ils se déroulent. Pour cela, nous avons repéré des procès au Parlement où des marchands portugais sont impliqués dans des causes concernant notamment la saisie de

³⁰ A. TALAZAC-LANDABURU, *La nation de France au sein de l'université de Paris d'après le livre de ses procureurs 1443-1456*, p. 11.

³¹ Il faut mentionner aussi que les auteurs des cartulaires factices dont nous avons parlé précédemment, à savoir ceux des universités de Paris et de Lisbonne-Coïmbra, ont édité plusieurs de ces documents, bien que leurs recherches ne furent pas exhaustives en ce domaine.

³² Jacques Verger a déjà fait mention de l'importance de ces sources pour l'histoire des universités au Moyen Âge. Jacques VERGER, «Prosopographie des élites et montée des gradués: l'apport de la documentation universitaire médiévale», dans Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES, dir. *L'Etat moderne et les élites, XIIIe-XVIIIe siècles : apports et limites de la méthode prosopographique : actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 364.

marchandises exportées en France³³. Concrètement, ils nous livrent des indications sur le commerce des Portugais en Normandie et – implicitement – sur l’action d’étudiants portugais à Paris. Il semble qu’il y ait une corrélation entre le commerce et le fait d’étudier à Paris, comme nous tenterons de démontrer au cours de notre troisième chapitre. Par ailleurs, il ne faut pas passer sous silence le recueil des ordonnances des rois de France³⁴. En effet, les lois du royaume sont importantes pour cerner les privilèges accordés aux Portugais à Harfleur et, à un deuxième niveau, afin de bâtir le cadre législatif dans lequel gravitaient les étudiants portugais à Paris. Cependant, il faut se méfier de ce recueil, surtout en ce qui concerne les erreurs de lecture et l’absence de plusieurs détails³⁵.

2. Les sources administratives portugaises

La justice portugaise durant le Moyen Âge n’a jamais atteint un cadre aussi structuré que le cas français. Il est donc impossible de trouver au Portugal des procès semblables à ceux du Parlement de Paris. Cependant, des sortes «d’assemblées représentatives» y ont très tôt vu le jour et ce dès le début du XIII^e siècle. De ces réunions d’une *curia* élargie, se sont institutionnalisés peu à peu de vrais états-généraux, désignés au Portugal sous le nom de Cortes³⁶. Elles regroupaient dans un premier temps l’entourage du roi, pour ensuite s’étendre dès le milieu du XIII^e siècle au tiers-état. C’est aussi à partir de cette date que ce dernier pouvait présenter des listes de réclamations contre des actes royaux, les *capítulos*³⁷. Leur intérêt provient du fait qu’ils contiennent parfois des griefs (*gravamina*) de clercs portugais étudiants à l’étranger.

³³ Arch. Nat., X^{1a} 1472, fol. 32-33, 34 et 168 ; X^{1a} 1477, fol. 558-558v, 615 et Z^{1a} 1, fol. 211-211v et 213. Il nous a été impossible – cela dépasserait de loin le cadre du présent mémoire – de faire un dépouillement exhaustif des documents de la cour des Aides du Parlement, dépouillement qui pourrait révéler, selon le professeur Serge Lusignan, d’autres procès impliquant de marchands portugais. M. Lusignan a très gentiment regardé à Paris pour nous un de ces procès, dont la mention nous est apparue au cours de nos recherches, et qui reste inédit.

³⁴ *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, Paris, Imprimerie Royale, 1723-1849. 22 vols.

³⁵ Un exemple de ces lacunes concerne les privilèges accordés par Philippe le Bel en 1310 aux Portugais à Harfleur. Celui-ci est résumé d’après une ordonnance royale de mai 1341 ajoutant de nouveaux privilèges. Or cette ordonnance de 1310 existe dans le Trésor des Chartes: Arch. Nat., JJ 41 n.172, fol. 98v-99v et JJ 42b n. 171, fol. 82-82v. Elle fût publiée sans indication de provenance dans Charles VERLINDEN, «Deux aspects de l’expansion commerciale du Portugal au moyen âge (Harfleur au XIV^e siècle. Middlebourg au XIV^e et au XV^e)», *Revista Portuguesa de História*, t. IV, 1 (1949), p. 178-179. Après vérification avec le registre manuscrit du Trésor des Chartes, l’édition de Verlinden provient de JJ 42b n. 171, fol. 82-82v.

³⁶ L’on assiste maintenant au Portugal à un effort de publication de la documentation sur ces cortes : *Cortes portuguesas. Reinado de D. Afonso IV (1325-1357)*, édition préparée par António H. de Oliveira MARQUES, Maria Teresa Campos RODRIGUES et Nuno Pizarro Pinto DIAS, Lisbonne, Institut National d’Investigation Scientifique, 1982; *Cortes portuguesas. Reinado de D. Pedro I (1357-1367)*, édition de António H. de Oliveira MARQUES et Nuno Pizarro Pinto DIAS, Lisbonne, Institut National d’Investigation Scientifique, 1986; *Cortes portuguesas. Reinado de D. Fernando I (1367-1383)*, vol. I, édition préparée par António H. de Oliveira MARQUES et Nuno Pizarro Pinto DIAS, Lisbonne, Institut National d’Investigation Scientifique, 1990.

³⁷ Pour une synthèse de cette évolution, voir Armando Luís de Carvalho HOMEM, «A Corte e o governo central» dans *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portugalense à crise do século XIV*, p. 539-540.

En ce qui concerne les lois, l'équivalent portugais des *Ordonnances* royales françaises sont les *Ordenações affonsinas*³⁸. Là aussi, il est possible de recueillir des informations sur le statut des étudiants médiévaux au Portugal, mais surtout sur le cadre législatif du commerce international du Portugal avec la France. Il ne faut pas oublier non plus les concordats effectués entre l'État et son clergé au XIV^e siècle qui témoignent des frictions existantes entre ces deux corps, phénomène d'ailleurs très présent en Europe à cette époque. Dans ces concordats, la *peregrinatio academica* portugaise vers Paris est parfois soulignée³⁹.

Source assez négligée de l'histoire des universités, les délibérations municipales médiévales portugaises révèlent une implication des mairies dans l'éducation portugaise par l'octroi de subsides et d'aides aux étudiants qui sont à l'étranger. Il est à déplorer cependant que ces sources soient rares hormis celles qui concernent la ville de Porto⁴⁰.

En dernier lieu, il ne faut certes pas négliger la documentation pontificale, et plus particulièrement les suppliques que les étudiants portugais envoyaient individuellement au Saint-Siège. Ils pouvaient aussi être mentionnés dans les suppliques qu'un dignitaire ecclésiastique ou

³⁸ *Ordenações Affonsinas*, note de présentation de Mário Júlio de Almeida COSTA, note diplomatique de Eduardo Borges NUNES, Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian, 1984. 5 vols. Cette collection est probablement l'aboutissement de compilations antérieures qui furent également utilisées dans notre étude. *Livro das Leis e Posturas*, éd. Nuno Espinosa Gomes da SILVA et Maria Teresa Campos RODRIGUES, Lisbonne, Faculté de droit de l'Université de Lisbonne, 1971 et les *Ordenações del-rei Dom Duarte*, éd. Martim de ALBUQUERQUE et Eduardo Borges NUNES, Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian, 1988. Outre ces recueils publiés d'après les originaux médiévaux, les lois firent aussi l'objet de publication sous forme chronologique dans Alexandre HERCULANO et de José da Silva Mendes LEAL, *Portugaliae Monumenta Historica a seaculo octavo post christum usque ad quintumdecimum iussu academiae scademiae scientiarum olisiponensis edita*. Vol. III : *Leges et Consuetudines*, Olisipone, Typis Academicis, 1856-1868. 2 tomes. Pour une analyse des actes contenus dans chacune de ces compilations, voir Maria Teresa da Silva MORAIS, *Leis gerais desde o inicio da monarquia até ao fim do reinado de Afonso III : Levantamento comparativo entre os Portugaliae Monumenta Historica, o Livro das Leis e Posturas e as Ordenações de D. Duarte*, mémoire de maîtrise, Faculté de droit, Université de Lisbonne, 1984-1985. Dactylographié. Ces recueils furent constitués d'après les Registres de la chancellerie portugaise qui sont accessibles sur microfilm aux Archives Nationales de Lisbonne à la Torre do Tombo. Ils furent indexés au XVIII^e siècle.

³⁹ La noblesse a elle aussi vu la royauté portugaise restreindre son pouvoir, et particulièrement sous Denis I^{er} à la fin du XIII^e siècle. Consulter José Augusto de Sotto Mayor PIZARRO, «D. Dinis e a nobreza nos finais do séc. XIII», *Revista da Faculdade de Letras do Porto*, deuxième série, X (1993), p. 91-101.

⁴⁰ Riches pour la ville de Porto, les plus anciennes furent éditées : *Vereações (anos 1390-1395)*, édition, commentaires et notes de Artur Magalhães BASTO, Porto, Câmara Municipal de Porto, [s.d.]; *Vereações (1431-1432)*. *Livre I*, édition, index et notes de João Alberto MACHADO et Luís Miguel DUARTE, Porto, Arquivo Municipal da Câmara do Porto, 1985 et "*Vereações*" (*anos 1401-1449*) : *o livro de Vereações do Município do Porto existente no seu arquivo*, édition de J. A. Pinto FERREIRA, Porto, Publicações da Câmara Municipal do Porto, 1980. L'histoire de Lisbonne nous est connue depuis la publication de la documentation lui ayant rapport dans Eduardo Freire de OLIVEIRA, *Elementos para a história do município de Lisboa*, Lisbonne, 1882-1885. Seulement le vol. I concerne la période médiévale.

l'université médiévale envoyait au Pape – les fameux *rotuli*⁴¹. Pour le cas qui nous intéresse, il faut dépouiller les divers *rotuli* de l'Université de Paris publiés dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, ainsi que les suppliques des étudiants portugais adressées au Pape⁴². Ces sources sont importantes, car elles mentionnent le *cursus studiorum* de l'étudiant, où la mention de son passage par l'*alma mater* parisienne ne pouvait que renforcer la distinction du suppliant. Toutefois, ces *rotuli* ont leurs limitations : ils ne rejoignent qu'une petite portion de la population étudiant laissant de côté les Mendiants ou les jeunes artistes au début de leur *cursus studiorum*. À Paris, par exemple, seuls les maîtres pouvaient y inscrire leur nom⁴³.

Outre les sources universitaires et administratives, l'historien doit se prévaloir de sources qui ne sont pas d'origine officielle. Nous en avons retenus deux, à savoir les sources narratives et les ouvrages de savants portugais médiévaux.

⁴¹ Un inventaire sommaire des *rotuli* existants fut tentée par Donald E. R. WATT, «University Clerks and Rolls of Petitions for Benefices», *Speculum*, 34 (1959), p. 213-229. Jacques Verger a mis en évidence l'importance de cette source pour l'histoire des universités dans divers travaux dont «Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403» dans Jacques VERGER, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, E. J. Brill, Leiden-New York-Köln, 1995, p. 122-173; *Ib.*, «Les universités médiévales : intérêt et limites d'une histoire quantitative. Notes à propos d'une enquête sur les universités du Midi de la France à la fin du Moyen Âge» dans Dominique JULIA et Jacques REVEL, éd. *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, II, Paris, Éditions de l'É.H.E.S.S., 1989, p. 9-24 et *Ib.*, «Que peut-on attendre d'un traitement automatique des suppliques ?» dans Lucie FOSSIER, André VAUCHEZ, Cinzio VIOLANTE, dir. *Informatique et Histoire médiévale. Communications et débats de la Table Ronde CNRS, organisée par l'École Française de Rome et l'Institut d'Histoire Médiévale de l'Université de Pise (Rome, 20-22 mai 1975)*, Rome, École Française de Rome, 1977, p. 73-78. Voir également António Domingues de Sousa COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, vol. I : *Súplicas dos pontificados de Clemente VI, Inocência VI e Urbano V*, Braga, Livraria Editorial Franciscana, 1968, pp. VIII-XCVIII et Gérard MOYSE, «Les Suppliques médiévales: documents lacunaires, documents répétitifs ? » dans *Informatique et Histoire médiévale...*, p. 55-72.

⁴² Ces sources sont publiées dans António Domingues de Sousa COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, Rome-Porto, Livraria Franciscana, 1968-1982. Bien que les volumes postérieurs soient prêts pour impression, seulement les quatre premiers sont disponibles aux chercheurs. Cela représente les suppliques portugaises de 1342-1366, 1378-1394, 1417-1431. Les suppliques postérieures des étudiants portugais peuvent être trouvées dans les divers tomes du *CUPo*.

⁴³ Le but du présent travail restreint une analyse plus poussée des limitations de ces sources. Celle-ci fut faite par J. VERGER, «Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403» dans J. VERGER, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, p. 129-137.

C. SOURCES NARRATIVES

Les sources narratives retenues sont presque uniquement d'origine portugaise. À l'occasion, l'action des Portugais en France a pu être abordée par quelques chroniques françaises⁴⁴. L'effort de fixation de la mémoire historique du royaume et de ses gouvernants s'est rapidement exprimé par l'écriture de chroniques royales (les *cronicões*) par des chroniqueurs attirés à la cour⁴⁵. Des anciens étudiants y sont mentionnés lorsqu'ils occupent des fonctions administratives ou spirituelles auprès de la royauté portugaise en tant que confesseurs royaux ou comme *clerici regis*. Cependant, elles comportent peu d'éléments sur la vie des personnes avant leur réussite.

En deuxième lieu, il a fallu utiliser les chroniques de certaines congrégations religieuses. Filles des XVII^e et XVIII^e siècles, elles prônent la glorification de la congrégation au détriment de la rigueur historique⁴⁶. De plus, leur structure est passablement toujours la même : suivant l'histoire d'un monastère de l'ordre, il s'ensuit normalement les biographies des hommes illustres – *os varões illustres* – de ce monastère, pour passer ensuite à l'histoire d'un autre monastère et ainsi de suite. Malgré leur structure, dirait-on aujourd'hui assez loin de la pratique historique, ces chroniques sont néanmoins primordiales. Elles sont souvent, pour la plupart, la seule source dont nous disposons pour étudier une congrégation donnée⁴⁷. Et pour celles qui envoyaient des étudiants à Paris, leurs

⁴⁴ Les extraits des chroniques médiévales françaises intéressant les Portugais furent publiés ou résumés dans le recueil de sources élaboré par le Vicomte de SANTARÉM, *Quadro Elementar das Relações Políticas e Diplomáticas de Portugal com as diversas potências do mundo desde o principio da monarchia portugueza até aos nossos dias*, Paris, J. Aillaud, 1842-1854. Pour le Moyen Âge, il faut consulter les tomes I, II, III, IV, IX, X, XII, XIV et XV. Ce grand dépouillement de sources étrangères – parmi lesquelles les sources françaises – constitue le seul effort de bâtir une histoire complète des relations étrangères portugaises. Cependant, cette œuvre souffre d'un penchant pour le résumé au détriment de la publication intégrale de la documentation, avec des erreurs et des omissions fréquentes.

⁴⁵ L'énumération de ces chroniques peut être trouvée dans le guide de António H. de Oliveira MARQUES, *Guia do Estudante de História Medieval Portuguesa*, troisième édition, Lisbonne, Editorial Estampa, 1988, p. 152-156.

⁴⁶ C'est particulièrement le cas de Nicolau de Santa MARIA, *Chronica da Ordem dos Cônegos Regrantes do patriarca S. Agostinho*, Lisbonne, Officina de Ioam da Costa, 1668. 2 vols. À ce sujet, mentionnons la constatation de Mário Brandão: «La mauvaise foi du chroniqueur [Nicolau de Santa Maria] est tellement évidente, et déjà maintes fois prouvée, qu'il me paraît superflue d'en donner d'autres exemples. Comme, cependant, il y en a certains qui accordent un certain crédit au chroniqueur *crúzio*, ajoutons que tous les documents qu'il publie, et dont nous avons eu l'opportunité de les comparer avec les originaux ou des copies authentiques, ont été par lui corrompus». Mário BRANDÃO et Manuel Lopes de ALMEIDA, *A Universidade de Coimbra. Esboço da sua história*. Coimbra, Par l'ordre de l'Université, 1937, p. 7, n. 1.

⁴⁷ C'est le cas respectivement des trinitaires et des chanoines séculiers. Fr. Jerónimo de São JOSÉ, *História da esclarecida Ordem da Santíssima Trindade e Redempção de Captivos, da provincia de Portugal*, Lisbonne, Officina de Simão Thaddeo Ferreyra, 1789-1794. 2 vols. et Francisco Santa MARIA, *O Ceo aberto na Terra. História das sagradas congregações dos Cônegos Seculares de S. Jorge em Alga de Venesa & de S. João Evangelista no Reyno de Portugal*, Lisbonne, Officina de Manoel Lopes de Ferreyra, 1697. 2 vols.

chroniques recèlent des informations précieuses sur la biographie de ces étudiants et sur le phénomène de la *peregrinatio academica* des réguliers portugais au Moyen Âge⁴⁸.

Les histoires des diocèses portugais au Moyen Âge peuvent également nous procurer de précieuses informations puisqu'elles contiennent les biographies des évêques qui les ont dirigés, parmi lesquels se trouvaient souvent d'anciens étudiants à Paris⁴⁹. Cependant, elles sont aussi prisonnières d'autres sources narratives ci-dessus mentionnées dont elles puisent l'essentiel de leur propos.

Finalement, nous avons consulté les sommes des biographies des *varões illustres*. Ce sont les *agiólogos* qui ne sont plus que des compilations de biographies disposées selon le calendrier (comme les martyrologes) et ayant comme principales sources celles de type narratives dont nous venons d'énumérer précédemment. Prêchant aussi par des inexactitudes, elles ont néanmoins l'avantage de réunir des entrées parfois étoffées sur les personnages comme celles contenues dans le répertoire le plus connu : celui de Jorge Cardoso⁵⁰.

D. LES OUVRAGES DE SAVANTS PORTUGAIS MÉDIÉVAUX

La culture écrite savante au Portugal pendant le Moyen Âge est surtout l'apanage des Portugais qui étudièrent à l'extérieur⁵¹. Certaines de ces œuvres contiennent dans leur *incipit* et/ou *excipit* des éléments biographiques qui prouvent le séjour à Paris de son auteur. Cet état de fait renferme cependant des exceptions, car la plupart des ouvrages médiévaux ne recèlent pas de telles mentions sur leurs auteurs. Ainsi, aucun dépouillement exhaustif n'a été effectué afin de trouver le

⁴⁸ Les chroniques utilisées furent celles dont les ordres possédaient des maisons d'étude parisiennes ou dont les provinces étaient obligées d'envoyer des moines ou des frères à Paris en mission d'études. Certaines de ces chroniques ne furent jamais publiées. Dans ce cas, il faut se rapporter aux manuscrits existants à la Bibliothèque Nationale de Lisbonne et aux Archives Nationales de la Torre do Tombo. Dans ces dernières, le chercheur consultera avec profit le fonds *Manuscritos da Livraria* (Manuscrits de la Librairie) où certaines d'entre elles sont conservées manuscrites.

⁴⁹ Chaque diocèse portugais a eu son historien. Nous n'avons retenu que ceux existants au Moyen Âge. Pour l'inventaire complet, consulter A. MARQUES, *Guia do Estudante de História Medieval Portuguesa*, p. 98.

⁵⁰ Jorge CARDOSO, *Agiólogo Lvsitano dos sanctos e varoens illvstres em virtvde do reyno de Portugal, e svas conquistas. Consagrado aos gloriosos S. Vicente, e S. Antonio, insignes Patronos desta inclvta cidade Lisboa e a sev illvstre cabido sede vacante*, Lisbonne, Officina Craesbeekiana-Officina de Henrique Valente d'Oliveira, 1652-1657-1666-1744. 4 vols dont le dernier est dû aux soins d'Antonio Caetano de Sousa. Les volumes restants (V et VI) couvrant les mois de septembre à décembre sont restés manuscrits. Voir Bibl. Nat. Lisbonne, *Reservados*, cod. 40-44.

⁵¹ Il suffit de se rappeler les ouvrages des grands canonistes portugais du XIII^e siècle dont l'importance fût mise à jour par les importants travaux d'Antonio Domingues de Sousa Costa.

plus possible de ces œuvres, alors que nous nous sommes contentés d'utiliser celles déjà éditées⁵².

E. SOURCES DE NATURE COMMERCIALE

Il a été déjà question à la deuxième section du présent chapitre de l'intérêt de la documentation administrative pour l'étude du commerce extérieur portugais au Moyen Âge. Tout en insistant sur ces sources, il a été possible de joindre, lorsque possible, d'autres documents de nature commerciale comme les statuts portuaires ou les registres de douanes (*alfândegas*)⁵³. Ce fut important pour prouver l'existence depuis le XII^e siècle d'un flux commercial entre le Portugal et la Normandie, ainsi que pour élucider la législation portugaise qui le réglait, des aspects qui ont pu influencer la *peregrinatio academica* portugaise vers Paris. Ces sources ont été extraites de deux recueils qui rassemblent la presque totalité des sources trouvées au Portugal sur ce commerce international⁵⁴.

L'énumération des sources utilisées ne constitue que le premier volet de l'introduction à notre sujet. Ayant mérité l'intérêt des historiens portugais, la *peregrinatio academica* a déjà été l'objet de quelques travaux historiques dont leur synthèse ne vient que confirmer la validité d'une étude comme la nôtre.

⁵² Moses Bensabat AMZALAK, *Dos impostos segundo o Liber de Republica de Diogo Lopes Rebêlo*, Lisbonne, Gráfica Lisbonense, 1943; *ib.*, *Frei João Sobrinho e as Doutrinas Económicas da Idade-Média*, Lisbonne, Gráfica Lisbonense, 1945; *ib.*, *D. Durando Pais e o seu comentário ao tratado Da Economia atribuído a Aristóteles*, Lisbonne, Académie des Sciences de Lisbonne, 1955. Toutes ces éditions sont normalement accompagnées d'une section sur les études de l'auteur d'où nous avons puisé beaucoup d'informations.

⁵³ Malgré l'existence de ces documents, les archives portugaises sont pauvres pour ce qui concerne des informations sur le trafic maritime, et surtout, sur les voyages eux-mêmes. Pour des considérations sur les archives portugaises pour l'histoire commerciale médiévale, voir Virgínia RAU, «Sources pour l'étude de l'économie maritime portugaise» dans Michel MOLLAT, dir. *Les sources de l'Histoire Maritime en Europe du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1962, p. 255-266. Un aperçu de la bibliographie sur l'histoire économique de Portugal au Moyen Âge peut être recueillie dans António H. de Oliveira MARQUES, «Ideário para uma História Económica de Portugal na Idade Média» dans António H. de Oliveira MARQUES, *Ensaio de história medieval portuguesa*, deuxième édition, Lisbonne, Editorial Vega, 1980 p. 17-50.

⁵⁴ Filipe Manuel Miranda Themudo BARATA, *Comércio e navegação de Portugal com o Levante peninsular (1280-1415) - Subsídios para a história do comércio externo português medieval*, travail de synthèse destiné aux preuves d'aptitude pédagogique et capacité scientifique, Université d'Évora, 1987, p. 5. Les deux recueils en question sont João Martins da Silva MARQUES, *Descobrimientos Portugueses. Documentos para a sua história*, Lisbonne, Instituto de Alta Cultura, 1944-1971. 3 vols et António Joaquim Dias DINIS, *Monumenta Henricina*, Lisbonne, Commission exécutive des commémorations du cinquième centenaire de la mort de l'Infant D. Henri [le Navigateur], 1960-1971. 15 vols.

II. LA *PEREGRINATIO ACADEMICA* PORTUGAISE : ÉTAT DE LA QUESTION

A. SURVOL GÉO-CHRONOLOGIQUE

La relation entre le Portugal et les écoles des autres pays européens remonte au XII^e siècle, due à l'influence, vieille d'un siècle, de Cluny et de l'Église en tant que moteur des échanges de personnes et d'idées⁵⁵. Cela a permis que des Portugais aient pu approfondir au-delà des Pyrénées l'étude des arts qu'ils débutaient dans les écoles rattachées aux chapitres diocésains, parfois dans celles annexées à une collégiale ou encore dans les nouvelles écoles issues d'un nouveau monachisme urbain qui acquièrent avec les chanoines réguliers de Sainte-Croix de Coïmbre ou de Saint-Vincent-hors-les-murs (São Vicente de Fora) leur stade le plus développé⁵⁶. Sans en avoir de preuves concrètes pour la période précédente, il est possible de constater que cette *peregrinatio* a dû augmenter en importance depuis le milieu du XII^e siècle. Cette constatation est basée sur une présence plus fréquente de personnes détenant le titre de maître (*magister*) dans la documentation

⁵⁵ L'importance de l'ordre clunisien au Portugal a été mis en lumière par José MATTOSO, *Le Monachisme ibérique et Cluny: les monastères du diocèse de Porto de l'an mille à 1200*, Louvain, Publications Universitaires de Louvain, 1968. Voir l'influence anglaise exprimée à la même époque notamment par le culte de saint Thomas Becket au monastère de Lorvão dans Anne J. DUGGAN, «Aspects of Anglo-Portuguese Relations in the Twelfth Century. Manuscripts, Relics, Decretals and the cult of St. Thomas Becket at Lorvão, Alcobaca and Tomar», *Portuguese Studies*, 14 (1998), p. 1-19. Ce rôle de l'Église sera traité plus en détail dans cette section lorsque nous aborderons le cas de l'université de Paris.

⁵⁶ Afin de développer cette question, le lecteur profitera des classiques études de Francisco da Gama CAEIRO, «As Escolas Capitulares no primeiro século da Nacionalidade Portuguesa», *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. I, 2 (1966), p. 3-48 et *Ib.*, «A organização do ensino em Portugal no período anterior à fundação da universidade», *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. II, 3 (1968), p. 3-23. Voir aussi la récente synthèse de António Resende de OLIVEIRA, «As Instituições de ensino» dans *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portugalense à crise do século XIV*, p. 635-647 et la bibliographie y mentionnée.

portugaise⁵⁷. Au cours du XIII^e siècle, la pérégrination à l'étude augmente encore par le biais de la formation des universités. De nouvelles perspectives d'études s'ouvraient alors aux étudiants portugais qui pouvaient désormais approfondir les études débutés au Portugal⁵⁸. Et malgré la formation de l'université de Lisbonne-Coïmbra en 1290, l'exode d'étudiants portugais vers l'étranger restera présent durant tout le bas Moyen Âge et même au-delà, jusqu'à la Renaissance. Bien que l'on connaisse la périodisation de cette pérégrination et son rayonnement géographique à la largeur de l'Europe occidentale, il est pour l'instant impossible d'en fournir une analyse statistique et d'aller au-delà d'un simple tableau géo-chronologique de cette pérégrination.

⁵⁷ Pour le cas portugais, cela pourrait très bien désigner des personnes ayant obtenu leur *licentia docendi*, ce qui équivalait à l'époque à dire qu'ils avaient étudié à l'étranger, notamment à Paris et à Bologne comme c'est l'opinion de F. CAEIRO, «As Escolas Capitulares no primeiro século da Nacionalidade Portuguesa», p. 9 et *Ib.*, «A organização do ensino em Portugal no período anterior à fundação da universidade», p. 5. Plus récemment, cette thèse va dans le sens que ce nombre de plus en plus élevé de *magistri* est dû en partie aux dispositions des conciles Latran III et IV qui ont eu un certain écho au Portugal. Voir António Resende de OLIVEIRA, «A mobilidade dos universitários» dans *História da Universidade em Portugal*, vol. I : (1290-1536), Coïmbra, Université de Coïmbra-Fondation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 341; *Ib.*, «2. As Instituições de ensino» dans *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portugalense à crise do século XIV* p. 648. En dernier, la meilleure leçon sur le sujet demeure celle de José Artur Nogueira parue dans sa thèse d'histoire du droit en 1994. Les mentions de ces *magistri* débutent au XI^e siècle, alors que l'auteur en retrace une cinquantaine dans la documentation existante. L'analyse de cette dernière laisse voir un noyau d'ecclésiastiques pas encore universitaires, mis en relation avec un milieu régulier, presque toujours d'une situation sociale élevée – comme démontré par le volumineux patrimoine immobilier qu'ils déplacent – et se circonscrivant dans un nombre restreint de monastères (p. 48). Ce vocable rejoint alors un grand nombre de situations parmi lesquelles se trouve celle de l'enseignement. La situation change véritablement à la fin du XI^e siècle par l'influence d'une réforme grégorienne qui induit une plus grande autorité épiscopale et l'appel d'hommes intellectuellement capables de remplir les fonctions inhérentes. Les cathédrales deviennent ainsi des vrais centres d'études et le terrain d'élection pour ces *magistri* (voir p. 191 et la bibliographie mentionnée). Pour le siècle suivant, l'auteur n'infirma pas la possibilité de ce titre exprimer un contact avec des centres universitaires étrangers notamment le bolonais et parisien (suivant ainsi F. Caeiro). Mais ici, les seules mentions de *magistri* s'occupant de fonctions essentiellement didactiques sont celles des maîtres-écoles adjoints aux cathédrales et influencés par les décisions conciliaires (p. 39-40). L'utilisation de ce terme dans ces conditions – nous dit l'auteur – est la règle, n'invalidant pas les autres existantes au siècle précédant. (p. 317). Les centaines de mentions que l'on retrouve pour les XII^e et XIII^e siècles demandent à qu'il n'y ait pas d'association implicite et immédiate entre ces *magistri* et une formation universitaire. Elle pouvait vouloir dire simplement qu'un ancien étudiant dans une école cathédrale ou collégiale aurait exercé la docence (p. 317). Voir pour tout ceci José Artur Anes Duarte NOGUEIRA, *Sociedade e direito em Portugal na Idade Média. Dos primórdios ao século da Universidade (contribuição para o seu estudo)*, Lisbonne, Supplément à la Revista da Faculdade de Direito da Universidade de Lisboa, 1994. À notre avis, bien qu'il n'y ait pas toujours de relation causale entre le fait qu'un *magister* ait obtenu sa *licentia docendi*, il est possible de postuler que cette corrélation a existé, car une des raisons pour aller à Paris au XII^e siècle était justement d'acquérir la *licentia docendi* des mains d'un maître tenant alors une école à Paris réputée par l'enseignement de la théologie. Licence en poche, il pouvait ensuite exercer ou non les connaissances théologiques qu'il avait acquises dans les écoles publiques ou monastiques portugaises. C'est aussi l'opinion de Jacques Verger qui constate un phénomène semblable à la même époque d'après les recherches effectuées sur la principauté de Liège, sur la Suisse et sur le diocèse de Lausanne. Voir Jacques VERGER, «Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge: quelques remarques» dans A. Paravicini BAGLIANI, éd. *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, Lausanne, Université de Lausanne, 1987, p. 12-13. Pour avoir un aperçu de la multitude de documents où sont énoncés ces *magistri*, consulter outre la thèse de Nogueira, les recueils de sources de Moreira de Sá mentionnées à la note 26.

⁵⁸ Voir les synthèses de J. Le GOFF, *Les intellectuels au Moyen Âge*, deuxième édition, Paris, Seuil, 1985 et Jacques VERGER, *Les universités au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973. Première édition «Quadriège», 1999.

B. ITALIE

Avant le XV^e siècle, la *peregrinatio academica* portugaise vers l'Italie se résumait à l'Université de Bologne qui fût pendant tout le Bas Moyen Âge un centre international d'études. Supposée pour le XII^e siècle, cette pérégrination des Portugais vers Bologne est attestée pour le siècle suivant alors que le clergé portugais, dans son conflit latent avec leur roi, eut besoin de membres solidement formés en droit afin d'affirmer ses prérogatives contre le pouvoir central⁵⁹. Reconnaisant le prestige de cette université, il n'est donc pas étonnant que l'on y retrouve le nom des plus grands canonistes portugais de ce siècle, certains allant même y poursuivre leur carrière comme Pedro Hispano Portugalense, Silvestre Godinho, João de Deus ou Vincente Hispano. Cette assertion n'est pas appuyée par les études effectuées sur cette pérégrination à cette époque – car cela n'a jamais été fait – mais par des études sur ces personnes et leurs œuvres⁶⁰. Au XIV^e siècle, l'attrait de Bologne décroît puisqu'elle souffre de la diversification des choix qui s'offrent aux Portugais en matière d'universités, mais surtout par l'attraction qu'exerce la Papauté lors de son séjour à

⁵⁹ A. OLIVEIRA, «A mobilidade dos universitários» dans *História da Universidade em Portugal*, vol. I, p. 344; José ANTUNES, António Resende de OLIVEIRA et João Monteiro GOUVEIA, «Conflitos políticos no reino de Portugal entre a Reconquista e a Expansão. Estado da questão», *Revista da História das Ideias*, 6 (1984), p. 29-111.

⁶⁰ La seule ébauche sur cette pérégrination demeure le travail classique de Antonio GARCIA Y GARCIA, *Estudios sobre la canonística medieval portuguesa*, Madrid, Fundacion Universitaria Española, 1976. Certains de ces canonistes ont joui de l'attention d'António Domingues de Sousa COSTA, *Um Mestre Português em Bolonha no Século XIII, João de Deus. Vida e Obra*, Braga, Editorial Franciscana, 1957; *ib.*, *Mestre Silvestre e Mestre Vicente, Juristas na contenda entre D. Afonso III e suas irmãs*, Braga, Editorial Franciscana, 1963. Cette pérégrination portugaise en Italie demeure celle qui a été jusqu'à présent la plus étudiée, grâce au rôle que certains Portugais, étudiant en Italie, ont acquis ensuite dans l'administration portugaise ou à la renommée que certains d'entre eux ont acquis en tant qu'humanistes. Nuno J. Espinosa Gomes da SILVA, «João das Regras e outros Juristas Portugueses da Universidade de Bolonha (1378-1421)», *separata de Revista da Faculdade de Direito da Universidade de Lisboa*, vol. XII (1960), p. 5-35; *ib.*, «O doutoramento em Pavia de D. Martim Gil, Bispo de Silves (1395)», *Revista da Faculdade de Direito da Universidade de Lisboa*, vol. XVI, Lisbonne, 1963, p. 425-430; Pietro VERRUA, *Umanisti ed altri 'studiosi viri' italiani e stranieri di qua e di là dalle Alpi e dal Mare*, Genève, L.S. Olschki, 1924, p. 101-109; Virginia RAU, «Italianismo na cultura jurídica portuguesa do século XV», *Revista portuguesa de Historia*, XII (1969), p. 185-206; *ib.*, «Alguns estudantes e eruditos portugueses em Italia no século XV», *Do Tempo e da Historia*, V (1972), p. 29-99; Artur Moreira de SÁ, *Humanistas portugueses em Itália. Subsídios para o estudo de Frei Gomes de Lisboa, dos dois Luízes Teixeira, de João de Barros e de Henrique Caiado*, Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1984; António Domingos de Sousa COSTA, «Cultura Medieval Portuguesa – Notas sobre um Mestre Português em Bolonha», *Itinerarium*, année I, 1 (janvier-février 1955), p. 28-57; *ib.*, «O Doutoramento em Bolonha do secretário de D. João I, Doutor Lançarote, conde palatino e embaixador ao Concílio de Pisa», *Itinerarium*, année III, 3 (1957), p. 202-230; *ib.*, «Doutoramento em Leis, na Universidade de Bolonha, de D. João Alvares, Deão de Viseu, depois Bispo de Silves», *Itinerarium*, année IV, 21 (juillet-septembre 1958), p. 342-344; *ib.*, *Mestre André Dias de Escobar, figura ecuménica do século XV*, Rome-Porto, Editorial Franciscana, 1967; *ib.*, «Mestre Fr. André do Prado. Desconhecido Escotista Português do Século XV, professor nas Universidades de Bolonha e da Cúria Romana». *Revista Portuguesa de Filosofia*, t. XXIII, 3 (juillet-septembre 1967), p. 293-337; *ib.*, «O célebre conselheiro e chanceler régio Doutor João das Regras, clérigo conjurado e prior da colegiada de Santa Maria da Oliveira de Guimarães», *Itinerarium*, année XVIII, 77 (juillet-septembre 1972), p. 232-259; *ib.*, «João Martins e João Aranha professores de Teologia em Bolonha e bispos de Safim em Africa», *Antonianum*, 48 (1973), p. 300-342; *ib.*, «Estudantes Portugueses na Reitoria do Colégio de S. Clemente de Bolonha na Primeira Metade do Século XV», *Arquivo de Historia da Cultura Portuguesa*, vol. III, 1 (1969), p. 3-157; *ib.*, *Portuguese no Colégio de S. Clemente e Universidade de Bolonha durante o século XV*, Bologne, Real Colégio de España, 1990. 2 vols; Estêvão Rodrigues de CASTRO, *Obras poéticas em português, castelhano, latim, italiano*. Textes édités, fixés, préfacés et annotés par Giacinto MANUPPELLA, Coimbra, Université de Coimbra, 1967.

Avignon. Par ailleurs, il ne faut pas écarter la possibilité d'un décroissement de l'attraction de Bologne par une diminution des conflits impliquant la royauté et le clergé séculier portugais: l'un et l'autre sont moins portés à former des juristes afin de défendre leurs intérêts. Mais avec le retour de la Papauté à Rome au début du XV^e siècle, l'Italie redevient à nouveau très fréquentée par les Portugais. Bologne reste présente dans le *cursus* de certains juristes portugais, mais fait nouveau, ils se dispersent désormais aussi dans les autres universités italiennes du nord⁶¹. Cette primauté italienne resta en vigueur jusqu'à la fin du XV^e siècle, alors qu'elle fait ensuite place à Paris et à Salamanque comme destinations privilégiées des étudiants portugais. Cependant, les universités italiennes continueront à retenir pendant le XVI^e siècle des effectifs portugais, attirés surtout par les idées humanistes qui y sont diffusées.

C. L'ANGLETERRE

Les preuves documentaires sur la *peregrinatio academica* portugaise en Angleterre débutent au milieu du XIV^e siècle⁶². Concentrée à Oxford, plutôt qu'à Cambridge, cette pérégrination est l'apanage presque exclusif des ordres mendiants et surtout des Franciscains⁶³, sans toutefois avoir

⁶¹ Joaquim Veríssimo SERRÃO, *Historia de Portugal*, vol. II : 1415-1495, troisième édition, Lisbonne, Editorial Verbo, 1980, p. 380; A. OLIVEIRA, «A mobilidade dos universitários» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 348; L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 4-5. Cet état de fait semble reposer, comme l'indique J. Verger, sur la plus grande facilité à y acquérir les grades. Voir à cet effet, Jacques VERGER, «Prosopographie et cursus universitaires» dans Neithard BULST et Jean-Philippe GENET, éd. *Medieval Lives and the Historian. Studies in Medieval Prosopography*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, p. 319.

⁶² C'est à partir des monumentaux répertoires biographiques d'A.B. Emden sur les universités d'Oxford et de Cambridge que nous avons pu avoir un aperçu de cette pérégrination. Voir Alfred Brotherston EMDEN, *A Biographical Register of the University of Oxford to A.D. 1500*, Londres, 1957-1959, 3 vols; *ib.*, *A Biographical Register of the University of Cambridge to 1500*, Cambridge, 1963. Le seul article paru sur le sujet est dû aux soins de Peter RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», *Aufsätze zur Portugiesischen Kulturgeschichte*, Münster, Westfalen, 1960, p.183-191. L'inventaire de Russell est assez complet comme le confirme notre exhaustif dépouillement effectué sur les deux répertoires d'Emden.

⁶³ Joaquim Veríssimo SERRÃO, *Portugal e o mundo nos sécs. XII a XVI: um percurso de dimensão universal*, Lisbonne, Verbo, 1994, p. 48 et P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 185-186. Cette constatation provient de distorsions dans la documentation, car les franciscains à Oxford sont les mieux cernés par les sources. Russell mentionne aussi des exemples concernant des étudiants monastiques, cependant ceux-ci ne se sont jamais vraiment imposés face à la grande majorité mendicante. *Ib.*, p. 186, note 7.

atteint, paraît-il, une très grande ampleur. Nous avons ainsi les informations pour seize individus⁶⁴. Il semble qu'il y ait une justification à cette pérégrination et à la raison d'être de cette date charnière, bien que les sources ne soient guère claires sur le sujet. Il faut se rappeler d'une part que le Portugal entre à cette époque, et à coup sûr pendant le grand Schisme, dans la mouvance anglaise qui l'amènera à une alliance avec l'Angleterre par le traité de Windsor en 1386⁶⁵. Selon Russell, la scission du grand Schisme explique la plus grande quantité d'étudiants portugais à Oxford plutôt qu'à Paris à la fin du Moyen Âge⁶⁶. On fera au cours de notre travail que cette assertion est tout à fait fausse.

D. L'ESPAGNE

L'université espagnole qui a été la plus populaire auprès des Portugais pendant le Moyen Âge fut sans doute celle de Salamanque⁶⁷. Cette popularité a été quelque peu tardive, même si quelques portugais ont participé à sa fondation vers le milieu du XIII^e siècle⁶⁸. Au siècle suivant, cette pérégrination resta quand même réduite, attirant surtout des étudiants des diocèses près de la frontière luso-espagnole comme Braga, Guarda, Viseu et Lamego⁶⁹. Ce n'est que vers la moitié du XV^e siècle que le choix de Salamanque devint vraiment populaire. Outre la relative proximité de

⁶⁴ Mariano PESET, *Interrelaciones entre las universidades españolas y portuguesas en los primeros siglos de su historia*, Separata de Boletim da Faculdade de Direito de Coimbra. Número especial. Estudos em homenagem aos profs. M. P. Merêa e G. B. Cruz, 1983, p. 54. En effet, Russell n'y trouve que seize étudiants pour la période allant de la moitié du XIV^e à la fin du XV^e siècle. P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 187-189. Ce n'est pas surprenant que se soient les mendiants, et à coup sûr les mendiants étrangers qu'on y retrouve le plus souvent. Les interdits pontificaux sur l'étude du droit semblent avoir été bien suivis par les mendiants qui privilégiaient presque exclusivement la théologie. En ce sens, ils vont à contre-courant de leur époque où le droit est de plus en plus nécessaire à une réussite et à une promotion sociales. Pour cette question, voir la dernière synthèse de Jacques VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 30-38. Consulter aussi Serge LUSIGNAN, «La philosophie et son histoire: quelques réflexions à propos d'un livre récent de W. J. Courtenay», *Dialogue*, vol. XXXI, 3 (été 1992), p. 495-502, notamment 496-497.

⁶⁵ La genèse de cette alliance dont 1386 constitue un jalon important peut être trouvée dans Eduardo BRAZÃO, *Uma velha aliança*, Lisbonne, Neogravura, 1955.

⁶⁶ «All that we can safely assert is that more Portuguese students have, at the present time, been shown to have been at Oxford than in Paris in the later middle ages». P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 186. Celui-ci se base sur les recherches de Luís de Matos qui trouva seulement quatre étudiants portugais à Paris pour tout le XIV^e siècle en utilisant les sources universitaires parisiennes – qui selon lui – sont plus ou moins complètes, alors qu'Emden n'en trouva, pour la même période à Oxford, que cinq étudiants lusitaniens. Le raisonnement de Russell repose sur le fait que «for several decades after 1383 the allegiance of Portugal to the Roman popes closed the French universities to all Portuguese except private schismatics». *Ib.*, p. 185, note 5.

⁶⁷ La pérégrination académique portugaise vers Salamanque est connue depuis le travail de Joaquim Veríssimo SERRÃO, *Portugueses no estudo de Salamanca*, vol. I: (1250-1550), Lisbonne, Université de Lisbonne, 1962.

⁶⁸ José ANTUNES, «Portugueses no processo histórico da fundação da Universidade de Salamanca», *Revista de História das Ideias*, 12 (1990), p. 19-53.

⁶⁹ Joaquim Veríssimo SERRÃO, *História de Portugal*, vol. I: *Estado, Pátria e Nação (1080-1415)*, troisième édition, Lisbonne, Editorial Verbo, 1980, p. 231. La diversité des universités et la prépondérance des universités du Midi a joué sur cela, malgré la proximité de Salamanque vis-à-vis Toulouse ou Montpellier.

l'université, elle commence à être choisie par des mendiants qui jusque-là refusaient d'y suivre des cours, soit par leur fermeture aux étudiants portugais pour des raisons politiques, soit pour le peu de prestige de son enseignement théologique⁷⁰. Elle représente alors pour les Portugais leur «vivier culturel»⁷¹. Au tournant du XV^e siècle, l'Université acquiert la prédominance de la *peregrinatio academica* portugaise avec Paris, aidée par la valorisation des études des arts et de théologie⁷². Se dirigeaient alors vers Salamanque ceux qui étaient moins fortunés, incapables d'obtenir une bourse parisienne, ceux qui étaient plus proches de Salamanque ou ceux qui, aspirant à une meilleure éducation, choisissaient de ne pas aller à Lisbonne⁷³.

E. LA FRANCE

La *peregrinatio academica* lusitanienne vers la France a beaucoup bénéficié des relations culturelles existantes entre les deux royaumes dès le XI^e siècle. Le premier versant de ces relations a sans doute été la pénétration des idéaux clunisiens qui, pendant ce siècle, ont imprégné la culture péninsulaire avec sa liturgie, son organisation ecclésiastique, son écriture, sa musique, ainsi que son architecture⁷⁴. Plus tard, ce fut au tour des Portugais de prendre l'initiative de ces relations avec la France. Il suffit de mentionner les contacts que le monastère des Chanoines Réguliers de Sainte-Croix a maintenus avec Saint-Ruf d'Avignon⁷⁵. Tout ceci a constitué une partie des prémisses idéologiques et structurelles qui permirent aux Portugais d'aller parfaire leurs connaissances en

⁷⁰ P. RUSSEL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 186.

⁷¹ J. SERRÃO, *Historia de Portugal*, I, p. 230; II, p. 381 et *ib.*, *Portugueses no estudo de Salamanca*, I, p. 36-48. De plus, une étude concernant cette pérégrination au XV^e siècle a vu le jour par la main de Armando de Jesus MARQUES, «Portugueses nos claustros salmantinos do séc. XV», *Revista Portuguesa de Filosofia*, vol. 19, 2 (1963), p. 167-186.

⁷² Ce changement d'orientation avait été opéré à Salamanque au tournant du XIV^e siècle. Voir J. SERRÃO, *Portugueses no estudo de Salamanca*, I, p. 50-51.

⁷³ Outre la monographie déjà citée de Joaquim V. SERRÃO, consulter aussi Armando Jesus MARQUES, *Portugal e a Universidade de Salamanca. Participação de escolares lusos no governo do Estudo (1503-1512)*, Salamanque, Université de Salamanque, 1980 et la bibliographie proposée.

⁷⁴ Cette matière a été abordée par José MATTOSO dans «Monges e clérigos portadores da cultura francesa em Portugal (Séculos XI e XII)» dans *Les rapports culturels et littéraires entre le Portugal et la France. Actes du colloque, Paris, 11-16 octobre 1982*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1983, p. 41-58 et réimprimé dans son recueil *Portugal Medieval. Novas interpretações*, Lisbonne, Instituto Nacional-Casa da Moeda, 1985, p. 365-387. Pour une analyse des importantes relations qu'a entretenues le Portugal au début de sa fondation avec la France, consulter Pierre DAVID, «Français du Midi dans les évêchés portugais (1279-1390)», *Bulletin des Études Portugaises et de l'Institut Français au Portugal*, nouvelle série, tome 9, fasc. 2 (décembre 1943), p. 16-68.

⁷⁵ Ce contact s'est manifesté par la filiation spirituelle de Sainte-Croix vis-à-vis Saint-Ruf. Cette dernière a reçu la visite de certains *crúzios* portugais, qui y ont, entre autres choses, copié des livres qu'ils amenèrent postérieurement au Portugal. L'on connaît d'ailleurs la dépendance des bibliothèques de Sainte Croix et d'Alcobaça envers la culture française. La meilleure synthèse sur cette problématique reste encore Francisco Gama CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, vol. I : *Introdução ao estudo da obra antoniana*, Lisbonne, F.J.G. Caeiro, 1967, p. 86-90. Voir notre note 157.

France⁷⁶. Ce perfectionnement aura pour cadre les universités du Midi de la France ainsi que l'Université de Paris.

1. Les universités méridionales

La pérégrination académique médiévale portugaise a été étudiée seulement pour les universités de Toulouse et de Montpellier⁷⁷. Nous retrouvons très peu de mentions d'étudiants séjournant dans ces universités avant le XIV^e siècle. À Montpellier, la renommée des études en Médecine y attire – dès le XIII^e, voire le XII^e siècle – des Portugais comme l'illustre les *cancioneiros* médiévaux⁷⁸. Quant à Toulouse, les mentions débutent au début du XIII^e siècle, causées par l'étude du droit romain, mais aussi par l'enseignement de la théologie où se distinguèrent certains des premiers dominicains portugais dont Saint Antoine de Lisbonne est resté le plus célèbre⁷⁹. Dès le milieu du XIII^e siècle, selon Serrão, ce sont «les *studia* méridionaux qui attireraient la curiosité scientifique de tous les Portugais...[et qui] abrégèrent les longs voyages qu'auparavant ils étaient obligés de faire pour aller étudier à Paris»⁸⁰. Ce qui est sûr, c'est que plus tard, pendant le séjour de la Papauté à Avignon, les universités méridionales françaises furent les universités de prédilection pour les Portugais alors que l'on retrouve selon les recherches effectuées, vingt-cinq étudiants à Montpellier et huit à Toulouse pour l'ensemble de cette période⁸¹. Cette primauté se termine abruptement par le retour de la Papauté à Rome. Dans les *rotuli* existants, postérieurs à ce retour, il n'y a plus de mentions de Portugais⁸². Depuis cette date, et selon toute vraisemblance, elles n'attireront que très peu de Lusitaniens.

⁷⁶ Les autres prémisses, celles d'ordre économique, seront abordées et leur importance mise en valeur dans le chapitre III.

⁷⁷ Joaquim Veríssimo SERRÃO, *Les Portugais à l'Université de Montpellier (XII-XVII^e siècles)*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1971 et *ib.*, *Les Portugais à l'Université de Toulouse (XIII-XVII^e siècles)*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1970.

⁷⁸ J. SERRÃO, *História de Portugal*, I, p. 230. Voir *Il Canzoniere Portoghese della Biblioteca Vaticana*, édition de Ernesto MONACI, Halle, Max Niemeyer editore, 1875, chanson 1066, p. 371 ; chanson 1073, p. 1073 ; chanson 1116, p. 390 et chanson 1195, p. 416. Pour le développement de cette matière, voir J. SERRÃO, *Les Portugais à l'Université de Toulouse*, p. 17-26.

⁷⁹ J. SERRÃO, *Historia de Portugal*, I, p. 230 et *ib.*, *Les Portugais à l'Université de Toulouse*, p. 24-25. C'est à remarquer que les historiens portugais le nomment Saint Antoine de Lisbonne, tandis que toute la communauté scientifique internationale le désigne du lieu de sa mort, Padoue.

⁸⁰ Joaquim Veríssimo SERRÃO, «Étudiants portugais dans les universités du Midi de la France à la fin du XIV^e siècle», *Bulletin Philologique et Historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques. Années 1953-1954*, Paris, Imprimerie Nationale-Presses Universitaires de France, 1955, p. 266-267.

⁸¹ A. OLIVEIRA, «A mobilidade dos universitários» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 346 et les études de Joaquim V. Serrão.

⁸² J. SERRÃO, «Étudiants portugais dans les universités du Midi de la France à la fin du XIV^e siècle», p. 271-272 et les études citées à la note 77.

2. L'Université de Paris

L'étude de la *peregrinatio academica* médiévale portugaise à l'Université de Paris n'a jamais été fait. Le seul qui se soit penché sur la question demeure Luís de Matos qui étudia cette pérégrination pour la première partie du XVI^e siècle⁸³. En faisant part de ses trouvailles pour le Moyen Âge, il a vite tranché : «l'affluence vers l'Université parisienne n'a jamais été très grande avant le XVI^e siècle»⁸⁴. Cela semble avoir freiné l'intérêt des historiens, car depuis personne ne s'est intéressé directement au sujet.

Les recherches effectuées jusqu'à présent laissent croire que la présence des Portugais à Paris est pressentie depuis la fin du XII^e siècle⁸⁵. Cette conclusion se base sur les bourses accordées par la royauté et par les décisions synodales favorisant la jouissance des bénéfices de ceux qui sont ailleurs pour motif d'étude⁸⁶. Pour le XIII^e siècle, l'Université n'a pas dû accueillir beaucoup d'étudiants parce que les Portugais préféraient sans doute les études en droit à Bologne aux arts et à la théologie parisiennes⁸⁷. Cette mince attirance de Paris continuerait jusqu'au XVI^e siècle⁸⁸. Au XIV^e siècle, la pérégrination serait très réduite à cause de la popularité des universités du Midi de la France. Selon Russell, et suivant Matos, les sources de l'université ne fournissent que quatre mentions d'étudiants portugais pour tout ce siècle⁸⁹. Elle ne serait donc pas – comme vérifié pour les autres nations ibériques – l'université privilégiée par les Portugais pour la théologie⁹⁰. Pour le XV^e siècle, la pérégrination s'amenuiserait davantage alors que la guerre de Cent ans et le grand

⁸³ L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, 1950. En 1971, Joaquim Veríssimo planifiait une deuxième édition revue et augmentée de cette étude qui n'a jamais vue le jour. J. SERRÃO, *Les Portugais à l'Université de Montpellier*, p. 7. Avant la parution du cartulaire de l'Université, une étude des divers étudiants étrangers à l'université de Paris fut tentée par Alexander BUDINSZKY, *Die Universität und die Fremden an derselben im Mittelalter. Ein Beitrag zur Geschichte dieser hohen Schule*, Berlin, Hertz, 1876. Réimpression, Aalen, Scientia Verlag, 1970. La cueillette d'universitaires portugais y est bien sûr très réduite.

⁸⁴ L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 2.

⁸⁵ Cette première pérégrination serait constituée de chanoines réguliers provenant du monastère de Sainte-Croix qui auraient été hébergés pendant leur séjour à Paris dans la canonique de Saint-Victor. Voir l'opinion favorable à cette thèse de Jean Châtillon citée par F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 70, note 48; António Montes MOREIRA, «Origens portuguesas da cultura de Santo António», *Itinerarium*, année XLII, 154 (janvier-avril 1996), p. 97-98.

⁸⁶ Ces aspects sont développés en détail dans le troisième chapitre.

⁸⁷ A. OLIVEIRA, «A mobilidade dos universitários» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 344.

⁸⁸ Jacques Verger dans ses études sur les universités françaises au Moyen Âge observe que pendant ces deux siècles, la fréquentation de l'université de Paris par des étrangers semble être peu élevée par rapport au nombre d'étudiants qu'elle aurait pendant cette époque. Voir Serge LUSIGNAN, *Vérité garde le roy. La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 14, note 24.

⁸⁹ L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 2 et P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 184-185.

⁹⁰ P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 186.

Schisme empêchent les Portugais d'aller à Paris pendant la première moitié de ce siècle⁹¹. Toujours selon les recherches déjà effectuées, il semble que la situation se redresse assez vite, car le nombre des effectifs portugais à Paris augmente peu à peu après, à mesure que l'on avance dans la seconde moitié du siècle⁹². Ce n'est que vers le début du XVI^e siècle que cette pérégrination parvient à atteindre vraiment une marque importante, aidée d'une politique de bourses institutionnalisées et promues par le roi du Portugal Jean III⁹³.

L'analyse sommaire ci-dessous tentée, relègue la pérégrination vers l'Université de Paris à un deuxième rang, sous influence des recherches effectuées pour les universités d'Italie, et surtout pour les universités méridionales de Montpellier et Toulouse où l'on retrouve, pour la période médiévale, une quarantaine de mentions l'étudiants portugais. Or les soixante-seize mentions d'étudiants portugais qui ont été ou qui ont pu séjourner Paris laissent entrevoir un tableau un peu différent où l'Université de Paris joue un rôle important dans la formation d'important cadres ecclésiastiques, plus tard au service de la hiérarchie diocésaine ou de la royauté portugaises. La vision traditionnelle à laquelle nous ferons certains ajustements est demeurée tributaire des lacunes que l'historiographie n'a pas été en mesure de combler, en particulier pour l'Université de Paris. Outre le fait qu'elle n'a jamais été étudiée, ce que l'on connaît d'elle est très stéréotypée et toujours basée sur un portrait stagnant: une existence certaine de cette pérégrination au XIII^e siècle suivie par une disparition jusqu'au milieu du XV^e siècle. Ce hiatus est expliqué très sommairement dans l'historiographie par les fléaux qui s'abattent entre-temps sur le territoire français, voire européen : le grand Schisme et la guerre de Cent Ans. Un hiatus auquel même le prestige de l'*Alma mater parisiensis* ne semble pas résister. Qu'en est-il réellement ? Nous avons tout lieu de croire que même peu importante en nombre, cette pérégrination a existé tout au long du bas Moyen Âge comme le démontrera le dénombrement chronologique des soixante-seize mentions que nous avons collationnées. On relativise ainsi l'importance de ces cassures traditionnelles. Pour faire de la lumière sur ce phénomène, il importe évidemment de découvrir ceux qui y sont allés. Une enquête prosopographique est la seule façon d'y parvenir.

⁹¹ M. PESET, *Interrelaciones entre las universidades españolas y portuguesas en los primeros siglos de su historia*, p. 56 et P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 185, note 5.

⁹² A. OLIVEIRA, «A mobilidade dos universitários» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 347. Matos l'a appelé une «prise de contact». L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 5.

⁹³ Malgré tout, cette histoire reste à faire. La monographie de Matos est plutôt un inventaire de sources mises à la disposition des historiens, qu'une étude d'ensemble sur le sujet. À part la bibliographie assez riche de l'étude de Matos, le lecteur consultera avec profit José F. da Silva TERRA, «Nouveaux documents sur les Portugais à l'Université de Paris (XVI^e siècle)», *Arquivos do Centro Cultural Português*, vol. V (1972), p. 190-260. En réalité, cette situation assez perceptible à Paris, l'est tout autant pour d'autres universités européennes. Prenons seulement le cas de l'université de Louvain qui n'a jamais joui non plus d'une pérégrination étudiante significative avant le XVI^e siècle. Voir les récentes recherches sur les étudiants ibériques à l'université de Louvain entre 1400 et 1600 par Thomas Cole sous la direction de Hilde de Ridder-Symoens.

CHAPITRE II

Les étudiants portugais à Paris : étude socio-historique

Capítulo VI : Sendo certo e indubituável, que os dois polos em que se estabelece, e sustenta a verdadeira religião, são as virtudes, e as letras; e que o exercício, e augmento das virtudes dependa da boa cultura das letras.*

Estatutos Provinciais da Seráfica e observante Província de Portugal, 1636.

* Chapitre VI : Il est sûr et indubitable que les deux pôles qui établissent et soutiennent la véritable religion sont les vertus et les lettres. De l'exercice et de l'essor des vertus dépende la bonne culture des lettres.

Statuts provinciaux de la province franciscaine observante du Portugal, 1636.

III. LES PROBLÈMES : LA CONSTITUTION DU FICHER PROSOPOGRAPHIQUE

L'étude sociale de l'institution universitaire médiévale ne peut pas être détachée d'une recherche sur les membres qui l'ont composée. Il s'agit de retrouver dans cette dernière le plus de renseignements communs à tous les individus concernés, renseignements relatifs de prime abord à leur vie individuelle et leur insertion sociale. Cette démarche produit un nouveau discours appelé communément l'histoire «externe» des universités⁹⁴. Si la recherche de certains de ces renseignements est devenue classique et commune à chaque étude prosopographique, comme c'est le cas de l'origine sociale et géographique ou des activités professionnelles de chaque individu à l'étude, d'autres paramètres sont particuliers à chacune des populations étudiées. Dans les faits, l'historien tente de recueillir le plus de données possibles sur le milieu social, l'éducation, la vie matérielle et quotidienne de chaque étudiant afin d'y dégager – autant que les sources le permettent – une image globale, de nature sociologique, de la population à l'étude. Celle-ci permettra de faire ressortir des caractéristiques intrinsèques du groupe, liées à son origine sociale et géographique, à sa mobilité et réussite sociales, sans oublier les relations des individus avec les pouvoirs en place de l'époque, à savoir la royauté et la papauté⁹⁵.

L'histoire des universités n'a pas été longtemps étrangère à cette méthode historique et très rapidement, Stelling-Michaud, dans une étude pionnière portant sur les universitaires suisses médiévaux à l'Université de Bologne au Moyen Âge, a démontré le potentiel de l'approche prosopographique pour l'histoire des universités⁹⁶. Depuis, plusieurs publications ont vu le jour et démontrent bien la vitalité et la pertinence de cette méthode pour l'étude de l'université pendant

⁹⁴ Ces nouvelles voies d'étude ont été développées en premier dans l'étude historiographique classique de Sven STELLING-MICHAUD, «L'Histoire des universités au Moyen Âge et à la Renaissance au cours des vingt-cinq dernières années» dans *XI^e Congrès International des Sciences Historiques à Stockholm. Rapports*, tome I, Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1960, p. 97-143. Celle-là est aussi *grosso modo* la définition la plus simple de la prosopographie. Pour des études sur les divers aspects de cette méthode, voir Lawrence STONE, «Prosopography» dans Felix GILBERT et Stephen GRAUBARD, éd. *Historical Studies Today*, New York, W.W. Norton & Company, 1972, p. 107-140, et Neithard BULST, «Objet et méthode de la prosopographie» dans *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles*, p. 467-482.

⁹⁵ Il est également possible dans certains cas de faire référence aux pouvoirs municipaux ou à des groupes économiques comme les marchands. Un exemple de cette approche globale et intégrative appliquée à une prosopographie d'un groupe d'universitaires demeure Christine RENARDY, *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège 1140-1350. Recherches sur sa composition et activités*, Paris, Belles Lettres, 1979.

⁹⁶ Sven STELLING-MICHAUD, *L'Université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse aux XIII^e et XIV^e siècles*, Genève, E. Droz, 1955.

l'époque médiévale⁹⁷. L'Université de Paris devient à son tour l'objet de nouveaux travaux prosopographiques qui ont tenté d'apporter une nouvelle vision de ses composantes humaines et institutionnelles⁹⁸. Mais ce renouvellement historiographique cache des aspects de l'Université qui demeurent encore assez obscurs, surtout ceux concernant son aspect socio-économique⁹⁹. Le peu de connaissances dont nous disposons sur la question provient moins du manque d'intérêt ou d'études, que des divers problèmes reliés à la méthode prosopographique. La route vers la constitution d'un fichier qui soit cohérent, assez étoffé, et surtout représentatif, est assez longue et parsemée d'embûches. Nous devons par conséquent en tenir compte dans la présente étude que nous consacrons aux étudiants portugais à l'Université de Paris au Moyen Âge.

A. «DÉNOMBRER ET CIRCONSCRIRE»

La mise en chantier d'un fichier prosopographique obéit à une double procédure mise en évidence, entre autres, par Hélène Millet¹⁰⁰. Dans un premier temps, il faut dénombrer les individus susceptibles de répondre aux conditions fixées dès le départ par l'historien. Ayant pour sujet les Portugais qui ont étudié à Paris au Moyen Âge, il a été facile de définir au préalable les limites du fichier d'après un critère géographique: le Portugal continental comme lieu de naissance des sujets et Paris en tant que lieu de séjour de l'étudiant ou du maître lusitaniens.

⁹⁷ Soulignons particulièrement les études effectuées sur les universités situées en terre d'Empire où les archives et les matricules universitaires se sont conservées le mieux. Consulter pour ceux-ci les listes bibliographiques publiées dans Hilde de RIDDER-SYMOENS, «Reconstruction du milieu universitaire au niveau régional» dans *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles*, p. 382-386 et George BEECH, «Prosopography» dans James M. POWELL, éd. *Medieval Studies. An Introduction*, seconde édition, New York, Syracuse University Press, 1992, p. 212-226.

⁹⁸ Il suffit de consulter les travaux de John W. BALDWIN, «Masters at Paris from 1179 to 1215: A Social Perspective» dans Robert BENSON et Giles CONSTABLE, éd. *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Cambridge, Harvard University Press, 1982, p. 113-133; Mineo TANAKA, *La nation anglaise-allemande de l'Université de Paris des origines à la fin du Moyen Âge*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1990; Olga WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des Arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500)*, vol. I : *Répertoire des noms commençant par A-B*, Turnhout, Brepols, 1994; *Ib.*, *ibid.*, vol. II : *Répertoire commençant par C-F*, Turnhout, Brepols, 1996; Stephen FERRUOLO, «*Quid dant artes nisi luctum?* Learning, Ambition, and Careers in the Mediaeval University», *History of Education Quarterly*, 28 (1988), p. 1-22; J. FARGE, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*, 1980; *Ib.*, *The Faculty of Theology of Paris, 1500-1536: Institution, Personnel and Activity in Early Sixteenth-Century France*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1976, 2 vols; N. GOROCHOV, *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle (1418)*, 1997; Thomas SULLIVAN, O.S.B., «Benedictine Masters of the University of Paris in the Late Middle Ages: Patterns of Recruitment», *Vivarium*, vol. XXXI, 2 (1993), p. 226-240; *ib.*, *Benedictine Monks at the University of Paris, A.D. 1229-1500 : A Biographical Register*, Leiden-New York, E. J. Brill, 1995

⁹⁹ N. GOROCHOV, *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle (1418)*, p. 22.

¹⁰⁰ Hélène MILLET, «Circonscrire et dénombrer, pour quoi faire?» dans *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles*, p. 265-275.

La première de ces prémisses semble de prime abord assez facile à établir puisque le Portugal continental conserve très sensiblement sa configuration territoriale actuelle depuis 1297¹⁰¹. Cette stabilité géographique du territoire portugais est aussi présente dans son recouvrement ecclésiastique. Ainsi, au milieu du XII^e siècle, le futur Portugal était divisé en sept diocèses, à savoir Braga, Coïmbra, Évora, Lamego, Lisbonne, Porto, Viseu, auxquels se sont ajoutés pendant le règne de Sanche I^{er} (1185-1211), ceux de Guarda et Silves. Ceux-ci sont restés *grosso modo* stables pendant tout le reste du Moyen Âge, bien que l'on n'ignore pas le fait qu'ils ont pu rentrer, à l'occasion, dans la mouvance de l'archiépiscopat compostellain¹⁰². Pour nous, l'important est que ces diocèses étaient compris dans le territoire portugais. Cela veut dire que les étudiants natifs de ces diocèses étaient des Portugais. La définition géographique du lieu de naissance des membres de la population se trouve ainsi simplifiée, car il existe presque une identité entre l'actuel territoire géographique portugais et celui aux XIV^e et XV^e siècles. Cependant, quant à la seconde condition, à savoir le séjour à Paris de l'étudiant, elle n'est pas toujours vérifiable avec certitude. Ainsi, la documentation peut faire mention d'un séjour en France, sans spécifier explicitement si le motif du séjour est celui de l'étude. Il faut donc être conscient de la différente qualité des informations recueillies et circonscrire l'enquête aux sujets pour lesquels nous avons une attestation de séjour à Paris, plutôt qu'en France. Pour répondre à ces critères, il a fallu mettre de côté certains étudiants dont l'origine portugaise était douteuse, voire impossible à déterminer. Ce fut les cas précis d'Alvaro Pelayo (Pais) et de Gonçalo Hispano¹⁰³. Anciens maîtres franciscains à Paris et grandes personnalités de leur temps, le premier fut un célèbre polémiste et moralisateur, l'auteur du *De Statu et Planctu Ecclesiae*, alors que le deuxième a été le quinzième maître-général de l'ordre franciscain. Leur lieu de naissance est très fermement disputé par les historiens du Portugal et de l'Espagne qui réclament cet honneur pour leur pays respectif. Malgré certaines ombres qui planent

¹⁰¹ António H. de Oliveira MARQUES, «1. Um tempo entre cristãos e muçulmanos» dans *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado portugalense à crise do século XIV*, p. 62-63. Les frontières portugaises, fixées au sud lors du règne d'Alphonse III, furent délimitées à l'Est (avec Léon et Castille) pendant le règne de Denis I^{er} par le traité d'Alcanices en 1297. La nouvelle ligne de frontière, à l'exception de la région entourant Olivença, se maintient encore aujourd'hui. La célébration du septième centenaire de ce traité a donné lieu à un colloque dont les actes sont déjà parus : *O Tratado de Alcanices e a importância histórica das terras de Riba Côa. Actas do congresso histórico luso-espanhol, 12-17 de Setembro 1997*, Lisbonne, Editora da Universidade Católica, 1997.

¹⁰² F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 87-96 et 281-288.

¹⁰³ Ces deux franciscains furent l'objet de nombreuses études dont il faut remarquer N. YUNG, *Un franciscain théologien du pouvoir pontifical au XIV^e siècle, Alvaro Pelayo. Évêque et pénitencier de Jean XXII*, Paris, J. Vrin, 1931; José CALVET, «A nacionalidade de Alvaro Pais», *Revista da Faculdade de Letras de Lisboa*, 1967, p. 29-50; António Domingues de Sousa COSTA, *Estudos sobre Alvaro Pais*, Lisbonne, Instituto de Alta Cultura, 1966; J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, II, p. 548-549, commentaire au 13 avril, lettre d; Fr. Gonsalvi HISPANI, O.F.M., *Quaestiones disputatae et de Quodlibet*. Introduction de Léon AMOROS, Claras Aquas, Ex Typographia Collegii S. Bonaventurae, 1935, p. XIII-XL; Ephrem LONGPRÉ, O.F.M., «Gonzalve de Balboa et le B. Duns Scot», *Études franciscaines*, 36 (1924), p. 640-646 et 37 (1925), p. 170-182; José Maria POU Y MARTÍ, O.F.M., «Fr. Gonzalo de Balboa, premier General Español de la Orden», *Revista de Estudios Franciscanos*, VII (1911), p. 171-180, 332-342.

sur cette question, deux solides monographies sont venues prouver – de manière très convaincante selon nous – leur origine galicienne¹⁰⁴. Cependant, la détermination des critères de départ ne constitue pas le plus grand problème dans l'élaboration du fichier. Ce dernier se situe au niveau des sources.

B. LES PROBLÈMES RELIÉS AUX SOURCES EXPLOITÉES

Il faut apprécier en premier lieu la qualité des sources utilisées. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les divers types de documents utilisés ne méritent pas tous le même degré de confiance de la part de l'historien-prosopographe. Par conséquent, nous avons dû diviser notre population en deux catégories selon le type de sources où ils ont été repérés. Il faut d'emblée remarquer que cette division demeure personnelle et un peu arbitraire. Elle est néanmoins essentielle si nous désirons que les résultats soient faussés le moins possibles. Ces derniers seront pondérés et critiqués en cours d'analyse. La première de ces catégories est celle qui regroupe les étudiants mentionnés dans les sources dites «fiables». Cette fiabilité provient de leur caractère officiel. Ce sont normalement des documents issus de l'Université elle-même ou des grands pouvoirs décisionnels du Moyen Âge tels la papauté ou les royaumes portugaise et française. Nous devons également y inclure des ouvrages scientifiques médiévaux où il est possible de déceler des informations biographiques sur les auteurs respectifs¹⁰⁵. Sans être de nature officielle, ces dernières informations proviennent le plus souvent de la main de l'étudiant lui-même, ce qui leur confère, à notre avis, une crédibilité certaine¹⁰⁶. La deuxième catégorie contient le reste des sources, celles qui d'une façon ou d'une autre sont jugées moins dignes de confiance et dont les plus importantes demeurent, comme l'on a déjà vu, les diverses chroniques des congrégations religieuses ou des diocèses portugais.

¹⁰⁴ Pour **Alvaro Pais**, A. COSTA, *Estudos sobre Alvaro Pais*, p. 71-81 et pour **Gonçalo Hispano**, G. HISPANI, *Quaestiones disputatae et de Quodlibet*, p. XX-XXII. Cette difficulté provient de l'existence d'une tradition perpétuée par les chroniqueurs et les compilateurs portugais qui prônent leur naissance lusitanienne. Il n'est pas ici le lieu de trancher, et donc – suivant le critère que nous avons déterminé au début – nous avons décidé de ne pas les inclure dans notre population. Ceci, bien que l'on ne soit pas ignorant du fait que les custodes franciscaines du Portugal et de la Galice étaient englobées dans la même province franciscaine, celle de Saint-Jacques. Voir A. COSTA, *Estudos sobre Alvaro Pais*, p. 11; F. LOPES, «Escolas públicas dos Franciscanos em Portugal antes de 1308», p. 103-104.

¹⁰⁵ Bien sûr, les traités autographes médiévaux ne représentent qu'une faible partie des ouvrages connus, bien que les connaissances sur les maîtres du XIII^e siècle proviennent le plus souvent de ses œuvres et de leurs controverses doctrinales. Ephrem LONGPRÉ, O.F.M., *Le B. Jean Duns Scot OFM pour le Saint Siège et contre le Gallicanisme*. Paris, 25-28 juin 1303, Quaracchi, Typ. du collège St-Bonaventure, 1930, p. 5.

¹⁰⁶ Il ne faut pas exclure le fait que l'auteur ait parfois gonflé son *curriculum studiorum*. Toutefois, dans notre cas précis, les informations retrouvées sur les étudiants par l'examen de leurs œuvres sont confirmées par les registres universitaires. Voir les introductions des ouvrages édités par Moses Amzalak à la note 52.

Le problème majeur pour celui qui étudie le recrutement de l'Université de Paris au Moyen Âge est celui du manque de matricules comme celles des universités germaniques pour la période antérieure au XVI^e siècle. Cette absence est d'ailleurs amplifiée par le fait que celles, existantes, n'englobent qu'une partie de tous les étudiants et maîtres qui séjournèrent à Paris. D'une part, ce système universitaire, contenant un grand nombre d'étudiants, avait des structures d'encadrement plutôt souples¹⁰⁷. Ainsi, les protocoles visant à assurer la discipline et l'appartenance de ses membres à l'*universitas* étaient très déficients. L'admission à l'Université de Paris n'était guère sélective et l'important était d'avoir un maître qui pouvait orienter l'étudiant comme le révèle l'adage maintes fois répété – *nullus sit scholaris Parisius qui certum magistrum non habeat*¹⁰⁸. Une situation corrigée quelque peu à partir de 1289 alors que les maîtres-ès-arts de Paris étaient obligés de consigner par écrit les noms de leurs étudiants¹⁰⁹. Malgré tout, cette «immatriculation», s'il en fut une, n'a jamais dépassé le niveau provisoire et était détruite après la mort du maître ou suite au départ de l'étudiant¹¹⁰. D'autre part, le fait que les sources ne recensent pas tous les étudiants peut être imputé également à la nature même du système scolaire de l'époque. La durée des études est importante, car un maître avait plus de chances d'être mentionné dans un document qu'un simple étudiant-ès-arts qui commençait son *cursus*, sans oublier le fait que nombre d'individus ont pu suivre des cours à l'université sans jamais y avoir obtenu de diplôme. Ceux-là seront également plus difficile à cerner dans les sources.

Le manque de sources – et par conséquent le manque d'études – constitue donc un problème incontournable pour l'étude prosopographique d'une population étudiante et, à coup sûr, celle de l'Université de Paris au Moyen Âge. En fait, dans un travail comme celui-ci, il est important de comparer les résultats obtenus à ce que l'on connaît des autres communautés d'étudiants étrangers à Paris¹¹¹. Cette comparaison peut s'avérer ici un exercice périlleux dans la mesure où la majorité des études sur la mobilité universitaire à Paris portent surtout sur les diverses

¹⁰⁷ Un cas à l'opposé est celui des chapitres cathédraux. Communauté plus petite et plus contrôlée par les pouvoirs en place, les chanoines qui la composent sont plus faciles à repérer dans les sources médiévales. Voir Hélène MILLET, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon, 1272-1412*, Rome, École française de Rome, 1982.

¹⁰⁸ Rainer Christoph SCHWINGES, «Admission» dans Hilde de RIDDER-SYMOENS, éd. *A History of the University in Europe*, vol. I : *Universities in the Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 173. La phrase est mentionnée dans DENIFLE, *CUPa*, I, p. 78, doc. 20.

¹⁰⁹ H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 35-36, doc. 561. Il est possible de consulter la version anglaise de ce document dans Lynn THORNDIKE, *University Records and Life in the Middle Ages*, New York, Columbia University Press, 1944, p. 118-119, doc. 50.

¹¹⁰ Jacques PAQUET, «L'immatriculation des étudiants dans les universités médiévales» dans *Pascua Mediaevalia. Studies voor Prof. J.M. De Smet*, Leuven, Universitaire Pers Leuven, 1983, p. 161. L'Université n'a jamais gardé qu'une idée assez relative de ses propres effectifs. Les différends afin de déterminer qui était un *vrai escolier* sont là pour le prouver. Voir à ce sujet S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, p. 123-127.

¹¹¹ H. MILLET, «Circonscrire et dénombrer, pour quoi faire ?», p. 267.

nationalités de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris¹¹². Ceci s'explique par le fait que contrairement aux autres registres des nations et des facultés, ceux de cette nation nous sont parvenus dans leur presque totalité. Étant donné l'insuffisance des études sur la mobilité ibérique à Paris, nous n'avons d'autre choix que d'employer la documentation existante sur les Scandinaves, les Germaniques et les Britanniques comme point de comparaison, en insistant sur les convergences au détriment de toute considération quantitative. Cette précaution évite que ce déphasage au niveau des sources influence la représentativité et la validité de nos conclusions.

Mais les difficultés de repérage ne s'arrêtent pas là. Il y a aussi toute une panoplie de considérations moins connues à mettre en lumière. Débutons par celles ayant rapport à l'onomastique.

C. LES PROBLÈMES D'IDENTIFICATION RELIÉS À L'ONOMASTIQUE

L'étude des noms propres se divise en deux branches, à savoir l'anthroponymie, l'étude des noms de personnes et la toponymie, l'étude des noms de lieux. Et si l'utilisation de cette dernière est aisée, le même constat ne peut pas s'appliquer à la première. En effet, l'emploi de la toponymie s'est restreint à la recherche du nom du diocèse d'origine de l'étudiant qui était presque toujours mentionné dans les sources officielles comme les suppliques pontificales. Toutefois, la cueillette ne fut pas aussi abondante que nous l'aurions souhaité puisque les chroniques ne mentionnent pas toujours le diocèse d'origine de l'étudiant. Il est cependant à remarquer que le diocèse de décès de l'étudiant était le plus souvent indiqué. Ceci s'explique par la notoriété acquise par le personnage au cours de sa vie, ce qui a forcé les biographes et les historiens à se souvenir du lieu de son décès.

À l'opposé, les problèmes d'anthroponymie furent nombreux, certains étant particuliers au cas français, d'autres au cas portugais et d'autres concernant les deux. À Paris, les scribes et notaires étaient majoritairement francophones et le plus souvent peu familiers aux sonorités des noms propres ibériques¹¹³. La latinisation de ceux-ci, et leur francisation postérieure, ne fut pas toujours faite de la meilleure façon, rendant la recherche de ces noms par les historiens assez

¹¹² Pour une liste exhaustive de ces études jusqu'en 1975, consulter Simone GUENÉE, *Bibliographie de l'histoire des universités françaises des origines à la Révolution*, tome I : *Généralités*. Université de Paris, Paris, Éditions A. et J. Picard, 1981, p. 86-90, 292-296. La seule étude qui concerne directement les Ibériques pour la période médiévale est celle datant de plus d'un siècle de Julien HAVET, *Maître Fernand de Cordoue et l'Université de Paris au XV^e siècle*, Paris, Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 1883.

¹¹³ Le problème des langues vernaculaires dans le milieu universitaire est encore à exploiter. À notre connaissance, seulement le cas du français fut étudié par Serge LUSIGNAN, «Le Français et le Latin dans le milieu de l'École à la fin du Moyen Âge», *Parlure*, 6 (1990), p. 3-23. On y voit bien sûr que le latin demeure prédominant à l'Université.

difficile¹¹⁴. De plus, il est aussi possible de trouver dans les sources l'utilisation par les étudiants, et surtout par les maîtres, d'un seul prénom. Toutefois, le plus grand problème réside dans l'emploi de l'épithète *hispanus* en tant qu'indication de l'origine géographique comme un élément onomastique. Ce vocable, collé aux jeunes étudiants ibériques qui arrivaient à Paris, les suivait tout au long de leurs études et parfois même au-delà¹¹⁵. Ceci implique donc que cet épithète avait une valeur assez générique, applicable tout au long du Moyen Âge, aux habitants de la péninsule Ibérique, du Portugal à la Catalogne¹¹⁶. C'est le sens qu'en donnent les statuts du collège espagnol de Saint Clément à Bologne reformé après la mort de son fondateur le cardinal Albornoze en 1367 : «*largo sumpto vocabulo, prout continet omnia regna illa a montibus Esperie ultra, et de Hispanis de illis locis ubi ipse dominus habebat ecclesiastica beneficia tunc tempore sue mortis vel habuit temporibus retroactis*»¹¹⁷.

Les embûches anthroponymiques prennent aussi leur importance dans le cadre portugais¹¹⁸. Ici, la difficulté n'est pas la mauvaise traduction du nom de l'étudiant, mais plutôt de retrouver son origine, à savoir si le nom de l'étudiant est d'origine espagnole ou portugaise. Cet état de fait est causé par les interrelations séculières entre le Portugal et l'Espagne qui ont provoqué – surtout par des alliances matrimoniales – une vraie communauté nobiliaire et courtisane au niveau de la

¹¹⁴ Dans la plupart des cas, cependant, la traduction des noms n'a pas beaucoup souffert. Consulter Bibl. Nat. Paris, ms. latin 5657A, où il est possible de voir que les noms des Lusitaniens inscrits en latin sont assez prêts de leur désignation en portugais.

¹¹⁵ L'exemple le plus frappant est celui du pape Jean XXI, dit **Pierre d'Espagne**. Né Pedro Julião (*Petrus Juliani*), son épithète provient des années de ses études à Paris. Joseph MOREAU, «Pedro Hispano et le problème de la connaissance de l'âme», *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. I, 3 (1967), p. 4 et Manuel António Filipe dos SANTOS, *As obras filosóficas e teológicas de Pedro Hispano. Estudo histórico-crítico*, mémoire de maîtrise en philosophie médiévale, Faculté de Lettres de l'Université de Porto, 1994, p. 38, 40. Voir aussi le cas de D. Durando Hispano identifiable à **D. Durando Pais** dans M. AMZALAK, *D. Durando Pais e o seu comentário ao tratado Da Economia*, p. 22.

¹¹⁶ A. COSTA, *Mestre Silvestre e mestre Vicente, juristas da contenda entre D. Afonso II e suas irmãs*, p. 5; A. GARCIA Y GARCIA, *Estudios sobre la canonística...*, p. 95 et Guilherme Braga da CRUZ, «O direito subsidiário na história do direito português». *Revista Portuguesa de História*, XIV (1975), p. 184, note 8.

¹¹⁷ Berthe M. MARTI, *The Spanish College at Bologna in the Fourteenth Century. Edition and Translation of its Statutes, with Introduction and Notes*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1966, p. 132; Vincente BELTRAN DE HEREDIA, O.P., «Primeros estatutos del Colegio español de San Clemente en Bolonia», *Hispania Sacra*, 11 (1958), p. 195; A. COSTA, «Estudantes portugueses na reitoria do Colégio de S. Clemente de Bolonha na Primeira Metade do Século XV», p. 6.

¹¹⁸ L'ouvrage de référence paru sur le sujet est celui de José Leite de VASCONCELOS, *Antroponímia portuguesa: tratado comparativo da origem, significação, classificação, e vida do conjunto dos nomes próprios, sobrenomes...*, Lisbonne, Imprimerie Nationale, 1928.

péninsule¹¹⁹.

Finalement, il existe des problèmes communs aux deux milieux, qu'il serait même possible d'appliquer à l'échelle européenne. Le Moyen Âge fut caractérisé par l'emploi d'un bassin restreint de prénoms dans la mesure où leur choix se faisait en fonction de celui des parents immédiats, le plus souvent identique au sien. Des noms comme Jean et Pierre sont très nombreux dans toute prosopographie médiévale et ils constituent un vrai casse-tête pour l'historien. Ce problème des homonymes se retrouve surtout au niveau des congrégations religieuses, alors que leurs membres sont très souvent désignés seulement par leur premier nom.

La notoriété d'un personnage contribue également à la diffusion de ces problèmes. Par un principe d'économie, l'homonymie devient le catalyseur qui conduit à attribuer au plus célèbre des auteurs, la paternité d'ouvrages qu'il n'a probablement jamais écrit. Et puisque l'on sait la valeur biographique que peut avoir une œuvre, il est impérieux de bien discerner son auteur. C'est notamment le cas de Pierre d'Espagne¹²⁰. Quant au phénomène des *alias* d'un personnage fameux, il arrive très fréquemment qu'il soit nommé de différentes façons, par son nom de baptême, son patronyme ou par le lieu de sa naissance¹²¹. Cela entraîne très souvent des confusions au niveau de l'identification des personnages. Finalement, cette popularité du sujet introduit une dichotomie dans l'étude entre les étudiants célèbres et les autres moins connus. Cette différence provient de la

¹¹⁹ Rita Gomes COSTA, *A corte dos reis de Portugal no final da Idade Média*, Lisbonne, Difel, 1995, p. 88. C'est précisément le cas des plus puissantes familles faisant partie de l'entourage des rois de la péninsule dont plusieurs membres se consacraient aux études le plus souvent à l'extérieur du royaume. Il est parfois difficile de reconnaître à quelle branche de la famille ils appartenaient. Un exemple frappant de ce phénomène était la famille Lucena. Famille venant d'Andalousie qui s'est installée au Portugal vers 1433-1434, la première génération portugaise de la famille fut celle de **Fernand** et **Vasque de Lucène**, deux célèbres traducteurs et anciens élèves à Paris et Cologne. Voir Jacques PAVIOT, *Portugal et Bourgogne au XV^e siècle, 1384-1482: recueil de documents extraits des archives bourguignonnes*, édition présentée et commentée par Jacques PAVIOT, Paris-Lisbonne, Centre Culturel Calouste Gulbenkian-Commission nationale pour les commémorations des découvertes portugaises, 1995, p. 107; Robert BOSSUAT, «Vasque de Lucène, traducteur de Quinte-Curce (1468)», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance. Travaux et documents*, VIII (1946), p. 197-245; Charity Cannon WILLARD, «Isabelle de Portugal and the French Translation of the "Triunfo de las doñas"», *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome XLIII, 3 (1965), p. 961-969; Danielle GALLET-GUERNE, *Vasque de Lucène et la Cyropédie à la cour de Bourgogne (1470). Le traité de Xénophon mis en français d'après la version latine de Pogge. Étude. Édition des Livres I et V*, Genève, Droz, 1974 et *Vida e feitos de Júlio César*, édition critique de sa traduction du XIV^e siècle de *Li Fet des Romains* par Maria Helena Mira MATEUS, Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian, 1970.

¹²⁰ Longtemps admis par l'historiographie médiévale et moderne comme étant l'auteur de nombreuses œuvres philosophiques, théologiques et médicales, la recherche tend aujourd'hui à lui retirer la paternité de certains de ces ouvrages. L'exemple le plus célèbre est celui des *Summulae logicae* qu'Angel D'Ors annonce comme étant l'œuvre d'un dominicain espagnol dénommé Petrus Hispanus, théorie qui semble rallier la plupart des spécialistes des œuvres de **Pierre d'Espagne**. Angel D'ORS, «Petrus Hispanus O.P., *Auctor Summularum*», *Vivarium*, vol. XXXV, 1 (mars 1997), p. 21-71.

¹²¹ M. SANTOS, *As obras filosóficas e teológicas de Pedro Hispano...*, p. 40-41; G. HISPANI, *Quaestiones disputatae et de Quodlibet*, p. XVIII-XIX; Frei Gomes de LISBOA, *Questão muito útil sobre o objecto de qualquer ciência, e principalmente da filosofia natural (Quaestio perutilis de cuiuscumque scientiae subiecto, principaliter tamen naturalis philosophiae)*, établissement du texte et traduction de Miguel Pinto de MENESES et introduction de Joaquim Cerqueira GONÇALVES, O.F.M., Lisbonne, Institut da Alta Cultura, 1964, p. 6, note 4.

masse documentaire à consulter et des informations qu'on peut en tirer. Généralement, nous sommes mieux renseignés sur les étudiants qui furent importants dans l'histoire intellectuelle et politique médiévale¹²².

Par ailleurs, outre les noms, le contenu même des sources peut être sujet à discussion et causer des problèmes au prosopographe, surtout lorsque ce dernier utilise des sources narratives.

D. LES PROBLÈMES «RHÉTORIQUES» DES SOURCES NARRATIVES PORTUGAISES

Les chroniques portugaises sur la royauté lusitanienne et sur les congrégations religieuses des XVII^e et XVIII^e siècles ont propagé certains *topoi* sur les étudiants portugais à Paris. Nous les retrouvons à l'intérieur de mentions assez courtes et dépourvues de références aux sources. Par contre, il est souvent impossible de déterminer leur véracité dans la mesure où ces chroniques sont des sources uniques pour de nombreux documents.

Le lieu commun le plus fréquent concerne la liaison entre le séjour de l'étudiant portugais à Paris et son ascendance nobiliaire. Il ressort particulièrement de l'analyse de la *peregrinatio academica* des chanoines réguliers de Sainte Croix de Coïmbra à Paris aux XII^e et XIII^e siècles. La tradition historiographique – suivant Nicolau de Santa Maria – indique que ce monastère avait des écoles si bien organisées, que toute la noblesse portugaise y envoyait ses fils pour y être éduqués¹²³. En effet, pour les quatorze chanoines réguliers portugais qui ont probablement fait des études à Paris, et qui sont répertoriés dans notre enquête, nous avons la mention d'une origine noble pour

¹²² Élisabeth MORNET, «Fiabilité et incertitudes de la prosopographie d'une élite sociale et intellectuelle: évêques et chanoines scandinaves à la fin du Moyen Âge» dans *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles*, p. 281, note 9. La popularité de ces figures force le plus souvent des mises au point bibliographiques dont normalement une section est dédiée aux études faites par les personnages.

¹²³ Théophilo BRAGA, *História da Universidade de Coimbra nas suas relações com a instrução pública portuguesa*, vol. I : 1289-1555, Lisbonne, Académie Royale des Sciences, 1892, p. 38. Comme ailleurs en Europe, le système scolaire portugais fut jusqu'à la presque fin du XI^e siècle constitué uniquement par les écoles monastiques. La documentation existante laisse entrevoir une naissance des premières écoles cathédrales à partir du troisième quart du XI^e siècle – suite à la Réforme grégorienne – avec Braga (1072), Coïmbra (1086) et postérieurement les autres cathédrales portugaises. Consulter A. NOGUEIRA, *Sociedade e direito em Portugal na Idade Média. Dos primórdios ao século da Universidade (contribuição para o seu estudo)*, p. 137-145 et la bibliographie proposée.

cinq d'entre eux¹²⁴. Cependant, il n'est pas à écarter la possibilité que ces mentions soient le fruit de l'imagination des biographes de Sainte-Croix de Coïmbra¹²⁵. Ce *topos* fut aussi appliqué aux siècles postérieurs où il a atteint son apogée dans les écrits de D. Rodrigo de Cunha, surtout lorsque ce dernier s'est penché sur le cas des Costa pendant la deuxième moitié du XV^e siècle. Ainsi note l'histoire moderne :

[Jorge da Costa, futur cardinal d'Alpedrinha] après avoir étudié les lettres au Portugal, s'en est allé à Paris, école des Portugais dans ce temps [deuxième moitié du XV^e siècle]. Là, son père l'a soutenu comme à ses deux frères, D. Martinho et D. Jorge, de manière semblable à celle des meilleurs de leurs compatriotes qu'y étudiaient aussi. Cela était suffisant pour qu'il soit considéré comme noble, puisque seulement des béjaunes lusitaniens de noblesse reconnue, que nos rois soutenaient ordinairement de leur finances, allaient étudier à Paris. Une aide que D. Jorge et ses frères refusèrent, puisqu'ils étaient riches en plus d'être nobles¹²⁶.

Également, nous avons l'opportunité de rencontrer dans nos recherches un autre lieu-commun, celui de la mention des études à Paris afin d'embellir le *curriculum* d'un personnage. Le passage par Paris justifie en quelque sorte la réussite du personnage, puisque l'on connaît le

¹²⁴ Voir plus loin dans le chapitre. Pour **D. Martinho Pais, CRSA**. Fr. D. Timotéo dos MARTIRES, *Crónica de Santa Cruz*, vol. I, Coïmbra, Bibliothèque municipale de Coïmbra, 1955, p. 13; **D. Mendo Dias, CRSA**. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cônegos Regulares...*, II, liv. IX, chap. IX, p. 210; **D. Nicolau, CRSA**, ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 318 – D. Inácio de N. S. da Boa MORTE, *Diário histórico dos varões illustres que floreceram em letras, virtudes e santidade na Congregação dos CR de Sancta Cruz*, tome II, 1785, fl. 83, 20 de octobre et João COL, *Catálogo dos prelados da Igreja de Viseu*, Lisbonne, Na Officina de Pascoal da Sylva, 1721-1736, n. XXVIII.(Bibl. Nat. Lisbonne, *Reservados*, Cod. 497); **D. Paio Galvão, CRSA**, ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 317 – D. Inácio de N. S. da Boa MORTE, *Diário histórico dos varões illustres que floreceram em letras, virtudes e santidade na Congregação dos CR de Sancta Cruz*, tome I, 1785, fl. 265, 1^{er} juin; **D. Paio, CRSA**, ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 465 – D. Ignácio de Nossa Senhora da Boa MORTE. *Apologia Crítico-Histórica. Mostra com a história Documentos, Bullas Apostólicas, e Escripturas que no Real Mosteiro de S. Vicente de Fora de Lisboa entrarão os R.R. Cônegos Regulares muito antes do anno de 1206, 1770*, p. 52 (nouvelle numération, fl. 33v).

¹²⁵ Un sixième étudiant pouvait aussi être inclut si l'on s'en tenait à Santa Maria et Boa Morte, **D. João Fróis (ou Froila), CRSA**. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cônegos Regulares...*, I, liv. XI, chap. III, p. 438 et ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 318 – MORTE, *Diário histórico...*, II, 9 et 14 août, i. Toutefois, la biographie de ce dernier est en effet une invention de Santa Maria qui lui colle celle de Jean de Abbeville, légat pontifical dans la péninsule ibérique en 1228-1229. Voir Fortunato de ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, vol. I, nouvelle édition préparée et dirigée par Damião PERES, Porto, Portucalense Editora, 1967, p. 256. Pour le passage de ce légat dans la péninsule ibérique, consulter Peter LINEHAN, *The Spanish Church and the Papacy in the Thirteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, p. 20-53.

¹²⁶ Nous traduisons cette citation tirée de D. Rodrigo da CUNHA, *História Ecclesiástica dos Arcebispos de Braga, e dos Santos e Varões illustres que floresceram neste Arcebispado*, vol. II, présentation de José MARQUES, Braga, Barbosa & Xavier, 1989, chap. LXIII, n. 3, p. 268. Facsimilé de la première édition de 1634-1635. Ce dernier est le seul à affirmer cette thèse. D'autres historiens tel Col ont omis ce séjour alors qu'il l'a mentionné pour d'autres étudiants (J. COL, *Catálogo dos prelados da Igreja de Viseu*, n. XLVII), alors que d'autres l'ont nié véhément comme Fonseca en 1728. Francisco FONSECA, *Évora Gloriosa. Epilogo dos Quatro tomos de Évora illustrada... que compoz o R.P.M. Manoel Fialho da companhia de Jesus...*, Roma, Officina Komarekiana, 1728, p. 288-289. Dans la dernière étude parue sur le personnage, et après avoir consulté un grand éventail de sources, Manuela Mendonça arrive à la conclusion qu'il n'a jamais étudié à l'extérieur du pays. Manuela MENDONÇA, *D. Jorge da Costa, Cardeal de Alpedrinha*, Lisbonne, Colibri, 1991, p. 8, 51. Voir aussi de cas de **D. Afonso Correia** dans J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, III, 15 mai, p. 278.

prestige dont a joui l'enseignement théologique à Paris aux XII^e et XIII^e siècles. C'est le cas de saint Antoine de Lisbonne, ancien chanoine régulier, que d'aucuns font étudiant à Paris, uniquement d'après la généralisation du fait évoqué par Santa-Maria que les boursiers de Sainte Croix de Coïmbra ont fréquenté des écoles parisiennes¹²⁷. De l'autre côté, ce *topos* s'exprime aussi par la glorification de réguliers séjournant à Paris sous la tutelle de maîtres célèbres, voire du fondateur de leurs ordres. C'est un lieu commun des chroniques concernant des congrégations religieuses. L'archétype de ce caractère partisan demeure la chronique sur les Trinitaires portugais. Dans celle-ci, il est mentionné que Fr. Elias do Vale¹²⁸, Fr. Rodrigo de Penalva¹²⁹ furent disciples de Saint Jean de Matha, tandis que D. Fr. Gonçalo de Lisboa¹³⁰ fut un collègue du même fondateur des Trinitaires, que certains ont présenté comme étant un universitaire portugais séjournant à Paris¹³¹. Cette recherche d'une origine distinguée pour les Trinitaires au Portugal peut s'expliquer par la grande importance que l'Université de Paris a pris partout sur le territoire ibérique et par le fait que Saint Jean de Matha ait lui-même visité cette même péninsule Ibérique donnant ainsi une certaine assise historique à l'invention des chroniqueurs.

Les chroniques sont aussi défailtantes lorsqu'on aborde le concept de la *peregrinatio academica* portugaise au Moyen Âge. Comme l'ont vu, l'important était de mentionner que l'étudiant avait accompli ses études à Paris *cum lauda*. Les informations recueillies sont alors assez stéréotypées, vagues et dépassant rarement l'énumération des disciplines étudiées à Paris. Ces chroniqueurs ne témoignent d'aucun soucis de faire des recherches approfondies sur cette période

¹²⁷ F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 57, note 21.

¹²⁸ J. SÃO JOSÉ, *História da esclarecida Ordem da S.S. Trindade...*, I, p. 167; J. CARDOSO, *Agiólogo Lusitano...*, II, p. 285 et F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 216.

¹²⁹ J. SÃO JOSÉ, *História da esclarecida Ordem da S.S. Trindade...*, I, p. 165; J. CARDOSO, *Agiólogo Lusitano...*, II, p. 336-337 et F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 216.

¹³⁰ J. SÃO JOSÉ, *História da esclarecida Ordem da S.S. Trindade...*, I, p. 163 et F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 216.

¹³¹ Voir plus loin dans le chapitre. Selon les mots de Nicolau de Santa Maria : «C'est l'opinion de certains écrivains que le bienheureux Jean de Matha fut natif du royaume de Portugal, où ils déclarent qu'il fut né le 23 juin 1160, la veille de la Saint-Jean Baptiste. Son père s'appela Euphème de Matha, portugais et natif de Lisbonne où il a marié une noble française ayant pour nom Marthe. Ses parents l'envoyèrent à Paris, où l'évêque, qui était un parent assez proche de sa mère Marthe, l'a reçu chez lui avec beaucoup de bienveillance et l'a soutenu dans ses études dans cette célèbre université. Jean de Matha a étudié la Théologie, et il devint un théologien si accompli qu'il pouvait lire les meilleurs chaires». Traduction du portugais de N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cônegos Regulares...*, I, liv. IV, chap. II, p. 186-187. Cette version des faits est déjà exprimée par Fr. António BRANDÃO, *Terceira parte da Monarchia Lusitana que contem a história de Portugal desde o Conde Dom Henrique, até todo o reinado delRey Dom Afonso Henriques*, quatrième édition, introduction d'António da Silva RÊGO, Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1973, liv. IX, chap. IX, p. 158 et citée par J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, II, p. 345, commentaires au 28 mars, lettre c. Une liste des auteurs portugais qui ont suivi cette version a été élaborée par António Caetano de SOUSA. Voir Bibl. Nat. Lisbonne, *Reservados*, cod. 44 – *Agiólogo lusitano...*, VI, fl. 209. Bien sûr, il s'agit d'une invention, car on le sait, Jean de Matha a été français d'origine. Voir Suzanne MOREAU-RENDU, *Les captifs libérés: les Trinitaires et Saint-Mathurin de Paris*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1974. Cet exemple vient appuyer davantage notre thèse sur ce *topos* qu'il semble avoir atteint avec les trinitaires son point culminant.

de la vie des étudiants. Ces indications sont données sans appui documentaire servant uniquement à rehausser le prestige de l'ordre auquel appartient l'étudiant ou de la famille dont il est originaire.

Pour tous les motifs que nous venons d'évoquer, la constitution de listes exhaustives et sûres d'étudiants est pleine d'embûches, même avec la multitude de sources examinées dans notre travail. Mais, même lorsque la population est constituée, il faut réfléchir à la méthode d'analyse de ces données.

E. UN PROBLÈME D'ANALYSE DES DONNÉES PROSOPOGRAPHIQUES

Un problème particulier se pose lorsque la population à l'étude est composée d'un nombre restreint d'individus et que les informations recueillies sont sujettes à un certain doute comme dans notre cas. Nous avons donc affaire à une enquête prosopographique hybride. D'une part, nous suivons la démarche propre à la méthode pour ce qui est de l'élaboration du fichier prosopographique et du choix des questions à aborder. De l'autre, le nombre restreint de la population nous force à adapter l'analyse et la description des résultats à notre propre recherche. Il faut écarter d'emblée les enquêtes statistiques, pour ne s'en tenir qu'aux grandes lignes générales mises en évidence par des tableaux de synthèse, en insistant sur le particulier, sur chaque cas pris individuellement. Cette adaptation est nécessaire afin de biaiser le moins possible la représentativité de notre échantillon. Celle-ci est primordiale afin que la population trouvée soit le plus possible fidèle à la population «réelle» d'alors et à la totalité des sujets qu'elle représente¹³². Ces précautions nous protègent d'une trop grande généralisation dans les conclusions. Le problème est donc d'élaborer des règles générales à partir d'un échantillon peu important, parfois peu sûr, sans l'appui de preuves quantitatives.

Bien sûr, notre enquête, plutôt artisanale, ne constitue pas la règle d'une étude prosopographique. Par contre, il ne faut pas non plus aller dans l'autre extrême, de tomber dans l'étude d'une myriade de chiffres, dépourvue de toute teneur qualitative et personnelle. En effet, il faudrait inverser la tendance longtemps admise selon laquelle la prosopographie est l'antithèse de la biographie dans le sens où la première est l'apanage du pluriel¹³³ et la seconde, de l'individu¹³⁴. À partir de là, il émerge le postulat d'une opposition entre l'une et l'autre, énoncée par exemple dans une étude célèbre de Bernard Guenée :

¹³² N. BULST, «Objet et méthode de la prosopographie» dans *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles*, p. 480-481.

¹³³ René PILLORGET, «La biographie comme genre historique: sa situation actuelle en France», *Revue d'histoire diplomatique*, 96 (1982), p. 22.

¹³⁴ Un bon résumé de cette opposition peut être trouvée dans N. BULST, «Objet et méthode de la prosopographie» dans *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles*, p. 475-476.

Mais il me semble aujourd'hui que ces études prosopographiques ont, au moins pour le Moyen Âge, quelque chose de frustrant. Elles permettent d'atteindre les carrières, mais non pas les personnes. On sait ce que les gens ont fait ou possédé, mais non pas ce qu'ils ont espéré ou craint, aimé ou haï. Et pour toucher et situer une personne, il m'a semblé qu'une autre voie était possible. Renoncer à l'exhaustivité, à la foule anonyme...¹³⁵.

Il nous semble que cette dissociation doit être critiquée. Sans vouloir résoudre de longues querelles, nous pensons que ces deux approches, plus qu'antagonistes, sont surtout complémentaires. La prosopographie ne peut certes se passer de la biographie pour ce qui est de l'élaboration des données, du dénombrement des sujets¹³⁶. Également, un ensemble de biographies a peu de valeur si nous ne pouvons exercer sur ce *corpus* des comparaisons. La force de la prosopographie réside dans le fait qu'elle compare et qu'elle évalue les différences. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, proie naturelle de la biographie, l'individu est tout le temps considéré dans ses rapports avec l'ensemble. Ce dernier est mis en évidence par la prosopographie. L'une ne va pas sans l'autre. À l'historien de bien évaluer et doser l'importance de l'une et de l'autre dans son travail. Ainsi on évite, d'un côté, un travail aride, difficile, où le psychologique et le particulier n'ont pas de place, et de l'autre, une étude élitiste, aucunement globalisante, où l'individu prend tout l'espace, faisant peu le cas des interactions de ce dernier avec son milieu et les institutions en place¹³⁷.

Cette entrée en matière quelque peu longue fut nécessaire afin de bien évaluer la portée des données rassemblées au cours de notre enquête prosopographique dont les résultats seront l'objet de la section qui suit.

¹³⁵ Bernard GUENÉE, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Gallimard, 1987, p. 15.

¹³⁶ N. BURST, «Objet et méthode de la prosopographie» dans *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles*, p. 476.

¹³⁷ Heureusement, la biographie, genre aujourd'hui à la mode, devient de plus en plus globalisante. Afin de constater la progression dans la «dépersonnalisation» de ce genre historique, un bon point de comparaison sont les biographies effectuées sur les deux archétypes de la royauté au XIII^e siècle. La première, plus ancienne, sur Frédéric II, tourne essentiellement autour de la personnage politique du monarque, alors que la deuxième, plus récente de Jacques Le Goff sur Saint Louis, sort le roi capétien de l'emprise de l'histoire politique pour le placer dans le cadre de l'histoire globalisante (histoire religieuse, sociale, économique et politique) qui caractérisa la France et le Moyen-Orient pendant le XIII^e siècle. Consulter Ernest KANTOROWICZ, *L'Empereur Frédéric II*, Paris, Gallimard, 1986. (Traduction française de *Kaiser Friedrich der Zweite*. Berlin, 1927) et Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.

II. L'ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE DES UNIVERSITAIRES PORTUGAIS À PARIS

Les limites numériques et documentaires de notre population nous suggèrent une étude du groupe restreinte aux critères classiques que nous avons déjà mentionnés. Il faut tout d'abord placer la *peregrinatio academica* portugaise médiévale dans son contexte temporel, dans la mesure où nous pouvons observer une évolution de la clientèle portugaise s'exilant à Paris. Cette évolution implique qu'on s'attarde au statut de ces étudiants. En fait, c'est une étude sur le caractère social du groupe qui est proposée afin de savoir qui était l'universitaire portugais à Paris au Moyen Âge. De plus, il ne faut pas passer sous silence la nature des études proprement dites, à savoir les disciplines qu'ils ont choisies et les grades qu'ils ont éventuellement acquis. À part le fait que ce soient les paramètres qui se retrouvent le plus dans les sources, ceux-ci permettent de constater s'il existe une relation marquée entre leur *cursus studiorum* et leur carrière post-universitaire. Finalement, nous nous pencherons sur la question de leurs carrières post-universitaires. Par définition assez éclectique, ces carrières étaient particulières à chaque étudiant. L'observation de possibles constantes rendait plus clair le rôle de l'Université dans le *cursus* professionnel de l'ancien étudiant. Il faut évaluer s'il existe un déterminisme qui détermine la carrière de la personne ou inversement, si celle-ci dépend des potentialités, des réseaux d'influence ou de la capacité économique de chacun.

A. LA PÉRÉGRINATION PORTUGAISE VERS PARIS DANS LE TEMPS

Le premier constat à faire de l'étude chronologique de cette pérégrination intellectuelle, c'est que les Portugais n'ont jamais cessé d'étudier à Paris au cours du Moyen Âge. Ils y ont séjourné vraisemblablement même avant la période précédant la formation de l'Université à la fin du XII^e siècle, bien que les sources pour corroborer cette thèse soient très déficientes autant sur le plan quantitatif que qualitatif. C'est alors un mouvement d'exception qui a regroupé une partie de l'élite cléricale portugaise qui désirait approfondir ses compétences théologiques, gage de réussite d'une future carrière ecclésiastique. Les insuffisances documentaires pour le XIII^e siècle ont également brouillé de façon importante notre compréhension de l'étendue numérique du mouvement. C'est quand même à cette époque que l'Université de Paris affirme davantage son caractère de centre international d'études. Les Portugais continuaient à y affluer dans la foulée d'une mise en valeur des études grâce aux dispositions de Latran IV et de l'avènement des ordres mendiants. Bien qu'il s'agisse presque toujours d'un phénomène d'élite, notre recherche rend compte d'une *peregrinatio* au XIII^e siècle plus variée. Son portrait est plus clair au siècle suivant

par l'emploi d'une documentation plus sûre. Cette mobilité universitaire, au demeurant toujours un mouvement d'exception, semble braver à cette époque le resserrement géographique du recrutement dans lequel sombrait l'Université de Paris. Des clercs séculiers ou des mendiants portugais, bien qu'en nombre restreint, continuaient d'aller à Paris, en dépit du séjour de la papauté qui attire presque tous à Avignon, et surtout, en dépit d'un Grand Schisme qui n'a pas empêché complètement l'affluence d'urbanistes à Paris. Cette tendance se poursuit au siècle suivant alors que de braves lusitaniens n'ont pas hésité à affronter de multiples dangers, dont la guerre de Cent Ans ne saurait être le moindre, afin d'aller parfaire leurs connaissances à l'*Alma mater parisiensis*. Cette *peregrinatio* reste cependant l'affaire de certains, probablement d'un groupe aussi restreint qu'auparavant, mais qu'un nombre plus étendu de sources permet de mieux saisir. C'est une pérégrination qui après la tempête de la guerre, annonce des jours meilleurs. La présence à Paris de cette génération de *parisienses* à la fin du XV^e siècle fait partie d'un dessin plus important. C'est désormais par la prédication de Diogo de Gouveia et de ses collègues théologiens que la royauté portugaise voudra s'acquitter du «fardeau de l'homme blanc» imposé au découvreur lusitanien. La pérégrination des Portugais à Paris au tournant de deux ères entre dans une nouvelle étape.

1. Avant l'Université

a) La *peregrinatio* au XII^e siècle

La pérégrination intellectuelle de Portugais vers Paris avant la fin du XII^e siècle n'a jamais été qu'une supposition basée sur une analyse partielle des rares sources disponibles¹³⁸. En fait, ces rares sources rendent compte d'une *peregrinatio* lusitanienne vers Paris dès la seconde moitié du XII^e siècle. Elles permettent de saisir par le fait même un phénomène auquel les historiens n'étaient sensibles que pour le siècle suivant, à savoir la renommée dont ont joui les écoles parisiennes au Portugal. Le tableau I illustre la présence portugaise aux écoles de Paris au cours du XII^e siècle. Remarquons d'emblée la distinction typographique dans le nom des étudiants qui vaudra pour les tableaux subséquents. Ainsi, le nom de ceux en gras désignent ceux dont les attestations de leur séjour à Paris sont sûres, tandis que le nom en italique concernent ceux qui ont probablement étudié à l'*Alma Mater* parisienne. De plus, le lecteur verra que les étudiants dans chaque tableau sont numérotés. Ce chiffre renvoie aux notices en annexe, qui constituent aussi les sources pour les tableaux, notamment pour les cinq premiers, ceux de la distribution chronologique du groupe. Ces derniers comportent aussi une colonne indiquant le statut ecclésiastique de l'étudiant. Tout ceci facilitera la réperage des étudiants lors des renvois aux tableaux dans le corps du texte.

¹³⁸ F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 59 et A. OLIVEIRA, «A Mobilidade dos Universitários» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 341.

TABLEAU I
Les étudiants portugais à Paris au XII^e siècle

Présence à Paris	Nom de l'étudiant	Statut ecclésiastique	Source*
Avant 1131	<i>D. João Peculiar</i> (1)	Séculier	Chronique
Avant 1131	<i>Pedro Alfarde, CRSA</i> (2)	Moine	Chronique
Vers 1131?	<i>D. Álvaro de Freitas, CRSA</i> (3)	Moine	Chronique
Jusqu'en 1152	<i>D. Paio, CRSA</i> (4)	Moine	Chronique
Après 1163	<i>Soeiro João</i> (5)	Inconnu	Donation
Jusqu'en 1175	D. Martinho (6)	Séculier	Testament
Après 1179?	<i>Fr. D. Gonçalo de Lisboa, OSST</i> (7)	Moine	Chronique
1184?-1198	<i>D. Paio Galvão, CRSA</i> (8)	Moine	Chronique
Au moins dès 1184-avant 1193	<i>D. Nicolau, CRSA</i> (9)	Moine	Chronique
2 ^e moitié XII ^e siècle	<i>D. Martinho Pais, CRSA</i> (10)	Moine	Chronique

Sauf avis en contraire, les sources qui ont servi à l'élaboration des tableaux seront données en annexe, lors de l'entrée pour chaque étudiant.

Afin de rester fidèle à l'impartialité de l'argumentation historique, il faut juger à sa juste valeur ce qu'a pu nous livrer une tradition historiographique d'assertions parfois dépourvues d'appui documentaire. Dans cet esprit, il faut se rendre à l'évidence que le rattachement à Paris de D. João Peculiar¹³⁹, des futurs chanoines réguliers Pedro Alfarde¹⁴⁰, D. Álvaro de Freitas¹⁴¹ et dans les décennies suivantes D. Paio¹⁴², D. Paio Galvão¹⁴³, D. Nicolau¹⁴⁴, Fr. D. Gonçalo de Lisboa¹⁴⁵ et D. Martinho Pais¹⁴⁶ peut susciter de graves doutes dont il ne faut pas sous-estimer

¹³⁹ Voir Annexe, n. 1.

¹⁴⁰ Voir Annexe, n. 2.

¹⁴¹ Voir Annexe, n. 3.

¹⁴² Voir Annexe, n. 4.

¹⁴³ Voir Annexe, n. 8.

¹⁴⁴ Voir Annexe, n. 9.

¹⁴⁵ Voir Annexe, n. 7. Nous hésitons à inclure dans notre population deux autres trinitaires dont les trajets se ressemblent beaucoup et dont le rattachement à Paris est improbable. **Fr. Rodrigo de Penalva**, natif du lieu de même nom, est selon le chroniqueur un étudiant à Cerf-Froid. Il a accompagné Jean de Matha et d'autres trinitaires dans leur périple à la péninsule ibérique. J. JOSÉ, *História da esclarecida Ordem da S.S. Trindade...*, I, p. 165; A. BRANDÃO, *Terceira Parte da Monarquia Lusitana...*, liv. IX, chap. IX, fl. 79; J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, II, p. 336-337, mai et F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 216. Il y a aussi un **Fr. Elias do Vale**, qui selon São José a été disciple de saint Jean de Matha à Paris. J. JOSÉ, *História da esclarecida Ordem da S.S. Trindade...*, p. 167 et F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 216. Cependant, le témoignage de Jorge Cardoso ne le lie pas directement à la ville parisienne : «après avoir professé la Règle trinitaire au monastère de Cerf-Froid en France, sous l'obéissance et la discipline de saint Jean de Matha, il est venu avec ce dernier en Espagne». Traduction de J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, III, p. 285, 16 mai.

¹⁴⁶ Voir Annexe, n. 10.

l'importance¹⁴⁷. Sans tenir toutefois ces mentions pour fausses, il faut convenir qu'il est fort hasardeux de prouver l'établissement de Portugais à l'Université de Paris seulement par des chroniques partisans, notamment celle truffée d'erreurs volontaires et de divagations apologétiques de D. Nicolau Santa Maria¹⁴⁸.

Nous ne pouvons pas contrôler – faute de sources – les cas de D. João Peculiar, de Pedro Alfarde et d'Álvaro de Freitas dans les années 1120. En revanche, l'attrait et le prestige que les écoles parisiennes ont exercés sur les Portugais se révèlent dès le milieu du XII^e siècle. Les cas des chanoines réguliers D. Nicolau, D. Paio Galvão, D. Martinho Pais et du trinitaire fr. D. Gonçalo de Lisboa seraient là pour le confirmer. Mais étant donné le peu de certitude de ces mentions, il est nécessaire de croiser ces faits avec d'autres sources, et surtout, avec ce que l'on connaît du contexte scolaire ibérique et parisien pendant cette deuxième moitié du XII^e siècle.

b) Le prestige de l'Université de Paris dans la péninsule ibérique au cours de la seconde moitié du XII^e siècle

Le contexte culturel alors en vigueur dans la péninsule ibérique était caractérisé par la mise en place de dispositions visant la promotion des études de chanoines portugais, castillans et léonais. Les évêques ibériques furent les premiers à s'intéresser à cette question dès les années 1169-1170 par le chapitre de Compostelle. Ces dispositions ont été ensuite rendues universelles par les conciles de Latran III en 1179 et de Latran IV en 1215. Celle concernant la présence obligatoire d'un écolâtre (normalement désigné de *magister scholarum*) parmi les chanoines des chapitres cathédraux consacrée par le concile Latran III, avait déjà, dès 1170, était définie par ce chapitre¹⁴⁹.

¹⁴⁷ Contrairement aux autres mentions pour lesquelles nous avons donné le bénéfice du doute aux mémorialistes *crúzios*, nous avons jugé bon d'exclure de notre population les maîtres **D. Raimundo, CRSA** et **Pedro Peres, CRSA**. Cela est dû au fait qu'il est possible de retracer la source à partir laquelle, Santa Maria a supposé leur rattachement à Paris. Il s'agit d'un «mémoire» du chapitre des chanoines réguliers célébré à Porto en 1228 lors du passage du légat pontifical Jean d'Abbeville par la péninsule ibérique intitulé *Gemma corone claustralium et speculum prelatorum ordinis Sancti Agustini*. Ce document mentionne que maître **Raimundo** était «*magister Raymundus ipsius loci canonicus profundissime in diversis scientijs literatus*» et **D. Pedro Peres** «*magno in Gramatica Medicina et Logica et in in Theologia qui per obtine predicabat*». António CRUZ, *Santa Cruz de Coimbra na Cultura Portuguesa da Idade Média*, vol. I : *Observações sobre o scriptorium e os estudos claustrais*, Porto, Emp. Ind. Graf. do Porto, 1964, p. 215 et F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 58. Ces extraits ne mentionnent pas expressément leur passage par Paris, qui ne serait cependant pas invraisemblable. Cela n'a pas empêché leur rattachement à Paris prôné par certains. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cônegos Regulares...*, I, liv. IV, chap. X, n. 5, p. 207; ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 317 – I. MORTE, *Diário Historico...*, II, 26 novembre et Abbé Albert LEPÎTRE, *St-Antoine de Padoue*, quatrième édition., Paris, Victor Lecoffre, 1905, p. 28.

¹⁴⁸ Sur la qualité historique de cet ouvrage, voir ce que nous avons avancé à la note . Un exemple frappant de la partialité de cette chronique est fourni par A. CRUZ, *Santa Cruz de Coimbra na Cultura Portuguesa da Idade Média*, I, p. 220, note 41.

¹⁴⁹ Adeline RUCQUOI, «Éducation et société dans la Péninsule ibérique médiévale», *Histoire de l'éducation*, 69 (janvier 1996), p. 13. Le canon XVIII du concile Latran III énonce que «... *per unamquamque ecclesiam cathedralam magistro, qui clericos ejusdem ecclesiae, et scholares pauperes gratis doceat...*». Voir J. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio...*, vol. XXII, col. 227-228.

Cette nécessité d'avoir des chanoines instruits dans les cathédrales a renforcé la prise de mesures favorisant la poursuite d'études à l'étranger. En ce sens, ce même chapitre de Salamanque a octroyé dès 1169, aux chanoines qui voulaient poursuivre leurs études, la possibilité de recevoir leurs bénéfices *in absentia*¹⁵⁰. Cette mesure eut rapidement des répercussions dans les diocèses voisins, et particulièrement au Portugal, alors qu'en 1173, l'archevêque de Braga – D. João Peculiar, lui-même sans doute un ancien étudiant à Paris – ordonna une disposition semblable pour les chanoines de Braga¹⁵¹. Cela est antérieur au concile Latran IV qui est venu finalement fixer ces

¹⁵⁰ A. RUCQUOI, «Éducation et société dans la Péninsule ibérique médiévale», p. 14. La thèse de la jouissance d'un bénéfice *in absentia* motivée par les études est déjà mentionnée vers le milieu du XII^e siècle par Rufinus. Il soutient que les étudiants devaient pouvoir jouir de leurs prébendes lorsqu'ils séjournaient dans les écoles lointaines, car le savoir qu'ils y acquéraient pouvait profiter à leur propre église. Consulter pour cette question J. BALDWIN, *Masters, Princes and Merchants...*, I, p. 120; II, p. 80, note 21. Alphonse X d'Espagne au XIII^e siècle était également conscient de cela, lorsque dans sa *Partida* I, titre XX il a énoncé qu'il était licite pour les clercs de s'absenter afin d'aller aux écoles ou en pérégrination. S. GOMES, «A solidariedade eclesial na promoção de escolares pobres a estudos universitários. O exemplo coimbrão nos séculos XIV e XV», p. 202-203.

¹⁵¹ Dans le document daté du 18 mars 1173, **D. João Peculiar** – celui qui a probablement étudié à Paris – fit de même pour les chanoines du diocèse de Braga: «... *Statuimus etiam et presentis scripti robore communimus ut quicumque canonicorum per licentiam archiepiscopi et consensu capituli ad studium ire voluerit quandiu in studio per licentiam archiepiscopi atque capituli fuerit plenariam ex integro suam habeat portionem...*». A. SÁ, «Primórdios da cultura portuguesa», p. 18, doc. 6. Des constitutions semblables ont été promulguées au XIII^e siècle. Ainsi, le passage de Jean d'Abbeville par la péninsule a donné lieu à la convocation de trois conciles dont seulement celui de Lérida à la fin de 1229 a laissé des traces écrites. La septième de ces constitutions concernait précisément cette question. Voir son édition dans Juan TEJADA Y RAMIRO, *Colección de cánones y de todos los concilios de la iglesia de España y de América*, vol. III, Madrid, P. Montero, 1859, p. 329. Le passage de ce légat semble avoir eu au moins une influence sur cette question. Ainsi, le 4 juin 1229, l'évêque Guillermo de Vich avait mis en pratique cette constatation en accordant un congé *in absentia* pour les chanoines voulant étudier en Lombardie ou en France. Une dizaine d'années plus tard, en avril 1240, l'évêque Áznar Diaz de Logroño déclarait que les clercs désirant étudier dans les *studia generalia*, à Bologne, à Paris, à Toulouse ou dans la proche Calahorra pouvaient jouir de leurs bénéfices pendant qu'ils seraient aux études pour une durée de trois ans. Voir Fernando BUJANDA, «Documentos para la historia de la diócesis de Calahorra : tres sínodos del siglo XIII», *Berceo*, 1 (1946), p. 121-135; J. TEJADA Y RAMIRO, *Colección de cánones y de todos los concilios de la iglesia de España y de América*, VI, p. 30 et P. LINEHAN, *The Spanish Church and the Papacy in the Thirteenth Century*, p. 28, note 21; p. 43, note 2; p. 66. Un demi-siècle plus tard, nous retrouvons des documents semblables pour les diocèses de Beja, Coïmbra et Porto. Voir A. SÁ, «Primórdios da cultura portuguesa II», p. 78, doc. 81; p. 87-88, doc. 90; p. 89-90, doc. 91. Cela laisse supposer que cet effort s'était étendu aux autres diocèses, ce qui démontre la volonté épiscopale d'améliorer la culture du clergé. Les statuts du chapitre de Porto (7 avril 1294) reprennent presque mot pour mot le texte de ceux du chapitre de Coïmbra (18 mars 1293) qui sanctionne cette coutume vis-à-vis des études à l'étranger : «...*Proinde duximus statuendum quod absentes canonici et alij in personatibus et dignitatibus constituti qui fructus et prouentus prebendarum suarum percipiunt siue sint in seruiicio domini episcopi uel Capituli aut in studio litterarum aut in Romana Curia existentes aut etiam in seruiicio domini Regis...*». (Mise en évidence de notre responsabilité). Respectivement *Ib.*, p. 89-90, doc 91 et p. 88, doc. 90. Ces dispositions semblent aussi être le fait d'autres églises. Le 4 janvier 1270, une composition est faite entre le prieur et les portionnaires de l'église de Sainte Marie de Beja selon laquelle ces derniers pouvaient s'absenter pendant trois ans avec l'autorisation de l'évêque pour motif d'études. *Ib.*, p. 78, doc. 81.

dispositions à l'égard de tous les clercs-étudiants¹⁵².

Mais, il ne faut pas oublier que ce ne sont pas seulement les chanoines diocésains qui sont envoyés à Paris. Notre tableau I rend compte d'une présence effective de chanoines réguliers de Sainte-Croix qu'il ne faudrait probablement pas imputer seulement à l'imagination fertile de D. Nicolau de Santa Maria. L'intérêt de l'ordre pour la formation de ses chanoines, particulièrement au monastère de Sainte-Croix, est attesté par la présence de livres scolaires dans leurs bibliothèques¹⁵³. De plus, il ne fait plus de doute que ceux-ci ont joué un rôle culturel fondamental dans le royaume : dans le relais entre le roi et les classes inférieures, dans la proclamation idéologique de la guerre sainte, dans la transmission des courants culturels venant de France et de Rome et dans l'action pastorale urbaine et rurale pour ne nommer que celles-là¹⁵⁴. Cette réalité a engendré maintes donations à Sainte-Croix de la part d'Alphonse-Henri et Sanche I^{er}¹⁵⁵. C'est dans ce contexte favorable au développement des études et de la situation privilégiée de l'ordre auprès la royauté portugaise qu'il faut placer la très citée lettre de Sanche I^{er} concédant, le 14 septembre 1190, une somme annuelle de quatre cents maravédís aux chanoines réguliers de Sainte-Croix pour

¹⁵² J. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio...*, vol. XXII, col. 999-1000. En 1218, par la bulle *Super speculam*, Honorius III permettait que les clercs qui voulaient étudier la théologie puissent le faire sans perte de revenus et sans l'obligation de résidence pour une période de cinq ans. Paul TRIO, «Financing of University Students in the Middle Ages: a New Orientation», *History of Universities*, 4 (1984), p. 3 et note 3.

¹⁵³ Elles contenaient des livres appartenants au milieu victorin. Voir F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 69-72. Cette question des bibliothèques *crúzias* est présente dans presque tous les exposés sur le rayonnement culturel de l'ordre au Portugal. Pour plus de détail, voir les thèses de Francisco da Gama Caeiro et de António Cruz, ainsi que les divers articles de Aires Augusto Nascimento cités en bibliographie finale. Pour l'identification des ouvrages médiévaux présents dans ces bibliothèques, et en plus de la bibliographie citée précédemment, voir Isaias da Rosa PEREIRA, «Escolas e livros na Idade Média em Portugal» dans *Universidade(s). História. Memória. Perspectivas*, vol. I, Coïmbra, Commission Organisatrice do Colloque «História da Universidade», 1991, p. 55-69 et *ib.*, «Dos livros e dos seus nomes – Bibliotecas litúrgicas medievais», *Arquivos de Bibliografia Portuguesa*, 17 (1974), p. 97-167.

¹⁵⁴ Pour un développement plus détaillé des différents rôles joués aux XII^e-XIII^e siècles par les chanoines réguliers de Sainte-Croix de Coïmbra, voir José MATTOSO, «Cluny, crúzios e cistercienses na formação de Portugal» dans MATTOSO, José, *Portugal Medieval. Novas interpretações*, Lisbonne, Instituto Nacional-Casa da Moeda, 1985, p. 109-112.

¹⁵⁵ Consulter notre note 183.

ravitailler ceux du monastère qui étudiaient *in partibus Galliae*¹⁵⁶. Le sens de ce passage semble ne pas faire trop de doute alors que la très grande majorité des historiens traduisent la plupart du temps cette expression par Paris¹⁵⁷.

¹⁵⁶ «*In Christi nomine. Sciant omnes homines qui hanc chartam donationis legere audierint, quod ego Sancius Dei Gratia Portugalliae & Algarbij, Rex ex mea voluntate propria, do, & concedo Monasterio Sanctae Crucis Colimbriensis CCCC. morabitos singulis annis ex cellaris, & redditibus meis ad sustentationem Canonorum ejusdem Monasterij qui in partibus Galliae studiorum causa commorantur, &c. Facta charta donationis, & firmitudinis, apud Colimbria 18 calendas Octobris in Era M. CC. XXVIII.* Voir MARIA, *op. cit.*, II, liv. VII, chap. XV, p. 58 et A. SÁ, «Primórdios da cultura portuguesa», p. 21, doc. 9. Ce document, très souvent mis en cause. La réfutation la plus complète de l'authenticité de cette source est contenue dans la thèse de doctorat publiée en 1964 par António Cruz sur le monastère de Sainte-Croix et la culture portugaise au Moyen Âge. A. CRUZ, *Santa Cruz de Coimbra na Cultura Portuguesa da Idade Média*, I, p. 211-213. Toutefois, depuis les recherches de Francisco da Gama Caeiro, il est considéré comme authentique. A la critique interne de la lettre, cet historien ajoute une autre preuve consistant de la présence à Sainte-Croix d'un *magister parisius* dans deux documents, l'un de décembre 1216 et l'autre du 1^{er} octobre 1226. Pour lui, ce fait «vraiment nouveau et significatif du séjour à Sainte-Croix d'un *magister parisius*, et devant la totale absence de documents contemporains connus, insinue, au lieu de contredire, l'existence d'autres maîtres de même formation universitaire, donnant ainsi une nouvelle vigueur à la version de la bourse instituée par Sanche et encore à la tradition d'autres chanoines réguliers d'avoir fréquenté les *studia* parisiennes». Voir F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 65-69. Or cette hypothèse n'est pas sans problèmes tel que remarqué par J. Nogueira qui n'y voit qu'un nom propre et n'ayant rien à voir avec la présence d'un maître formé à Paris. Voir J. NOGUEIRA, *Sociedade e direito em Portugal na Idade Média. Dos primórdios ao século da Universidade (contribuição para o seu estudo)*, p. 533-535.

Utilisant le mémoire *Gemme corone claustralium et speculum prelatorum ordinis Sancti Agustini*, canon VI, particula 5, Nicolau de Santa Maria cite un chapitre provincial de l'ordre dans la cathédrale de Porto en 1228 où la septième constitution témoignerait de cette migration vers Paris : «que dans tout monastère il y ait un chanoine qui puisse lire la théologie morale, des cas de conscience pour qu'il y ait des bons confesseurs pour le peuple. Pour cela, il devrait être permis que ce chanoine puisse aller d'un monastère à un autre et pour qu'il y ait toujours une personne qui puisse lire, que d'autres chanoines soient envoyées au monastère de Sainte-Croix de Coïmbra, où il y avait toujours des maîtres de bonnes lettres qui se formaient à Paris». Notre traduction de N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. IX, chap. XII, p. 213. Voir aussi António Gomes da Rocha MADAHIL, «Os códices de Santa Cruz de Coïmbra», *Boletim da Biblioteca da Universidade de Coimbra*, vol. VIII (1926-1927), p. 387. À notre avis, le détail de cette mention de Paris porte à croire qu'il s'agit d'un ajout de Santa Maria. Malheureusement nous n'avons pu consulter ce codex aujourd'hui dans la Bibliothèque publique municipale de Porto, *Santa Cruz*, cod. 93, 1219. Les insignes investigateurs qui se sont penchés sur cette question et utilisés cette source, notamment António Cruz et Francisco Caeiro, n'ont jamais mis en évidence ce point. Serait-ce une autre invention de Santa Maria?

¹⁵⁷ L'une des rares voix discordantes de ce rapprochement est celle de José Mattoso. J. MATTOSO, «Monges e clérigos portadores da cultura francesa em Portugal (Séculos XI e XII)», p. 385. Caeiro propose une théorie conciliante et plausible: «...[par cette mention *in partibus Galliae*], le roi voulait laisser aux étudiants et à ses prélats le choix des maîtres et des écoles les mieux indiquées et des disciplines qui convenaient le plus à la nécessité du monastère, ou qui s'ajustaient le plus aux facultés ou à la préparation littéraire des intéressés». Traduction du portugais dans F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 69. Pour la justesse de l'argumentation, il ne faut pas passer sous silence, bien sûr, les relations culturelles entretenues à l'époque entre les monastères *regrantes* de Sainte-Croix de Coïmbra et de Saint-Ruf d'Avignon. À la lumière des solides pages que d'éminents historiens comme Pierre David, António Cruz et Francisco da Gama Caeiro ont consacré à ce thème, il semble que ces relations ont surtout été au niveau de l'étude des us et des coutumes pratiquées au monastère avignonnais ainsi qu'à la copie de livres qui formeraient le premier noyau de la bibliothèque du monastère à Coïmbra. Voir A. CRUZ, *Santa Cruz de Coimbra na Cultura Portuguesa da Idade Média*, I, p. 43-50 et F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 86-90. À ce sujet, Santa Maria déclare que les constitutions et le cérémonial de Sainte-Croix ont été copiés à Saint-Ruf par un certain **Domingos**, qui était bon écrivain et avait étudié à Paris. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, I, liv. III, chap. VI, p. 124; II, liv. VII, chap. V, p. 19; liv. VII, chap. VII, p. 25. Cependant, à la lumière des étroites relations entre les monastères de Sainte-Croix et de Saint-Victor à Paris, il est à peu près sûr que cette expression concernait avant tout les écoles parisiennes. Voir pour cela F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 65-82.

La véracité de ce contexte semble se répercuter dans les faits, alors que l'on constate pour cette époque la présence d'indices documentaires qui nous manquaient par exemple à l'époque de D. João Peculiar ou de Pedro Alfarde¹⁵⁸. En ce sens, nous possédons des lettres de donations que certains lusitaniens ont laissées dans les décennies 1160 et 1170 et qui expriment cette volonté de partir *in Franciam* ou *apud Gallia* et qui énoncent en même temps les dispositions à prendre dans l'éventualité de leur décès à l'étranger¹⁵⁹. C'est par un de ces documents que nous savons qu'un certain Soeiro João s'apprêtait en 1163 à aller étudier en France, très probablement à Paris (*In Domini nomine. Noscant omnes homines que has litteras legerint uel audierint quod ego Suarius Johannis causa discendi uolens ire in Franciam...*)¹⁶⁰. La poursuite de cette pratique pendant la décennie suivante a été perçue par le prof. Avelino Jesus da Costa dans deux autres donations où les bienfaiteurs déterminaient qu'ils devaient recevoir le fruit de leurs revenus pendant le temps

¹⁵⁸ Nous ne possédons pas pour les étudiants portugais l'équivalent des panégyriques des études parisiennes que certains étudiants à Paris ont écrit à cette époque et qui ont été édités par Denifle et Châtelain dans les premières pages du *Chartularium*.

¹⁵⁹ Pour l'interprétation de l'expression «*in partibus Galliae*» dans la lettre de Sanche I^{er} de 1190, voir note 64. C'est une constante de notre documentation que la présence des expressions *in Franciam* ou *in Galliam*. L'étude de l'emploi de ces expressions au long du Moyen Âge a été effectuée uniquement, et sans grands résultats à notre avis, à partir de la documentation «française et germanique» dans Margret LUGGE, «*Gallia*» und «*Francia*» im Mittelalter. *Untersuchungen über den Zusammenhang zwischen geographisch-historischer Terminologie und politischem Denken vom 6.-15. Jahrhundert*, Bonn, Ludwig Röhrcheid Verlag, 1960. Serge Lusignan a fait le point de nos connaissances en cette matière dans le nouvel ouvrage qui constitue désormais la référence pour l'histoire de la langue française. Serge LUSIGNAN, «Langue française et société du XIII^e au XV^e siècle» dans Jacques CHAURAND, dir. *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999, p. 91-143. Nous ne savons presque rien de cette utilisation dans la péninsule ibérique. Nous aimerions savoir si ces expressions étaient employées comme des synonymes aux XII^e et XIII^e siècles ou si la mention «*in Franciam*» désignait davantage la région plus restreinte du bassin parisien. Tout au plus, la documentation portant sur le commerce extérieur du Portugal au Moyen Âge semble pointer vers cette deuxième thèse, alors que les autres régions comme la Normandie ou la Bretagne sont désignées par leur nom. Voir notre chapitre III. Dû à l'insuffisance des recherches, il est hasardeux de d'attribuer une valeur précise à ces expressions outre le fait qu'elles désignent le royaume de France. Pour le cas abordé ici, on pourrait supposer qu'elles puissent désigner les écoles méridionales. En effet, l'on sait qu'aux XII^e et XIII^e siècles, des écoles existèrent dans le Midi français. Voir Jacques VERGER, «Des écoles à l'Université : la mutation institutionnelle» dans Robert-Henri BAUTIER, dir. *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations. Actes du colloque international organisé par le CNRS*, Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 833 et Alain GOURON, «Enseignement du droit, légistes et canonistes dans le Midi de la France à la fin de XIII^e et au début du XIV^e siècle», *Recueil de Mémoires et Travaux publiés par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, V (1966), p. 1-33. Par contre, nous imaginons difficilement avec toutes les contraintes qui impliquait un long voyage vers la France, les Portugais se diriger ailleurs qu'aux écoles les plus célèbres de Paris, en quête de la fameuse *licentia docendi* qui consacrait leurs études, leur aptitude à enseigner et leur renommée comme le remarque un peu plus tard vers le milieu du XIII^e siècle, Robert de Blois dans son *Enseignement des princes*: «Un clerc ne vaut pas beaucoup/s'il n'est pas allé à Paris/pour étudier, et rester là,/et avoir étudié tellement,/et avoir si appris qu'il est devenu un maître/qui là et ailleurs/sont fameux avec les meilleurs». Cité par Astrik GABRIEL, «English Masters and Students in Paris during the Twelfth Century» dans Gabriel ASTRİK, *Garlandia. Studies in the History of the Medieval University*, Notre Dame, Mediaeval Institute University Notre Dame, 1969, p. 2. Voir aussi John Howard FOX, *Robert de Blois: son œuvre didactique et narrative. Étude linguistique et littéraire suivie d'une édition critique avec commentaire et glossaire de l'Enseignement des princes et du Chastoiement des dames*, Paris, Nizet, 1950, p. 104, aux vers 1044-1050.

¹⁶⁰ Voir Annexe, n. 5.

qu'ils seraient en France¹⁶¹. En réalité, le but de ces deux derniers voyages n'est pas mentionné comme dans la donation de Soeiro João. Par contre, on peut lire dans celle de *Dominicus Episcopus* que les fruits lui revenant pouvaient lui être envoyés en France annuellement, aux deux ans ou aux trois ans (*Relinquo autem eis [au monastère de Sainte-Croix] ipsam vineam tali conditione ut ipsi operentur eam et accipiant medietatem totius fructus in uno quoque anno, de alia uero medietate accipiant tantum donec integretur de istis mrbis quos mihi prestiterunt siue in uno anno, siue in duobus, siue in tribus*)¹⁶². Cela indique au moins ce que dernier pensait demeurer une longue période de temps en France, ce qui vient accorder plus de poids à la thèse du voyage d'étude. Un autre indicateur que nous pouvons avancer pour cerner les voyages d'étude à cette époque à Paris, concerne les mentions de livres que les étudiants rapportaient éventuellement au Portugal avec eux. La parcimonie de ces exemples pour le cas de Paris ne permet pas de tracer un portrait exact de cette circulation d'ouvrages qu'on sait pourtant avoir existé. Ainsi, nous savons que dans ces mêmes années (plus précisément vers 1160), un certain Gonçalo, prieur de Lamego, a ramené de France une collection d'ouvrages : «*librorum, quos de Francia Gundisalvus prior Lamecensis attulerat*»¹⁶³.

La même année où la donation de Domingos l'Évêque a eu lieu, nous avons la première attestation sûre de la présence d'un étudiant portugais à Paris. Il s'agit de D. Martinho, chanoine et

¹⁶¹ Il cite une donation de Pedro Martins au monastère de Sainte-Croix en juin 1173, dans laquelle il détermine que «*Et quandiu ego fuero in Francia (sic) mittat inde mihi precium fructus*». En juillet de l'année suivante, c'est au tour de «*Dominicus cognomento Episcopus, uolens ire apud Gallias, relinquo monasterio Sancte Crucis [...] meam vineam*». L'auteur argue ensuite que «si l'allée en France était motivée par n'importe quelle fin lucrative et non pas à cause de l'étude, il n'était pas justifié qu'ils y envoyaient les fruits de leurs propriétés». Voir respectivement ANTT, *Col. Esp.*, II, 37, ms. 8 et caisse 27, rôle I, n. 44 cités par Avelino de Jesus da COSTA, «*Géorgicas de Vergílio (Fragmentos portuguesas do século XI)*», *separata de Humanitas*, nouvelle série, vols. IV-V (1956), p. 223. (Vols. VII-VIII de la série continue). Après la parution de cet article, le fonds des Collections Spéciales (*Colecções Especiais*) des Archives de la Torre do Tombo a été démembré. Les documents se trouvent actuellement respectivement dans ANTT, *Corporações religiosas Cabido da Sé de Coimbra*, première incorporation, docs. particuliers, rôle 3, doc. 44 et ANTT, *Corporações religiosas*, Santa Cruz de Coimbra, docs. particuliers, liasse 9, doc. 2.

¹⁶² ANTT, *Corporações religiosas*, Santa Cruz de Coimbra, docs. particuliers, liasse 9, doc. 2.

¹⁶³ Dans une chartre de 1164 réglant un conflit entre le chapitre diocésain de Lamego et le monastère de Tarouca. A. COSTA, «*Géorgicas de Vergílio (Fragmentos portuguesas do século XI)*», p. 223 citant Miguel de OLIVEIRA, «*Origens da Ordem de Cister em Portugal*», *Revista Portuguesa de História*, 5 (1952), p. 352. Ce document a été partiellement publié par Fr. Joaquim de Santa Rosa de VITERBO, *Elucidário das palavras, termos e frases que em Portugal antigamente se usaram...*, édition critique de Mário FIÚZA, vol. I, Porto-Lisbonne, Librairie Civilização, 1966, p. 143, article «*abbade magnate*». Plus récemment, ce fait a été exploité par Aires Augusto NASCIMENTO, «*Concentração, dispersão e dependências na circulação de manuscritos em Portugal, nos séculos XII e XIII*» dans *Colóquio sobre circulação de códices y escritos entre Europa y la Peninsula en los siglos VIII-XIII. Actas. 16-19 septiembre 1982*, Saint-Jacques de Compostelle, Université de Saint-Jacques de Compostelle, 1988, p. 83. Voir dans le même recueil, la communication de José MATTOSO, «*Condições económicas e sociais da circulação de códices na Península Ibérica*», 135-155.

prêtre du chapitre cathédral de Coïmbra, décédé à Paris en 1175¹⁶⁴.

Ces quelques indices, déjà assez révélateurs, sont renforcés par l'existence d'un contexte semblable dans les régions voisines de Compostelle et de Salamanque, où le niveau intellectuel des chanoines semblait être à l'époque le plus élevé de la péninsule. À l'instar de ce que nous avons observé pour Coïmbra, des membres du chapitre de Salamanque ont été également envoyés en France¹⁶⁵. D'après tout ce que l'on vient de voir, la pérégrination ibérique et portugaise ne peut plus faire de doute pendant la seconde moitié du XII^e siècle, et surtout au lendemain des dispositions épiscopales des années 1170. Il reste à aborder la question selon les sources parisiennes.

Le monde scolaire à Paris au XII^e siècle est un agrégat d'écoles qui prit forme à la fin du siècle précédent¹⁶⁶. Cet agrégat a pris la forme d'une multiplication des maîtres qui donnaient des cours avec l'accord des écoles traditionnelles qu'étaient Sainte-Geneviève et Notre-Dame. Dominé par la figure du maître et de sa nouvelle liberté d'enseignement, le succès de ces écoles dépendait de la renommée de celui-ci¹⁶⁷. D'après Astrik Gabriel, c'est Abélard, le plus célèbre de ces maîtres qui a entraîné la venue d'une première vague d'étrangers à Paris¹⁶⁸. Ce furent surtout des Anglais, des Allemands, des Italiens¹⁶⁹, mais aussi des Scandinaves¹⁷⁰ et des Hongrois¹⁷¹. Il se forme donc

¹⁶⁴ Voir Annexe, n. 6. Les testaments peuvent se révéler une source très importante pour l'étude de la *peregrinatio academica* dans la mesure où le testateur, outre les legs de livres à sa descendance, peut se rappeler d'amitiés lointaines du temps des bancs d'école à Paris. António do ROSÁRIO, «Convento de S. Domingos e a colegiada de Guimarães», *Cartório Dominicano Português*, 1 (1981), p. 3. Publié aussi dans *Actas do Congresso histórico de Guimarães e sua colegiada. 850.^o aniversário da batalha de S. Mamede (1128-1978)*, vol. II : *Comunicações*, Guimarães, 1981, p. 60. Par ailleurs, il arrive que le testateur laisse une somme d'argent servant de bourse d'étude à sa descendance. Voir des exemples à la note 482.

¹⁶⁵ Il existe aussi dans la documentation espagnole des traces de donations semblables à celles que nous venons d'analyser. Par exemple, D. Vela, du chapitre de Salamanque, vers les années 1163-1164, rend disponible une partie de la valeur de la vente d'une de ses vignes pour «*illos quatuor clerizones que sunt a Francia (sic) legere*». Document cité par Vicente BELTRAN DE HEREDIA, O.P. *Cartulario de la Universidad de Salamanca (1218-1600)*, vol. I, Salamanque, Université de Salamanque, 1970, p. 49. Voir pour le développement de cette question, *Ib.*, «La formación intelectual del Clero en España durante los siglos XII, XIII y XIV», *Revista española de teología*, 6 (1946), p. 314-357; Horacio SANTIAGO-OTERO, «La formación de los clérigos leoneses en el siglo XII» dans *Santo Martino de León. Ponencias del I congreso internacional sobre Santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria (1185-1985)*, León, Isidoriana Editorial, 1987, p. 175-191.

¹⁶⁶ J. VERGER, «Des écoles à l'Université : la mutation institutionnelle» dans *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations...*, p. 818.

¹⁶⁷ Pour un exposé sur l'émergence de Paris comme centre d'études au XII^e siècle, consulter P. DELHAYE, «L'organisation scolaire au XII^e siècle», p. 211-268 et Richard W. SOUTHERN, «The Schools of Paris and the School of Chartres» dans Robert BENSON et Giles CONSTABLE, éd. *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, p. 113-133.

¹⁶⁸ A. GABRIEL, «English Masters and Students in Paris during the Twelfth Century» dans *Garlandia...*, p. 3.

¹⁶⁹ *Ib.*, p. 3-4 et J. VERGER, «Des écoles à l'Université : la mutation institutionnelle» dans *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations...*, p. 67, 75.

¹⁷⁰ Elisabeth MORNET, «*Pauperes scolares*. Essai sur la condition matérielle des étudiants scandinaves dans les universités aux XIV^e et XV^e siècles», *Le Moyen Âge*, 84(1978), p. 54.

¹⁷¹ J. VERGER, «Des écoles à l'Université : la mutation institutionnelle» dans *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations...*, p. 817; *Ib.*, «Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales (XIII^e-XV^e siècle)» dans *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-Est et du Nord (XIV^e-XV^e siècles)*. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec la participation de l'Istituto polacco di cultura cristiana et du CERCOR, Rome, École française de Rome, 1990, p. 89 et Astrik GABRIEL, «La vie des étudiants hongrois dans le Paris du Moyen Âge», *Nouvelle Revue de Hongrie*, 62 (1940), p. 29-34 et 185-193.

très rapidement autour de ces maîtres, et particulièrement d'Abélard, une sorte de Tour de Babel composée d'étudiants, provenant de toute la Chrétienté. Ce contexte rend plausible la fréquentation à cette époque des écoles parisiennes par les Portugais, donnant ainsi quelque crédit aux trajectoires de D. João Peculiar, de Pedro Alfarde et de D. Álvaro de Freitas. Cette fréquentation ibérique est confirmée par une lettre de Fulk à son maître Abélard, relatant que des *Hispani* – désignation qui s'étend à cette époque aux étudiants de tous les royaumes ibériques incluant le Portugal – écoutaient aussi le prince des maîtres parisiens¹⁷². En bref, même si on ne peut renverser la conclusion d'Yves Lequin selon laquelle les *Hispani* étaient quasiment absents des *scholae* de Paris au temps d'Abélard (*grosso modo* pendant la première moitié du siècle), il apparaît que la présence portugaise, à la lumière de tout ce que nous venons de voir, n'était pas invraisemblable¹⁷³. Par ailleurs, la situation à Paris pour les décennies suivantes vient confirmer ce que l'on a remarqué dans la documentation ibérique : les étrangers sont plus nombreux à Paris depuis les années 1170¹⁷⁴. Malgré la parcimonie documentaire et en restant conservateurs, nous avons vu à tout le moins que D. Martinho y était jusqu'en 1175. Il est possible heureusement de compléter nos informations par les témoignages d'étudiants qui ont séjourné à Paris à la même époque. Un exemple parfois mis de l'avant est celui du maître Gilles de Paris, le tuteur de Louis VII et poète, qui protestait à l'époque contre ceux qui affirmaient que le déluge d'étudiants étrangers dépouillait Paris de sa propre érudition¹⁷⁵.

Outre la frugalité des sources dont l'historien dispose, ce qu'il faut retenir, c'est que le mouvement étudiant de Portugais vers Paris identifié vers la fin du XII^e siècle a sans doute débuté dans les décennies précédentes. Du même coup, l'on retrouve un nouvel indicateur avec des sources à l'appui du grand prestige des écoles de Paris au Portugal au cours du XII^e siècle.

¹⁷² Dans une lettre adressée à Abélard par Fulk, prieur de Deuil, ce dernier déclare que : «*Remota Britannia sua animalia erudienda destinabat. Andegavenses eorum edomita feritate tibi famulabantur in suis. Pictavi, Wascones et Hiberi (sic) : Normannia, Flandria, Teitonicus et Suevius tuum calere ingenium, laudare et predicare assidue studebat* ». J.-P. *Patrologiae latinae...*, éd. tome CLXXVIII, col. 371d, Epist. XVI (*Quae est Fulconis Prioris de Diogildo ad Petrum Abaelardus*). Version française dans Émile LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, tome V : *Les écoles de la fin du VIII^e siècle à la fin du XII^e*, Lille, Facultés catholiques, 1940, p. 207.

¹⁷³ Yves LEQUIN, *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 1992, p. 147. Il ne faut pas oublier l'argument selon lequel ces étudiants, probablement rattachés d'une façon ou de l'autre à Sainte-Croix, pouvaient encore bénéficier au XII^e siècle du prestige de l'enseignement victorien. Voir notre note 335.

¹⁷⁴ A. GABRIEL, «English Masters and Students in Paris during the Twelfth Century» dans *Garlandia...*, p. 51 et Sverre BAGGE, «Nordic Students at Foreign Universities until 1660», *Scandinavian Journal of History*, 9 (1984), p. 3.

¹⁷⁵ «*Sed secura minus, cum dira infamia nostros
Jamdudum laceret cives, orisque maligni
Audeat immeritos commune incessera probum
Quod nullos habeat urbs Parisiana scientes...*»

Aegidii Parisiensis Carolinus dans *Recueil des Historiens des Gaules*, vol. XVII, p. 297D. Voir aussi A. DUVAL, «Gilles de Paris» dans *Histoire Littéraire de la France*, vol. XVII, Paris, Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, 1832, p. 62. Le tout dans A. GABRIEL, «English Masters and Students in Paris during the Twelfth Century» dans *Garlandia...*, p. 28, note 32.

2. Les Portugais à l'Université de Paris au XIII^e siècle

La pérégrination intellectuelle au XIII^e siècle s'est ressentie d'une manière évidente de la confrontation entre le clergé séculier et la royauté lusitaniens au sujet du maintien par les seconds, des prérogatives, ainsi que de l'intégrité physique et patrimoniale des premiers¹⁷⁶. Cette nécessité d'ecclésiastiques formés en droit pour mieux affronter le roi et les siens fut déjà avancée pour justifier à cette époque la préférence manifeste des étudiants portugais pour les études juridiques à Bologne au détriment de celles d'ordre théologique à Paris ou à Oxford¹⁷⁷. Ceci était sans doute une réalité à l'époque, mais qui n'a pas empêché des Portugais de continuer de séjourner à Paris. Malheureusement, nous ne savons pas véritablement de quelle façon cette migration a fluctué et, si à cause de ce grave conflit à l'intérieur du royaume, elle n'a pas suivi la tendance générale de l'accroissement de la fréquentation de l'Université de Paris par des effectifs étrangers comme c'était le cas des communautés universitaires scandinave¹⁷⁸ et hongroise¹⁷⁹. Nous constatons en effet dans notre tableau II que la communauté portugaise à Paris s'est diversifiée.

¹⁷⁶ Nous traitons plus en détail de cette question dans le troisième chapitre.

¹⁷⁷ Un développement de cette thèse peut être recueilli aux notes 46 et 47.

¹⁷⁸ Lucien MAURY, «Les étudiants scandinaves à l'université de Paris (XI^e-XV^e siècles)», *Annales de l'Université de Paris*, 9 (1934), p. 223-246.

¹⁷⁹ J. VERGER, «Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales (XIII^e-XV^e siècle)» dans *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-Est et du Nord (XIV^e-XV^e siècles)...*, p. 89. Il faudrait lier cette montée des effectifs étrangers à un renouveau des études théologiques à l'Université de Paris, après le concile Latran IV. L'un des canons oblige les collégiales d'avoir un maître-école et toute cathédrale métropolitaine un professeur de théologie. J. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio...*, vol. XXII, col. 999, canon IX : *De magistri scholastici*. Par ailleurs, Jacques de Vitry (1160/70-1240), moralisateur et prédicateur à Paris, énumère au début du XIII^e siècle dans un passage très connu, les vices et ses stéréotypes à l'égard de douze différentes communautés d'étudiants provenant de régions ne dépassant pas les royaumes et régions limitrophes du futur royaume de France : Angleterre, France, Germanie, Normandie, Poitiers, Bourgogne, Bretagne, Lombardie, Rome, Sicile, Brabant et Flandre. Jacobus de VITRY, *Historia Occidentalis. The Historia Occidentalis of Jacques de Vitry*, édition critique de John Frederick HINNEBUSCH, Fribourg, The University Press, 1972, p. 92. Dans le *De Disciplina scholarium* de Pseudo-Boèce, le premier d'une longue tradition de traités didactiques élaborés vraisemblablement entre 1230 et 1340, l'auteur affirme qu'il s'est rendu à Paris à la faculté des Arts où il y avait beaucoup d'étrangers : des Anglais, des Allemands, des Espagnols et ceux de sa nationalité : « [2,5] *Flavos vero Britannos studii precio Romam comeantes graviter indolui. Atheniensium scintillulis minime pascebantur, cum Gallica facescia grecari inceperunt. Si etiam aliud quam tortuosa volumina Lucrecii in partibus suis invenissent, consilio nostro non tantum prodiissent. Germanici furoris paucos inspeximus intitulari, magice delusionis quidem Yberie multos magistrari* ». PSEUDO-BOËCE, *De Disciplina Scholarium*, édition critique, introduction et notes de Olga WEIJERS, Leiden-Köln, E.J. Brill, 1976, p. 100. Voir les notes de O. Weijers concernant cet extrait aux pages 144 et 145.

TABLEAU II

Les étudiants portugais à l'Université de Paris au XIII^e siècle

Présence à Paris	Nom de l'étudiant	Statut ecclésiastique	Source
Avant 1205	<i>D. Mendo Dias, CRSA</i> (11)	Moine	Chronique
Début du XIII ^e s. et après 1225	Gilles de Portugal, OP (12)	Séculier, puis mendiant	Vies de saints
Avant et après 1225	Gomes, João et 4 <i>socii</i> (13)	Inconnu	Ordonnance anglaise
1 ^{ère} moitié XIII ^e s.	Pedro Julião (Jean XXI) (14)	Séculier	Bulle pontificale
1 ^{ère} moitié XIII ^e s.	<i>Maître João, CRSA?</i> (15)	Moine?	Chronique
Avant et après 1285	Fr. Pedro de Espanha, CIST. (16)	Moine	Preuve d'achat de livre
2 ^e moitié XIII ^e s.	<i>D. Durando Pais</i> (17)	Séculier	Étude
2 ^e moitié XIII ^e s.	<i>D. Domingos Anes Jardo</i> (18)	Séculier	Chronique
2 ^e moitié XIII ^e s.	<i>D. João Martins Soalhães</i> (19)	Séculier	Chronique

Il est à remarquer tout d'abord dans ce tableau, le nombre réduit de chanoines réguliers représentés seulement par D. Mendo Dias¹⁸⁰ et possiblement par Maître João¹⁸¹. Cette rareté s'intensifiera par la suite alors qu'ils ne font plus partie de notre population¹⁸². L'explication de cette situation n'est pas claire, mais il faudrait très certainement tenir compte de la perte de l'importance auprès de la royauté portugaise du monastère de Sainte-Croix à partir du milieu du siècle au détriment du monastère cistercien de Alcobaça¹⁸³. Toutefois, on ne sera jamais sûr de

¹⁸⁰ Voir Annexe, n. 11.

¹⁸¹ Voir Annexe, n. 15.

¹⁸² Ceci est constant pour toute notre période. Cependant il est à remarquer que les mentions de chanoines réguliers recommencent au XV^e siècle. Par exemple, N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cônegos Regulares...*, II, liv. XI, chap. XXXI, p. 274. Ils auraient peut-être pu profiter des facilités concédées alors par la royauté portugaise à ceux qui voulaient étudier la théologie à Paris.

¹⁸³ Voir à ce sujet Saúl António GOMES, «Relações entre Santa Cruz de Coïmbra e Santa Maria de Alcobaça ao longo da Idade Média», *LX Centenário do nascimento de S. Bernardo : Actas...*, vol. IV, Braga, Universidade Católica Portuguesa et Camara Municipal de Alcobaça, 1991, p. 195-234 et Joaquim Veríssimo SERRÃO, «Santa Cruz de Coïmbra e Santa Maria de Alcobaça: um caso de rivalidade cultural?» dans *Actas do colóquio : A Historiografia portuguesa anterior a Herculanu*, Lisbonne, Académie Portugaise d'Histoire, 1977, p. 87-101. Les deux premiers rois portugais ont clairement avantageé Sainte-Croix en accordant aux chanoines une large protection, de nombreux bénéfices et l'honneur de garder leur dépouille. C'est vers la première moitié du XIII^e siècle qu'Alcobaça a commencé à prendre le dessus. Les deux rois subséquents y sont enterrés. De plus, il ne nous est pas resté de notice de bénéfices que ces derniers auraient accordés à Sainte-Croix pendant cette époque. Voir *Ib.*, p. 88-89. La crise de 1245-1248 a dû jouer également un rôle prépondérant dans cet affaïssement de Sainte-Croix. Ses chanoines ont pris le parti de Sanche II, tandis que les cisterciens d'Alcobaça, celui du comte de Bologne et futur Alphonse III. Maria Alegria Fernandes MARQUES, *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*, thèse de doctorat, Université de Coïmbra, 1990, p. 281-285. Sur le séjour du futur Alphonse III en France, voir Solange CORBIN, «Notes sur le séjour et le mariage d'Alphonse III de Portugal à la cour de France», *Bulletin des études portugaises et de l'Institut Français au Portugal*, nouvelle série, t. X, 1 (1945), p. 159-166. De plus, il ne faut pas sous-estimer la portée des conflits qui ont opposé à cette époque les chanoines du monastère de Sainte-Croix à l'évêque de Coïmbra. S. GOMES, «Relações entre Santa Cruz de Coïmbra e Santa Maria de Alcobaça ao longo da Idade Média», p. 274. Un des aspects de la querelle concerne justement les études alors que le prieur de Sainte-Croix dénonce l'évêque qui dote des étudiants en bénéfices alors que cette pratique est de son ressort comme énoncé dans la bulle *Dilectii filii* d'Alexandre IV, datée du premier septembre 1257. ANTT, *Corporações religiosas*, Santa Cruz de Coïmbra, docs. ecclésiastiques, liasse 1, doc. 37. Bulle mentionnée par M. MARQUES, *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*, p. 283. La lecture de cette documentation semble indiquer un différend dans la provision de bénéfices à des *sculares* pendant le milieu du XIII^e siècle. Sans que l'on sache si cela a rapport aux étudiants qui allaient à l'étranger, il est possible de le supposer. Les écoles qui fonctionnaient alors dans les cathédrales et dans les monastères réguliers ne délivraient pas de diplômes. De plus, l'université ne sera fondée qu'en 1290. Par ailleurs, ce sont ceux allant à l'étranger qui nécessitaient le plus de ressources. Finalement, il faudrait tenir compte du fait que les chanoines ne pouvaient probablement plus se prévaloir des facilités concédées au siècle précédant par l'abbaye régulière de Saint-Victor qui n'acceptait plus d'*extranei* à cette époque.

franciscaines et les provinces dominicaines étaient obligées d'envoyer des étudiants à Paris¹⁹². À titre d'illustration, lors du chapitre provincial de Léon du 15 septembre 1272, il a été décidé de diviser la custode franciscaine du Portugal en deux, à savoir celle de Lisbonne au sud et celle de Coïmbra au nord. Ces deux nouvelles custodes devaient se partager les deux places que l'ancienne custode portugaise avait à Paris pour y envoyer des frères¹⁹³. Mais comme pour les autres ordres, il n'est pas possible de fournir le tableau détaillé de cette mobilité obligée vers Paris, outre le fait qu'elle a dû exister dans une proportion préfigurant l'énorme développement que les ordres mendiants – et surtout les Prêcheurs et les Mineurs – ont connu dans le Portugal du XIV^e siècle. Quant aux deux autres ordres mendiants, notre recherche n'a pas relevé de mention pour ce siècle, bien que nous savons que les Carmes étaient présents à Paris dès le temps de Saint Louis¹⁹⁴.

Cette pérégrination n'a pas été uniquement l'apanage des ordres réguliers, puisque suivant l'exemple de D. Martinho au XII^e siècle, les séculiers séjournaient également dans la ville parisienne¹⁹⁵. En effet, nous constatons la présence d'au moins six étudiants à Paris vers 1225¹⁹⁶, de Pierre d'Espagne¹⁹⁷, et possiblement de D. Durando Pais¹⁹⁸, de D. Domingos Anes Jardo¹⁹⁹ et de D. João Martins Soalhães²⁰⁰. Ces universitaires sont ensuite devenus de très importants personnages

¹⁹² La custode est une sous-division de la province franciscaine. Pour la signification des termes concernant la division géographique du territoire en province, custode et viguerie par les franciscains, consulter Manuel da ESPERANÇA, *História seráfica da Ordem de Frades Menores de S. Francisco na provincia de Portugal*, tome I, Lisbonne, Officina Craesbeckiana, 1656, p. 13-14. À Paris, chaque province avait droit à deux *extranei de debito* (payés par le couvent parisien) et un ou deux autres *de gratia* (à la charge de la province) choisis parmi les étudiants les plus aptes. Avant d'arriver à Paris, ils devaient étudier en théologie pendant deux ou trois ans dans un *studium* de leur province ou d'un province voisine. F. LOPES, «Escolas públicas dos Franciscanos em Portugal antes de 1308», p. 101.

Pour les Dominicains, un *quota* est fixé en 1228 qui permettait à chaque province d'envoyer trois frères en études à Paris. Voir Antoninus Hendrik THOMAS, *De oudste constituties van de Dominicanen; voorgeschiedenis, tekst, bronnen, ontstaan en ontwikkeling (1215-1237)*, Louvain, Bureau de la Revue d'histoire ecclésiastique, 1965, dist. II, chap. 28, p. 362 cité par Antoine DONDAINE, «Documents pour servir à l'histoire de la province de France», *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 22 (1952), p. 384-389 et Michèle MULCHAHEY, «The Dominican *Studium* System and the Universities of Europe in the Thirteenth Century. A Relationship Redefined» dans Jacqueline Hamesse, éd. *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales*, Louvain, Université Catholique de Louvain, 1994, p. 289.

¹⁹³ M. ESPERANÇA, *História seráfica da Ordem de Frades Menores de S. Francisco na provincia de Portugal*, I, n. 2, p. 211 et F. LOPES, «Escolas públicas dos Franciscanos em Portugal antes de 1308», p. 103-104. Déjà en 1256, lors du chapitre général franciscain de Rome, il est ordonné qu'il y ait dans le *studium* à Paris quatre assistants ou régents pour les diverses nations dont un pour les Ibériques. *Ib.*, p. 97 citant Atanasio LOPEZ, «Confesores de la familia Real de Castilla», *Archivo Ibero americano*, 31 (1929), p. 30.

¹⁹⁴ Jean-Marie de l'Enfant JÉSUS, «Saint Louis et le Carmel», *Études carmélitaines*, 16 (1931), p. 184-204 et Marie-Joseph de SACRÉ-CŒUR, «Saint Louis fonde le premier couvent des Carmes à Paris», *Études carmélitaines*, 3 (1913), p. 399-407. Pour la genèse du mouvement carme à Paris au Moyen Âge, voir Franz-Bernard LICKTEIG, *The German Carmelites at the Medieval Universities*, Rome, Institutum Carmelitarum, 1981, p. 113-180.

¹⁹⁵ Jacques Verger souligne que des séculiers, notamment des chanoines des principaux chapitres, allaient aussi à l'extérieur afin de parfaire leurs connaissances. J. VERGER, «Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge: quelques remarques» dans *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, p. 13.

¹⁹⁶ Voir Annexe, n. 13.

¹⁹⁷ Voir Annexe, n. 14.

¹⁹⁸ Voir Annexe, n. 17.

¹⁹⁹ Voir Annexe, n. 18.

²⁰⁰ Voir Annexe, n. 19.

dans le royaume portugais, et dans le cas de Pierre d'Espagne, un personnage universellement reconnue. Sans que l'on puisse retirer des conclusions quantitatives de ce très petit *corpus*, il n'en demeure pas moins qu'il est possible de confirmer l'attraction constante de l'Université de Paris auprès des étudiants portugais au XIII^e siècle, qui se perpétuera pendant le siècle suivant.

3. La pérégrination académique au XIV^e siècle

Il est habituellement admis que les Portugais ont déserté à toute fin pratique l'Université de Paris pendant le XIV^e siècle, un siècle caractérisé par l'histoire comme un temps de crise tant politico-religieuse que socio-économique²⁰¹. Les étudiants lusitaniens auraient alors opté pour des universités plus proches du royaume : d'une part, une *peregrinatio* vers les universités péninsulaires afin d'éviter un déplacement onéreux vers les universités plus prestigieuses mais plus lointaines, de Paris et de Bologne; de l'autre, vers les universités méridionales de Montpellier et Toulouse, alors que le séjour de la papauté à Avignon y entraînait la fréquentation de nombreux portugais désireux de faire carrière dans la machine bureaucratique pontificale et désireux d'étudier près du centre de décision que formait alors la ville avignonnaise²⁰². Par la suite, ils auraient continué de bouder l'Université de Paris après que l'obéissance définitive du royaume de Portugal à Rome, lors du Grand Schisme, ait fermé les universités françaises aux Lusitaniens. À la lumière de nos recherches, cette thèse est exagérée. S'il n'est pas possible de la nier dans son ensemble, nous avons des preuves qui démontrent que des étudiants portugais ont résisté à cet attrait d'Avignon en demeurant à Paris et que le Grand Schisme n'a pas entraîné le complet abandon de la capitale parisienne de la part des urbanistes portugais qui y étaient installés.

²⁰¹ Cela s'agence avec le rétrécissement en nombre d'universitaires et de l'aire de recrutement de l'Université de Paris au cours des XIV^e et XV^e siècles. J. VERGER, «Les universités médiévales : intérêt et limites d'une histoire quantitative. Notes à propos d'une enquête sur les universités du Midi de la France à la fin du Moyen Âge» dans *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, II, p. 153 et *Ib.*, «Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403» dans J. VERGER, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, p. 78.

²⁰² Bien que Matos présente cette thèse, c'est à Joaquim V. Serrão que nous devons les arguments de la distance et de l'attrait de la papauté d'Avignon pour expliquer la fréquentation des universités méridionales au détriment de Paris. Il y démontre que les Portugais sont par la suite absents des ces universités du Midi. L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 2-3; J. SERRÃO, «Étudiants portugais dans les universités du Midi de la France à la fin du XIV^e siècle», *Bulletin Philologique et Historique (jusqu'en 1715). Années 1953-1954*, p. 267; *ib.*, *Les Portugais à l'Université de Toulouse*, p. 26; *ib.*, *Les Portugais à l'Université de Montpellier*, p. 32; *ib.*, *História de Portugal*, vol. I, p. 378; A. OLIVEIRA, «A mobilidade dos universitários», p. 345-347. La pérégrination académique portugaise à Avignon n'a jamais été étudiée, mais les quatre portugais mentionnés dans le *rotulus* de 1393 suggèrent une affluence de Portugais pendant l'époque du séjour de la papauté dans cette ville. À cette époque, le *studium* d'Orléans est aussi choisi par des Portugais pour y suivre des études. En 1379, trois Portugais y étudient le droit civil. Pour tout ceci, J. SERRÃO, *História de Portugal*, II, p. 378 d'après le *rotulus* publié par Marcel FOURNIER, *Statuts et Privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, tome II, Paris, Larose et Forcel, 1893, p. 462, 464, 465.

a) La *peregrinatio* portugaise vers Paris durant le séjour de la papauté à Avignon

Dans un premier temps, le maintien de la pérégrination portugaise à Paris pendant le séjour de la papauté à Avignon peut être observée dans notre tableau III.

TABLEAU III

Les étudiants portugais à l'Université de Paris du début du siècle à la fin du séjour de la papauté à Avignon

Présence à Paris	Nom de l'étudiant	Statut ecclésiastique	Source
Jusqu'à 1303	Francisco de Coimbra, OFM (20)	Mendiant	<i>Rotulus</i>
Décennie 1310	Pedro Domingues (21)	Séculier	Supplique pontificale
Décennie 1310	Rodrigo Domingues (22)	Séculier	Supplique pontificale
Entre 1327? et 1345?	Afonso Dinis (23)	Séculier	Suppliques pontificales
Années 1330 jusqu'à après 1353	João Fogaça (24)	Séculier	Supplique pontificale
Années 1330? jusqu'à après 1363	Geraldo Fernandes (25)	Séculier	Supplique pontificale
Avant 1345	Fr. Fernando Rodrigues, OFM (26)	Mendiant	Bulle pontificale
Avant 1345	Fr. João Dias, OFM (27)	Mendiant	Bulle pontificale
Avant 1346	Maître João Sta-Cruz, ESA (28)	Mendiant	Chronique
Avant les années 1360	D. Lourenço Vicente (29)	Séculier	Chronique
Avant et après 1362-3	Martinho Domingues Leiria (30)	Séculier	Suppliques pontificales
Avant 1371	Tomás de Portugal, OFM (31)	Mendiant	Bulle pontificale
Avant 1378	João de Portugal (32)	Séculier	Supplique pontificale
Avant et après 1378	Afonso Estêvão (33)	Séculier	Supplique pontificale
2 ^e moitié XIV ^e s.	D. Afonso Correia (34)	Séculier	Chronique
2 ^e moitié XIV ^e s.	D. Fr. Sebastião Meneses, OSST (35)	Moine	Chronique
XIV ^e siècle	Maître Pedro Montemor, CIST. (36)	Moine	Preuve d'achat de livre

Ce tableau révèle d'emblée une présence d'universitaires portugais à Paris, une présence mieux cernée par la mise à profit des suppliques envoyées au Saint-Siège pendant cette période et qui ont été publiés par le professeur António Domingues de Sousa Costa dans les premiers volumes de la *Monumenta Portugaliae Vaticana*²⁰³.

Pour ce qui concerne les réguliers, le siècle s'est ouvert avec l'importante crise opposant Philippe le Bel au pape Boniface VIII²⁰⁴. En 1301, le roi fit arrêter et charger de trahison Bernard Saisset, évêque de Pamiers alors que sa nomination par le Saint-Siège n'avait pas été sujet de ratification royale. Cela a engendré un nouveau différend qui culmina le 18 novembre 1302 dans l'excommunication de Philippe le Bel par la bulle *Unam sanctam*. Ce dernier répondit en

²⁰³ Cette meilleure représentativité des sources donne plus de poids à notre hypothèse tendant à relativiser la thèse traditionnellement admise de l'absence de Portugais à Paris au XIV^e siècle.

²⁰⁴ Les documents concernant cette question ont été publiés par Pierre DUPUY, *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roi de France, où l'on voit ce qui se passa touchant cette affaire, depuis l'an 1296 jusques en l'an 1311, sous les Pontificats de Boniface VIII, Benoist XI & Clement V. Ensemble le procès criminel fait à Bernard, évesque de Pamies, l'an MCCXCV. Le tout iustificié par les actes & memoires pris sur les originaux qui sont au tresor des chartes du Roy*, Tuscon, Audax Press, 1963. Facsimilé de l'édition Paris, 1655.

demandant la tenue d'un concile contre Boniface VIII, une action qui a logiquement provoqué des résistances de la part de ceux attachés à la papauté, notamment des chapitres de l'ouest, des religieux italiens, des dominicains de Montpellier et de Limoges, des franciscains de Nîmes et des cisterciens²⁰⁵. Cette crise a d'ailleurs affecté le milieu universitaire de Paris, surtout chez les Franciscains dont environ 40 % des frères n'ont pas souscrit la position royale et ont dû, par le fait même, s'exiler de Paris²⁰⁶. Cette source, tout en démontrant la grande portée du recrutement franciscain, recense la présence au couvent des Cordeliers de fr. Francisco de Coïmbra²⁰⁷. Cette présence indique que l'obligation des custodes portugais d'envoyer des étudiants à Paris était respectée du moins en partie. Ce respect s'est perpétué dans les décennies suivantes comme en fait foi les mentions de fr. Tomás de Portugal²⁰⁸, de fr. Fernando Rodrigues (ou Ruiz)²⁰⁹ et fr. João Dias²¹⁰. Cela est important alors que l'on pourrait penser que la création d'un *studium generale* de l'ordre à Lisbonne au chapitre général d'Assis en 1340 aurait pu entraver la migration vers l'étranger de frères mineurs portugais²¹¹. En plus de démontrer le bon niveau intellectuel acquis par certains franciscains lusitaniens, cela démontre que le couvent parisien de l'ordre contenait toujours une école d'enseignement prestigieuse et ouverte à toutes les provinces de l'ordre.

Le portrait de notre *peregrinatio* est plus partiel pour les autres ordres religieux dans la mesure où les rares mentions d'étudiants que nous avons réunies ne sont ni très précises, ni très sûres. Il n'est donc pas prudent de tirer trop de conclusions des seules mentions d'un ermite de

²⁰⁵ E. LONGPRÉ, *Le B. Jean Duns Scot O.F.M. pour le Saint-Siège et contre le gallicanisme*, p. 14.

²⁰⁶ Proportion calculée d'après les noms des franciscains inscrits dans un *rotulus* rendant compte de l'enquête que les agents royaux ont effectuée dans le couvent parisien des cordeliers. Des 173 frères qui sont inscrits dans le *rotulus*, 68 étaient en défaveur de cette circonscription, soit 40 % des individus recensés. Cette source est précieuse puisqu'elle donne le nom de presque tous les frères qui en 1303 étaient au couvent. Arch. Nat., J. 488, n. 595. *Rotulus* du 25.6.1303 intitulé *Catalogue du nom des Cordeliers qui ont adhéré aux appellations interiectées par le Roy Philippe des décrets du pape Boniface et de ceux qui n'ont pas voulu y adhérer* publié dans E. LONGPRÉ, *Le B. Jean Duns Scot O.F.M. pour le Saint-Siège et contre le gallicanisme*, p. 20-25. William Courtenay a critiqué le travail de Fr. Longpré et poussé plus loin l'analyse de ce document dans William COURTENAY, «The Parisian Franciscan Community in 1303», *Franciscan Studies*, 53 (1993), p. 155-173. Le même auteur explore dans un autre article le cas des autres ordres mendiants. *Ib.*, «Between Pope and King: The Parisian Letters of Adhesion of 1303», *Speculum*, 71 (1996), p. 577-605.

²⁰⁷ Voir Annexe, n. 20.

²⁰⁸ Voir Annexe, n. 31. Henri Denifle a considéré ce *curriculum* comme l'un des exemples plus curieux de cette mobilité étudiante médiévale. Henri DENIFLE, OP, *Les Universités françaises au Moyen-Âge. Avis à M. Marcel Fournier, éditeur des Statuts et Privilèges des Universités françaises*, Paris, Émile Bouillon, Éditeur, 1892. Cet opuscule fait partie d'une confrontation entre ces deux historiens au sujet de la publication à la fin du siècle dernier, de matériel sur les universités médiévales. La première phrase donne le ton à l'ouvrage et à la querelle en général : «Enfin ma patience est à bout; il me semble même que j'ai attendu trop longtemps. Il faut en finir! Mon silence pourrait laisser croire que je suis embarrassé pour répondre aux attaques de M. Marcel Fournier». *Ib.*, p. 1.

²⁰⁹ Voir Annexe, n. 26.

²¹⁰ Voir Annexe, n. 27.

²¹¹ A. SÁ, *CUPo*, I, p. 134, doc. 113. Voir aussi F. LOPES, «As escolas franciscanas portuguesas de 1308 a 1515», p. 89.

Saint-Augustin nommé maître João de Santa Cruz²¹², du trinitaire D. Fr. Sebastião Meneses²¹³ et du cistercien maître Pedro de Montemor²¹⁴. Par le fait même, il serait également trop facile d'avancer l'hypothèse des lacunes documentaires pour expliquer la complète absence de mentions de dominicains dans notre répertoire pour cette période. À notre avis, il serait plus juste de parler d'une absence motivée par le fait que le programme «universitaire» dominicain ne faisait avancer que très rarement des prêcheurs *hispani* au doctorat à Paris au cours du XIV^e siècle²¹⁵. La quasi-absence cette fois de cisterciens ne doit pas non plus être tributaire seulement des insuffisances documentaires. Certaines preuves circonstanciées indiquent que cette *peregrinatio* s'est aussi affaïssée à cause surtout du fait que les nominations d'étudiants cisterciens à Paris ne furent guère constantes, surtout entre 1340 et 1380, alors que les abbés étaient incapables d'envoyer des étudiants à Paris, de se présenter aux chapitres généraux ou encore de payer les contributions demandées par l'Ordre²¹⁶. Ces difficultés étaient certainement endémiques à l'intérieur de l'ordre, ce qui avait forcé Benoît XII de promulguer en 1335, la constitution *Gulgens sicut stella*, par laquelle il définissait la répartition géographique des étudiants cisterciens parmi les différents collèges de l'Ordre²¹⁷. On peut y lire que les abbés des monastères de la province portugaise étaient tenus d'envoyer également des étudiants au collège de Salamanque, ce qui a peut-être eu pour but de freiner le mouvement de cisterciens portugais vers Saint-Bernard attesté dès 1285.

En ce qui concerne les étudiants séculiers, notre tableau révèle pour la période d'avant le grand Schisme, la présence d'un véritable noyau d'étudiants ibériques à l'Université de Paris. Ce noyau est particulièrement évident à travers l'analyse d'un compte résultant d'une collecte d'argent menée auprès plus des deux tiers des maîtres et étudiants non-exempts de l'Université de Paris et réalisée à une période fixée entre décembre 1329 et mars 1330²¹⁸. On y retrouve un groupe d'Espagnols résidant très près les uns des autres dans la partie supérieure de la grande rue Saint-Jacques, parmi lesquels se trouvait Afonso Dinis²¹⁹, et possiblement João Fogaça²²⁰ et Geraldo

²¹² Voir Annexe, n. 28.

²¹³ Voir Annexe, n. 35.

²¹⁴ Voir Annexe, n. 36.

²¹⁵ William COURTENAY, *Parisian Scholars in the Early Fourteenth Century. A social Portrait*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 113.

²¹⁶ Caroline OBERT-PIKETTY, «Les maîtres et étudiants du collège Saint-Bernard de Paris de 1224 à 1494», *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1986, p. 129.

²¹⁷ Caroline OBERT-PIKETTY, «La promotion des études chez les cisterciens à travers le recrutement des étudiants du collège Saint-Bernard de Paris au Moyen Âge», *Cîteaux*, XXXIX (1988), p. 65-66.

²¹⁸ Cette source est publiée en appendix à H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 662-671. Toutefois, la référence pour cette source est désormais la toute récente monographie de William Coutenay citée à la note 215. Une collecte semblable a été effectuée en 1464 pour laquelle nous avons plus de trois mille noms. Les comptes de cette collecte contenant des noms de consonance plutôt ibérique ont été publiés par Max SPIRGATIS, *Personalverzeichnis der Pariser Universität von 1464 und die darin aufgeführten Handschriften- und Pergamenthändler*, Leipzig, Otto Harrassowitz, 1888. Réimpression Nendeln, Kraus Reprint Limited, 1968, p. 15 (*fr. Guillelmus Lupi*); p. 22 (*Petrus Garcias*); p. 27 (*Iohannes Goes*); p. 31 (*Iohannes Navarois et Alphonsus de Castro*); p. 41 (*fr. Iohannes de Castro*) et p. 42 (*fr. Petrus Martini*).

²¹⁹ Voir Annexe, n. 23.

²²⁰ Voir Annexe, n. 24.

Fernandes²²¹. Il est cependant regrettable que l'on ne puisse pas élargir notre population avec les noms de tous ces *socii* qui habitaient avec eux et qui étaient pour la plupart également des Portugais. On peut croire que certains d'entre eux en ont quand même laissé trace dans d'autres documents, comme ce fut le cas de Pedro²²² et Rodrigo Domingues²²³, de Martinho Domingues Leiria²²⁴, voire de D. Lourenço Vicente²²⁵. Il n'en demeure pas moins que cette source met en évidence la présence d'un groupe important d'Ibériques à Paris avant les événements traditionnellement désignés comme ayant resserré l'étendue géographique du recrutement de l'Université de Paris²²⁶.

b) La *peregrinatio* pendant le grand Schisme

Sans oublier le caractère exceptionnel de ce compte, tout laisse à croire qu'il y aurait eu une diminution de cette pérégrination pendant la seconde moitié du siècle. S'il est vrai que Martinho Domingues de Leiria et Geraldo Fernandes étudiaient à la faculté de théologie à Paris vers 1362-1363, la récolte est plutôt maigre par la suite avec les seules mentions de João de Portugal²²⁷ et de Afonso Estêvão²²⁸ provenant des suppliques adressées par l'université de Paris en 1378, ainsi que de celle de D. Afonso Correia²²⁹, connu grâce à une tradition historiographique. Considérant les données par les *rotuli* comme fournissant une véritable radiographie du recrutement des universités à l'aube du grand Schisme, nous aurions autant d'étudiants portugais à Paris qu'à Orléans²³⁰. Cela est manifestement possible étant donné les limites de ces sources et la taille réduite des facultés supérieures, même à Paris. Là, seulement la faculté des arts comportaient

²²¹ Voir Annexe, n. 25. Pour d'autres informations sur le logement des étudiants à Paris, consulter Charles JOURDAIN, «La taxe des logements dans l'Université de Paris», *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, IV (1877), p. 140-154.

²²² Voir Annexe, n. 21.

²²³ Voir Annexe, n. 22.

²²⁴ Voir Annexe, n. 30.

²²⁵ Voir Annexe, n. 29.

²²⁶ Ce compte enregistre encore le nom d'autres Ibériques. H. DENIFLE, *CUPa*, II, appendix : *Poncius de Yspaniis in vico Sancti Antiqui Plasterii* (p. 663), *Gunsalvus Ispanus in vico Lignorum* (p. 665), *Bernardus de Catellonia cum socio I in magno vico supra Sanctum Benedictum* (p. 669), *Johannes de Ispania cum domicello et cum uno alio in vico Latomorum* (p. 670).

²²⁷ Voir Annexe, n. 32.

²²⁸ Voir Annexe, n. 33.

²²⁹ Voir Annexe, n. 34.

²³⁰ Les *rotuli* adressés à la papauté les 17, 21, 22 novembre 1378 par l'Université d'Orléans contiennent les noms de Fernando Gonçalves (*baccalarius de quarto volumine legendi*), de João Rodrigues (*baccalarius de primo volumine legendi*) et João Afonso (*in quatro volumine sue auditionis existentes*) dans A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, II, p. 17, nn. 95 et 96; p. 18, n. 97. Sûrement à cause d'une erreur de composition typographique, ces documents sont datés de 1349 dans J. SERRÃO, *História de Portugal*, II, p. 378. Les limites de ces *rotuli* ont été évalués par J. VERGER, «Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403» dans *Les Universités françaises au Moyen Âge*, p. 128-138.

un nombre élevé d'individus. Il faut reconnaître la tendance révélée par ces données provenant des *rotuli*. Ils rendent compte d'une réduction de l'attraction de l'Université de Paris pour les Portugais, une tendance qui s'accroît pendant le grand Schisme, tel que démontré par notre tableau IV.

TABLEAU IV
Les étudiants portugais à l'Université de Paris pendant le grand Schisme

Présence à Paris	Nom de l'étudiant	Statut ecclésiastique	Source
Jusqu'en 1414	Fr. André do Prado, OFM (37)	Mendiant	Œuvre savante
Jusqu'en 1414	Fr. Pedro Alvares, OFM (38)	Mendiant	Œuvre savante
1413 et plus	Fr. Pedro da Cruz Sacra, OP (39)	Mendiant	Chapitre général dominicain
1413 et plus	Fr. João Verba, OP (40)	Mendiant	Chapitre général dominicain

Les données de ce tableau ne peuvent pas s'expliquer sans que l'on évalue les allégeances de l'Université de Paris et du Portugal pendant le grand Schisme et la portée de celles-ci pour les urbanistes à Paris. Sans revenir sur toutes les péripéties entourant l'exode de l'Université des partisans de Rome, causé par son obéissance au parti clémentin, il faut rappeler que l'Université a semblé de prime abord prôner une voie de compromis²³¹. Et si elle a finalement prôné l'allégeance à Benoît XIII, celle-ci fut plutôt imposée par la royauté française et par les autres universités françaises que par la volonté de l'Université elle-même²³². On peut à partir de cela émettre l'hypothèse que, malgré quelques exodes fameux – comme celui de Marsile d'Inghen qui prendra le chemin de la nouvelle Université d'Heidelberg – tous les urbanistes ne se sont pas vus forcés de quitter Paris²³³. Il ne faut pas oublier en plus qu'il restait toujours une sorte de complémentarité entre l'Université de Paris et les universités méridionales par le fait que, outre des différences dans

²³¹ H. DENIFLE, *CUPa*, III, p. 582, doc. 1637. Henri Denifle avait planifié de constituer un cinquième tome du cartulaire sur l'Université et le grand Schisme qui n'a jamais vu le jour. Nombreuses pièces furent néanmoins publiées par César Égassé DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, vols. IV et V, Francisque Noël, 1665-1673. Réimpression Francfort, 1965. Pour la position de la France au cours du grand Schisme, se référer à l'étude classique de Noël VALOIS, *La France et le grand schisme de l'Occident*, Paris, A. Picard et fils, 1896-1901. 4 vols.

²³² Paolo NARDI, «Relations with authority» dans *Universities in the Middle Ages*, p. 101.

²³³ Pour cette question Astrik GABRIEL, «*Via antiqua and via moderna and the Migration of Paris Students and Masters to the German Universities in the Fifteenth Century*» dans Albert Zimmermann, éd. *Antiqui und Moderni: Traditionsbewusstsein u. Fortschrittsbewusstsein im späten Mittelalter*. Berlin-New York, De Gruyter 1974, p. 439-483. C'est ce qui ressort de l'analyse que Mineo Tanaka fit des membres de la nation anglo-germanique à l'Université de Paris à cette époque. M. TANAKA, *La nation anglaise-allemande de l'Université de Paris des origines à la fin du Moyen Âge*, 1990. Une autre preuve vient corroborer notre assertion. Dans une bulle datée d'entre 1389 et 1393, le pape Boniface IX permet aux étudiants même schismatiques d'étudier et de recevoir des grades à l'Université de Paris. H. DENIFLE, *CUPa*, III, p. 602, doc. 1672. Il faut placer ce document dans le contexte d'un pape romain qui prétend à la représentation de toute la Chrétienté occidentale. Plus que *de facto*, cette emprise était théorique. Néanmoins elle implique que des étudiants urbanistes pouvaient en principe étudier à Paris et y acquérir des grades. Voir aussi les remarques de J. VERGER, «Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403» dans *Les Universités françaises au Moyen Âge*, p. 134-135.

le *curriculum*, la première continuait à dispenser un prestigieux enseignement philosophique que les deuxièmes n'étaient pas en mesure d'atteindre²³⁴. Cela pouvait peser lourd dans le maintien d'étudiants urbanistes à Paris. Du côté portugais, l'indécision de la position royale a dû bénéficier au moins dans les premiers temps les desseins des étudiants portugais en milieu schismatique. L'obédience plutôt tardive du royaume à la cause romaine a permis dans une certaine mesure que les étudiants portugais puissent également profiter des largesses de la papauté schismatique d'Avignon²³⁵ ou de la condescendance de celle de Rome²³⁶. Mais, nous ne saurons jamais dans quelle mesure l'une et l'autre ont pu influencer le phénomène que nous étudions puisque, d'un côté purement documentaire, les suppliques adressées par les urbanistes – donc les Portugais – à Rome pendant cette période du Schisme sont presque toutes perdues²³⁷. À la lumière de tout ceci, le maintien d'universitaires réguliers et séculiers portugais à Paris est envisageable, bien que les preuves que nous ayons ne concernent que les mendiants.

Les étudiants recensés pour cette période appartiennent tous aux ordres mendiants, à savoir fr. André do Prado²³⁸ et fr. Pedro Alvares (Rotundo)²³⁹ qui sont frères mineurs, ainsi que fr. Pedro da Cruz Sacra²⁴⁰ et fr. João Verba²⁴¹ qui sont Prêcheurs. Pour les franciscains, il est sûr que les études à Paris n'étaient pas complètement fermées à ceux venant des royaumes urbanistes. Dans le chapitre général de l'Ordre à Paris en 1382, fr. Angelo de Spolète, le général de la partie schismatique de l'ordre, a décrété que les frères *de debito* et *de gratia* des provinces d'obéissance à

²³⁴ J. VERGER, «Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge: quelques remarques», p. 360, 364; *Ib.*, «Prosopographie et cursus universitaires», p. 315.

²³⁵ Voir la demande de l'Université de Lisbonne-Coïmbra à Clément VII en 1379, afin d'antidater son *rotulus* de la même date que les *rotuli* des autres universités. Les clercs pointent l'indifférence du roi comme la raison du retard. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. LXVII; II, p. 29, doc. 185. Le roi Ferdinand penche pour la neutralité à deux reprises en 1379. Oscillant en d'autres occasions entre les deux obéissances, il décide finalement de s'approcher de l'Angleterre et d'Urbain VI, en réaction au vœu d'allégeance à Avignon déclaré par le roi de Castille. Pour une analyse en profondeur de l'implication portugaise dans le conflit, voir A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/1 : *A Península Ibérica e o Cisma do Ocidente. Repercussão do Cisma na nacionalidade portuguesa do século XIV e XV (Introdução aos vol. III/2 e IV de Súplicas do pontificado de Martinho V)*, Braga-Porto, Editorial Franciscana, 1982 et Júlio César BAPTISTA, «Portugal e o Cisma do Ocidente», *Lvsitania Sacra*, 1 (1956), p. 65-203.

²³⁶ Le cas des Augustins illustre bien cette présence théorique de Portugais à Paris pendant le grand Schisme. En mai 1386, le prieur général de l'obéissance romaine de l'Ordre, Bartholomé de Venise autorise Joannes de Torribus, son vicaire au Portugal et prieur du couvent de Lisbonne, à envoyer des étudiants portugais *de debito* à Paris. Il existait alors une attitude «d'indifférence» au Portugal concernant le schisme, et bien que toute nomination à Paris supposait la reconnaissance d'Urbain VI, celle-ci ne fut jamais évoquée dans la nomination de Bartholomé. Toutefois, il se peut très fortement que cette nomination soit restée lettre-morte, puisque le couvent parisien des Augustins était alors sous obédience avignonnaise. Voir à ce sujet Eelcko YPMA, «Notice sur le *Studium* de Paris au début du schisme d'Occident», *Augustiana*, 18 (1968), p. 82-99, surtout p. 93.

²³⁷ J. VERGER, «Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403» dans *Les Universités françaises au Moyen Âge*, p. 135, note 32 et A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. XCIX-C.

²³⁸ Voir Annexe, n. 37

²³⁹ Voir Annexe, n. 38.

²⁴⁰ Voir Annexe, n. 39.

²⁴¹ Voir Annexe, n. 40.

Rome ne pouvaient pas être admis aux études à Paris, sauf sur la présentation de lettres testimoniales d'un ministre fidèle au pape d'Avignon²⁴². Cette *peregrinatio* à la lumière de ce document aurait dû être minime, surtout que c'était la partie schismatique de l'ordre qui contrôlait le couvent parisien de l'ordre. De plus, il ne faut pas oublier que ce même chapitre encourage la fréquentation du *studium* de Lisbonne qu'il fit promouvoir au statut de «*Studium Generale Theologie, ad que mittantur studentes de diversis provinciis, sicut in nostro Ordine de aliis Studiis est consuendum*»²⁴³. Cette dernière disposition a sans doute incité davantage la grande majorité des franciscains lusitaniens à étudier dans le royaume.

Les deux dominicains présents dans notre enquête pour cette époque (comme les franciscains, ils n'apparaissent que vers la fin du conflit) prouvent que les Portugais n'étaient pas alors complètement absents de Paris. Cependant, c'est sûr que la fermeture des universités aux urbanistes en milieu schismatique a sans doute perturbé les circuits traditionnels de la mobilité internationale des universitaires dominicains du Portugal. Ils sortaient toujours du royaume, mais ils se dirigeaient maintenant vers les universités de l'Empire d'obéissance romaine, notamment l'Université de Cologne. C'est sans doute cet état des choses qui explique une présence portugaise dans cette université s'échelonnant de 1396 à 1416²⁴⁴. Cette situation semble se maintenir jusqu'en

²⁴² Pe. Athanasius LOPEZ, OFM et Pe. Lucius M. NUNEZ, OFM, «*Descriptio codicum franciscanorum bibliothecae ecclesiae primatialis Toletanae. Statuta facta in Capitulo Parisiensi per Pseudo-ministrum generalem Ordinis Fratrum Minorum, fratrem Angelum de Spoletto*», *Archivum Franciscanum Historicum*, 7 (1917), p. 257-259 dans A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/1, p. 137, note 50. L'année auparavant, le même maître-général avait à Astorga proclamé d'autres statuts, que selon António Domingues de Sousa Costa, ne recelaient pas de dispositions spécifiques contre les urbanistes. Un des statuts indiquait seulement que les apostats et les encarcerés ne pouvaient pas être envoyés à Paris comme des étudiants *de debito* ou *de gratia* sans licence ou lettre spéciale du général. *Ib.*, p. 258 dans *ib.*, p. 138, note 50.

²⁴³ LOPEZ et NUNEZ, «*Descriptio codicum franciscanorum bibliothecae ecclesiae primatialis Toletanae. Statuta facta in Capitulo Parisiensi per Pseudo-ministrum generalem Ordinis Fratrum Minorum, fratrem Angelum de Spoletto*», p. 257 dans A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/1, p. 138, note 50. Le Pe. Francisco Félix Lopes discute de la raison de cette nouvelle élévation que, l'on se rappelle, avait déjà été obtenue en 1340. Outre l'hypothèse du transfert auparavant de l'Université à Coïmbra, qui aurait fait descendre l'école au statut de *studium particular*, l'auteur soutient que ce pourrait être en déférence pour Ferdinand qui, entretemps, était retourné à l'obéissance d'Avignon. F. LOPES, «*As escolas franciscanas portuguesas de 1308 a 1517*», p. 89.

²⁴⁴ En 1396, les frères dominicains Vasco Gil et Fernando de Lisboa s'incrivent à Cologne comme bacheliers en théologie. *Die Matrikel der Universität Köln*, éd. Hermann KEUSSEN, vol. I, deuxième édition, Bonn, Verm. U. Erw. Auflage, 1928, p. 83, 97, 182. (Réimpression, Dusseldorf, Droste Verlag, 1979). Pour le premier, voir notre note 482. Selon le répertoire des lettrés dominicains établi par António do Rosário, ce *Fernandus* pourrait s'identifier avec fr. Fernando de Arroiteia ou fr. Fernando de Chelas. Voir António do ROSÁRIO, «*Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV*», *Repertório de história de las ciencias eclesíasticas en España*, 7 (1979), p. 561 et 563. En 1410, fr. João de Santa Justa s'incrit dans cette même université, après serment et sans rien payer, comme bachelier formé en théologie. *Die Matrikel der Universität Köln*, p. 141. Cet ouvrage permet de compléter sa biographie déjà établie par Peter Russell. Ce dominicain était étudiant à Cambridge depuis 1408. Les dix livres que l'auteur anglais constate qu'il a reçus le 18 décembre 1409 ont servi véritablement à son voyage, puisqu'il s'inscrit dès le 13 février suivant à l'Université de Cologne. Voir *Die Matrikel der Universität Köln*, p. 141, note et P. RUSSELL, «*Medieval Portuguese Students at Oxford University*», p. 188. Il est vrai que ces matricules contiennent aussi la mention d'un *Nicolau Portegalie* en 1448, probablement un Portugais et des célèbres **Fernand** et **Vasque de Lucène** en 1450. *Die Matrikel der Universität Köln*, p. 511 et 539. Toutefois, ces deux derniers exemples n'ont pas de rapport avec le contexte du grand Schisme. Par conséquent, nous ne les considérons pas dans ce cas précis.

1413, date à laquelle se rétablit le séjour des dominicains portugais à Paris, probablement grâce aux ouvertures suite au règlement du schisme.

On pourrait dire que les rares Portugais qui ont alors séjourné à Paris ont bravé non seulement l'isolement, la distance, mais aussi la scission religieuse, une scission capable d'abattre les structures même de la Chrétienté. Seraient-ils capables de surmonter maintenant, au cours des années et décennies suivantes, la guerre civile entre les Anglo-Bourguignons et les Armagnacs et le chaos qui ensuivit, les chapitres ultimes de la guerre de Cent Ans ?

4. La *peregrinatio* au XV^e siècle

Étant donné le maintien de la pérégrination intellectuelle lusitanienne vers Paris pendant l'époque conflictuelle du séjour de la papauté à Avignon et de celle du grand Schisme, la question fondamentale demeure à savoir si ce maintien s'est prolongé au cours du XV^e siècle, période tout aussi problématique pour l'Université de Paris où son recrutement dut souffrir, comme le royaume de France, des aléas de la guerre de Cent Ans. Pour y voir plus clair, observons la présence d'étudiants lusitaniens à Paris depuis la fin du grand Schisme jusqu'à la fin du XV^e siècle à l'aide du tableau V.

(Voir tableau à la page suivante).

TABLEAU V

Les étudiants portugais à l'Université de Paris de la fin du grand Schisme à la fin du XV^e siècle

Présence à Paris	Nom de l'étudiant	Statut ecclésiastique	Source
1419-1436/37	Roland L'Écrivain (41)	Séculier	Registre universitaire
Vers 1421-1427	<i>D. Luís da Guerra</i> (42)	Séculier	Supplique pontificale
Décennie 1420	Vasco de Lucena (43)	Inconnu	Registre universitaire
Avant les années 1430	<i>João de Elvas</i> (44)	Séculier	Chronique
Avant 1434	<i>Fr. João Moura, OP</i> (45)	Mendiant	Chronique
Avant 1449	<i>Fr. Pedro Bom, OP</i> (46)	Mendiant	Chronique
Jusqu'en 1453?	Fr. Estêvão de Loulé, OFM (47)	Mendiant	Supplique pontificale
1449, 1454-1455	Fernand de Lucène (48)	Inconnu	Registre universitaire
Au moins en 1454-1455.	Vasque de Lucène (49)	Inconnu	Registre universitaire
1461 jusqu'avant 1480	<i>Manuel de Elvas, CS Ev.</i> (50)	Moine	Chronique
Avant 1465	<i>D. João de Azevedo, CS Ev</i> (51)	Moine	Chronique
Période entre 1470 et 1495	<i>D. Diogo de Sousa</i> (52)	Séculier	Chronique
Avant 1478	Fr. Gomes de Lisboa, OFM (53)	Mendiant	Œuvre savante
1477-1478	Fr. Rodrigo do Crato, OP (54)	Mendiant	Chapitre général dominicain
Avant et après 1485	Alvaro João (55)	Séculier	Registre universitaire
1486-1498	Diogo Lopes Rebelo (56)	Séculier	Registre universitaire
Avant 1487?	Fr. Pedro Espirito Santo, ESA (57)	Mendiant	Supplique pontificale
Avant et après 1488	Tiago Lopes (58)	Séculier	Supplique pontificale
Vers 1488 jusqu'après 1500	Fr. João Claro, O. CIST. (59)	Moine	Registre universitaire
Au moins depuis 1489	Simão de Vasconcelos (60)	Séculier	Supplique pontificale
1491 jusqu'avant 1510	Pedro Margalho (61)	Séculier	Œuvres savantes
Vers 1492 à 1557	Diogo de Gouveia (62)	Séculier	Registre universitaire
Après 1492	Fr. Afonso Gomes, OFM (63)	Mendiant	Supplique pontificale
Après 1492	<i>Pedro S. Jorge, CS. Ev.</i> (64)	Moine	Chronique
Années 1490	Fr. Anselmo Hispano, OP (65)	Mendiant	Supplique pontificale
Années 1490	D. Diogo Ortis (66)	Séculier	Lettre
XV ^e s.	<i>Fr. Pedro de Abreu, OP</i> (67)	Mendiant	Chronique
2 ^e moitié XV ^e s.	<i>João Sobrinho, O. CARM</i> (68)	Moine	Œuvre savante
2 ^e moitié XV ^e s	<i>Fr. Alvaro Dias, OP</i> (69)	Mendiant	Chronique
2 ^e moitié XV ^e s	<i>João de S. Vicente, CS Ev.</i> (70)	Moine	Chronique
2 ^e moitié XV ^e s	<i>João Fernandes, CS Ev.</i> (71)	Moine	Chronique

Le tableau ci-dessus, qui fait le recensement des étudiants trouvés au XV^e siècle pour la période d'après le grand Schisme, révèle une augmentation de nombre des effectifs pour la deuxième moitié du siècle, et surtout au cours des deux dernières décennies du siècle. Toutefois, le tableau illustre également un certain maintien en ce qui concerne la première moitié qu'il importe d'essayer de clarifier.

a) *La peregrinatio* pendant la première moitié du siècle

Même si la *peregrinatio academica* vers l'Université de Paris pendant la première moitié du siècle fléchit à cause des effets de la guerre de Cent Ans sur la capitale, on peut affirmer que la guerre civile qui opposa Anglo-Bourguignons et Armagnacs n'a pas empêché complètement les

Portugais de se rendre à Paris²⁴⁵. Dans la foulée de la réouverture de l'Université aux étudiants des anciens pays urbanistes, nous constatons la présence pendant les années 1420 de Roland L'Écrivain²⁴⁶, de D. Luís da Guerra²⁴⁷, de maître Vasco de Lucena²⁴⁸ et possiblement de João de Elvas²⁴⁹ et du dominicain Fr. João de Moura²⁵⁰. C'est alors la période pendant laquelle les Anglo-Bourguignons contrôlent Paris. Ceux-ci étaient entrés dans la capitale en 1418, sans même avoir épargné l'*Alma mater*. Dans le tumulte qui suivit cette entrée, des étudiants ont été tués, le collège de Navarre saccagé et de nombreux universitaires étrangers se sont réfugiés à l'extérieur²⁵¹. Or cette situation a semblé être ponctuelle puisqu'après le coup initial, l'Université se plia à la domination bourguignonne, à qui, sans trop de péripéties, elle resta fidèle jusqu'à la reprise de Paris par les forces de Charles VII en 1436. Cela veut dire que, pendant cette décennie, les affaires universitaires ont continué sans trop de problèmes, rendant possible ainsi la présence à Paris d'étudiants étrangers qui est d'ailleurs attestée maintenant par nos recherches²⁵². Par contre, il faut apporter un bémol à cette situation qui semble être de *status quo*. Même si l'on enregistre la présence d'une poignée d'étudiants portugais alors à Paris, le plus logique est de penser que cette situation d'instabilité, voire de guerre, a rendu impossible un afflux plus grand d'étudiants lusitaniens. Il est possible de cerner ceci à partir des actes du chapitre général de l'Ordre dominicain tenu à Bologne en 1426. Parmi les dispositions, il y en a deux concernant les dominicains de la province d'Espagne et dont l'une d'entre elles avait trait aussi à celle du Portugal. Ce chapitre a décidé que les étudiants de la province d'Espagne et du Portugal pouvaient être envoyés à l'Université de Valladolid au lieu du *studium* de Paris, à cause de la guerre qui ravageait la France. Ces étudiants devaient jouir des mêmes grâces et des mêmes privilèges que s'ils étaient à Paris. De plus, le chapitre ajoute que les bacheliers qui lisaient à l'extérieur du

²⁴⁵ La même chose peut être dite au sujet de la population totale de l'université de Paris au début du XV^e siècle. Un chiffre d'environ quatre mille étudiants dont trois quarts à la faculté des arts fut avancé par Jean FAVIER, *Paris au XV^e siècle. 1380-1500*, Paris, Hachette, 1974, p. 68-73.

²⁴⁶ Voir Annexe, n. 41.

²⁴⁷ Voir Annexe, n. 42.

²⁴⁸ Voir Annexe, n. 43.

²⁴⁹ Voir Annexe, n. 44.

²⁵⁰ Voir Annexe, n. 45.

²⁵¹ Jacques VERGER, «The University of Paris at the End of the Hundred Years' War» dans John W. BALDWIN et Richard A. GOLDTHWAITE, éd. *Universities in Politics. Case Studies from the Late Middle Ages and Early Modern Period*, Baltimore-Londres, The John Hopkins Press, 1972, p. 52 suivant la *Chronique du religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, vol. VI, publiée en latin pour la première fois et traduite par Louis François BELLAGUET, précédée d'une introduction par Amble Guillaume de BARANTE, Paris, Imprimerie de Crapelet, 1852, p. 234-235.

²⁵² J. VERGER, «The University of Paris at the End of the Hundred Years' War», p. 57. On peut se demander si cet exode n'était pas seulement constitué par des étudiants issus des nations opposées à l'Angleterre comme celle de l'Écosse. Remarque de Laurence W. B. BROCKLISS, «The University of Paris and the Maintenance of Catholicism in the British Isles, 1426-1789: A Study in Clerical Recruitment» dans Dominique JULIA et Jacques REVEL, éd. *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, II, p. 579. Si tel était le cas, cela s'avère un argument de plus pour supporter notre hypothèse. N'oublions que le Portugal était l'allié de l'Angleterre officiellement dès 1386.

couvent et de leur collège devaient recevoir un montant annuel de douze ducats de la part de leur propre monastère. Ces dispositions devaient s'appliquer à l'Italie et l'Espagne²⁵³. Bien que cet article ne vient pas de manière absolue interdire le séjour à Paris de dominicains portugais, il n'en demeure pas moins que cette date marque un autre tournant dans la pérégrination intellectuelle des prêcheurs portugais vers l'étranger, qui désormais se resserre davantage sur la péninsule ibérique²⁵⁴. Cela pourrait expliquer en partie pourquoi après les séjours probables de Fr. João de Moura et de Fr. Pedro Bom²⁵⁵, la seule mention sûre d'un dominicain portugais à Paris soit celle de Fr. Rodrigo do Crato²⁵⁶ en 1477-1478.

Cette absence de dominicains va de pair avec celle du reste de notre population durant une période s'étalant pendant les décennies 1430 et 1440 (hormis l'année 1449). Cela pourrait être une conséquence de l'atmosphère vécue alors à l'Université de Paris. La situation de tranquillité relative dont profitait l'Université à l'époque anglo-bourguignonne a changé après la prise de Paris en 1436 par Charles VII. Les relations se sont détériorées rapidement par la suite entre l'Université de Paris et le roi. Bien que nous ne voulions pas revenir sur les causes de ces altercations, soulignons tout de même qu'elles furent si importantes qu'elles paralysèrent l'université pendant une grande partie de la décennie de 1440²⁵⁷. Cet arrêt des cours a donc pu inciter de nombreux étudiants étrangers à partir où

²⁵³ L'article au complet déclare que : « *Nichilominus declarantes quod promoti ad magisterium, vel bachalariatum in nostro ordine a quinque annis citra pro non magistris vel bachalarijs habeantur, nisi autentice doceant de suis promotionibus apud provinciales sue provincie, illis dumtaxat exceptis, qui in approbatis universitatibus fuerint promoti, quorum lecturas per presentes approbamus, et specialiter, quod omnes promoti in provincia Hispanie pro doctoribus a tempore celebrationis capituli hispalensis usque ad presens, quod cursum sui studij in artibus morem solito non fecerunt pro non doctoribus specialiter habeantur, idem volentes in futurum perpetuum observari, quod temporibus guerrarum Gallie studentes de provincia Hispanie et Portugalie ad universitatem Vallisoletana loco parisius ad studium mitti possint, et eisdem gratijs, et privilegij gaudere, ac si parisiis fuissent, et quod bachalarij legentes extra conventum, [p. 321] ipsi conventui per se et socio, duodecim ductes annuatim solvere teneantur, et hoc precipue in partibus Italie et Hispaniæ* ». A. SÁ, *CUPo*, III, p. 320-321, doc. 857.

²⁵⁴ Sept dominicains portugais sont envoyés au *studium* de Valladolid cette année-là par le chapitre général. A. SÁ, *CUPo*, III, p. 320-321, doc. 857. Pour leurs biographies consulter A. ROSÁRIO, « *Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV* »,

Fr. Afonso de Coïmbra comme lecteur sententiaire. *Ib.*, p. 537, n. 4.

Fr. Gomes Martins de Santarém comme lecteur sententiaire. *Ib.*, p. 569, n. 62.

Fr. João de Freitas comme lecteur biblique. *Ib.*, p. 575, n. 81.

Fr. João de Louredo comme lecteur sententiaire, après un séjour à Toulouse. *Ib.*, p. 576, n. 83.

Fr. Martinho Vaz comme professeur. *Ib.*, p. 586, n. 121.

Fr. Pedro de Barbuda comme lecteur sententiaire. *Ib.*, p. 589, n. 136.

Fr. Pedro de Campanhã comme lecteur sententiaire. *Ib.*, p. 589, n. 137.

²⁵⁵ Voir Annexe, n. 46. Luís de Sousa mentionne aussi un autre dominicain, **Fr. Gonçalo de Oliveira, OP** qui aurait été bachelier formé en théologie par l'Université de Paris, mais sans fournir aucun repère chronologique. Luís de SOUSA, *Da história de S. Domingos: particular do reino e conquistas de Portugal*, vol. III, troisième édition, Lisbonne, Typ. do Panorama, 1866, liv. III, chap. IX, p. 259. António do Rosário dans son répertoire ne fait aucunement mention de ce bachelier. Telle est aussi la situation d'un certain **Fr. Francisco da Piedade, OP**, docteur par Paris et prêcheur au couvent d'Azeitão. *Ib.*, tome III, liv. IV, chap. V, p. 309.

²⁵⁶ Voir Annexe, n. 54.

²⁵⁷ L'université a fait grève à cinq reprises entre 1441 et 1446, arrêtant ainsi toutes ses activités pendant un tiers de ce temps. Voir H. DENIFLE, *CUPa*, IV, p. 620, doc. 2553; p. 629, doc. 2569; p. 636, doc. 2579; p. 669, doc. 2607 mentionnés par J. VERGER, « *The University of Paris at the End of the Hundred Years' War* », p. 59. L'auteur brosse également dans cette page un tableau détaillé des relations entre le roi et l'Université pendant les décennies de 1430 et 1440.

pour d'autres, à ne pas y venir. Ce n'est pas surprenant que les effectifs de l'Université soient au plus bas quantitativement pendant cette décennie et que, dans cette perspective, nous n'ayons pas de mentions d'étudiants pour cette période.

b) La *peregrinatio academica* portugaise vers Paris de 1450 à 1500

Après le marasme et l'anarchie des années 1440, notre tableau V montre que le nombre d'étudiants commence à monter à partir du milieu du siècle. Nous possédons de solides preuves pour les séjours du franciscain Fr. Estêvão de Loulé²⁵⁸, ainsi que des frères Fernand²⁵⁹ et Vasque²⁶⁰ de Lucène. Cette hausse était d'ailleurs prévisible tenant compte de ce que l'on connaît du recrutement croissant des étudiants de l'Université de Paris pendant la deuxième moitié du XV^e siècle²⁶¹. Cette présence de lusitaniens est tout aussi remarquable pendant les deux décennies suivantes alors que deux futurs chanoines séculiers de saint Jean l'Évangéliste (aussi appelés au Portugal de *lórios* ou de chanoines bleus), Manuel de Elvas²⁶² et D. João de Azevedo²⁶³, ainsi que D. Diogo de Sousa²⁶⁴ auraient séjourné à Paris dans les années 1460 et le franciscain Fr. Gomes de Lisboa²⁶⁵ et le dominicain Fr. Rodrigo do Crato²⁶⁶ y ont été dans la décennie suivante. Mais, c'est à partir de 1480 que l'on constate une présence plus importante de Portugais à Paris avec les célèbres «*parisienses*», la première génération d'étudiants envoyés par la royauté portugaise à Paris²⁶⁷. Les sources nous ont laissé alors, pour ces deux dernières décennies du siècle, le souvenir des noms de Álvaro João²⁶⁸,

²⁵⁸ Voir Annexe, n. 47.

²⁵⁹ Voir Annexe, n. 48.

²⁶⁰ Voir Annexe, n. 49.

²⁶¹ J. VERGER, «La mobilité étudiante au Moyen Âge», p. 82-83; *Ib.*, «Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge: quelques remarques», p. 363; *ib.*, «Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge: quelques remarques» dans *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, p. 17 et L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 5. Cette tendance se retrouve aussi parmi les étudiants étrangers, sauf ceux venant des contrées nordiques. S. BAGGE, «Nordic Students at Foreign Universities until 1660», p. 13. Ceci s'expliquerait par la réussite des universités d'Empire à retenir les étudiants danois, norvégiens, suédois et finnois qui allaient auparavant à Paris.

²⁶² Voir Annexe, n. 50.

²⁶³ Voir Annexe, n. 51.

²⁶⁴ Voir Annexe, n. 52.

²⁶⁵ Voir Annexe, n. 53.

²⁶⁶ Voir Annexe, n. 54.

²⁶⁷ Appellation employée par Diogo de Gouveia dans une lettre au roi D. João III du 3 février 1544 dans Mário BRANDÃO, *O processo na inquisição de mestre João da Costa*, vol. I, Coïmbra, Archive et musée d'Art de l'Université de Coïmbra, 1944, p. 326. Cette première génération ne jouissait pas encore des «cinquante bourses» annuelles accordées par D. João III à partir de 1526-1527 aux Portugais désireux d'étudier à Paris. La politique culturelle de Jean III fut étudiée par José Sebastião da Silva DIAS, *A Política cultural da época de D. João III*, Coïmbra, Université de Coïmbra, 1969.

²⁶⁸ Voir Annexe, n. 55.

Diogo Lopes Rebêlo²⁶⁹, l'ermite de Saint-Augustin Fr. Pedro Espírito Santo²⁷⁰, Tiago Lopes²⁷¹, Simão de Vasconcelos²⁷², le cistercien João Claro²⁷³, Pedro Margalho²⁷⁴, Diogo de Gouveia, l'Ancien²⁷⁵, Fr. Afonso Gomes OFM²⁷⁶, le *lóio* Pedro de São Jorge²⁷⁷, Fr. Anselmo Hispano OP²⁷⁸, et D. Diogo Ortis²⁷⁹. Cette liste n'est pas exclusive, alors que d'autres étudiants pour lesquels nous n'avons pas de *floruit* précis autre que la deuxième moitié du XV^e siècle, ont pu vraisemblablement aussi avoir séjourné à l'Université parisienne à cette époque. Certains cas de chronologie plutôt imprécise concernent des dominicains fr. Pedro de Abreu²⁸⁰ et fr. Álvaro Dias²⁸¹, des chanoines bleus João de São Vicente²⁸² et João Fernandes²⁸³, ainsi que probablement le carme João Sobrinho²⁸⁴. Cette génération de *parisienses* est contemporaine de l'intervention officielle de la royauté dans le phénomène de la *peregrinatio academica* portugaise vers Paris à partir de 1499, lorsque le roi Emmanuel I^{er} instaure deux bourses pour des étudiants au collège de Montaigu²⁸⁵. Cette

²⁶⁹ Voir Annexe, n. 56.

²⁷⁰ Voir Annexe, n. 57. Nous avons une mention d'un autre ermite de saint Augustin. Il s'agit de **Fr. João de Santa Maria**. Selon António de Purificação : «*Magistro Ioannus a Santa Maria, patria quidem Lusitanus ex hac sua provincia studiorum causa Parisios se contulit; ubi vir studiosissimus litteris humanis, & diuinis se minifrice imbuat. In Arte vero Rethorica & Poetica praecipue daruit. Unde Rethoricam & Poeticam fui temporis famosior euasisset, & elegantior haberetur: Rhetoricos Cathedram in Academia Parisi rogatus publice rexit. Floruit ab an. 1500. Regula Sancta Patris Augustini elegantis metro scripsit edidit an. 1503*». A. PURIFICAÇÃO, *De viris...*, II, liv. II, chap. XIV, fl. 74-74v; III, chap. X, fl. 90v. Diogo Barbosa Machado nous fournit une biographie un peu différente. Selon lui, cet augustin a professé sa foi au couvent de Vila-Viçosa en 1520. Avec l'ordre du provincial fr. António de Chelas, il est parti l'année suivante à Paris pour faire des études en théologie. Diogo Barbosa MACHADO, *Bibliotheca Lusitana, historica, critica, e chronológica na qual se comprehende a noticia dos authores portuguezes, e das obras, que compuserão desde o tempo da promulgaçao da Ley da Graça até o tempo presente*, vol. II, troisième édition revue et sous la direction de Manuel Lopes de ALMEIDA, Cōimbra, Atlântida, 1966, p. 691.

²⁷¹ Voir Annexe, n. 58.

²⁷² Voir Annexe, n. 60.

²⁷³ Voir Annexe, n. 59.

²⁷⁴ Voir Annexe, n. 61.

²⁷⁵ Voir Annexe, n. 62. Il y a aussi notice d'un **Merlandin de Portugal** qui a été «recteur de l'Université, ou école de Paris, souverain astrologien». Simon de PHARES, *Recueil des plus célèbres astrologues et quelques hommes doctes fait par Simon de Phares, du temps de Charles VIII*, édition d'Ernest WICKERSHEIMER, Paris, Champion, 1929, p. 167. Il n'a pas été possible dans nos recherches de corroborer ce passage, que Luís de Matos qualifie de «nullement probant». Voir L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 3, note 1 et R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*, p. 101. Jean-Patrice Boudet, qui s'est occupé de l'édition critique de cette oeuvre, n'a pas trouvé de trace de ce **Merlandin**, ce qui peut corroborer la thèse selon laquelle il est une autre création de toute pièces de Simon de Phares. Voir Jean-Patrice BOUDET, *Le Recueil des plus célèbres astrologues de Simon de Phares. Vie et bibliothèque de l'auteur, édition critique et commentaire*, thèse de doctorat, Paris I, 1991, tome II, p. 204.

²⁷⁶ Voir Annexe, n. 63.

²⁷⁷ Voir Annexe, n. 64.

²⁷⁸ Voir Annexe, n. 65.

²⁷⁹ Voir Annexe, n. 66.

²⁸⁰ Voir Annexe, n. 67.

²⁸¹ Voir Annexe, n. 69.

²⁸² Voir Annexe, n. 70.

²⁸³ Voir Annexe, n. 71.

²⁸⁴ Voir Annexe, n. 68.

²⁸⁵ Voir note 475.

augmentation du nombre d'étudiants portugais depuis les années 1480, résultait donc d'une initiative de la part de la royauté portugaise visant à répondre à la nécessité de former des théologiens²⁸⁶. Il ne faut pas oublier que nous sommes alors en plein dans la période des grandes découvertes portugaises et que des théologiens sont requis pour «l'évangélisation des nouveaux mondes que les marins portugais donnaient alors au Monde, dans une magnifique mobilisation de vocations orchestrée par le pouvoir royal, pour la dilatation de la Foi et de l'Empire»²⁸⁷.

Quant aux caractéristiques de la pérégrination proprement dite, nous bénéficions pour cette période de meilleures sources, alors qu'aux suppliques pontificales s'ajoutent les assignations de quelques chapitres généraux dominicains ainsi que les *incipit* et *excipit* d'ouvrages des universitaires eux-mêmes. Dans un autre ordre d'idées, il faut souligner la présence – néanmoins réduite – des deux autres ordres mendiants qui sont les ermites de Saint-Augustin et les carmes²⁸⁸. Pour les membres portugais de ces ordres, les décisions capitulaires quant à l'envoi d'étudiants à Paris ont dû être au moins partiellement suivies²⁸⁹. Cette situation semble avoir été identique à celle

²⁸⁶ Nous en avons la preuve pour le cas de **Diogo de Gouveia** et **Diogo Lopes Rebêlo**. Il faut ajouter que dès 1436, le roi Édouard I^{er} souhaitait plus de théologiens dans les églises, comme il est attesté par un chapitre des cortes de 1436: (13) *Preterea cum nonnullis ecclesiis cathedralibus et curatis pralati et rectores Theologie opem dare negligunt et ad verbum Dei predicandum, ad quod utique tenentur, non se disponunt, videtur utile quod in qualibet ecclesia cathedrali approprietur prebenda quedam pro uno theologie professore qui ob hanc rem verbum Dei predicare teneantur*. Biblioteca Medicea Laurenziana de Florenca, Stroziana 33, fl. 120-121 publiée par Maria Margarida Ribeiro Garcez da Silva VENTURA, *Poder régio e liberdades eclesiásticas (1383-1450)*, vol. II, thèse de doctorat en histoire médiévale, Faculté de Lettres de l'Université de Lisbonne, 1993, doc. 7, n. 13. Cette thèse a été publiée sous le nom de *Igreja e Poder no séc. XV. Dinastia de Avis e Liberdades Eclesiásticas (1383-1450)*, Lisbonne, Colibri, 1997.

²⁸⁷ L'expression est de Luís Ribeiro SOARES, «O insólito doutoramento de Pedro Margalho em Valhadolide (1517)», *Anais da Academia Portuguesa de História*, deuxième série, 25 (1979), p. 92. Voir aussi Jules QUICHERAT, *Histoire de Sainte-Barbe. Collège, communauté, institution*, vol. I, Paris, L. Hachette, 1860, p. 126 et réitéré plus récemment par J. FARGE, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*, p. 202. Pour un aperçu de la situation religieuse au Portugal au XV^e siècle, voir José MARQUES, «Da situação religiosa de Portugal nos finais do século XV à missão do Brasil», *Revista de História*, XI (1991), p. 45-63 et *Ib.*, «Relações entre a Igreja e o Estado em Portugal no século XV», *Revista de História da Faculdade de Letras do Porto*, deuxième série, XI (1994), p. 137-172.

²⁸⁸ La recherche sur les études universitaires de ces ordres est difficile à cause des très grandes lacunes dans la documentation existante qui se résume à quelques chapitres provinciaux, listes d'immatriculations et autres documents épars. Benoît ZIMMERMAN, «Les Carmes aux Universités du Moyen Âge», *Études Carmélitaines*, 17 (1932), p. 110-111.

²⁸⁹ La bibliographie carme portugaise n'est pas importante. Il est à remarquer par la négative un travail de Manuel Wermers. À première vue doté de la plus solide bibliographie possible, cette étude se limite à inventorier sommairement les débuts de l'ordre, son action au Portugal et quelques frères illustres. À défaut de mieux, voir donc Manuel Maria WERMERS, *A Ordem carmelita e o Carmo em Portugal*, Lisbonne-Fatima, União Gráfica-Casa Beato Nuno, 1963. Un des chroniqueurs officiels de la province fait mention – toutefois sans en donner ni des exemples ni des preuves – d'une tradition de *peregrinatio academica* des carmes portugais au Moyen Âge vers Paris. J. SANTANA, *Crónica dos Carmelitas...*, partie II, tome II, p. 46. Nous avons trouvé quelques constitutions en relation à cette *peregrinatio*. Ainsi, en 1324, la province d'Hispanie avait l'obligation d'envoyer deux étudiants au *studium generale* carme de Paris. Fr. Barthomomaeus XIBERTA, *De scriptoribus scholasticis saeculi XIV ex ordine carmelitarum*, Louvain, Bureaux de la Revue d'histoire ecclésiastique, 1931, p. 22. En 1423, le chapitre a décidé que tant qu'il n'y avait pas d'école dans la province [du Portugal], le provincial devrait subventionner un étudiant dans une université publique [laissant entendre à l'extérieur du pays] afin qu'après sa graduation, il puisse lire dans les couvents portugais. Résumé de J. SANTANA, *Crónica dos Carmelitas...*, partie II, tome II, p. 6.

des membres d'ordres monastiques, malgré le relatif silence des sources. Si les mentions dont nous disposons des chanoines bleus (*Lóios*) ne nous inspirent que très peu de confiance, nous avons néanmoins le trajet d'un étudiant portugais cistercien à la fin du XV^e siècle (Fr. João Claro). Par ailleurs, nous en observons une implication plus marquée du pouvoir central dans cette pérégrination qui met en évidence une fois de plus les déficiences de l'enseignement universitaire portugais à cette époque²⁹⁰.

Ce qui demeure important, c'est que la *peregrinatio academica* portugaise à Paris a continué au XV^e siècle quoique à un niveau assez réduit lors des temps de crise, notamment dans les années 1440. Cela équivaut à dire que, même importante, la guerre ne fut pas le facteur le plus marquant dans le conditionnement de cette pérégrination. Nous pouvons même affirmer que le contexte politico-économique de l'époque était favorable aux étudiants portugais qui y séjournaient. En termes politiques, il ne faut pas oublier que le Portugal est depuis 1386 – et ceci jusqu'à nos jours – un allié de l'Angleterre²⁹¹. Les Portugais ont pu avoir été moins incommodés que les partisans de Charles VII par la régence du duc de Bedford²⁹². En fait, on sait qu'un de nos maîtres, Roland l'Écrivain, a été à son service de 1425 à 1435. La prise de la ville par Charles VII a pu changer ce contexte. Toutefois, le fait que cette prise a suscité peu de désertions dans le camp anglo-bourguignon semble suggérer que le roi français a prôné une voie conciliante et favorable aux universitaires, même s'ils étaient étrangers et alliés de l'Angleterre. Toutefois, le point le plus important demeure l'aspect économique. Ainsi, selon la géographie connue de la distribution des bénéfices détenus par les universitaires parisiens, nous savons qu'ils retiraient leurs revenus des bénéfices paroissiaux et/ou canoniaux dont ils disposaient en Normandie²⁹³. Le fait que les étudiants portugais tiraient leurs revenus des bénéfices détenus dans leur terre natale évitait de possibles différends avec des étudiants français pour la dispute de sources de revenus.

En somme, l'identification et le cadrage chronologique de notre population ont fourni des résultats intéressants. Si, dans certains cas, nous avons pu compléter les biographies des

²⁹⁰ Cette tradition des bourses sera analysée plus en détail dans le troisième chapitre.

²⁹¹ Il semble que des Portugais aient participé au côté des Anglais dans la guerre de Cent Ans. Dans le poème *Vigiles du roi Charles VII*, Martial d'Auvergne, procureur au Parlement et notaire au Châtelet, évoque la présence de ces auxiliaires lors du siège de Compiègne en 1430. Ceci fut le sujet d'une très courte mention de quarante-cinq lignes et dont le titre est assez trompeur. Salomon REINACH, «Les Portugais en France au XV^e siècle», *Lusitânia. Revista de estudos portuguesas*, vol. II, 1 (septembre 1924), p. 5-6. Il est aujourd'hui possible de prouver la véracité du poème pour cette question. Lors du siège de Compiègne, le 24 juin 1430, un prêt est consenti à João Alves, ainsi qu'un don daté du 14 juillet 1430 à Alvaro de Brito. Voir J. PAVIOT, *Portugal et Bourgogne au XV^e siècle, 1384-1482: recueil de documents extraits des archives bourguignonnes*, p. 219, doc. 94 et doc. 95. De plus, on sait qu'un moins un Portugais a participé au siège de Rouen en 1453. *Documentos das Chancelarias reais anteriores a 1531 relativos a Marrocos*, vol. II, direction de Pedro de AZEVEDO, Lisbonne-Coïmbra, Académie des Sciences de Lisbonne-Imprimerie de l'Université, 1934, p. 149 et J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, supplément au vol. I, p. 554, doc. 1065.

²⁹² Voir note précédente.

²⁹³ J. VERGER, «The University of Paris at the End of the Hundred Years' War», p. 70-71.

universitaires, l'apport majeur demeure selon nous la constatation d'une présence précoce, mais surtout continue des Portugais au long du Moyen Âge à l'Université de Paris. Sans toutefois oublier que cette présence fut sans doute de moindre proportion en temps de crise, elle nous a quand même permis de nuancer les thèses généralement admises sur la question. Cet esprit de comparaison avec ce qui est connu se poursuivra dans le restant de l'analyse socio-historique du groupe. Pour ce faire, nous avons retenu quelques paramètres, jugés essentiels, et pour lesquels nous avons des informations suffisantes. Il a fallu donc, à contrecœur, laisser de côté certains critères qui auraient rendu plus fine la présente analyse, mais pour lesquels les informations ne concernaient que très peu d'individus. Nous ne pourrions ainsi donc que tisser quelques considérations particulières sur la provenance géographique des universitaires, leurs études pré-universitaires ou leur production écrite. Les paramètres que nous avons retenus finalement sont ceux faisant normalement partie de toute enquête prosopographique de cette nature : le statut social des universitaires (Qui étaient-ils?), les disciplines et les éventuels grades qu'ils ont obtenus (Qu'étudièrent-ils?) et leurs carrières post-universitaires (De quelle façon ont-ils utilisé leur préparation universitaire?).

B. LE STATUT SOCIAL DES ÉTUDIANTS

Le portrait-type de l'étudiant portugais qui a décidé de séjourner à Paris est, soit celui d'un clerc séculier, la plupart du temps issu d'un milieu favorisé et détenant un ou plusieurs bénéfices parfois de moindre importance, soit celui d'un clerc régulier qui profitait des structures mises en place par son Ordre pour la formation de ses membres. L'appartenance de l'un et de l'autre à un milieu clérical s'agence bien avec la préparation théologique pour laquelle Paris était si célèbre et qui présageait déjà une carrière ecclésiastique. Cependant, cette typologie, au demeurant juste, ne fait pas justice à d'autres étudiants qui, sans bénéfices ou sans l'aide d'un ordre religieux, partirent à Paris dans l'espoir de faire fortune grâce aux études. Nous croyons voir dans Soeiro João²⁹⁴ ou dans D. Domingos Anes Jardo²⁹⁵ deux exemples de ces étudiants qui ont acquis leur statut clérical

²⁹⁴ Voir Annexe, n. 5. **Soeiro João** ne semble pas appartenir à aucun ordre religieux et le fait d'hypothéquer ses deux cabanes (*casalibus*) laisse étendre qu'il n'avait pas d'autre bénéfice sur lequel il pourrait compter.

²⁹⁵ Pour le cas de **D. Domingos Anes Jardo**, les chroniques soutiennent que, jeune et pauvre, il réussit à aller à Paris en rentrant au service d'un noble portugais qui y étudiait. Voir Annexe, n. 18 et 65 pour le cas d'**Anselmo Hispano**. Cette catégorie d'étudiants potentiellement pauvres est très difficilement saisissable à travers notre documentation. Jacques Paquet observe cependant que la proportion d'étudiants pauvres dans les pays méditerranéens a semblé être assez petite. Voir J. PAQUET, *Les matricules universitaires*, p. 128-136. Cette question a surtout été traitée par le même auteur dans «Coût des études, pauvreté et labeur : fonctions et métiers d'étudiants au Moyen Âge», *History of Universities*, 2 (1982), p. 15-52; *ib.*, «L'universitaire pauvre au Moyen Âge : problèmes, documentation, questions de méthode» dans Jacques PAQUET et Jozef IJSWIJN, eds. *The Universities in the Late Middle Ages*, Leuven, Leuven University Press, 1978, p. 399-425. Voir aussi les excellentes références bibliographiques dans ces travaux, malgré l'évidente omission du cas lusitanien.

en entrant à l'Université²⁹⁶. La décléricalisation de l'université médiévale à la fin du Moyen Âge a aussi chambardé quelque peu la notion de ce statut clérical avec l'arrivée à l'Université d'étudiants nobles, voire laïcs, qui ne dépendaient plus de ce rattachement au milieu ecclésiastique pour compléter leurs études. Les cas de Fernand et Vasque de Lucène constituent peut-être des exemples de ce phénomène²⁹⁷. Malgré tout, nous ne considérons pas comme abusif de traiter, surtout dans les premiers siècles de l'université, les autres étudiants de notre enquête comme appartenant au milieu clérical, bien que cela demeure *strictu sensu* indémontré²⁹⁸. Passons maintenant à l'analyse du statut de la plus grande partie de ces étudiants qui se divisaient par leur origine, par leurs sources de revenus, par leurs orientations curriculaires et par leurs carrières postérieures en deux grands groupes, à savoir les clercs séculiers et les clercs réguliers.

1. Les clercs séculiers

Dans notre population, 28 étudiants sur 76 ont semblé jouir du statut de clerc séculier. Cette proportion élevée d'universitaires séculiers portugais n'est pas étonnant, puisque les bénéfices ecclésiastiques restaient des sources de revenu très importantes pour ceux séjournant à l'étranger, notamment²⁹⁹. Le nombre et l'importance des bénéfices octroyés aux étudiants dépendaient avant tout du réseau de solidarités de chacun. Il est possible de voir que l'étude a constitué un moyen afin d'atteindre l'importants privilèges comme les canonicats cathédraux. Ainsi, parmi, nos 28 séculiers, nous savons qu'au moins 15 ont acquis des revenus rattachés à des canonicats et de prébendes cathédrales comme il apparaît dans le tableau VI³⁰⁰.

²⁹⁶ Par la bulle de Célestin III, le statut des maîtres et étudiants à Paris était assimilé à celui des clercs. H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 12, doc. 15. La question du statut universitaire médiéval en France a été traitée tout récemment par S. LUSIGNAN, *Verité garde le roy...*, p. 102-127.

²⁹⁷ Voir Annexes, n. 48 et 49. Sur la décléricalisation de l'université médiévale, voir Rainer Christoph SCHWINGES, «Student Education, Student Life» dans *Universities in the Middle Ages*, p. 200-202.

²⁹⁸ Il n'est pas possible pour bon nombre de nos étudiants de mettre en évidence leur statut clérical outre que par leur qualité d'étudiant ou par la retention de postes ecclésiastiques après leurs études.

²⁹⁹ Pour la définition de clerc, consulter entre autres Robert-Henri BAUTIER, «"Clercs mécaniques" et "clercs marchands" dans la France du XIII^e siècle», *Académie des Inscriptions et Belles lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1981*, 1981, p. 209-242. Réimprimé avec la même pagination dans Robert-Henri BAUTIER, *Études sur la France capétienne. De Louis VI aux fils de Philippe le Bel*, Hampshire, Variorum Reprints, 1992, étude X.

³⁰⁰ Sven Bagge a constaté un phénomène semblable pour le cas des Norvégiens en observant qu'entre les années 1200 et 1350, les étudiants qui partaient en voyage provenaient de ce milieu des chapitres cathédraux. S. BAGGE, «Nordic Students at Foreign Universities until 1660», p. 8. L'étude en profondeur des chapitres cathédraux portugais a pris récemment son envol en ayant pour base un projet semblable dirigé par Hélène Millet et Elisabeth Mornet au CNRS. Le chapitre choisi a été celui de Braga. Ana Maria S. A. RODRIGUES, «Un projet de recherche en histoire religieuse et sociale : le chapitre de la cathédrale de Braga à la fin du moyen âge», *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. XCIII, 3-4 (juillet-décembre 1998), p. 450-460. Une initiative que l'on souhaite, soit étendue aux autres chapitres cathédraux portugais.

TABLEAU VI

Dénombrement des étudiants portugais à l'Université de Paris au Moyen Âge étant des chanoines de chapitres diocésains.

Nom de l'étudiant	Membre de chapitres diocésains		Jouissance du(es) bénéfice(s) en fonction du séjour à Paris	Mentions d'origine nobiliaire ou d'haut-rang
	Chapitre	Position		
<i>D. João Peculiar</i> (1)	Coimbra	Chanoine Maître-école	Pendant? Après	
D. Martinho (6)	Coimbra	Chanoine	Pendant	Testament
Gilles de Portugal, OP (12)	Coimbra Braga Guarda	Chanoine Chanoine Chanoine	Pendant? Pendant? Pendant?	Chronique
Pierre d'Espagne (Jean XXI) (14)	Braga? Lisbonne	Archidiacre Doyen	Pendant? Pendant?	Chronique
<i>D. João Martins Soalhães</i> (19)	Coimbra Braga	Chanoine Chanoine	Indéterminé Indéterminé	Chronique
Afonso Dinis (23)	Lisbonne Guarda	Chanoine Chanoine	Pendant Pendant	
João Fogaça (24)	Lisbonne	Chanoine	Pendant	
Geraldo Fernandes (25)	Coimbra Évora	Chanoine Chanoine	Pendant Pendant	
<i>D. Lourenço Vicente</i> (29)	Lisbonne Évora Viseu	Chanoine Chanoine Chanoine	Indéterminé Indéterminé Indéterminé	
Martinho Domingues Leiria (30)	Coimbra	Chanoine Trésorier	Pendant Pendant	
Afonso Estêvão (33)	Lisbonne? Coimbra	Chanoine? Chantre et chanoine	Pendant Pendant	
<i>D. Afonso Correia</i> (34)	Lisbonne	Chanoine	Indéterminé	Chronique
<i>D. Luís da Guerra</i> (42)	Braga Viseu	Doyen Chanoine	Pendant? Après?	Supplique
<i>D. Diogo de Sousa</i> (52)	Coimbra	Chanoine	Indéterminé	Chronique
Pedro Margalho (61)	Évora	Chanoine	Indéterminé	
Diogo de Gouveia (62)	Lisbonne	Chanoine	Indéterminé	

L'analyse de ce tableau indique tout d'abord qu'une bonne partie des universitaires portugais retenaient pendant leurs études à Paris des charges séculières importantes qui constituaient des sources de revenus nécessaires pour leur maintien aux études. C'est ce que semblent indiquer les mentions de *D. João Peculiar*³⁰¹, de *D. Martinho*³⁰², de Gilles de Portugal,

³⁰¹ Voir Annexe, n. 1. Il y a une tradition historiographique selon laquelle **D. João Peculiar** avait été admis parmi les chanoines du chapitre cathédral de Coimbra qui attendaient encore l'intronisation dans l'ordre (l'Institut et la Règle de Saint Augustin) avant d'aller à Paris. Pedro Alvares NOGUEIRA, *Livro das vidas dos bispos da Sé de Coimbra*, lu, préfacé et publié par António Gomes da Rocha MADAHIL, Coimbra, Archive et Musée d'Art de l'Université de Coimbra, 1942, p. 202. Ce que l'on sait c'est qu'il a été maître-école à Coimbra en 1131. Caeiro déclare à ce sujet qu'il a dû fréquenter les écoles de Paris avant d'être maître-école de la Sé de Coimbra. F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 212. Voir aussi José Augusto FERREIRA, *Fastos episcopais da Igreja Primacial de Braga (séculos III-XX)*, I, Braga, Mitra Bracarense, 1928-1935, p. 321-33.

³⁰² Voir Annexe, n. 6. Dans son testament, il est mentionné comme chanoine et prêtre du chapitre cathédral de Coimbra.

OP³⁰³, de Pierre d'Espagne³⁰⁴, de D. Afonso Dinis³⁰⁵, de João Fogaça³⁰⁶, de Geraldo Fernandes³⁰⁷, de Martinho Domingues Leiria³⁰⁸, de Afonso Estêvão³⁰⁹ et de D. Luís da Guerra³¹⁰. Toutefois, cette analyse demeure partielle puisqu'il n'est pas toujours possible de dater avec précision le moment de l'obtention de ces bénéfices, puisque les chroniques d'où sont puisés la plupart des faits, sont le plus souvent défailtantes quant à la chronologie de l'attribution de ces bénéfices aux étudiants lors

³⁰³ **Gilles de Portugal** est allé la première fois à Paris en tant que jeune et riche séculier, fort des bénéfices qu'il aurait d'après l'influence de son père, à savoir des grands bénéfices dans trois églises cathédrales de Braga, Coïmbra et Guarda ainsi que dans les prieurés de Santarém et de Coruche. L. SOUSA, *Da História de São Domingos...*, I, liv. II, chap. XIII, p. 187 et R. CUNHA, *História Eclesiástica dos Arcebispos de Braga*, II, chap. XXXIII, n. 2, p. 148. Il rentre plus tard dans l'Ordre des Prêcheurs.

³⁰⁴ **Pierre d'Espagne** aurait reçu les rentes rattachées au bénéfice de doyen de l'église cathédrale de Lisbonne d'un parent noble (Egídio Rebolo) qui lui ont permis d'aller à Paris, suivant la réinterprétation de son testament mentionné dans P. ESPAGNE, *Tractatus (called afterwards Summulae Logicales)*. Première édition critique des manuscrits avec introduction de L.M. RIJK, Van Gorcum & Comp., 1972 par M. SANTOS, *As obras filosóficas e teológicas...*, p. 37. Nous savons qu'il était doyen de Lisbonne et archidiacre de Braga au moins dès les cortes de Guimarães de 1250. A. SÁ, «Primórdios da cultura portuguesa», p. 59-60, doc. 39. Il aurait été investi de ce poste à une date postérieure à 23 décembre 1234, puisque cette charge était alors remplie par maître João. *Ib.*, p. 46-47, doc. 31. Pour la discussion des bénéfices de **Pierre d'Espagne** au Portugal, voir Artur Moreira de SÁ, *Pedro Hispano prior da Igreja de Santa Maria de Guimarães e Arcebispo da Sé de Braga, sep. de Biblos*, 30 (1955), p. 1-24 et João FERREIRA, «O papa João XXI e o priorado de Santo André de Maфра», *Stvdivm generale*, vol. I, 3-4 (1955), p. 359-364. Dans toute cette indéfinition, la seule certitude demeure qu'il aurait acquis le décanat de Lisbonne alors qu'il étudiait à l'étranger.

³⁰⁵ Voir p. 80.

³⁰⁶ Voir p. 81.

³⁰⁷ Voir p. 81.

³⁰⁸ Voir p. 81.

³⁰⁹ Voir Annexe, n. 33.

³¹⁰ L'information de Silva Leal, reprise ensuite par d'autres, que **D. Luís da Guerra** avait été doyen de Braga avant l'aller à Paris, n'est pas sûre. Pour les références, voir Annexe, n. 42. Nous savons qu'il demanda ce bénéfice au Saint-Siège dans une supplique datée du 22 juillet 1421 où il se déclare de descendance noble, neveu de Jean I^{er}, clerc de Porto, bachelier en décrets et acolyte pontifical. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/2, p. 376, n. 535 et A. SÁ, *CUPo*, III, p. 214, doc. 772. Cette demande a été accordée par des lettres pontificales datées de la même journée. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/2, p. 377, n. 536 et A. SÁ, *CUPo*, III, p. 215, doc. 773. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il aurait fait des études avant la demande de ce bénéfice sans que l'on puisse soutenir que celles-ci ont été effectuées à Paris. Après des suppliques concernant de bénéfice, il ne réapparaît parmi les supplicants que le 17 décembre 1426, alors qu'il demande la grâce de pouvoir être ordonné prêtre par un évêque catholique avant l'âge canonique. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, IV, p. 162, n. 1044. Cet hiatus pourrait aussi correspondre à un séjour d'étude à l'étranger ce qui s'agencierait bien avec la thèse de Silva Leal.

de leur éventuel séjour à Paris³¹¹. Il est néanmoins possible de mener plus loin l'analyse de cette relation entre l'acquisition des bénéfices ecclésiastiques et le séjour de l'universitaire à Paris à l'aide des suppliques que ces universitaires ont commencé à envoyer au Saint-Siège à partir du milieu du XIV^e siècle. Celles que nous avons conservées de 1342 à 1366 ont permis de reconstruire partiellement le *cursus* de quatre étudiants qui ont séjourné à cette époque à Paris. Ceux-ci ne constituent qu'un petit échantillon, mais combien important afin de mieux cerner la *peregrinatio academica* d'étudiants séculiers vers Paris pendant le deuxième tiers du XIV^e siècle.

Chronologiquement, le premier cas est celui d'Afonso Dinis. De naissance illégitime, il apparaît à la faculté de médecine le 2 mars 1330 comme bachelier³¹². Nous le retrouvons au cours des deux années suivantes engagé dans un célèbre différend consigné dans le *Chartularium* de Denifle et Chatelain concernant sa maîtrise en médecine qui avait été demandée au chancelier de Paris par le roi Alphonse IV du Portugal et refusée par cette même faculté. Pendant ce temps, le pape Jean XXII lui avait octroyé, en le nommant clerc du roi et par déférence envers ce dernier, la possibilité d'acquérir son doctorat en médecine après les nécessaires examens et l'attribution d'un autre bénéfice, même sans cure d'âmes, par des lettres du 12 février 1331. Il était alors recteur de l'église paroissiale de Saint-Jacques de Murça dans l'archidiocèse de Braga depuis une date qu'António Domingues de Sousa Costa situe entre les années 1305 et 1314³¹³. À part ce bénéfice, il a reçu l'année suivante le canonat et la prébende de Guarda alors qu'il était désigné médecin et secrétaire d'Alphonse IV³¹⁴. Une dizaine d'années plus tard, cumulant déjà les titres de maître en arts et en médecine, ainsi que d'étudiant en théologie et ancien médecin d'Alphonse IV et de la reine de Castille, il obtient le canonat et la prébende du chapitre cathédral de Lisbonne, auquel il a ajouté le 6 septembre 1345 celui de Braga avec expectative de la prébende, alors qu'il était déjà

³¹¹ Il n'est malheureusement pas possible de faire ce travail de reconstitution du *cursus honorum* pour chaque étudiant. Il y a donc beaucoup d'étudiants pour lesquels les bénéfices ne peuvent être rattachés de manière sûre à leur séjour à Paris. Des exemples de trajectoires pour lesquels ces données manquent peuvent être ceux de **D. João Martins de Soalhães** (Voir Annexe, n. 19), **D. Lourenço Vicente** (voir Annexe, n. 29), **D. Afonso Correia** (voir Annexe, n. 34), **D. Diogo de Sousa** (voir Annexe, n. 52), **Pedro Margalho** (L. SOARES, «O insólito doutoramento de Pedro Margalho em Valhadolide (1517)», p. 89-157), **Diogo de Gouveia** (F. FERREIRA, *Notícias Chronológicas da Universidade de Coimbra*, I, p. 399-400. Le cumul de bénéfices pour motif d'études n'est guère attesté de manière sûre, même pour ceux qui ne vont pas étudier à l'extérieur. Maria Alegria Marques dans sa thèse sur les relations entre le Portugal et le Saint Siège au temps d'Alphonse III énonce que «cette justification (cumul de bénéfices en raison d'études) apparaît souvent dans la documentation que nous avons consultée. Cependant, nous n'avons trouvé aucun exemple concret pour des Portugais. Seulement à propos de Pedro Pires, chantre de Viseu, il est mentionné dans une bulle le concernant, que lui soit remis les revenus de sa chanterie "*secundum consuerunt exhiberi personis et canonicis ipsius ecclesie, de licencia capituli ejusdem in studis existentibus*" » dans *La documentacion pontificia de Alejandro IV (1254-1261)*, éd. Ildefonso Rodríguez de LAMA, Rome, Institut Espagnol d'Histoire Ecclésiastique, 1976, p. 222, n. 230 cité par M. MARQUES, *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*, p. 339, note 406.

³¹² A. COSTA, «Mestre Afonso Dinis...», p. 377, 381.

³¹³ *Ib.*, p. 402 et 537-538, doc. IX.

³¹⁴ *Ib.*, p. 551-553, doc. XVI.

bachelier en théologie par l'Université de Paris³¹⁵. Finalement, l'année suivante, depuis peu maître en théologie, il est promu à la dignité d'évêque de Guarda, avant d'être transféré le 15 octobre 1347 à l'évêché d'Évora³¹⁶.

Le cas de João Fogaça est étrangement semblable au précédent. La seule supplique le concernant est adressée par la reine Blanche de Léon et Castille, datée du 15 mai 1353. La reine demande pour João Fogaça, maître ès arts et en médecine, étudiant en théologie à Paris, et son médecin personnel, le canonicat et prébende de Lisbonne. En étant pourvu dans cette nouvelle dignité, il abandonnerait les bénéfices qu'il détenait auparavant, à savoir le canonicat et prébende du chapitre cathédral de Sigüenza, ainsi que des portions dans les églises de Sainte-Marie-Madeleine à Lisbonne, Saint-Nicolas de Santarém et Sainte-Marie d'Olivença (*Olivet*)³¹⁷.

Quelques années plus tard, nous trouvons les mentions de deux autres universitaires qui ont séjourné à la même époque à Paris. Le 24 septembre 1361, l'évêque de Guarda, Gil de Viana a demandé à Innocent IV la confirmation de la collation du canonicat et prébende de la cathédrale de Guarda pour Geraldo Fernandes, maître ès arts et licencié en médecine et cela, nonobstant les canonicats et prébendes qu'il possédait déjà dans le chapitre cathédral de Viseu et dans la collégiale de l'église de Guimarães dans le diocèse de Braga³¹⁸. Presque deux ans plus tard (7 août 1363), le même personnage, maintenant désigné maître ès arts par Paris, licencié en médecine, lecteur ordinaire de médecine dans le *studium* de Paris et chanoine de Coïmbra, demande la trésorerie de ce dernier chapitre, vacante suite au décès de Barthomoleu Adaimar. Cela nonobstant, bien sûr, les canonicat et prébende qu'il détenait déjà dans ce chapitre, ainsi que de ceux de Guarda et Viseu qu'il abandonnerait suite à l'octroi de la dite trésorerie³¹⁹.

Le dernier étudiant dont nous analysons le *cursus studiorum et honorum* est Martinho Domingues de Leiria. La première demande que nous ayons de lui est celle contenue dans le *rotulus* des maîtres ès arts de l'Université de Paris daté du 27 novembre 1362 pour le canonicat de Lisbonne³²⁰. En même temps, il profite d'un *rotulus* du cardinal de Frascati (D. Nicolau Capocci) daté de trois jours plus tard pour en faire une autre demande. Il s'agit cette fois d'une portion perpétuelle dans la collégiale de Saint-Barthélémy à Coïmbra et une autre dans l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine à Lisbonne. Il y est nommé cleric du diocèse de Coïmbra, maître en arts à Paris, où il est également maître régent de sciences naturelles et mathématique et étudiant en théologie³²¹. Il récidive le 11 du mois suivant, mais cette fois en demandant, comme Geraldo

³¹⁵ *Ib.*, p. 555-556, doc. XVIII et p. 567-568, doc. XXVII.

³¹⁶ *Ib.*, p. 569-571, doc. XXVIII et p. 589-591, doc. XLIII.

³¹⁷ A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. 270, n. 11.

³¹⁸ *Ib.*, p. 394, n. 247. La confirmation apostolique est dans *Ib.*, p. 396, n. 250.

³¹⁹ *Ib.*, p. 453, n. 117.

³²⁰ H. DENIFLE, *CUPa*, III, p. 84, doc. 1265.

³²¹ A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. 413, n. 13.

Fernandes, la trésorerie du chapitre cathédral de Coïmbra puisque les deux premiers bénéfices sollicités n'étaient pas vacants³²².

Ces exemples corroborent ce que nous avons trouvé pour les autres chanoines, à savoir qu'ils accédaient ou cumulaient des dignités cathédrales pendant leur séjour à Paris. De plus, une chronologie sommaire de l'acquisition de ces bénéfices peut être établie. Tout indique qu'ils étaient accordés aux universitaires à un stade avancé dans leurs études³²³. Une autre constatation qu'il est possible de faire à partir du *corpus*, d'ailleurs sanctionnée par un examen rapide des index des *Monumenta Portugaliae Vaticana*, est celle de l'existence d'une grande compétition pour ces bénéfices. Ainsi, deux de nos étudiants (Geraldo Fernandes et Martinho Domingues de Leiria) ont postulé pour le même bénéfice, à savoir celui de trésorier du chapitre cathédral de Coïmbra. Il est tout à fait possible que la situation que nous constatons ici pour la seconde moitié du XIV^e siècle se soit sans doute poursuivie, à la lumière des données rapportées par le tableau VI, pendant toute la fin du Moyen Âge. Soulignons en dernier lieu que ces séculiers portugais à Paris n'étaient pas tous ainsi favorisés et qu'ils ne rentraient pas tous dans cette catégorie des universitaires dignitaires. Leur trajectoire s'apparentait davantage de celle d'un Tiago Lopes. Celui-ci ne possédait vraisemblablement que le rectorat de l'église de Saint-François de Ponte de Sôr, alors qu'il était maître-ès-arts, bachelier en théologie et étudiant à l'Université de Paris³²⁴.

³²² *Ib.*, p. 416, n. 18. Le 6 février de l'année suivante, en ajoutant qu'il était aussi instruit dans les sciences astrologiques, il sollicite les lettres apostoliques pour la trésorerie, le canonat et la prébende de Coïmbra malgré certains oublies dans la supplique correspondante; à quoi la papauté semble avoir répondu affirmativement (*Fiat et dimitte expectationem. B.*). *Ib.*, p. 426-427, n. 47.

³²³ Il est vrai qu'**Afonso Dinis** a ajouté à un bénéfice mineur, celui du canonat et la prébende de Guarda, très vraisemblablement encore dans les premiers temps de son séjour à Paris. Cette situation spéciale est aussi celle de **Simão de Vasconcelos**. Clerc du diocèse de Coïmbra, neveu du roi Jean II et mentionné comme étudiant à l'Université de Paris dans une supplique du 17 juillet 1489 sur des bénéfices incompatibles. A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 361, doc. 3321. L'acquisition de ces bénéfices dépendait bien sûr des relations privilégiées qu'ils entretenaient avec la royauté, **Afonso Dinis** comme médecin et secrétaire d'Alphonse IV et **Simão de Vasconcelos** en faisant partie même de la famille royale. Le *cursus honorum* de **Afonso Estêvão** peut indiquer une situation analogue. Dans le *rotulus* des bacheliers et licenciés en droit canon et droit civil de l'Université de Paris daté du 17 novembre 1378, où se déclarant bachelier *utroque*, il demande le canonat de Lisbonne et l'expectative de prébende. Il possède déjà à cette date le canonat, une prébende et la chanterie de Coïmbra et une portion perpétuelle dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Pederneira de Lisbonne. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, II, p. 12-13, doc. 70.

³²⁴ D'après une supplique du 26 novembre 1488. A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 324, doc. 3281.

Dans une autre perspective, ces quatre exemples montrent qu'il existe pas nécessairement de relation entre une bonne naissance et l'acquisition de ces bénéfices du haut clergé³²⁵. Il n'est pas ainsi possible de vérifier avec des sources sûres le fait que cette population canoniale semble appartenir au milieu favorisé de la noblesse ou de familles de haut rang³²⁶. Par contre, nous pouvons constater dès à présent, que des membres issus de la famille royale ou de la petite noblesse, s'appuyaient sur leur naissance fortunée pour s'accaparer des bénéfices disponibles, des bénéfices qui les aidaient à subvenir à leurs besoins, réels et ostentatoires, d'un étudiant fortuné à Paris³²⁷. Le cas de Simão de Vasconcelos et de D. Luís da Guerra en tant qu'étudiants membres de

³²⁵ La constatation que bon nombre des chanoines et évêques portugais étaient issus d'un milieu noble a déjà été faite par Maria Alegria Fernandes MARQUES, «O clero – Homens de oração e acção» dans *Portugal em definição de fronteiras...*, p. 234. Il faut faire attention à ce rapprochement, à notre avis, dans la mesure où ces indications de la noblesse de l'individu sont très majoritairement prises dans les sources narratives. Faisant momentanément abstraction de cette division entre clercs séculiers et clercs réguliers, nous retrouvons beaucoup d'universitaires lusitaniens à Paris que les chroniqueurs identifient comme provenant de familles nobiliaires ou de haut-rang, voire de la famille royale. Nous avons ainsi le noyau de chanoines réguliers dont faisaient partie **Pedro Alfarde** (N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. IX, chap. IX, n. 1, p. 210); **D. Álvaro Freitas**, (N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. XI, chap. VII, p. 456); **D. Paio Galvão** (ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 317 – I. MORTE, *Diário histórico...*, I, 1 juin, I, fl. 265); **D. Martinho Paes** (T. MARTIRES, *Crónica de Santa Cruz*, I, p. 13); **D. Mendo Dias** (N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. VII, chap. XV, p. 58-59); **D. Nicolau** (J. COL, *Catálogo dos prelados...*, XXVIII et ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 318 – I. MORTE, *Diário histórico...*, II, 20 de octobre, I, fl. 83); des chanoines bleus **Manuel Elvas** (F. MARIA, *O Céu aberto na terra...*, II, liv. IV, chap. IV, p. 903), **D. João de Azevedo** (F. MARIA, *O Céu aberto na terra...*, II, liv. III, chap. LXXII, p. 865-866), **João Fernandes** (F. MARIA, *O Céu aberto na terra...*, II, liv. III, chap. LXV, p. 833); des séculiers **D. Afonso Correia** (J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, III, p. 278), **D. Afonso Correia** (J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, III, p. 278, 15 mai et J. CASTRO, *Diocese e Districto da Guarda*, p. 418), **D. João Martins Soalhães** (R. CUNHA, *História Ecclesiástica de Lisboa...*, deuxième partie, chap. LXXVI, p. 218 et *Ib.*, II, *História Ecclesiástica do Arcebispado de Braga*, chap. XXXXI, p. 172), **D. Luís de Guerra** (A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/2, p. 376, n. 535), **João Elvas** (D. MACHADO, *Bibliotheca lusitana*, III, p. 247), **D. Diogo de Sousa** (R. CUNHA, *História Ecclesiástica do Arcebispado de Braga*, II, chap. LXIX, p. 288, n.1; F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 516) et **Simão de Vasconcelos** (A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 361, doc. 3321).

³²⁶ Aux mentions de la note précédente, il faut ajouter le cas de **Maître Martinho** qui est cependant sujet à caution. Son rattachement à une riche famille provient du leg de ses dix-huit codes au chapitre. Étant donné le coût élevé des livres à cette époque, cela implique à tout le moins une situation financière supérieure à la moyenne. **Gilles de Portugal, OP** a eu vraisemblablement une origine distinguée. R. CUNHA, *História Ecclesiástica do Arcebispado de Braga*, II, chap. XXXIII, p. 148, n. 1. Pour **Pierre d'Espagne**, l'identification n'est pas clairement établie, mais il semble apparenté à la noble famille des Rebolo. M. SANTOS, *As obras filosóficas e teológicas...*, p. 36, note 21. Les étudiants nobles firent l'objet de certaines études dont Jacques VERGER, «La noblesse et savoir: étudiants nobles aux universités d'Avignon, Cahors, Montpellier et Toulouse (fin du XIV^e siècle)» dans Philippe CONTANIME, éd. *La noblesse au Moyen Âge. XI^e-XV^e siècle. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 289-313. Il faut aussi constater qu'il existait également des étudiants nobles à Paris dans les autres communautés étrangères. J. VERGER, «Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales (XIII^e-XV^e siècle)» dans *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-Est et du Nord (XIV^e-XV^e siècles)...*, p. 98; *ib.*, «Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge: quelques remarques», p. 322; Élisabeth MORNET, «Le voyage d'études des jeunes nobles danois du XIV^e siècle à la Réforme», *Journal des Savants*, octobre-décembre 1983, p. 287-318. Dans ce dernier article, E. Mornet constate, suivant les recherches de Werner Paravicini, que le voyage est propre à la condition de noble et à son univers mental. *Ib.*, p. 317.

³²⁷ Ils étaient les mieux préparés pour faire face aux longs voyages. Voir J. VERGER, «La mobilité étudiante au Moyen Âge», p. 84 et É. MORNET, «Fiabilité et incertitudes de la prosopographie d'une élite sociale et intellectuelle...» dans *L'État moderne et les élites XIII^e-XVIII^e siècles*, p. 282.

la famille royale est particulièrement intéressant, car il révèle un népotisme dicté par des intérêts évidents. Le roi pouvait ainsi confier le gouvernement ecclésiastique de certaines institutions vitales pour lui à des membres de sa famille dignes de sa confiance³²⁸.

En résumé, la norme aurait été pour le séculier portugais à Paris, au moins pendant le deuxième tiers du XIV^e siècle, et probablement pour l'époque postérieure, la rétention d'une ou plusieurs prébendes ou de portions de prébendes dans des églises paroissiales avant ou au début de ses études. L'avancement des études lié à un bon réseau de sociabilité permettait à certains de ces universitaires d'accéder au haut clergé (le clergé diocésain), notamment au rang de chanoine ou d'évêque. À côté, il reste les cas exceptionnels de ceux qui, par leur appartenance sociale, détenaient très tôt d'importants bénéfices³²⁹.

2. Les étudiants réguliers

Les universitaires réguliers n'avaient pas en principe le droit d'occuper des charges séculières. Ils profitaient cependant de certains avantages dans leur pérégrination intellectuelle. Ils bénéficiaient par exemple de l'hébergement au cours de leurs déplacements, puis dans la ville même de leurs études³³⁰. Il faut se rappeler que ces réguliers pouvaient se prévaloir d'un système d'enseignement concomitant à celui de l'université, dispensé à l'intérieur de la maison d'étude³³¹ que chaque ordre détenait à Paris et qui servait en même temps de *studium generale*³³². Cette différence est majeure, puisque face à une pérégrination séculière qui était plutôt un fait individuel,

³²⁸ José MARQUES, «Os recomendados de D. Luís da Guerra», *separata de Bracara Augusta*, 31 (1977), p. 7.

³²⁹ Pour des exemples de suppliques cautionnées par la royauté portugaise et concernant la demande de bénéfices pour de «jeunes» étudiants, voir José MARQUES, «Os corpos Académicos e os Servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 105-106.

³³⁰ Nous avons très peu d'informations sur ces voyages. Heureusement, Jill R. Webster en donne de précieux détails dans son étude sur les franciscains du royaume d'Aragon. Ce qui suit pourrait très bien s'appliquer aussi à ceux de la province portugaise. Ces mineurs d'Aragon bénéficiaient lors de leurs voyages de l'aide de la royauté en termes d'exemption du paiement de tonlieux requis à tout voyageur, de l'exemption de la taxe sur le transport de livres. Le roi et la reine aragonais pouvaient aussi fournir les voyageurs en eau et nourriture. Jill R. WEBSTER, *Els Menorets. The Franciscans in the Realms of Aragon From St. Francis to the Black Death*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1993, p. 85.

³³¹ Le terme de maisons d'études est ici plus approprié que le terme de *collège*. Un collège, réalité du XIV^e siècle, laisse entendre un fondateur qui laisse des rentes à la subvention des étudiants qu'il héberge, donc un patrimoine, ce qui est loin de se passer avec le cas des ordres religieux. Curieusement, il est à noter que la maison d'études cistercienne parisienne a gardé dans l'historiographie le nom de collège (collège Saint-Bernard), alors que d'autres n'en ont pas gardé trace comme celles des dominicains et des franciscains. Pour aborder cette question, consulter Giulia BARONE, «Les couvents des mendiants, des collèges déguisés» dans Olga Weijers, ed. *Vocabulaire des collèges universitaires (XIII^e-XVI^e siècles). Actes du colloque Leuven 9-11 avril 1992*, Turnhout, Brépols, 1993, p. 149-157 et Olga WEIJERS, *Terminologie des universités au XIII^e siècle*, Rome, Edizioni dell'Ateneo, 1987, p. 76-88.

³³² Jacques VERGER, «Moines, chanoines et collèges réguliers dans les universités du Midi au Moyen Âge», *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux. Actes du premier Colloque International du C.E.R.C.O.M.*, Saint-Étienne, Publications Jean Monnet, 1991, p. 511-512 et *Ib.*, «*Studia et universités*», *Le scuole degli ordini mendicanti (secoli XIII-XIV)*, Todi, Presso L'Accademia Tudertina, 1978, p. 177.

celle-ci était par contre imposée et dépendante des instances supérieures de chaque ordre. Cela se reflète dans le fait que la presque totalité des réguliers qui constituent notre base sont allés à Paris après leur entrée dans chacun des ordres respectifs³³³. Mais à l'intérieur de cette apparente homogénéité, se cache d'autres différences marquantes distinguant ces universitaires réguliers entre moines et mendiants.

a) Les membres des ordres monastiques

Nous avons recensé dix-huit moines ayant éventuellement étudié à Paris³³⁴. Parmi les ordres représentés, ceux qui ont semblé avoir été les plus portés à la formation de leurs membres à Paris furent les chanoines réguliers de saint Augustin (ou chanoines *regrantes*) et les chanoines séculiers de saint Jean l'Évangéliste (aussi appelés *lóios* ou chanoines bleus). Malgré le peu de confiance qu'inspirent les chroniques faisant l'histoire de ces deux ordres, ce fait est du moins probable pour les *regrantes* de saint Augustin dont le rayonnement culturel de leur monastère de Sainte-Croix de Coïmbra est bien connu³³⁵. Il ne faut pas oublier par ailleurs que les chanoines

³³³ Pour les chanoines réguliers, tel est le cas de **D. Nicolau CRSA**. Il prit l'habit dans le monastère de S. Vincent de Lisbonne en 1173. J. COL, *Catálogo dos prelados de Viseu*, n. XXVIII et ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 318 – I. MORTE, *Diário histórico...*, II, fl. 83, 20 d'octobre, i. Il aurait été trésorier du chapitre cathédral de Coïmbra après son retour de Paris. J. COL, *Catálogo dos prelados de Viseu*, n. XXVIII. Dans une note discordance, il faudrait mentionner les éventuels séjours de **D. João Peculiar**, **Pedro Alfarde** et **D. Álvaro de Freitas** qui auraient nécessairement précédé leur entrée au monastère de Sainte-Croix de Coïmbra lors de sa fondation en 1131. Voir Annexe, n. 1, 2 et 3. Le cas de **Gilles de Portugal** est aussi spécial, puisque tout laisse croire qu'il a séjourné une première fois à Paris comme séculier et une seconde fois comme dominicain. Pour sa conversion, voir notre Annexe, n. 12.

³³⁴ Seulement les séjours à Paris des cisterciens **fr. Pedro de Espagne**, **fr. Maître Pedro de Montemor** et **fr. João Claro** ont été établis de manière indiscutable. Les quinze réguliers traditionnels sont les huit chanoines réguliers (**Pedro Alfarde**, **D. Paio**, **D. Álvaro de Freitas**, **D. Nicolau**, **D. Paio Galvão**, **D. Martinho Pais**, **Maître João**, **D. Mendo Dias**), les deux trinitaires (**Fr. D. Gonçalo de Lisboa**, **Fr. D. Sebastião de Meneses**) et les cinq chanoines séculiers de saint Jean l'Évangéliste (*lóios*) (**fr. Manuel de Elvas**, **fr. D. João de Azevedo**, **fr. Pedro de São Jorge**, **fr. João de São Vicente**, **fr. João Fernandes**).

³³⁵ Le monastère des chanoines réguliers de Saint-Vicent-hors-les-murs de Lisbonne illustre également ce rôle culturel assez important comme le prouve la qualité des livres inclus dans sa bibliothèque. Aires Augusto NASCIMENTO, «Livros e claustros no séc. XIII em Portugal. O inventário da Livraria de S. Vicente de Fora, em Lisboa», *Didaskalia*, vol. XV, 1 (1985), p. 231-242. José Mattoso a considéré ce rayonnement dans la perspective de «l'apport de manuscrits de l'étranger, la traduction d'ouvrages diffusés en France et partout dans la Chrétienté, même les plus récents, produites parmi les chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris, qui sont à l'origine d'une école théologique antécédente de la théologie universitaire du XIII^e siècle». J. MATTOSO, «Cluny, cruzios e cistercienses na formação de Portugal», p. 112.

réguliers portugais semblent avoir entretenu des relations avec ceux de Saint-Victor à Paris³³⁶. La possibilité d'un séjour à Paris des cinq chanoines bleus est plus difficile à cerner dans la mesure où cet ordre est encore plongé dans une certaine obscurité. Nous savons cependant que les monastères de l'ordre de Lisbonne et de Vilar dispensaient un enseignement de grammaire et de morale, doublé à Lisbonne de celui de la théologie³³⁷. Il ne nous est toutefois pas possible d'ajouter quelque document confirmant les biographies du père Francisco de Santa Maria, et donc, de cet éventuel intérêt des *Lóios* pour Paris.

Cela laisse les mentions des deux trinitaires et des trois cisterciens. C'est fort peu, lorsque l'on connaît la diffusion de l'ordre bénédictin au Portugal³³⁸. Ceci est dû au peu d'intérêt que ces ordres ont porté aux l'études «universitaires» avant l'avènement des ordres mendiants. Cette réalité monastique en était une de longue et solide implantation, fondée sur la terre et les privilèges royaux et pontificaux en termes de bénéfices fonciers et d'exemptions pour la circulation de leurs biens et personnes. C'était un système fondé sur une féodalité bien encore présente où les moines

³³⁶ Cette question des relations entre les deux institutions mérite d'être rappelée. En 1967, Caeiro émit l'hypothèse – juste à notre avis – que les chanoines réguliers séjournèrent dans la ville parisienne à l'abbaye de Saint-Victor. Ses preuves sans en être concluantes, sont séduisantes : le monastère de Coïmbra et celui de Saint-Victor appartiennent au même ordre, sans oublier l'existence des influences de l'exégèse biblique et de la doctrine mystique victorines à Coïmbra. De plus, on sait d'après des statuts de 1162, que les chanoines réguliers de Coïmbra en mission dans des lieux ayant un monastère de l'ordre, devaient rester dans ce monastère, plutôt que parmi les séculiers. Puisque l'abbaye de Saint-Victor est reconnue par une longue tradition d'hospitalité, il est très plausible qu'ils y aient séjourné alors qu'ils étudiaient à l'Université de Paris alors en cours de formation au début du XIII^e siècle. Voir F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 69-74. En français, il est possible de consulter Jean CHÂTILLON, «Saint Antoine de Padoue et les victorins», *Il Santo*, 22 (1982), p. 174-175 réédité postérieurement dans *ib.*, *Le mouvement canonial au Moyen Âge. Réforme de l'église, spiritualité et culture*. Études réunies par Patrice SICARD, Paris-Turnhout, Brépols, 1992, p. 259. Sur l'activité hospitalière, *Ib.*, «La vie des communautés de chanoines réguliers de la fin du XI^e siècle au début du XIII^e», *Ordo canonicus*, series altera, 2 (1982), p. 24-28 et réimprimé dans *Ib.*, *Le mouvement canonial...*, p. 90-95 et Luc JOCQUÉ, «Les structures de la population claustrale dans l'ordre de Saint-Victor au XII^e siècle. Un essai d'analyse du *Liber Ordinis*» dans *L'abbaye parisienne de Saint-Victor au Moyen Âge*. Études réunies par Jean LONGÈRE, Paris-Turnhout, Brépols, 1991, p. 71-72. Sur un courant d'étudiants étrangers à Saint-Victor, nous avons seulement trouvé le cas norvégien, où des membres du haut clergé, et particulièrement des membres du chapitre cathédrale de Nidaros y étaient envoyés. S. BAGGE, «Nordic Students at Foreign Universities until 1660», p. 3. Cette tradition d'accueil d'étrangers à Saint-Victor semble s'estomper au XIII^e siècle. F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 69-74 et Marshall CROSSNOE, *Animarum lucra querentes: The School of St. Victor and the University of Paris in the Thirteenth and Fourteenth Centuries*, thèse de doctorat, Université de Wisconsin-Madison, 1996, p. 8-9.

³³⁷ *Nova História de Portugal*, direction d'António H. de Oliveira MARQUES et Joel SERRÃO, tome IV : *Portugal na Crise dos Séculos XIV e XV* par António H. de Oliveira MARQUES, Lisbonne, Editorial Presença, 1986, p. 407 et bibliographie proposée. C'est à cet ordre également qui a été confié la réforme de l'hôpital des saints Paul, Éloi et Clément en 1440 fondé par D. Domingos Anes Jardo en 1291. Cette question est abordée dans J. MARQUES, «Os Corpos Académicos e os Servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 92-93.

³³⁸ Cet ordre est celui qui détenait le plus de monastères sur le territoire portugais au Moyen Âge, ne se faisant dépasser que vers la toute fin de la période par les mendiants. António H. de Oliveira Marques a recensé le nombre de maisons régulières sur le territoire de Portugal pour les années 1320-1321 et 1475. A. MARQUES, *Portugal na Crise dos Séculos XIV e XV*, p. 222-223 et 224-225.

deviennent les seigneurs et les gens vivant aux alentours des monastères, leurs vassaux³³⁹. C'était donc une réalité de la tradition, du renfermement sur le monastère et du maintien des relations feudo-vassaliques que constituèrent le tissu social de l'Occident pendant des siècles. Dans ce contexte, les nécessités culturelles n'étaient pas les mêmes que celles, plus tardives, des mendiants. Les moines n'allaient pas normalement au-delà de la formation nécessaire à la réalisation des offices religieux par l'étude de la grammaire indispensable à la connaissance des textes sacrés et de la musique pour les exigences d'un rite où la musique jouait un rôle prépondérant³⁴⁰. Ces moines n'apparaissent finalement dans notre enquête que lorsqu'ils emboîtent le pas au mouvement mendiant, fondé sur les études et implanté en Europe et surtout à Paris à partir de la première partie du XIII^e siècle. Suivant les mendiants, des maisons de chaque ordre s'ouvrent à Paris, chacune se dotant peu à peu de docteurs et de maîtres en théologie³⁴¹.

b) Les membres des ordres mendiants

Au contraire des ordres monastiques, les mendiants avaient insisté sur l'importance et le développement de l'étude et de la formation des frères dès la création de leurs ordres³⁴². Il n'a pas fallu longtemps pour que les écoles florissantes qu'ils bâtirent à Paris commencent à rivaliser avec

³³⁹ Il suffit de parcourir le recueil de sources sur la documentation du comte Henri de Bourgogne et de Thérèse, ainsi que celle leur fils Alphonse Henri, premier roi du Portugal pour avoir un aperçu de cette réalité.

³⁴⁰ Ces maisons servaient de lieu d'hébergement et d'école aux meilleurs membres de chaque ordre qui affluaient de toute la Chrétienté occidentale. Cette relation entre le monachisme et l'étude pour le cas portugais a été brillamment étudiée par A. OLIVEIRA, «As Instituições de ensino» dans *Portugal em definição de fronteiras*, p. 635-640.

³⁴¹ J. VERGER, «Moines, chanoines et collèges réguliers dans les universités du Midi au Moyen Âge» dans *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux...*, p. 511.

³⁴² L'avènement de ces ordres rend compte aussi d'une nouvelle réalité parmi le clergé régulier, celle de la ville. Cette dernière, réalité de plus en plus englobante, était à l'époque la place de l'avenir, le centre de décision avec ses marchands, ses gens de métier et ses habitants dans une certaine mesure alphabétisés. Au Portugal, ceci avait déjà été constaté par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, mais ce fut implanté *de facto* avec les mendiants, libérés désormais de tout patrimoine foncier et de tout attachement matériel et paroissial, des préalables nécessaires à la libre prédication de la parole du Seigneur et de la lutte contre les hérésies. Il est cependant curieux de mentionner que le premier monastère dominicain portugais aurait été fixé, selon la tradition, dans la Serra de Montejunto, lieu aussi retiré au XIII^e siècle qu'aujourd'hui, par la donation de l'ermite de Notre Dame des Neiges par l'Infante Sancha, à deux lieues et demie au nord d'Alenquer (J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, II, p. 732, 27 avril et L. SOUSA, *Da História de São Domingos...*, I, p. 54). Ce retrait primitif vers la solitude est donc étonnant. Cette première communauté a-t-elle profité d'un ancien monastère vacant ? Était-elle imprégnée au début d'idéaux érémitiques et ascétiques ou si c'était seulement pour profiter de cette donation, même étant située dans cette place isolée ? António do Rosário, un des éminents historiens contemporains de l'ordre dominicain ne soutient pas du tout cette première fondation. Voir Fr. António do ROSÁRIO, OP, «Primórdios dominicanos em Portugal: notas para o estudo da excelsa figura portuguesa de D. Fr. Sueiro Gomes, O.P.», *separata de Bracara Augusta*, 18-19 (1965), p. 1-47. Pour la place du mouvement mendiant dans la ville, Jacques Le GOFF, «Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale: implantation sociologique et géographique des ordres mendiants, du XIII^e au XV^e siècle», *Revue de l'histoire de l'Église de France*, tome LIV, 152 (janvier-juin 1968), p. 68-79; *ib.*, «Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête», *Annales ESC*, année 25, 4 (juillet-août 1970), 924-946 et *ib.*, «L'apogée de la France urbaine médiévale 1150-1330» dans Jacques Le GOFF, dir. *La ville en France au Moyen Âge*, deuxième édition, Paris, Seuil, 1998, p. 225-232. José Mattoso en a fait également son objet de recherche dans son étude préparatoire: José MATTOSO, «O enquadramento social e económico das primeiras fundações franciscanas em Portugal», *Colóquio Antoniano. Na comemoração do 750.º aniversário da morte de Santo António de Lisboa*, Lisbonne, Câmara Municipal de Lisboa, 1982, p. 63-71.

la corporation universitaire parisienne elle-même³⁴³. Nous n'avons qu'à nous rappeler de l'ampleur du grave conflit qui a opposé mendiants et universitaires séculiers entre 1229 et 1231, et qui semble avoir tourné à l'avantage des mendiants. Les Portugais ont aussi marqué présence dans ce renouveau intellectuel à Paris et dans la conversion d'anciens universitaires séculiers aux ordres mendiants, notamment à l'ordre dominicain. Parmi ces fréquentes conversions au début du XIII^e siècle se place celle de Gilles de Portugal³⁴⁴. Ce fut la première d'une longue présence de mendiants portugais à Paris, attestée par les vingt autres mentions de mendiants dont la documentation fait écho³⁴⁵. Nous avons déjà essayé de clarifier la chronologie de cette pérégrination, mais il n'est pas inutile d'insister sur le fait qu'elle touchait davantage les franciscains et les dominicains, que les carmes et les ermites de Saint-Augustin. C'est la conséquence bien sûr d'un retard historiographique, car on le sait, les recherches sur les mendiants privilégient les disciples de saint François et de saint Dominique³⁴⁶. Ce qui est important pour nous, c'est que la sélection des étudiants – faite la plupart du temps par l'argent dans le cas séculier – est devenue ici plutôt basée sur l'aptitude et la maîtrise d'un savoir de base. En ce sens, leurs origines sociales étaient plus diverses, les mendiants recevaient dans leurs rangs aussi bien les pauvres que les riches. La documentation recueillie ne fournit toutefois que de rarissimes informations sur leurs origines sociales³⁴⁷.

Nous allons maintenant étudier plus en détail les *cursus studiorum* de nos universitaires pour lesquels nos informations sont heureusement plus étoffées. Il est important de préciser quelle spécialisation on venait chercher à Paris et jusqu'à l'obtention de quel diplôme poursuivait-on les études.

³⁴³ C'est de ce réseau parallèle d'études que se sont inspirés les autres ordres monastiques. J. VERGER, «*Studia et universités*» dans *Le scuole degli ordini mendicanti (secoli XIII-XIV)*, p. 177.

³⁴⁴ Pour des détails sur sa conversion, voir Annexe, n. 12.

³⁴⁵ Les étudiants se répartissent comme suit : neuf franciscains (fr. Francisco de Coïmbra, fr. Fernando Rodrigues, fr. João Dias, fr. Tomás de Portugal, fr. André do Prado, fr. Pedro Alvares, fr. Estêvão de Loulé, fr. Gomes de Lisboa, fr. Afonso Gomes), neuf dominicains (Gilles de Portugal, fr. Pedro da Cruz Sacra, fr. João Verba, fr. Rodrigo do Crato, fr. Anselmo Hispano, fr. João Moura, fr. Pedro Bom, fr. Pedro de Abreu, fr. Álvaro Dias), deux ermites de Saint-Augustin (Maître de Santa Cruz, fr. Pedro Espírito Santo) et le carme fr. João Sobrinho. De ce groupe, seulement pour les quatre derniers dominicains et le carme, nous n'avons pas de documents prouvant indubitablement le séjour à Paris.

³⁴⁶ Bien que la situation ne soit pas connue pour la province carme portugaise, on sait que les carmes germaniques ont envoyé dans les *studia* universitaires de théologie entre la fin du XIII^e et le début du XVI^e siècle pas moins de 3349 frères. Voir F. LICKTEIG, *The German Carmelites at the Medieval Universities*, p. 416 cité par J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, p. 124.

³⁴⁷ Supplique de Fr. Anselmo Hispano, OP qui exprime la volonté de recevoir le degré académique de maître des mains du chancelier de Paris. A. SÁ, *CUPo.*, IX, p. 271, doc. 3701. Fr. Fernando Rodrigues, OFM demande la dispense de mention de la défaillance de naissance dans une supplique du 25 janvier 1345. H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 558, doc. 1099 et F. LOPES, «Franciscanos Portugueses tridentinos», p. 468, n. 19.

C. LES DISCIPLINES ÉTUDIÉES ET LES GRADES OBTENUS

1. Le cas des séculiers portugais à Paris

Nous avons divisé, comme dans la partie précédente, la population entre les universitaires qui étaient clercs séculiers, et ceux pour qui leur appartenance à un ordre religieux était attestée pendant leurs études à Paris. Le tableau VII regroupe les données en termes de disciplines fréquentées et de grades obtenus pour chacun de nos vingt-huit clercs séculiers de notre population.

TABLEAU VII
Dénombrement des disciplines étudiées et/ou les grades acquis par les universitaires portugais séculiers à l'Université de Paris au Moyen Âge

Nom de l'étudiant	Disciplines	Grades
<i>D. João Peculiar</i> (1)	Arts, droit civil et canon, théologie	
Gilles de Portugal, OP (12)	Arts, médecine, théologie	Maîtrise-ès-arts Maîtrise ou doctorat en théologie
D. Martinho (6)	Arts, médecine	
Pierre d'Espagne (Jean XXI) (14)	Arts?, droit canon?, médecine?, théologie?	
<i>D. Durando Pais</i> (17)	Arts	Maîtrise-ès-arts
<i>D. Domingos Anes Jardo</i> (18)	Droit canon, théologie	Doctorat
<i>D. João Martins Soalhães</i> (19)	Droit civil, droit canon	
Pedro Domingues (21)	Arts	
Rodrigo Domingues (22)	Droit canon	
Afonso Dinis (23)	Arts, médecine, théologie	Maîtrise-ès-arts (avant 1340) Baccalauréat en théologie (1330) Maîtrise en médecine (1332) Maîtrise en théologie (1346)
João Fogaça (24)	Arts, médecine, théologie	Maîtrise-ès-arts Maîtrise en médecine [Étudiant] en théologie
Geraldo Fernandes (25)	Arts, médecine	Maîtrise-ès-arts Licence en médecine
<i>D. Lourenço Vicente</i> (29)	Droit civil	
Martinho Domingues Leiria (30)	Arts, théologie	Maîtrise-ès-arts [Étudiant] en théologie
João de Portugal (32)	Droit [canon]	
Afonso Estêvão (33)	Droit canon et civil	Baccalauréat <i>utroque</i>
<i>D. Afonso Correia</i> (34)	Droit canon	Doctorat
Roland L'Écrivain (41)	Arts, médecine	Maîtrise-ès-arts Baccalauréat en médecine Maîtrise en médecine
<i>D. Luís da Guerra</i> (42)	Droit canon	Baccalauréat
<i>João de Elvas</i> (44)	Droit canon et civil	Licence?
<i>D. Diogo de Sousa</i> (52)	Droit canon et civil	
Alvaro João (55)	Droit canon	Baccalauréat
Diogo Lopes Rebelo (56)	Arts, théologie	Maîtrise-ès-arts (1494) Baccalauréat en théologie (1494) Licence en théologie (1498)
Tiago Lopes (58)	Arts, théologie	Maîtrise-ès-arts [Étudiant] en théologie
Simão de Vasconcelos (60)	Arts	
Pedro Margalho (61)	Arts, théologie	Maîtrise-ès-arts Baccalauréat en théologie
Diogo de Gouveia (62)	Arts, théologie	Maîtrise-ès-arts (av. 1500) Licence en théologie (1497) Doctorat en théologie (1410)
D. Diogo Ortis (66)	Arts	Baccalauréat

Ce tableau met en évidence dans un premier temps la prépondérance des études en arts effectuées par les clercs séculiers du Portugal à l'Université de Paris pendant l'époque médiévale³⁴⁸. Celles-ci constituaient un approfondissant d'une formation élémentaire acquise au Portugal, une formation nécessairement brève, puisque les artiens accédaient le plus souvent très jeunes à la faculté des arts³⁴⁹. Ce phénomène est d'ailleurs confirmé par les fréquentes allusions à cette jeunesse dans notre documentation³⁵⁰. En plus, le nombre important de ces mentions est venu corroborer le fait attesté ailleurs, que la maîtrise de ces matières – basées surtout sur la philosophie et la logique – était obligatoire pour ceux qui voulaient accéder aux disciplines dispensées par les facultés supérieures³⁵¹.

Quant aux études supérieures, le tableau VII révèle que les séculiers portugais n'ont pas accordé une si grande primauté aux études théologiques sauf durant les dernières décennies du XV^e siècle. Ce tournant s'explique bien sûr par l'avènement des *parisienses* et la nécessité de former des théologiens et prédicateurs capables d'évangéliser les peuples rencontrés par les Portugais au cours de leur découverte des Nouveaux Mondes. À l'exception de cette période, les mentions des études en théologie restent comparables à celles de droit canon. Le choix de cette dernière discipline demeure curieux et constitue le premier signe d'un choix de carrière tourné vers l'administration ecclésiastique où les notions de droit canon étaient plus importantes et plus utiles que celles plus

³⁴⁸ Ces résultats vont dans le même sens que ceux d'autres communautés étrangères à Paris, notamment les Scandinaves et les Hongrois. J. VERGER, «Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales (XIII^e-XV^e siècle)» dans *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-Est et du Nord (XIV^e-XV^e siècles)*..., p. 90.

³⁴⁹ Les mentions de ces études pré-universitaires au Portugal sont très vagues. Nous n'avons compilé qu'une poignée de mentions sur nos Portugais: **D. Diogo de Sousa**, de la grammaire et de la rhétorique probablement à l'école cathédrale d'Évora. J. FERREIRA, *Fastos Episcopais da Igreja Primacial de Braga*, II, p. 366 et R. CUNHA, *História Eclesiástica dos Arcebispos de Braga*, II, p. 288, n. 2; **Pierre d'Espagne** aurait fait ses premières études à l'école cathédrale de Lisbonne. *Ib.*, p. 152. L'acquisition des premiers rudiments de grammaire dans une école cathédrale et épiscopale au Portugal devait être la norme. Si l'étudiant était plus fortuné, sa famille pouvait avoir recours au tutorat.

³⁵⁰ **Simão de Vasconcelos**. Clerc du diocèse de Coïmbra, neveu du roi Jean II, âge de quatorze ans et étudiant à l'Université de Paris dans une supplique du 17 juillet 1489 sur bénéfices incompatibles. A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 361, doc. 3321; **D. Martinho Pais**, CRSA avait été envoyé très jeune à Paris. T. MARTIRES, *Crónica de Santa Cruz*, I, p. 13; **Maître João**, CRSA? lorsqu'il était jeune a été envoyé par ses parents à l'Université de Paris. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares*..., II, liv. IX, chap. XII, p. 221; **Pierre d'Espagne** a déclaré dans sa bulle *Flumen Aque vive* qu'il étudia à Paris dès son tendre âge. P. ESPAGNE, *Tractatus (called afterwards Summulae Logicales)*, p. XXX-XXXI mentionné par M. SANTOS, *As Obras filosóficas e teológicas de Pedro Hispano*..., p. 40; **Gilles de Portugal** aurait été la première fois à Paris en tant que jeune et riche séculier. L. SOUSA, *Da História de São Domingos*..., I, liv. II, chap. XIII, p. 187 et R. CUNHA, *História Eclesiástica dos Arcebispos de Braga*, II, chap. XXXIII, n. 2, p. 148; **D. Domingos Anes Jardo** avait aux alentours de quatorze ans lorsqu'il serait allé à Paris. *Ib.*, partie II, chap. LXVII, p. 199 et F. MARIA, *O Ceo aberto na terra*..., p. 417-418 entre autres.

³⁵¹ On sait de plus que des études en arts augmentaient les chances de réussite des futurs gradués. Ce phénomène est constaté à Paris par J. Verger pour les canonistes du Midi et par Kibre pour les médecins. Voir J. VERGER, «Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge: quelques remarques», p. 315 et Pearl KIBRE, «Arts and Medicine in the Universities of the Later Middle Ages» dans *Universities in the Late Middle Ages*, p. 217.

théoriques de la théologie. C'est à notre avis la conclusion à retirer de l'analyse des carrières des dix-neuf portugais qui ont très probablement étudié cette dernière discipline à Paris.

La mention des six étudiants qui ont étudié le droit civil inspire plus de doutes, puisque l'étude de cette discipline à l'Université de Paris était officiellement bannie depuis 1219³⁵². À la lumière de cette restriction et des carrières des universitaires, il serait tout à fait plausible d'avancer l'hypothèse que ces universitaires étaient formés à Toulouse, Montpellier, Salamanque ou Bologne, des universités particulièrement réputées pour leur enseignement des lois. Cela aurait pu d'ailleurs s'inscrire dans la grande mobilité qui a caractérisé l'étudiant médiéval. Par contre, il ne faudrait pas écarter une autre réalité qui révèle le *curriculum* même d'Afonso Estêvão : l'étude à l'Université d'Orléans³⁵³. Cela était envisageable d'autant plus que cette université était en fait la faculté de droit civil de l'Université de Paris. Les étudiants qui avaient le désir d'améliorer la compréhension du droit canon étudié à Paris pouvaient le faire ainsi à moindres frais à Orléans³⁵⁴. C'est peut-être symptomatique de cette réalité qu'au moins trois Portugais étudiaient à l'Université orléanaise en même temps qu'Afonso Estêvão était à Paris³⁵⁵.

En dernier lieu, soulignons les études en médecine qui comportent cinq, voire six mentions³⁵⁶. Il est intéressant de constater cette présence portugaise à la faculté de médecine étant

³⁵² Trois de ces mentions sont hautement conjecturales. Il y a bien-entendu celle de **D. João Peculiar** (R. CUNHA, *História Ecclesiastica dos Arcebispos de Braga*, II, chap. XIV, p. 57, n. 4), **D. João Martins de Soalhães** (*Ib.*, *História ecclesiastica de Lisboa...*, II, chap. LXXVI, p. 218) et **João de Elvas** (D. MACHADO, *Bibliotheca lusitana*, III, p. 247). José Artur Nogueira qui a étudié la question du droit civil au Portugal jusqu'à la fondation de l'Université en 1290 n'est pas non plus en mesure de soutenir que les deux premiers aient été des juristes formés à Paris. J. NOGUEIRA, *Sociedade e direito em Portugal na Idade Média. Dos primórdios ao século da Universidade (contribuição para o seu estudo)*, p. 490 et 377. Parallèlement, les trajectoires de **D. Lourenço Vicente** et **D. Diogo de Sousa** révèlent que ces universitaires ont étudié dans des universités reconnues pour les études en droit civil. Le premier a séjourné à Salamanque, Montpellier et Toulouse, tandis que les présences du second à Lisbonne et Bologne sont vérifiables. Voir respectivement A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/1, p. 198 et *ib.*, «Estudos superiores e universitários em Portugal no reinado de D. João II», p. 272, note 87. Il reste le cas d'**Afonso Estêvão**. Dans une supplique datée du 17 novembre 1378 contenue dans le *rotulus* de l'Université de Paris, il s'intitule bachelier *utroque*. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, II, p. 12, n. 70 et H. DENIFLE, *CUPa*, III, p. 278, doc. 1435. Pour l'importance du droit à l'Université de Paris, voir George PÉRIÈS, *La Faculté de Droit dans l'ancienne Université de Paris (1160-1793)*, Paris, L. Larose et Forcel, 1890, p. 1-146. On y constate que, même prohibée, l'étude du droit civil n'est jamais complètement disparu de l'Université de Paris.

³⁵³ Ce dernier apparaît dans le *rotulus* de l'Université de Paris du 17 novembre 1378 parmi les licenciés en droit civil et en droit canon. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, II, p. 12, doc. 70.

³⁵⁴ C'est probablement notre **D. Diogo de Sousa** qui demande le 5 mai 1487 une dispense pour pouvoir étudier le droit civil afin de se perfectionner dans la science des canons. A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 232, doc. 3175.

³⁵⁵ Consulter notre note 202.

³⁵⁶ La seule mention qui est discutable est celle de **Pierre d'Espagne**. Ses connaissances médicales ne semblent pas faire de doute, illustrées surtout par sa compilation fameuse du *Theusarum pauperum*. Toutefois, on ne sait pas où il acquit cette formation. Même s'il se déclare médecin de Salerne et maître à Sienna, son séjour à Paris le place très logiquement à la faculté de médecine parisienne. Pour toute cette question des études médicales de Pierre d'Espagne, voir M. SANTOS, *Obras filosóficas e teológicas...*, p. 45-46. Pour **Roland l'Écrivain** et **D. Martinho**, voir Annexes, n. 41 et 5. Les *cursum* d'**Afonso Dinis**, **João Fogaça** et **Geraldo Fernandes** sont détaillés en Annexe, n. 23, 24 et 25.

donné que son étude était peu réputé à Paris³⁵⁷ en comparaison avec les écoles de Montpellier, voire de Salerne. Cet état de choses est en relation avec le contexte universitaire de Paris. En tant que centre international d'études théologiques, les universitaires y pouvaient acquérir parallèlement des connaissances en médecine dispensées et sanctionnées par une faculté comme ce fut le cas d'Afonso Dinis et de João Fogaça³⁵⁸. Cette présence d'universitaires portugais étudiant la médecine à Paris commence avant même de la formation de l'Université au début du XIII^e siècle. Le chanoine D. Martinho, décédant à Paris avant 1175, a laissé par testament à son chapitre une collection de dix-huit ouvrages, dont certains de médecine comme un «[livre] *praticam de medicinis...*, *librum Constantini, alias dietas, librum de medicinis*»³⁵⁹. Cette information est importante puisque – tout en révélant un intérêt de D. Martinho pour cette discipline – elle indique que la médecine était déjà enseignée à Paris à cette époque. L'information est d'autant précieuse que l'on ne connaît absolument rien de l'étude de la médecine à Paris avant l'arrivée de Gilles de Corbeil au début des années 1190³⁶⁰. Par ailleurs, il est intéressant de constater un noyau de maîtres portugais en médecine à Paris vers le milieu du XIV^e siècle constitué par Afonso Dinis, João Fogaça et Geraldo Fernandes. Ces études médicales, précédant celles de théologie pour les deux premiers universitaires, leur permettaient d'accéder à des fonctions importantes. Si les deux premiers ont été des médecins du roi du Portugal et de sa fille, reine de la Castille, le troisième a été maître régent à la faculté de médecine parisienne. De plus, il ne faut pas oublier maître Roland l'Écrivain. Maître-régent de la faculté de médecine de 1425 à 1439-1440, il fut l'un des rares maîtres à avoir composé un ouvrage de médecine. Il nous a ainsi laissé un *Reductorium phisionomie* ou *De Phisionomia*, un exposé physiognomonique et en grand partie commentaire sur le *Liber compilationis Phisionomie* de Pierre de Padoue³⁶¹. De plus, il fut astrologue du duc de

³⁵⁷ J. VERGER, «Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge: quelques remarques», p. 361.

³⁵⁸ Malgré le prestige des autres universités pour les études médicales, c'est à Paris qui s'est formée la plus grande partie des médecins en France. Danielle JACQUART, *Le milieu médical en France du XII^e au XV^e siècle*, Genève, Droz, 1981, p. 75-76. D. Afonso Dinis a même acquis postérieurement la maîtrise en théologie.

³⁵⁹ *Liber Anniversariorum Ecclesiae Cathedralis Colimbriensis (Livro das Kalendas)*, édition critique de Pierre DAVID et de Torquato de Sousa SOARES, vol. I, Coïmbra, Institut des Études historiques, 1947, p. 79 et F. CAEIRO, «As Escolas Capitulares no primeiro século da Nacionalidade Portuguesa», p. 19. Le *librum Constantini* est un traité de médecine du fameux Constantin l'Africain. *Ib.*, p. 19.

³⁶⁰ «The earliest instruction of medicine in the royal capital [Paris], it will be remembered, was associated with the name of Master Gilles de Corbeil... arrived in Paris by 1193 or earlier». J. BALDWIN, *Masters, Princes and Merchants...*, I, p. 83. Sur ce personnage, voir *ib.*, I, p. 41 et II, p. 31, note 277. Consulter aussi É. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, V : *Les écoles de la fin du VIII^e siècle à la fin du XII^e*, p. 253-256; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, I, p. 196-197 et D. JACQUART, *Supplément au Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, p. 90-91. Cette dernière mentionne aussi que la première trace d'un enseignement médical à l'Université de Paris remonte à 1213 et que les premiers maîtres parisiens sont mal connus. *Ib.*, p. 68.

³⁶¹ Voir D. JACQUART, *Supplément au Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, p. 264.

Bedford et médecin des ducs de Bourgogne jusqu'à sa mort vers 1476³⁶². Ces *curricula* démontrent à tout le moins que l'étude de la médecine pouvait aussi attirer à Paris des étudiants venant du Portugal.

En ce qui concerne la sanction des études, il faut constater qu'une forte majorité de nos universitaires semble avoir acquis des grades, surtout vers la fin de l'époque considérée. Ceci est encore une fois une conséquence d'une meilleure saisie des individus par la documentation, qui devient meilleure à la mesure que l'on approche du XVI^e siècle, alors que les diplômés mentionnent plus systématiquement les grades acquis dans la documentation les concernant³⁶³. Cependant, on insiste encore une fois, bon nombre d'étudiants n'ont jamais gradué, et n'apparaissent donc que très ponctuellement dans les sources. Tout au plus, on peut connaître leur *cursus* disciplinaire à un moment donné. En outre, il faut remarquer un nombre anormal de docteurs. Ce n'est pas le fait de mentions de doctorants confirmées par le pouvoir pontifical (*doctores bullati*), mais bien des mentions contenues dans les chroniques sans aucune assise documentaire. Il est donc probable que certains de ces doctorats ne soient guère véridiques, mais bien un «gonflement» du *cursus* de l'étudiant, surtout que son acquisition était difficile³⁶⁴. D'une part, le doctorat – étant plutôt un titre, que *de facto* un grade – requérait d'énormes ressources financières qui n'étaient pas à la portée de tous³⁶⁵. D'autre part, on sait que l'obtention d'un doctorat était un travail de longue haleine, surtout en théologie, alors que la date canonique d'intronisation était fixée à trente-cinq ans³⁶⁶. Pour les sujets dont nous disposons des informations fiables, le grade le plus représenté est la licence octroyée par une faculté supérieure après une maîtrise ès arts³⁶⁷. D'après tout ceci, la norme était donc de longues études qui étaient la plupart du temps achevées par l'acquisition d'un grade. Nous verrons plus tard les carrières auxquelles ces

³⁶² Thérèse CHARMASSON, «Roland l'Écrivain, médecin des ducs de Bourgogne» dans *Comptes-rendus du 101^e Congrès national des sociétés savantes*, Lille, 1976. Section *Sciences*, fascicule III, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 21-32.

³⁶³ J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, p. 66.

³⁶⁴ Le cas de **Fr. D. Sebastião de Meneses, OSST** est assez explicite. Voir Annexe, n. 35.

³⁶⁵ J. Verger quantifie cet état de choses, alors qu'il calcule pour les étudiants dans les universités méridionales au XV^e siècle, un taux de graduation au baccalauréat de 20%-35%, alors que seulement une poignée arrive au doctorat. Voir J. VERGER, «Prosopographie et cursus universitaires», p. 315 et *Ib.*, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, p. 72.

³⁶⁶ Pour le titre de docteur, voir Georges LE BRAS, «*Velut splendor firmamenti*: le docteur dans le droit de l'Église médiévale», dans *Mélanges offerts à Etienne Gilson*, Toronto-Paris, Pontifical Institute of Mediaeval Studies-Librarie philosophique J. Vrin, 1959, p. 373-388.

³⁶⁷ Le grade de maître en théologie n'était pas néanmoins dépourvu de prestige. Voir Jacques VERGER, «Les professeurs des universités françaises à la fin du Moyen Âge», dans Jacques LE GOFF et Béla KÖPECZI, éd. *Intellectuels français, intellectuels hongrois – XIII^e-XX^e siècles*, Paris-Budapest, Éditions du CNRS-Akadémiai Kaidó, 1985, p. 24. En ce sens, les Portugais semblent faire partie d'une élite qui ne concerne qu'un tiers des étudiants parisiens alors que les deux autres se contentent d'un type de formation en arts. Voir J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, p. 134-135. Ainsi, il semble qu'une seule maîtrise ès arts ouvrait peu de portes aux étudiants, autres que celles de maître-école ou de secrétaire. Voir Jacques VERGER, «Pour une histoire de la maîtrise ès-arts au Moyen Âge: quelques jalons», *Médiévales*, 13 (1987), p. 117-130.

grades ont permis d'accéder. Pour l'instant, analysons les disciplines étudiées et les grades obtenus cette fois par les clercs réguliers lusitaniens à Paris au cours du Moyen Âge.

2. Le cas des réguliers portugais à Paris

De la même façon que pour les clercs séculiers, il a été possible de cerner pour chaque étudiant régulier le *cursus* et les grades acquis comme en fait foi notre tableau VIII.

TABLEAU VIII

Dénombrement des universitaires portugais réguliers à l'Université de Paris au Moyen Âge pour lesquels nous connaissons les disciplines étudiées et/ou les grades acquis

Nom de l'étudiant	Disciplines	Grades
<i>Pedro Alfarde, CRSA</i> (2)	Théologie	
<i>D. Nicolau, CRSA</i> (9)	Arts, théologie	
<i>D. Paio Galvão, CRSA</i> (8)	Théologie	
<i>D. Martinho Pais, CRSA</i> (10)	Théologie	
<i>D. Mendo Dias, CRSA</i> (11)	Théologie, médecine	
<i>Maître João, CRSA?</i> (15)	Théologie	
Fr. Pedro de Espanha, CIST. (16)	Théologie	
Maître Pedro Montemor, CIST. (36)	Théologie	
Fr. João Claro, O. CIST. (59)	Théologie	Licence
Fr. Fernando Rodrigues, OFM (26)	Droit canon, théologie	Maîtrise en droit canon Maîtrise en théologie
Fr. João Dias, OFM (27)	Théologie	
Fr. Tomás de Portugal, OFM (31)	Arts, Théologie	Maîtrise en théologie?
Fr. André do Prado, OFM (37)	Arts, théologie?	Aucun grade à Paris
Fr. Pedro Alvares, OFM (38)	Arts, théologie	Aucun grade à Paris
Fr. Estêvão de Loulé, OFM (47)	Théologie	Baccalauréat complet (sententiaire)
Fr. Gomes de Lisboa, OFM (53)	Théologie	Baccalauréat en théologie
Fr. Afonso Gomes, OFM (63)	Théologie	
Gilles de Portugal, OP (12)	Arts, médecine, théologie	Maîtrise-ès-arts Maîtrise ou doctorat en théologie
Fr. Pedro da Cruz Sacra, OP (39)	Théologie	Maîtrise en théologie
Fr. João Verba, OP (40)	Théologie	Licence en théologie
<i>Fr. João Moura, OP</i> (45)	Théologie?	Doctorat
<i>Fr. Pedro Bom, OP</i> (46)	Théologie	Doctorat
Fr. Rodrigo do Crato, OP (54)	Théologie	Licence en théologie Doctorat en théologie
Fr. Anselmo Hispano, OP (65)	Théologie	Maîtrise en théologie?
<i>Fr. Pedro de Abreu, OP</i> (67)	Théologie?	Doctorat
<i>Fr. Alvaro Dias, OP</i> (69)	Théologie	Doctorat
<i>Maître João Sta-Cruz, ESA</i> (28)	Théologie	
Fr. Pedro Espirito Santo, ESA (57)	Théologie	Baccalauréat et licence Doctorat à l'extérieur de Paris
<i>Manuel de Elvas, CS Ev.</i> (50)	Droit canon et civil	Doctorat
<i>D. João de Azevedo, CS Ev</i> (51)	Droit canon et civil	[Gradué]
<i>Pedro S. Jorge, CS Ev.</i> (64)	Droit canon	Docteur
<i>João Fernandes, CS Ev.</i> (71)	Droit canon	
<i>D. Fr. Sebastião Meneses, OSST</i> (7)	Théologie	Doctorat
<i>João Sobrinho, O. CARM</i> (68)	Droit canon?, théologie?	

L'acquisition d'une bonne formation théologique était le but des étudiants réguliers portugais qui allaient à Paris, surtout pour ceux des XII^e et XIII^e siècles. Le tableau VII en donne la preuve alors que la théologie est la discipline qui revient de loin le plus souvent dans notre

dénombrément. Ce choix découlait de l'obligation d'aller prendre un grade pour quiconque voulant dispenser un enseignement, surtout dans un milieu régulier³⁶⁸. En ce sens, Paris se révèle une place de choix, puisque les études théologiques y jouissaient de la meilleure réputation. Ce fut très probablement ce contexte et les affinités avec l'abbaye de Saint-Victor qui ont amené les chanoines réguliers de Sainte Croix à y aller. Dans un sens plus pratique, l'étude de la théologie était primordiale pour la formation d'un bon prédicateur, surtout en ce qui concerne les mendiants³⁶⁹. Quant à l'absence de mentions d'études en arts, cela est à première vue surprenant tenant compte du fait que des études propédeutiques à la faculté des arts étaient nécessaires pour l'accès aux facultés supérieures. Mais les réguliers – et en particulier les Mendiants – n'étaient pas tenus à respecter cette obligation puisqu'ils suivaient ces études préparatoires dans leur couvent, qui étaient encore plus réputés que ceux de la faculté sur la rue du Fouarre³⁷⁰.

Pour la médecine, les résultats auxquels nous sommes parvenus semblent indiquer que les diverses décrétales et la bulle *Super Speculam* de 1219 interdisant aux clercs l'étude de la médecine semblent avoir été passablement bien respectées par les universitaires portugais appartenant aux ordres religieux. En fait, les mentions de réguliers étudiant la médecine se limitent à D. Mendo Dias alors que cette interdiction pontificale n'est pas encore formulée³⁷¹. À la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle, le prieur de Sainte-Croix, D. Gonçalo Dias (prieur de 1196 à 1205) demande à son neveu D. Mendo Dias d'arrêter l'étude de la théologie pour se dédier à la médecine, alors que les chanoines étudiaient depuis deux ans à Paris³⁷².

³⁶⁸ J. VERGER, «*Studia et universités*», p. 194-195.

³⁶⁹ C'est la raison évoquée par fr. Afonso Gomes, OFM pour étudier à l'Université de Paris. A. SÁ, *CUPo*, IX, doc. 3462, p. 3507. Les sermons érudits que nous ont laissés les étudiants portugais formés en théologie à l'extérieur ou à l'université portugaise sont une autre preuve de cela. En effet, seulement une petite partie des *letrados* pouvait prêcher: les étudiants qui faisaient partie de la faculté de théologie où les sermons faisaient partie intégrante du programme, les archevêques, les évêques et les simples prêtre, sans oublier les membres des ordres mendiants et du clergé régulier. Voir Patricia Anne Odber de BAUTETA, *Igreja, pecado e sátira social na Idade Média Portuguesa*, traduction de Maria Teresa Rebelo da SILVA, Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1995, p. 121 et Marie-Madeleine DAVY, *Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231: contribution à l'histoire de la prédication médiévale*, Paris, J. Vrin, 1931, p. 23.

³⁷⁰ Gordon LEFF, «*The trivium and the Three Philosophies*» dans *Universities in the Middle Ages*, p. 308 et J. VERGER, «*Prosopographie et cursus universitaires*», p. 321.

³⁷¹ Sur les portées de cette bulle, consulter Gérard GIORDANENGO, «*Résistances intellectuelles autour de la Décrétale Super Speculam (1219)*», dans *Mélanges offerts à Georges Duby*, vol. III, Aix-en-Provence, Université d'Aix-en-Provence, 1992, p. 141-155.

³⁷² N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares.*, II, liv. VII, chap. XV, p. 58-59. Il aurait été le premier lecteur de médecine dans l'école de Sainte-Croix et au royaume du Portugal. Ce problème est à revoir puisque nous n'ignorons pas l'existence de *physicus* auprès des rois portugais au XII^e siècle. Il se peut que ces derniers soient étrangers, notamment des Français venus avec les contingents bourguignons qui aidèrent les rois péninsulaires dans la *Reconquista*. Gilles de Portugal, OP, malgré la légende qui entoure sa biographie, il semble avoir fait des études en médecine à Paris, très vraisemblablement avant son entrée dans l'Ordre des Prêcheurs. Selon Quéatif-Échard, celle-ci s'est effectuée avant 1225. Jacques QUÉTIF et Jacques ÉCHARD, *Scriptores Ordinis prædicatorum recensiti...* vol. I, New York, B. Franklin, 1959, p. 241. (Facsimilé). Voir aussi José Maria RODRIGUES, *A Universidade de Lisboa-Coimbra. Capítulo de uma obra alemã*, Coïmbra, Imprimerie de l'Université, 1982, p. 4-5 et 19-21.

En ce qui concerne le droit, la distinction que nous avons précédemment énoncée, à savoir que les séculiers étudient le droit canon et les réguliers la théologie, semble se confirmer, sauf pour les chanoines séculiers de saint Jean l'Évangéliste aussi appelés les chanoines bleus ou *lórios*. À la lumière des données recueillies, les frères Manuel de Elvas et D. João de Azevedo auraient étudié les deux droits et les frères Pedro de S. Jorge et João Fernandes, le droit canon³⁷³. Tenant compte de la «règle» précédemment énoncée, cela pourrait indiquer que certains de ces *lórios* auraient rempli des charges séculières pour lesquels des études en droit étaient plus pertinentes. En fait, le chroniqueur Francisco de Santa Maria déclare que D. João de Azevedo, après être revenu de Paris, a été promu au décanat de la cathédrale de Lisbonne, avant d'accéder à l'évêché de Porto en 1465³⁷⁴. Il s'agit d'un parcours comparable dans une certaine mesure à celui de João Fernandes, lequel a été chantre de la cathédrale d'Évora après son retour de Paris³⁷⁵. Une fois de plus se confirme la relation entre les études en droit et l'occupation d'importantes charges séculières.

Pour ce qui est des grades octroyés, celui qui revient le plus dans notre tableau est celui de maître-licencié en théologie. Cela veut dire que c'était à Paris que l'élite étudiante de chaque ordre, originaire *stricto facto* de toute la Chrétienté occidentale, était envoyée afin d'achever ses études. C'est en même temps une autre preuve du prestige que les écoles parisiennes ont exercé auprès des réguliers, et spécialement auprès les mendiants³⁷⁶. Un prestige et un grade qui aboutissent dans des choix de carrières différents de ceux des universitaires séculiers comme nous aurons l'opportunité de le constater dans la section suivante.

D. LES CARRIÈRES POST-UNIVERSITAIRES DES ÉTUDIANTS

Il y a un dénominateur commun à toutes les carrières des anciens étudiants diplômés de l'université, qu'ils soient théologiens, canonistes, légistes ou médecins: ils étaient détenteurs d'un savoir, la plupart du temps sanctionné par un grade et reconnu par toute la société, ce qui leur conférait une place de choix parmi les élites dirigeantes. Ils formaient en fait un quatrième état, dont la genèse a été très récemment étudiée pour le cas français par Serge Lusignan³⁷⁷. Cette sanction d'un savoir et sa reconnaissance postérieure ont constitué un des jalons les plus importants dans la réussite socio-politique d'une carrière. Toutefois, d'autres facteurs ne sont pas à négliger afin d'expliquer cette ascension des *letrados*. S'ils détenaient des compétences individuelles (l'âge,

³⁷³ Voir Annexe, n. 50, 51, 64, 70 et 71.

³⁷⁴ F. MARIA, *O Céu aberto na terra...*, II, liv. III, chap. LXXII, p. 866.

³⁷⁵ *Ib.*, II, liv. III, chap. LXV, p. 833.

³⁷⁶ J. VERGER, «*Studia et universités*», p. 180.

³⁷⁷ S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, 1999. La seule place où les gradués universitaires n'ont pas pu s'infiltrer, semble-t-il, ce fut parmi l'élite dirigeante des ordres monastiques. J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, p. 147.

l'origine social) qui pouvaient rentrer en ligne de compte, il est possible d'en détecter d'autres qui étaient propres au milieu universitaire dont ils provenaient. Celle que nous rencontrons le plus dans notre enquête concerne l'existence d'un niveau de sociabilité liant les membres de la communauté des *scolares*. Ce réseau de sociabilités prenait un double caractère. Au départ, il se jouait au niveau matériel, dès le séjour de l'étudiant à Paris. Il pouvait consister en une protection individuelle, en l'obtention d'un logement ou d'une aide financière reçue le plus souvent d'un ami de la famille³⁷⁸. À longue échéance, le séjour à Paris permit la constitution sur les bancs d'école de réseaux d'amitiés avec des étudiants voués à de brillantes carrières; des personnes influentes qui pourront aider plus tard leurs anciens collègues³⁷⁹. Il ne faut pas oublier que, lieu de quête de savoir et de reconnaissance sociale, l'université médiévale, et à coup sûr celle de Paris, était une pépinière fournissant des fonctionnaires aux administrations ecclésiastiques et royales³⁸⁰.

1. Au service de Dieu

Il n'est pas besoin d'insister ici sur le rôle d'encadrement religieux et social de l'Église dans le monde médiéval. Une grande partie du succès de cet encadrement dépendait de la qualité de ceux qui étaient à sa tête et qui étaient recrutés parmi les diplômés universitaires. Notre étude rend bien compte de l'attrait qu'une carrière ecclésiastique pouvait représenter pour un gradué universitaire. Cependant, les cheminements individuels n'étaient pas tous semblables. Notre recherche montre bien différentes options de carrière selon l'appartenance de l'universitaire aux clergés séculier ou régulier.

a) Les carrières des universitaires séculiers

Ainsi, dans un premier temps, le tableau IX rend compte des charges ecclésiastiques occupées par nos séculiers.

³⁷⁸ Pour cette question, voir notre chapitre III. Pour des exemples concernant nos étudiants, voir les cas de **Manuel de Elvas** dans F. MARIA, *O Céu aberto na terra...*, II, liv. IV, chap. IV, p. 903 et de **D. Domingos Jardo** dans R. CUNHA, *História eclesiástica de Lisboa...*, partie II, chap. LXVII, p. 199.

³⁷⁹ En termes pratiques, ces réseaux de connaissance s'expriment par la demande de bénéfices auprès de pontifes anciens camarades à Paris. Voir les cas de **D. Nicolau** (Annexe, n. 9), de **D. Paio Galvão** (Annexe, n. 8) qui furent collègues ou élèves d'Innocent III et de **Pedro Domingues, Rodrigues Domingues** et de **Afonso Dinis** qui ont été collègues et amis de Clément VI. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. 7, doc.8 et *ib.*, «Mestre Afonso Dinis...», p. 378.

³⁸⁰ Pour une bibliographie et un survol de cette question, consulter Peter MORAW, «Careers of Graduates» dans *Universities in the Middle Ages*, p. 244-279.

TABLEAU IX

Répartition des étudiants séculiers portugais à l'Université de Paris selon leurs carrières épiscopales et auprès le Saint-Siège

Nom de l'étudiant	Épiscopale	Pontificale	Source*
D. João Peculiar (1)	Évêque de Porto Archevêque de Braga		FE, I, p. 286-287
Pierre d'Espagne (Jean XXI) (14)	Archevêque élu de Braga	Médecin de Grégoire X Cardinal de Tusculum Cardinal de Frascati Pape	BL, II, p. 559 FE, II, p. 64
D. Durando Pais (17)	Évêque de Coïmbra Évêque d'Évora (1267)		ML, V, liv. XVI, chap. XXI, fl. 42
D. Domingos Anes Jardo (18)	Évêque Évora Évêque Lisbonne		HIP, I, p. 271
D. João Martins Soalhães (19)	Évêque de Lisbonne Archevêque de Braga		PS, p. 107
D. Afonso Dinis (23)	Évêque de Guarda Évêque d'Évora		MPV, I, p. 46, n. 82, note 1.
D. Lourenço Vicente (29)	Évêque de Porto Archevêque de Braga	Collecteur du Saint-Siège	MPV, II, p. 29, n. 117, note 4; III/I, p. 170 HIP, I, p. 319, 489
D. Afonso Correia (34)	Évêque de Guarda Évêque de Ségovie	Auditeur de la Rota et Chambre Apostolique	HIP, I, p. 406, 508-9
D. Luís da Guerra (42)	Évêque de Guarda (1427)	Acolyte pontifical	MPV, IV, p. 130, n. 997; p. 182-183, n. 1073, note 1
D. Diogo de Sousa (52)	Évêque Porto Archevêque de Braga		FE, II, p. 367 HIP, I, p. 516
Diogo Ortis (66)	Évêque de Ceuta		HIP, II, p. 117, note 1

* Nomenclature : BL = MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*; FE = FERREIRA, *Fastos Episcopais...*; HIP = ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*; ML = *Monarchia Lusitana*; MPV = COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*; PS = ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 472 – Fr. Apollinário CONCEIÇÃO. *Portugal Sacro ou Epitome geral de todos os catalogos...*

D'après ce tableau, un nombre significatif de nos universitaires séculiers ont occupé des sièges épiscopaux et archiepiscopaux. Bien que ce dénombrement compte seulement trois universitaires pour lesquels nous avons des mentions sûres de leur séjour à Paris (Pierre d'Espagne, Afonso Dinis et Diogo Ortis), le tableau démontre néanmoins l'importance que pouvait avoir une formation à l'étranger pour accéder à ces hautes dignités³⁸¹. Cela est tout à fait plausible dans le sens où, détenteurs d'une éducation et d'un savoir supérieurs, ils étaient les plus aptes à remplir les tâches d'une administration diocésaine (diocèses et archidiocèses) de plus en plus complexe³⁸². Un autre trait marquant de l'importance de ces études à l'étranger tient à l'accessibilité à des postes dans les hautes sphères ecclésiastiques auprès du pontife. En fait, notre recherche dénombre les cas de Pierre d'Espagne, de D. Paio Galvão (inséré parmi les universitaires réguliers dans le tableau VIII) et de D. Afonso Correia qui ont réussi à dépasser le régionalisme portugais et à se faire

³⁸¹ Certains de nos étudiants ont également séjourné dans d'autres universités étrangères comme nous l'avons mentionné dans les notes traitant des carrières de chacun dans la deuxième partie de ce chapitre.

³⁸² M. MARQUES, *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*, I, p. 296 e 340.

connaître *urbi et orbi* par une carrière dans la curie pontificale³⁸³. Ces carrières ont même été parfois de grande importance, comme celle de D. Afonso Correia qui a été auditeur de la Rote et de la Chambre apostolique, sans oublier, bien sûr, Pierre d'Espagne, qui a siégé sur le trône de saint Pierre sous le nom de Jean XXI. Dans cette perspective, la conclusion majeure à laquelle ce tableau permet d'arriver, est que les Portugais, bien qu'en nombre réduit, ont participé aussi à l'ouverture de la curie romaine aux étudiants de Paris et de Bologne dès le milieu du XII^e siècle³⁸⁴. Il faut cependant rappeler que le nombre de ces individus, comme d'ailleurs illustré par ce tableau, demeure très restreint. À coup sûr, une carrière dans les rouages pontificaux passait, pendant cette période et avant tout, par un passage dans les universités italiennes, ou pendant le séjour de la papauté à Avignon, dans les universités méridionales de Toulouse, Montpellier et Avignon.

b) Les carrières des universitaires réguliers

Cette situation est quelque peu différente de celle des universitaires réguliers, alors que nous savons qu'au moins onze sur nos trente-neuf étudiants réguliers ont postérieurement occupé des charges épiscopales ou pontificales. C'est cette question que nous entreprenons à l'aide du tableau X.

³⁸³ Ces postes ont été acquis en très grande partie à cause des connaissances que chacun d'entre eux détenait auprès des gens de pouvoir. **Pierre d'Espagne** était bien sûr le médecin de Grégoire X, **D. Paio Galvão** aurait connu Innocent III à Paris. Le présent tableau recense encore d'autres postes pontificaux occupés par des Portugais qui ont pu étudier à Paris comme **D. Luís de Guerra**. Grâce à son appartenance à la famille royale, il a pu très tôt devenir acolyte pontifical. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/2, p. 376, n. 535. De plus, grâce à leurs connaissances de la langue et des structures gouvernementales portugaises, ces Portugais ont pu constituer des légats pontificaux de choix. Même s'il manque une étude d'ensemble sur les détenteurs de cette fonction qui ont été envoyés au Portugal, nous avons pu dénombrer les cas de **D. Lourenço Vicente**, ainsi que les réguliers **fr. D. Gonçalo de Lisboa**, **OSST** et **D. Paio Galvão**, **CRSA**.

³⁸⁴ J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, p. 116. Cette caractéristique est bien marquée dans les études prosopographiques sur la papauté. Consulter entre autres études, celles de Jacques VERGER, «Études et culture universitaires du personnel de la curie avignonnaise» dans *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*, Rome, École française de Rome, 1990, p. 61-78 et Henri GILLES, «Les auditeurs de Rote au temps de Clément VII et Benoît XIII (1378-1417)», *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 67 (1955), p. 321-337.

TABLEAU X

Répartition des étudiants réguliers portugais à l'Université de Paris selon leurs carrières épiscopales et auprès le Saint-Siège

Nom de l'étudiant	Épiscopale	Pontificale	Source*
<i>D. Paio, CRSA (4)</i>	Évêque d'Évora		<i>APC</i> , fl. 33v
<i>D. Alvaro de Freitas, CRSA (3)</i>	Évêque de Lisbonne		<i>HIP</i> , I, p. 274.
<i>D. Nicolau, CRSA (9)</i>	Évêque de Viseu		<i>CP</i> , n. XXVIII
<i>Fr. D. Gonçalo de Lisboa, OSST (7)</i>		Légit pontifical	<i>HIP</i> , I, p. 216
<i>D. Paio Galvão, CRSA (8)</i>		Légit pontifical Cardinal-diacre de Septisolio Cardinal-prêtre de Sainte-Cécile Cardinal-évêque albanais	<i>Ib.</i> , I, p. 256 <i>DH</i> , I, fl.266, 1 de juin, i
<i>D. Fr. Sebastião Meneses, OSST (35)</i>	Archevêque de Carthage et primat d'Afrique		<i>HIP</i> , I, p. 484
<i>Fr. André do Prado, OFM (37)</i>	Procureur à la Curie pontificale de l'archevêque de Braga		<i>COSTA</i> , «Fr. André do Prado», p. 325-6 et 330-1
<i>Fr. João Verba, OP (38)</i>		Chapelain pontifical	<i>MPV</i> , III/2, p. 487, n. 673
<i>D. João de Azevedo, CS Ev (51)</i>	Évêque de Porto (1465)		<i>CAT</i> , II, liv. III, chap. LXXII, p. 866.
<i>Fr. Estêvão de Loulé, OFM (47)</i>		Chapelain pontifical	<i>CUPo.</i> , VI, p.32, doc. 1809

*Nomenclature : *ACH* = ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 465 – MORTE, *Apologia Crítico-Histórica...*; *CAT* = MARIA, *O Céu aberto na terra...*; *CP* = COL, *Catálogo dos prelados*; *CUPo* = SÁ, *Chartularium Universitatis Portugalsis*; *DH* = ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 317 – MORTE, *Diário histórico...*, vol. I; *HIP* = ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*; *ML* = BRANDÃO, *Monarchia Lusitana...*; *MPV* = COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*; *COSTA*, «Fr. André do Prado» = COSTA, «Fr. André do Prado. Desconhecido escotista português do século XV», *Revista portuguesa de filosofia*, tome XXIII, 3 (juillet-septembre 1967), p. 293-337

À première vue, l'absence des réguliers dans les hauts postes de la hiérarchie ecclésiastique diocésaine (ceux d'évêque et d'archevêque) est notoire. La note discordante de cette situation est celle de certains chanoines réguliers de saint Augustin, notamment D. Paio, D. Alvaro de Freitas, D. Nicolau et même D. Durando Pais qui ont été reconnus comme ayant occupé certaines de ces charges³⁸⁵. Cette anomalie s'explique à notre avis par le milieu fortuné dont ces universitaires sont issus. Riches et entretenant pour la plupart des relations privilégiées avec la royauté, ils étaient les mieux placés pour accéder à ces charges assez élitistes. Cette absence de réguliers est tout à fait normale, puisque leur formation théologique les préparait moins aux charges épiscopales vouées à l'administration et basés sur l'exploitation des connaissances en droit canon. Leur absence est aussi notoire pour ce qui est des charges au saint Siège. À part le cas de D. Paio Galvão, CRSA et de Fr. D. Gonçalo de Lisboa, OSST, les seules mentions que nous ayons concernent celles de deux chapelains pontificaux, fr. João Verba, OP et fr. Estêvão de Loulé, OFM. En fait, ces bénéfices ne semblent même pas être des postes, mais seulement des bénéfices que ces universitaires se sont vus octroyés. En outre, il faut souligner le rôle qu'ils ont pu avoir à l'occasion auprès du pontife en tant que procureurs et ambassadeurs de personnalités portugaises. Nous verrons que la royauté s'est maintes fois prévaluée de ces universitaires lors de leur séjour à Rome.

³⁸⁵ Le chanoine bleu **D. João de Azevedo** et le trinitaire **fr. D. Sebastião de Meneses** ont aussi siégé, le premier à l'évêché de Porto et le second comme archevêque de Carthage. Cela peut constituer une exception à la règle. Cependant, il ne faut pas oublier que leur rattachement à Paris n'est pas sûr.

Pour le cas qui nous intéresse, soulignons que les évêques ou archevêques du Portugal ont pu également profiter du séjour de ces universitaires à l'étranger pour les faire agir en leur nom. Pour n'en donner qu'un exemple, le franciscain fr. André do Prado a été procureur à la curie pontificale de l'archevêque de Braga³⁸⁶. En définitive, la très grande majorité des universitaires portugais qui ont pu séjourner à Paris ont préféré poursuivre des carrières dans leur royaume natal, au service de l'Église, mais aussi au service de leur roi.

2. Au service de la royauté portugaise

a) Les carrières des universitaires séculiers

La preuve de l'importance des hommes de savoir auprès du roi n'est plus à faire³⁸⁷. Nos tableaux XI et XII recensant les offices détenus respectivement par nos universitaires séculiers et réguliers auprès de la royauté portugaise permettront de constater cette situation pour les *letrados* portugais formés à Paris. Débutons par l'analyse des charges occupées par les universitaires séculiers.

TABLEAU XI

Répartition des étudiants séculiers portugais à l'Université de Paris selon leurs carrières dans la curie royale portugaise au Moyen Âge

Nom de l'étudiant	Royale	Source
D. Durando Pais (17)	Chancelier de D. Brites, Reine du Portugal	ÉG, p. 275
D. Domingos Anes Jardo (18)	Chancelier d'Alphonse IV	CAT, p. 418
D. João Martins Soalhães (19)	Chapelain et procureur de Denis I ^{er}	HEAB, II, chap. XXXXI, p. 172.
Afonso Dinis (23)	Médecin et secrétaire d'Alphonse IV	COSTA, «Mestre Afonso Dinis», p. 551-553, doc. XVI.
D. Lourenço Vicente (29)	Juge et intendant (<i>Desembargador et Vedor da fazenda</i>)	BL, III, p. 21
João Fogaça (24)	Médecin de la Reine de Castille D. Branca	MPV, I, p. 270, n. 11
D. Afonso Correia (34)	Chancelier de l'Infante D. Beatriz Ambassadeur	HIP, I, p. 406, 508-9
João de Elvas (44)	Ambassadeur de Jean II	BL, III, p. 247
Diogo Lopes Rebelo (56)	Chapelain d'Emmanuel I ^{er}	BL, I, p. 668
D. Diogo de Sousa (52)	Doyen de la chapelle de Jean II Grand Chapelain de la Reine D. Maria Ambassadeur	HIP, I, p. 516
Diogo Ortis (66)	Doyen de la chapelle royale de Jean III	HIP, II, p. 117, note 1

*Nomenclature : BL = MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*; CAT = MARIA, *O Céu aberto na terra...*; ÉG = FONSECA, *Évora Gloriosa. Epilogo dos 4 tomos de Evora ilustrada... que compoz o R.P.M. Manoel Fialho da companhia de Jesu...*; HEAB = CUNHA, *História Ecclesiástica do Arcebispado de Braga*; HIP = ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*; MPV = COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*; COSTA, «Mestre Afonso Dinis» = COSTA, «Mestre Afonso Dinis, médico e secretário de D. Afonso IV, professor na Universidade de Paris», *Itinerarium*, vol. III, 15 (mai-juillet 1957), p. 370-417; 16-17 (juillet-octobre 1957), p. 510-607.

³⁸⁶ A. COSTA, «Mestre Fr. André do Prado. Desconhecido Escotista Português do Século XV», p. 325-326 et 330-331.

³⁸⁷ John W. BALDWIN, «*Studium et regnum. The Penetration of University Personnel into French and English Administration at the Turn of the Twelfth and Thirteenth Centuries*», *Revue des études islamiques*, 44 (1976), p. 199-215. Pour le cas portugais Armando Luís de Carvalho HOMEM, *O Desembargo régio (1320-1433)*, Porto, Instituto Nacional de Investigação Científica-Centro de História da Universidade do Porto, 1990. 2 vols.

Au Portugal, ces hommes de savoir étaient déjà présents parmi les grands officiers (*mores*) qui ont constitué la première organisation du pouvoir royal à l'aube de la formation du royaume lusitanien au XII^e siècle en occupant la fonction de chancelier³⁸⁸. Responsables de la bureaucratie royale, la prise en charge de cet office par les hommes d'étude était prévisible dans la mesure où ils étaient les plus aptes à détenir les connaissances exigées par une telle fonction basée sur la maîtrise de l'écrit, de la langue, voire des connaissances juridiques. En fait, les premiers chanceliers détenaient pour la plupart de titre de *magister*, signe d'une éducation supérieure acquise très probablement à l'étranger, notamment à Bologne³⁸⁹. Dans un telle charge où les connaissances de droit civil étaient indispensables, la formation parisienne en théologie ou droit canon de nos universitaires n'était certes pas la plus indiquée. Ce fait est d'ailleurs confirmé par la quasi-absence d'universitaires ayant étudié à Paris et occupant cette fonction, hormis peut-être D. Domingos Anes Jardo à la fin du XIII^e siècle³⁹⁰. L'absence d'universitaires formés à Paris ne se remarque pas seulement à la chancellerie royale. Elle peut être étendue aux autres paliers de l'administration royale alors que ces postes étaient remplis par des légistes instruits à l'intérieur du royaume ou dans les universités italiennes³⁹¹. Or cela ne veut pas dire que les universitaires séculiers instruits à Paris n'avaient pas de place à la curie royale. Au contraire, ils y ont rempli des fonctions reliées directement à leur formation parisienne. Les médecins D. Afonso Dinis et João Fogaça ont été respectivement les *phisicus* d'Alphonse IV de Portugal et de la reine Blanche de Castille et de Léon, pendant et après leurs études en médecine à Paris, alors que Roland l'Écrivain fit de même chez les ducs de Bourgogne. De plus, comme il fallait s'y attendre, ces universitaires séculiers ont fait partie des «clercs du roi» en tant que chapelains de la chapelle royale³⁹². C'est ce qui ressort de l'analyse des trajets de D. João Martins Soalhães, de Diogo Lopes Rebelo, de D. Diogo de Sousa et de D. Diogo Ortis. Toutefois, ces *clerici regis*, porteurs d'une éducation et d'une culture soignées,

³⁸⁸ Les deux autres grands offices palatins (*mores*) étaient ceux de majordome (*maiordomus*) et de connétable. Cette deuxième charge de type militaire ne faisant pas de son titulaire le chef de la chevalerie (*comes stabuli*), mais bien le porteur des insignes royales (*signifer*, en portugais *alferes*). Pour cette question, il est du plus grand intérêt consulter R. GOMES, *A corte dos reis de Portugal no final da Idade Média*, p. 7-43, et particulier p. 24-43, ainsi que José MATTOSO, *Identificação de um País. Ensaio sobre as origens de Portugal. 1096-1325*, vol. II : *Composição*, Lisbonne, Editorial Estampa, 1985, p. 101 et L. HOMEM, «A corte e o governo central» dans *Portugal em definição de fronteiras*, p. 533.

³⁸⁹ *Ib.*, p. 535.

³⁹⁰ Ce poste constitue alors un échelon de plus dans une carrière tendant vers l'épiscopat. *Ib.*, p. 535 et J. MATTOSO, *Identificação de um País. Ensaio sobre as origens de Portugal*, II, p. 108-109. La reine qui avait également le droit de tenir une cour, un *séquito*, détenait aussi son chancelier. Nous ne trouvons cependant dans notre dénombrement que la mention de **D. Afonso Correia**.

³⁹¹ Voir L. HOMEM, *O Desembargo Régio...*, 2 vols. Un cas exceptionnel semble être celui de **D. Afonso Correia**. Reste à savoir s'il a véritablement étudié à Paris.

³⁹² Les deux autres grandes fonctions des «clercs du roi», à savoir celles d'aumônier (*esmoler*) et de confesseur ont été appropriées par les réguliers. Si celle d'aumônier semble avoir été l'apanage des cisterciens d'Alcobaça (R. GOMES, *A corte dos reis de Portugal no final da Idade Média*, p. 28), les mendiants ont exercé une mainmise sur celle de confesseur royal jusqu'à l'avènement des Jésuites, comme nous aurons l'opportunité de le voir.

rompus non seulement aux affaires temporelles, mais aussi du siècle, étaient voués également à jouer auprès du roi un rôle politique important. Ainsi, ils pouvaient cumuler à leur fonction purement religieuse de grand chapelain (*capelão-mor*) de la chapelle royale, celle d'ambassadeur ou de procureur, une fonction essentiellement politique comme l'illustrent les informations concernant ces mêmes quatre universitaires.

b) Les carrières des universitaires réguliers

Le tableau que l'on vient de présenter rend compte d'une pénétration des clercs séculiers dans les offices purement laïcs, grâce notamment au fait qu'ils étaient parfois les seuls à pouvoir bien les remplir. Il serait curieux de vérifier si une telle situation arrivait aussi à nos universitaires réguliers qui ont œuvré dans l'entourage du roi. Le tableau XII nous permettra de mettre en évidence cette éventuelle identité.

TABLEAU XII

Répartition des étudiants réguliers portugais à l'Université de Paris selon leurs carrières dans la curie royale

Nom de l'étudiant	Royale	Source*
<i>Pedro Alfarde, CRSA</i> (2)	Chroniqueur royal	<i>BL</i> , III, p. 549
Gilles de Portugal, OP (12)	Médecin de Sanche II et Alphonse III	<i>ML</i> , III, liv. XVI, chap. XIV, fl. 27; V, liv. XV, chap. XXXII, fl. 226
<i>D. Fr. Sebastião Meneses, OSST</i> (35)	Confesseur de Jean I ^{er} Ambassadeur	<i>HIP</i> , I, p. 484
Fr. André do Prado, OFM (37)	Messenger	COSTA, «Fr. André do Prado», p. 396
Fr. João Verba, OP (40)	Confesseur de l'Infant Pierre	<i>MPV</i> , III/2, p. 487, n. 673
<i>Fr. João Moura, OP</i> (45)	Confesseur de la Reine Éléonore. Conseiller du royaume	<i>MH</i> , VIII, p. 181 <i>HSD</i> , III, p. 230
<i>Fr. Pedro Bom, OP</i> (46)	Confesseur de l'Infant D. Henri (le Navigateur)?	<i>MH</i> , VII, p. 83; X, p. 106
Fr. Estêvão de Loulé, OFM (47)	Chapelain et commensal de D. Henri le Navigateur	<i>CUPo</i> , VI, p. 32, doc. 1809
Fr. Rodrigo do Crato, OP (54)	Aumônier d'Alphonse V Confesseur de D. Henri	«Letrados», p. 57
<i>João Sobrinho, O. CARM</i> (68)	Prêcheur et consultant en cas de conscience d'Alphonse V	<i>BL</i> , II, p.767 et <i>CC</i> , p. 268

*Nomenclature : *BL* = MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*; *CC* = SANTANA, *Crônica dos Carmelitas da antiga e regular observancia nestes reynos de Portugal, Algarves e seus dominios*; *CUPo* = SÁ, *Chartularium Universitatis Portugalensis*; *HIP* = ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*; *HSD* = SOUSA, *História de São Domingos...*; *MH* = Monumenta Henricina; *ML* = BRANDÃO, *Monarchia Lusitana...*; *MPV* = COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*; COSTA, «Fr. André do Prado» = COSTA, «Fr. André do Prado. Desconhecido escotista português do século XV», *Revista portuguesa de filosofia*, tome XXIII, 3 (juillet-septembre 1967), p. 293-337; «Letrados» = ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV».

L'analyse de ce tableau démontre que les universitaires réguliers ne se sont contentés de charges exclusivement religieuses auprès du roi. Les cas de D. Durando Pais comme chancelier de D. Brites et de Gilles de Portugal en tant qu'un possible médecin des rois Sanche II (1223-1245) et

d'Alphonse III (1248-1279) sont là pour nous le confirmer³⁹³. De plus, comme pour les universitaires séculiers et pour les mêmes raisons, ils ont pu à l'occasion remplir des charges politiques comme ambassadeurs (D. Fr. Sebastião de Meneses, OSST et fr. André do Prado, OFM) et même en tant que conseillers royaux, si l'on tient pour véridique la mention de fr. João Moura, OP³⁹⁴. Toutefois, le tableau confirme que ces universitaires portugais, membres d'ordres religieux, natifs du Portugal et diplômés à Paris ont surtout assisté le roi pour tout ce qui touchait les questions ecclésiastiques. Bien qu'on constate que Fr. Rodrigo do Crato ait occupé la charge d'aumônier d'Alphonse V, ce qui ressort du tableau est le nombre élevé de mentions d'universitaires mendiants ayant été confesseurs des rois et/ou de sa famille la plus proche³⁹⁵. À vrai dire, cette situation n'était pas exceptionnelle, dans le sens où cette fonction de confesseur demandait une bonne formation théologique, mais surtout, une formation théologie que soit reconnue et réputée. Dans cette optique, les trajets des dominicains fr. João Verba, fr. Pedro Bom, fr. João Moura, fr. Rodrigo do Crato témoignent bien du prestige dont les études théologiques parisiennes ont joui à la cour portugaise³⁹⁶. De surcroît, cette présence de Dominicains correspond assez bien au contexte de monopole que les mendiants ont exercé dans cette charge avant l'avènement des Jésuites au cours du XVI^e siècle³⁹⁷.

³⁹³ Le fait que **Gilles de Portugal** ou **St. Fr. Gil** ait été médecin de Sanche I et de Alphonse n'est pas convenablement attesté. Voir Aires Augusto NASCIMENTO, *A vida do bem-aventurado Gil de Santarém por Fr. Baltazar de S. João*, Lisbonne, Grafica de Coímbra, 1982, p. 18. Le cas de **Pedro Alfarde** est particulier. Nommé premier chroniqueur royal par le roi Alphonse-Henri le 13 juin 1145, il laissa inachevée une œuvre racontant les faits chevaleresques du premier roi portugais et de ses compagnons, intitulée *Memórias históricas dos Varoens que acompanharão nas suas conquistas a El-rey D. Afonso Henriques*. Celle-ci a été continuée par D. Gonçalo Martins lorsque Pedro Alfarde est devenu le quatrième prieur du monastère de Sainte-Croix de Coímbra. D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*, III, p. 549-550. Concernant ce sujet, voir aussi N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. IX, chap. VIII, n. 3, p. 208, 21; chap. IX, n. 4-7, p. 210-211 et ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 317 – I. MORTE, *Diário histórico...*, fl.174v, 4 avril, i.

³⁹⁴ En ce qui concerne le rôle diplomatique exercé par les dominicains pendant le Moyen Âge, voir les remarques d'António do ROSÁRIO, OP. «Notícias de Frades Pregadores em Serviço Diplomático. Séculos XIII-XVIII», *sep. de A Diplomacia na História de Portugal*, Lisbonne, Académie portugaise d'Histoire, 1990 et *ib.*, *Frades pregadores em intercâmbio peninsular, séc. XIII, sep. des Actes des II Jornadas Luso-Espanholas de História Medieval*, vol. IV, Porto, [s.n.], 1990.

³⁹⁵ Malheureusement, il n'y a pas de liste exhaustive des confesseurs royaux ni des hauts dignitaires du royaume du Portugal. A. MARQUES, *Portugal na crise dos séculos XIV e XV*, p. 382. En revanche, il existe un premier essai d'inventaire des détenteurs de cette charge, due aux soins de João Francisco MARQUES, «Franciscanos e Dominicanos Confessores dos Reis Portugueses das duas Primeiras Dinastias», *Revista da Faculdade de Letras do Porto*, 1993, p. 53-60.

³⁹⁶ Naturellement, le choix du confesseur dépendait également de la prépondérance de l'ordre à ce moment précis, de la notoriété du personnage, de sa piété, de sa culture, de son intégrité et de sa prudence. J. MARQUES, «Franciscanos e Dominicanos Confessores dos Reis Portugueses das duas Primeiras Dinastias», p. 54.

³⁹⁷ Le chroniqueur franciscain de Soledade a avancé que les franciscains ont fourni vingt-cinq confesseurs aux rois portugais. Aucun de ces confesseurs franciscains qu'il mentionne ne semble avoir fréquenté les écoles de Paris à la lumière des présentes connaissances. *ib.*, p. 55 selon F. SOLEDADE, *História Seráfica Cronológica da Ordem de S. Francisco na Província de Portugal*, III, p. 27. L'exception à cette mainmise pourrait être le trinitaire **Fr. D. Sebastião de Meneses** qui semble avoir occupé cette fonction vers la fin du XIV^e siècle. F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 484.

Globalement, l'étude de la théologie, du droit canon et de la médecine à l'Université de Paris permettait aux étudiants portugais de poursuivre une carrière ecclésiastique. Celle-ci prenait l'allure d'une carrière épiscopale dans l'hierarchie diocésaine et/ou d'une carrière auprès la famille royale à titre de confesseur, de doyen de la chapelle royale ou de médecin. Il reste, cependant, que cette formation ecclésiastique parisienne, déficitaire pour ce qui était de l'étude des lois, ne donnait presque jamais l'accès aux importantes charges administratives du royaume. Celles-ci étaient occupées par des officiers royaux recrutés parmi les étudiants de droit civil, notamment ceux formés à Bologne, et plus tard, aux autres universités italiennes reconnues pour ce type d'enseignement.

3. Le Professorat

a) Le cas des clercs séculiers

Ces carrières ecclésiastiques de nos universitaires auprès de la papauté et du royaume ne font pas oublier la vocation première de l'étudiant, et plus certainement du diplômé universitaire, celle d'enseigner³⁹⁸. C'est pour ces fonctions que nous avons pu recueillir le plus d'informations comme en témoigne le tableau XIII dédié aux universitaires séculiers et le tableau XIV qui fait une énumération semblable pour les réguliers portugais qui ont vraisemblablement séjourné à Paris. Comme pour les autres choix de carrières, débutons par les universitaire relevant du clergé séculier.

TABLEAU XIII

Répartition des étudiants séculiers portugais à l'Université de Paris au Moyen Âge selon leurs carrières professorales

Nom de l'étudiant	Fonction professorale	Source*
<i>D. João Peculiar</i> (1)	Maître-école de la cathédrale de Coïmbra	<i>CCR</i> , II, p. 210, 444-445
Pierre d'Espagne (14)	Maître à Paris	<i>CE</i> , p. 156-162
Martinho Domingues Leiria (30)	Régent de mathématiques et sciences naturelles à Paris	<i>MPV</i> , I, p. 413-414, n. 13; p. 416, n. 18
Geraldo Fernandes (25)	Lecteur ordinaire de médecine à Paris.	<i>MPV</i> , I, p. 394, n. 247; p. 396, n. 350
Roland l'Écrivain (41)	Maître régent de médecine à Paris	<i>CUPa</i> , IV, p. 437, doc. 2246; p. 635, doc. 2578, note 1
<i>João de Elvas</i> (44)	Professeur de droit canon à l'Université de Lisbonne	<i>NCUC</i> , I, p. 318, 321
Diogo Lopes Rebelo (56)	Maître du futur Emmanuel I ^{er} Professeur au Collège de Navarre	<i>BL</i> , I, p. 668
Pedro Margalho (61)	Professeur à Valladolid, Salamanque et Lisbonne Percepteur de l'Infant –cardinal Alphonse	SOARES, p. 93, note 11.

* Nomenclature : *BL* = MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*; *CCR* = MARIA, *Crónica da Ordem dos Cônegos Regulares*; *CE* = ANTUNES, *A cultura erudita nos séculos XIII e XIV...*; *MPV* = COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*; *CUPa* = DENIFLE, *Chartularium Universitatis Parisiensis*; *NCUC* = FERREIRA, *Notícias Chronológicas da Universidade de Coimbra*; SOARES = SOARES, «O insólito doutoramento de Pedro Margalho em Valhadolide (1517)».

³⁹⁸ Cela est particulièrement vrai pour les docteurs de théologie. Jacques Verger a déjà évoqué cette question dans «Les professeurs des universités françaises à la fin du Moyen Âge», p. 25, note 6.

de ces personnages à Paris se fonde sur l'exercice de cette fonction⁴⁰². C'est un pas qui ne doit pas être franchi. Il semble plus juste de parler du fait que les personnes détenant ces fonctions jouissaient nécessairement d'une formation en lettres et en théologie au-dessus de la moyenne. Tout au plus, il serait possible d'avancer que cette formation était acquise par certains à l'étranger, notamment à Paris.

Le cas des mendiants est beaucoup plus facile à analyser tenant compte du fait que l'étude était très présente au sein de ces ordres. La réussite de la prédication, qui consistait le but premier de ces ordres, ne pouvait être atteinte que par une solide formation théologique. À cet effet, les ordres mendiants ont développé un système d'enseignement parallèle à l'université fondé sur le maintien de lecteurs dans chaque convent de l'ordre qui devaient fournir une instruction primaire assez complète aux frères. Les plus talentueux – du moins en théorie – avaient ensuite la chance de compléter leurs études dans un *studium generale* détenu par chaque ordre et dont le plus connu était invariablement celui de Paris. C'est pour cette raison que notre tableau ne comporte pas de mentions de mendiants maître-écoles, mais bien de lecteurs. En réalité, ce système dans les couvents mendiants à Paris semble avoir comporté deux programmes d'études se déroulant simultanément. William Courtenay les a bien mis en évidence dans son étude du cas franciscain, qui semble avoir été semblable à celui des autres ordres mendiants. Il y avait d'abord un programme tourné vers l'Université et vers la faculté de théologie où chaque année le ministre-général en accord avec le chapitre général choisissait et subventionnait annuellement un étudiant (*extranei*) pour l'obtention du doctorat en théologie. C'était donc un programme restreint où étaient admis en règle générale d'anciens lecteurs des *Sentences* à Paris et qui avaient auparavant enseigné dans d'autres *studia* de l'ordre. Comme on l'a déjà remarqué, les Portugais engagés dans ce programme d'excellence ne furent pas très nombreux⁴⁰³. Il serait possible d'avancer les noms des dominicains fr. João Verba, fr. João Moura, fr. Pedro Bom, fr. Francisco da Piedade et des franciscains fr. Fernando Rodrigues, fr. João Dias, fr. Tomás de Portugal et fr. Gomes de Lisboa⁴⁰⁴.

⁴⁰² Nous avons déjà donné des exemples au long de notre mémoire de cette identification abusive et dépourvue de preuves documentaires d'étudiants portugais séjournant à Paris, notamment lorsqu'il s'agissait de ces chanoines réguliers de saint Augustin. Voir nos considérations lors du chapitre premier. De plus, nous avons vu que le titre de *magister* n'impliquait pas directement, surtout pendant ces temps reculés, une personne détenant la *licentia docendi*.

⁴⁰³ Voir note 406.

⁴⁰⁴ Les seules mention sûres que nous ayons sont celles de fr. **João Verba, OP** qui est assigné au convent de Saint-Jacques à Paris en 1413 par le chapitre général «*pro forma et gradu magisterii in sacra theologia ad legendum Sententias pro secundo loco extraneis*». FORTE, «Acta CG celebrati Genuae anno 1413», p. 299 et de fr. **João Dias, OFM** et fr. **Fernando Rodrigues, OFM** qui demandent à Clément VI, une dispense du défaut de natalité pour accéder «*ad magisterium et episcopalem dignitatem promoveri valeret*». H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 558, doc. 1099, note. Cependant le résumé fourni par H. Denifle ne mentionne pas de concession du grade de maître. *Ib.*, p. 558, doc. 1099. Fr. **Tomas de Portugal, OFM** après de maintes années à étudier et à lire dans les couvents de l'ordre dont deux fois à Paris est autorisé à prendre le grade de maître en théologie en 1371 à Toulouse. A. SÁ, *CUPo*, I, p. 299-300, doc. 278. Finalement, fr. **Gomes de Lisboa, OFM**, qui après des études à Paris, semble avoir acquis son doctorat en théologie en Italie, très probablement au convent de Venise. D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*, II, p. 387. Les trajets des fr. **João Moura**, fr. **Pedro Bom** et fr. **Francisco da Piedade** sont incertains. Consulter respectivement Annexe, n. 45, 46 et note 255.

Parallèlement, il y avait le programme interne de lectorat qui formait les lecteurs que les provinces subventionnaient et envoyaient afin de se perfectionner⁴⁰⁵. Ces derniers retournaient ensuite dans leur province et custode respective, comme ce fut très probablement le cas des franciscains fr. Francisco de Coïmbra et fr. Estêvão de Loulé et des dominicains fr. Pedro da Cruz Sacra et fr. Rodrigo do Crato⁴⁰⁶.

Le rôle d'enseignant que ces frères eurent auprès de leur ordre respectif n'est pas à vrai dire leur seule charge professorale. À part un professorat dans l'Université de Lisbonne-Coïmbra (Fr. João Claro, O. CIST), certains réguliers ont éventuellement eu comme mission la formation des princes et des princesses du royaume, sans compter l'aide qu'ils prêtèrent aux rois dans les traités qu'ils composèrent afin d'éduquer et d'édifier leur entourage. Nous n'avons qu'à nous souvenir à cet effet de fr. João Sobrinho, O. CARM et de fr. João Verba, OP⁴⁰⁷.

Ce tableau, peint à larges traits et comportant certainement de nombreuses lacunes, lève néanmoins le voile sur une catégorie particulière de personnes qui ont choisi de s'exiler dans l'espoir d'une vie meilleure par le biais de l'étude. Un choix qui a véritablement déterminé leurs carrières postérieures comme nous avons eu l'opportunité de le constater. Par contre, tout en analysant les conséquences socioprofessionnelles de ce choix, il demeure que nous n'avons pas encore exploité les débuts de ce processus, c'est-à-dire ce qui a motivé des Portugais à vouloir étudier ou enseigner à l'Université de Paris. Cela n'a jamais constitué la matière d'une étude d'ensemble. Un regard plus attentif peut en fait révéler bien des surprises...

⁴⁰⁵ W. COURTENAY, «The Parisian Franciscan Community in 1303», p. 155-173.

⁴⁰⁶ Voir Annexe, n. 20, 47, 39 et 57. Les informations dont nous disposons sur les étudiants mendiants concernent surtout ceux du programme «universitaire», car ils sont cernés par les sources capitulaires et pontificales, alors que la plus grande partie de ceux du «lectorat» restent dans l'ombre, identifiés au gré des mentions d'une documentation parcellaire et hétérogène.

⁴⁰⁷ **Fr. João Sobrinho, O. CIST.** a composé un guide pour bien suivre les offices religieux pour son disciple, le roi Édouard intitulé *Regimento de ouvir com perfeição o santo sacrificio da missa composto para seu discipulo el-rey D. Duarte*. D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*, II, p. 767. Le dominicain **Fr. João Verba, OP** a participé quant à lui aux œuvres littéraires d'Édouard I^{er} et de l'infant Pierre. António Joaquim Dias DINIS, «Quem era João Verba, colaborador literário de El-Rei D. Duarte e do Infante D. Pedro» *Itinerarium*, année 2, 10-11 (juillet-octobre 1956), p. 436, 442 et A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV», p. 579. Cette génération de rois lusitaniens appelée à juste titre par Camoens d'*inclita geração* furent de notables lettrés. Voir à ce sujet Aida Fernanda DIAS, *História crítica da literatura portuguesa*, dir. Carlos REIS, vol. I : *A Idade Média*, Lisbonne, Verbo, 1998, p. 307-376, et surtout la bibliographie aux pages 329-335. Il faut ajouter que la noblesse s'est prévalué aussi des lettrés pour éduquer ses enfants. Voir Maria Alegria Fernandes MARQUES, «O clero – homens de oração e acção», *Portugal em definição de fronteiras*, p. 223.

III. LES CONDITIONS INCITANT LES PORTUGAIS À ÉTUDIER À PARIS

Il faut diviser notre propos en deux parties, puisque le fait d'aller étudier à l'étranger est toujours déterminé par deux contextes, à savoir celui lequel l'étudiant faisait face au Portugal et celui de l'université étrangère dans laquelle il allait. Dans cet esprit, notre analyse de ce phénomène doit tenir compte de l'état de faiblesse chronique dont a souffert l'Université au Portugal pendant toute la fin du Moyen Âge. Cela expliquera en partie la *peregrinatio academica* portugaise à l'étranger, notamment à Paris. Ensuite, il faut se pencher sur le contexte scolaire parisien en essayant de mettre en évidence ce qui rendait l'Université de Paris attrayante pour les Portugais qui y séjournèrent. À ce sujet, l'historiographie pointe une double conjonction de faits, à savoir le statut bien protégé de l'étudiant étranger en France, ainsi que le prestige de l'Université de Paris chez les Portugais et dans toute l'Europe occidentale. Nous verrons que ce tableau demeure incomplet et nécessitera une dernière enquête qui fera l'objet du chapitre suivant. Pour l'instant, résignons-nous à considérer les motivations normalement énoncées, en commençant par celles relevant du contexte intérieur au royaume du Portugal.

A. LES CARENCES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE PORTUGAIS

L'université au Portugal date de 1290⁴⁰⁸. Antérieurement, et bien qu'il ait existé des écoles monastiques et cathédrales parsemées dans le territoire, la sanction des études par un grade obligeait les Portugais à s'exiler à l'étranger⁴⁰⁹. De plus, l'université au Portugal n'a jamais rempli son rôle de formatrice intellectuelle de l'*intelligentsia* lusitanienne à l'époque médiévale⁴¹⁰. Après sa fondation et ce, jusqu'au XVI^e siècle, elle ne réussit jamais à freiner complètement l'émigration

⁴⁰⁸ António Domingues de Sousa COSTA. «Considerações à volta da fundação da universidade portuguesa no dia 1 de Março de 1290» dans *Universidade (s). História. Memória. Perspectivas...*, vol. I., p. 71-82.

⁴⁰⁹ M. BRANDÃO et M. ALMEIDA, *A Universidade de Coimbra. Esboço da sua história*, p. 12 et F. FERREIRA. *Notícias cronológicas da Universidade de Coimbra...*, I, p. 5.

⁴¹⁰ Cette situation est à mettre en relation avec le cas des universités méridionales française qui réussirent très bien à contenir la *peregrinatio academica* de leurs effectifs vers Paris comme noté par J. VERGER, «Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge: quelques remarques», p. 360.

d'universitaires portugais⁴¹¹. Cet état de choses provenait de sa faiblesse autant structurelle et matérielle que culturelle.

Les transferts de l'université portugaise entre Lisbonne et Coïmbra, au lieu de contribuer à la fixation des étudiants au Portugal, ont encore plus contribué à l'émigration d'étudiants portugais à l'étranger⁴¹². Fixée en 1290 à Lisbonne, des conflits de *Town and Gown* et des difficultés d'ordre économiques la firent transférer à Coïmbra en 1308 par le roi D. Denis – où dotée et confirmée par l'autorité pontificale – elle devient alors une nouvelle fondation⁴¹³. Trente ans plus tard, le roi la déplace à nouveau à Lisbonne, sous le prétexte qu'il voulait s'établir à Coïmbra et qu'il ne voulait pas nuire au travail des étudiants⁴¹⁴. En 1354, le *Studium* revient pour la seconde fois à Coïmbra afin d'échapper probablement aux séquelles que la Peste noire laissa dans la capitale portugaise⁴¹⁵. En 1377, le roi avance entre autres motifs pour un nouveau retour de l'Université à Lisbonne, le fait que les professeurs qu'il fit venir de l'étranger ne voulaient pas enseigner à Coïmbra⁴¹⁶. Ce transfert s'avère déterminant pour notre propos, dans la mesure où il fit cesser les cours pendant

⁴¹¹ Comme très justement remarqué par António Resende de Oliveira, l'université portugaise ne voulait pas se substituer aux universités étrangères, mais bien améliorer la formation de ceux dont les ressources monétaires ne leur permettaient pas la fréquentation d'une université étrangère. La pétition de 1288 visant à la constitution d'un *studium generale* au Portugal élaborée par le clergé séculier lusitanien est très éloquent à cet égard: «*cum multi studere vellent et cupientes ascribi ordini clerici propter expemssarum defectum, uiarum discrimina et pericula perssonarum non audeant [et] timeant ne com[o]de possent ad partes long[incas] ratione studii setransferre et sic efficiuntur laici et oportet eos [non] recedere a ssuo bono proposito supradicto.*» A. SÁ, *CUPo*, I, p. 7, doc. 2. Cette reconstitution du texte a été proposée par José Geraldes FREIRE, «Petição de 12-X-1288 (Critica textual)», *Humanitas*, 41-42 (1989-1990), p. 220 cité par A. OLIVEIRA, «A mobilidade dos universitários», p. 345. La nécessité d'avoir une université dans le royaume servant de vivier pour les futurs officiers royaux est encore présente dans les cortes en 1371 : «*Ao que djzem Aos LXX e huu artigos que hua das majs nobres cousas que no mundo o Rej pode auer per que mais prol uem aa sua terra ssij he auer em ela homeens letrados e entendudos E que porem os Reijs que ante nos fforom oolhando como lhjs esto era muj necessario trabalharom se dauer em este rreino estudo geeral de que os homens podessem Aprender ciencia pero per ella seer sua terra mais noble [...] e fazia mester por a qual rrazom muijtos da nossa terra sse hjam fora dela a aprender o que nom era noso servico nem onrra ca mjilhor ficaria na nosa terra o que eles leuam que o leuarem fora dela des hj o nosso Reijno aueria per hi mjilhor fama. E pedijam nos por mercee que quisesemos esto oolhar e ffezesemos rreformat o dicto estudo de boons leentes em cada ciencia quanta lhj faz mester.*» *Cortes portuguesas. D. Fernando I (1367-1383)*, vol. I, p. 49.

⁴¹² Entre autres M. BRANDÃO et M. ALMEIDA, *A Universidade de Coimbra. Esboço da sua história*, p. 108-111; J. SERRÃO, *Estudantes à l'Université de Toulouse...*, p. 39; *ib.*, «Étudiants portugais dans les universités du Midi de la France à la fin du XIV^e siècle», p. 271.

⁴¹³ *Os primeiros estatutos da Universidade de Coimbra*, introduction de Manuel Augusto RODRIGUES, Coïmbra, Archive de l'Université, 1991, p. XI; M. BRANDÃO et M. ALMEIDA, *A Universidade de Coimbra. Esboço da sua história*, p. 51 et J. MARQUES, «Os corpos académicos e os servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 73.

⁴¹⁴ A. SÁ, *CUPo*, I, p. 131-132, doc. 109.

⁴¹⁵ Pour le contexte politique et social de l'époque consulter A. MARQUES, *Portugal na Crise dos Séculos XIV e XV*, p. 20. Pour l'impact de la Peste noire au Portugal, voir Mário da Costa ROQUE, *As Pestes Medievais Portuguesas e o Regimento Prueytoso contra a Pestenença, Lisboa, Valentim Fernandes [1495-1496]. Tentativa de interpretação à luz dos conhecimentos pestelógicos actuais*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1979. Il y a en outre des problèmes entre les étudiants et les habitants de Lisbonne. Voir M. BRANDÃO et M. ALMEIDA, *A Universidade de Coimbra. Esboço da sua história*, p. 91.

⁴¹⁶ A. SÁ, *CUPo*, II, p. 5-6, doc. 299. Cet exemple démontre aussi la piètre valorisation de l'enseignement de l'université portugaise qui força le roi à aller chercher des professeurs étrangers. Pour d'autres cas, voir *infra*.

trois ans de 1377 à 1380. Cette situation a sans doute contribué à faire monter les effectifs qui allaient à l'étranger pendant cette période⁴¹⁷. Ensuite, et jusqu'au dernier transfert de l'université en 1536, les conditions socio-économiques de l'université se sont améliorées progressivement surtout grâce au rôle de ses protecteurs dont le plus éminent resta l'Infant D. Henri⁴¹⁸. À cause de ces nombreux transferts, l'université portugaise n'a jamais joui durant son premier siècle d'une existence et d'une stabilité propice à son développement⁴¹⁹. D'ailleurs, cette instabilité a favorisé la diffusion de l'image d'une université où son enseignement peu prestigieux laissait trop à désirer.

Ainsi, les études en théologie et en médecine étaient peu reconnues⁴²⁰. Ceci s'est répercuté sur les grades accordés qui étaient considérés de moindre valeur qu'ailleurs. Il n'est donc pas surprenant que des Portugais après avoir étudié dans leur pays, sont allés chercher leurs grades à l'étranger⁴²¹. Dans cette même perspective, la qualité des maîtres formés uniquement au Portugal

⁴¹⁷ Joaquim Veríssimo Serrão remarque avec raison que pendant ces trois années, les Portugais furent très nombreux dans les Universités de Toulouse et de Montpellier. J. SERRÃO, «Étudiants portugais dans les universités du Midi de la France à la fin du XIV^e siècle», p. 271.

⁴¹⁸ Pour un aperçu du contexte socio-politique dans lequel gravita l'université à cette époque, José MATTOSO, «A Universidade e a sociedade», *História da Universidade em Portugal*, I, p. 311-319. Pour l'influence de l'Infant, consulter Artur Moreira de Sá, *O Infante D. Henrique e a Universidade*, Lisbonne, Commission Exécutive des Commémorations du Cinquième Centenaire de la Mort de l'Infant D. Henri, 1960.

⁴¹⁹ En exemple, il est indiqué dans les cortes de Lisbonne de 1372 que beaucoup de Portugais allaient étudier à l'extérieur à cause de la décadence de l'Université au Portugal. ANTT, *Collecção de Cortes*, I, fol. 204v cité par Henrique da Gama BARROS, *História da Administração Pública em Portugal nos séculos XII a XV*, tome III, deuxième édition dirigée par Torquato de Sousa SOARES, Lisbonne, Livraria Sá da Costa, 1946, p. 257.

⁴²⁰ Il ne serait pas abusif d'y ajouter l'étude des arts, sur laquelle nous savons très peu. Manuel Augusto RODRIGUES, «A Faculdade de Artes na Universidade portuguesa medieval», *Biblos*, LXII (1986), p. 465-486 et Maria Cândida Monteiro PACHECO, «Trivium e quadrivium» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 155-177. La date du début de l'enseignement de la théologie à l'université portugaise est aujourd'hui sujet à discussion. Face à la longue historiographie qui la place au début du XV^e siècle, s'insurge José Antunes – avec des arguments plausibles – qui prône un enseignement théologique datant au moins du début du XIV^e siècle. Voir José ANTUNES, «A Teologia» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 237-269, et surtout *ib.*, *A cultura erudita portuguesa nos séculos XIII e XIV (Juristas e Teólogos)*, p. 473-570. Ce problème est étranger à nos propos, car ce que nous intéresse, c'est que dès 1290, et par volonté pontificale, il était interdit d'accorder la *licentia ubique docendi* en théologie au Portugal. A. SÁ, *CUPo*, I, p. 14, doc. 6. M. BRANDÃO et M. ALMEIDA, *A Universidade de Coimbra. Esboço da sua história*, p. 33; J. SERRÃO, «Étudiants portugais dans les universités du Midi de la France à la fin du XIV^e siècle», p. 266; *ib.*, *História de Portugal*, I, p. 230; T. BRAGA, *História da Universidade de Coimbra...*, I, p. 114. Pour le cas précis de la théologie, ceux voulant prendre grade, devaient nécessairement s'exiler à l'étranger, surtout à Paris, alors qu'on connaît le prestige qui y ont bénéficié les études théologiques. Pour la médecine, malgré le fait qu'on connaît peu de choses sur son enseignement à l'université portugaise pendant l'époque médiévale, on sait qu'elle souffrait d'un nombre insuffisant de professeurs. A. SÁ, *CUPo*, I, p. 297, doc. 276; II, p. 15, doc. 305. De plus, ces maîtres-régents étaient les moins bien payés selon une ordonnance de 1323 par Denis I^{er}. A. SÁ, *CUPo*, I, p. 85, doc. 59. Par conséquent, l'Université ne retenait pas suffisamment ceux qui avaient les moyens d'aller étudier la médecine à l'étranger. Pour un survol de l'histoire de la faculté de médecine de l'Université de Lisbonne-Coïmbra, consulter Salvador Dias ARNAULT, «A Medicina» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 285-302. Les droits semblent avoir été assez privilégiés et assez présents dès le début de l'Université. Voir Mário Júlio de Almeida COSTA, «O Direito (Cânon e Leis)» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 271-283.

⁴²¹ Cette pratique des examens à l'extérieur de l'université semble tardive – selon José Marques – en comparaison à ce que se passait en Europe, alors qu'elle date surtout de la deuxième moitié du XV^e siècle, A. MARQUES, «Os corpos Académicos e os Servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 107-108. Mais son importance au Portugal est évidente comme en témoigne ces quelques cent quatre-vingts mentions trouvés par cet auteur.

n'a pas semblé inspirer non plus une grande confiance, car il arrivait que des postes soient comblés par des étrangers⁴²².

Ce tableau, tout en restant très succinct, suggère une première raison poussant des étudiants portugais à étudier à l'étranger. Cependant, il ne faut pas détacher cette dernière des considérations plus particulières relevant de la situation financière de l'individu et de la famille, des réseaux de sociabilités qu'il entretenait et de sa capacité à réunir les fonds nécessaires à son entreprise. Nous verrons plus loin ces prémisses économiques, auxquelles il faut joindre des considérations psychologiques, comme le goût de l'aventure, de la nouveauté. En ce sens, tous les pèlerins se ressemblent, qu'ils soient pèlerins de l'étude ou de la foi. Néanmoins, il existe des motivations particulières qui font se tourner les étudiants portugais particulièrement vers les études à l'Université de Paris. Celles-ci ont été observées davantage dans le milieu scolaire parisien où l'étudiant, étranger ou régnicole, jouissait d'un statut particulier, visant à encourager les études dans la ville parisienne.

B. LE STATUT BIEN PROTÉGÉ DE L'ÉTUDIANT ÉTRANGER EN FRANCE

Le développement de l'institution universitaire a toujours passé par l'octroi à ses membres d'un ensemble de libertés, de garanties, de droits et de privilèges. Cette nécessité de leur accorder des faveurs particulières était d'autant plus primordiale que l'écolier venait le plus souvent de loin, souvent non-protégé par les lois en vigueur dans la ville d'étude, ce qui le rendait particulièrement vulnérable aux oppressions du pouvoir public ou même des citadins (conflits de *Town and Gown*)⁴²³. Pour une corporation universitaire très privilégiée et toujours consciente du maintien de ses prérogatives comme celle de Paris, cela ne pouvait sans doute que constituer une motivation additionnelle pour l'étudiant ou le maître qui voulait en faire partie. Guillaume le Breton n'avait peut-être pas tort lorsqu'il attribuait la popularité des études parisiennes aux privilèges que le roi avait concédés aux écoliers de la ville : «Si n'estoit pas tant seulement pour la délitabeté du lieu, ne pour la plenté des biens qui en la cité habudent mais pour la pais et pour la franchise que li

⁴²² Outre les cas déjà cités, nous avons l'épisode de la vacance des chaires en droit civil à la fin du XV^e siècle. Au lieu de choisir des Portugais, le roi a ordonné que l'Université devait recruter les maîtres-régents pour les chaires vacantes à l'Université de Salamanque ou dans une autre université étrangère. C'est aussi significatif que pour des questions très importantes de droit, les rois Denis I^{er} et Jean I^{er} ont fait appel aux universités italiennes. Ce fut même le cas d'un particulier en 1408. José MATTOSO, «A Universidade Portuguesa e as Universidades Europeias» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 22.

⁴²³ Maria Teresa Nobre VELOSO, «O quotidiano da Universidade» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 132.

bons Rois Laoyes avoit toujours portées»⁴²⁴. Ce disciple de Rigord fait référence bien sûr à la charte de Philippe-Auguste de 1200 qui constitue l'un des premiers pas vers l'acquisition d'un statut particulier pour l'étudiant parisien, au moment même où l'organisation de l'université à Paris commençait avec l'assimilation de l'étudiant au monde clérical par les pouvoirs pontificaux et royaux⁴²⁵. Toutefois, ce n'est pas notre but de faire ici l'inventaire ni l'analyse historique des privilèges octroyés à l'*universitas magistrorum et scholarum parisiensis* par la papauté et la royauté française, un sujet d'ailleurs déjà abondamment traité⁴²⁶. Ce qui nous intéressera de voir, c'est de quelle façon cette protection affectait spécifiquement l'universitaire lusitanien séjournant à Paris.

Il faut savoir au départ que, dans une société médiévale basée sur le rang, les prérogatives et la transmission du patrimoine familial, l'étranger était considéré comme un être à part, frappé de toutes sortes d'incapacités sociales et juridiques. En guise d'exemple, il était soumis dans un contexte féodal au droit de chevage (une redevance payée par les serfs affranchis symbolisant une

⁴²⁴ *Recueil des Historiens des Gaules*, XVII, p. 395 : *Les gestes de Philippe Auguste*. Le texte latin a été publié dans *ib.*, p. 82E: «*Quod non solum fiebat propter loci illius admirabilem amoenitatem, et bonorum omnium superabundantem affluentiam, sed etiam propter libertatem et specialem praerogativam defensionis quam Philippus Rex et pater ejus ante ipsum ipsius Scholaribus impendebant* » cités par Astrik GABRIEL, «La protection des étudiants à l'Université de Paris au XIII^e siècle», *Revue de l'Université d'Ottawa*, année 20, 1950, p. 53; *ib.*, «English Masters and Students in Paris», p. 5 et sa paraphrase dans Marie WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, thèse de doctorat en droit, Université de Paris, 1939, p. 62. Sur Guillaume le Breton, consulter Pierre DAUNOU, «Guillaume-le-Breton» dans *Histoire Littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et Belles-Lettres)*, vol. XVII, Paris, Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, 1895, p. 336-356. Pour la vision pontificale de l'Université de Paris au XIII^e siècle, voir Pe. Osmund LEWRY, OP, «Papal Ideals and the University of Paris (1170-1303)» dans *The Religious Roles of the Papacy: Ideals and Realities, 1150-1300*, éd. Christopher RYAN, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1989, p. 363-388.

⁴²⁵ Cette reconnaissance concerne l'octroi du privilège canonique (*privilegium canonici*) qui confirme le caractère sacré de tout clerc. Il fut octroyé par la bulle très connue de Célestin III de 1191-98 (H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 12, doc. 15) et par la charte citée de juillet 1200 (H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 3, doc. 1). Cette dernière sanctionne aussi un second privilège, celui du for (*privilegium fori*) par lequel tout écolier ne pouvait être jugé que par des instances ecclésiastiques. Pour cette question, voir Marie-Madeleine DAVY, «La situation juridique des étudiants à l'Université de Paris au XIII^e siècle», *Revue d'Histoire de l'Église de France*, année 22, 17 (1931), p. 297-311 et A. GABRIEL, «La protection des étudiants à l'Université de Paris au XIII^e siècle», p. 48-69.

⁴²⁶ Outre ces droits, la corporation est devenu privilégiée dans bien d'autres aspects, notamment sur le plan économique, social et juridique. Pour l'étude de l'ensemble des privilèges accordés aux universitaires médiévaux, notamment à Paris, consulter Pearl KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages: the Rights, Privileges and Immunities of Scholars and Universities at Bologna, Padua, Paris, and Oxford*. Cambridge, Mass., Mediaeval Academy of America, 1962. La dernière mise au point sur ce sujet est de Serge Lusignan, qui a observé la formation d'une identité universitaire, d'un «quatrième état» en France au Moyen Âge à partir de la défense des privilèges des maîtres et étudiants français au Parlement de Paris. S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, 1999. Cette question a mérité une mise au point pour l'Université au Portugal grâce aux soins de M. VELOSO, «O quotidiano da Universidade», *História da Universidade em Portugal*, I, p. 131-134. Pour l'analyse du concept d'*universitas*, consulter l'étude incontournable de Pierre MICHAUD-QUANTIN, *Universitas; expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*. Paris, J. Vrin, 1970. Il y définit non seulement le regroupement de l'*universitas*, mais aussi tous les autres groupes qui existèrent au Moyen Âge, du chapitre à la confrérie en passant par la congrégation et les collèges.

dépendance personnelle) et de mainmorte⁴²⁷. La condition d'étranger fut par la suite synthétisée dans la soumission à ce droit qui prit dans toute la société médiévale (et non seulement dans le contexte féodal), le nom de droit d'aubaine⁴²⁸. Il se traduisait par le fait que l'étranger, donc l'aubain, ne pouvait ni tester ni transmettre ses biens après son décès. Ces derniers étaient en principe confisqués par les pouvoirs en place, le plus souvent les officiers royaux. Pour notre propos, il s'agit de savoir si l'universitaire portugais, et l'universitaire étranger en général, était ou n'était pas soumis au droit d'aubaine, autrement dit, s'il était ou non un étranger au sens juridique du mot. L'exercice d'un tel droit pouvait inhiber de beaucoup l'afflux, non seulement d'universitaires étrangers, mais aussi d'autres étrangers en France.

En termes globaux, l'Université de Paris n'a jamais été garante d'aucune exemption du droit d'aubaine concernant expressément les universitaires portugais, voire les universitaires étrangers⁴²⁹. Cela était dû au fait qu'à Paris, chaque étudiant ou maître était incorporé dans la corporation universitaire, indépendamment de son origine d'un autre royaume, d'un autre diocèse français ou même de la ville de Paris⁴³⁰. Les universitaires étrangers étaient ainsi protégés par les mêmes droits économiques, sociaux et juridiques que les autres maîtres et étudiants du royaume. Cette question de l'application du droit d'aubaine aux universitaires étrangers en France au Moyen Âge a été étudiée de façon critique et méthodique par Marie Waxin dans la thèse parue en 1939 sur le statut de l'étudiant étranger en France au Moyen Âge et à l'Époque moderne. Elle conclut que ce droit ne s'appliquait pas à l'Université de Paris au Moyen Âge, tout en insistant qu'aucune loi n'a exempté *de facto* les étudiants étrangers séjournant à Paris⁴³¹. Cette exonération provenait de leur appartenance à la corporation universitaire à Paris, qui, elle, possédait cette exemption par sanction

⁴²⁷ M. WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, p. 21.

⁴²⁸ Voir *Ordonnances des Rois de France de Troisième Race*, XV, p. xxiii-xxvii et Marguerite BOULET-SAUTEL, «L'aubain dans la France coutumière du Moyen Âge» dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, tome X : *L'étranger. Deuxième partie*, Bruxelles, Éditions de la librairie encyclopédique, 1958, p. 65-97.

⁴²⁹ Il n'existe à notre connaissance aucun privilège semblable, par exemple, à celui qui exempte du droit d'aubaine les membres de la nation germanique de l'Université d'Orléans. M. WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, p. 130-131.

⁴³⁰ N'occupant pas de dignité, ils avaient tous les mêmes droits et obligations. Tout au plus, certaines ordonnances ont été proclamées à la seule fin d'inciter des étudiants étrangers à venir en France, et notamment à Paris, comme nous le verrons au cours du prochain chapitre.

⁴³¹ M. WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, p. 71.

pontificale et royale⁴³². C'était la situation en place pendant la période postérieure à la formation de l'Université. Mais qu'en était-il pour la période précédente? Marie Waxin ne fait que paraphraser un des historiens du début du siècle qui estime que les biens devaient être réclamés par les domestiques ou les collègues⁴³³. Or une source portugaise peut sanctionner pour la première fois cette thèse. Il s'agit encore une fois du testament de D. Martinho, chanoine et prêtre du chapitre cathédral de Coïmbra, élaboré à Paris avant son décès dans cette ville en 1175⁴³⁴. Le testament constitue par lui-même une preuve que le droit d'aubaine ne s'est pas exercé sur les biens de ce chanoine. En fait, il laissa à son chapitre dix-huit livres pour lesquels le testament ne donne que très brièvement les titres. Bien qu'il nous manque des détails quant à leur envoi au Portugal et sur la personne qui l'a effectuée, le fait que le testament soit copié dans le nécrologue du chapitre laisser entendre que les volontés de D. Martinho ont été exaucées, ou du moins que les chanoines en ont pris connaissance.

En bref, les universitaires portugais allaient à Paris aussi parce que leur statut d'étranger était en quelque sorte éradiqué par leur appartenance à la corporation universitaire parisienne. Ils étaient par le fait même affranchis du droit d'aubaine qui frappait tout étranger non-privilegié dans le royaume de France. Ils pouvaient ainsi, à l'instar de leurs homologues restés sur le royaume du Portugal, «s'occuper de leurs études et d'apprendre leur science»⁴³⁵. Toutefois, cet attrait de Paris pour les étudiants portugais ne pouvait pas seulement provenir de cette protection que leur statut universitaire leur accordait. Leur présence à Paris traduisait davantage, dans les esprits et dans les faits, un prestige de l'*Alma Mater parisiensis* qui captiva les Portugais tout au long du Moyen Âge.

⁴³² La documentation mentionne également les procédures en cas de décès *intestat* d'un étudiant étranger à Paris. Dans la célèbre bulle *Parens Scienciarum* de 1321, le pape Grégoire IX déclare que suite à la mort d'un universitaire dans cette situation, l'évêque et un maître nommé par l'Université devaient mettre en lieu sûr ses biens et faire avertir sa famille de venir chercher les biens du défunt. Si ces derniers n'étaient pas réclamés, les deux exécuteurs devaient les employer pour le soulagement de l'âme de l'universitaire décédé. H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 138, doc. 79. Le pouvoir royal a aussi légiféré sur cette question en septembre 1410, en la faisant relever uniquement de l'Université. Le recteur de l'Université devait ordonner un inventaire des biens du défunt et les rendre ensuite à ses héritiers. Si personne devait les réclamer en dedans d'un an et un jour, ces biens devaient être employés dans des œuvres pieuses. Voir M. WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, p. 70, 107-108. Cela n'a changé qu'à la fin du Moyen Âge, alors que la royauté française a ostracisé les étrangers des plus importants postes de l'Université. Par exemple, à partir de Louis XI, aucun étranger ne pouvait être du moins en théorie recteur de l'Université. Pour cette question, voir Annie RACICOT, *L'Université de Paris et la société française au temps de Louis XI*, mémoire de maîtrise, 1999, chap. II. Or ce fut pas toujours le cas. Par exemple, on sait que notre **Diogo Gouveia l'Ancien** a été recteur de l'Université de Paris pendant le trimestre de décembre 1500 à mars 1501. Voir Annexe, n. 62.

⁴³³ René DELÈGUE, *L'Université de Paris (1224-1244)*, Paris, A. Chevalier-Marescq & Cie, 1902, p. 44 et M. WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, p. 70.

⁴³⁴ Voir Annexe, n. 6.

⁴³⁵ Raisons évoquées par le roi Fernand pour octroyer l'exemption militaire aux universitaires à Lisbonne au cours des cortes que s'y sont déroulées le 10 novembre 1439. Voir M. VELOSO, «O quotidiano da Academia», dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 146.

C. LA VALEUR SYMBOLIQUE DE PARIS

«*Vos Lombardi non estis pro arte ista, et ideo dimittatis eam nobis Hyspanis qui homines feroces et similes demonibus sumus. Tu vero, vade Parisius et stude in scriptura divina, quia in ecclesia Dei adhuc futurus es magnus*»⁴³⁶. Laissant de côté l'aspect très présent de la vision de l'autre, cette anecdote illustre bien le prestige de l'Université de Paris comme gage de réussite d'une carrière ecclésiastique au XIII^e siècle⁴³⁷. Mais, le prestige de l'Université de Paris dépasse ce côté purement pratique. Car, ce prestige est avant tout émotif et sentimental, faisant de Paris la «Ville des Lettres», la source d'où les hommes boivent la Sagesse et la Connaissance⁴³⁸. Cela est particulièrement saisissable à travers la documentation laissée par les maîtres et étudiants – notamment anglais – qui séjournèrent à Paris dans les dernières décennies du XII^e siècle chez qui

⁴³⁶ Salimbene de PARMA, *Cronica Fratris Salimbene de Adam : Ordinis Minorum*, edidit Oswaldus HOLDER-EGGER, Hannoverae et Lipsiae, Impensis bibliopolii Hahniani, 1963, p. 393-394. Cette anecdote rapportée par le franciscain Salimbene d'Adam raconte comment un tuteur console le clerc Philippe (futur archevêque de Ravenne en 1251) après que ce dernier ait raté son entrée parmi les magiciens à Tolède. C'était là l'emplacement dans une caverne mystérieuse, d'une école de nécromancie où des élèves, recrutés par le diable lui-même, étaient obligés de rester sept ans après avoir fait un pacte de sang avec le démon. Pour l'étude de cette légende, voir Jaime Ferreira ALEMPARTE, «La escuela de nigromancia de Toledo», *Anuario de Estudios Medievales*, 13 (1983), p. 205-268 et A. NASCIMENTO, *A vida do bem-aventurado Gil de Santarém por Fr. Baltazar de S. João*, p. 12-15. Cette tradition de Tolède comme centre de l'occultisme était déjà présente dans la mentalité médiévale, alimentée surtout par son rôle en tant que centre de la transmission du savoir arabe dans l'Europe chrétienne. Ainsi Héligand de Froidmont énoncé au XII^e siècle que «*ecce quarunt clerici Parisiis artes liberales, Aurelianis auctores, Bononiae codices, Salerni pyxides, Toledi daemones et nusquam mores*». J.-P. MIGNE, *Patrologiae Latinae...*, CCXII, col. 603 : *Sermo XV, In Ascensione Domini II*. Cette citation est parfois attribuée à tort à un contemporain de Héligand nommé Cesar de Heisterbach (1180-c.1240) auteur d'un célèbre *Dialogus miraculorum*, comme dans A. NASCIMENTO, *A vida do bem-aventurado Gil de Santarém por Fr. Baltazar de S. João*, p. 14; *ib.*, «Fr. Gil de Santarém, o Fausto português» dans *Actas do Colóquio comemorativo de S. Frei Gil de Santarém*, Lisbonne, Association des archéologues portugais, 1991, p. 21 et João José Gallego SALVADOES, O.P., «São Frei Gil de Santarém : história e lenda» dans *ibidem*, p. 41. Le recueil de miracles a été publié dans Caesarius de HEISTERBACH, *Dialogus miraculorum*, éd. Joseph STRANGE, Coloniae, Bonnae et Bruxellis, Sumptibus J. M. Heberle, 1851. 2 vols. (Réimpression, Ridgewood [New Jersey], Gregg Press, 1966).

⁴³⁷ La période médiévale n'a pas échappé non plus aux xénophobies collectives, notamment entre Germaniques et Slaves, entre Français et Anglais. Pour des exemples, consulter Hervé MARTIN, *Mentalités médiévales. XI^e-XV^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 440-446. Il semble que les Espagnols ont eu une mauvaise réputation à l'extérieur, comme en fait foi l'extrait suivant de la *Crónica Majora* de Matthieu de Paris : «*Sunt hominum peripsima, vultu deformes, cultu despicabiles, moribus detestabiles*». Matthieu PARIS, *Chronica Majora*, vol. V, éd. Henry Richards LUARD, Londres, Longman, 1872-1883, p. 450 cité par P. LINEHAN, *The Spanish Church and the Papacy in the Thirteenth Century*, p. 104, note 4. L'auteur mentionne également le cas du nonce pontifical Nicholas de Terracina qui les qualifie d'*impacientes*. *Ib.*, p. 96, 104. Toutefois, les succès de la *Reconquista* a validé l'opinion courante à l'époque dans la péninsule selon laquelle l'Espagne (sous-entendant bien sûr aussi le royaume du Portugal) était supérieure à toutes les autres nations chrétiennes, à un point tel que le roi de Castille pouvait ostenter le titre d'empereur. Un de ceux qui fit cette eulogie de l'Espagne fut le canoniste portugais Vincente Hispano. Consulter pour cette question *Ib.*, p. 104-108 et la bibliographie proposée.

⁴³⁸ Voir entre autres J. BALDWIN, *Masters, Princes and Merchants*, I, p. 72 et II, p. 50, note 51; É. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France, V : Les écoles de la fin du VIII^e siècle à la fin du XII^e*, p. 253-267; P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 85, note 2 et A. GABRIEL, «English Masters and Students in Paris during the Twelfth Century» dans *Garlandia*, p. 1-37.

sont d'ailleurs puisés tous les exemples illustrant ce rayonnement culturel de Paris lors de ce siècle⁴³⁹. Cela a pu laisser l'impression que ce rayonnement a surtout été reconnu en Angleterre et en Europe centrale. La présence portugaise et ibérique à Paris au cours de la seconde moitié du XII^e siècle^{atteste de} toute évidence, que ce rayonnement de l'Université de Paris s'étendait déjà aussi à la péninsule ibérique, c'est-à-dire au bout du monde⁴⁴⁰.

Ce prestige de l'Université à Paris au Portugal continua pendant le reste du Moyen Âge, attesté ne serait-ce que par la présence à peu près permanente d'universitaires lusitaniens dans la ville parisienne. En fait, il est très difficile de cerner ce prestige au Portugal, puisque nos universitaires n'ont pas laissé de témoignages écrits, à part la fierté démontrée par certains en arborant leur titre de *doctor parisiensis* comme ce fut le cas de fr. João Claro, O. CIST et de Francisco Machado au XVI^e siècle⁴⁴¹. On retrouvera d'avantage de traces de ce prestige lors du processus de restructuration de l'Université portugaise au milieu du XVI^e siècle⁴⁴². Mais les germes de cette Université modelée sur le *modus parisiensis* se trouvaient cependant au siècle précédent⁴⁴³. En fait, la fameuse lettre dite de Bruges que l'infant Pierre a envoyée à son frère, le futur roi

⁴³⁹ Ces extraits tirés des œuvres d'auteurs comme Pierre de Blois, Gui de Bazoches ou Alexandre Neckham ont été publiés dans H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 3-58, docs. 1-55.

⁴⁴⁰ Urbain IV déclare dans une lettre de 23 juillet 1263 que Lisbonne était «*in remotis mundi finibus*». *Les registres d'Urbain IV (1261-1264)*, tome II : *Registre ordinaire*, tome I, édition de Jean GUIRAUD, Paris, A. Fontemoing, 1892-1958, p. 145, doc. 305. Voir P. LINEHAN, *The Spanish Church and the Papacy in the Thirteenth Century*, p. 103, 183.

⁴⁴¹ M. MARTINS, *Vida e obra de Frei João Claro...*, p. 1. Fr. Francisco Machado se déclare *lutetianus doctor* dans son ouvrage *Veritatis Reptorium per Fratrem Franciscum Securim Doctorem Parisiensem omnium minimum editum in Hebraeos* publié à Coïmbra en 1567. L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 73. Parallèlement, les chansonniers médiévaux recueillant la riche culture des troubadours luso-provençaux contiennent aussi des mentions de voyages d'étude à l'étranger de Portugais et du prestige qui les entourait au retour. Aucun exemple mentionne cependant expressément l'Université de Paris. Celle de Pedro das Maees Artes contenue dans le *Cancioneiro da Vaticana* identifie l'école de Chartres dont la mention est probablement tributaire d'un besoin de rime. Consulter T. BRAGA, *História da Universidade de Coimbra...*, I, p. 72 et p. 72-73 et Elisa Maria Ferreira PRIEGUE, «Chegou Pedro das Maees Artes...», *Cuadernos de Estudios Gallegos*, 31 (1993-1995), p. 361-369.

⁴⁴² Le transfert de l'Université de Lisbonne à Coïmbra en 1537 constituait presque une nouvelle fondation, bien que les raisons avancées par Jean III pour la translation ne soient pas très claires. José Vitorino de Pina MARTINS, «O Humanismo (1487-1537)» dans *História da Universidade em Portugal*, I, p. 211-224. L'Université portugaise s'ouvrait véritablement pour la première fois à une Europe où les modèles universitaires médiévaux étaient pour la plupart révolus. Des collèges ont été mis en place, régis très souvent par les universitaires qui s'étaient formés à l'étranger, notamment à Paris et à Louvain. Pour l'étude de l'Université au Portugal à partir de la Renaissance, voir Mário BRANDÃO, *O colégio das Artes*, Coïmbra, Imprimerie de l'Université, 1924. 2 vols et Cândido dos SANTOS, «Estudantes e constituições dos colégios de Santa Cruz de Coïmbra (1534-1540)», *Didaskalia*, vol. IV-V (1973-1974), p. 101-102. À notre connaissance, il n'y a pas d'étude synthétique et récente sur ces collèges. L'ouvrage de référence demeure celui d'António de VASCONCELOS, *Os Colégios universitarios de Coimbra*, Coïmbra, Coïmbra Editora, 1938. La nouvelle *História da Universidade em Portugal*, vol. I, tome II contient cependant beaucoup d'indications à ce sujet.

⁴⁴³ Gabriel Codina MIR, *Aux sources de la pédagogie jésuite, le modus parisiensis*, Rome, Institutum Historicum S. I., 1968.

Édouard du Portugal, vers 1426, est à cet égard particulièrement éclairante⁴⁴⁴. Dans cette lettre, le prince Édouard (pas encore roi) demande conseil à son frère, alors en voyage à travers l'Europe, sur la façon de résoudre les problèmes qui affectaient alors le royaume. L'Infant Pierre a signalé surtout les problèmes d'ordre économique, culturel et social comme celui de l'administration de la justice, des œuvres publiques, de l'instruction et de la formation du clergé ou de la réforme de l'Université de Lisbonne-Coïmbra. Selon l'infant, le royaume avait besoin de clercs, mais de clercs n'ignorant pas le latin. Il fallait pour cela procéder à la réforme de l'Université portugaise, selon l'opinion de quelqu'un informé (*segundo ouui dizer a outro que nysto mais entendia que eu*)⁴⁴⁵. L'Infant Pierre prônait ainsi l'idée qu'une dizaine ou plus de collèges devraient être créés selon le modèle de ceux d'Oxford et de Paris afin de fournir gîte et couvert à des étudiants pauvres et à des riches (avec la condition qu'ils acquittent leurs dépenses) sous la régence d'un maître⁴⁴⁶. Cinq ou six de ces collèges devaient effectivement être créés à partir d'un nombre identique d'églises possédées par l'Université de Lisbonne. Les rentes retirées de ces églises serviraient à ravitailler un vicaire et les étudiants qui y seraient hébergés. Ces derniers avaient l'opportunité d'y acquérir des grades après avoir suivi les cours à l'Université pendant une durée de deux ans. Ils détenaient dès lors le droit de lire dans les collèges et de jouir des bénéfices ecclésiastiques suffisants. Les autres collèges seraient bâtis, selon la vision de l'infant, par les évêques et leurs chapitres respectifs, ainsi que par des ordres religieux comme les chanoines réguliers, les cisterciens et les bénédictins. Afin que ces collèges respectent les modèles oxfordiens et parisiens, l'Infant jugeait nécessaire que les professeurs et les hommes en charge de ces collèges aient fréquenté auparavant ces institutions à Paris ou à Oxford ou qu'ils fassent envoyer quelqu'un pour copier leurs statuts⁴⁴⁷. Cela démontre que l'infant Pierre (certes aidé par son *letrado*) avait la conscience du prestige de l'Université de Paris et de son régime collégial, prestige qui allait conférer aux collèges Paris la place prépondérante dont ils ont joui au cours du XVI^e siècle. Cependant, ces recommandations sont

⁴⁴⁴ Pendant environ dix ans, l'infant Pierre de Portugal parcourt le monde visitant l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient. L'analyse classique de ce périple demeure celle d'Oliveira MARTINS dans le quatrième chapitre de son ouvrage *Os Filhos de D. João I*, deuxième édition revue et augmentée, Porto, Lello & Irmão, 1983, p. 76-119. Voir aussi Francis ROGERS, *The travels of the Infante Dom Pedro of Portugal*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1961. Cette lettre fut commentée et publiée entre autres par Artur Moreira de Sá, «A "carta de Bruges" do Infante D. Pedro», *Biblos*, 28 (1952), p. 33-54. Voir également les commentaires de José S. da Silva DIAS, *A política cultural da época de D. João III*, p. 422-424.

⁴⁴⁵ A. Sá, «A "carta de Bruges" do Infante D. Pedro», p. 41. Ces conseils semblent avoir été inspirés par un proche de l'Infant Pedro qui connaissait bien le système scolaire parisien et qui serait du périple du prince à travers l'Europe. Ce *letrado* était vraisemblablement notre **Fr. João Verba, OP**. Les arguments prônant cette identification peuvent être recueillis dans A. DINIS, «Quem era João Verba, colaborador literário de El-Rei D. Duarte e do Infante D. Pedro», p. 439. Voir aussi Annexe, n. 40.

⁴⁴⁶ A. Sá, «A "carta de Bruges" do Infante D. Pedro», p. 42.

⁴⁴⁷ *Ib.*, p. 42-43.

restées lettre morte jusqu'au XVI^e siècle, sûrement à cause des difficultés économiques qu'impliquait leur mise en place⁴⁴⁸.

Ces trois raisons ont jusqu'ici consisté l'essentiel des propos évoqués par les historiens pour justifier le séjour d'universitaires portugais à l'étranger, dont à Paris. Néanmoins, au cours de notre recherche, nous avons trouvé dans les sources des allusions au ravitaillement de ces étudiants à Paris. En effet, si l'on discerne maintenant un peu mieux les disciplines qu'ils étudient et les grades qu'ils ont acquis, leurs conditions de subsistance nous sont à toute fin pratique inconnues. D'ailleurs, une explication économique de la *peregrinatio academica* médiévale – portugaise ou autre – n'a jamais été mise de l'avant ou n'a jamais été convenablement analysée⁴⁴⁹. Elle pourra même aider à justifier la présence continue des Portugais à l'Université de Paris que nous venons d'étudier dans ce chapitre. Nous jugeons avoir réuni assez de preuves qui nous autorisent à dire que, pour les Portugais allant à Paris, l'aspect économique – du ravitaillement et de la subsistance monétaire – était loin d'être omis. Il se peut même qu'il joua une part importante dans la décision d'aller à Paris. Une réflexion s'impose.

⁴⁴⁸ Même celui qui existait à l'époque, à savoir l'hôpital des saints Paul, Éloi et Clément se débattait avec de profonds problèmes financiers, ce qui a nécessité l'intervention pontificale en 1440 et le transfert de sa garde vers les chanoines séculiers de Saint-Évangéliste ou les chanoines bleus. Voir note 337.

⁴⁴⁹ Avec une grande perspicacité, Russell affirme déjà en 1960 pour le cas oxfordien: «If it should finally turn out – as seems very probable – that Portuguese students were the most frequently found students from the Iberian Peninsula at medieval Oxford the cause will lie, at least in part, in the facts of the economic history». P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 186.

CHAPITRE III

Les étudiants portugais à Paris : les circuits commerciaux

Da mesma maneyra he prohibido às pessoas ecclesiasticas todo o trato, negociação, & mercancia pelas muytas occasioes, que trazem de peccado, & offensas de Deos nosso Senhor, & tambem pela indecencia, que de semelhantes tratos resulta ao estado Clerical.*

Constituicoens Synodaes do Bispado do Algarve, 1674.

* De la même façon, il est interdit aux personnes ecclésiastiques toute traite, négociation et marchandage, à cause que très souvent cela amène le pêché et des offenses à Dieu, notre Seigneur et aussi à cause de l'indécence, que de semblables traites, inspire à l'état clérical.

Constitution synodale de l'évêché de l'Algarve, 1674.

I. LE PROBLÈME : ASSURER L'ARRIVÉE DES RESSOURCES

Il est difficile d'expliquer la présence constante de maîtres et d'étudiants portugais à l'Université de Paris depuis le XIII^e siècle seulement d'après les motivations que nous venons de mentionner à la fin du chapitre précédent. À toute époque, les considérations matérielles sont aussi importantes que celles de l'esprit et il faut sans doute examiner la question du soutien aux étudiants. Ce soutien dépendait avant tout de la qualité du ravitaillement dont les étudiants pouvaient se prévaloir à l'étranger. Le présent chapitre a pour but de démontrer que ce ravitaillement était organisé en filigrane d'un circuit commercial reliant le Portugal et la Normandie qui était exploité entre autres par les universitaires, et ce, parfois de façon tout à fait abusive. C'était ce ravitaillement, plutôt que l'argument de la distance, qu'expliquait cette permanence des Portugais à l'Université de Paris. Cependant, cela ne peut pas être prouvé sans avoir abordé au préalable, la question des dépenses et des revenus de ces universitaires médiévaux.

A. LA DISTANCE À LAQUELLE SE TROUVE L'UNIVERSITÉ DEVIENT ACCESSOIRE

La distance entre les universités a été toujours une des conditions majeures du phénomène de la mobilité étudiante médiévale⁴⁵⁰. Cela était particulièrement vrai pour les étudiants portugais détenant peu de revenus qui privilégiaient davantage un séjour dans les *studia* plus proches de Lisbonne-Coïmbra, voire Salamanque⁴⁵¹. Pour ceux insérés dans le mouvement plus spectaculaire de la *peregrinatio academica* au-delà des Pyrénées, le problème de l'éloignement de l'université choisie pour continuer leurs études pouvait être moins crucial qu'on peut le croire⁴⁵². L'important

⁴⁵⁰ J. VERGER, «Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge: quelques remarques» dans *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, p. 14-15. Une des raisons principales évoquées pour la fondation de l'Université de Lisbonne-Coïmbra a été celle de la distance et des dangers du voyage qu'encourageaient les étudiants lusitaniens lorsqu'ils devaient s'exiler à l'étranger afin de poursuivre leurs études. Celles-ci sont d'ailleurs énoncées dans la pétition adressée au pape en 1288 visant sa fondation : «*propter expemssarum (sic) defectum, uiarum discrimina et pericula perssonarum non audeant timeant ne comode possent ad partes longincas ratione studii se transferre et sic efficiuntur laici et oportet eos recedere a ssuo (sic) bono proposito supradicto*». A. SÁ, *CUPo*, I, p. 7, doc. 2 et Cristina Maria Vilares da Rocha SILVA, *Seis importantes documentos dos primórdios da história da Universidade em Portugal (1288-1295)*, mémoire de maîtrise en latin médiéval, Faculté de Lettres de l'Université de Coïmbra, 1996, p. 24, 30.

⁴⁵¹ L'étude de la géographie du recrutement étudiant de l'Université de Salamanque permet d'observer également que cette université attirait les étudiants portugais des diocèses près de la frontière luso-espagnole comme Braga, Guarda, Viseu et Lamego. J. SERRÃO, *História de Portugal*, I, p. 231. Ces diocèses étaient géographiquement plus proches de l'Université de Salamanque que de celle de Lisbonne-Coïmbra.

⁴⁵² Nous savons pertinemment que la fondation de l'Université au Portugal n'a pas arrêté l'exode d'étudiants portugais à l'étranger. On les retrouvait en grand nombre tout au long du bas Moyen Âge et de la Renaissance, non seulement en Italie, mais aussi à Paris, à Louvain ou à Oxford. L'historiographie a soutenu également qu'avec le développement des universités méridionales françaises, les Portugais cessèrent d'aller à Paris à la fin du Moyen Âge. Nous avons prouvé dans le chapitre antérieur que, même sans jamais être quantitativement importante, la pérégrination des Portugais à Paris ne s'est jamais véritablement arrêtée depuis le XIII^e siècle.

pour eux c'était d'assurer au préalable une quantité suffisante de revenus afin de supporter de nombreux coûts afférents aux études universitaires à l'étranger pendant une longue période de temps. Il importe de bien définir cette question puisqu'elle explique le caractère essentiel que prend ce ravitaillement pour les universitaires portugais à l'étranger, notamment pour le cas qui nous concerne, celui de Paris.

B. LES DÉPENSES DES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES AU MOYEN ÂGE

La variété des dépenses dont devait s'acquitter continuellement l'étudiant médiéval séjournant dans une université lointaine est relativement bien connue⁴⁵³. La première dépense à laquelle devait faire face le Portugais allant à Paris était celle du voyage. Par voie maritime, fluviale ou terrestre, les déplacements, même en compagnie de marchands, pèlerins ou autres ne se faisaient pas sans frais⁴⁵⁴. Ensuite, l'étudiant devait assurer en arrivant et pendant toute la durée du séjour ses besoins vitaux : nourriture, vêtements et logement. S'il n'était pas suffisamment chanceux pour trouver gîte et couvert auprès d'un collègue ou – faisant partie d'un ordre religieux – dans un couvent ou monastère, l'étudiant se voyait obligé de louer une chambre, seul ou avec plusieurs *socii*, chez un parisien ou encore de rester en pension chez son maître⁴⁵⁵. À ces frais d'entretien, il faudrait ajouter le chauffage, l'éclairage et les soins médicaux si ceux-ci s'avéraient nécessaires⁴⁵⁶. Les études elles-mêmes exerçaient sur tous les étudiants une charge financière assez considérable⁴⁵⁷. À part les coûts reliés aux différents examens que l'on commence à bien

⁴⁵³ Consulter avant tout P. TRIO, «Financing of University Students in the Middle Ages: a New Orientation», *History of Universities*, 4 (1984), p. 1-24. Le lecteur profitera également des travaux de Jacques Paquet mentionnés à la note 127 et de l'article classique de Gaines POST, «Masters' Salaries and Students-Fees in the Medieval Universities», *Speculum*, 7 (1932), p. 161-198.

⁴⁵⁴ Ce voyage vers les études se faisait en groupe, parfois à bourse commune et en empruntant les mêmes voies que les marchands, les diplomates ou les pèlerins en chemin vers la Terre Sainte, Rome ou Saint-Jacques de Compostelle. La constitution *Authentica Habita* de Frédéric I^{er} proclamée en 1158 garantissait à ces étudiants une protection impériale pendant toute la durée de leur voyage. Pour la législation dans le royaume de France, voir plus loin notre section consacrée aux privilèges économiques des étudiants. Pour cette question du voyage étudiant, consulter les pertinentes remarques de H. RIDDER-SYMOENS, «Mobility» dans *Universities in the Middle Ages*, p. 299-302; J. VERGER, «Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge: quelques remarques» dans *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, p. 17-18; *ib.*, «La mobilité étudiante au Moyen Âge», p. 69 et P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, 1962.

⁴⁵⁵ Voir Annexes, n. 23, 24 et 25.

⁴⁵⁶ J. PAQUET, «Coût des études, pauvreté et labeur : fonctions et métiers d'étudiants au Moyen Âge», p. 17.

⁴⁵⁷ On pense bien sûr ici tout d'abord aux dépenses reliées à l'achat du matériel nécessaire à l'occupation même d'étudiant et de maître universitaire : des calames, de l'encre ou des livres. Voir Richard H. ROUSE et Mary A. ROUSE, «Expenses of a Mid Thirteenth-Century Paris Scholar : Gerard of Abbeville» dans Lesley SMITH et Benedicta WARD, éd. *Intellectual Life in the Middle Ages. Essays Presented to Margaret Gibson*, Londres-Rio Grande, The Hambledon Press, 1992, p. 207-226.

connaître⁴⁵⁸ et qui constituaient une part importante des droits à payer, il ne faut pas écarter les frais de diplomation et des traditionnels pots-de-vin et cadeaux en espèce au corps professoral et administratif de l'université⁴⁵⁹. De surcroît, le maître pouvait exiger des *collectae* pour son enseignement, pratique mal vue par la papauté, mais néanmoins existante. Ajoutons à cela les dépenses vis-à-vis l'institution universitaire concernant les contributions au loyer des salles pour l'enseignement, aux frais de cotisation à la nation et aux *rotuli* envoyés à Rome ou à Avignon ainsi que d'autres impositions universitaires et publiques⁴⁶⁰. Finalement, il fallait tenir compte – pour ne pas s'écarter d'un vocabulaire bienséant – des dépenses qu'on pourrait généralement qualifier de ludiques auxquelles les Portugais comme tous les autres étudiants ne se seraient sans doute pas dérobés ! Face à toutes ces dépenses dont la majeure partie se prolongeait pendant toute la durée des études, le ravitaillement étudiant était primordial. Mais, avant de pouvoir dépenser, les étudiants devaient s'assurer au préalable de sources de revenus.

C. LES REVENUS DES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES PORTUGAIS À L'ÉTRANGER AU MOYEN ÂGE⁴⁶¹

La condition d'étudiant à l'étranger au Moyen Âge signifiait le plus souvent pour celui-ci – tout comme aujourd'hui – être dépendant financièrement d'autrui. Cette dépendance était tout d'abord vis-à-vis sa famille⁴⁶². Celle-ci jouait un rôle primordial qu'une documentation toujours

⁴⁵⁸ Jacques VERGER, «Le coût des grades : droits et frais d'examen dans les universités du midi de la France au Moyen Âge» dans Astrik GABRIEL, éd. *The Economic and Material Frame of the Mediaeval University*, Notre-Dame, Medieval Institute University Notre-Dame, 1977, p. 19-36.

⁴⁵⁹ Le banquet commémorant l'acquisition du grade pourrait aussi se révéler une dépense importante. Par exemple, à Oxford vers la deuxième moitié du XIV^e siècle, le coût du banquet d'un élève finissant équivalait à la moitié des frais de copie du *Corpus Iuris Canonici*. Exemple tiré de Henry Gerald RICHARDSON, «Business Training in Medieval Oxford», *The American Historical Review*, 46 (1940-1941), p. 267 cité par J. PAQUET, «Coût des études, pauvreté et labeur : fonctions et métiers d'étudiants au Moyen Âge», p. 17.

⁴⁶⁰ J. PAQUET, «Coût des études, pauvreté et labeur : fonctions et métiers d'étudiants au Moyen Âge», p. 17.

⁴⁶¹ Le sujet des revenus étudiants est loin d'être épuisé. Les excellents articles de Paul Trio et de Jacques Paquet mentionnés constituent d'excellentes premières études d'ensemble. Au Portugal, nous n'avons connaissance que de la très récente synthèse de J. MARQUES, «Os corpos académicos e os servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 92-114. C'est un exposé essentiellement centré sur l'université à l'intérieur du royaume guidé par la richesse documentaire du cartulaire de l'Université lusitanienne, mais qui conserve heureusement une certaine ouverture vis-à-vis des exemples des étudiants portugais à l'étranger. La quête de revenus y est abordée *via* les collèges, les bourses royales et municipales, et les suppliques.

⁴⁶² Jacques VERGER, «Sociabilités et solidarités étudiantes dans les universités du Midi de la France au Moyen Âge» dans *Cofradías, gremios, solidaridades en la Europa Medieval. XIX Semana de estudios medievales. Estella'92*, Pamplune, 1993, p. 210-211 et *ib.*, «Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge: quelques remarques» dans *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, p. 18. Nous entrons également dans cette catégorie la vente de biens par les étudiants afin de subventionner leurs études. C'est ce qui semble se dégager de certains documents concernant le monastère de Sainte-Croix de Coïmbra.

lacunaire ne permet de saisir que les grandes lignes⁴⁶³. La famille accompagnait l'étudiant tout au long de son parcours universitaire. Débutant avec la quête de revenus, le prestige d'une famille pouvait contribuer grandement à l'acquisition de bénéfices qui permettraient à l'étudiant de se maintenir aux études. Ce fut par exemple, le cas de Pierre d'Espagne et de Gil de Portugal, dit Saint Fr. Gil⁴⁶⁴. La famille a été souvent d'ailleurs l'instigatrice du voyage d'étude⁴⁶⁵. Ensuite, le soutien qu'elle accordait à l'universitaire se perpétuait également dans la ville d'étude. C'était sur elle que retombait très souvent la charge de payer les études de l'étudiant, sans oublier le fait qu'elle pouvait faire profiter ce dernier de son réseau de connaissances⁴⁶⁶. Il faut souligner que cette question de la famille a été jusqu'à présent traitée dans sa connotation la plus usuelle.

⁴⁶³ Bien que les actes notariés et les testaments nous permettent de constater, semble-t-il, cette dépendance vis-à-vis la famille, cette dernière est traditionnellement cernée par des exemples contenus dans la rare correspondance des étudiants médiévaux. Nos connaissances à ce sujet proviennent des *ars dictaminis*, des recueils de modèles de lettres où le thème principal est justement les diverses manières de demander des fonds aux parents. À ce sujet voir Charles H. HASKINS, «The Life of Medieval Students as Illustrated by Their Letters», *Studies in Medieval Culture*, New York, F. Ungar, 1929, p. 1-35 et 170-192; Jean LECLERCQ, «L'amitié dans les lettres au Moyen Âge. Autour d'un manuscrit de la bibliothèque de Pétrarque», *Revue du Moyen Âge latin*, 1 (1945), p. 391-410; Jean de SALISBURY, *The Letters of John of Salisbury*, vol. I: *The early Letters (1153-1161)*, édition de W. J. MILLOR et Harold Edgeworth BUTLER et révision de Christopher Nugent Lawrence BROOKE, Londres-New York, T. Nelson, 1955; Germain MORIN, «Lettre inédite d'un étudiant en théologie de l'Université de Paris vers la fin du XII^e siècle», *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, 6 (1934), p. 412-416; Paléon, GLORIEUX, «Autour d'une lettre», *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, 21 (1954), p. 137-144; *Ib.*, «L'année universitaire 1392-1393 à la Sorbonne à travers les notes d'un étudiant», *Revue des Sciences Religieuses*, 19 (1939), p. 429-482; *Ib.*, «Les années 1242-1247 à la Faculté de Théologie de Paris», *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, 29 (1962), p. 234-249; Léopold DELISLE, «Le formulaire de Clairmarais», *Journal des Savants*, 1899, p. 172-195; Alphonse de POORTER, «Un recueil de lettres adressées à Adrien De But, étudiant au collège S. Bernard à Paris», *A. Société Émulation Bruges*, 62 (1912), p. 104-136; Gaines POST, «Three Letters Relating to the University of Paris, ca. 1284-1289», *Speculum*, 14 (1939), p. 478-482; Charles-Victor LANGLOIS, «Complainte en vers rythmique d'un écolier picard de l'Université de Paris vers 1280», *Revue internationale de l'Enseignement*, 23 (janvier-juin 1892), p. 561-572; Ezio ORNATO *et al.*, *Jean de Montreuil. Opera*, Turin, G. Giappichelli, 1963. 2 vols; Jacques Le GOFF, «Un étudiant tchèque à l'Université de Paris au XIV^e siècle», *Revue des études slaves*, 24 (1948), p. 143-170; Charles VULLIEZ, «Un témoin de l'*Ars dictaminis* français du XII^e siècle, le manuscrit Additional 18382 de la British Library», *Bulletin de la Société Antiquaire de France*, 1990, p. 218-231; Anne-Marie TURCAN-VERKERK, «Lettres d'étudiants de la fin du XIII^e siècle: les saison du *Dictamen* à Orléans en 1289, d'après les manuscrits Vaticano, Borgh. 200 et Paris, Bibl. de l' Arsenal 854», *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, tome 105, 2 (1993), p. 651-714; J. BALDWIN, *Masters, Princes and Merchants... 2 vols.*

⁴⁶⁴ Pierre d'Espagne aurait reçu les rentes rattachées au bénéfice de doyen de l'église cathédrale de Lisbonne d'un parent noble lui permettant d'aller à Paris. Voir note 304 ; Gilles de Portugal, encore jeune, a reçu de son père pour payer ses futures études à Paris, de grands bénéfices dans trois églises cathédrales de Braga, Coïmbra et Guarda, ainsi que dans les prieurés de Santarém et de Coruche. L. SOUSA, *Da História de São Domingos...*, I, liv. II, chap. XIII, p. 187 et R. CUNHA, *História eclesiástica do arcebispado de Braga...*, II, chap. XXXIII, n. 2, p. 148; Simão de Vasconcelos, âgé de 14 ans, étudiant à l'Université de Paris et neveu du roi de Portugal Jean II, supplie le 17 juillet 1489 au Saint-Siège d'une grâce sur des bénéfices incompatibles dans A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 361, doc. 3321.

⁴⁶⁵ Les chroniques des congrégations religieuses mentionnent très souvent que les études des Portugais à Paris étaient l'inspiration d'une parenté issue de la noblesse.

⁴⁶⁶ D. João de Elvas, ancien étudiant à Paris, a envoyé son fils D. Manuel de Elvas à cette université où séjournait quelqu'un en qui il avait confiance et qui traiterait son fils comme l'un des siens. F. MARIA, *O Céu aberto na Terra...*, II, livre IV, chap. IV, p. 903. De la même façon, le testament de D. Fernando da Guerra – le frère de notre étudiant D. Luís da Guerra – atteste qu'il devait au marchand Vasco Gil la somme payée par ce dernier à la Curie romaine pour les dépenses faites par son neveu D. Duarte de Eça lorsqu'il y étudiait en 1467. José MARQUES, *A Arquidiocese de Braga no séc. XV*, Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1988, p. 149 et *ib.*, «O testamento de D. Fernando da Guerra», *Bracara Augusta*, 33 (1979), p. 187-188. Voir sur ce sujet les remarques très pertinentes de J. VERGER, «Sociabilités et solidarités étudiantes...», p. 210-211.

Toutefois, il ne faut pas écarter le fait que la famille peut également être entendue au sens plus large, une famille au sens spirituel, un aspect qui a déjà été abordé lorsqu'il a été question des ordres religieux et de l'aide à l'étude qu'ils octroyaient à leurs membres.

Être étudiant signifiait aussi être dépendant du pouvoir spirituel. Le mouvement ecclésiastique d'aide aux étudiants a débuté dans la foulée de la Réforme grégorienne. On a très vite compris que l'assainissement clérical passait par une meilleure formation de ses membres dans les écoles les plus prestigieuses. Les premières mesures ont eu pour but d'assurer des prébendes à ceux voulant étudier à l'étranger en leur accordant des dispenses de résidence et en permettant le cumul de bénéfices. Ces mesures ont visé les chapitres cathédraux et furent principalement l'œuvre du pouvoir épiscopal en accord – pour le cas lusitanien – avec la royauté portugaise comme ce fut le cas en 1173 par les dispositions de D. João Peculiar à l'égard des chanoines de Braga⁴⁶⁷. Malgré le bon vouloir épiscopal, cette aide ne palliait pas complètement à la totalité des dépenses. Les étudiants devaient alors chercher des bénéfices ecclésiastiques auprès d'un Saint-Siège devenant de plus en plus le seul responsable de leur d'attribution. À partir du XIV^e siècle, c'est principalement à cette dernière institution que les étudiants dirigeaient leurs prières afin d'obtenir une source régulière de revenus par la demande de bénéfices sous la forme de suppliques ou encore à l'intérieur des *rotuli beneficiorum* ou *nominandorum* rapidement contrôlés par les universités⁴⁶⁸.

En outre, il ne faut pas oublier que cette nécessité de revenus a attiré également l'attention de la royauté lusitanienne, bien qu'une aide sous forme d'un programme officiel et institutionnalisé de bourses destinées aux Portugais voulant étudier à Paris n'ait pris véritablement forme qu'au début du XVI^e siècle⁴⁶⁹. Les premières aides royales aux étudiants remontent cependant au temps des premières démarches épiscopales⁴⁷⁰. Plus tard, ces aides sous forme de bourses semblent être

⁴⁶⁷ Nous avons déjà traité de cette question lors de notre deuxième chapitre. À celle-ci, il faut ajouter des constitutions du synode de Braga de D. Fr. Telo de 1281. On concède à ceux qui allaient étudier, la possibilité de recevoir le produit de leurs bénéfices pendant une période de trois ans (constitution 2). L'archevêque régleme également à la constitution 17 les sorties des clercs du royaume pour le diocèse de Braga : «*Item quod nullus clericus beneficiatus uadat in peregrinacionem extra regnum vel ad studium sine nostra licentia...*». *Synodicon Hispanum*, dirigé par Antonio GARCIA Y GARCIA, vol. II : *Portugal*. Édition de Francisco RODRIGUEZ *et alii*, Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos, 1982, p. 11, Braga 1, constitution 2 et constitution 17, p. 15. Il y a une mention identique dans le synode de Valença do Minho en 1444. *Ib.*, p. 437, Valença do Minho 1, constitution 24. Pour un aperçu général de l'impact des synodes diocésains portugais dans la vie cléricale voir Isaías da Rosa PEREIRA, «A vida do clero e o ensino da doutrina cristã através dos sínodos medievais portuguesas», *Lusitânia Sacra*, 10 (1978), p. 37-74.

⁴⁶⁸ En effet, chaque étudiant qui était considéré comme clerc avait le droit à un *beneficium competentiae*. Cette question a été traitée notamment par P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, chap. VII, p. 227-250; P. TRIO, «Financing of University Students in the Middle Ages: a New Orientation», p. 3-4 et la bibliographie mentionnée aux pages 16-17.

⁴⁶⁹ Pour le patronage des études par les rois de France et d'Angleterre au XIII^e, voire au XII^e siècle, consulter P. TRIO, «Financing of University Students in the Middle Ages: a New Orientation», p. 11.

⁴⁷⁰ L'exemption du 18 mars 1173 a été faite à la demande du roi Alphonse-Henri avec l'accord protocolaire de son fils Sanche et de sa fille Térèse. A. SÁ, «Primórdios da cultura portuguesa», p. 18, doc. 6. De ce contexte fait partie également la bourse royale de 1190 qui octroie annuellement 400 *morabitinos* aux chanoines réguliers de Sainte-Croix de Coïmbra qui voulaient aller étudier *in partibus Galliae*.

accordées à titre privé, c'est-à-dire aux membres de la famille royale ou faisant partie de leur maisonnée. Toutefois, le manque d'études faites à ce sujet ne permet de bien cerner cette question qu'à partir du milieu du XV^e siècle⁴⁷¹. On constate alors qu'elles ont été octroyées à tout le moins pendant le troisième quart du siècle⁴⁷². Par la suite, elles se sont raréfiées et réglementées en réaction aux protestations des procureurs du peuple dans les cortes de 1472-1473 et 1481-1482⁴⁷³. Ces mesures n'ont pas eu finalement l'effet escompté puisqu'elles étaient encore octroyées pendant le règne de Jean II (1481-1495)⁴⁷⁴. Ce n'est finalement qu'en 1499 que la royauté portugaise se mêle officiellement de la *peregrinatio academica* portugaise vers Paris en instaurant deux bourses au collège de Montaigu⁴⁷⁵. Luís de Matos croit que ces bourses ont été utilisées au plus pendant une vingtaine d'années – à la suite desquelles et par l'influence de Diogo de Gouveia l'Ancien – elles

⁴⁷¹ J. MARQUES, «Os corpos académicos e os servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 99. Ces bourses provenaient très souvent de peines pécuniaires réglant des litiges soumis au roi ou de certaines impositions fiscales : le roi ordonne le 28 décembre 1463 que l'on paie 800 *reais brancos* à Fr. Pedro qui allait étudier au royaume d'Angleterre (A. SÁ, *CUPo*, VI, p. 303, doc. 2067); le 15 septembre 1464, Alphonse V ordonne à un couple de la ville d'Alenquer de payer 300 *reais brancos* à un frère mineur [serait-il le même?] qui s'en va étudier à Oxford (*Ib.*, VI, p. 313, doc. 2078) et le 18 octobre 1463, il octroie à Fr. João Sobrinho, maître en théologie, une rente annuelle de 15 000 *reais brancos* pris de la sise sur l'exportation de vins imposée à Lisbonne (*Ib.*, VI, p. 300, doc. 2063).

⁴⁷² Les cinquante-sept boursiers trouvés par Humberto Moreno pour la période 1450-1475 étaient majoritairement des proches du roi et dont 55 % étaient des *fidalgos* ou des chevaliers. Humberto Carlos Baquero MORENO, «Um aspecto da política cultural de D. Afonso V: a concessão de bolsas de estudo», *Revista de Ciências do Homem* (Universidade de Lourenço Marques), série A, vol. 3, 1 (1970), p. 195-196. Aucun de ces boursiers apparaît dans notre dénombrement des universitaires portugais à Paris.

⁴⁷³ *Ib.*, p. 196. Humberto Moreno donne comme raison de ce fait les difficultés de nature économique auxquelles le roi dut faire face et les multiples prêts que ce dernier a sollicités à la nation afin de subventionner les guerres contre la Castille. À cela, il faut ajouter la profonde aversion des cortes vis-à-vis l'octroi de ces bourses. Cette aversion a concerné dans un premier temps les étudiants portugais séjournant à l'étranger. Dans les cortes de Coïmbra-Évora de 1472-1473, il est demandé que les bourses soient accordées seulement aux étudiants de l'Université de Lisbonne. En réponse, le roi a promis de ne plus concéder des bourses d'étude à l'intérieur et à l'extérieur du royaume, sauf pour des béjaunes dont les pères méritaient de la déférence vis-à-vis la royauté! A. SÁ, *CUPo*, VII, p. 153, doc. 2494; Armindo de SOUSA, *As Cortes medievais portuguesas: 1385-1490*, vol. II, Porto, Instituto Nacional de Investigação Científica, 1990, cinquième section, 1472-3 (Coïmbra-Évora), p. 401; A. COSTA, «Estudos superiores e universitários em Portugal no reinado de D. João II», p. 257 et J. MARQUES, «Os corpos académicos e os servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 99. Dans les cortes d'Évora-Viana en 1481-1482, c'est même toutes les bourses qui devaient être abolies sans jamais être concédées à nouveau. A. SOUSA, *As Cortes medievais portuguesas: 1385-1490*, II, 1481-2 (Évora-Viana), p. 460 et J. MARQUES, «Os corpos académicos e os servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 99. Heureusement, les bourses ne furent pas de facto supprimées et les rois portugais à l'aube de l'époque moderne ont continué à respecter une politique favorisant l'apprentissage dans les écoles étrangères de grande prestige. Voir Humberto Carlos Baquero MORENO, «Tensões e conflitos na sociedade portuguesa em vésperas de 1492», *Revista de História*, vol. XI (1991), p. 23-43.

⁴⁷⁴ Il est vrai cependant que Jean II recommandait le plus souvent les nombreux étudiants à s'adresser directement à Rome afin d'obtenir des bénéfices ecclésiastiques leur permettant d'assumer les frais des études. A. COSTA, «Estudos superiores e universitários em Portugal no reinado de D. João II», p. 259.

⁴⁷⁵ Le contexte de cet épisode est mis au clair par L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 7-9, 135-137. Le collège de Montaigu a reçu treize cents livres – par l'entremise de l'amiral de Gravelle et grand protecteur de Jean de Standonck – provenant de la vente des marchandises prises sur un navire marchand portugais appréhendé par des corsaires français en 1498. Emmanuel I^{er} qui se plaint de cette prise, obtient la remise de cette somme par le fameux Jean de Standonck, principal du collège. Les deux parties se sont accordés finalement sur un compromis le 8 mai 1499. Cette somme serait convertie dans la création de deux bourses à l'intention de deux pauvres étudiants portugais au collège de Montaigu. Chacun aurait une chambre séparée, «marquées sur leurs portes aux armes de Portugal» et une messe serait dite chaque mois à l'honneur du roi portugais et de ses successeurs.

furent supplantées par celles du collège de Sainte-Barbe qui est devenu par la suite le vivier des Portugais à Paris⁴⁷⁶.

Peut-être plus négligées par l'historiographie, les municipalités ont également eu un rôle économique important dans la culture du royaume. Elles assuraient parfois les frais d'un professeur dans la ville⁴⁷⁷ et le prêt des livres⁴⁷⁸. Les exemples les plus probants de cette aide municipale concernent cependant l'octroi de *tenças* – de véritables bourses d'études – aux étudiants voulant aller ou ayant séjourné à l'étranger⁴⁷⁹. Cependant, les actes municipaux étant très lacunaires, nous n'avons que de rares exemples de ces subventions datées des dernières décennies du XIV^e et du début du XV^e siècle⁴⁸⁰. À titre d'exemple, le conseil municipal de Porto donne le 4 avril 1394, à Fr. Pedro Correia, dominicain, une aide d'une valeur de 300 livres prises sur la rente de l'hôpital de Rocamador, pour qu'il puisse continuer ses études à Oxford :

... Il est apparu Fr. Vasco do Valle, prieur du monastère [couvent] de Saint Dominique de la dite ville [Porto] qui déclare aux conseillers municipaux, au procureur et aux prud'hommes que Fr. Pedro, frère de l'ordre [dominicain] et maître en philosophie, voulait selon la volonté de Dieu aller étudier à Oxford (*Ixonía*). Comme il n'avait pas de moyens pour y parvenir sans l'aide de Dieu et des bons chrétiens et parce que cela était une œuvre sainte et de Dieu, il suppliait lesdits gentilshommes que lui soit accordée une quelconque aide, par l'amour de Dieu, des rentes des *espitaes* (?) de ladite cité. Cela serait une œuvre de charité. Ledit Fr. Pedro retirerait une bonne science pour servir Dieu et pour le profit de leurs âmes. Le juge, les conseillers municipaux, le procureur et les prud'hommes étant face à la pétition, l'ont acceptée et l'ont prié d'attendre.

Tout de suite, les conseils municipaux voyant que la pétition était bonne et sainte et que le dit Fr. Pedro était de bonne renommée et condition, bon prêcheur et apte, se sont accordés pour qu'on lui donne trois cents livres de cette monnaie qui maintenant a cours, pour l'amour de Dieu, de la rente de l'hôpital de Rocamador dont Fernão

⁴⁷⁶ *Ib.*, p. 9.

⁴⁷⁷ ANTT, *Chancelaria de D. João II*, livre 21, fl. 121 dans Gabriel PEREIRA, *Documentos sobre a História da cidade de Évora*, II, Évora, Typographia da Casa Pia, 1887, p. 37-38, doc. XVI et ANTT, *Chancelaria de D. Afonso V*, livre 35, fl. 108; ANTT, *Leitura Nova*, livre 6 de Odiana, fl. 104 dans *Ib.*, p. 75-79, doc. XXXVII. Voir à ce sujet J. MATTOSO, «A Universidade e a Sociedade» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 325.

⁴⁷⁸ E. OLIVEIRA, *Elementos para a história do município de Lisboa*, I, p. 328 et *Documentos do Arquivo Histórico da Câmara Municipal de Lisboa. Livro de Reis*, vol. I, Lisbonne, Câmara Municipal de Lisbonne, 1957p. 65, doc. 26.

⁴⁷⁹ Cette pratique se retrouvait aussi à Gand, à Syracuse et à Bruges. Pour cette question voir P. TRIO, «Financing of University Students in the Middle Ages: a New Orientation», p. 22-24, notes 69 et 87.

⁴⁸⁰ À notre avis, il est possible de faire remonter cette pratique au règne de Denis I^{er}. On sait à partir des chapitres des cortes de Lisbonne relatifs aux chapitres spéciaux de Évora faits le 14 juillet 1456, que dès le temps du roi Denis (fin du XIII^e – début du XIV^e siècle), les officiers [municipaux?] subventionnaient entre autres des étudiants avec les fonds des municipalités : (5) *Outrossy senhor vossa merceee sabera que antigamente do tempo del rei dom Denis pera ca e assy ficou em memoria dos rex que ante elle forom ataa ora os officiaes despenderem os dinheiros que à cidade pertenciam naquellas despesas que entendiam que era honra e proveito da cidade por franqueza della dando dinheiro a mocos de estrebeira e a porteiros e aposentadores e a escolares e assy a outras quaesquer despesas que estes entendenssem, porque estas despesas se faziã em alvidro dos officiaes, que esta fianca sempre foi em elles e assy senhor se acha nos livros passados de cento annos pera ca e mais, de guisa que per scriptura nem per memoria dos homens nom se acha o contrario.* ANTT, *Chancelaria de D. Afonso V*, livre 35, fl. 108; ANTT, *Leitura Nova*, livre 6 de Odiana, fl. 104 dans G. PEREIRA, *Documentos históricos da cidade de Évora*, II, p. 77, doc. XXXVII.

Domingues était le gardien. Ils ordonnèrent à ce dernier de rendre à Fr. Pedro la dite somme prise sur la rente de l'hôpital qu'il recevait⁴⁸¹.

Un autre exemple est celui où Fr. Vasco Gil, OP, maître en théologie et natif de la ville de Porto, qui demande en 1402 au conseil de sa ville natale une subvention pour terminer de payer les derniers dix francs de dette qu'il contracta au long de dix-sept ans d'études :

Item. Dans la dicte place et jour et présents lesdits juge, conseillers municipaux et prud'hommes (*homens bons*), il est apparu Fr. Vasco Gil, maître en théologie de l'ordre de Saint Dominique qui argumente que, parce que ledit juge et les conseillers municipaux (*vereadores*) savaient bien qu'il est natif de cette ville [Porto], [parce] qu'il était parent d'une grande partie des conseillers de ladite ville, [parce] qu'il avait fait beaucoup pour apprendre la Science dont en ce moment il était expert et qu'il l'avait apprise pendant xvii ans, [parce] que sa maîtrise lui a coûté une [forte] somme d'or et dont, grâce à Dieu et aux chrétiens, il ne restait à payer que 10 francs, il les supplia de lui aider à payer les dits 10 francs sur l'engagement de toujours prier pour eux. Tout de suite les dits juge et conseillers et prud'hommes l'ont donné 3 500 livres pour payer les dits 10 francs⁴⁸².

Ces exemples ne sont pas suffisants pour brosser un tableau complet de ces subventions municipales⁴⁸³. Pourtant, il semble dégager un portrait identique du bénéficiaire : un mendiant, bien recommandé, qui demande un geste de charité auprès des membres d'un conseil municipal. Ces aides semblaient constituer des œuvres plutôt pieuses⁴⁸⁴. De plus, elles étaient très probablement accordées à ceux voulant poursuivre des études à l'étranger. Le cas de Fr. Vasco Gil,

⁴⁸¹ Notre traduction de la version originale en portugais dans A. SÁ, *CUPo*, II, p. 223, doc. 483. Il existe une courte notice biographique de ce Fr. Pedro Correia dans A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV», p. 588, n. 131.

⁴⁸² Notre traduction de la version originale en portugais dans A. SÁ, *CUPo*, II, p. 285, doc. 561. À ce dominicain que certains ont considéré à tort comme franciscain (António H. de Oliveira MARQUES, *A sociedade medieval portuguesa. Aspectos da vida quotidiana*, cinquième édition, Lisbonne, Editora Sá da Costa, 1987, p. 242), António do Rosário a consacré une petite notice biographique par laquelle nous savons que déjà bachelier, il s'est immatriculé en juin/septembre 1396 à la Faculté de théologie de l'Université de Cologne. *Die Matrikel der Universität Köln*, éd. H. KEUSSEN, I, p. 83 et A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV», p. 596, n. 159. À ce fait, nous pouvons ajouter que sa maîtrise, lui coûtant beaucoup d'argent, avait été vraisemblablement obtenue en 1399. Ainsi, toujours dans la matricule de Cologne et lors du rectorat de Ratyngen de Berka entre le 8 octobre et le 20 décembre 1399, il y est désigné en première place en tant que nouveau maître de théologie, qui avait le 3 novembre *aulam suam soll(m)pniter celebravit crastino commemorationis animarum*. *Die Matrikel der Universität Köln*, éd. H. KEUSSEN, I, p. 97. Il est donc retourné après sa maîtrise au Portugal où on le voit deux ans plus tard faire cette demande au conseil municipal de Porto afin de payer les dettes qu'il avait contractées à Cologne.

⁴⁸³ Les autres mentions dont nous avons connaissance sont les suivantes : le 5 décembre 1380, Ferdinand I^{er} écrit au conseil municipal de Lisbonne pour que ce dernier fournisse une aide monétaire à Fr. Rodrigo de Sintra, franciscain, afin qu'il puisse aller étudier à l'étranger. A. SÁ, *CUPo*, II, p. 73, doc. 339 et la bibliographie mentionnée — Un peu avant 1390, Fr. João de Xira, franciscain et bachelier en théologie, demande à la ville de Porto de l'aider à continuer ses études à l'extérieur du Portugal. Fr. Fernão da SOLEDADE, *História Seráfica cronológica da Ordem de S. Francisco*, III, Lisbonne, Officina de Manoel & Joseph Lopes Ferreyra, 1705, liv. I, chap. XXIV, p. 151; Domingos Pinho BRANDÃO, *Teologia, Filosofia e Direito na Diocese do Porto nos Séculos XIV e XV. Alguns subsídios para o seu estudo*, Porto, Centro de Estudos Humanísticos, 1960, p. 73-74 et F. LOPES, «Franciscanos portugueses pretridentinos», p. 472 — Le 29 novembre 1475, le conseil municipal de Porto a encore subventionné un certain Fr. Afonso Diaz, dominicain, pour le support de ces études dans Arquivo Histórico do Município do Porto, *Livro IV das vereações*, fl. 24v dans J. MARQUES, «Os corpos académicos e os servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 103, note 164.

⁴⁸⁴ J. MARQUES, «Os corpos académicos e os servidores» dans *História da Universidade em Portugal*, p. 103.

OP est cependant un peu différent puisqu'il demande cette aide après la fin de ses études. Ce devait être son appartenance au milieu des conseillers qui lui a permis l'octroi de cette *tença*. Comment expliquer autrement la concession de trois mille cinq cents livres pour payer une simple dette de dix francs ?

En dernier, cette pérégrination intellectuelle aurait pu profiter d'un patronage nobiliaire et clérical portugais en termes de fondations d'institutions collégiales, prêts de livres et autres aides dépassant parfois le seuil du royaume lui-même⁴⁸⁵. Malheureusement, nous n'avons pour les Portugais résidants à Paris aucun indice de ces patronages princiers ou d'institutions charitables comme celles par exemple que Paul Trio a relevé à Ypres⁴⁸⁶.

Cette rapide synthèse a permis de constater les divers moyens par lesquels les Portugais voulant aller à Paris recueillaient des revenus. Toutefois, tous ces revenus n'étaient pas d'un grand secours, si les universitaires n'arrivaient pas les acheminer à Paris.

D. LA PROBLÉMATIQUE DU RAVITAILLEMENT DES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES

Cette question, qui est à notre avis aussi à la base de la géographie de la *peregrinatio academica* médiévale, n'a pas beaucoup attiré l'attention des historiens⁴⁸⁷. L'image retenue est de

⁴⁸⁵ Avant la fondation de l'Université au Portugal, il nous est resté de sources testamentaires concernant les legs de livres ou des sommes d'argents pour ceux allant aux *studia* qui étaient alors ceux à Paris ou à Bologne (I. PEREIRA, «Escolas e livros na Idade Média em Portugal», p. 61). Ces témoignages à l'égard d'étudiants portugais à l'étranger relèvent le plus souvent d'un lien familial avec le bénéficiaire. Ainsi, le *magister scholarum* de Braga laisse à son *clientulo* Laurent vers 1191 de l'argent pour qu'il aille *ad studium*. A. SÁ, «Primórdios da cultura portuguesa II», p. 14, doc. 14. D'autres exemples plus tardifs peuvent être recueillis dans *Ib.*, p. V.

⁴⁸⁶ Il est vrai que des subventions par des gens de rang moindre n'ont peut-être jamais été enregistrées ou jamais survécues. P. TRIO, «Financing of University Students in the Middle Ages: a New Orientation», p. 10. Pour l'exemple d'une confrérie, voir *Ib.*, «A Medieval Students' Confraternity at Ypres: the Notre Dame Confraternity of Paris Students», *History of Universities*, 5 (1985), p. 15-53. Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne et mère de Charles le Téméraire a parfois subventionné les études des fils de membres de son hôtel. Monique SOMMÉ, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, p. 366-367. Il est probable qu'elle a aussi subventionné les études de **Fernand** et **Vasque de Lucène**, très probablement les fils de son médecin Alphonse de Lucène. Voir pour cela, *ib.*, p. 458 et J. PAVIOT, *Portugal et Bourgogne au XV^e siècle, 1384-1482: recueil de documents extraits des archives bourguignonnes*, p. 108-111. Cela fut déjà avancé par Alvaro da Costa Pimpão, puisque ces deux universitaires se sont établies à la cour bourguignonne après leurs études. Alvaro Júlio da Costa PIMPÃO, *História da Literatura portuguesa. Idade Média*, deuxième édition revue et corrigée, Coïmbra, Atlântida, 1959, 305-306. Pour l'étude des Portugais dans l'entourage de la duchesse Isabelle, outre la thèse de Monique Sommé, voir son article «Les Portugais dans l'entourage de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal (1430-1471)», *Revue du Nord*, tome LXXVII, 310 (avril-juin 1995), p. 321-343.

⁴⁸⁷ Nous faisons face ici à un vide tributaire avant tout de la stagnation d'une historiographie qui se borne à renvoyer à des lettres stéréotypées d'étudiants et à de rares mentions de la documentation universitaire. Bien que certains historiens aient abordé parfois le sujet très rapidement, seulement Elisabeth Mornet s'est penchée plus en détail sur cette problématique. É. MORNET, «Le voyage d'études des jeunes nobles danois du XIV^e siècle à la Réforme», *Journal des Savants*, octobre-décembre 1983, p. 287-318.

façon approximative toujours la même, à savoir un apport de revenus reposant, la plupart du temps, sur des messagers universitaires (*nuntii*) qui pouvaient être remplacés le cas échéant par un familier, un collègue, un compatriote de l'étudiant ou un marchand. Ceux-ci en sillonnant les routes médiévales, apportaient des lettres, des colis, de l'argent ou même des bagages à l'intention de l'étudiant de la part de sa famille⁴⁸⁸. Ce contexte, sans le dénier dans son ensemble, reste incomplet dans la mesure où il fait abstraction d'une donnée importante, celle du développement d'un commerce international contemporain de l'épanouissement du mouvement universitaire dans l'Occident médiéval⁴⁸⁹. L'association de ces deux mouvements – à cause d'insuffisances documentaires ou d'une trop grande spécialisation des historiens – n'a jamais dépassé le cadre de références très brèves et très succinctes des rôles qui pouvaient jouer à l'occasion les marchands auprès de l'étudiant en tant que compagnons de route⁴⁹⁰, en tant que prêteurs de ressources

⁴⁸⁸ H. RIDDER-SYMOENS, «Mobility» dans *Universities in the Middle Ages*, p. 301. Il s'agit des messagers universitaires appelés de *nuntii volantes*, bénéficiés comme les étudiants et choisis à Paris en nombre illimité par le procureur de chaque nation en fonction des diocèses d'origine des étudiants. Ils sont à distinguer des autres messagers universitaires, de ceux élus par les maîtres afin de résoudre des problèmes de l'université auprès de la papauté ou ailleurs (*nuncios*) et de ceux qui, étant des bourgeois prospères, normalement des marchands et des banquiers, servaient d'échangeurs ou prêteurs aux membres de l'université (*nuntii maiores*). P. KIBRE, *The Nations in the Medieval University*, p. 80. Cette question demeure controversé chez les historiens qui ne semblent pas s'accorder sur une typologie précise. Voir M. WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, p. 35-36; Hastings RASHDALL, *The Universities of Europe in the Middle Ages*. Nouvelle édition préparée par Frederick Maurice POWICKE et Alfred Brotherston EMDEN, huitième édition, vol. I, Oxford, Clarendon University Press, 1997, p. 191, 420-42; Suzanne BUDELLOT, *Messageries universitaires et messageries royales*, Paris, Domat-Montchrestien, 1934 (Thèse en Droit de l'Université de Paris, 1935, p. 3-9); César Égasse DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, I, Paris, Fr. Noël, 1665, p. 237-240. Réimpression Francfort, 1965; P. TRIO, «A Medieval Students' Confraternity...», p. 16, 42; Eugène VAILLE, *Histoire générale des postes françaises, I : Des origines à la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1947, p. 220-282; L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 19, 110; Manuel ALVAR, «La Partida Segunda y la vida académica del siglo XIII» dans *Las abreviaturas en la enseñanza medieval y la transmisión del saber*, Barcelona, Publicacions Universitat de Barcelona, 1990, p. 209.

⁴⁸⁹ Cette relation entre le commerce médiéval et la *peregrinatio academica* fut supposée par P. E. Russell pour les universitaires portugais en Angleterre et par Joaquim V. Serrão pour ceux à Montpellier sans qu'ils aient amené aucune preuve tangible de cette relation dans leurs exposés respectifs. P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 186 et J. SERRÃO, *Les Portugais à l'Université de Montpellier (XII-XVII^e siècles)*, p. 17-22.

⁴⁹⁰ Aux conditions du voyage déjà énoncées, il faut ajouter aussi que les étudiants se servaient aussi des routes fluviales de la Hanse pour aller, par exemple, de Londres à Padoue ou à Ferrare. Voir pour toute cette question H. RIDDER-SYMOENS, «Mobility» dans *Universities in the Middle Ages*, p. 299-303. Il est désormais possible d'affirmer, du moins pour le cas portugais, que les bateaux impliqués dans le grand commerce international acheminaient parfois des étudiants lusitaniens vers les universités étrangères. Vers la première moitié du XV^e siècle, D. Afonso Nogueira prend le chemin de l'Université de Bologne dans un navire marchand. F. MARIA, *O Céu aberto na Terra...*, II, p. 642. Nous croyons comme Yves Renouard que les étudiants portugais prenaient également ces routes commerciales maritimes pour aller à Paris. Yves RENOARD, «Les liens intellectuels de Bordeaux et du Portugal» dans Yves RENOARD, *Études d'histoire médiévale*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1968, p. 25. Cette pratique permettrait de rentabiliser encore plus le voyage commercial. F. BARATA, *Comércio e navegação de Portugal com o Levante peninsular (1280-1415) - Subsídios para a história do comércio externo português medieval*, p. 78.

monétaires⁴⁹¹ ou en tant que messagers⁴⁹². Il n'est donc pas étonnant que des marchands aient participé au ravitaillement que nous tentons de cerner. Il ne faut point oublier que ces deux groupes se ressemblaient plus que l'on pense. Détenteurs de privilèges plutôt semblables, le marchand et l'universitaire faisaient partie d'un même système mené par l'argent. Liés par ce dernier, on pourra aussi ajouter qu'ils l'étaient par une activité commerciale. Une pratique évidente pour le marchand; une pratique étouffée, bafouée et sous-entendue pour l'universitaire⁴⁹³.

Cette explication a été indispensable pour attester de l'importance du facteur économique dans le séjour des maîtres et étudiants dans une université lointaine qui pouvait favoriser une certaine connivence entre ces mêmes universitaire et un milieu marchand. Cette communauté d'intérêt économique se manifestait pour les universitaires portugais à Paris dans le partage avec les marchands d'une même voie commerciale maritime servant à acheminer leurs ressources vers la ville universitaire de Paris. La voie en question était un circuit commercial liant le Portugal à Harfleur, sur l'estuaire de la Seine dont il faut au préalable rappeler l'existence.

⁴⁹¹ Voir notre note 466. Par ailleurs, les étudiants ont parfois adopté cette pratique d'échanges en monnaie fiduciaire pour le transfert de leurs fonds. Jacques Verger constate en utilisant des actes notariés que le procédé de ravitaillement le plus utilisé à l'Université de Toulouse était celui des lettres de change ou la cession de créances payables dans la ville universitaire. Pour le cas portugais, ce stratagème fut utilisé au moins au début du XVI^e siècle, alors que l'étudiant lusitanien à Paris devait aller chercher la valeur de la bourse octroyée par la royauté portugaise à la factorerie d'Anvers. L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 14-18, 20-21, 23; Anselmo Braamcamp FREIRE, «Maria Brandôa, a do Cristal. II : A Feitoria da Flandres», *Arquivo Histórico Português*, VI (1906), p. 386-387, note 4-5 et António BAIÃO, «A Inquisição em Portugal e no Brazil. Subsídios para a sua história», *Arquivo Histórico Português*, VI (1906), p. 470-471. C'est à partir de 1498 que la factorerie d'Anvers a commencé à prendre de l'importance par la vente du poivre qui commençait alors à affluer d'Asie. Émile COORNAERT, *Les Français et le commerce international à Anvers. Fin du XV^e siècle-XVI^e siècle*, I, Paris, Marcel Rivière et Compagnie, 1961, p. 235 et Renée DOEHAERD, *Études anversoises. Documents sur le commerce international à Anvers 1488-1514*, vol. I : *Introduction*, Paris, S.E.V.P.E.N, 1963, p. 27. La lettre de change fut également le procédé employé lors de deux transferts de fonds servant à payer les études d'un Portugais au collège de Guyenne à Bordeaux en 1543 et l'année suivante, celles d'António Gomes de l'île de Madère, alors étudiant à Paris au collège de Sainte-Barbe. Étienne TROCMÉ et Marcel DELAFOSSE, *Le Commerce rochelais de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1952, p. 89.

⁴⁹² F. BARATA, *Comércio e navegação de Portugal com o Levante peninsular (1280-1415) - Subsídios para a história do comércio externo português medieval*, p. 18. Il y faut ajouter le rôle qu'ils ont eu dans l'apport des revenus étudiants vers la ville universitaire. C'est ce que nous tenterons entre autres de démontrer au cours du présent chapitre. Pour l'instant, remarquons ce même rôle au XVI^e siècle dans la *peregrinatio academica* portugaise vers Salamanque. Armando de Jesus Marques observe que c'était les *arrieros* (sorte de muletiers) – privilégiés par l'Université et par leur statut de marchands – qui amenaient les provisions familiales aux étudiants. Ces derniers pouvaient aussi eux-mêmes s'en charger de cette tâche lorsqu'ils venaient au Portugal en vacances. A. MARQUES, *Portugal e a Universidade de Salamanca...*, p. 249.

⁴⁹³ Jacques Le Goff a également constaté que ces deux groupes posaient les mêmes problèmes de théorisation aux théologiens médiévaux. Jacques LE GOFF, «Préface», *Un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1999, p. 17. Première publication dans *Pour un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1977.

II. L'EXISTENCE D'UN CIRCUIT COMMERCIAL ENTRE LE PORTUGAL ET LA NORMANDIE TOUT AU LONG DU MOYEN ÂGE⁴⁹⁴

A. INTRODUCTION : AVANT LE XIII^E SIÈCLE

Les relations commerciales entre le Portugal et l'Europe du Nord remontent à la période du développement économique de la Chrétienté occidentale aux XI^e et XII^e siècles. Ces contacts ont été essentiellement irréguliers et sous-jacents à des motivations militaires *via* les invasions normandes de la péninsule Ibérique au XI^e siècle et religieuses par l'attrait du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle⁴⁹⁵. Mais, ce furent les convois de Croisés qui s'arrêtèrent en route vers la Terre Sainte sur la future côte portugaise au cours du XII^e siècle qui ont popularisé les routes maritimes et permirent désormais un contact océanique plus étendu entre le Portugal et l'Europe du

⁴⁹⁴ Le réseau commercial que nous tentons ici de démontrer l'existence n'a pas encore été étudié de manière satisfaisante. Nos connaissances se limitent en fait à de brèves mentions dépourvues de tout encadrement historique, d'une présence portugaise à Harfleur depuis la fin du XIII^e siècle et aux privilèges accordés aux marchands portugais de cette ville par la royauté française durant les XIV^e et XV^e siècles. Il nous a été impossible de consulter, malgré de maintes démarches, le seul travail traitant spécifiquement des relations entre le Portugal et la Normandie par Jules THIEURY, *Le Portugal et la Normandie jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Relations. Commerce*, Paris, A. Aubry, 1860. Michel Mollat nous informe cependant que ce dernier n'amène rien de neuf sur le commerce médiéval par rapport à l'ouvrage de É. de Fréville (Ernest de FRÉVILLE, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, Rouen-Paris, Le Brument-Auguste Durand, 1857. 2 vols) dans Michel MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, Paris, Librairie Plon, 1952, p. 226, note 58. Une histoire succincte de la ville d'Harfleur au Moyen Âge avec bibliographie peut être recueillie dans *Répertoire numérique des archives communales antérieures à 1790. Archives départementales de la Seine-Maritime. Ville d'Harfleur*, rédigé par Paul LE CACHEUX et introduction de François BLANCHET, Rouen, Imprimerie Lecerf, 1947, p. 7-34.

⁴⁹⁵ Pour l'importance des invasions normandes dans le développement des relations entre le Portugal et l'Europe du Nord consulter António H. de Oliveira MARQUES, *Hansa e Portugal na Idade Média*, deuxième édition revue et corrigée, Lisbonne, Editorial Presença, 1993, p. 25-28 et Jaime CORTESÃO, *Os Descobrimentos Portugueses*, vol. I, édition commémorative des centenaires des grandes navigations portugaises de Bartolomeu Dias a Pedro Álvares Cabral (1487-1500), Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1990, p. 158-161. Pour celle du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, A. MARQUES, *Hansa e Portugal na Idade Média*, p. 37-41; José Gentil da SILVA, «L'appel aux capitaux étrangers et le processus de la formation du capital marchand au Portugal du XIV^e au XVII^e siècle» dans Michel MOLLAT et Paul ADAM, éd. *Les aspects internationaux de la découverte océanique aux XV^e et XVI^e siècles. Actes du cinquième colloque international d'histoire maritime (Lisbonne, 14-16 septembre 1960)*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, p. 345, note 1 et Yves RENOARD, «Les relations du Portugal avec Bordeaux et la Rochelle au Moyen-Age», *Revista Portuguesa da História*, VI (1955), p. 240-241. (Premier tome de l'hommage au professeur Pierre David). L'ouvrage essentiel pour l'étude de la pèlerinage de saint Jacques de Compostelle, et où le lecteur puisera maintes informations sur ce sujet, est celui de Luís Vázquez de PARGA, José Maria LACARRA et Juan Uría RIU, *Las Peregrinaciones a Santiago de Compostela*, Madrid, Conseil supérieur d'investigations scientifiques, 1948-1949. 3 tomes.

Nord⁴⁹⁶. Cette ouverture des routes maritimes a vite attiré des marchands, surtout de la part des Portugais, qui vers la fin du siècle hantaient déjà les ports étrangers lointains, notamment en Flandres⁴⁹⁷. Ces voyages supposaient donc une connaissance préalable par les Lusitaniens des ports au long de la côte française dont ceux de la Normandie⁴⁹⁸. Toutefois, il faut se rendre à l'évidence que le gros des échanges commerciaux se faisaient encore par le continent, sur des routes terrestres et fluviales qui liaient foires et marchés.

B. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES AU XIII^E SIÈCLE

Le commerce maritime portugais avec la Normandie n'aurait acquis ses caractères plus constants qu'à partir de la fin du XIII^e siècle. La documentation française permet à cette époque de

⁴⁹⁶ A. MARQUES, *Hansa e Portugal na Idade Média*, p. 28-36. L'exemple le plus typique est la prise de Lisbonne en 1147 par des croisés anglais, français, bretons et normands qui s'en vont alors en Terre Sainte. La bibliographie concernant cet épisode est importante et elle fut inventoriée dans Y. RENOARD, «Les relations du Portugal avec Bordeaux et la Rochelle au Moyen-Age», p. 243, note 7-7bis et C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 176, note 1. Cela doit être mis en parallèle avec le développement à la même époque du littoral qui permet désormais un commerce extérieur dans les environs du Douro dans J. CORTESÃO, *Os Descobrimentos Portugueses*, I, p. 168. La première mention que nous ayons de ce commerce date de 1141, quand le roi Henri-Alphonse donne à la cathédrale de Porto la moitié de la dîme perçue sur toutes les barques venant des parties de France. *Documentos régios portuguesas. Documentos régios*. Édition diplomatique et notes de Rui de AZEVEDO, vol. I: *Documentos dos condes portugalenses e de D. Afonso Henriques (A.D. 1095-1185)*, tome II, Lisbonne, Académie portugaise d'Histoire, 1962, p. 55.

⁴⁹⁷ Dans les années 1180, les Portugais y exportaient de la mélasse, de l'huile d'olive et du bois. Ils sont déjà assez nombreux en 1197 pour pouvoir établir à Bruges des factoreries et des bureaux de commerce. Voir Émile Vanden BUSSCHE, *Flandre et Portugal. Mémoires sur les relations qui existèrent autrefois entre les Flamands de Flandre – particulièrement ceux de Bruges – et les Portugais*, Bruges, [s.n.], 1874, p. 47-48 et António H. de Oliveira MARQUES, «Notas para a História da Feitoria Portuguesa na Flandres, no século XV» dans *Ib., Ensaios de História Medieval Portuguesa*, deuxième édition, Lisbonne, Editorial Vega, 1980, p. 169. L'installation de ces routes maritimes constitua une voie de remplacement à l'acquisition par le Portugal des draps du Nord-Ouest de l'Europe par les foires de Champagne. Gérard SIVÉRY, *L'économie du Royaume de France au siècle de Saint Louis*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1984, p. 223. On sait cependant que des Espagnols (probablement originaires de Barcelone et de Lérida) allaient à ces foires. Ils avaient au XIII^e siècle des maisons communes et particulières à Provins. À Troyes, ils avaient l'habitude de fréquenter la rue de la Clef-de-blois. Félix BOURQUELOT, *Études sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, première partie, Paris, Imprimerie impériale, 1865, p.197 et 275.

⁴⁹⁸ Nous en avons un précieux exemple datant de 1188. Cette année, une expédition organisée par les négociants de la Flandre, de l'Angleterre, de la Normandie et de la Bretagne partit de l'Escault vers Lisbonne pour exercer des représailles sur les villes maritimes de l'Algarve et du royaume de Séville. Ces lieux hébergeaient des pirates maures qui pillaient les convois des navires marchands. Voir pour ceci Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas de REIFFENBERG, *Coup d'oeil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et le Portugal*, Bruxelles, M. Hayez, 1841, p. 8; *Narratio de itinere navali peregrinorum hierosolymam tendentium et silviam capientium*, édition de Charles Wendell DAVID, *separata de Proceedings of the American Philosophical Society*, 81 (1939), p. 591-678; E. FRÉVILLE, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, I, p. 116-117 et C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 176.

cerner une présence de Portugais en Normandie⁴⁹⁹. En même temps, la législation portugaise rend compte d'une conjoncture propice au développement du commerce extérieur portugais dont une des destinations était précisément le duché de Normandie⁵⁰⁰. Il est cependant indiscutable que des relations maritimes ont existé entre les deux régions dès le début du XIII^e siècle alors que le marché normand était déjà ouvert aux Portugais⁵⁰¹. Par contre, ces relations auraient été plutôt épisodiques

⁴⁹⁹ Ainsi, les privilèges que les Portugais ont obtenu à Harfleur en 1310 font souvent état de pratiques suivies depuis longtemps que Charles Verlinden situe au moins depuis la fin du XIII^e siècle. Pour des cas précis voir C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 189-190. On remarque également la présence de Portugais dans la flotte que Philippe le Bel a fait rassembler en 1295-1296 sur la côte occidentale de la France pour la guerre d'Aquitaine. Quatre bateaux lusitaniens sont mentionnés dans un compte de Gyrart Barillier, alors que des marins portugais sont recrutés par la marine royale comme rend compte un autre compte de Jean de l'Hôpital. Pour le premier, voir Robert FAWTIER, *Comptes royaux (1285-1314)*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, n. 24907-08, 24913, 24915, p. 604; J. MARQUES, *Documentos Portugueses*, supplément au vol. I, p. 274-275, doc. 164. Pour l'autre, Charles JOURDAIN, «Mémoire sur les commencements de la marine militaire sous Philippe le Bel» dans *Excursions historiques...*, p. 402 et R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*, p. 169.

⁵⁰⁰ Le roi Denis a sanctionné le 10 mai 1293 la création d'une bourse suite à la demande des marchands portugais. Le roi ordonnait qu'il y ait cent marcs d'argent ou une somme semblable dont la moitié resterait au Portugal et l'autre moitié en Flandre pour faire face aux différentes dépenses qu'encouraient les dits marchands. Cette somme serait recueillie par une imposition de vingt sols «*destillii*» sur le fret de toutes les barques de plus de cent tonneaux qui chargeraient du Portugal vers la Flandre, l'Angleterre, la Normandie, la Bretagne et La Rochelle ou de dix sols si le navire était de moindre tonnage. À ces mêmes impositions étaient sujets les navires frétés par les marchands portugais allant au-delà de la mer [le nord de l'Afrique?], à Séville ou ailleurs, ainsi que ceux se dirigeant vers la Flandre ou les autres lieux déjà mentionnés. Voir João Pedro RIBEIRO, *Dissertações cronológicas e críticas sobre a história e jurisprudência eclesiástica e civil de Portugal...*, première édition, tome III, deuxième partie, Lisbonne, Typographia da Academia, 1860, p. 170, doc. 62; J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, I, p. 21-22, doc. 29. Les «*destillii*» seraient les *esterlings* frappés par Édouard I^{er} d'Angleterre entre 1272 et 1307 qui avaient cours au Portugal. Augusto Carlos Teixeira de ARAGÃO, *Descrição Geral e Histórica das Moedas Cunhadas em nome dos Reis, Regentes e Governadores de Portugal*, vol. I, deuxième édition, Porto, Livraria Fernando Machado, 1963, p.169, note 9 et H. BARROS, *História da Administração pública...*, IX, p. 358, note 1. Ce document révèle que les étrangers pouvaient aussi être des intermédiaires dans ce circuit, contexte réaffirmé plus tard par l'accord passé le 22 janvier 1297, suite à une rixe entre des marchands portugais et espagnols, où des voyages en Normandie sont aussi mentionnés. J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, I, p. 21-25, doc. 15; J. MARQUES, «A Circulação e a troca de produtos» dans *Portugal em definição de fronteiras*, p. 515 et J. GENTIL, «L'appel aux capitaux étrangers...», p. 345, note 1.

⁵⁰¹ Le sauf-conduit que Jean Sans Terre a octroyé lors de la sixième année de son règne permettant aux marchands portugais de commercer dans tous les domaines royaux n'exclurait peut-être pas une Normandie prise par Philippe Auguste en 1204. *Rotuli litterarum patentium in Turri londinensi asservati*, vol. I : *Pars I. Ab anno MCCI. ad annum MCCXVI*, édition de Thomas Duffus HARDY, Londres, Public Office Records, 1835, p. 20, 44; Violet Mary SHILLINGTON et Annie Beatrice Wallis CHAPMAN, *The Commercial Relations of England and Portugal*, New York, Burt Franklin, 1907, p. 24. Cet exemple fut désormais retenu dans toutes les synthèses postérieures, sans que l'on ait mis en évidence la portée de ces privilèges pour le commerce alors naissant entre la Normandie et le Portugal. Voir A. MARQUES, «A Circulação e a troca de produtos» dans *Portugal em definição de fronteiras*, p. 514 et H. BARROS, *História da Administração pública...*, X, p. 222. Nous savons que le roi français après la conquête a défendu les intérêts commerciaux des Normands en les dédommageant des franchises perdues en Angleterre, permettant ainsi la continuation d'un commerce par la Seine. Le célèbre exemple, au temps de la prise de Rouen, de l'interdiction des importations par la mer en Normandie des vins de Poitou, de la Gascogne et de l'Anjou ne servirait qu'à promouvoir le commerce avec l'intérieur de la France, de la Bourgogne et du Berri et non à interdire toutes les importations par la Manche. Pour cette question voir Michel MOLLAT DU JOURDIN, «Philippe Auguste et la mer» dans Robert-Henri BAUTIER, dir. *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations. Actes du Colloque international organisé par le C.N.R.S. (Paris, 29 septembre-4 octobre 1980)*, Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 609-612. Il serait donc possible que des Portugais aient alors commercé en Normandie, surtout après que les relations entre les deux royaumes se soient améliorées à partir de 1212, date à laquelle Philippe Auguste choisit Ferdinand de Portugal, fils cadet d'Alphonse II pour mari de Jeanne, héritière du comté de Flandres. Y. RENOARD, «Les relations du Portugal avec Bordeaux et la Rochelle au Moyen-Âge», p. 242.

alors que le gros des rapports entre le Portugal et la France se faisait très certainement par La Rochelle⁵⁰². Par la suite, et jusqu'à la fin du siècle, ce que nous savons de ce commerce par la documentation portugaise se résume aux premières mentions de marchandises normandes au Portugal vers 1253⁵⁰³.

C. LE PORTRAIT DU COMMERCE LUSO-NORMAND PENDANT LE XIV^E SIÈCLE

La présence portugaise sur l'estuaire de la Seine à la fin du siècle précédent s'est consolidée au début du siècle suivant grâce aux privilèges octroyés par la royauté française à une communauté de marchands portugais à Harfleur qui pouvaient ainsi échapper à la forte concurrence

⁵⁰² Cette constatation repose sur l'exemple du comte de Boulogne et futur Alphonse III qui, après avoir fait son célèbre serment le 6 septembre 1245 à Paris, a embarqué à La Rochelle pour le Portugal. Cela fit dire à Yves Renouard que «Tout se passe comme si, au milieu du XII^e (sic) siècle, La Rochelle était à peu près l'unique port d'exportation des produits du nord achetés aux foires de Champagne et à Paris à l'intention du Portugal et l'unique point d'entrée dans le royaume des marchandises portugaises importées» dans Y. RENOUARD, «Les relations du Portugal avec Bordeaux et la Rochelle au Moyen-Age», p. 247. Voir aussi G. SIVÉRY, *L'économie du Royaume de France au siècle de Saint Louis*, p. 252 et R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*, p. 6.

⁵⁰³ Il s'agit de draps de Rouen et Caen et des plumes (*prumaz*) de Normandie et Rouen dont il est fait mention dans la célèbre *Loi de Almoçaria* du 26 décembre 1253 qui avait pour but de fixer les salaires et les prix d'une multitude de biens dans un espace géographique compris entre les fleuves Douro et Minho. *Portugaliae Monumenta Historica*, vol. I. *Leges et Consuetudines*, présentation de Alexandre HERCULANO et de J. S. Mendes LEAL, Olisipone, Typis Academicis, 1886, p. 192-196. Le tournant que représente cette ordonnance pour le commerce maritime a fait dire jadis aux historiens que ces marchandises rentraient auparavant surtout par l'Espagne. Henri LAURENT, *La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens (XIIe-XVe siècle). Un grand commerce d'exportation au Moyen Âge*. Paris, Librairie E. Droz, 1935, p. 111 et en relativisant la thèse de H. Laurent, Charles VERLINDEN, «Contribution à l'étude de l'expansion commerciale de la draperie flamande dans la Péninsule Ibérique au XIII^e Siècle», *Revue du Nord*, XXII (1936), p. 17. Sans négliger le rôle, à cette époque, des ports secs pour les importations, il est peu à près sûr que la majorité de ces marchandises normandes arrivaient par la mer à l'important port de Porto, comme il a été soutenu trente ans plus tard par le même Charles VERLINDEN, «Draps des Pays-Bas et du Nord-Ouest de l'Europe au Portugal au XV^e siècle», *Anuario de estudios medievales*, 3 (1966), p. 237 et Michel MOLLAT, «La draperie normande» dans Michel MOLLAT, *Études sur l'économie et la société de l'Occident médiéval XII^e-XV^e s.*, Londres, Variorum Reprints, 1977, étude V, p. 406. Cette thèse est corroborée par un mandement fait trois mois après la *Loi de Almoçaria*, fixant le partage des péages entre la royauté et l'évêque de Porto lors du déchargement des navires qui venaient de France et de La Rochelle remplis de draps, du bois, du fer ou d'un autre métal : «...quod de omnibus navibus et de omnibus barcis magnis et parvis que venerint de Francia vel de Rupella...» dans J. MARQUES, *Descobrimientos Portugueses. Documentos para a sua história*, I, p. 7, doc. 10. Voir aussi Visconde de SANTARÉM, *Inéditos (Miscelanea)*, colligés, coordonnés et annotés par Jordão de FREITAS et publié par le troisième vicomte de SANTARÉM, Lisboa, Imprensa de Libanio da Silva, 1914, p. 411 et Fr. António BRANDÃO, *Quarta parte da Monarchia Lusitana que contem a história de Portugal desde tempo delRey Dom Sancho Primeiro, até todo o reinado delRey Dom Afonso Henriques*, Lisbonne, Au monastère de Saint-Bernard par Pedro Craesbeeck, 1632, liv. 15, chap. 18, fl. 199v.

italienne en Champagne ou Paris⁵⁰⁴. Ces grâces, accordées durant la première moitié du XIV^e siècle et confirmées ensuite en 1350, 1362 et 1364, ont donné un véritable statut juridique et économique à la communauté portugaise à Harfleur qu'il faudra analyser⁵⁰⁵. Ce qui demeure fondamental, cependant, c'est que les échanges commerciaux entre les deux régions ont pu ainsi se développer de manière efficace⁵⁰⁶. Ces exemples viennent prouver qu'il est donc abusif de conclure à l'arrêt

⁵⁰⁴ Jean FAVIER, *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1978, p. 117. Tout ceci avait bien sûr pour but d'augmenter les relations commerciales entre les deux régions par le corridor de la Seine. L'importance de cette voie commerciale dans l'échiquier économique français est perçue par deux ordonnances de Philippe de Valois de juillet 1344 et d'août 1349 visant à reformer les foires de Champagne et de Brie. Dans ces dernières, le roi prend soin d'énoncer que les privilèges à ceux allant en Champagne ne pouvaient pas nuire aux marchands qui hantaient Harfleur dont les privilèges «demeurent en leur force & vertu». *Ordonnances des Rois de France de la Troisième Race...*, II, p. 206, 315.

⁵⁰⁵ Nous connaissons trois chartes de privilèges octroyés aux Portugais d'Harfleur. La première est datée de 1310, à laquelle s'est ajoutée une autre accordée par Philippe VI en mai 1341. Il s'en suivit l'octroi d'une troisième en septembre de la même année. Cette charte confirmait cependant une deuxième version plus étendue des privilèges de mai 1341. Ces privilèges furent publiés et analysés d'après les originaux mêmes des *Trésors des chartes*, toutefois sans aucun encadrement historique, par C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 169-209. Eusèbe de Laurière les a édités ou résumés (dans le cas de celle de 1310) pour la première fois dans les *Ordonnances des Rois de France Troisième Race...*, II, p. 157 (1310 et mai 1341); III, p. 574-578 (mai 1341, deuxième version); p. 578-579 (septembre 1341). Ils firent ensuite l'objet d'une publication partielle dans E. FRÉVILLE, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, II, p. 103-115, doc. XXXIII et d'un résumé parsemé d'erreurs dans V. SANTARÉM, *Quadro elementar das relações...*, III utilisé plus tard par J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, supplément au vol. I, Lisbonne, 1944. D'ailleurs, l'édition du vicomte de Santarém date erronément les privilèges de Philippe le Bel de 1290, erreur qui fut reprise ensuite dans l'édition de Silva Marques. V. SANTARÉM, *Quadro Elementar das relações ...*, III, p. 13-16 et J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, supplément au vol. I, p. 381-382. À partir de ces éditions, l'erreur s'est perpétuée dans l'historiographie portugaise comme par exemple dans A. MARQUES, *Portugal na Crise dos Séculos XIV e XV*, p. 155. Pour les confirmations, voir *Ordonnances des Rois de France de la Troisième Race*, III, p. 574-578 (1350 et 1362); IV, p. 460 (1364). Il faut remarquer qu'il existe une variante assez importante entre les confirmations de 1350 et 1362. Dans leurs enchâssés des privilèges de mai 1341, celle de 1362 omet neuf articles entre le quinzième et le seizième privilège. Voir *Ordonnances des Rois de France de Troisième Race*, III, p. 573, note. Nous n'avons pu déterminer si cet oubli était délibéré. Voir aussi J. VITERBO, *Elucidário das palavras, termos e frases que em Portugal antigamente se usaram...*, I, p. 279-280, note de Mário Fiúza à l'article «aira-fral». Autres copies de ces privilèges : Institut de France à Paris, ms. 31, fl. 187, 198; Bibl. Mazarine Paris, ms. 4483, 420 fl.; Bibl. Nat. Paris, Dupuy, cod. 320. Joaquim Veríssimo SERRÃO, «Manuscritos das bibliotecas públicas de França referentes a Portugal», *Boletim Internacional de bibliografia luso-brasileira*, IV, 3 (juillet-septembre 1963), p. 475, 491.

⁵⁰⁶ Comme exemple de ces relations à un moment compris entre 1307 et 1327, Pedro Garcia et Martim Domingues, des marchands portugais, ont frété la nef *Nicolas de Jarnemue* pour transporter de *Loyre* [Leure, avant-port d'Harfleur, Normandie] en Flandre de l'avoir-de-poids, des vins et d'autres marchandises. Voir V. SHILLINGTON, *The Commercial Relations of England and Portugal*, p. 80, 299-300 selon Public Record Office, *Ancient Petitions*, n. 11866 — Une ordonnance de Louis X du 8 juillet 1315 sur la navigation de la Seine et le passage sur le pont de Rouen mentionne des cuirs, vins, figues, raisins et lapins d'Espagne ainsi que des cuirs de Porto. Pierre Adolphe CHERUEL, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale 1150-1382 suivie de pièces justificatives*, II, Rouen, Nicétas Périaux, éditeur, 1844, p. 317-326, doc. XXXI — Le 30 mai 1329, le procès dont les marchands portugais avaient obtenu l'assignation au jour des comptes du bailliage de Rouen a été remis au 1^{er} septembre, alors que les procès des parties seraient entre-temps entendus par le bailli de Caux dans Arch. Nat., JJ 79B, fl. 1, n. 4 — Sur douze navires contrôlés à Harfleur entre le 28 mars et le 22 juillet 1350, cinq étaient de Porto et un de Lisbonne et tous transportaient du sel et du vin. Léopold DELISLE, *Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois (1328-1350)*, Rouen, A. le Brument, 1871, p. 422 et M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 16 — Dans un compte concernant la perception d'un impôt vers 1355, il y a des plusieurs mentions de marchands portugais venant à Harfleur. Bibl. nat. Paris, ms. français, 26001, n. 490 dans Raymond CAZELLES, *Catalogue des comptes royaux des règnes de Philippe VI et de Jean II (1328-1364)*, première partie, Paris, Imprimerie Nationale-Diffusion de Bocard, 1984, p. 185 — Les marchands portugais reçoivent en 1362 les statuts de la draperie d'Abbeville. François César LOUANDRE, *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en 1789*, II, troisième édition, Abbeville, A. Alexandre, 1883-1884, p. 356 et C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 176.

relations économiques entre les deux régions que, même la guerre entre l'Angleterre et la France⁵⁰⁷ et l'alliance luso-anglaise⁵⁰⁸ n'ont pas entravé réellement⁵⁰⁹.

D. LA SITUATION DE CES RELATIONS ÉCONOMIQUES AU XV^E SIÈCLE

Les relations commerciales de la Normandie et du Portugal ont été, au début du XV^e siècle, à la baisse autant à Lisbonne qu'au pays de Caux⁵¹⁰. Elles l'ont été davantage après la prise d'Harfleur en 1415 par les Anglais qui provoqua l'exode de la population harfleuraise vers Anvers,

⁵⁰⁷ Jean FAVIER, *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1978, p. 117. Ceci est évident dans la documentation portugaise. Dans le quatrième article présenté par le municipe de Porto aux cortes d'Elvas en 1361, les marchands de la ville, les plus importants du royaume, ont dénoncé une imposition royale qui augmentait les coûts des frets et qui entravait des échanges déjà rendus difficiles par la guerre entre la France et l'Angleterre. *Cortes portuguesas. Reinado de D. Pedro I (1357-1367)*, p. 110 et Maria Leonor Ferraz Alarcão BASTOS, *Aspectos da acção do elemento popular em cortes (1325-1383)*, dissertation de licence en histoire, Université de Lisbonne, 1966, p. 249. Cette thèse ne fait pas cependant l'unanimité. Pour certains, la péninsule ibérique a profité de la guerre de Cent Ans par l'essor des relations commerciales avec les Français qui ne pouvaient plus commercer chez les Anglais et les Flamands. Cette thèse jadis énoncée par Pigeonnault semble rallier les spécialistes portugais. Henri PIGEONNEAU, *Histoire du commerce de la France*, vol. I, Paris, L. Cerf, 1885, p. 133 suivi ensuite par Virginia RAU, *A exploração e o comércio do sal de Setúbal: estudo de história económica*, Lisboa, [s.l.], 1951, p. 82 et A. MARQUES, *Hansa e Portugal na Idade Média*, p. 69.

⁵⁰⁸ Il est vrai que les Français furent assez rébarbatifs à cette alliance. Elle a pu être parfois considérée comme la raison de la fermeture des ports français aux marchands portugais, comme en 1391, un fait dénoncé dans les cortes de cette même année à Viseu. J. MARQUES, *Descobrimientos Portugueses. Documentos para a sua história*, supplément au vol. I, p. 439, doc. 571 et H. BARROS, *História da Administração Pública...*, IV, p. 43. Par ailleurs, dans un procès au Parlement de Paris en 1384 entre des marchands d'Amiens et du Portugal, cette alliance est un des arguments utilisés par l'avocat représentant les marchands picards. Le procès est publié dans Auguste THIERRY, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État. Première série. Région du Nord*, vol. I : *Pièces relatives à l'histoire d'Amiens*, Paris, Typographie de Firmin Didot Frères, 1850, p. 718 et résumé en détail dans R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France...*, p. 274. L'ouvrage essentiel pour l'étude de cette alliance au XIV^e siècle est celui de Peter Edward RUSSELL, *The English intervention in Spain & Portugal in the time of Edward III & Richard II*, Oxford, Clarendon Press, 1955.

⁵⁰⁹ Pour d'autres exemples du maintien de ces échanges, voir F. BRANDÃO, *Quinta parte da Monarchia Lusitana...*, p. 3; António H. de Oliveira MARQUES, *Introdução à história da agricultura: a questão cerealífera durante a Idade Média*, troisième édition, Lisbonne, Cosmos, 1978, p. 151 et Anne CHAZELAS, *Documents relatifs au Clos des galées de Rouen et aux de mer du Roi de France de 1293 à 1418*, I, Paris, Bibliothèque Nationale, 1977, p. 321, doc. 1507.

⁵¹⁰ À Lisbonne, entre 1401 et 1405, les guerres et la piraterie avaient pour conséquence que beaucoup de navires chargés de draps n'arrivaient pas au port. ANTT, *Chancelaria de D. João I*, livre 5, fl. 63. En Normandie, par moments, personne n'allait en mer, surtout à partir de 1410, alors que «la situation devient franchement mauvaise et le commerce est compromis par des coups de main anglais et par les désordres des rivalités partisans» dans M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 19. Voir aussi Ana Maria Pereira FERREIRA, *A importação e o comércio têxtil em Portugal no século XV (1385 a 1481)*, Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1983, p. 29. Nous détenons malgré tout des mentions de ce commerce pendant cette époque tourmentée. En octobre 1404, un piémontais du nom de Michel Marne et résident au Portugal avait chargé une barque espagnole de fruits, de peaux, du beurre, de sel et de vins destinés à un compatriote à Londres. Avant son départ, le roi du Portugal lui a donné l'ordre, contre une lourde amende, d'aller charger plutôt du blé à Harfleur qu'il devait ramener séance tenante au Portugal. *Calendar of the Patent Rolls Preserved in the Public Record Office. Henry IV (1399-1413)*, vol. II : 1401-1405, Londres, Mackie, 1903, p. 507-508; M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 16 et V. SHILLINGTON, *The Commercial Relations of England and Portugal*, p. 61. Voir aussi Public Record Office, *Ancient Petitions*, nn. 10838, 10852. Dans un compte de la douane du port de Lisbonne datant vraisemblablement du 12 mars 1410, il est mentionné des draps d'Harfleur et de Montivilliers. ANTT, *Chancelaria de D. João I*, livre 5, fl. 85v. publié par J. MARQUES, *Descobrimientos Portugueses. Documentos para a sua história*, I, p. 221-223, doc. 215 et J. VITERBO, *Elucidário das palavras, termos e frases que em Portugal antigamente se usaram...*, I, p. 279, note de Mário Fiúza à l'article «air-fral».

Rouen ou ailleurs⁵¹¹. Ce commerce ne pouvait donc que se ressentir de cette conjoncture dans les années suivantes, malgré les efforts que les nouvelles autorités anglaises ont déployé en confirmant les anciens privilèges des marchands portugais d'Harfleur⁵¹². Au grand étonnement de Michel Mollat, cette initiative n'a pas semblé avoir eu les résultats escomptés, qu'au dernier quart du siècle, même si les Portugais étaient depuis 1386 officiellement les alliés du pouvoir anglais en place⁵¹³. Même le contexte économique n'était plus favorable. C'était alors l'époque de la grande croissance économique manifestée par des comptoirs portugais en Flandre notamment à Bruges⁵¹⁴. Les denrées qui arrivaient auparavant à Paris par le corridor de la Seine, étaient désormais amenées à travers la région flamande⁵¹⁵. La situation s'est améliorée considérablement seulement à

⁵¹¹ *Les Croniques de Normendia (1223-1453)*. Réimprimées pour la première fois d'après l'édition de Guillaume le Talleur (Mai 1487) avec variantes et additions... et avec une introduction et des notes de Amédée HELLOT, Rouen, Charles Métérie, 1881, p. 195; M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 21-23 et H. PIGEONNEAU, *Histoire du commerce de la France*, I, p. 412.

⁵¹² Celle-ci date de 1424. *Ordonnances des Rois de France de la Troisième Race...*, XIII, p. 58-59. Le vicomte de Santarém ajoute aussi une confirmation de 1420 dont il ne donne que la notice dans V. SANTARÉM, *Quadro elementar das relações...*, I, p. 60 et III, p. 42 reprise ensuite par J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, supplément au vol. I, p. 469, doc. 690. Celle souvent mentionnée de 1444 n'est pas, comme réfère le vicomte de Santarém (V. SANTARÉM, *Quadro elementar das relações...*, I, p. 60 et III, p. 79 et J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, supplément au vol. I, p. 526, doc. 968) aux Arch. Nat., JJ 177, n. 108 comme l'a très gentiment vérifié pour nous le professeur Serge Lusignan.

⁵¹³ Michel Mollat s'étonne en fait du faible volume de ce commerce pendant cette époque dans *Le commerce maritime normand...*, p. 43. Cette situation créée par la guerre serait aussi la conséquence d'une activité de pirates et de corsaires exacerbée qui aurait poussé les Portugais plutôt du côté breton. Henri TOUCHARD, «Les routes françaises de l'Atlantique jusqu'aux grandes Découvertes» dans *Les routes de l'Atlantique. Actes du neuvième colloque international d'histoire maritime (Séville, 24-30 septembre 1967)*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1969, p. 365. La question de la piraterie pour le Portugal a été étudiée par Luís R. GUERREIRO, *O grande livro da pirataria e do corso*, Lisbonne, Círculo dos Leitores, 1996. Voir aussi Rui de ALBUQUERQUE, *As represálias: estudo de história do direito português, sécs. XV e XVI*, thèse de doctorat en Sciences historico-juridiques, Université de Lisbonne, 1972, et en français, René Marie Louis MAS-LATRIE, *Du droit de marque ou droit de représailles au Moyen Âge suivi de pièces justificatives*, Paris, Baur, 1875. Malgré tout, nous savons que la ville d'Harfleur recevait vers 1450 des fruits et du cuirs du Portugal contre l'exportation de céréales et fourrages au royaume lusitanien dans Ernest DUMONT et Alfred LEGER, *Histoire de la ville d'Harfleur*, Brionne, Gérard Monfort, 1981, p. 30-31. Reproduction en fac-similé de l'édition de Rouen, A. Le Brument, 1868. Le registre des compagnies françaises sur la Seine pour la seconde moitié du XV^e siècle peut constituer aussi un bon indicateur de la faiblesse de ces relations alors qu'il ne retrace aucune demande de compagnie de la part de marchands portugais pour la période comprise entre 1449 et 1467. Le registre de ces compagnies a été publié par Jean FAVIER, *Le Commerce fluvial dans la région parisienne au XV^e siècle*, vol. I : *Le Registre des compagnies françaises: 1449-1467*, Paris, Imprimerie nationale, 1975.

⁵¹⁴ J. SERRÃO, *História de Portugal*, II, deuxième édition, Lisbonne, Verbo, 1978-1979, p. 290-291.

⁵¹⁵ Cette situation est rappelée quelques décennies plus tard, le 5 août 1484, lors d'une séance du conseil de régence de Charles VIII: «anciennement marchans de toutes nacions demouroient en ladite ville de Paris et y faisoient leur principale marchandise et résidence, parce que toutes gallées, carracques et autres navires arrivoient à Harfleu et Honnefleu, près de Seine; et tenoient seulement lesdits marchans, leurs facteurs, en la ville de Bruges, qui lors estoit de petite valleur; mais à cause de la discontinuacion de ladite marchandise, et que pour les guerres, divisions et autrement, lesdits marchans se sont distraiz de ladite ville de Paris et ont prins à hanter ladite ville de Bruges» dans les *Procès-verbaux des séances du Conseil de Régence du roi Charles VIII pendant les mois d'aout 1484 à janvier 1485*, éd. d'Adhelm BERNIER, Paris, Imprimerie Royale, 1836, p. 22. La peur de la guerre et l'insécurité des routes maritimes ont pu très bien faire déplacer le ravitaillement étudiant vers la Flandre. Cette dernière thèse est du moins valable lorsque la royauté portugaise commence à intervenir dans la *peregrinatio academica* vers Paris à partir de la fin du siècle. Certains étudiants qui au début du XVI^e siècle sont subventionnés par la royauté portugaise devaient aller chercher le montant de leur bourse au facteur du roi à Anvers. Pour l'approfondissement de ce sujet, il faut consulter la bibliographie fournie à la note 491.

partir du dernier quart du siècle lors de la stabilisation du pouvoir par Louis XI et par sa politique anti-anglaise et anti-bourguignonne qui facilita les échanges avec les pays ibériques⁵¹⁶. Les Espagnols et les Portugais redevinrent alors des fournisseurs importants de Rouen et Paris⁵¹⁷.

Ceci vient démontrer qu'il a existé tout au long du Moyen Âge, un réseau commercial qui liait de façon régulière le royaume du Portugal au duché de Normandie. Un circuit, qui au départ, pouvait donc être utilisé par nos universitaires lusitaniens. Considérons maintenant les raisons qui ont permis à ces universitaires de s'en prévaloir davantage.

III. LA SITUATION FAVORABLE DES ÉTUDIANTS PORTUGAIS À PARIS

L'intérêt du circuit commercial pour les universitaires résidait dans l'affranchissement de différentes exemptions fiscales lors du transport de leurs biens et marchandises, voire de leur vente même à Paris. Ils y sont parvenus par l'utilisation des privilèges qui leur procurait le statut d'universitaire et de lusitanien. Cette protection passait avant tout par l'appartenance à la corporation des maîtres et étudiants de l'Université de Paris. Les membres de celle-ci avaient la jouissance de certaines exemptions fiscales notamment concernant les voyages et le transport de leurs biens et marchandises vers la ville d'étude. Par la suite, cette immunité s'est doublée d'une autre protection de caractère commercial, fournie depuis le début du XIV^e siècle par la communauté des marchands lusitaniens à Harfleur. Cette double protection fut essentielle à l'efficacité de l'utilisation de ce réseau par les universitaires.

⁵¹⁶ Un aspect important qu'il ne faut pas négliger pour comprendre les relations politiques entre les deux pays à cette époque a été le voyage que Alphonse V fit en France en 1476-1477 afin d'obtenir l'appui de Louis XI pour la question de la succession du trône castillan auquel le monarque lusitanien aspirait. Cette question a été étudiée par R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*, p. 14-18; Serge DENIS, «Le voyage en France d'Alphonse V de Portugal», *Bulletin hispanique*, tome XXXVI, 3 (1934), p. 289-316 et J. SERRÃO, *Relações históricas entre Portugal e a França (1430-1481)*, p. 103-140. Impliqué un peu plus de deux ans dans ce périple raté, Alphonse V embarque au port d'Honfleur à la fin septembre 1477 pour le Portugal. Ce port a été confondu parfois avec celui d'Harfleur sur la rive droite de la Seine. Voir les pertinentes remarques de R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*, p. 17-18; J. SERRÃO, *Relações históricas entre Portugal e a França (1430-1481)*, p. 135; p. 177-179, doc. XVIII et p. 180, doc. XIX; J. VITERBO, *Elucidário das palavras, termos e frases que em Portugal antigamente se usaram...*, I, p. 279. Mário Fiúza, dans son édition critique du *Elucidário*, y corrige erronément l'article «ainafrol» de Viterbo lui-même. À ce corpus, il est possible d'ajouter une pièce relative à l'«Estat des victuailles ordonnées en la tareangue dont est cappitaine Jehan le Negre ordonnent a porter le roy de Portugal et trois cents de ces prelatz, contes, barons et chevaliers...». Arch. Nat., AB XIX 3310, dossier 3, n. 63. Nous remercions Sébastien Hamel d'avoir transcrit cette pièce aux Archives nationales à notre intention.

⁵¹⁷ Ce rapprochement s'est fait par des traités entre les deux royaumes réglant les guerres de course dont celui de 8 septembre 1475. V. SANTARÉM, *Quadro elementar das relações...*, III, p. 125. La casuistique de ces mesures au long de ce quart de siècle est fournie par M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 222-223. Comme exemple de la reprise de ces relations commerciales, Mollat estime que, sur 469 navires entrés à Rouen entre 1477 et 1478, plus d'une centaine venaient de la péninsule ibérique chargée de fruits, métaux, épices, sucre et vin. *Ib.*, p. 226.

A. LA LIBRE CIRCULATION DES BIENS ET MARCHANDISES DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS À PARIS

L'exploitation rentable et efficace du réseau par les étudiants se fondait sur l'exonération des multiples charges fiscales que leur imposait un transit par la Seine ou par les routes débouchant sur Paris⁵¹⁸. Cette protection économique avait été acquise à partir du milieu du XIII^e siècle par des privilèges concernant la libre circulation des universitaires et de leurs biens et marchandises qui avaient été conférés à la corporation des maîtres et des étudiants à Paris par la papauté suivie plus tard par la royauté française⁵¹⁹. Le Saint-Siège a voulu en tout premier lieu confirmer que les exemptions fiscales lors des déplacements des clercs s'appliquaient aussi aux étudiants de Paris. Dans cette perspective, Innocent IV a reconnu dès 1246, en réponse à certaines plaintes, qu'il ne devrait plus y avoir d'obstacle aux déplacements des étudiants allant et venant de Paris ni des marchandises qu'ils transportaient pour leur propre besoin, et ce, afin qu'ils ne mendient en chemin, sous peine d'une excommunication publique du collecteur par l'évêque ou l'archevêque⁵²⁰. Cette directive devint finalement un privilège en bonne et due forme en 1252 alors que le Saint-Père a nommé l'évêque de Senlis comme conservateur de ce «nouveau» privilège et chargé du respect de son application⁵²¹. Ce privilège fut par la suite confirmé et renforcé au cours des XIV^e et XV^e siècles par une royauté française consciente de la nécessité de la présence des universitaires à Paris, malgré une opposition plus importante, non seulement de la population parisienne, mais aussi des pouvoirs en place⁵²². Philippe le Bel promulgua à cet effet différents édits sur les exemptions fiscales des étudiants à Paris. Son intervention a été importante pour assurer la libre circulation des étrangers aux universités. Par une ordonnance du 25 février 1297, tous les maîtres, étudiants et

⁵¹⁸ Pour les péages au long de la Seine, consulter Raymond CAZELLES, *Nouvelle histoire de Paris de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V (1223-1380)*, Paris, Diffusion Hachette, 1972, p. 365-372 et la bibliographie proposée.

⁵¹⁹ L'importance de ces privilèges pour les étudiants est bien patent dans livre ou le cartulaire de la nation de France. Les privilèges sur la circulation des universitaires et de leurs biens sont parmi ceux qui viennent en tête autant dans la section réservée aux privilèges pontificaux, que dans celle sur les privilèges royaux. Voir leur disposition dans H. OMONT, «Le Livre ou Cartulaire de la Nation de France de l'université de Paris», *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, p. 5-6 et 12-13.

⁵²⁰ H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 194, doc. 164 et P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 99-100.

⁵²¹ Voir les deux documents datés du 3 juin 1252 dans H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 237-238, docs. 211 et 212. Pour le rôle des conservateurs des privilèges universitaires, voir François OLIVIER-MARTIN, *L'organisation corporative de la France d'ancien régime*, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1938, p. 37. Cette bulle semble résulter de différends impliquant les étudiants de Dacie qui venaient étudier à Paris. On retrouve trace de ces derniers dans deux lettres que le pape envoya en 1251 à la reine Blanche de France et à Marguerite, duchesse de Flandres. Les étudiants se plaignaient que les collecteurs de différentes parts du royaume de France leur imposaient des droits de douane et de péage sur les marchandises qu'ils amenaient pour leur besoin. H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 221-222, docs. 195-196. Cela fit dire à Serge Lusignan que la papauté n'était pas capable d'assurer le maintien de ce privilège seulement par la menace d'anathème. Voir S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, p. 142.

⁵²² Par contre, les étudiants ont pu à l'occasion se prévaloir de la bienveillance de certains seigneurs. En 1262, Ingerardus, seigneur du Pas-de-Calais, ordonne, sur une suggestion de Gérard d'Abbeville, que tous les clercs et leurs servants allant étudier à Paris seraient libres du paiement d'un *pedagium* et d'autres exactions. H. DENIFLE, *CUPa*, I, p. 420, doc. 374.

messagers, indépendamment de leur origine, allant et venant des universités de Paris et d'Orléans, étaient assurés de la sauvegarde royale et du libre passage, pour eux et leurs biens, à travers tout le royaume⁵²³. Le début du XIV^e siècle a été tout aussi fertile en mesures favorisant l'affluence d'étudiants étrangers à Paris⁵²⁴. Le même Philippe le Bel a réaffirmé les exemptions du paiement de péages et des droits normalement payés au pays par les étudiants allant à Paris⁵²⁵. Bien sûr, cette immunité ne pouvait qu'aller de pair qu'avec la sauvegarde royale des étudiants qui était étendue au temps de guerre⁵²⁶. Ce désir d'attirer les étudiants étrangers à Paris qui se dégageait de l'action royale créa même un précédent d'importance alors que les étudiants, à l'encontre de la législation en place, étaient autorisés à garder les monnaies prohibées qu'ils amenaient à Paris⁵²⁷. Tout ceci

⁵²³ H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 75, doc. 601. Voir aussi sa confirmation en août de la même année. *Ib.*, p. 79-80, doc. 606.

⁵²⁴ Il est intéressant de constater que des dispositions semblables furent prises à peu près à la même époque au Portugal par le roi Denis. Dans la grande chartre des privilèges accordés à l'Université de Lisbonne-Coïmbra le 15 février 1309, le roi inclut des dispositions sur la circulation des universitaires. Les étudiants à Coïmbra étaient libres de sortir du *studium* par terre ou mer, avec leurs chevaux, livres, famille et vêtements. Personne ne pouvait leur exiger d'impositions ou de péages partout sur le royaume. Les fautifs devaient comme peine leur payer le double de ce qu'ils avaient imposé. De plus, les officiers de la ville leur devaient leur fournir des sauf-conduits, gratuitement et sans faire la moindre opposition. *Os primeiros estatutos da universidade de Coimbra*, Introduction de Manuel Augusto RODRIGUES, Coïmbra, Archive de l'Université de Coïmbra, 1991, p. 11.

⁵²⁵ H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 113, doc. 644 et p. 160, doc. 702. Le *Chartularium* cite un cas précis concernant le comte Robert de Bourgogne en 1303-1304. Celui-ci et ses hommes arrêtaient les écoliers, s'ils ne s'acquittaient pas du paiement de péages sur les chevaux et les biens qu'ils transportaient pour leur besoin et soutien. *Ib.*, II, p. 105, doc. 638; p. 114, doc. 646; p. 115, doc. 648. Le comte ne semble pas avoir complètement acquiescé aux demandes du roi puisqu'en 1313, il impose encore aux écoliers anglais allant et venant de Paris le paiement de péages au port de Wissant. *Ib.*, p. 159, doc. 701.

⁵²⁶ Louis le Hutin reprend en 1315 l'ordonnance de son père du 25 février cité à la note 523. Il y est mentionné que les étudiants de toute origine, même ceux dont la nation était en guerre avec le roi de France, devaient continuer à jouir de la protection royale et de la liberté de transporter leurs biens en paix et sans anxiété. H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 175, doc. 720. De plus, les étudiants étrangers avaient le droit en dépit de la guerre de recevoir et d'envoyer des lettres comme en temps de paix. *Ib.*, II, p. 175, doc. 719. Pour plus de précisions, voir P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 137 et M. WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, p. 67.

⁵²⁷ La première mention de ce privilège semble dater de 1307. Dans ce mandement, Philippe le Bel interdit à ses officiers des monnaies, ses gardiens des ports et des routes de France de saisir et de faire saisir les monnaies que les étudiants apportaient. Si des monnaies avaient été saisies, les autorités devaient restituer leur valeur ou les pièces elles-mêmes après qu'elles aient été perforées. Tout ceci sous la condition que l'étudiant ne les change pas. H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 122, doc. 660 et. Il y a aussi des traces de ces dispositions dans un autre mandement de l'année suivante et dans une confirmation en 1312 dans P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 136, note 20. L'ordonnance de 23 avril 1313 reprend également les grandes lignes du dernier document en ajoutant que les étudiants anglais et d'autres nationalités, en dépit des ordonnances en place, pouvaient amener toute monnaie prohibée ou non pour leur besoin. Ces dispositions, probablement par le laxisme de son application, ont été rappelées six mois plus tard. H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 160, doc. 702 et p. 168, doc. 707. Voir aussi *Ordonnances des Rois de France...*, XI, p. 427-428. Pour cette question, consulter M. WAXIN, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, p. 68-69 et P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 136. Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer cette acte de la perforation des pièces étrangères. Cela révélait peut-être du geste de trouser la pièce afin d'enlever sa valeur monétaire. Sa déformation physique entraînerait son invalidité cambiale. D'un autre côté, ce geste pourrait servir seulement dans l'apposition d'une marque distinctive dans ces pièces étrangères pour les différencier de celles du pays. Quant aux raisons qui expliquent l'existence de cette législation qui est ponctuelle, l'explication de Waxin basée sur l'émergence au XIV^e siècle des collèges qui nourrissent et logent les étudiants est tenable. Toutefois, il faut savoir que les collèges ne fournissaient le gîte et couvert qu'à une partie des étudiants et qu'il avait beaucoup d'étudiants qui n'avaient pas de collège affecté à leur nation. Ces ordonnances, notamment celles du 23 avril 1313, sont plutôt une réponse au problème déjà ici évoqué de l'imposition par Robert de Boulogne du paiement de péages au port de Wissant. À part la chronologie, l'ordonnance singularise les étudiants anglais. Philippe le Bel voulait de cette façon inciter la venue à Paris des étudiants anglais peut-être un peu effrayés par l'action comtale. Par ailleurs, le fait que cela est une législation ponctuelle se constate par l'inexistence d'autres ordonnances semblables.

fournissait un cadre légal propice au ravitaillement étudiant. Notons que tous ces privilèges furent accordés au même moment que les premiers privilèges octroyés aux marchands portugais à Harfleur⁵²⁸. Cet effort d'assurer la protection et de libre circulation des étudiants et de leurs marchandises se poursuit pendant les règnes des premiers Valois⁵²⁹. Ce privilège prend un tournant majeur sous Charles V⁵³⁰. Il le règlemente en 1367, en ordonnant que les exemptions fiscales soient étendues à tous les revenus patrimoniaux ou bénéficiaires que les étudiants détenaient et apportaient à Paris⁵³¹. C'est un pas vers la reconnaissance officielle d'une pratique commerciale par les étudiants qui a vu le jour deux ans plus tard. Ainsi, par deux lettres de 1369 et 1370, Charles V permet que les étudiants vendent à détail leurs revenus (*C'est assavoir de ce qu'il vendront à Paris en gros et à détail, et en autre lieu en gros*).⁵³² Cela est une concession majeure, dans la mesure où ce privilège, au départ visant seulement le transport des ressources dont les étudiants avaient besoin pour leur propre subsistance, cautionna désormais la vente à Paris d'un surplus des marchandises qui fût également affranchi de toute exaction. Cette magnanimité législative a donc laissé place à des abus manifestés par un commerce étudiant récemment mis en évidence par Serge Lusignan⁵³³. Certains étudiants pouvaient ainsi concurrencer les vrais marchands en vendant les fruits de leurs bénéfices moins chers puisqu'ils n'étaient guère sujets au paiement de droits⁵³⁴. Il n'est pas

⁵²⁸ Dans la pratique, les choses n'étaient évidemment pas si tranchées. Ainsi, nous savons que la corporation universitaire a essayé d'obtenir une lettre d'exemption sur le paiement des *pedagogii* et d'autres droits à l'extérieur de Paris en février 1328. H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 306, doc. 870. Ceci démontre que les ordonnances n'étaient sans doute pas d'application facile.

⁵²⁹ *Ib.*, II, p. 507, doc. 1044 (janvier 1341); p. 563, doc. 1105 (21 mai 1345); III, p. 72, doc. 1251 (février 1360); p. 151, doc. 1324 (18 avril 1363).

⁵³⁰ Cette nuance a été saisie par S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, p. 143.

⁵³¹ H. DENIFLE, *CUPa*, III, p. 158-160, doc. 1332 (1367).

⁵³² *Ib.*, III, p. 188, doc. 1357 (1369) et p. 198-199, doc. 1367 (1371). Voir les remarques de S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, p. 143.

⁵³³ *Ib.*, p. 140-149. Le professeur Lusignan met en lumière à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle un trafic poussé de vin et de céréales exercé par des étudiants à Paris. Ce commerce était basé sur les avantages qui leur permettaient de revendre ces denrées à des conditions très avantageuses. Nous ne sommes pas en mesure de dire si ce commerce a existé, notamment celui du vin, à une époque antérieure. En revanche, nous savons, par la *Description de Paris* de Guillaume de Metz, que vers 1320 les étudiants ne payaient aucun impôt sur la consommation des vins. Fait cité par A. GABRIEL, «La protection des étudiants à l'Université de Paris au XIII^e siècle», p. 61. Cela a dû causer certes des abus puisqu'en 1340, la Cour des aides à Paris souhaitait que les suppôts de l'Université payent l'impôt sur le vin lorsque ce dernier est amené à Paris. Voir P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 173-174. Il suffit de parcourir les ouvrages de Pearl Kibre et du professeur Lusignan pour apercevoir que cette question du vin a par la suite souvent opposé l'Université aux pouvoirs en place. Annie Racicot, une étudiante du professeur Lusignan, est précisément en train d'achever un mémoire sur les relations entre l'Université de Paris et Louis XI, où elle remarque que l'une des grandes préoccupations de l'Université à cette époque était justement celle d'assurer ses prérogatives et exemptions sur la consommation du vin. Annie RACICOT, *L'Université de Paris et la société française au temps de Louis XI*, chap. II.

⁵³⁴ Les fraudes au nom de ce privilège ont dû être nombreuses. Dupont-Ferrier mentionne un procès débattu en 1398-1399 à la Cour des aides qui illustre bien cette situation. Un marchand de vins fait une donation de plusieurs quartiers de vins à son fils qui était âgé de treize ans et qui selon toute vraisemblance était un étudiant à la faculté des Arts à Paris. Le marchand voulait ainsi se prévaloir du fait que son fils pouvait vendre ce vin sans impôts. Gustave DUPONT-FERRIÈRE, *Études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge*, vol. II, Paris, E. de Boccard, 1933, p. 173, note 69, cité ensuite par A. GABRIEL, «La protection des étudiants à l'Université de Paris au XIII^e siècle», p. 60. Pour d'autres exemples, voir l'étude de Dupont-Ferrière aux pages 168-175, ainsi que S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, p. 140-149.

surprenant que ce commerce ait été rigoureusement contrôlé, voire combattu par les pouvoirs en place⁵³⁵. Bien que cette opiniâtre résistance aux exemptions des universitaires put parfois porter fruits comme en 1452, elle n'a entravé dans l'ensemble ravitaillement traditionnel des étudiants à Paris⁵³⁶. Ce que nous devons retenir de tout ceci, c'est que le principe même du ravitaillement étudiant ne fût jamais mis en cause, même pas lorsque la royauté pris en charge les privilèges de l'université, pendant la deuxième moitié du XV^e siècle, pour la faire rentrer comme les autres grands corps du royaume dans sa sphère directe d'influence⁵³⁷.

L'affirmation, dès le milieu du XIII^e siècle, de ce privilège de la libre circulation des biens et des marchandises des étudiants a dû avantager les universitaires lusitaniens. Il a permis sans doute aux étudiants issus du Portugal de se soustraire aux coûts des innombrables péages qui jalonnaient la Seine ou sur les routes qui la longeaient⁵³⁸. À ces exemptions émanant de leur propre statut de membre de la corporation des maîtres et étudiants de l'Université de Paris, se sont ajoutées d'autres moins connues qui relèvent avant tout de l'histoire économique. Il s'agit de l'exonération de diverses aides, impôts, droits et impôts dont jouissaient à partir de cette date les marchands portugais à Harfleur.

⁵³⁵ Une procédure a donc été mise en place pour restreindre les abus. Ceux qui voulaient se prémunir de ce privilège devait présenter aux autorités un certificat de scolarité délivré par le recteur. Pour la question de la procédure, voir P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 158.

⁵³⁶ L'ordonnance de 1452 a été publiée par César Égasse du BOULAY, *Recueil des privilèges de l'Université de Paris*, Paris, Veuve Thiboust, 1674, p. 96-97. Il était décrété que dans le futur, tous les biens apportés par les écoliers à Paris seraient soumis au paiement d'aides s'ils étaient vendus ou échangés. L'ordonnance ajoutait que le fait d'être étudiant ne soustrait pas la personne au paiement de cette imposition. Voir aussi pour ce document P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 217 et S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, p.149. Théoriquement, cette ordonnance n'entrave pas l'acheminement à Paris des ressources des universitaires, puisqu'elle condamne seulement la pratique commerciale que certains étudiants pouvaient en faire avec les marchandises qu'ils faisaient rentrer à moindres frais à Paris.

⁵³⁷ En 1488, encore une fois, les maîtres, étudiants à Paris sont exempts des impositions, droits, aides sur le vin ou autres denrées provenant de leurs patrimoine ou bénéfiques, ainsi que d'autres biens qu'ils amènent à Paris pour leurs besoins ou pour leurs études. C. BOULAY, *Recueil des privilèges de l'Université de Paris*, p. 102-106 dans P. KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages...*, p. 220-221.

⁵³⁸ Par exemple, les maîtres et les étudiants de l'Université de Paris étaient exempts du péage de Meulan, entre Rouen et Paris. Bibl. Nat. Paris, coll. de Vexin, vol. 16, pièce 1387, fol. 83 dans Robert-Henri BAUTIER et Michel MOLLAT, «Trafic fluvial sur la Seine à Meulan au milieu du XV^e siècle», *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du comité des travaux de 1959* (1960), p. 293. Voir également un autre document concernant ce péage dans H. DENIFLE, *CUPa*, IV, p. 27, doc. 1744. Pour l'exemption de celle de Crépy-en-Valois, E. FRÉVILLE, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, II, p. 179.

B. LES PRIVILÈGES DES MARCHANDS PORTUGAIS À HARFLEUR⁵³⁹

L'exploitation de ce circuit présupposait une association entre les universitaires et les marchands portugais qui n'était certes pas inhabituelle⁵⁴⁰. Une association selon laquelle vraisemblablement les marchands assuraient l'acheminement des biens et des marchandises des universitaires en Normandie, ainsi que le déchargement et l'entreposage de leurs marchandises à Harfleur exempts de toute imposition. Pour bien rendre compte de ces avantages, il faut analyser plus en détail certains des privilèges que les marchands portugais ont acquis à Harfleur, un port sur la rive droite sur l'embouchure de la Seine. Ces privilèges dont nous avons fait précédemment la genèse contenaient en premier lieu des dispositions d'ordre économique servant à attirer des

⁵³⁹ Il est impossible dans le cadre d'une étude comme celle-ci d'aborder tous les aspects de ces privilèges. Nous tenons cependant à fournir quelques pistes de recherche quant au contexte historique et aux raisons qui ont motivé l'octroi de ces privilèges. Nous ne savons pas encore très bien pourquoi les Portugais ont été les premiers étrangers privilégiés à Harfleur, alors que des Castillans hantaient la Normandie également au moins depuis la fin du XIII^e siècle. Certaines thèses ont été proposées pour expliquer la concession des premières grâces de 1310. Levasseur a jadis soutenu que cette ouverture était nécessaire afin de combler l'absence des Flamands à qui le roi avait interdit de venir aux foires de Champagne. Émile LEVASSEUR, *Histoire du commerce de la France*, I, Paris, Rousseau, 1911, p. 171. Il est également vraisemblable que la royauté française ait souhaité contrôler un commerce qui lui échappait presque complètement. Voir Pedro Gomes BARBOSA, «Notas sobre o comércio marítimo português com a Europa cristã (do séc. XIII a inícios do XV)», *Portugalíae Historica. Revista de história e de cultura portuguesa*, deuxième série, 1 (1991), p. 25. Les privilèges datés de mai et septembre 1341 semblent être plus facile à expliquer. Les préambules des privilèges déclarent eux-mêmes que ces privilèges sont demandés, non seulement par les Portugais, mais aussi par les Harfleuraux afin de garder la paix entre les marchands étrangers et contribuer au développement économique d'Harfleur. Voir C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 189. Ce cliché cache cependant une autre réalité. Philippe VI essaie alors par tous les moyens de préparer le royaume à une éventuelle invasion anglaise qui se produit effectivement en juillet 1341. Ainsi, il a envoyé ses commissaires à travers tout le royaume dès mai de la même année afin de ramasser le plus de sel possible. Cette recherche de denrées passait alors aussi par l'augmentation du commerce avec le Portugal dont une des exportations était également le sel. Pour ces faits, consulter Jean-Claude HOCQUET, *Le Sel et le Pouvoir de l'an mil à la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1985, p. 283-284 et J. FAVIER, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1980, p. 94-101. La confirmation de septembre 1350 provient vraisemblablement de la mort de Philippe VI le 22 août. J. FAVIER, *La guerre de Cents Ans*, p. 100-101. C'est la confirmation coutumière de privilèges lors de l'accession au trône d'un nouveau roi (Jean II). La raison de la confirmation de 1362 peut être mise en évidence par le préambule. Elle fut accordée en reconnaissance des démarches du roi du Portugal auprès du roi d'Angleterre pour la libération de Jean le Bon.

⁵⁴⁰ Nous possédons un cas précis d'un étudiant écossais. Vers 1460, un étudiant venant d'Écosse a chargé Jacques Celestre, un marchand rouennais, de l'envoi de l'Écluse à Paris, par Rouen, de saumons et de merlus issus de ses bénéfiques ecclésiastiques en Écosse. M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 104. Concernant les universitaires portugais à Paris, retenons les liaisons que Diogo de Gouveia l'Ancien a entretenu pendant la première moitié du XVI^e siècle avec la puissante famille des Civile (Séville) qui étaient des marchands rouennais provenants d'Espagne. Consulter Michel MOLLAT, «Quelques aspects de la vie économique et sociale de la France dans la première moitié du XVI^e siècle vus à travers la correspondance des diplomates portugais», *Bulletin des études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, nouvelle série, 12 (1948), p. 239-241.

marchands portugais au port harfleurais⁵⁴¹. Celles-ci passaient avant tout par l'exonération de diverses impositions jalonnant l'entrée, la sortie et le maintien des marchands portugais et de leurs denrées à Harfleur⁵⁴². La plus importance était celle qui frappait en quatre deniers par livre toutes les marchandises arrivant et sortant du royaume de France⁵⁴³. Les marchands étaient par ailleurs également exonérés de toute imposition due aux prévôts des villes d'Harfleur et plus tard à celui de Leure, des tailles servant à aménager les ports de ces deux villes, des droits de quai (*caagium*) et de déchargement (*plançage*) perçus dans le port d'Harfleur, ainsi que des aides visant la constitution d'armées royales⁵⁴⁴. Dans cet esprit, les marchandises des Portugais entraient en Normandie à toute fin pratique libres de toute imposition. Ces franchises se sont étendues au transport des denrées,

⁵⁴¹ Ces privilèges avaient cependant un coût. Dans un article des cortes de Coimbra en 1394, Jean I^{er} a autorisé les marchands et les armateurs qui vont à Harfleur (Avinfrol), en France, à collecter entre eux une bourse destinée à payer les privilèges et franchises qu'ils détenaient dans ce royaume. Selon Arquivo Histórico da Câmara Municipal de Lisboa, *Códice 5*, fl. 84-87v dans Armino de SOUSA, *As Cortes medievais portuguesas*, vol. II, 5^e section, 1394 - Coimbra, p. 251. Une autre édition de ce document mentionne seulement les marchands allant en France sans préciser Harfleur. *Documentos do Arquivo Histórico da Câmara Municipal de Lisboa - Livro de Reis*, vol. I, Lisbonne, Câmara Municipal de Lisboa, 1957, p. 195.

⁵⁴² Certains de ces privilèges ont pu valoir partout dans le royaume. Claudine Billot affirme que les commerçants ibériques installés à Harfleur ont fait étendre dès 1340 leurs privilèges à Rouen et à Paris. Arc. Nat., JJ 73, n. 245 dans Claudine BILLOT, «L'assimilation des étrangers dans le royaume de France aux XIV^e et XV^e siècles», *Revue historique*, t. 270, 548 (octobre-décembre 1983), p. 281. Après vérification, les seuls commerçants concernés étaient ceux d'Aragon et de Majorque. Pour les privilèges des Portugais, ceux-ci pouvaient jouir partout sur le royaume de l'exemption des tailles pour des prêts et subsides, des subventions ou des impositions comme attesté par le dix-huitième article de mai 1341 (seconde version). C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 185. Ces exonérations étaient encore en place en 1397, si l'on se fie à une lettre de Charles VI datée du 14 mars: «[les marchands portugais] sont encore de présent frans & quictes partout nostre Royaume, des Coutumes anciennes, Aides, Subsides & Imposicions quelconques dessus dictes» dans *Ordonnances des Rois de France de Troisième Race...*, VIII, p. 185. Le seul autre exemple que nous possédons de ces privilèges étendus exprès à la largeur du royaume était celui de 1361 où il est mentionné que les marchands portugais pouvaient habiter partout le royaume de France. *Ib.*, III, p. 504.

⁵⁴³ C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 190. Cette imposition aussi appelée «droit de rêve» a été créée par Charles IV le 13 décembre 1324 (*Ordonnances des Rois de France de Troisième Race...*, II, p. 148) et définitivement établie par Philippe de Valois le 16 octobre 1340 (*Ib.*, II, p. 147). Elle était pour la première fois référée dans les privilèges des Portugais en mai 1341, où elle concernait toutes les marchandises entrant et sortant du royaume de France. Cela ne viendrait alors qu'officialiser déjà une exemption en cours, comme il est démontré par un compte détaillant la perception de cette imposition à Harfleur entre le 24 février et le 12 juin 1338. Dans l'extrait qui nous reste, y sont mentionnés onze voyages de marchands de Castille et deux de Martinique. L. DELISLE, *Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois (1328-1350)*, p. 184-186. Le fait qu'il n'y ait pas de Lusitaniens démontre bien qu'ils en étaient déjà exemptés, car nous croyons difficilement qu'il n'y ait pas eu d'entrée ou de sortie de la ville d'au moins un vaisseau portugais pendant cette période de temps.

⁵⁴⁴ Voir pour toute question des régimes de droits d'entrées et de sorties, C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 190-192. Les marchands portugais depuis 1362 étaient également francs de toute imposition sur la vente de leurs marchandises pendant leur premier voyage au royaume (*Ordonnances des Rois de France de Troisième Race*, III, p. 580-581) et répétée ensuite dans une ordonnance sur la levée d'une aide par Charles V en avril 1374 (*Ib.*, VI, p. 4). Pour l'exemption d'autres impôts, voir la notice dans J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, vol. I, p. 211, doc. 197; supplément au vol. I, p. 444, doc. 600. (mention de l'exemption de l'impôt de 10 deniers en 1396) et *Ordonnances des Rois de France de la Troisième Race...*, VIII, p. 185 (celle de l'exemption de l'impôt de 12 deniers en 1397).

puisque le prévôt de cette ville était alors chargé du transport des marchandises de Leure à Harfleur et de leur entreposage dans cette dernière ville⁵⁴⁵. Tout était alors organisé pour faire de cette dernière le centre du commerce portugais en Normandie. Les marchands lusitaniens avaient le droit d'y résider dans des hôtels dont le prix avait été convenu avec les bourgeois de la ville⁵⁴⁶. Plus important encore, ces marchands gardaient une mainmise complète sur leurs marchandises⁵⁴⁷. Somme toute, c'est tout un contexte favorable au développement commercial par des exemptions fiscales majeures et qui va de pair avec une préoccupation constante de protéger juridiquement les marchands eux-mêmes et leurs intérêts.

⁵⁴⁵ Cette allègement à l'avant-port de Leure était nécessaire dans la mesure où l'enlèvement du port d'Harfleur obligeait les bateaux à mouiller l'avant-port de Leure et à transporter ensuite les marchandises au moyen de barques jusqu'à Harfleur. Consulter notre note 589 qui mentionne un procès impliquant un marchand portugais qui illustre très bien cette situation. Ensuite, les bateliers étaient responsables de ce transport qui devait s'effectuer sans délais. Les marchandises transportées étaient finalement déposées dans les hôtels des Portugais toujours à la charge du prévôt de la ville d'Harfleur. Telle était la situation vers 1310. C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 191. Le transbordage des marchandises était encore à cette époque à la charge des marchands lusitaniens comme il est possible de constater d'après un statut du 25 mars 1324 fait par le conseil de la ville de Porto: le fret, le chargement et le déchargement incomberaient à quatre bons hommes de ceux qui chargeaient des nefes vers la France et élus annuellement par le conseil de la ville à Pâques. Les chargeurs devaient recevoir quarante sols à Lisbonne et les débardeurs le même montant en Normandie. Les élus pour 1324 du côté portugais étaient Rui Mendes, Pero Simões, Pascoal Anes e Vicente Pires. *Corpus Codicum Latinorum et Portugalensium Eorum Qui in Archivo Municipali Portucalensi Asservantur Antiquissimorum*, vol. I : *Diplomata, Chartae et Inquisitiones*, Porto, Câmara Municipal de Porto, 1891, p. 97; *Ordenações Affonsinas...*, livre IV, chap. V, p. 55 et J. MARQUES, *Descobrimentos Portugueses. Documentos para a sua história*, vol. I, p. 44-46, doc. 50. Les Portugais ont réussi par la suite à faire porter ces coûts au prévôt comme le démontre l'article 13 du privilège de mai 1341 (deuxième version). C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 184 et *Ordonnances des Rois de France de la Troisième Race*, III, p. 577. Les documents intéressant l'histoire commerciale maritime de Porto ont été commodément réunis et commentés par António CRUZ, *O Porto nas navegações e na Expansão*, deuxième édition, Lisbonne, Institut de la Culture et de la Langue Portugaise, 1983.

⁵⁴⁶ Le prévôt d'Harfleur ou celui de Caux (selon le privilège) devait trouver des maisons et des celliers où les Portugais pouvaient habiter et garder leurs marchandises. Leur prix devait être raisonnable et, afin de protéger les marchands, devrait être établi par deux bourgeois choisis par les marchands portugais et par deux marchands choisis par les bourgeois d'Harfleur. Le privilège de mai 1341 enchâssé dans la lettre de juillet 1350 ajoute que ce prix ne pouvait pas augmenter sauf qu'en accompagnant les fluctuations du marché. Voir les savantes observations de C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 193. Il avait à Harfleur, au moins depuis 1468, une «rue des Espagnolz». M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 510, note 231.

⁵⁴⁷ Les privilèges montrent ici une évolution. En 1310, ils étaient tenus de répondre pour leurs marchandises seulement devant les autorités royales, à savoir le prévôt d'Harfleur, le vicomte de Montivilliers et le bailli de Caux. Dans l'ordonnance de septembre 1341 enchâssée dans celle de juillet 1362, il sont autonomes sauf en cas de litige. Ils pouvaient utiliser le poids de la Ville et disposer comme bon leur semblerait des courtiers qu'ils auraient engagés. Les marchandises qu'ils vendaient, même à des personnages illustres ou à celles du roi, étaient payables sur-le-champ, tandis que leurs créances devaient être payées au plus vite, comme si elles étaient des dettes au roi lui-même. En outre, ils pouvaient fixer le prix de leurs marchandises. Lorsque l'on a accordé aux marchands italiens de Plaisance en 1369 le droit de fixer le prix de leurs marchandises, celui-ci serait octroyé «en la manière que font en ladite ville [Harfleur] les autres marchands de Portugal.» dans *Ordonnances des Rois de France de Troisième Race...*, V, p. 239.

Les Portugais étaient mis sous la protection du roi⁵⁴⁸. Cette sauvegarde s'étendait même lorsqu'il y avait un différend ou une guerre entre le roi du Portugal et celui de France ou entre leurs sujets respectifs, si les marchands n'étaient pas responsables. Cette disposition est essentielle, car, même si difficile d'application, elle signifiait que les échanges commerciaux étaient moins affectés par les guerres⁵⁴⁹. Ces marchands étaient de plus à l'abri du droit de saisie par les autorités royales s'ils n'étaient pas coupables de méfait⁵⁵⁰. On perçoit mieux cette protection juridique des marchands portugais à Harfleur, à l'occasion des différends les opposant aux Harfleurais. Ces procès devaient selon les privilèges de 1310 être portés devant le bailli où les Portugais pouvaient se porter garant les uns des autres. Cependant, il fallait avant tout chercher une voie d'entente par l'entremise d'une commission formée de deux bourgeois et de deux marchands portugais sous l'égide du prévôt. S'il surgissait un conflit entre Portugais, nous dit le cinquième article de mai 1341, le conflit devait être résolu, s'il y n'avait pas eu de méfait grave, par deux marchands lusitaniens. Si les parties n'arrivaient pas à un accord, alors ce serait au prévôt d'Harfleur de trancher. Dans le même sens, et toujours afin d'éviter toute insécurité aux Portugais, le roi de France ordonna que tout crime commis par un membre de cette communauté n'impliquerait que celui-ci ; cela afin d'éviter les représailles de la part des Harfleurais⁵⁵¹. Toutes ces mesures, tant économiques que judiciaires, montrent que les Portugais à Harfleur jouissaient d'une autonomie croissante dans la ville et sur leurs activités commerciales. Tout en étant due à la croissance des échanges économiques, cette autonomie était aussi tributaire d'une intégration de plus en plus

⁵⁴⁸ Celle-ci était suivant l'opinion de Ernest Dumont, une réaction de la royauté afin de limiter le pouvoir seigneurial désireux de mettre la main sur ce commerce. E. DUMONT et A. LEGER, *Histoire de la ville d'Harfleur*, p. 6. En effet, selon le neuvième article de 1310, les marchands portugais lors d'un procès contre un chevalier, un écuyer ou leurs dépendants n'étaient tenus de se présenter que devant des juges royaux. Nous détenons la preuve de cette sauvegarde dans une lettre de rémission inédite de mai 1347. Philippe VI l'octroi au titre des privilèges des marchands portugais à Gonssalles Gommès, marchand portugais, convoqué aux assises de Montivilliers par le bailli de Caux sur la mort de trois personnes à Harfleur. Arch. Nat., JJ 68, fl. 440, n. 272.

⁵⁴⁹ C'est un argument sur lequel nous nous appuyons afin de justifier la présence d'étudiants portugais à Paris au cours de la guerre des Cent Ans.

⁵⁵⁰ Sur cette question, voir C. VERLINDEN, «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge...», p. 194-195. Nous trouvons une allusion à cette question avant l'octroi du privilège en 1341. Ainsi, dans un article du municipale de Porto aux cortes de Santarém de 1331, il est énoncé que le roi de France a donné aux marchands [probablement de Porto] les biens qu'ils les avait pris par la rente d'Harfleur. Le roi Denis avait chargé ensuite João Estevez de Atamarma (sic) de les rapporter au Portugal afin qu'ils soient remis aux propriétaires. Or le dit marchand a pris les dits biens et ne les a jamais restitués. Le roi Alphonse IV a chargé alors ses juges de prendre en charge cette question. *Cortes portuguesas. Reinado de D. Afonso IV (1325-1357)*, p. 87. Viterbo publia partiellement ce document en le datant de 1487. J. VITERBO, *Elucidário das pálavras, termos e frases que em Portugal antigamente se usaram...*, I, p. 279, article «airafal».

⁵⁵¹ *Ib.*, p. 195-199.

solide dans la société notamment parmi la bourgeoisie d'Harfleur⁵⁵². Et on ne serait pas très loin de la vérité en avançant que cette communauté lusitanienne en Normandie dont nous avons fourni quelques indices, avait aidé les universitaires portugais débouchant à Paris.

Il faut se rappeler, en dernier lieu, que les éléments dont nous avons jusqu'ici fait l'étalement et l'analyse ne fournissent qu'un cadre plausible, théorique qui appuie notre thèse. La

⁵⁵² Nous ne savons à peu près rien de l'implantation portugaise en Normandie avant la fin du XIII^e siècle. Par contre, il est sûr que les Portugais étaient en Picardie au début du XIII^e siècle. Ainsi, un Laurent de Portugal est envoyé à cette époque comme prisonnier à la prévôté de Paris par la commune de Corbie [Ch.-l. de cant. de la Somme, arr. d'Amiens, à la jonction de l'Ancre et de la Somme]. *Les registres de Philippe Auguste*, vol. I : *Textes*, édition de John W. BALDWIN avec le concours de Françoise GASPARI, Michel NORTIER, Elisabeth LALOU et sous la direction de Robert-Henri BAUTIER, Paris, Imprimerie Nationale-Édition de Boccard, 1992, p. 497-499. De plus, nous savons qu'en 1240, des marchands portugais habitaient en France par une composition faite par l'évêque de Porto D. Pedro Salvatores et le roi Sanche II : «*Mandamus Episcopo quod in continenti absoluat per se uel per cappellanos sue diocesis secundum formam ecclesie omnes de Episcopatu suo qui cum Ciuibus antedectis mercati sunt emendo uel uendido – nulla pena peccuniaria eis inposita uel peregrinatione nomie penitentie nec alias detur, etiam litteras ad archiepiscopum, et episcopos Regni et omnis de ciuitatibus suis et diocesis qui cum ciuibus sunt mercati. Emendo uel uendendo faciant absolui per capellanos ecclesiarum secundum formam Ecclesie nulla eis pena peccuniaria inposita uel peregrinatione det etiam litteras ad aliquos in Francia qui si similes ibi fuerunt tali modo eos absoluant...*» dans A. CRUZ, *O Porto nas navegações...*, p. 47, note 27 selon *Corpus Codicum...*, vol. II, p. 50. Voir aussi H. BARROS, *História da Administração pública...*, V, p. 119 et IX, p. 318. Pour la Normandie, l'implantation portugaise non seulement à Harfleur, mais aussi à Rouen mériterait sans doute une étude approfondie. Nous savons que les marins portugais fréquentaient l'église de Saint-Vincent de Rouen. Voir Catherine VINCENT, «Fortune maritime et vie paroissiale dans la seconde moitié du XV^e siècle : Saint-Vincent de Rouen» dans Philippe MASSON et Michel VERGÉ-FRANCESCHI, dir. *La France et la mer au siècle des grandes Découvertes*, Paris, Tallandier, 1993, p. 241. Il aurait été intéressant de compléter nos informations par la consultation d'une dissertation de A. SAVOYE, *Saint-Vincent de Rouen, paroisse de marchands au XV^e siècle*, mémoire de diplôme d'études supérieures, Université de Caen, 1965, déposée aux Archives départementales de la Seine-Maritime sous la cote F74. En outre, certains auteurs ont affirmé que ces marchands possédaient à Rouen un cimetière dès le XIV^e siècle. José MATTOSO, «1096-1325» dans *História de Portugal*, coordination de José MATTOSO, vol. II : *A Monarquia Feudal (1096-1480)* par José MATTOSO et Armindo de SOUSA, Lisbonne, Editorial Estampa, 1994, p. 254 et M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 16, note 73. La mention de ce cimetière est fournie pour la première fois en 1668 par François FARIN, *Histoire de la ville de Rouen*, vol. III, Rouen, J. Héroult, 1668, p. 281-282. Ce même Farin ajoute que les Portugais avaient une chapelle aux Cordeliers et un cimetière où une grande quantité d'épithames étaient rédigés en portugais. Jules MATHOREZ, «Notes sur les Espagnols en France depuis le XVI^e siècle jusqu'au règne de Louis XIII», *Bulletin hispanique*, 1914, p. 361. Joaquim V. Serrão, qui a consulté cet œuvre de Farin, constate que ces Portugais ont été enterrés chez les Cordeliers au XVII^e siècle. Joaquim Veríssimo SERRÃO, «Manuscritos das bibliotecas públicas de França referentes a Portugal», *Boletim Internacional de bibliografia luso-brasileira*, vol. IV, 3 (juillet-septembre 1963), p. 515-516. Jules Mathorez mentionne en plus que les mariniers portugais fréquentaient de Clos des gallées et ses tavernes selon une strophe publiée par Anatole de MONTAIGLON, *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales factieuses, historiques, réunies et annotées*, XI, Paris, P. Jannet, 1855-78, p. 77 dans J. MATHOREZ, «Notes sur les espagnols...», p. 362-363:

«Les tavernes de Saint-Gervais
Sont pour les Cauchois et Bouvetz.
Hors le Pont, au cols des Gallez,
Pour Sannietz et Portugallais

Il semble même que ces Portugais aient apporté avec eux certains traits supposés caractéristiques du peuple lusitanien. Lorsqu'à Rouen, il était question d'un homme sûr de lui et un peu vaniteux, on disait qu'il se comportait:

«Se bravant comme un coq sieuvy de ses gélines
O comme un Portugais dans la Bourse o marchands». *Ib.*, p. 362-363.

démonstration de celle-ci ne peut reposer que sur l'analyse des sources de l'époque dont certaines sont parvenues jusqu'à nous. En revanche, si la démonstration de l'utilisation de circuit par les étudiants à la lumière de ces sources est aisée, les faits restent trop peu nombreux pour attester de toute évidence la thèse du rapport entre le commerce et les études. Il est tout de même possible de constater que de sérieux indices semblent le confirmer.

IV. L'UTILISATION DE CE CIRCUIT PAR LES ÉTUDIANTS : LES PREUVES

Le ravitaillement des universitaires portugais à l'Université de Paris est envisageable à cause, nous venons de le voir, de l'existence d'un circuit commercial entre le Portugal et la Normandie que les Lusitaniens pouvaient exploiter de manière tout à fait avantageuse. Ce circuit était également attrayant pour les étudiants parisiens étant donné sa position géographique. La ville d'Harfleur, où les Portugais étaient privilégiés, constituait la porte d'entrée sur la Seine des denrées et des biens rentrant à Paris par bateau. Cela veut dire que l'une des voies les plus populaires du ravitaillement de Paris était ouverte aux universitaires portugais. Car il ne faut pas être dupe, si ce commerce profitait en premier lieu la Normandie, il est possible de retrouver en filigrane l'importance commerciale de Paris, de plus en plus grande à mesure qu'augmentait le poids commercial de la capitale dans l'économie française⁵⁵³. Cela voulait dire également que ce réseau desservait un seul centre d'études, justement l'Université de Paris. Le fait que les maîtres et étudiants de Paris comptaient sur la proximité géographique de ce circuit constitue assurément un facteur explicatif.

A. L'ÉPISODE DE *LA CARDINALE* ET LA SITUATION AU DÉBUT DU XIII^E SIÈCLE

L'exploitation de ce circuit par les universitaires se fit de manière très précoce. L'épisode de la *Cardinale* atteste cette réalité dès le début du XIII^e siècle⁵⁵⁴. Ce navire, dont une partie de la cargaison provenant du Portugal était destinée à la Normandie, fut appréhendé en septembre 1225 par un gros

⁵⁵³ M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. III ; A. CHÉRUEL, *Histoire de Rouen...*, II, p. 203 ; E. FRÉVILLE, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, II, p. 271.

⁵⁵⁴ Il est possible de cerner l'histoire de ce vaisseau à partir des rôles de lettres closes édités sans le développement des abréviations dans *Rotuli litterarum clausurarum in Turri Londinensi asservati*, édition de Thomas Duffus HARDY, tome II, Londres, Public Records Office, 1844, p. 63, 66, 69, 84, 89, 92, 116, 119. Ces pièces ont été résumées ensuite par V. SHILLINGTON, *The Commercial Relations of England and Portugal*, p. 27-28.

navire de guerre anglais venant de Gascogne⁵⁵⁵. Cette nef transportait entre autres choses, de l'argent (*denarios*) destiné à João, Gomes et leurs quatre *socii*, tous des étudiants portugais à Paris que leurs familles approvisionnaient de cette façon⁵⁵⁶. Affligés par le fait que leurs ressources n'arrivaient pas, João et Gomes ont vite requis une compensation du roi d'Angleterre qui finalement les a remboursés de 40 marcs pris sur la vente des marchandises saisies. Cet exemple suggère le fonctionnement d'un réseau commercial luso-normand dont les étudiants profitèrent très tôt. La pratique attestée par *La Cardinale* fut confirmée quelques décennies plus tard au royaume du Portugal lui-même. La situation y était un peu différente, alors que les étudiants ont dû parfois se frotter aux mesures très protectionnistes de la royauté portugaise quant au commerce extérieur du royaume.

B. LE CONCORDAT DES ONZE ARTICLES ET LA SITUATION PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XIII^E SIÈCLE

Nous avons des indices de l'utilisation de ce circuit commercial par les universitaires à travers l'intense différend qui opposa entre les années 1260 et le début des années 1290 la royauté portugaise et son épiscopat. C'est alors l'époque du resserrement du contrôle par la royauté des pouvoirs nobiliaires et ecclésiastiques sur son territoire. Les prélats qui considéraient cette action

⁵⁵⁵ Cette prise est à mettre en relation avec la première rupture de la trêve de Chinon de 1214 entre les royautés française et anglaise. À partir du 15 mai 1224 et pendant les deux années suivantes, de nombreux navires en rapport avec la Normandie ont été appréhendés par les navires anglais. Voir l'exposé de Alain SADOURNY, «Les marchands normands en Angleterre au lendemain de la conquête de 1204», *Cahiers d'études médiévales* (Université de Rouen), 1 (1979), p. 135. Voir aussi Yves RENOARD, «Le rayonnement de La Rochelle en Occident à l'aube du XIII^e siècle» dans Yves RENOARD, *Études d'histoire médiévale*, p. 1021. (Article originalement publié dans *Bulletin philologique et historique*, 1961, p. 79-94). Cette source semble avoir toujours été sous-exploitée. Francisque-Michel, Luís de Matos et postérieurement Francisco da Gama Caeiro l'ont utilisée uniquement pour prouver que des Portugais étudiaient à Paris en 1225. R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*, p. 101; L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 2, note 1 et F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, p. 61. De son côté, V. Shillington s'en est prévalu afin de rendre compte de la politique anglaise à l'égard des marchands étrangers et du caractère plus ou moins défini des relations commerciales alors entre les deux royaumes sans porter d'intérêt à la mention de l'Université de Paris. Voir V. SHILLINGTON, *The Commercial Relations of England and Portugal*, p. 27-28 suivie ensuite par H. BARROS, *História da Administração pública...*, X, p. 222.

Alimentée par ces ouvrages d'histoire économique, l'historiographie a rapidement assimilé l'idée que *La Cardinale* faisait du commerce avec l'Angleterre comme par exemple dans V. SHILLINGTON, *The Commercial Relations of England and Portugal*, p. 27; J. GENTIL, «L'appel aux capitaux...», p. 345, note 1 ou A. MARQUES, «A circulação e a troca de produtos» *Portugal em definição de fronteiras*, p. 514. Or la destination de la Normandie ne peut pas faire de doute. À part le fait qu'elle contenait des marchandises destinées à six étudiants à Paris, le texte est clair quant à l'existence de denrées allant en Normandie : «... sine dilatione liberari faciat exceptis mercandisis de Normannia que in ipsa navi fuerunt et mercandisis in eadem navi quas ipsi adopus nostrum retinebunt quas una cum mercandisis de Normannia salvo custodiatis donec aliud in perceptimus.» dans *Rotuli litterarum clausurarum in Turri Londinensi asservati*, II, p. 69.

⁵⁵⁶ En décembre 1225 : «Rex Ricardo Renger majori Londonesis, Andrea Bukerel, Willemo Joynier et Rogero de Duc Salutem. Monstraverunt nobis Gomecius et Johannes scolares Parisiensis de Portugalia, pro se et quatuor sociis scolaribus de Portigalia, quod pares et parentes eorum ad sustentacionem eorum denarios eis miserunt in navi de Portugalia que nuper capta fuit per magnam navem nostram in veniendo de partibus Wasconie, unde vobis mandamus quatinus de marcandisis que fuerunt in navi predicta et sunt in custodia vestra predictis Gomecio et Johanni ad opus eorum et sociorum suorum predictorum xl. marcs habere faciat. T. ut supra.» dans *Ib.*, II, p. 89.

comme une atteinte à leurs droits et libertés en ont appelé aussitôt au Saint-Siège en arguant toute une liste d'abus royaux, allant du mode de perception de la dîme aux atteintes à la sauvegarde physique des prélats en passant par la création de nouveaux impôts. Nous connaissons l'historique de ces conflits grâce aux maintes bulles promulguées par la papauté, mais surtout par ces griefs (*agravos* en portugais, *gravimina* en latin) formulés par l'épiscopat envers la royauté lusitanienne⁵⁵⁷. Un de ceux-ci concernait justement le ravitaillement des étudiants portugais à l'étranger, notamment à Paris. Ce *gravimen* n'a jamais été l'objet d'une étude approfondie, malgré son importance pour le phénomène de la *peregrinatio academica* portugaise vers l'étranger pendant la deuxième moitié du XIII^e siècle⁵⁵⁸. Notre étude de la source se fera en deux temps. Nous essayerons de dégager, dans un premier temps, les informations qu'elle peut fournir sur le ravitaillement des étudiants portugais à Paris. Par la suite, une analyse des variantes dans les différentes formulations du texte pourra déterminer la politique royale concernant cette importante pratique. Nous prenons comme référence la version la plus connue de la source, celle de la confirmation à Porto le 24 août 1292 du concordat original des Onze articles fait à Rome le 6 février 1289 entre Denis I^{er} et les prélats du royaume et

⁵⁵⁷ Nous possédons une belle étude sur le problème des libertés ecclésiastiques entre la royauté et le clergé portugais au XV^e siècle grâce à Maria Margarida Ribeiro Garcez da Silva VENTURA, *Poder régio e liberdades eclesiásticas (1383-1450)*, thèse de doctorat en histoire médiévale, Faculté de Lettres de l'Université de Lisbonne, 1993, 2 vols. Cette thèse a été ramaniée et publiée sous le nom de *Igreja e Poder no séc. XV. Dinastia de Avis e Liberdades Eclesiásticas (1383-1450)*, Lisbonne, Colibri, 1997.

Pour la genèse de ce conflit que se déroule *grosso modo* entre 1268 et 1289-1292 et pour les textes des *gravimina* consulter les ouvrages cités à la note 25 (*Livro das Leis e Posturas; Ordenações del-rei Dom Duarte; Ordenações Afonsinas*); Antonio GARCIA Y GARCIA, *Estudios sobre la canonística portuguesa medieval*, Madrid, Fundacion Universitaria Española, 1976, p. 219-281; Angelo MERCATI, *Raccolta di Concordati sumaterie ecclesiastiche tra la Santa Sede e la autorità civili*, vol. I: 1098-1914, Vatican, Tipografia Poliglota Vaticana, 1954, p. 89-93; Francisco Félix LOPES, «A propósito do Conflito entre a Igreja e Portugal no tempo de D. Dinis» dans *Estudos teológicos. Para uma eclesiologia total. Actas do III^a Semana portuguesa de teologia, 4 a 8 de Setembro de 1963*, Braga, Livraria Cruz, 1964, p. 251-262; Eduardo BRAZÃO, *Coleção de concordatas estabelecidas entre Portugal e a Santa Sé de 1238 a 1940*, Lisbonne, Librairie Bertrand, 1940; M. MARQUES, *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*, II, p. 116-238; Eduardo Melo PEIXOTO, «Derecho concordatario mediaval português : de D. Dinis a D. Juan I», *Revista Española de derecho canonico*, vol. 35, 101 (mai-août 1979), p. 305-338; António Domingues de Sousa COSTA, «As Concordatas Portuguesas», *Itinerarium*, année XII, 51 (janvier-mars 1966), p. 24-46; *Ib.*, «Leis atentórias das liberdades eclesiásticas e o papa Martinho V contrário aos concílios gerais» dans *Studia Historico-ecclesiastica. Festgabe für prof. Luchsius G. Spätling O.F.M.*, édition de Isaac VAZQUEZ, O.F.M., Rome, Pontificum Athenaeum Antonianum, 1977, p. 505-591; *Ib.*, «Concílio Provincial de Compostela realizado em 1292, com a participação de Bispos Portugueses, e a data do efectuado no tempo do Arcebispo D. João Arias (no ambiente das concordatas de El-Rei D. Dinis)», *Itinerarium*, année XXXIII, 29 (septembre-décembre 1987), p. 394-470; *Ib.*, «D. Frei Telo, arcebispo-primaz, e as concordatas de D. Dinis» dans *Actas do LX^o Congresso Internacional da dedicação da Sé de Braga*, vol. II/1, Braga, Université Catholique Portugaise - Faculté de Théologie de Braga - Chapitre Métropolitain et Primacial de Braga, 1990, p. 283-316; J. ANTUNES, A. OLIVEIRA et J. MONTEIRO, «Conflitos políticos no reino de Portugal entre a Reconquista e a Expansão. Estado da questão», p. 25-160 entre autres.

⁵⁵⁸ L'extrait publié par Artur Moreira de Sá qu'utilisent tous les historiens de la culture est celui contenu dans la lettre patente du roi Denis à l'archevêque de Braga le 23 août 1292. A. SÁ, *CUPo*, I, p. 25, doc. 12. Elle reprend de manière partielle le sixième article du concordat des Onze comme nous aurons l'opportunité de le constater. Elle ne contient pas toute la richesse de cette dernière dont nous proposons ici de faire pour la première fois l'analyse et l'historique.

dont l'article six se présente comme suit :

Sextus articulus est : Jtem quod si aliqua persona ecclesiastica Parisius commorans vel alibi aut etiam in Curia Romana ex causa aliqua pro sua sustentatione vel pro libris emendis aut alijs necessarijs, vel ad contracta olim debita persolvenda ex proprijs proventibus propter monete illius terre utilitatem et cambij difficultatem facit sibi pecuniam de Ulixbona vel ex alijs locis in mercibus per mare transvehi, idem Rex contra consuetudinem cum antecessoribus suis obtentam, et usque nunc cum ipso inviolabiliter observatam, nunc novam servitutem inducens, cogit per se et sous quasi novum pedagium seu portagium inducendo, in elusionem proprij iuramenti et contra ecclesiasticam libertatem huiusmodj personas seu eorum procuratores fideiussoria cautione cavere quod equivalentes merces ad portum refferant, de quibus regi decima persolvatur in reditu, alias non extrahantur a portu vel statim in ipso ingressu de eisdem transvehendis mercibus decima occupatur, quod nunquam ante huiusmodj regis tempora factum fuit, quod scilicet talis exigeretur decima, nisi de mercibus a mercatoribus ad terram illam aliunde tranvectis. Respondent predicti procuratores quod placet Regi quod aurum et argentum et pecuniam, quamvis non tamen Portugalie de regno extrahantur per prelatos et quaslibet personas ecclesiasticas absque alicujus onere vectigali, et promittunt quod ipse Rex hoc in futurum eis permittet ac firmiter observabit, et prelati (con)sentiunt in hoc bona pacis⁵⁵⁹.

Cet extrait trace très bien le portrait de ce ravitaillement étudiant. Les universitaires qui étudiaient à Paris ou ailleurs y amenaient leurs revenus, qu'ils avaient au préalable convertis en marchandises et faits venir du port de Lisbonne ou d'un autre port⁵⁶⁰. Ces revenus provenaient, selon notre lecture de la source, de rentes (*terres*) qui servaient à acquitter les dépenses qu'ils encourent (pour leur maintien, l'achat des livres ou autre chose, le paiement de dettes et les dépenses du voyage)⁵⁶¹. Cela était le cadre général que confirmait d'ailleurs l'exemple antérieur de *La Cardinale*. De la même façon, ce document comme le précédent semble confirmer une pratique

⁵⁵⁹ ANTT, *Sé de Lamego*, caisse 4, liasse unique de concordats, n. 10 dans A. COSTA, «Concilio Provincial de Compostela realizado em 1292...», p. 437 selon l'original de l'évêque de Lamego. Une liste des copies connues est donné par *Ib.*, p. 407, note 22.

⁵⁶⁰ Parmi ces autres ports, celui de Porto devait jouer un rôle important puisqu'il était est un grand exportateur de produits vers la France.

⁵⁶¹ Nous avons du mal à faire se correspondre exactement le passage en latin et sa version portugaise contenue dans le *Livre das Leis e Posturas*, p. 367 et dans les *Ordenações Afonsinas*, livre II, p. 39 qui se lit comme suit «das sas Rendas pela moeda da terra que he pequena» [de ses rentes par la monnaie de la terre qui est petite]. Ce vocable selon nous aurait plutôt le sens d'une rente, d'une bourse. En effet, il est possible de lire dans la *Partida IV* d'Alphonse X, à la seconde *ley* du vingt-sixième *titulo* une définition de ce vocable. Il se définit comme les maravédís que le roi donne à des riches-hommes et aux chevaliers à certaines places (*llaman en España a los maravedís quel rey pone a los ricos-hombres et a los caballeros en logares ciertos*) dans *Las siete partidas del Don rey Alfonso el Sabio*, colligées de différents codex anciens par la Royale Académie de l'Histoire, vol. III, Madrid, Imprimerie royale, 1807, p. 140. Viterbo ajoute à cette définition que ces rentes étaient octroyées contre aucun service. J. VITERBO, *Elucidário das palavras, termos e frases...*, II, p. 606. Une traduction plus correcte serait donc : « de ses propres revenus au moyen de la monnaie de cette bourse ». C'est donc un synonyme en tout point d'une bourse ou subvention qu'était donnée à des personnes biens placées dans la société dont l'hierarchie peut être clarifiée dans Marie-Claude GERBET, *Les noblesses espagnoles au Moyen Âge. XI^e-XV^e siècles*, Paris, Armand Colin, 1994. De plus, l'emploi de ce vocable par les prélats portugais en 1268 est contemporain de l'époque historique qui correspond à la rédaction et aux ajouts de l'œuvre se situant entre l'avènement au trône d'Alfonso X en 1252 et la mort de Pedro I en 1369 dans *Alfonso X, el Sabio, Las Siete Partidas*. Anthologie, sélection, prologue et notes de Francisco López ESTRADA et Maria Teresa López GARCIA-BERDOY, Madrid, Editorial Castalia, 1992, p. 13.

qui se dessine subtilement dans notre documentation, celle d'une activité commerciale de la part de certains de ces étudiants. Ces marchandises telles qu'énoncées dans la source constituent un moyen de paiement. Il est difficile de croire qu'elles seraient toutes troquées à la seule afin de satisfaire les besoins des Portugais. On peut supposer que certains universitaires ont essayé de retirer des profits supplémentaires de cette situation en vendant, au moins dès le XIII^e siècle, le fruits de leurs bénéfices comme le permettra plus tard Charles V en 1367⁵⁶². C'est une pratique difficile à saisir, mais combien importante pour augmenter les revenus des universitaires et ainsi assurer un meilleur séjour à Paris.

Sur le contexte de la source, les accusations des prélats ont surgi lorsque Alphonse III fit instaurer une nouvelle servitude vers 1267 – presque un nouveau péage ou portage selon les ecclésiastiques – qui consistait en une caution imposée à tous ceux qui exportaient des marchandises et des denrées du Portugal. Cela visait à assurer que le roi percevrait quand-même sa dîme, lorsque ces exportations n'engendraient pas d'importations d'une valeur équivalente rentrant par le même port⁵⁶³. Afin d'en assurer l'application, le roi a également décrété que sans son paiement immédiat, ces marchandises ne pouvaient sortir du royaume. Les ecclésiastiques ont dénoncé cette mesure en se basant sur la coutume (*consuetudinem*). Cette nouvelle imposition qu'ils associaient à une dîme perçue à l'exportation n'était dans la pratique appliquée qu'aux denrées que les marchands sortaient par voie terrestre ou autre. En outre, c'était une chose qui ne s'était jamais vue dans les règnes antérieurs. Cette mesure était une réaction tout à fait médiévale d'Alphonse III au problème de l'exportation de marchandises qu'il voyait comme un appauvrissement du royaume. Il ne faut pas oublier que les marchandises exportées par les universitaires n'engendraient pas un afflux correspondant d'importations. Sans cette arrivée de

⁵⁶² Voir note 531.

⁵⁶³ La première mention de cette mesure nous avons connaissance date de la célèbre *Lei de Almotacaria* de 26 décembre 1253. Celle-ci a réglementé en partie le commerce maritime portugais en prohibant que les marchands étrangers puissent sortir des marchandises du royaume sans y importer d'autres d'égale valeur. De plus, elle interdisait l'exportation du métal d'argent sauf en verres, plats et cuillères pour ceux qu'y avaient droit. En dernier, il fallait que toutes les exportations se fassent uniquement par les ports de mer. Pour ces questions voir Maria José Ferro Pimenta TAVARES, «Algumas reflexões sobre a legislação monetária de Afonso III», *Revista da Faculdade de Letras de Lisboa*, quatrième série, 1 (1976-77), p. 155-194; Nuno José Pizarro Pinto DIAS, *Cortes portuguesas (1211 a 1383)*, Braga, Unité de Sciences Sociales de l'Université du Minho, 1987, p. 50; *Lei de Almotacaria. 26 de Dezembro de 1253*. Introduction, traduction et notes de Aristides PINHEIRO et Abílio RITA, troisième édition, Lisbonne, Banco Pinto & Sotto Mayor, 1988. Par ces mesures, Alphonse III souhaitait à tout prix équilibrer une balance commerciale toujours négative dont le déficit se payait en monnaie ou en métal précieux non-monnayé. A. MARQUES, «A circulação e a troca de produtos», *Portugal em definição de fronteiras...*, p. 520 et J. MATTOSO, «1096-1325» dans *História de Portugal*, p. 253. De plus, en canalisant le commerce international vers les ports de mer, le roi limitait les fuites sur la perception de la dîme coutumière sur les marchandises importées dans le royaume. Le mode de perception de celle-ci est fourni dans une ordonnance de 1461. H. BARROS, *História da Administração pública...*, IX, p. 385.

marchandises, le roi ne pouvait plus percevoir sa dîme coutumière⁵⁶⁴. Avec cette servitude, le roi s'assurait que les étudiants payaient un montant qui remplaçait la dîme qu'il ne percevait plus sur ces marchandises. Finalement, les attentes des ecclésiastiques ne furent que très partiellement exaucées, puisque le roi autorisa seulement l'exportation sans dîme de l'or, de l'argent et des monnaies étrangères⁵⁶⁵. Cependant, elle laisse de côté la question fondamentale pour les auteurs du *gravimen*, de l'abolition de cette double dîme pour les marchandises, comme nous aurons l'opportunité de le voir au cours d'un court historique des bulles et des concordats où cet article est mentionné. Ceci permettra également d'évaluer la chronologie de cette pratique.

La première formulation de ce grief est présentée dans une minute des plaintes que l'épiscopat portugais dirigea au pape vers mars-juin 1268 et intitulée : «*Hec sunt aliqua de gravaminibus allatis prelati et aliis personis ecclesiasticis regni Portugallie per regem et suos*» et qui sera reprise de manière officielle dans la bulle *Qui de salute cunctorum* de Clément IV du 31 juillet 1268 qui charge le nonce Maître Guillaume Folquini d'enquêter sur place de cette affaire⁵⁶⁶. Ces documents sont les premiers ancêtres des concordats de 1289. Cette minute est importante, car elle était un instrument de travail gardant des éléments de détail qui seront par la suite omis dans la version officielle de la bulle. Tel est le cas de notre article par lequel nous savons qu'il fut fait par

⁵⁶⁴ Ce même problème fut vécu par les clercs dans la Castille voisine qui se plaignaient des mesures encore plus dures d'Alphonse X dans un *gravimen* qu'ils ont présenté en 1279 à Nicholas III. Là, l'entrave ne se résumait plus à la mise sur place d'une caution, mais bien à l'interdiction de toute sortie d'argent par les étudiants : «*Liberum non est prelati et clericis exeuntibus regnum ex causa studii vel peregrinationis aut alia justa causa extrahere pecuniam prosuis necessitatibus extra regnum* » dans *Les Registres de Nicholas III (1277-1280). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican*, édition de Jules GRAY, Paris, E. de Boccard, 1898-1938, p. 739. Ces *gravimina* de 1279 sont étroitement en rapport avec ceux présentés par l'épiscopat portugais depuis 1268. Pour toute cette question, voir Peter LINEHAN, «The Spanish Church Revisited : The Episcopal *Gravimina* of 1279» dans Brian TIERNEY and Peter LINEHAN, éd. *Authority and Power : Studies on Medieval Law and Government Presented to Walter Ullmann on His Seventieth Birthday*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p. 127-147. Réédité avec la même pagination dans Peter LINEHAN, *Spanish Church and Society, 1150-1300*, Londres, Variorum Reprints, 1983, étude IX.

⁵⁶⁵ Cette décision rend quand même justice dans une certaine mesure aux aspirations des étudiants puisqu'elle va à l'encontre des traditionnelles mesures d'*alealdamento* interdisant la sortie du royaume de métaux précieux que nous avons vus précédemment. En revanche, il ne faudrait pas trop s'étonner de cette concession. Le royaume vivait alors une période de prospérité économique et un l'afflux de monnaie étrangère qui permettait un relâchement de ces mesures et la sortie de monnaies étrangères. Pour cette question voir les articles de Maria José Pimenta Ferro TAVARES, «Para o estudo da numária de D. Dinis», *Do tempo e da história*, V (1972), p. 201-228 et António H. de Oliveira MARQUES, «A moeda portuguesa durante a Idade Média» dans António H. de Oliveira MARQUES, *Ensaio de história medieval portuguesa*, p. 195-220.

⁵⁶⁶ La minute est dans Arquivo distrital de Braga, *Gaveta das notícias várias*, n. 26 et publiée par M. MARQUES, *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*, II, p. 499-521, doc. 1. La bulle à maître Folquini dans ANTT, *Mitra de Braga*, caisse 2, n. 120 et *Ib.*, *Sé de Lamego*, caisse 4, liasse unique de concordats, n. 10. Elle a été publiée dans une version en latin dans *Les registres de Clément IV (1265-1268)*, éd. de Édouard JORDAN, Paris, E. de Boccard, 1945, p. 236-240, doc. 669 et en portugais dans F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 190. Le contexte historique de ces documents a été mis en lumière par M. MARQUES, *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*, I, p. 390-400 et J. FERREIRA, *Fastos episcopais...*, II, p. 58, note 1.

l'évêque de Viseu⁵⁶⁷, par Pierre d'Espagne et beaucoup d'autres («sicut factum fuit episcopo Visensi, magistro Petro Juliani, decano Ulxbonensi et multis aliis indeferenter») ⁵⁶⁸. La mention de Pierre d'Espagne constitue une autre preuve de son passage à l'Université de Paris⁵⁶⁹. Elle établit en plus que cette pratique exista au moins jusqu'en 1267/8 ce qui corrobore l'épisode de *La Cardinale* en 1225 et montre qu'il avait rien d'exceptionnel.

Notre article apparaît ensuite dans la bulle *Scire debes* du 28 mai 1373 où Grégoire X énonça les plaintes renouvelées de *Qui de salute* (1268) tout en incluant des nouvelles. L'un de ces *gravimina* concernait des nouvelles exactions et péages imposés aux clercs et aux laïcs et accuse le roi d'imposer la dîme sur les exportations : «*Nova etiam pedagia et exactionis indebitas imponens clericis quam laycis vassallis et colonis suis ab ipsis in eorum preiudicium nomine pedagii decimam partem omnium que de regno predicto extrahunt exigunt...*»⁵⁷⁰. Cela montre que les griefs de 1268 restaient toujours en vigueur et que cette question était sans doute «chaude», ce qui peut indiquer que ce commerce étudiant a dû continuer pendant les années 1270.

Après les multiples vacances pontificales, le sujet est repris seulement en 1281 par un concordat signé à Guarda le 13 novembre de cette année. Les prélats portugais y ont obtenu que Denis I^{er} réponde article par article aux griefs de 1268 et à ceux ajoutés par *Scires debes*, qu'ils ont essayé en vain de faire ratifier par la suite par la papauté⁵⁷¹. Pour l'article de 1268, le roi a répondu que les universitaires (entendons ceux qui séjournent à Paris et ailleurs) pouvaient sortir du royaume sans dîme de l'or, de l'argent ou des monnaies étrangères, pourvu que cela se fasse sans fraude. Il a donné comme raison du maintien de la caution que la sortie des marchandises

⁵⁶⁷ Très probablement D. Mateus. Fortunato de Almeida en fournit des détails biographiques. Élu en 1254 à cet évêché, il est transféré en 1268 à celui de Coïmbra, car D. Egas Fafes, l'antérieur detenant, était élevé à métropolitain de Braga. Il était encore vivant en 1275. F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 277. Voir aussi António de Brito CARDOSO, *Catálogo dos bispos da diocese de Coimbra, separata do Boletim da Diocese de Coimbra*, 1985, p. 6.

⁵⁶⁸ M. MARQUES, *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*, II, p. 519-520

⁵⁶⁹ Il est hors de tout doute que ce soit Pierre d'Espagne l'inspirateur principal de l'article. À part le fait qu'il soit mentionné dans la minute, cette dernière énonce ce que nous connaissons de la vie de Pierre d'Espagne, à savoir qu'il s'est prévalu de rentes rattachées au bénéfice de doyen de l'église cathédrale de Lisbonne que lui a donné un parent noble pour aller étudier à Paris. Voir note 304. De plus, le texte singularise l'Université de Paris dont nous savons qu'il y a séjourné dès sa tendre enfance comme étudiant, et probablement en tant que maître. Nous pensons que Pierre d'Espagne s'est ravitaillé pendant ces années d'étude à Paris par une rente qu'il employait en marchandises qu'il faisait sortir par le port de Lisbonne.

⁵⁷⁰ Voir la transcription de cette bulle dans Bibliothèque da Ajuda, *Rerum Lusitanicarum*, vol. XLV : *Symmicta Lusitanica...*, t. XXXVIII, fl. 60v-70. et sa publication dans *Les registres de Grégoire X (1272-1276)*, édition de Jean GUIRAUD, Paris, Thorin & fils 1892-1906, p. 108, doc. 265.

⁵⁷¹ Nous connaissons le texte de ce concordat seulement par une copie appartenant à la documentation envoyée du Portugal à Rome en 1425 concernant d'autres problèmes reliés aux libertés ecclésiastiques octroyées. Les griefs ajoutés en bas des articles de 1281 étaient destinés à prouver que les plaintes de 1425 allaient contre les articles accordés en 1289. Le transcripteur de ce document pensait transcrire la confirmation du Concordat des Onze articles de 1292 lorsqu'en réalité il copiait la «version» antérieure du concordat de Guarda de 1281. En bas de chaque article du concordat de 1281 se trouvent les arguments amenés en 1425. Ce document fut édité dans E. PEIXOTO, «Derecho concordatorio medieval portugués : de D. Dinis a D. Juan I», p. 317-337. Voir pour tout ceci A. COSTA, «D. Frei Telo, arcebispo-primaz, e as concordatas de D. Dinis», p. 288-293.

constituait un grand dommage pour le roi et pour tout le royaume⁵⁷². L'on voit ici se dessiner déjà la réponse définitive de la royauté dans le concordat des Onze Articles, à savoir le refus à la demande la plus importante des prélats : la sortie du royaume des marchandises des étudiants sans cette deuxième dîme. Pour l'article de *Scire debes* de Grégoire X, la réponse royale est nébuleuse : elle n'est pas contraire aux principes selon lesquels le roi a le droit d'imposer des taxes et péages. Quant à la dîme, il ne la demandait que sur des choses (*rebus*) passant par la mer. Il enlève en dernier les impositions que le peuple et le clergé demandaient tout en insistant sur le fait qu'il avait le droit de les exiger sans que cela soit dommageable pour personne⁵⁷³. Une fois de plus, ce grief n'était pas réglé, puisque les marchandises envoyées par mer continuaient à être sujettes à la caution. Ces deux articles sont finalement refusés par Martin IV, entre-temps intronisé au trône de Pierre, dans sa bulle *Isti sunt* du 1^{er} avril 1284 sous prétexte qu'ils n'ont pas eu de réponse satisfaisante et qu'ils sont contre le droit⁵⁷⁴. D'après ce que l'on vient de voir, c'est sans doute l'obstination du roi à imposer cette double dîme sur les marchandises que l'on veut exporter du royaume par mer qui constitue la vraie la cause du refus pontifical. Finalement, les articles sur lesquels le rapprochement était plus difficile ont été «résolus» à part dans le dit concordat des Onze où les réponses aux articles en question n'ont pas tellement changé⁵⁷⁵. Ce résultat, franchement défavorable à la partie ecclésiastique, fit que ce concordat ne fut jamais ratifié ni mentionné par la papauté, cette dernière tâchant de «souffrir en bonne conscience»⁵⁷⁶. N'étant pas finalement ratifiés, nos articles n'avaient pas force de loi et il n'est pas étonnant que les conflits se soient

⁵⁷² «Respondit dominus Rex quod placet ei quod predictipossunt extrahere de regno sine decima aurum, argentum uel aliquam aliam monetam non Portugalensem, dummodo hoc fiat sine fraude, quod si merces extraherent posset in magnum dampnum domini Regis et totius regni redundare» dans E. PEIXOTO, «Derecho concordatorio medieval portugués : de D. Dinis a D. Juan I», p. 326.

⁵⁷³ «Ad istum articulum sic respondit dominus Rex quod talis sententia non est lata contra principes et reges qui de iure et consuetudine uectigalia et pedagia possint imponere in regno suo in locis quibus vident expedire nec decimam partem, exigit nisi de illis rebus que per mare transvehuntur. Quedam vero de novo imposita, que populus atque clerus reputabant ad gravamen, remouit, licet de iure imponj potuissent, et ideo dominus Rex utendo iure suo nemini facit iniuriam.». *Ib.*, p. 333-334. Les prélats ajoutent qu'ils accepteront pourvu que cela soit de droit et approuvé par les *consuetudines*.

⁵⁷⁴ Nous avons consulté la transcription de cette bulle contenue à la Bibliothèque da Ajuda, *Rerum Lusitanum...*, vol. XLV : *Symmicta Lusitanum*, t. XXXVIII, fl. 153v-154 et *Rerum Lusitanum...*, vol. CXLIII, fl. 22-28v. doc. 8. Voir aussi A. COSTA, «D. Frei Telo, arcebispo-primaz, e as concordatas de D. Dinis», p. 296. C'est dans cette bulle qui s'est opérée la division des articles entre les concordats des 40 articles (ceux qui étaient déjà ici acceptés en théorie) et les huit articles – contenant nos deux – qui formeront la charpente du concordat des Onze. La justification de ce refus vient à la fin de la bulle : *Istii octo articuli qui sequuntur sunt illi quibus non fuerat sufficienter nec secundum lura responsum super quibus tamen speratum adhuc compositio facienda et attendendum quod primi sex ex eij sunt de illis qui oblati fuerunt memorato Pape Clementi reliqui uero duo sunt de contentis in libreris prefati Gregorij Pape predecesoris.*

⁵⁷⁵ Nous avons la notice de cette composition par un instrument fait par le notaire apostolique Nicolau de Grandino daté du 6 février 1289 qui se trouve incomplet dans Arquivo Distrital Braga, *Gaveta de noticias várias*, n. 17 mentionné par A. GARCIA Y GARCIA, *Estudios sobre la canonística portuguesa medieval*, p. 224, note 7 et F. LOPES, «A propósito do Conflito entre a Igreja e Portugal no tempo de D. Dinis», p. 258, note 9.

⁵⁷⁶ F. LOPES, «A propósito do Conflito entre a Igreja e Portugal no tempo de D. Dinis», p. 258 et H. BARROS, *História da Administração pública...*, II, p. 123-124.

poursuivis. Dès 1292, les évêques de Porto, Guarda, Lamego e Viseu inscrivent une fois de plus le ravitaillement étudiant dans une liste de griefs qui aboutira au concordat du 23 août de cette année. Dans celle-ci, le roi Denis autorise et ordonne à ceux qui sont ou seront à l'étude, ou qui iraient à la cour pontificale, de retirer sans dîme du royaume de l'or et de l'argent, comme il était convenu dans un article fait à Rome⁵⁷⁷. Il est intéressant de noter que le roi y a modifié une décision du concordat en omettant que la monnaie étrangère pouvait être aussi exportée sans l'imposition de la dîme. Probablement sous l'insistance des évêques qui voulaient corriger cette subtilité, le roi a finalement approuvé, le lendemain, le concordat des Onze articles dont nous avons extrait la version utilisée précédemment. Tout cela laisse croire que notre sujet était encore bien présent parmi les graves atteintes que la royauté faisait à son clergé. Il le sera encore le 26 juillet 1309 date à laquelle un troisième concordat est effectué entre le roi Denis et l'évêque de Lisbonne. Ce dernier désirait encore soustraire ceux qui exportent des marchandises, au paiement de la dîme en prétendant que les clercs ne la paient pas sur le pain, le vin et le lin qu'ils amenaient par mer pour leur consommation ni de «*certaines choses à eux, s'il les envoient par mer pour leur nécessité ou pour ce qu'ils veulent*»⁵⁷⁸. À cela, le roi a répondu que, par la coutume et le droit, il fallait s'acquitter du paiement de dîme sauf sur la monnaie portugaise ou non (c'est-à-dire la monnaie étrangère) comme il a été question dans le sixième et dixième article des onze⁵⁷⁹. Ce litige de 1309 laisse entrevoir que cet article prend désormais une portée plus générale en n'individualisant plus les universitaires et en ne faisant plus mention de la franchise sur la sortie des métaux de l'or et de l'argent. Ce glissement de sens est devenu plus important en 1404 dans les réponses de Jean I^{er} aux plaidis des prélats à Évora où il n'a été que très subtilement question des exportations des clercs⁵⁸⁰.

⁵⁷⁷ Traduction de Arquivo Distrital Braga, *Colecção cronológica*, caisse 3, n. 9 dans A. COSTA, «Concílio Provincial de Compostela realizado em 1292...», p. 429.

⁵⁷⁸ F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, IV, appendix XII, p. 79 selon *Ordenações Affonsinas*, II, tit. 4, art. 17, p. 57. Pour le contexte historique de cet accord voir H. BARROS, *História da Administração pública...*, IX, p. 130-131 et A. GARCIA Y GARCIA, *Estudios sobre la canonística portuguesa medieval*, p. 227-228. Il existe aussi une copie du concordat de 23 août 1292 rédigée le 2 octobre 1308 en publique-forme par le notaire João Domingues de Trancoso à la demande de D. Egas évêque de Viseu ce qui démontre que le thème est alors d'actualité dans ANTT, *Cabido da Sé de Viseu*, liasse 1, n. 18 dans A. GARCIA Y GARCIA, *Estudios sobre la canonística portuguesa medieval*, p. 229, note 13. Il y a une autre datée du 29 novembre 1334 avec de nombreuses erreurs dans *Livro das leis e posturas*, p. 390. Cette dernière est très probablement la copie contenue dans la protestation que l'archevêque de Braga fit faire en 1334 contre l'ordre d'Alphonse IV qui exigeait de tous les prélats présentent les titres de propriété de tous leurs immeubles. H. BARROS, *História da Administração pública...*, II, p. 125.

⁵⁷⁹ F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, IV, p. 79 et *Ordenações Affonsinas*, II, tit. 4, art. 17, p. 57. La version dans le Livre des postures mentionne seulement la monnaie non portugaise. *Livro de Leis e Posturas*, p. 378.

⁵⁸⁰ Traduction de *Ordenações affonsinas*, II, tit. 6, art. 10, p. 93 et F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, IV, app. XIX, p. 154 : «que les [clercs] sont préjudiqués, qu'on leur impose des droits de douane et de dîme sur les choses qu'ils apportent par la mer ou par terre pour leur maintien ou que l'on envoie pour leur service».

Les articles six et dix des onze sont désormais employés seulement pour les cas de litige à l'intérieur du royaume⁵⁸¹.

L'analyse de cette source nous permet de constater que la royauté portugaise a été quand même sensible aux griefs des étudiants puisqu'elle a – du moins au début – accepté qu'ils sortent du royaume sans dîme des métaux précieux et de la monnaie étrangère. Par contre, elle a fait tout son possible pour interdire le trafic des marchandises que les étudiants envoyaient à Paris ou ailleurs. Et c'est contre l'entrave à ce commerce étudiant que les prélats se sont acharnés. Le paiement de cette caution signifiait une augmentation des coûts de transport et donc d'une marge de profit moindre lors de la vente de ces marchandises dont certains Portugais faisaient certainement une habitude. Pour le roi, sous la couverture de la raison passe-partout du dommage que cela cause au royaume, se cachait une raison économique évidente. Ce commerce représentait un manque à gagner pour la royauté dans la mesure où il était unilatéral, c'est-à-dire les étudiants ne ramenaient rien en retour. La caution compensait l'imposition légale que le roi n'avait pas au retour. La documentation montre de plus que le problème relié aux exportations étudiantes semble prendre de moins en moins d'importance après le début du XIV^e siècle. C'est probable que cela ait été directement en rapport avec le fait que les privilèges des marchands portugais d'Harfleur et ceux de la circulation de marchandises et de monnaie des suppôts de l'Université ont commencé alors à faire sentir leur impact. Le paiement de cette assurance était contrebalancé par les nouveaux avantages dont ils bénéficiaient en Normandie.

C. LE CAS DES CISTERCIENS D'ALCOBAÇA À LA FIN DU XIII^E SIÈCLE

Vers la fin du XIII^e siècle, à l'époque même du célèbre concordat dont nous venons de faire l'étude, les cisterciens du monastère d'Alcobaça semblent avoir acquis de la part des autorités portugaises des privilèges de libre circulation des marchandises, ce qui encore une fois suggère un ravitaillement étudiant. Ce monastère cistercien était le plus important de la province du Portugal. La dynastie alphonsine lui avait accordé très tôt des privilèges d'ordre économique. Ses moines étaient exemptés dès mai 1157 du paiement de péage dans tout le royaume et sur tous les produits qu'ils

⁵⁸¹ Voir le cas des plaintes adressées à Rome en 1425. Sous l'article six des onze de 1281, les auteurs ont bâti un réquisitoire contre l'imposition de la sise, au fait que les clercs étaient obligés de se porter devant le juge de cette même sise et sujets à l'inventaire de leurs propres revenus et aux impositions sur ceux-ci. Voir E. PEIXOTO, «Derecho concordatario medieval portugués : de D. Dinis a D. Juan I», p. 317-337 et A. COSTA, «Leis atentatórias das liberdades...», p. 557-559. Nous sommes ici vraiment dans un contexte interne au royaume. Cet article a pour but de combattre l'imposition de la sise qui devint un impôt permanent et général à partir de 1420. M. VENTURA, *Poder régio e liberdades...*, I, p. 418. Voir aussi un des articles des cortes

achetaient et vendaient, privilège qui fut confirmé en 1186 et en 1218⁵⁸². Cette tradition de franchise sur le commerce de leurs victuailles à l'intérieur du royaume se doubla en 1294 de l'exemption de toute imposition sur le vin et le sel que ces moines pouvaient exporter du royaume⁵⁸³. Cette autre mesure de Denis I^{er} favorisant le commerce international du royaume vient en fait aider une pratique datant de la fin du XII^e siècle⁵⁸⁴. Sans que l'on sache la destination de ces exportations cisterciennes, il ne faut pas écarter l'hypothèse que ces marchandises versent comme moyen de paiement pour des éventuels séjours à l'étranger des membres de la communauté *alcobacense*. Il est plausible de penser que ce vin et ce sel auraient aussi pour but d'assurer le ravitaillement et le paiement du séjour d'étudiants portugais à l'étranger⁵⁸⁵. Dans cette perspective, la destinée de Paris semble être la plus logique dans la mesure où le couvent cistercien de Saint-Bernard était à l'époque le plus prestigieux et celui qui devait recevoir des étudiants de toutes les provinces de l'ordre⁵⁸⁶. On sait d'ailleurs que des cisterciens portugais y ont séjourné⁵⁸⁷. Il est plausible de penser que ce vin et ce sel servaient à payer leur séjour au couvent Saint-Bernard, d'autant plus que ces denrées furent régulièrement transportées par les marchands portugais allant en Normandie⁵⁸⁸.

de 1455 dans ANTT, *Sé de Lamego*, caisse 4, liasse unique de concordats, n. 15; H. BARROS, *História da Administração pública...*, II, p. 199 et M. VENTURA, *Poder régio e liberdades*, II, p. 101-119, doc. 11.

⁵⁸² *Documentos Medievais Portugueses. Documentos Régios*, vol. I : *Documentos dos Condes Portucalenses e de D. Afonso Henriques, A. D. 1095-1185*, p. 324, doc. 261 et note 51, ainsi que Rui de AZEVEDO, Avelino de Jesus da COSTA et Marcelino Rodrigues PEREIRA, *Documentos de Sancho I*, vol. I : *1174-1211*, Coïmbra, Centre d'histoire de l'Université de Coïmbra, 1979, p. 327, doc. 221.

⁵⁸³ «Sabede, que como querque eu defendesse que nenhuma couza tirassem do reino, por fazer mercee au abbade, & convento do meu mosteyro dalcobaca mando que elles, ou aquelles a que elles venderem possam tirar da minha terra pera hu quizerem sem embargo nenhum, seu vinho & seu sal... 8 junho era 1332 [1294]» dans M. SANTOS, *Primeira Parte da Alcobaca Illustrada. Notícias e historia dos mosteyros, & monges insignes Cistercienses da Congragacçam de Santa Maria de Alcobaca da Ordem de S. Bernardo nestes Reynos de Portugal e Algarves*, p. 118 selon ANTT, *Mosteiro de Alcobaca*, Livros Dourados, I, fl. 30.

⁵⁸⁴ Alexandre HERCULANO et José da Silva Mendes LEAL, *Portugaliae Monumenta Historica a seculo octavo post christum usque ad quintumdecimum iussu academiae scademiae scientiarum olisiponensis edita. Scriptorum*, volume I, Olisipone, Typis Academicis, 1861, p. 100. (*Translatio et miracula S. Vicentis*). L'auteur du XIII^e siècle y réfère des faits occurrés le siècle précédent : «[*Miraculum XVII*] Huius profecto martiris gloriosi dignum est meritis imputari, quod navis Alkobacie de consimili periculo naufragia maris evasit. Enimvero domnus abbas communi providens usui fratrum, nauem honerariam sale, qui multum habundans est Alcobacie repleti preceperat, et d portum alium, ubi carius emitur apportari. Nauis igitur aura fallaci fauente, portus exierat, et dum in altum a terra longius agitur, subito...». Voir Jaime CORTESÃO, *Os Factores Democráticos na Formação de Portugal*, troisième édition, Lisbonne, Livros Horizonte, 1978, p. 84.

⁵⁸⁵ Nous savons les que abbés avaient la charge de payer le séjour des moines qu'ils envoyaient à Paris comme le rappelle Caroline OBERT-PIKETTY, «Les maîtres et étudiants du collège Saint-Bernard de Paris de 1224 à 1494», *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1986, p. 128-132. Ce ravitaillement d'étudiants réguliers à la charge de la province dont ils étaient issus n'était pas surprenant. Nous savons également que le séjour de certains étudiants franciscains de *gratia* au couvent des frères mineurs à Paris était assurément payé par leur province respective. Pour toute la question du recrutement mendiant à Paris, voir W. COURTENAY, «The Parisian Franciscan Community in 1303», p. 155-173 et *ib.*, «Between Pope and King : The Parisian Letters of Adhesion of 1303 », p. 577-605.

⁵⁸⁶ Voir pour cette question C. OBERT-PIKETTY, «La promotion des études chez les Cisterciens à travers le recrutement des étudiants du collège Saint-Bernard de Paris au Moyen Âge», *Cîteaux*, 39 (1988), p. 65-77.

⁵⁸⁷ Voir Annexe, n. 16, 36 et 59.

⁵⁸⁸ Pour des exemples, consulter M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 16.

D. LA SITUATION VERS LA FIN DU XIV^E SIÈCLE

Il est possible de rencontrer également des mentions de pratiques commerciales étudiantes dans des procès au Parlement de Paris impliquant des marchands portugais. Le différend que nous avons retenu a débuté en 1380 entre des marchands de Lisbonne et des marchands d'Amiens et d'Abbeville⁵⁸⁹. Il raconte que ces derniers s'en allèrent à Harfleur et firent saisir la cargaison de certains marchands portugais par mesure de représailles pour des marchandises qui leur avaient été saisies au Portugal par le roi sans que l'on ne sache très bien pourquoi. Le déroulement de ce procès au Parlement de Paris est secondaire à notre propos. L'essentiel est que parmi les marchands portugais, il y avait «*aucuns de ceus [Portugais] desquels les danrées sont arestées sont clers non mariez et les autres clers mariez, si ne puent et ne doivent leurs biens muebles estre prins pour marque*»⁵⁹⁰. Il est fort à parier que ces clercs non-mariés étaient des étudiants portugais. Ce statut était en fait assez proche, voire identique à celui de la plupart des universitaires parisiens au Moyen Âge⁵⁹¹. L'idée que ces clercs étaient étudiants pratiquant une activité commerciale est tout à fait pertinente, puisqu'on connaît l'existence à la même époque d'un commerce étudiant de vin et de céréales à Paris et à Orléans mis en évidence très récemment par le professeur Serge Lusignan en exploitant les procès au Parlement de Paris concernant les universitaires⁵⁹². Le *corpus* de procès étudiés par le professeur Lusignan ne présente malheureusement pas de litiges concernant des étudiants étrangers, une situation prévisible lorsque l'on tient compte du fait que les universitaires étrangers ne plaidaient pas au Parlement. Par contre, dans cet esprit, l'absence de procès les

⁵⁸⁹ Ce procès au Parlement fut édité par Auguste A. THIERRY, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État. Première série. Région du Nord*, I, p. 718-724 et résumé en détail dans R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*, p. 274-276, doc. IV. sont intéressants pour notre propos les procès impliquant des marchands au Parlement de Paris dont une recherche exhaustive n'a pas été encore entreprise. À l'exemple du procès déjà cité de 1384, il faut ajouter un autre présenté en 1399 à la Cour des Aides entre Laurent de Soursse [Sousa?] et les fermiers du Grand Poids de Rouen. Le premier avait affrété la nef Le Saint Père au nom de quatre marchands d'Harfleur afin de rapporter du Portugal des figues et des raisins. La marchandise fut transférée à Leure en deux bateaux et vendue ensuite à Rouen. C'est sur cette vente que les fermiers réclamaient l'aide que Laurent protestait en se basant sur les privilèges dont il jouissait en tant que marchand portugais dans Arch. Nat. Paris, Z^{1a} 1, fl. 211, 211v et 213 dans M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, p. 16.

⁵⁹⁰ A. THIERRY, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État. Première série. Région du Nord*, I, p. 720.

⁵⁹¹ Voir sur ce, S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, p. 101-127 et M.-M. DAVY, «La situation juridique des étudiants de l'Université de Paris au XIII^e siècle», p. 297-311. La problématique des clercs marchands fut analysée par R. BAUTIER, «"Clercs mécaniques" et "clercs marchands" dans la France du XIII^e siècle» dans *Études sur la France capétienne. De Louis VI aux fils de Philippe le Bel*, étude X. Selon la coutume, et pour la question qui nous intéresse, ces clercs marchands n'étaient pas exemptés de tous les droits de transport sur leurs marchandises malgré leur privilège de clergie. Voir Philippe de BEAUMANOIR, *Coutumes de Beauvaisis*, vol. I, édition de André SALMON et Georges HUBRECH, Paris, A. et J. Picard, 1899, p. 234.

⁵⁹² S. LUSIGNAN, *Vérité garde le roy...*, p. 140-149. Il serait probablement possible de mettre en lumière un commerce semblable pour les étudiants portugais à l'Université de Lisbonne-Coïmbra. Ceci n'a pas encore été l'objet d'une étude qui devrait obligatoirement partir de A. SÁ, *CUPo*, I, p. 42-43, doc. 24; p. 43-47, doc. 25; p. 50, doc. 29; p. 51, doc. 30; p. 56-57, doc. 34; p. 58-59, doc. 36; p. 59-60, doc. 37; p. 222-223, doc. 211; p. 268, doc. 248; p. 295, doc. 275; II, p. 5-8, doc. 299; p. 15-18, doc. 15; p. 99, doc. 358.

impliquant ne peut donc pas être un gage suffisant pour invalider l'hypothèse de ce commerce par des étudiants portugais dont le procès que nous venons d'énoncer peut constituer un indice probant.

Le rapport entre le circuit commercial luso-normand et la communauté étudiante des Portugais à l'Université de Paris s'est avéré important. Il a permis de constater pour la première fois, l'importance du corridor commercial de la vallée de la Seine pour justifier la présence d'une communauté d'universitaires étrangère à l'Université de Paris. Cela découlait du fait que l'une des plus grandes préoccupations des étudiants à l'étranger était la nécessité d'un ravitaillement régulier sûr et à moindre coût. Les universitaires lusitaniens à Paris pouvaient ainsi jouir d'un circuit commercial où l'acheminement de leurs marchandises était protégé même en temps de guerre et était exempt d'une multitude de servitudes. Cette conjoncture favorable a évidemment dû provoquer son lot d'abus dont certains se sont prévalus afin d'exercer une sorte de commerce sur les denrées qu'ils apportaient à Paris. Cela ne pouvait que renforcer l'attrait et le maintien depuis le XIII^e siècle d'une *peregrinatio academica* d'universitaires portugais à l'Université de Paris.

CONCLUSION GÉNÉRALE

S'il ne fallait retenir qu'une seule idée au terme de notre enquête, ce serait sans doute celle que les Portugais n'ont jamais cessé de séjourner à l'Université de Paris pendant l'époque médiévale. Cette assertion, qui ne vient d'aucune manière contredire la thèse répandue de Luís de Matos selon laquelle l'affluence des Portugais à Paris n'a jamais été très grande avant le XVI^e siècle, appelle cependant certaines précisions. En fait, l'étude qu'est la nôtre de la *peregrinatio academica* portugaise vers cette Université a permis de mettre en lumière des conclusions qui ont éclairé, malgré leur caractère modeste, notre connaissance de cet important phénomène qui aida à façonner la culture de l'élite portugaise au Moyen Âge.

Dans un premier temps, la poursuite de la *peregrinatio academica* portugaise vers l'Université de Paris au long de la période médiévale ne s'est pas effectué de manière linéaire et constante, dépendante d'un équilibre entre une pérégrination d'une part soumise aux grands conflits limitant de plus en plus le recrutement international de l'Université mais de l'autre, soutenue par le prestige inentamé de Paris. Ce dernier facteur a été particulièrement fort avant les grands conflits qui ont restreint le cadre géographique du recrutement de l'Université pendant le XIV^e et la première moitié du XV^e siècles. Ainsi, dans la première partie de son histoire, *grosso modo* jusqu'à la fin du XIII^e siècle, les écoles et ensuite le *studium generale* de Paris ont constitué de prestigieux centres d'études qui ont attiré des écoliers de tous les coins de la Chrétienté. Ce prestige était présent dans la péninsule ibérique déjà vers la deuxième moitié du XII^e siècle, date à laquelle nous trouvons les premières mentions sûres de l'exode d'étudiants portugais vers Paris. Cette documentation vient compléter par ailleurs ce que l'on connaissait déjà du prestige des écoles parisiennes au XII^e siècle grâce aux écrits de maîtres comme Alexandre Nequam ou Jean de Salisbury.

Au siècle suivant, le grand siècle pour le caractère international de l'Université de Paris, la clientèle portugaise a augmenté, sinon en nombre, du moins en qualité. Des Portugais voués à d'importants destins y font leur apprentissage des diverses sciences sévères, dont Pierre d'Espagne demeure l'archétype absolu. Il est possible de constater un phénomène identique durant le séjour de la papauté à Avignon alors que nos données indiquent que tous les universitaires qui se sont exilés du royaume du Portugal n'ont pas choisi de séjourner dans les universités du Midi. Il est ainsi possible de noter la présence, surtout pendant la première moitié du siècle, d'un noyau d'universitaires portugais séjournant à Paris, plus précisément dans la grande rue Saint-Jacques avec les Espagnols. Il faut ainsi nuancer la thèse selon laquelle les Portugais sont absents de l'Université de Paris à partir du moment où les universités méridionales commencèrent à attirer les maîtres et étudiants portugais. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à la lumière de nos recherches, la popularité des universités de Toulouse, Avignon et Montpellier ne s'est pas toujours fait aux dépens de l'Université de Paris, certes plus lointaine, mais plus prestigieuse. Les trajets d'universitaires comme D. Afonso Dinis ou Geraldo Fernandes sont là pour le confirmer.

Toutefois, ce tableau de continuité a été bien sûr affecté par la grande période de crise qui s'est ouverte d'une certaine façon avec le grand Schisme. Cette baisse attendue des effectifs portugais à Paris s'est produite pendant la seconde moitié du siècle pour atteindre son point culminant vers les années du Schisme, alors que les universitaires lusitaniens ont préféré des universités urbanistes, même lorsqu'elles étaient situées très loin du Portugal, en terre d'Empire. Toutefois, il faut souligner que même à cette époque, la présence des Portugais à Paris ne s'est pas tarie, même si elle était plus réduite que par le passé. Il faut aussi relativiser l'idée selon laquelle les Portugais sont absents de Paris pendant la guerre de Cent Ans, et surtout durant la période critique de la première moitié du XV^e siècle. Hormis pour les années 1440 pendant lesquels l'institution universitaire parisienne a vécu elle-même d'importants moments de crise, il est possible d'apporter des preuves documentaires solides sur la présence d'universitaires lusitaniens à Paris pendant toute cette première moitié de siècle.

Pour le reste du XV^e siècle, nos données s'agencent bien avec celles fournies par Luís de Matos, alors que les effectifs portugais croissent lentement à partir du milieu du siècle puisque la paix a permis à l'Université de retrouver sa stabilité. Il faudrait apporter une seule précision à cette dernière observation, alors que la pérégrination s'est intensifiée pendant les deux dernières décennies du siècle, motivée par le désir de former à Paris les futurs théologiens et prêcheurs chargés de diffuser la Parole de Dieu dans les nouveaux mondes qu'entre-temps les Portugais mettaient à découvert. La génération de ces *parisienses* a ouvert la porte à la mise en place d'un système institutionnalisé de bourses débutant par les deux bourses créées en 1499 au collège de Montaigu et culminant à partir de 1526-1527 dans les célèbres cinquante bourses annuelles octroyés à ceux désirant étudier au collège de Sainte-Barbe sous la gouverne du fameux Diogo Gouveia, l'Ancien.

Ce mémoire a aussi permis de tracer un portrait social du groupe dont les membres détenaient le plus souvent de moyens financiers raisonnables afin de subvenir aux lourdes dépenses exigées par un long séjour à Paris. De manière générale, la clientèle portugaise à Paris appartenait au monde clérical. Cela n'est guère une surprise alors que l'Université de Paris était réputée pour l'enseignement de la théologie, voire du droit canon, des disciplines faisant partie des *cursus* de ceux aspirant à ces carrières ecclésiastiques. À l'intérieur de ce grand groupe, il faut cependant faire une distinction entre les clerics séculiers et réguliers qui ne vivaient pas l'expérience universitaire parisienne de la même façon.

L'aventure parisienne d'un étudiant séculier était avant tout une quête de revenus. Ce problème était pour le séculier riche de moindre importance puisque sa famille pouvait l'épauler financièrement ou que ses relations sociales lui facilitaient la jouissance d'un ou plusieurs bénéfices, certains d'entre eux majeurs, comme le cas d'un canonicat et d'un prébende dans un chapitre diocésain. La situation était plus compliquée pour le séculier moins bénéficié et détenant

une moindre quantité de revenus. Celui-ci allait donc à Paris en comptant sur les revenus que lui procuraient des bénéfices moins importants, comme un rectorat dans une église paroissiale. Malgré cela, ce qui semble se dégager des cas que nous avons pu mieux cerner, c'est que la grande majorité des séculiers portugais qui sont allés à Paris ont pu jouir d'un ou de plusieurs bénéfices. Cet aspect était de la plus haute importance, puisque les grades acquis par nos séculiers laissent entrevoir que ceux-ci sont restés pendant de longues périodes à Paris, ce qui s'avérait impossible sans l'afflux de revenus suffisants.

Ces grades, qui constituent l'indice d'un long séjour à Paris, ont été acquis le plus souvent dans les disciplines du droit canon et de la théologie. Nous avons constaté l'existence même d'un déterminisme entre ces disciplines et le statut ecclésiastique de l'étudiant. Ainsi, les clercs séculiers suivaient surtout des cours de droit canon, tandis que les clercs réguliers ont privilégié presque tous l'étude de la théologie. Dans cette perspective, les autres disciplines ont été bien sûres moins populaires, bien qu'il ait existé un noyau de médecins portugais formés pour Paris au moins pendant le deuxième tiers du XIV^e siècle. Le lien entre la médecine et les Portugais à Paris datait de loin, puisque dès 1175, le chanoine D. Martinho l'a étudié ou s'est intéressé à son étude dans la ville parisienne. Cela est d'ailleurs très important dans la mesure où nos connaissances de l'enseignement de la médecine à Paris pendant cette époque sont à peu près nulles.

Ces disciplines et les grades qui les sanctionnent ont constitué d'excellents tremplins pour le futur de ces universitaires. En effet, le séjour à l'Université de Paris pour la plupart de nos universitaires a été un gage de succès. Ce succès peut se mesurer entre autres par la qualité de leur carrière post-universitaire. Un premier débouché pour nos séculiers était une carrière dans l'administration diocésaine couronnée parfois par un épiscopat, voire un archiépiscopat. D'autres universitaires, en nombre plus restreint, ont eu d'importantes carrières dans la curie pontificale. Elles sont toutefois restées l'exception, puisque la grande majorité des étudiants réalisèrent des carrières en sol portugais.

D'autres ont poursuivi une carrière auprès la royauté portugaise. Là, leur formation parisienne basée sur le droit canon et la théologie les rendaient des candidats idéaux aux charges ecclésiastiques auprès le roi, en tant que *clerici regis*. Par contre, si cette formation leur a permis d'accéder à ces importantes charges ecclésiastiques, elle leur a tout de même écartés des hautes charges dans l'administration centrale, où une formation de juriste était de mise. Cependant, il ne faut pas oublier qu'ils pouvaient jouer un rôle politique. Étant donné leur formation et leur expérience de l'étranger, ils constituaient d'excellents ambassadeurs que les rois n'ont pas hésité à se prévaloir.

Ensuite, en tant que *letrados* et maîtres d'un savoir sanctionné le plus souvent par un grade, ils avaient dans le royaume d'importantes responsabilités professorales. Bon nombre d'entre eux étant des chanoines diocésains, il n'est pas étonnant que certains se soient occupés de l'instruction

des membres de leur chapitre occupant la dignité de maître-école. La royauté portugaise s'est aussi prévalu de ces universitaires diplômés par la prestigieuse Université de Paris, alors que certains d'entre eux comme Pedro Margalho ont été des percepteurs royaux. Finalement, il ne faut pas oublier l'enseignement même à Paris. Outre le fait que les Portugais devaient respecter en théorie, comme tous les autres universitaires, les périodes de lectures exigées par les *cursus*, il est à remarquer qu'ils n'ont pas été absents des corps professoraux réguliers des facultés des arts, de médecine et même de théologie, notamment au collège de Sorbonne.

Pour ce qui est des maîtres et étudiants réguliers natifs du Portugal, leur expérience parisienne était conditionnée leur appartenance à un ordre religieux. La particularité de cette pérégrination se révélait dès le temps du voyage, alors que l'étudiant pouvait bénéficier de l'hébergement dans les monastères ou dans les couvents de l'ordre existants au long de son périple. Mais le fait que l'étudiant appartienne à un ordre revêtait surtout une importance lors de son séjour à Paris. Là, les structures de l'ordre lui permettait de jouir d'une situation hautement privilégiée. Dans une ville où le logement étudiant était maintes fois source de problème, l'étudiant régulier pouvait trouver gîte et couvert dans le monastère ou dans le couvent de son ordre. Au point de vue scolaire, sa situation était également enviable, puis qu'il trouvait dans l'école conventuelle des lecteurs et des bacheliers sentenciers lui permettant d'approfondir ses connaissances théologiques acquises au préalable dans les *stidia* portugais de l'ordre. Il ne faut donc pas se surprendre que presque tous les réguliers portugais se sont consacrés à l'étude de la théologie. Les réguliers portugais ont donc bien respecté les canons conciliaires leur interdisant l'étude de la médecine et du droit. En fait, ce séjour à Paris était une sorte de perfectionnement aboutissant le plus souvent dans l'obtention d'une licence ou d'une maîtrise en théologie, ce qui révèle l'importance que les études théologiques revêtaient à Paris et leur prestige qui ne pouvait que retomber également sur les réguliers que s'y formaient. Cela est particulièrement évident dans leurs carrières post-universitaires, surtout en ce qui concerne les mendiants, la seule catégorie de réguliers pour laquelle nous détenons un nombre suffisant d'informations. Ces universitaires ont en fait assuré pour la plupart la fonction de lecteur dans les couvents de leur ordre, une occupation qui amenait certains, à l'instar du franciscain Tomás de Portugal, à séjourner dans plusieurs villes universitaires de l'Europe occidentale. Mais ces fonctions n'ont pas été les seules dont ils se soient acquittés après leur séjour à Paris. Pour certains, un débouché intéressant consistait dans une carrière auprès du roi portugais dont les charges relevaient avant tout des affaires spirituelles touchant son gouvernement. À cet effet, il est possible de relever les mentions de certains de nos réguliers, tous des dominicains, remplissant la charge de confesseur du roi ou d'un membre proche de sa famille. C'est dire combien le prestige qu'une formation dans les écoles parisiennes pouvait conditionner le succès d'une carrière d'un ancien étudiant.

Ce qui nous avons pu saisir quant à la mobilité étudiante portugais vers l'Université de Paris illustre bien le prestige que cette université a exercé sur l'élite portugaise, un prestige consacré au XV^e siècle par la célèbre lettre de Bruges où l'infant Pierre a conseillé à son frère de procéder à la réforme de l'Université portugaise sur le modèles des écoles de Paris et d'Oxford. Ce prestige, ajouté aux carences structurelles de l'Université portugaise au Moyen Âge et au statut bien protégé de l'universitaire à Paris, se comptent parmi les raisons fréquemment pointées pour expliquer l'exode des Portugais vers Paris. Cette question est importante et elle s'ajoute à l'analyse que nous nous sommes proposés de faire dans ce mémoire.

Notre recherche nous a en fait permis de mettre en évidence l'importance des considérations économiques dans l'analyse du phénomène de la *peregrinatio academica* médiévale. Cette dernière était d'autant primordiale que cette pérégrination – hormis pour les étudiants réguliers – ne pouvait pas se faire sans ressources financières importantes. Cela n'est en soi rien de nouveau. Toutefois, cette importance de l'aspect économique comme facteur de décision semble comporter un aspect qui était passé jusqu'à présent presque inaperçu. Il s'agit de la capacité des étudiants à acheminer régulièrement vers la ville d'étude les revenus dont ils avaient besoin pour survivre. Tout laisse croire que les étudiants étaient portés à choisir, lorsqu'ils s'agissaient d'universités lointaines, celle où ils pouvaient faire parvenir avec la meilleure assurance leurs moyens de subsistance et en tirer un bénéfice maximum. Tel fut le cas de l'Université de Paris et du maintien dans cette université d'une présence portugaise. Cette préférence «économique» pour l'Université de Paris concernait dans un premier temps l'acheminement efficace à Paris des revenus que les universitaires détenaient au Portugal. En termes précis, ceux-ci pouvaient compter sur le transport de ces revenus par le biais d'un circuit commercial reliant le Portugal et la Normandie. L'utilisation de ce circuit par les universitaires se faisait de manière optimale puisque ces revenus étaient affranchis de péages et des diverses impositions sur la circulation de leurs biens et marchandises au nom des privilèges qu'ils jouissaient en tant que membres de la corporation universitaire parisienne. Cette protection s'accrut davantage à mesure que les marchands portugais ont acquis de plus en plus de privilèges commerciaux et juridiques à partir du début du XIV^e siècle dans la ville normande d'Harfleur, située près de l'estuaire de la Seine. Cette efficacité se caractérisait même pour certains de ces universitaires par la pratique d'une activité commerciale par la revente, à des prix avantageux pour les marchands parisiens, des biens et marchandises qu'ils importaient du Portugais à moindres frais. Cette situation favorable pesait sans doute aussi dans la décision d'aller étudier à Paris.

Plus que le chef-d'œuvre nécessaire à l'entrée dans la corporation ou qu'une simple obligation institutionnelle, ce mémoire ajoute un autre morceau au complexe casse-tête constitué par l'étude de la *peregrinatio academica* portugaise au Moyen Âge. C'est une modeste contribution

à un dessein plus global qui, on l'espère, tentera d'autres curieux des *sagas* d'universitaires portugais à l'étranger. Mais, ce mémoire est surtout la découverte de l'importance du facteur économique dans le phénomène de la pérégrination intellectuelle, la découverte du fait que l'explication du recrutement d'une université, surtout lorsqu'il s'agit d'analyser le séjour d'universitaires issus de royaumes lointains, ne doit pas être détachée d'une recherche des voies commerciales. Il ne serait certes pas trop présomptueux de notre part d'attirer l'attention sur cette liaison trop souvent oubliée par les historiens entre le monde des marchands et celui des universitaires qui pourrait expliquer bien des choses.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES MANUSCRITES

A. FRANCE

1. Archives Nationales

Cour des Aides
Z^{1a} 1, fol. 211-211v et 213.

Parlement de Paris. Partie civil. Registres
X^{1a} 1472, fol. 32-33, 34 et 168.
X^{1a} 1477, fol. 558-558v, 615.

Trésor des chartes
JJ 73, n. 245
JJ 41 n.172, fol. 98v-99v.
JJ 42b n. 171, fol. 82-82v.
JJ 68, fl. 440, n. 272.
JJ 79b, n. 4, fl. 1.
JJ 177, n. 108.

AB XIX 3310, dossier 3, n. 63.

2. Bibliothèque Nationale de Paris

Fond latin :
Ms. 5657-A – *Registrum Facultatis Theologiae* (1373-1694)
Ms. 15440 – *Ordo Licenciatorum Facultatis Theologiae ab anno 1373 ad annum 1800.*
Ms. 15446 – *Ordo Licenciatorum Facultatis Theologiae ab anno 1373*

B. PORTUGAL

1. Archives Nationales de la Torre do Tombo

Cabido da Sé de Coimbra
Documents particuliers, première incorporation, rouleau 3, doc. 44.

Manuscritos da Livraria
Ms. 228 – *Estatutos Provinciais da Seráfica e Observante Província de Portugal.* 1636.
Ms. 317 – D. Inácio de Nossa Senhora da Boa MORTE. *Diário histórico dos varões illustres que floreceram em letras, virtudes e santidade na Congregação dos Cónegos Regulares de Sancta Cruz.* Vol. I. 1786.
Ms. 318 – *Ib.*, vol. II, 1785.

- Ms. 359 – Visconde de SANTARÉM. *Colecção dos manuscritos da Bibliotheca d'ElRei de França, de Paris, pertencentes ao Direito Público Externo e Diplomático Português fielmente copiados na mesma Bibliotheca pelo Visconde de Santarém*. Tome I. Paris, 1821.
- Ms. 465 – D. Ignácio de Nossa Senhora da Boa MORTE. *Apologia Crítico-Histórica. Mostra com a história Documentos, Bullas Apostólicas, e Escripturas que no Real Mosteiro de S. Vicente de Fora de Lisboa entrarão os R.R. Cónegos Regulares muito antes do anno de 1206*. 1770.
- Ms. 468 – D. Ignácio de N. Senhora da Boa MORTE. *Chrónica do insigne, e Real mosteiro de S. Vicente de Fora, de Cónegos Regulares de S. Agostinho*. 1761.
- Ms. 472 – Fr. Apollinário CONCEIÇÃO. *Portugal Sacro ou Epitome geral de todos os catalogos, em que expõem a noticia dos Pontifices, Cardeaes, Patriarcas arcebispos e Bispos pertencentes à nação portugueza, pelas igrejas de que foram eleitos prelados neste reyno, suas conquistas, Pedroado Real, ou em as dominados de outras coroas, sendo naturais de Portugal*. 1746.
- Ms. 483 – Fr. António PURIFICAÇÃO. *Chrónica da antiquíssima provincia de Portugal da Ordem dos Eremitas de S. Agostinho, bispo de Hippona e principal doutor da Igreja*. (Le dos contient le titre suivant : *Original da Segunda Parte da Chrónica da Ordem de S. Agostinho de Purificação*, M5).
- Ms. 619 – Fr. Manuel SANTA LUZIA. *Epitome Cronológico de Varoens illustres Religiosos Trinitários dignos de eterna memoria pelas dignidades a que subirao por seos elevados merecimentos*. 1760.

Mosteiro de Santa Cruz

Documents particuliers, liasse 9, doc. 2.

Documents particuliers, liasse 14, doc. 30.

Registres de chancellerie

Chancelaria de D. João I, livre 5, fl. 63.

Sé de Lamego

Caisse 4, liasse unique de concordats, n. 15.

2. Bibliothéque d'Ajuda

Rerum Lusitanicarum ex Mss. Codicibus bibliothecae Apostolicae Vaticanae aliarumque Urbis

Vol. XLV – *Symmicta Lusitanica*. Tomus XXXVIII.

Vol. CXLIII – *Iuridictio sedis apostolicae in Regnis Portugalliae et Algarbiorum*.

3. Bibliothéque Nationale de Lisbonne

Fundo Geral

Cod. 40-44 – António Caetano de SOUSA, *Agiólogo lusitano dos sanctos e varoens do Reyno de Portugal e suas conquistas...* 1705.

Cod. 532 – D. António ANUNCIAÇÃO. *Epitome da História literária dos Cónegos Regulares de Portugal*.

II. SOURCES IMPRIMÉES

- ABÉLARD, Pierre. *Historia calamitatum*. Édition critique et introduction de Jacques MONFRIN. Quatrième édition. Paris, J. Vrin, 1978. 125 pages.
- AZEVEDO, Rui de, Avelino de Jesus da COSTA et Marcelino Rodrigues PEREIRA. *Documentos de Sancho I*. Vol. I : 1174-1211. Coïmbra, Centre d'histoire de l'Université de Coïmbra, 1979. 415 pages.
- BEAUMANOIR, Philippe de. *Coutumes de Beauvaisis*. Édition de André SALMON et Georges HUBRECH. Paris, A. et J. Picard, 1899. 2 vols.
- BRAZÃO, Eduardo. *Colecção de concordatas estabelecidas entre Portugal e a Santa Sé de 1238 a 1940*, Lisbonne, Librairie Bertrand, 1940. 260 pages.
- Calendar of the Patent Rolls Preserved in the Public Record Office. Henry IV (1399-1413)*. Londres, Mackie, 1903. 4 vols.
- CARDOSO, Jorge. *Agiólogo Lvsitano dos sanctos e varoens illvstres em virtvde do reyno de Portugal, e svas conqvistas. Consagrado aos gloriosos S. Vicente, e S. Antonio, insignes Patronos desta inclyta cidade Lisboa e a sev illvstre cabido sede vacante*. Lisbonne, Officina Craesbeekiana-Officina de Henrique Valente d'Oliveira, 1652-1657-1666-1744. 4 vols.
- CHARTRES, Bernard de. *Glosae super Platonem*. Édition et introduction de Paul Edward DUTTON. Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1991. 334 pages.
- HAZELAS, Anne. *Documents relatifs au Clos des galées de Rouen et aux de mer du Roi de France de 1293 à 1418*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1977. 2 vols.
- Chronique du religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*. Publiée en latin pour la première fois et traduite par Louis François BELLAGUET, précédée d'une introduction par Amble Guillaume de BARANTE. Paris, Imprimerie de Crapelet, 1852. 6 vols.
- Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris (1395-1516)*. Introduction et notes de Ernest WICKERSHEIMER. Paris, Imprimeries Nationales, 1915. 561 pages.
- Constituicoens Synodaes do Bispado do algarve novamente feytas e ordenadas pelo illustrissimo e reverendissimo senhor D. Francisco BARRETO*. Évora, Imprimerie de l'Université, 1674. 554 pages.
- Corpus Codicum Latinorum et Portugalensium Eorum Qui in Archivo Municipali Portucalensi Asservantur Antiquissimorum*. Portucalense, Curiae Municipalis editum, 1899-1968. 11 vols. dont les 6 premiers sur la période médiévale.
- Cortes portuguesas. Reinado de D. Afonso IV (1325-1357)*. Édition préparée par António H. de Oliveira MARQUES, Maria Teresa Campos RODRIGUES et Nuno Pizarro Pinto DIAS. Lisbonne, Institut National d'Investigation Scientifique, 1982. 167 pages.
- Cortes portuguesas. Reinado de D. Fernando I (1367-1383)*. Vol. I : 1367-1380. Édition préparée par António H. de Oliveira MARQUES et Nuno Pizarro Pinto DIAS. Lisbonne, Institut National d'Investigation Scientifique, 1990. 200 pages.

- Cortes portuguesas. Reinado de D. Pedro I (1357-1367)*. Édition de António H. de Oliveira MARQUES et Nuno Pizarro Pinto DIAS. Lisbonne, Institut National d'Investigation Scientifique, 1986. 143 pages.
- COSTA, António Domingues de Sousa. *Monumenta Portugaliae Vaticana*. Rome-Porto, Livraria Franciscana, 1968-1982. 4 vols publiés.
- COSTA, Avelino Jesus da et MARQUES, Maria Alegria Fernandes. *Bulário Português. Inocência III (1198-1216)* Coïmbra, Instituto Nacional de Investigação Científica, 1989. 498 pages.
- DENIFLE, Henri. *Chartularium universitatis Parisiensis, sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium ex diversis bibliothecis tabulariisque collegit et cum authenticis chartis contulit Henricus DENIFLE, O. P. auxiliante Aemilio CHÂTELAIN*. Paris, Frères Delalain, 1889-1899. 4 vols.
- DENIFLE, Henri et CHATELAIN, Émile. *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis. Tomus IV: Liber procuratorum nationis Picardiae ab anno MCCCCLXXVI usque ad annum MCCCCLXXXIV*. Édition de Charles SAMARAN et Émile A. Van MOË. Paris, H. Didier, 1938.
- DENIFLE, Henri et CHATELAIN, Émile. *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis. Tomus V: Liber procuratorum nationis gallicanae (Franciae) ab anno MCCCCLXIII ad annum MCCCCLVI*. Édition de Charles SAMARAN et Émile A. Van MOË. Paris, Delalain Frères, 1942.
- DELISLE, Léopold. *Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois (1328-1350)*. Rouen, A. le Brument, 1871. 442 pages.
- DINIS, António Joaquim Dias. *Monumenta Henricina*. Lisbonne, Commission Exécutive des Commémorations du Cinquième Centenaire de la Mort de l'Infant D. Henri, 1960-1971. 15 vols.
- Documentos das Chancelarias reais anteriores a 1531 relativos a Marrocos*. Direction de Pedro de AZEVEDO. Lisbonne-Coïmbra, Académie des Sciences de Lisbonne-Imprimerie de l'Université, 1915-1934. 2 vols.
- Documentos Medievais Portugueses. Documentos Régios. Vol. I: Documentos dos Condes Portucalenses e de D. Afonso Henriques, A. D. 1095-1185*. Introduction diplomatique et notes de Rui Pinto de AZEVEDO. Lisbonne, Académie portugaise d'Histoire, 1962. 2 tomes.
- Documentos do Arquivo Histórico da Câmara Municipal de Lisboa. Livros dos Reis. Vol. I*. Lisbonne, Câmara Municipal de Lisbonne, 1957. 367 pages..
- ESPAGNE, Pierre d'. *Tractatus (Called Afterwards Summulae Logicales)*. Première édition critique des manuscrits avec introduction de Lambertus Marie de RIJK. Assen, Van Gorcum & Comp., 1972. 442 pages.
- FAWTIER, Robert. *Comptes royaux (1285-1314)*. Paris, Imprimerie nationale, 1953. 3 tomes.
- FAVIER, Jean. *Le Commerce fluvial dans la région parisienne au XV^e siècle. Vol. I: Le Registre des compagnies françaises: 1449-1467*. Paris, Imprimerie nationale, 1975. 367 pages.

- FOURNIER, Marcel. *Statuts et Privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*. Paris, Larose et Forcel, 1890-1894. 4 vols. Réimpression Aalen : Scientia, 1970.
- FOURNIER, Marcel et Léon DOREZ. *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au XV^e siècle*. Paris, Imprimeries Nationales, 1895-1942. 4 tomes incomplets.
- FRACHET, Gérard de. O.P. *Vitae fratrum ordinis praedicatorum necnon cronica ordinis ab anno 1203 usque ad 1254. Ad fidem codicum manuscriptorum accurate recognovit, notis breviter illustravit Fr. Benedictus Maria REICHERT, ... Accedit praefatio R. P. Fr. J. J. BERTHIER...*, Lovanii : typis E. Charpentier, 1896. 386 pages. Première édition Douais, Ex officina typ. B. Belleri, 1619.
- FRACHET, Gérard de. O.P. *Vitae fratrum Ordinis praedicatorum*. Traduction et notes de Pietro LIPPINI. Bologna, Edizioni Studio Domenicano, 1988. 487 pages.
- HEISTERBACH, Caesarius de. *Dialogus miracolum*. Édition de Joseph STRANGE. Coloniae, Bonnae et Bruxellis, Sumptibus J. M. Heberle, 1851. 2 vols. Réimpression, Ridgewood [New Jersey], Gregg Press, 1966.
- HERCULANO, Alexandre et José da Silva Mendes LEAL. *Portugaliae Monumenta Historica a saeculo octavo post christum usque ad quintumdecimum iussu academiae scademiae scientiarum olisiponensis edita. Leges et Consuetudines*. Tomus I et II. Olisipone, Typis Academicis, 1856-1868. Réimpression en deux volumes, Kraus Reprint, Nendeln, Liechtenstein, 1967. Vol. I, p. 1-656; vol. II, p. 657-984.
- HERCULANO, Alexandre et José da Silva Mendes LEAL. *Portugaliae Monumenta Historica a saeculo octavo post christum usque ad quintumdecimum iussu academiae scademiae scientiarum olisiponensis edita. Scriptores*. Volumen I. Olisipone, Typis Academicis, 1861. 420 pages. Réimpression, Kraus Reprint, Nendeln, Liechtenstein, 1967.
- HISPANI, Fr. Gonsalvi. *Quaestiones disputatae et de Quodlibet*. Introduction de Leon AMOROS. Claras Aquas, Ex Typographia Collegii S. Bonaventurae, 1935. 483 pages.
- Il Canzoniere Portoghese della Biblioteca Vaticana*. Édition de Ernesto MONACI. Halle, Max Niemeyer editore, 1875. 456 pages.
- Die Matrikel der Universität Köln*. Édition de Hermann KEUSSEN. Vol. I. Deuxième édition. Bonn, Verm. U. Erw. Auflage, 1928. 884 pages. Réimpression, Dusseldorf, Droste Verlag, 1979.
- La documentacion pontificia de Alejandro IV (1254-1261)*. Édition de Ildefonso Rodríguez de LAMA. Rome, Institut Espagnol d'Histoire Ecclésiastique, 1976. 532 pages.
- Las siete partidas del Don rey Alfonso el Sabio*. Colligées de différents codex anciens par la Royale Académie de l'Histoire. Madrid, Imprimerie royale, 1807. 3 vols.
- Les Cronicques de Normendia (1223-1453)*. Réimprimées pour la première fois d'après l'édition de Guillaume le Talleur (Mai 1487) avec variantes et additions... et avec une introduction et des notes de Amédée HELLOT. Rouen, Charles Métérie, 1881. 325 pages.
- Les registres de Nicholas III (1277-1280)*. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican. Édition de Jules GRAY. Paris, E. de Boccard, 1898-1938. 3 vols.

- Les registres de Clément IV (1265-1268). Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican.* Édition de Édouard JORDAN. Paris, Thorin & fils-E. de Boccard, 1945. 6 fascicules reliés en 3 vols.
- Les registres de Grégoire X (1272-1276). Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican.* Édition de Jean GUIRAUD. Paris, Thorin & fils-E. de Boccard, 1892-1960. 425 pages.
- Les registres d'Urbain IV (1261-1264). Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican.* Vol. II : *Registre ordinaire.* Édition de Jean GUIRAUD. Paris, A. Fontemoing, 1892-1958. 2 tomes.
- Les registres de Philippe Auguste.* Vol. I : *Textes.* Édition de John W. BALDWIN avec le concours de Françoise GASPARI, Michel NORTIER, Elisabeth LALOU et sous la direction de Robert-Henri BAUTIER. Paris, Imprimerie Nationale-Édition de Boccard, 1992. 606 pages.
- Lei de Almotacaria. 26 de Dezembro de 1253.* Introduction, traduction et notes de Aristides PINHEIRO et Abílio RITA, Troisième édition. Lisbonne, Banco Pinto & Sotto Mayor, 1988. 38 pages.
- Liber Anniversariorum Ecclesiae Cathedralis Colimbriensis (Livro das Kalendas).* Édition critique de Pierre DAVID et de Torquato de Sousa SOARES. Coïmbra, Institut des Études historiques, 1947-1948. 2 vols.
- LISBOA, Frei Gomes de. *Questão muito útil sobre o objecto de qualquer ciência, e principalmente da filosofia natural (Quaestio perutilis de cuiuscumque scientiae subiecto, principaliter tamen naturalis philosophiae).* Établissement du texte et traduction de Miguel Pinto de MENESES et introduction de Joaquim Cerqueira GONÇALVES, O.F.M. Lisbonne, Instituto da Alta Cultura, 1964. 83 pages.
- Livro das Leis e Posturas.* Édition de Nuno Espinosa Gomes da SILVA et Maria Teresa Campos RODRIGUES. Lisbonne, Faculté de Droit de l'Université de Lisbonne, 1971. 509 pages.
- MERCATI, Angelo. *Raccolta di Concordati su materie ecclesiastiche tra la Santa Sede e la autorità civili.* Vatican, Tipografia Poliglota Vaticana, 1954. 2 vols.
- Livro Verde da Universidade de Coimbra (Cartulário do século XV).* Lecture, revision et préface d'António Gomes da Rocha MADAHIL. Coïmbra, Archive et Musée de l'université de Coïmbra, 1940. 306 pages.
- Livro Verde da Universidade de Coimbra : cartulário do século XV.* Introduction de Manuel Augusto RODRIGUES et transcription des index par Maria Teresa VELOSO. Coïmbra, Archive de l'Université, 1990. 230 pages. Facsimile de l'édition de 1471.
- MANSI, Johanni. *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio in qua praeter ea quae Phil. Labbeus et Gabr. Cossartius ... et novissime Nicolaus Coleti in lucem edidere ea omnia insuper suis in locis optime disposita exhibentur.* Vol. XXI, XXII. Paris, H. Welter, 1901-1927. Réimpression de l'édition Venetiis, 1778.
- MARQUES, João Martins da Silva. *Descobrimientos Portugueses. Documentos para a sua história.* Lisbonne, Instituto de Alta Cultura, 1944-1971. 3 vols.

- MARTIRES, Fr. D. Timotéo dos. *Crónica de Santa Cruz*. Vol. I. Coïmbra, Bibliothèque municipale de Coïmbra, 1955. 156 pages.
- Matricule de l'Université de Louvain*. Vol. II: 1453-1485. Édition de Joseph WILS. Bruxelles, Palais des Académies, 1945. 2 tomes.
- MIGNE, Jacques Paul. *Patrologiae cursus completus, sive bibliotheca universalis, integra, uniformis, commoda, oeconomica, omnium SS. Patrum, doctorum scriptorumque ecclesiasticorum qui ab aevo apostolico ad usque Innocentii III tempora floruerunt ... : Series Latina, in qua prodeunt Patres, doctores scriptoresque Ecclesiae Latinae, a Tertulliano ad Innocentium III*. Tomus CLXII, CLXXVI, CLXXVIII, CXCIX, CCXII. Parisiis, Migne, 1844-64.
- Narratio de itinere navali peregrinorum hierosolymam tendentium et silviam capientium A.D. 1189*. Édition de Charles Wendell DAVID. *Separata de Proceedings of the American Philosophical Society*, 81 (1939), p. 591-678.
- OLIVEIRA, Eduardo Freire de. *Elementos para a história do município de Lisboa*. Lisbonne, Tip. Universal, 1882. Seulement le vol. I concerne la période médiévale.
- OMONT, Henri. «Le Livre ou Cartulaire de la Nation de France de l'université de Paris». *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'île de France*, XLI (1914), p. 1-130. Existe *separata* de 1915 et 1917.
- Ordenações Affonsinas*. Note de présentation de Mário Júlio de Almeida COSTA, note diplomatique de Eduardo Borges NUNES. Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian, 1984. 5 vols. Facsimilé de l'Imprimerie Royale de l'Université de Coïmbra, 1792.
- Ordenações del-rei Dom Duarte*. Édition de Martim de ALBUQUERQUE et Eduardo Borges NUNES. Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian, 1988. 718 pages. Facsimilé du cod. 9164 des Réservés de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne.
- Ordonnances des rois de France de la troisième race*. Paris, Imprimerie Royale, 1723-1849. 22 vols.
- Os primeiros estatutos da Universidade de Coimbra*. Introduction de Manuel Augusto RODRIGUES. Coïmbra, Archive de l'Université, 1991. 60 pages.
- PARIS, Matthieu. *Chronica Majora*. Édition d'Henry Richards LUARD. Londres, Longman, 1872-1883. 7 vols. Réimpression, Kraus Reprints, 1964.
- PARMA, Salimbene de. *Cronica Fratris Salimbene de Adam : Ordinis Minorum*. Edidit Oswaldus HOLDER-EGGER. Hannoverae et Lipsiae, Impensis bibliopolii Hahniani, 1963. 775 pages.
- PEREIRA, Gabriel. *Documentos históricos da cidade de Évora*. Évora, Typographia da Casa Pia, 1885-1891. 3 vols.
- PIKE, Joseph B. *Frivolities of Courtiers and Footprints of Philosophers, Being a Translation of the First, Second, and Third Books and Selections from the Seventh and Eighth Books of the Policraticus of John of Salisbury*. Minneapolis-Londres, The University of Minnesota Press-Oxford University Press, 1938. 436 pages.

- Procès-verbaux des séances du Conseil de Régence du roi Charles VIII pendant les mois d'août 1484 à janvier 1485.* Édition d'Adhelm BERNIER. Paris, Imprimerie Royale, 1836. 244 pages.
- PSEUDO-BOËCE, *De Disciplina Sclolarium.* Édition critique, introduction et notes de Olga WEIJERS. Leiden-Köln, E.J. Brill, 1976. 189 pages.
- REBELO, Diogo Lopes. *Do governo da República pelo rei (De Republica gubernanda per regem).* Introduction et notes de Artur Moreira de SÁ. Lisbonne, Instituto da Alta Cultura, 1951. 231 pages.
- Recueil des historiens des Gaules et de la France...* Nouvelle édition. Westmead (Angleterre), Gregg Press, 1967. 24 vols.
- Rotuli litterarum clausurarum in Turri Londinensi asservati.* Édition de Thomas Duffus HARDY. Londres, Public Office Records, 1833-1844. 2 vols.
- Rotuli litterarum patentium in Turri londinensi asservati.* Vol. I : *Pars I. Ab anno MCCI. ad annum MCCXVI.* Édition de Thomas Duffus HARDY. Londres, Public Office Records, 1835. 349 pages.
- SÁ, Artur Moreira de. *Chartularium Universitatis Portugalensis (1288-1537).* Lisbonne, Instituto da Alta Cultura, 1966-1985. 9 vols.
- SÁ, Artur Moreira de. «Primórdios da cultura portuguesa», *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. I, 1 (1966), p. 1-112.
- SÁ, Artur Moreira de. «Primórdios da cultura portuguesa II», *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. II, 2 (1968), p. 1-129.
- SARESBERIENSIS, Ioannis. *Ioannis Saresberiensis episcopi Carnotensis Policratici siue ne nvgis curialiumm et vestigiis pholosophorum libri VIII. Recognovit et prolegomenis, apparatu critico, commentario, indicibus instruxit* Clemens C. I. WEBB. Tomus II. Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1909. 511 pages.
- SARESBERIENSIS, Ioannis. *Ioannis Saresberiensis episcopi Carnotensis Metalogicon libri IIII. Recognovit et prolegomenis, apparatu critico, commentario, indicibus instruxit* Clemens C. I. WEBB. Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1929. 239 pages.
- SALISBURY, Jean de. *The Lettres of John of Salisbury.* Vol. I : *The early Lettres (1153-1161).* Édition de W. J. MILLOR et Harold Edgeworth BUTLER. Révision de Chrostopher Nugent Lawrence BROOKE. Londres-New York, T. Nelson, 1955. 363 pages.
- SANTARÉM, Vicomte de. *Quadro Elementar das Relações Políticas e Diplomáticas de Portugal com as diversas potências do mundo desde o principio da monarchia portugueza até aos nossos dias.* Paris, J. Aillaud, 1842-1854. 18 vols.
- SANTARÉM, Vicomte de. *Inéditos (Miscelanea).* Colligés, coordonnés et annotés par Jordão de FREITAS et publiés par le troisième vicomte de SANTARÉM. Lisboa, Imprensa de Libanio da Silva, 1914. 594 pages.
- SPIRGATIS, Max. *Personalverzeichniss der Pariser Universität von 1464 und die darin aufgeführten Handschriften- und Pergamenthändler.* Leipzig, Otto Harrassowitz, 1888. 51 pages. Réimpression Nendeln, Kraus Reprint Limited, 1968.

- Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786.* Édition de Joseph CANIVEZ. Louvain, Bureaux de la Revue d'histoire ecclésiastique, 1933-1941. 8 vols.
- Synodicon Hispanum.* Dirigé par Antonio GARCIA Y GARCIA. Vol. II : *Portugal.* Édition de Francisco RODRIGUEZ et *alii.* Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos, 1982. 539 pages.
- THIERRY, Auguste. *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État. Première série. Région du Nord.* Vol. I : *Pièces relatives à l'histoire d'Amiens.* Paris, Typographie de Firmin Didot Frères, 1850. 911 pages.
- THORNDIKE, Lynn. *University Records and Life in the Middle Ages.* New York, Columbia University Press, 1944. 476 pages.
- Tratado notável de hua pratica que hu lavrador teve com hu rey de Persia que se chamava Arsano feyto por hu persio per nome Codio Rufo.* Première édition et présentation de Fernando F. PORTUGAL, Halima NAIMOVA et Carlos ABREU. Lisbonne, Bibliothèque nationale, 1990. 78 pages. Facsimilé de l'édition de Coïmbra, Ioam da Barreyra, 1560.
- Vida e feitos de Júlio César.* Édition critique de la traduction du XIV^e siècle de *Li Fet des Romains* par Maria Helena Mira MATEUS. Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian, 1970. 2 vols.
- Vereações (anos 1390-1395).* Édition, commentaires et notes de Artur Magalhães BASTO. Porto, Câmara Municipal de Porto, 1937. 428 pages.
- "*Vereações*" (anos 1401-1449). *O livro de Vereações do Município do Porto existente no seu arquivo.* Édition de J. A. Pinto FERREIRA. Porto, Publicações da Câmara Municipal do Porto, 1980. 520 pages.
- "*Vereações*" (1431-1432). *Livro I.* Édition, index et notes de João Alberto MACHADO et Luís Miguel DUARTE. Porto, Arquivo Municipal da Câmara do Porto, 1985. 297 pages.
- VICTORE, Hugonis de Sancto. Didascalicon. De Studio Legendi. *A Critical Text.* Édition de Brother Charles Henry BUTTIMER. Washington DC, The Catholic University of America, 1939. 160 pages.
- VITRY, Jacobus de. *Historia Occidentalis. The Historia Occidentalis of Jacques de Vitry.* Édition critique de John Frederick HINNEBUSCH. Fribourg, The University Press, 1972. 314 pages.
- WEBER, John Barry. *The Register of the Beadle (Receipts and Expenses) of the Faculty of Theology of Paris from 1449-1465.* Thèse de doctorat, Université de Notre Dame, 1975. 500 pages.

III. ÉTUDES

- ALEMPARTE, Jaime Ferreira. «La escuela de nigromancia de Toledo». *Anuario de Estudios Medievales*, 13 (1983), p. 205-268.
- Alfonso X, el Sabio, Las Siete Partidas*. Anthologie, sélection, prologue et notes de Francisco López ESTRADA et Maria Teresa López GARCIA-BERDOY. Madrid, Editorial Castalia, 1992. 465 pages.
- ALBUQUERQUE, Rui de. *As represálias: estudo de história do direito português, sécs. XV e XVI*. Thèse de doctorat en Sciences historico-juridiques, Université de Lisbonne, 1972. 635 pages.
- ALMEIDA, Fortunato de. *História da Igreja em Portugal*. Nouvelle édition préparée et dirigée par Damião PERES. Porto, Portucalense Editora, 1967. 4 vols.
- ALVAR, Manuel. «La Partida Segunda y la vida académica del siglo XIII» dans *Las abreviaturas en la enseñanza medieval y la transmisión del saber*. Barcelona, Publicacions Universitat de Barcelona, 1990, p. 197-217.
- AMZALAK, Moses Bensabat. *Dos impostos segundo o Liber de Republica de Diogo Lopes Rebêlo*. Lisbonne, Gráfica Lisbonense, 1943. 22 pages.
- AMZALAK, Moses Bensabat. *Frei João Sobrinho e as Doutrinas Económicas da Idade-Média*. Lisbonne, Gráfica Lisbonense, 1945. 351 pages.
- AMZALAK, Moses Bensabat. *D. Durando Pais e o seu comentário ao tratado Da Economia atribuído a Aristóteles*. Lisbonne, Académie des Sciences de Lisbonne, 1955. 155 pages.
- ANTUNES, José, OLIVEIRA, António Resende de et GOUVEIA, João Monteiro. «Conflitos políticos no reino de Portugal entre a Reconquista e a Expansão. Estado da questão». *Revista da Historia das Ideias*, 6 (1984), p. 29-111.
- ANTUNES, José. «Portugueses no processo histórico da fundação da Universidade de Salamanca». *Revista de História das Ideias*, 12 (1990), p. 19-53.
- ANTUNES, José. *A cultura erudita portuguesa nos séculos XIII e XIV (Juristas e Teólogos)*. Thèse de Doctorat, Faculté des Lettres de l'Université de Coïmbra, 1995. 763 pages.
- ANTUNES, José. «A Teologia» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I : 1290-1536. Coïmbra-Lisbonne, Université de Coïmbra-Foundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 237-269.
- ARAGÃO, Augusto Carlos Teixeira de. *Descrição Geral e Histórica das Moedas Cunhadas em nome dos Reis, Regentes e Governadores de Portugal*. Deuxième édition. Porto, Livraria Fernando Machado, 1963. 3 vols.
- ARNAULT, Salvador Dias. «A Medecina» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I : 1290-1536. Coïmbra-Lisbonne, Université de Coïmbra-Foundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 285-302.
- BAGGE, Sverre. «Nordic Students at Foreign Universities until 1660». *Scandinavian Journal of History*, 9 (1984), p. 1-29.

- BALÃO, António. «A Inquisição em Portugal e no Brazil. Subsídios para a sua história». *Separata de Archivo Histórico Portuguêz*, VI (1906). 369 pages.
- BALDWIN, John W. *Masters, Princes and Merchants. The Social Views of Peter the Chanter & His Circle*. Princeton, Princeton University Press, 1970. 2 vols.
- BALDWIN, John W. «Masters at Paris from 1179 to 1215: A Social Perspective» dans Robert BENSON et Giles CONSTABLE, éd. *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*. Cambridge, Harvard University Press, 1982, p. 113-133.
- BALDWIN, John W. «*Studium et regnum*. The Penetration of University Personnel into French and English Administration at the Turn of the Twelfth and Thirteenth Centuries». *Revue des études islamiques*, 44 (1976), p. 199-215.
- BAPTISTA, Júlio César. «Portugal e o Cisma do Ocidente». *Lusitania Sacra*, 1 (1956), p. 65-203.
- BARATA, Filipe Manuel Miranda Themudo. *Comércio e navegação de Portugal com o Levante peninsular (1280-1415) - Subsídios para a história do comércio externo português medieval*. Travail de synthèse destiné aux preuves d'aptitude pédagogique et capacité scientifique, Université d'Évora, 1987. 288 pages.
- BARONE, Giulia. «Les couvents des mendiants, des collèges déguisés» dans Olga WEIJERS, éd. *Vocabulaire des collèges universitaires (XIII^e-XVI^e siècles)*. Actes du colloque Leuven 9-11 avril 1992. Turnhout, Brépols, 1993, p. 149-157.
- BARROS, Henrique da Gama. *História da Administração Pública em Portugal nos séculos XII a XV*. Deuxième édition dirigée par Torquato de Sousa SOARES. Lisbonne, Livraria Sá da Costa, 1945-1954. 11 vols.
- BASTOS, Maria Leonor Ferraz Alarcão. *Aspectos da acção do elemento popular em cortes (1325-1383)*. Dissertation de licence en histoire, Université de Lisbonne, 1966. 321 pages.
- BAUTETA, Patricia Anne Odber de. *Igreja, pecado e sátira social na Idade Média Portuguesa*. Traduction de Maria Teresa Rebelo da SILVA. Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1995. 310 pages.
- BEECH, George. «Prosopography» dans James M. POWELL, éd. *Medieval Studies. An Introduction*. Deuxième édition. New York, Syracuse University Press, 1992, p. 185-226.
- BELTRAN DE HEREDIA, Vicente. O.P. «La formación intelectual del Clero en España durante los siglos XII, XIII y XIV». *Revista española de teología*, 6 (1946), p. 314-357.
- BELTRAN DE HEREDIA, Vicente. O.P. «Primeros estatutos del Colegio español de San Clemente en Bolonia». *Hispania Sacra*, 11 (1958), p. 187-224; 409-426.
- BELTRAN DE HEREDIA, Vicente. O.P. *Cartulario de la Universidad de Salamanca (1218-1600)*. Vol. I, Salamanca, Université de Salamanque, 1970. 702 pages.
- BILLOT, Claudine. «L'assimilation des étrangers dans le royaume de France aux XIV^e et XV^e siècles». *Revue historique*, t. 270, 548 (octobre-décembre 1983), p. 273-296.

- BARBOSA, Pedro Gomes. «Notas sobre o comércio marítimo português com a Europa cristã (do séc. XIII a inícios do XV)». *Portugaliae Historica. Revista de história e de cultura portuguesa*. Deuxième série, 1 (1991), p. 15-27.
- BAUTIER, Robert-Henri et MOLLAT, Michel. «Trafic fluvial sur la Seine à Meulan au milieu du XV^e siècle». *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du comité des travaux de 1959* (1960), p. 251-296.
- BAUTIER, Robert-Henri. «"Clercs mécaniques" et "clercs marchands" dans la France du XIII^e siècle». *Académie des Inscriptions et Belles lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1981*, 1981, p. 209-242. Réimprimé avec la même pagination dans BAUTIER, Robert-Henri. *Études sur la France capétienne. De Louis VI aux fils de Philippe le Bel*. Hampshire, Variorum Reprints, 1992. Étude X.
- BOAVENTURA, Frei Fortunado de São. *História Cronológica e Critica da Real Abadia de Alcobaça para servir de continuação à Alcobaça Ilustrada do cronista-mor Fr. Manuel dos Santos*. Lisbonne, Imprimerie Royale, 1827. 272 pages.
- BOSSUAT, Robert. «Vasque de Lucène, traducteur de Quinte-Curce (1468)». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance. Travaux et documents*, VIII (1946), p. 197-245.
- BOUDET, Jean-Patrice. *Le Recueil des plus célèbres astrologues de Simon de Phares. Vie et bibliothèque de l'auteur, édition critique et commentaire*. Thèse de doctorat, Paris I. 1991. 4 vols.
- BOULET-SAUTEL, Marguerite. «L'aubain dans la France coutumière du Moyen Âge» dans *Recueils de la Société Jean Bodin. Tome X : L'étranger. Deuxième partie*. Bruxelles, Éditions de la librairie encyclopédique, 1958, p. 65-97.
- BOURQUELOT, Félix. *Études sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*. Paris, Imprimerie impériale, 1865. 2 vols.
- BRAGA, Téophilo. *História da Universidade de Coimbra nas suas relações com a instrução pública portuguesa*. Vol. I : 1289-1555. Lisbonne, Académie Royale des Sciences, 1892. 600 pages.
- BRAGA, Téophilo. *Fr. Gil de Santarém – lenda faustiana da primeira Renascença*, Porto, Chardron de Lello & Irmão, 1905. 399 pages.
- BRANDÃO, Fr. António. *Terceira parte da Monarchia Lusitana que contem a história de Portugal desde o Conde Dom Henrique, até todo o reinado delRey Dom Afonso III*. Quatrième édition. Introduction d'António da Silva RÊGO. Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1973. 420 pages. Facsimilé de l'édition Lisbonne, Impressão Craesbeekiana, 1690.
- BRANDÃO, Fr. António. *Quarta parte da Monarchia Lusitana que contem a história de Portugal desde tempo delRey Dom Sancho Primeiro, até todo o reinado delRey Dom Afonso Henriques*. Lisbonne, Au monastère de Saint-Bernard par Pedro Craesbeeck, 1632. 314 fls. Deuxième édition revu en augmentée, Lisbonne, Officina Ferreyriana, 1725. 569 pages. Troisième édition en facsimilé. Introduction d'António da Silva RÊGO. Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1974.

- BRANDÃO, Fr. Francisco. *Quinta parte da Monarchia Lusitana que contem a história dos primeirows vinte e três annos delRey Dom Dinis*. Troisième édition. Introduction d'António da Silva RÊGO. Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1976. 664 pages. Facsimilé de l'édition Lisbonne, Officina de Paulo Craesbeeck, 1650.
- BRANDÃO, Domingos Pinho. *Teologia, Filosofia e Direito na Diocese do Porto nos Séculos XIV e XV. Alguns subsídios para o seu estudo*. Porto, Centro de Estudos Humanísticos, 1960. 119 pages. *Separata de Studium Generale*, 7 (1960), p. 242-353.
- BRANDÃO, Mário et ALMEIDA, Manuel Lopes de. *A Universidade de Coimbra. Esboço da sua história*. Coïmbra, Par l'ordre de l'Université, 1937. 361 pages.
- BRANDÃO, Mário. *O colégio das Artes*. Coïmbra, Imprimerie de l'Université, 1924. 2 vols.
- BRANDÃO, Mário. *O processo na inquisição de mestre João da Costa*. Coïmbra, Archive et musée d'Art de l'Université de Coïmbra, 1944. 2 vols.
- BRANDÃO, Mário. «A escola pública de Alcobaça. Um embuste da historiografia alcobacense». *Bracara Augusta*, 18-19 (1965), p. 5-20.
- BROCKLISS, Laurence W. B. «The University of Paris and the Maintenance of Catholicism in the British Isles, 1426-1789: A Study in Clerical Recruitment» dans Dominique JULIA et Jacques REVEL, éd. *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*. Vol. II : France. Paris, Éditions de l'É.H.E.S.S., 1989, p. 578-616.
- BUDELOT, Suzanne. *Messageries universitaires et messageries royales*. Thèse en Droit de l'Université de Paris. Paris, Domat-Montchrestien-A. Loviton et Cie, 1934. 116 pages.
- BUDINSZKY, Alexander. *Die Universität und die Fremden an derselben im Mittelalter. Ein Beitrag zur Geschichte dieser hohen Schule*. Berlin, Hertz, 1876. 234 pages. Réimpression, Aalen, Scientia Verlag, 1970.
- BUJANDA, Fernando. «Documentos para la história de la diócesis de Calahorra: tres sínodos del siglo XIII». *Berceo*, 1 (1946), p. 121-135.
- Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1969. Actes du 94^e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Pau (1969)*. Vol. I : *Les relations franco-espagnoles jusqu'au XVII^e siècle*. Paris, Bibliothèque nationale, 1972. 486 pages.
- BULST, Neithard. «Objet et méthode de la prosopographie» dans Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES, éd. *L'Etat moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècles : apports et limites de la méthode prosopographique : actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 467-482.
- BUSSCHE, Émile Vanden. *Flandre et Portugal. Mémoires sur les relations qui existèrent autrefois entre les Flamands de Flandre – particulièrement ceux de Bruges – et les Portugais*. Bruges, [s.l.], 1874. 248 pages.
- CAEIRO, Francisco da Gama. «As Escolas Capitulares no primeiro século da Nacionalidade Portuguesa». *Arquivos de Historia da Cultura Portuguesa*, vol. I, 2 (1966), p. 3-48.

- CAEIRO, Francisco Gama. *Santo António de Lisboa*. Vol. I: *Introdução ao estudo da obra antoniana*, Lisbonne, F.J.G. Caeiro, 1967. 505 pages.
- CAEIRO, Francisco da Gama. «A organização do ensino em Portugal no período anterior à fundação da universidade». *Arquivos de Historia da Cultura Portuguesa*, vol. II, 3 (1968), p. 3-23.
- CALVET, José. «A nacionalidade de Alvaro Pais». *Revista da Faculdade de Letras de Lisboa*, 1967, p. 29-50
- CARDOSO, António de Brito. *Catálogo dos bispos da diocese de Coimbra*. Separata du *Boletim da Diocese de Coimbra*, 1985. 16 pages.
- CASTRO, Estêvão Rodrigues de. *Obras poéticas em português, castelhano, latim, italiano*. Textes édités, fixés, préfacés et annotés par Giancinto MANUPPELLA. Coïmbra, Université de Coïmbra, 1967. 650 pages.
- CASTRO, Gabriel Pereira de. *De manu regia tractatus*. Ulyssipone, Apud Petrum Craesbeeck, 1622-1625. 2 vols. Deuxième édition, 1742.
- CASTRO, José Osório da Gama e. *Diocese e Districto da Guarda*. Série de apontamentos históricos e tradicionaes. Porto, Typographia Universal, 1902. 521 pages.
- CAZELLES, Raymond. *Nouvelle histoire de Paris de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V (1223-1380)*. Paris, Diffusion Hachette, 1972. 470 pages.
- CHARMASSON, Thérèse. «Roland l'Écrivain, médecin des ducs de Bourgogne» dans *Comptes-rendus du 101^e Congrès national des sociétés savantes*. Lille, 1976. Section sciences. Fascicule III. Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p. 21-32.
- CHÂTILLON, Jean. «Saint Antoine de Padoue et les victorins». *Il Santo*, 22 (1982), p. 171-202. Réimprimé dans CHÂTILLON, Jean. *Le mouvement canonial au Moyen Âge. Réforme de l'église, spiritualité et culture*. Études réunies par Patrice SICARD. Paris-Turnhout, Brépols, 1992, p. 255-292.
- CHÂTILLON, Jean. «La vie des communautés de chanoines réguliers de la fin du XI^e siècle au début du XIII^e». *Ordo canonicus*, series altera, 2 (1982), p. 7-30. Réimprimé dans CHÂTILLON, Jean. *Le mouvement canonial au Moyen Âge. Réforme de l'église, spiritualité et culture*. Études réunies par Patrice SICARD. Paris-Turnhout, Brépols, 1992, p. 73-97.
- CHÉRUEL, Pierre Adolphe. *Histoire de Rouen pendant l'époque communale 1150-1382 suivie de pièces justificatives*. Rouen, Nicétas Périaux, éditeur, 1843-1844. 2 vols.
- COCHERIL, Maur. «Les Cisterciens portugais et les études» dans *Los Monjes y los estudios*. IV *Semana de estudios monasticos*, Poblet 1961. Poblet, Abadia de Poblet, 1963, p. 235-260.
- COELHO, Fr. Simão. *Compêndio das crônicas da Orde[m] de Nossa Senhora do Carmo...: com exposiçam da Regra da dita Ordem... agora nouame[n]te copillado per frei Simao Coelho...* Lisbonne, per Antonio Gonçalvez, 1572. 220 pages.
- COL, João. *Catálogo dos prelados da Igreja de Viseu*. Lisbonne, Na Officina de Pascoal da Sylva, 1721-1736, fls. 295-314. (Bibl. Nat. Lisbonne, Reservados, cod. 497).

- CONTAMINE, Philippe *et al.* *L'Économie médiévale*. Paris, Armand Colin, 1993. 447 pages.
- COORNAERT, Émile. *Les Français et le commerce international à Anvers. Fin du XV^e siècle-XVI^e siècle*. Paris, Marcel Rivière et Compagnie, 1961. 2 vols.
- CORBIN, Solange. «Notes sur le séjour et le mariage d'Alphonse III de Portugal à la cour de France». *Bulletin des études portugaises et de l'Institut Français au Portugal*. Nouvelle série, t. X, 1 (1945), p. 159-166.
- CORTESÃO, Jaime. *Os Descobrimentos Portugueses*. Édition commémorative des centenaires des grandes navigations portugaises de Bartolomeu Dias a Pedro Álvares Cabral (1487-1500). Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1990. 3 vols.
- COSTA, António Domingos de Sousa. «Cultura Medieval Portuguesa – Notas sobre um Mestre Português em Bolonha». *Itinerarium*, année I, 1 (janvier-février 1955), p. 28-57.
- COSTA, António Domingues de Sousa Costa. «Mestre Afonso Dinis, médico e secretário de D. Afonso IV, Professor na Universidade de Paris». *Itinerarium*, vol. III, 15 (mai-juin 1957), p. 370-417 et 16-17 (juillet-août 1957), p. 510-607.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «O Doutoramento em Bolonha do secretário de D. João I, Doutor Lançarote, conde palatino e embaixador ao Concílio de Pisa». *Itinerarium*, année III, 3 (1957), p. 202-230.
- COSTA, António Domingues de Sousa. *Um Mestre Português em Bolonha no Século XIII, João de Deus. Vida e Obra*. Braga, Editorial Franciscana, 1957. 210 pages.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «Doutoramento em Leis, na Universidade de Bolonha, de D. João Alvares, Deão de Viseu, depois Bispo de Silves». *Itinerarium*, année IV, 21 (juillet-septembre 1958), p. 342-344.
- COSTA, António Domingues de Sousa. *Mestre Silvestre e mestre Vicente, juristas da contenda entre D. Afonso II e suas irmãs*. Braga, Editorial Franciscana, 1963. 672 pages.
- COSTA, António Domingues de Sousa. *Estudos sobre Alvaro Pais*. Lisbonne, Instituto de Alta Cultura, 1966. 168 pages.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «As Concordatas Portuguesas». *Itinerarium*, année XII, 51 (janvier-mars 1966), p. 24-46.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «Mestre Fr. André do Prado. Desconhecido Escotista Português do Século XV, professor nas Universidades de Bolonha e da Cúria Romana». *Revista Portuguesa de Filosofia*, t. XXIII, 3 (juillet-septembre 1967), p. 293-337.
- COSTA, António Domingues de Sousa. *Mestre André Dias de Escobar, figura ecuménica do século XV*. Rome-Porto, Editorial Franciscana, 1967. 459 pages.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «Estudantes Portugueses na Reitoria do Colégio de S. Clemente de Bolonha na Primeira Metade do Século XV». *Arquivo de História da Cultura Portuguesa*, vol. III, 1(1969), p. 3-157.

- COSTA, António Domingues de Sousa. «O célebre conselheiro e chanceler régio Doutor João das Regras, clérigo conjurado e prior da colegiada de Santa Maria da Oliveira de Guimarães». *Itinerarium*, année XVIII, 77 (juillet-septembre 1972), p. 232-259.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «João Martins e João Aranha professores de Teologia em Bolonha e bispos de Safim em Africa». *Antonianum*, 48 (1973), p. 300-342.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «Leis atentatórias das liberdades eclesiásticas e o papa Martinho V contrário aos concílios gerais» dans *Studia Historico-ecclesiastica. Festgabe für prof. Luchsius G. Spätling O.F.M.* Édition de Isaac VAZQUEZ, O.F.M. Rome, Pontificum Athenaeum Antonianum, 1977, p. 505-591.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «Concílio Provincial de Compostela realizado em 1292, com a participação de Bispos Portugueses, e a data do efectuado no tempo do Arcebispo D. João Arias (no ambiente das concordatas de El-Rei D. Dinis)». *Itinerarium*, année XXXIII, 29 (septembre-décembre 1987), p. 394-470.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «Estudos superiores e universitários em Portugal no reinado de D. João II». *Biblos*, vol. LXIII (1987), p. 253-334.
- COSTA, António Domingues de Sousa. *Portuguese no Colégio de S. Clemente e Universidade de Bolonha durante o século XV*. Bologne, Real Colégio de España, 1990. 2 vols.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «D. Frei Telo, arcebispo-primaz, e as concordatas de D. Dinis» dans *Actas do IXº Congresso Internacional da dedicação da Sé de Braga*. Vol. II/1. Braga, Université Catholique Portugaise - Faculté de Théologie de Braga - Chapitre Métropolitain et Primacial de Braga, 1990, p. 283-316.
- COSTA, António Domingues de Sousa. «Considerações à volta da fundação da universidade portuguesa no dia 1 de Março de 1290 » dans *Universidade (s). História. Memória. Perspectivas*. Vol. I. Coïmbra, Commission Organisatrice do Colloque «História da Universidade», 1991, p. 71-82.
- COSTA, Avelino de Jesus da. «*Géorgicas* de Vergílio (Fragmentos portugueses do século XI)», *separata de Humanitas*, nouvelle série, vols. IV-V (1956), p. 220-237. (Vols. VII-VIII de la série continue)
- COSTA, Avelino Jesus da. «D. João Peculiar co-fundador do mosteiro de Santa Cruz de Coïmbra, bispo do Porto et arcebispo de Braga» dans *Santa Cruz de Coïmbra do século XI ao século XX. Estudos no IXº Centenário do Nascimento de S. Teotónio, 1082-1982*. Coïmbra, Gráfica de Coïmbra, 1984, p.
- COSTA, Mário Júlio de Almeida. «O Direito (Cânones e Leis)» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I: 1290-1536. Coïmbra-Lisbonne, Université de Coïmbra-Fundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 271-283.
- COSTA, Rita Gomes. *A corte dos reis de Portugal no final da Idade Média*. Lisbonne, Difel, 1995. 386 pages.
- COURTENAY, William. «The Parisian Franciscan Community in 1303». *Franciscan Studies*, 53 (1993), p. 155-173.

- COURTENAY, William. «Between Pope and King : The Parisian Letters of Adhesion of 1303». *Speculum*, 71 (1996), p. 577-605.
- COURTENAY, William. *Parisian Scholars in the Early Fourteenth Century. A social Portrait*. Cambridge, Cambridge University Press, 1999. 284 pages.
- CROSSNOE, Marshall. *Animarum lucra querentes: The School of St. Victor and the University of Paris in the Thirteenth and Fourteenth Centuries*. Thèse de doctorat, Université de Wisconsin-Madison, 1996. 226 pages.
- CRUZ, António. *Santa Cruz de Coimbra na Cultura Portuguesa da Idade Média*. Vol. I: *Observações sobre o scriptorium e os estudos claustrais*. Porto, Emp. Ind. Graf. do Porto, 1964. 417 pages.
- CRUZ, António. *O Porto nas navegações e na Expansão*. Deuxième édition. Lisbonne, Institut de la Culture et de la Langue Portugaise, 1983. 278 pages.
- CRUZ, Guilherme Braga da. «O direito subsidiário na história do direito português». *Revista Portuguesa de Historia*, XIV (1975), p. 177-316.
- CUNHA, D. Rodrigo da. *História Ecclesiástica dos Arcebispos de Braga, e dos Santos e Varões illustres que floresceram neste Arcebispado*. Présentation de José MARQUES. Braga, Barbosa & Xavier, 1989. 2 vols. Facsimilé de la première édition Braga, Manoel Cardoso, 1634-1635.
- CUNHA, D. Rodrigo da. *História ecclesiástica da Igreja de Lisboa: vida e acções de seus prelados, e varoes eminentes em santidade, que nella florecerão...* Lisbonne, Manoel da Sylua, 1642. 300 pages.
- CUNHA, D. Rodrigo da. *Catálogo dos Bispos do Porto composto pelo illustrissimo D. Rodrigo da Cunha. Segunda impressam addicionado e com supplementos de várias memórias ecclesiasticas... por António Cerqueira PINTO*. Porto, Officina Prototypa, Episcopal, 1742. 346 pages. Première édition, Porto, João Rodrigues impressor de sua Senhoria, 1623. 530 pages.
- CUNHA, Maria Cristina de Almeida e. «Chancelarias particulares, escritvões e documentos: algumas notas a propósito da Ordem de Avis nos séculos XIII-XIV» dans *As Ordens Militares em Portugal: Actas do Primeiro Encontro sobre Ordens Militares*. Palmela, Câmara Municipal de Palmela, 1991, p. 181-189.
- D'ORS, Angel. «Petrus Hispanus O.P., Auctor Summularum». *Vivarium*, vol. XXXV, 1 (mars 1997), p. 21-71.
- DAUNOU, Pierre. «Guillaume-le-Breton» dans *Histoire Littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et Belles-Lettres)*. Vol. XVII. Paris, Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, 1895, p. 336-356.
- DAVID, Pierre. «Français du Midi dans les évêchés portugais (1279-1390)». *Bulletin des Études Portugaises et de l'Institut Français au Portugal*, nouvelle série, tome 9, fasc. 2 (décembre 1943), p. 16-68. Existe *separata* Coïmbra, Coïmbra Editora, 1944.

- DAVY, Marie-Madeleine. «La situation juridique des étudiants à l'Université de Paris au XIII^e siècle». *Revue d'Histoire de l'Église de France*, année 22, 17 (1931), p. 297-311.
- DAVY, Marie-Madeleine. *Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231: contribution à l'histoire de la prédication médiévale*. Paris, J. Vrin, 1931. 423 pages.
- DELHAYE, Philippe. «L'organisation scolaire au XII^e siècle». *Traditio*, V (1947), p. 211-268.
- DELISLE, Léopold. «Le formulaire de Clairmarais». *Journal des Savants*, 1899, p. 172-195.
- DELÈGUE, René. *L'Université de Paris, 1224-1244*. Paris, A. Chevalier-Marescq & Cie, 1902. 48 pages.
- DENIFLE, Henri. O.P. *Les Universités françaises au Moyen-Âge. Avis à M. Marcel Fournier, éditeur des Statuts et Privilèges des Universités françaises*. Paris, Émile Bouillon, 1892. 99 pages.
- DENIS, Serge. «Le voyage en France d'Alphonse V de Portugal». *Bulletin hispanique*, tome XXXVI, 3 (1934), p. 289-316.
- DIAS, José Sebastião da Silva. *A Política cultural da época de D. João III*. Coïmbra, Université de Coïmbra, 1969. 2 vols.
- DIAS, Nuno José Pizarro Pinto. *Cortes portuguesas (1211 a 1383)*. Travail de synthèse destiné aux preuves d'aptitude pédagogique et capacité scientifique, Unité de Sciences Sociales de l'Université du Minho, 1987. 456 pages.
- DINIS, António Joaquim Dias. «Quem era João Verba, colaborador literário de El-Rei D. Duarte e do Infante D. Pedro». *Itinerarium*, année 2, 10-11 (juillet-octobre 1956), p. 424-497.
- DINIS, António Joaquim Dias. «Ainda sobre a identidade de João Verba». *Itinerarium*, année 3, 16-17 (juillet-octobre 1957), p. 479-490.
- DOEHAERD, Renée. *Études anversoises. Documents sur le commerce international à Anvers 1488-1514*. Paris, S.E.V.P.E.N, 1963. 3 vols.
- DONDAINE, Antoine. «Documents pour servir à l'histoire de la province de France». *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 22 (1952), p. 365-394.
- DU BOULAY, César Égasse. *Historia Vniversitatis parisiensis, ipsius fvndationem, nationes, facvlitates, magistratvs, decreta, censuras & iudicia in negotiis fidei, priuilegia, comitia, legationes, reformationes. item antiquissimas Gallorum academias, aliarum quoque vniversitatum & religiosorum ordinum, qui ex eadem communi matre exierunt, institutiones & fundationes, aliáque id genus cum instrumentis publicis & authenticis à Carolo M. ad nostra tempora ordine chronologico complectens*. Parisiis, apud Franciscum Noel, 1665-1673. 6 vols. Réimpression Frankfurt, Minerva, 1966.
- DU BOULAY, César Égasse. *Recueil des privilèges de l'Université de Paris, accordez par les rois depuis sa fondation jusques à Louis le Grand XIVE du nom*. Paris, Veuve Thiboust, 1674. 291 pages.

- DUGGAN, Anne J. «Aspects of Anglo-Portuguese Relations in the Twelfth Century. Manuscripts, Relics, Decretals and the cult of St. Thomas Becket at Lorvão, Alcobaça and Tomar». *Portuguese Studies*, 14 (1998), p. 1-19.
- DUMONT, Ernest et LEGER, Alfred. *Histoire de la ville d'Harfleur*. Brionne, Gérard Monfort, 1981. 102 pages. Reproduction en fac-similé de l'édition de Rouen, A. Le Brument, 1868.
- DUPONT-FERRIER, Gustave. *Études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge*. Paris, E. de Boccard, 1933. 2 vols.
- DUPUY, Pierre. *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roy de France, où l'on voit ce qui se passa touchant cette affaire, depuis l'an 1296 jusques en l'an 1311, sous les Pontificats de Boniface VIII, Benoist XI & Clement V [par Simon Vigor] Ensemble le procès criminel fait a Bernard, evesque de Pamies, l'an MCCXCV. Le tout iustificié par les actes & memoires pris sur les originaux qui sont au tresor des chartes du Roy*. Tuscson, Audax Press, 1963. 683 pages. Facsimilé de l'édition Paris, 1655.
- EMDEN, Alfred Brotherston. *A Biographical Register of the University of Oxford to A.D. 1500*. Londres, 1957-1959. 3 vols.
- EMDEN, Alfred Brotherston. *A Biographical Register of the University of Cambridge to 1500*. Cambridge, 1963. 695 pages.
- ESPERANÇA, Manuel da, O.F.M. *História seráfica da Ordem dos Frades Menores de S. Francisco na provincia de Portugal*. Lisbonne, Officina Craesbeeckiana, 1656-1666. 2 vols. Continué par SOLEDADE, Fernando da, O.F.M. *História seráfica chronologica de S. Francisco da provincia de Portugal...* Lisbonne, Officina de Manoel & Joseph Lopes Ferreyra, 1705. 690 pages. Deuxième édition, 1735.
- FALCÃO, Armando de Sacadura. *Os Lucenas*. Braga, Carvalho de Basto, 1993. 2 vols.
- FARGE, James K. *The Faculty of Theology of Paris, 1500-1536: Institution, Personnel and Activity in Early Sixteenth-Century France*. Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1976. 2 vols.
- FARGE, James K. *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*. Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980. 562 pages.
- FARIA, Francisco Leite de. «O Primeiro Livro em Português Impresso na França: *As Horas de Nossa Senhora* por Fr. João Claro» dans *Actas do Colóquio sobre o Livro antigo: Vº Centenário do Livro Impresso em Portugal 1487-1987*. Lisbonne, Bibliothèque Nationale de Lisbonne, 1992, p. 93-99.
- FARIN, François. *Histoire de la ville de Rouen*. Rouen, J. Héroult, 1668. 3 vols. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par Jean Le LORRAIN. Rouen, J. Amiot, 1710. 3 vols. Troisième édition, Rouen, B. Le Brun, 1738. 2 vols qui a servi à l'élaboration d'une édition en facsimilé, Marseille, Laffitte, 1976. 2 vols. Soulignons aussi l'existence d'une soi-disant troisième édition, Rouen, L. Du Souillet, 1731 en 6 vols.
- FAVIER, Jean. *Paris au XV^e siècle. 1380-1500*. Paris, Diffusion Hachette, 1974. 486 pages.
- FAVIER, Jean. *Philippe le Bel*. Paris, Fayard, 1978. 584 pages.

- FAVIER, Jean. *La guerre de Cent ans*, Paris, Fayard, 1980. 678 pages.
- FAVIER, Jean. *De l'or et des épices*. Paris, Fayard, 1987. 481 pages.
- FERREIRA, Ana Maria Pereira. *A importação e o comércio textil em Portugal no século XV (1385 a 1481)*. Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1983. 186 pages.
- FERREIRA, Francisco Leitão. *Notícias chronológicas da Universidade de Coimbra*. Deuxième édition organisée par Joaquim de CARVALHO. Coimbra, Par l'ordre de l'Université de Coimbra, 1937-1944. 4 vols.
- FERREIRA, João. «O papa João XXI e o priorado de Santo André de Mafra». *Stvdium generale*, vol. I, 3-4 (1955), p. 359-364.
- FERREIRA, José Augusto. *Fastos episcopais da Igreja Primacial de Braga (séculos III-XX)*. Braga, Mitra Bracarense, 1928-1935. 4 vols.
- FERREIRA, Manuel. *O mosteiro de Santa Cruz de Coimbra no século XII*. Vol. I: *Sua Fundação. Acção religiosa, social e colonizadora*. Mémoire de maîtrise, Université de Coimbra, 1962. 355 pages.
- FERRUOLO, Stephen. «*Quid dant artes nisi luctum?* Learning, Ambition, and Careers in the Mediaeval University». *History of Education Quarterly*, 28 (1988), p. 1-22.
- FONSECA, Francisco. *Évora Gloriosa. Epílogo dos quatro tomos de Evora illustrada... que compoz o R.P.M. Manoel Fialho da companhia de Jesus...* Roma, Officina Komarekiana, 1728. 414 pages.
- FOX, John Howard. *Robert de Blois: son œuvre didactique et narrative. Étude linguistique et littéraire suivie d'une édition critique avec commentaire et glossaire de l'Enseignement des princes et du Chastoiement des dames*. Paris, Nizet, 1950. 194 pages.
- FRANCISQUE-MICHEL, Rolland. *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*. Paris, Guillaud, Aillaud & C^{ie} Éditeurs, 1882. 285 pages.
- FRAZÃO, Eduardo. *Uma velha Aliança*. Lisbonne, Neogravura, 1955. 195 pages.
- FREIRE, Anselmo Braamcamp. «Maria Brandôa, a do Cristal. II: A Feitoria da Flandres». *Arquivo Histórico Português*, VI (1906), p. 293-442.
- FREIRE, José Galdes. «Petição de 12-X-1288 (Critica textual)». *Humanitas*, 41-42 (1989-1990), p. 219-220.
- FRÉVILLE, Ernest de. *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle*. Rouen-Paris, Le Brument-Auguste Durand, 1857. 2 vols.
- GABRIEL, Astrik. «La vie des étudiants hongrois dans le Paris du Moyen Âge». *Nouvelle Revue de Hongrie*, 62 (1940), p. 29-34 et 185-193.
- GABRIEL, Astrik. «La protection des étudiants à l'Université de Paris au XIII^e siècle». *Revue de l'Université d'Ottawa*, 20 (1950), p. 46-69.

- GABRIEL, Astrik. «English Masters and Students in Paris during the Twelfth Century» dans ASTRIK, Gabriel. *Garlandia. Studies in the History of the Medieval University*. Notre Dame, Mediaeval Institute University Notre Dame, 1969, p. 1-37.
- GABRIEL, Astrik. «*Via antiqua and via moderna and the Migration of Paris Students and Masters to the German Universities in the Fifteenth Century*» dans Albert Zimmermann, éd. *Antiqui und Moderni: Traditionsbewusstsein u. Fortschrittsbewusstsein im späten Mittelalter*. Berlin-New York, De Gruyter 1974, p. 439-483.
- GALLET-GUERNE, Danielle. «*Le Traité des faiz et haultes prouesses de Cyrus par Vasque de Lucène, d'après Xénophon*». *Positions des thèses de l'École des chartres, 1957*. Paris, 1957, p. 79-82.
- GALLET-GUERNE, Danielle. *Vasque de Lucène et la Cyropédie à la cour de Bourgogne (1470). Le traité de Xénophon mis en français d'après la version latine de Pogge. Étude. Édition des Livres I et V*. Genève, Droz, 1974. 311 pages.
- GARCIA Y GARCIA, Antonio. *Estudios sobre la canonística medievale portuguesa*. Madrid, Fundacion Universitaria Española, 1976. 295 pages.
- GERBET, Marie-Claude. *Les noblesses espagnoles au Moyen Âge. XI^e-XV^e siècles*. Paris, Armand Colin, 1994. 298 pages.
- GILLES, Henri. «Les auditeurs de Rote au temps de Clément VII et Benoît XIII (1378-1417)». *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 67 (1955), p. 321-337.
- GIORDANENGO, Gérard. «Résistances intellectuelles autour de la Décrétale *Super Speculam* (1219)» dans *Mélanges offerts à Georges Duby*. Vol. III. Aix-en-Provence, Université d'Aix-en-Provence, 1992, p. 141-155.
- GLORIEUX, Palémon. «L'année universitaire 1392-1393 à la Sorbonne à travers les notes d'un étudiant». *Revue des Sciences Religieuses*, 19 (1939), p. 429-482.
- GLORIEUX, Palémon. «Autour d'une lettre». *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, 21 (1954), p. 137-144.
- GLORIEUX, Palémon. «Les années 1242-1247 à la Faculté de Théologie de Paris». *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, 29 (1962), p. 234-249.
- GOMES, Saúl António. «A solidariedade eclesial na promoção de escolares pobres a estudos universitários. O exemplo coimbrão nos séculos XIV e XV» dans *Universidade (s). História. Memória. Perspectivas*, vol. IV, Coïmbra, Commission organisatrice do colloque «História da Universidade», 1991, p. 195-234.
- GOMES, Saúl António. «Relações entre Santa Cruz de Coimbra e Santa Maria de Alcobaça ao longo da Idade Média» dans *IX Centenário do nascimento de S. Bernardo : Actas...* Vol. IV. Braga, Universidade Católica Portuguesa et Camara Municipal de Alcobaça, 1991, p. 195-234.
- GOROCHOV, Nathalie. *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle (1418): histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*. Paris, H. Champion, 1997. 753 pages.

- GOURON, Alain. «Enseignement du droit, légistes et canonistes dans le Midi de la France à la fin de XIII^e et au début du XIV^e siècle». *Recueil de Mémoires et Travaux publié par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, V (1966), p. 1-33.
- GUENÉE, Bernard. *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*. Paris, Gallimard, 1987. 508 pages.
- GUERREIRO, Luís R. *O grande livro da pirataria e do corso*. Lisbonne, Círculo dos Leitores, 1996. 335 pages.
- GUYOTJEANNIN, Olivier et POULLE, Emmanuel. *Autour de Gerbert d'Aurillac : le pape de l'an mil*. Paris, École des Chartes-Diffusion H. Champion, 1996. 371 pages.
- HASKINS, Charles H. «The Life of Medieval Students as illustrated by theirs Letters» dans HASKINS, Charles H. *Studies in Medieval Culture*. New York, F. Ungar, 1929, p. 1-35 et 170-192.
- HAVET, Julien. *Maître Fernand de Cordoue et l'Université de Paris au XV^e siècle*. Paris, Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 1883. 30 pages.
- História crítica da literatura portuguesa*. Direction de Carlos REIS. Vol. I : DIAS, Aida Fernanda. *A Idade Média*. Lisbonne, Verbo, 1998. 473 pages.
- HOCQUET, Jean-Claude. *Le Sel et le Pouvoir de l'an mil à la Révolution française*. Paris, Albin Michel, 1985. 517 pages.
- HOMEM, Armando Luís de Carvalho. *O Desembargo régio (1320-1433)*. Porto, Instituto Nacional de Investigação Científica-Centro de História da Universidade do Porto, 1990. 2 vols.
- HOMEM, Armando Luís de Carvalho. «1. A Corte e o governo central» dans Joel SERRÃO et António H. de Oliveira MARQUES, dirs. *Nova História de Portugal*. Tome III : *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portucalense à crise do século XIV*. Coordination de Maria Helena da Cruz COELHO et de Armando Luís de Carvalho HOMEM. Lisbonne, Editorial Presença, 1996, p. 530-540.
- IUNG, Nicolas. *Un franciscain théologien du pouvoir pontifical au XIV^e siècle, Alvaro Pelayo. Évêque et pénitencier de Jean XXII*. Paris, J. Vrin, 1931. 243 pages.
- JACQUART, Danielle. *Le milieu médical en France du XII^e au XV^e siècle. Deuxième supplément au Dictionnaire d'Ernest Wickersheimer en annexe*. Genève-Paris, Droz-Champion, 1981. 487 pages.
- JÉSUS, Jean-Marie de l'Enfant. «Saint Louis et le Carmel». *Études carmélitaines*, 16 (1931), p. 184-204.
- JOCQUÉ, Luc. «Les structures de la population claustrale dans l'ordre de Saint-Victor au XII^e siècle. Un essai d'analyse du *Liber Ordinis*» dans *L'abbaye parisienne de Saint-Victor au Moyen Âge. Communications présentées au XIII^e Colloque d'Humanisme médiéval de Paris (1986-1988)*. Études réunies par Jean LONGÈRE. Paris-Turnhout, Brépols, 1991, p. 53-95.

- JOSÉ, Fr. Jerónimo de São. *História da esclarecida Ordem da Sanctissima Trindade e Redempção de Captivos, da provincia de Portugal*. Lisbonne, Officina de Simão Thaddeo Ferreyra, 1789-1794. 2 vols.
- JOURDAIN, Charles. «La taxe des logements dans l'Université de Paris», *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, IV (1877), p. 140-154. Réimpression dans JOURDAIN, Charles. *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge*. Paris, Firmin-Didot et cie, 1888, p. 249-263. Deuxième édition Frankfurt/M., Minerva-Verlag, 1966.
- JOURDAIN, Charles. «Mémoire sur les commencements de la marine militaire sous Philippe le Bel» dans JOURDAIN, Charles. *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge*. Paris, Firmin-Didot et cie, 1888, p. 385-420. Deuxième édition Frankfurt/M., Minerva-Verlag, 1966.
- KANTOROWICZ, Ernest. *L'Empereur Frédéric II*. Paris, Gallimard, 1986. 657 pages.
- KIBRE, Pearl. *The Nations in the Medieval University*. Cambridge, Mediaeval Academy of America, 1948. 240 pages.
- KIBRE, Pearl. «Arts and Medecine in the Universities of the Later Middle Ages» dans Jacques PAQUET et Jozef IJSWIJN, éd. *The Universities in the Late Middle Ages*. Leuven, Leuven University Press, 1978, p. 213-227.
- KIBRE, Pearl. *Scholarly Privileges in the Middle Ages : the Rights, Privileges and Immunities of Scholars and Universities at Bologna, Padua, Paris, and Oxford*. Cambridge, Mass., Mediaeval Academy of America, 1962. 446 pages.
- LANGLOIS, Charles-Victor. «Complainte en vers rythmique d'un écolier picard de l'Université de Paris vers 1280». *Revue internationale de l'Enseignement*, 23 (janvier-juin 1892), p. 561-572.
- LAUNOY, Jean de. *Regii Navarrae gymnasii Parisiensis historia in opera omnia*. Parisiis, apud viduam E. Martini, 1677. 2 vols.
- LAUNOY, Jean de. *Academia Parisiensis illustrata, quatuor partibus divisa*. Parisiis, Apud E. Martini & J. Boudot, 1682. 2 vols.
- LAURENT, Henri. *La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens (XIIIe-XVe siècle). Un grand commerce d'exportation au Moyen Âge*. Paris, Librairie E. Droz, 1935. 388 pages.
- LE BRAS, Georges. «Velut splendor firmamenti : le docteur dans le droit de l'Église médiévale» dans *Mélanges offerts à Etienne Gilson*. Toronto-Paris, Pontifical Institute of Mediaeval Studies-Librairie philosophique J. Vrin, 1959, p. 373-388.
- Le GOFF, Jacques. «Un étudiant tchèque à l'Université de Paris au XIV^e siècle». *Revue des études slaves*, 24 (1948), p. 143-170.
- Le GOFF, Jacques. «Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale: implantation sociologique et géographique des ordres mendiants, du XIII^e au XV^e siècle». *Revue de l'histoire de l'Église de France*, tome LIV, 152 (janvier-juin 1968), p. 68-79.

- Le GOFF, Jacques. «Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête». *Annales ESC*, année 25, 4 (juillet-août 1970), 924-946.
- Le GOFF, Jacques. *Les intellectuels au Moyen Âge*. Deuxième édition. Paris, Seuil, 1985. 225 pages.
- Le GOFF, Jacques. *Saint Louis*. Paris, Gallimard, 1996. 976 pages.
- Le GOFF, Jacques. «L'apogée de la France urbaine médiévale 1150-1330» dans Jacques Le GOFF, dir. *La ville en France au Moyen Âge*. Deuxième édition. Paris, Seuil, 1998, p. 187-394.
- Le GOFF, Jacques. «Préface». *Un autre Moyen Âge*. Paris, Gallimard, 1999, p. 13-20. Première publication dans *Pour un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1977.
- LEAL, Manuel Pereira da Silva. *Catálogo dos bispos da Idanha e Guarda*. Lisbonne, Officina de Pascoal da Sylva, 1721-1736. («Colecção de documentos, estatutos e memórias da Academia Real da História»). (Bibl. Nat. Lisbonne, *Reservados*, cod. 497).
- LECLERCQ, Jean. «L'amitié dans les lettres au Moyen Âge. Autour d'un manuscrit de la bibliothèque de Pétrarque». *Revue du Moyen Âge latin*, 1 (1945), p. 391-410.
- LEFF, Gordon. «The *trivium* and the Three Philosophies» dans Hilde de RIDDER-SYMOENS, éd. *A History of the University in Europe*. Vol. I : *Universities in the Middle Ages*. Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 307-336.
- LEPÎTRE, Abbé Albert. *St-Antoine de Padoue*. Quatrième édition. Paris, Victor Lecoffre, 1905. 208 pages.
- LEQUIN, Yves. *Histoire des étrangers et de l'immigrations en France*. Paris, Larousse, 1992. 493 pages.
- LESNE, Émile. *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*. Vol. V : *Les écoles de la fin du VIII^e siècle à la fin du XII^e*. Lille, Facultés catholiques, 1940. 724 pages.
- LEVASSEUR, Émile. *Histoire du commerce de la France*. Paris, Rousseau, 1911-1912. 2 vols.
- LEWRY, Pe. Osmund. O.P. «Papal Ideals and the University of Paris (1170-1303)» dans *The Religious Roles of the Papacy : Ideals and Realities, 1150-1300*, éd. Christopher RYAN. Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1989, p. 363-388.
- LICKTEIG, Franz-Bernard. *The German Carmelites at the Medieval Universities*. Rome, Institutum Carmelitarum, 1981. 608 pages.
- LINEHAN, Peter. *The Spanish Church and the Papacy in the Thirteenth Century*. Cambridge, Cambridge University Press, 1971. 389 pages.
- LINEHAN, Peter. «The Spanish Church Revisited : The Episcopal *Gravamina* of 1279» dans Brian TIERNEY and Peter LINEHAN, éd. *Authority and Power : Studies on Medieval Law and Government presented to Walter Ullmann on his seventieth birthday*. Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p. 127-147. Réédité avec la même pagination dans LINEHAN, Peter. *Spanish Church and Society, 1150-1300*. London, Variorum Reprints, 1983, étude IX.

- LOUANDRE, François César. *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en 1789*. Troisième édition. Abbeville, A. Alexandre, 1883-1884. 2 vols.
- LONGPRÉ, Ephrem. O.F.M. «Gonzalve de Balboa et le B. Duns Scot». *Études franciscaines*, 36 (1924), p. 640-646 et 37 (1925), p. 170-182.
- LONGPRÉ, Ephrem. O.F.M. *Le B. Jean Duns Scot OFM pour le Saint Siège et contre le Gallicanisme*. Paris, 25-28 juin 1303. Quaracchi, Typ. du collège St-Bonaventure, 1930. 38 pages.
- LOPES, Fernando Félix. «Escolas públicas dos Franciscanos em Portugal antes de 1308». *Colectânea de Estudos*, vol. I, 2 (1947), p. 83-108.
- LOPES, Fernando Félix. «As escolas franciscanas portuguesas de 1308 a 1515». *Colectânea de Estudos*, vol. I, 4 (1948), p. 79-98.
- LOPES, Fernando Félix. «Franciscanos portugueses pretridentinos escritores, mestres e leitores». *Repertório de historia de las ciencias eclesiasticas en España*, 7 (1979), p. 455-508.
- LOPES, Fernando Félix. «A propósito do Conflito entre a Igreja e Portugal no tempo de D. Dinis» dans *Estudos teológicos. Para uma ecclesiologia total. Actas do IIIª Semana portuguesa de teologia, 4 a 8 de Setembro de 1963*. Braga, Livraria Cruz, 1964, p. 251-262.
- LOPEZ, Pe. Athanasius. O.F.M. et Pe. Lucius M NUNEZ. O.F.M. «*Descriptio codicum franciscalium bibliothecae ecclesiae primatialis Toletanae. Statuta facta in Capitulo Parisiensi per Pseudo-ministrum generalem Ordinis Fratrum Minorum, fratrem Angelum de Spoleto*». *Archivum Franciscanum Historicum*, 7 (1917), p. 252-263.
- LUGGE, Margret. «*Gallia*» und «*Francia*» im Mittelalter. *Untersuchungen über den Zusammenhang zwischen geographisch-historischer Terminologie und politischem Denken vom 6.-15. Jahrhundert*. Bonn, Ludwig Röhrcheid Verlag, 1960. 245 pages.
- LUSIGNAN, Serge. «Le Français et le Latin dans le milieu de l'École à la fin du Moyen Âge». *Parlure*, 6 (1990), p. 3-23.
- LUSIGNAN, Serge. «La philosophie et son histoire: quelques réflexions à propos d'un livre récent de W. J. Courtenay». *Dialogue*, vol. XXXI, 3 (été 1992), p. 495-502.
- LUSIGNAN, Serge. «Vincent de Beauvais. Dominicain et lecteur à l'abbaye de Royaumont» dans Serge LUSIGNAN et Monique PAULMIER-FOUCART, dirs. *Lector et compiler. Vincent de Beauvais, frère prêcheur, un intellectuel et son milieu au XIII^e siècle*. Grâne (France), Éditions Créaphis, 1997, p. 287-302.
- LUSIGNAN, Serge. *Vérité garde le roy. La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle)*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1999. 332 pages.
- MACHADO, Diogo Barbosa. *Bibliotheca Lusitana, historica, critica, e chronológica na qual se comprehende a noticia dos authores portuguezes, e das obras, que compuserao desde o tempo da promulgação da Ley da Graça até o tempo prezente*. Troisième édition revue et sous la direction de Manuel Lopes de ALMEIDA. Coïmbra, Atlântida, 1965-1967. 4 vols. Reproduction de l'édition «Princeps» de 1741-1759.

- MADAHIL, António Gomes da Rocha. «Os códices de Santa Cruz de Coimbra». *Boletim da Biblioteca da Universidade de Coimbra*, vol. III-IX (1926-1933).
- MAÎTRE, Henri-Bernard. S. J. «Les *Théologastres* de l'Université de Paris au Temps d'Erasmus et de Rabelais». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, tome XXVII, 1 (1965), p. 248-264.
- MANDONNET, Paul. «Guillaume de Moerbeke, traducteur des *Economiques*». *Archives d'Histoire doctrinale et liturgique au Moyen Âge*, 8 (1933), p. 9-29.
- MANN, Jill. *Chaucer and Medieval Estates Satire. The Literature of Social Classes and the General Prologue to the Canterbury Tales*. Cambridge, Cambridge University Press, 1973. 331 pages.
- MARIA, Francisco Santa. *O Ceo aberto na Terra. História das sagradas congregações dos Cónegos Seculares de S. Jorge em Alga de Venesa & de S. João Evangelista no Reyno de Portugal*. Lisbonne, Officina de Manoel Lopes de Ferreyra, 1697. 2 vols.
- MARIA, Nicolau de Santa. *Chrónica da Ordem dos cónegos regrantes do patriarca S. Agostinho*. Lisbonne, Officina de Ioam da Costa, 1668. 2 vols.
- MARQUES, António H. de Oliveira. *Introdução à história da agricultura: a questão cerealífera durante a Idade Média*. Troisième édition, Lisbonne, Cosmos, 1978. 352 pages.
- MARQUES, António H. de Oliveira. «Ideário para uma História Económica de Portugal na Idade Média» dans MARQUES, António H. de Oliveira. *Ensaios de História Medieval Portuguesa*. Deuxième édition. Lisbonne, Editorial Vega, 1980, p. 17-50
- MARQUES, António H. de Oliveira. «Notas para a História da Feitoria Portuguesa na Flandres, no século XV» dans MARQUES, António H. de Oliveira. *Ensaios de História Medieval Portuguesa*. Deuxième édition. Lisbonne, Editorial Vega, 1980, p. 159-193.
- MARQUES, António H. de Oliveira. «A moeda portuguesa durante a Idade Média» dans MARQUES, António H. de Oliveira. *Ensaios de História Medieval Portuguesa*. Deuxième édition. Lisbonne, Editorial Vega, 1980, p. 195-220.
- MARQUES, António H. de Oliveira. *Hansa e Portugal na Idade Média*. Deuxième édition revue et augmentée. Lisbonne, Editorial Presença, 1993. 190 pages.
- MARQUES, António H. de Oliveira. *A sociedade medieval portuguesa. Aspectos da vida quotidiana*. Cinquième édition. Lisbonne, Editora Sá da Costa, 1987. 296 pages.
- MARQUES, António H. de Oliveira. «1. Um tempo entre cristãos e muçulmanos» dans Joel SERRÃO et António H. de Oliveira MARQUES, dirs. *Nova História de Portugal*. Tome III : *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portucalense à crise do século XIV*. Coordination de Maria Helena da Cruz COELHO et d'Armando Luís de Carvalho HOMEM. Lisbonne, Editorial Presença, 1996, p. 13-88.
- MARQUES, António H. de Oliveira. «4. A Circulação e a troca de produtos» dans Joel SERRÃO et António H. de Oliveira MARQUES, dirs. *Nova História de Portugal*. Tome III : *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portucalense à crise do século XIV*. Coordination de Maria Helena da Cruz COELHO et d'Armando Luís de Carvalho HOMEM. Lisbonne, Editorial Presença, 1996, p. 487-528.

- MARQUES, Armando de Jesus. «Portugueses nos claustros salmantinos do séc. XV». *Revista Portuguesa de Filosofia*, vol. 19, 2 (1963), p. 167-186.
- MARQUES, Armando Jesus. *Portugal e a Universidade de Salamanca. Participação de escolares lusos no governo do Estudo (1503-1512)*. Salamanca, Université de Salamanca, 1980. 364 pages.
- MARQUES, João Francisco. «Franciscanos e Dominicanos Confessores dos Reis Portugueses das duas Primeiras Dinastias». *Revista da Faculdade de Letras do Porto*, 1993, p. 53-60.
- MARQUES, José. «Os recomendados de D. Luís da Guerra». *Separata de Bracara Augusta*, 31 (1977). 48 pages.
- MARQUES, José. «O testamento de D. Fernando da Guerra». *Separata de Bracara Augusta*, 33 (1979). 36 pages.
- MARQUES, José. *A Arquidiocese de Braga no séc. XV*. Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1988. 1278 pages.
- MARQUES, José. «Da situação religiosa de Portugal nos finais do século XV à missão do Brasil». *Revista de História*, XI (1991), p. 45-63.
- MARQUES, José. «Relações entre a Igreja e o Estado em Portugal no século XV». *Revista de História da Faculdade de Letras do Porto*, deuxième série, XI (1994), p. 137-172.
- MARQUES, José. «Os corpos Académicos e os Servidores» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I : 1290-1536. Coïmbra-Lisbonne, Université de Coïmbra-Fundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 71-127.
- MARQUES, Maria Alegria Fernandes. *O Papado e Portugal no tempo de D. Afonso III (1245-1279)*. Thèse de doctorat en histoire médiévale, Faculté de Lettres de l'Université de Coïmbra, 1990. 581 pages.
- MARQUES, Maria Alegria Fernandes. «4. O clero – Homens de oração e acção» dans Joel SERRÃO et António H. de Oliveira MARQUES, dirs. *Nova História de Portugal*. Tome III : *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portucalense à crise do século XIV*. Coordination de Maria Helena da Cruz COELHO et de Armando Luís de Carvalho HOMEM. Lisbonne, Editorial Presença, 1996, p. 225-251.
- MARTI, Berthe M. *The Spanish College at Bologna in the Fourteenth Century. Edition and Translation of its Statutes, with Introduction and Notes*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1966. 393 pages.
- MARTIN, Hervé. *Mentalités médiévales. XI^e-XV^e siècle*. Paris, Presses Universitaires de France, 1996. 516 pages.
- MARTINS, José Vitorino de Pina. «O Humanismo (1487-1537)» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I : 1290-1536. Coïmbra-Lisbonne, Université de Coïmbra-Fundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 179-236.
- MARTINS, Mário. *Vida e obra de Frei João Claro. Doctor parisiensis e professor universitário*. Coïmbra, Par l'ordre de l'Université, 1956. 238 pages.

- MARTINS, Joaquim Pedro de Oliveira. *Os Filhos de S. João I*. Deuxième édition revue et augmentée. Porto, Lello & Irmão, 1983. 302 pages.
- MAS-LATRIE, René Marie Louis. *Du droit de marque ou droit de représailles au Moyen Âge suivi de pièces justificatives*. Paris, Baur, 1875. 123 pages.
- MATHOREZ, Jules. «Notes sur les Espagnols en France depuis le XVI^e siècle jusqu'au règne de Louis XIII». *Bulletin hispanique*, 1914, p. 337-371.
- MATOS, Luís de. *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*. Coïmbra, Par l'ordre de l'Université, 1950. 245 pages.
- MATTOSO, José. *Le Monachisme ibérique et Cluny: les monastères du diocèse de Porto de l'an mille à 1200*. Louvain, Publications Universitaires de Louvain, 1968. 437 pages.
- MATTOSO, José. «O enquadramento social e económico das primeiras fundações franciscanas em Portugal» dans *Colóquio Antoniano. Na comemoração do 750.º aniversário da morte de Santo António de Lisboa*. Lisbonne, Câmara Municipal de Lisboa, 1982, p. 63-71.
- MATTOSO, José. «Monges e clérigos portadores da cultura francesa em Portugal (Séculos XI e XII)» dans *Les rapports culturels et littéraires entre le Portugal et la France. Actes du colloque, Paris, 11-16 octobre 1982*. Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1983, p. 41-58. Réimprimé dans MATTOSO, José. *Portugal Medieval. Novas interpretações*. Lisbonne, Instituto Nacional-Casa da Moeda, 1985, p. 365-387.
- MATTOSO, José. «Cluny, crúzios e cistercienses na formação de Portugal» dans MATTOSO, José. *Portugal Medieval. Novas interpretações*. Lisbonne, Instituto Nacional-Casa da Moeda, 1985, p. 101-121.
- MATTOSO, José. *Identificação de um País. Ensaio sobre as origens de Portugal. 1096-1325*. Lisbonne, Editorial Estampa, 1985. 2 vols.
- MATTOSO, José. «Condições económicas e sociais da circulação de códices na Península Ibérica» dans *Colóquio sobre circulation de codices y escritos entre Europa y la Peninsula en los siglos VIII-XIII. Actas. 16-19 septiembre 1982*. Saint-Jacques de Compostelle, Université de Saint-Jacques de Compostelle, 1988, p. 135-155.
- MATTOSO, José «1096-1325» dans *História de Portugal*. Coordination de José MATTOSO. Vol. II : MATTOSO, José et SOUSA, Armindo de. *A Monarquia Feudal (1096-1480)*. Lisbonne, Editorial Estampa, 1994, p. 8-309.
- MATTOSO, José. «A Universidade Portuguesa e as Universidades Europeias» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I : 1290-1536. Coïmbra-Lisbonne, Université de Coïmbra-Fundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 5-29.
- MATTOSO, José. «A Universidade e a sociedade» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I : 1290-1536. Coïmbra-Lisbonne, Université de Coïmbra-Fundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 305-335.
- MAURY, Lucien. «Les étudiants scandinaves à l'université de Paris (XI^e-XV^e siècles)». *Annales de l'Université de Paris*, 9 (1934), p. 223-246.

- MENDONÇA, Manuela. *D. Jorge da Costa, Cardeal de Alpedrinha*. Lisbonne, Colibri, 1991. 115 pages.
- MICHAUD-QUANTIN, Pierre. *Universitas: expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*. Paris, J. Vrin, 1970. 360 pages.
- MILLET, Hélène. *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon, 1272-1412*. Rome, École française de Rome, 1982. 548 pages.
- MILLET, Hélène. «Circonscrire et dénombrer, pour quoi faire?» dans Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES, éd. *L'Etat moderne et les élites, XIIIe-XVIIIe siècles : apports et limites de la méthode prosopographique : actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 265-275.
- MIR, Gabriel Codina. *Aux sources de la pédagogie jésuite, le modus parisiensis*. Rome, Institutum Historicum S. I. 1968. 341 pages.
- MOLLAT, Michel. «Quelques aspects de la vie économique et sociale de la France dans la première moitié du XVI^e siècle vus à travers la correspondance des diplomates portugais». *Bulletin des études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, nouvelle série, 12 (1948), p. 224-253.
- MOLLAT, Michel. *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*. Paris, Librairie Plon, 1952. 617 pages.
- MOLLAT, Michel. «La draperie normande» dans MOLLAT, Michel. *Études sur l'économie et la société de l'Occident médiéval XI^e-XV^e s.* Londres, Variorum Reprints, 1977, p. 403-421, étude V.
- MOLLAT DU JOURDIN, Michel. «Philippe Auguste et la mer» dans Robert-Henri BAUTIER, dir. *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations. Actes du Colloque international organisé par le C.N.R.S. (Paris, 29 septembre-4 octobre 1980)*. Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 605-623.
- MONTAIGLON, Anatole de. *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales factieuses, historiques, réunies et annotées*. Paris, P. Jannet, 1855-78. 13 vols.
- MORAIS, Maria Teresa da Silva. *Leis gerais desde o início da monarquia até ao fim do reinado de Afonso III : Levantamento comparativo entre os Portugaliae Monumenta Historica, o Livro das Leis e Posturas e as Ordenações de D. Duarte*. Mémoire de maîtrise, Faculté de Droit, Université de Lisbonne, 1984-1985. 142 pages.
- MORAW, Peter. «Careers of Graduates» dans Hilde de RIDDER-SYMOENS, éd. *A History of the University in Europe*. Vol. I : *Universities in the Middle Ages*. Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 244-279.
- MOREAU, Joseph. «Pedro Hispano et le problème de la connaissance de l'âme». *Arquivos de História da Cultura Portuguesa*, vol. I, 3 (1967), p. 3-9.
- MOREAU-RENDU, Suzanne. *Les captifs libérés. Les Trinitaires et Saint-Mathurin de Paris*. Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1974. 282 pages.

- MORIN, Germain. «Lettre inédite d'un étudiant en théologie de l'Université de Paris vers la fin du XII^e siècle». *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, 6 (1934), p. 412-416.
- MOREIRA, António Montes. «Origens portuguesas da cultura de Santo António». *Itinerarium*, année XLII, 154 (janvier-avril 1996), p. 91-101.
- MORENO, Humberto Carlos Baquero. «Um aspecto da política cultural de D. Afonso V: a concessão de bolsas de estudo». *Revista de Ciências do Homem da Universidade de Lourenço Marques*, série A, vol. III, 1 (1970), p. 177-205.
- MORENO, Humberto Carlos Baquero. *A batalha de Alfarrobeira: antecedentes e significado histórico*. Thèse de doctorat en histoire médiévale, Université de Lourenço Marques. *Separata de Revista de Ciências do Homem da Universidade de Lourenço Marques*, série B vol. IV, 1973. 1198 pages. Deuxième édition, Coïmbra, Bibliothèque Générale de l'Université, 1979-1980. 2 vols.
- MORENO, Humberto Carlos Baquero. «Tensões e conflitos na sociedade portuguesa em vésperas de 1492». *Revista de História*, vol. XI (1991), p. 23-43.
- MORNET, Élisabeth. «*Pauperes scolares*. Essai sur la condition matérielle des étudiants scandinaves dans les universités aux XIV^e et XV^e siècles». *Le Moyen Âge*, 84 (1978), p. 53-102.
- MORNET, Élisabeth. «Le voyage d'études des jeunes nobles danois du XIV^e siècle à la Réforme». *Journal des Savants*, octobre-décembre 1983, p. 287-318.
- MORNET, Élisabeth. «Fiabilité et incertitudes de la prosopographie d'une élite sociale et intellectuelle: évêques et chanoines scandinaves à la fin du Moyen Âge» dans Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES, éd. *L'Etat moderne et les élites, XIIIe-XVIIIe siècles : apports et limites de la méthode prosopographique : actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 277-289.
- MOYSE, Gérard. «Les suppliques médiévales : documents lacunaires, documents répétitifs ?» dans Lucie FOSSIER, André VAUCHEZ, Cinzio VIOLANTE, dir. *Informatique et Histoire médiévale. Communications et débats de la Table Ronde CNRS, organisée par l'École Française de Rome et l'Institut d' Histoire Médiévale de l'Université de Pise (Rome, 20-22 mai 1975)*. Rome, École Française de Rome, 1977, p. 55-72.
- MULCHAHEY, Michèle. «The Dominican *Studium* System and the Universities of Europe in the Thirteenth Century. A Relationship Redefined» dans Jacqueline Hamesse, ed. *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales*. Louvain, Université Catholique de Louvain, 1994, p. 277-324.
- NASCIMENTO, Aires Augusto. *A vida do bem-aventurado Gil de Santarém por Fr. Baltazar de S. João*. Lisbonne, Grafica de Coïmbra, 1982. Publié pour la première fois dans *Didaskalia*, vol. XI, 1 (1981), p. 113-219.
- NASCIMENTO, Aires Augusto. «Livros e clautros no séc. XIII em Portugal. O inventário da Livraria de S. Vicente de Fora, em Lisboa». *Didaskalia*, vol. XV, 1 (1985), p. 231-242.
- NASCIMENTO, Aires Augusto. «Concentração, dispersão e dependências na circulação de manuscritos em Portugal, nos séculos XII e XIII» dans *Coloquio sobre circulation de codices*

- y escritos entre Europa y la Peninsula en los siglos VIII-XIII. Actas. 16-19 septiembre 1982. Saint-Jacques-de-Compostelle, Université de Saint-Jacques-de-Compostelle, 1988, p. 61-85.*
- NASCIMENTO, Aires Augusto. «A experiência do livro no primitivo meio alcobacense dans *IX Centenário do nascimento de S. Bernardo : Actas...* Vol. IV. Braga, Universidade Católica Portuguesa et Camara Municipal de Alcobaca, 1991, p. 121-146.
- NASCIMENTO, Aires Augusto. «Fr. Gil de Santarém, o Fausto português» dans *Actas do Colóquio comemorativo de S. Frei Gil de Santarém*. Lisbonne, Association des archéologues portugais, 1991, p. 11-24.
- NATIVIDADE, Manuel Vieira. *D. Fr. Estevam Martins e as escolas publicas do mosteiro d'Alcobaca. Separata de Trabalhos da Academia de Ciências de Portugal*, 1915. 24 pages.
- NEVES, Abel J. de Gouveia. «A cultura medieval portuguesa e Santo António de Lisboa». *Itinerarium*, année VI, 28 (avril-juin 1960), p. 15-78.
- NOGUEIRA, José Artur Anes Duarte. *Sociedade e direito em Portugal na Idade Média. Dos primórdios ao século da Universidade (contribuição para o seu estudo)*. Lisbonne, Suplemento à Revista da Faculdade de Direito da Universidade de Lisboa, 1994. 638 pages.
- NOGUEIRA, Pedro Alvares. *Livro das vidas dos bispos da Sé de Coimbra*. Lu, préfacé et publié par António Gomes da Rocha MADAHIL. Coïmbra, Archive et Musée d'Art de l'Université de Coïmbra, 1942. 316 pages.
- NRADI, Paolo. «Relations with authority» dans Hilde de RIDDER-SYMOENS, éd. *A History of the University in Europe*. Vol. I: *Universities in the Middle Ages*. Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 77-107.
- O Tratado de Alcanices e a importância histórica das terras de Riba Cõa. Actas do congresso histórico luso-espanhol 12-17 de Setembro 1997*, Lisbonne, Editora da Universidade Católica, 1997. 315 pages.
- ORNATO Ezio et al. *Jean de Montreuil. Opera*. Turin, G. Giappichelli, 1963. 2 vols.
- OBERT-PIKETTY, Caroline. «Les maîtres et étudiants du collège Saint-Bernard de Paris de 1224 à 1494». *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1986, p. 127-132.
- OBERT-PIKETTY, Caroline. «La promotion des études chez les Cisterciens à travers le recrutement des étudiants du collège Saint-Bernard de Paris au Moyen Âge». *Cîteaux*, XXXIX (1988), p. 65-78.
- OBERT-PIKETTY, Caroline. «Les lectures et les œuvres des pensionnaires du collège Saint-Bernard: jalons pour l'histoire intellectuelle de l'Ordre de Cîteaux à la fin du Moyen Âge». *Cîteaux*, XL (1989), p. 245-291.
- OLIVEIRA, António Resende de. «2. As Instituições de ensino» dans Joel SERRÃO et António H. de Oliveira MARQUES, dirs. *Nova História de Portugal*. Tome III : *Portugal em definição de fronteiras. Do Condado Portucalense à crise do século XIV*. Coordination de Maria Helena da Cruz COELHO et de Armando Luís de Carvalho HOMEM. Lisbonne, Editorial Presença, 1996, p. 635-659.

- OLIVEIRA, António Resende de. «A mobilidade dos universitários» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I : 1290-1536. Coimbra-Lisbonne, Université de Coimbra-Fundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 339-356.
- OLIVEIRA, Miguel de. «Origens da Ordem de Cister em Portugal». *Revista Portuguesa de História*, 5 (1951), p. 317-355.
- OLIVIER-MARTIN, François. *L'organisation corporative de la France d'Ancien régime*. Paris, Librairie du recueil Sirey, 1938. 585 pages.
- PACHECO, Maria Cândida Monteiro. «Trivium e quadrivium» dans *História da Universidade em Portugal*. Vol. I : 1290-1536. Coimbra-Lisbonne, Université de Coimbra-Fundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 155-177.
- PAQUET, Jacques. «L'universitaire pauvre au Moyen Âge : problèmes, documentation, questions de méthode» dans Jacques PAQUET et Jozef IJSWIJN, éd. *The Universities in the Late Middle Ages*. Leuven, Leuven University Press, 1978, p. 399-425.
- PAQUET, Jacques. «Coût des études, pauvreté et labeur : fonctions et métiers d'étudiants au Moyen Âge». *History of Universities*, 2 (1982), p. 15-52.
- PAQUET, Jacques. «L'immatriculation des étudiants dans les universités médiévales» dans *Pascua Mediaevalia. Studies voor Prof. J.M. De Smet*. Leuven, Universitaire Pers Leuven, 1983, p. 159-171.
- PAQUET, Jacques. *Les matricules universitaires*. Turnhout, Brépols, 1992. 150 pages.
- PARGA, Luís Vázquez de, LACARRA, José Maria et RIU, Juan Uría. *Las Peregrinaciones a Santiago de Compostela*. Madrid, Conseil supérieur d'investigations scientifiques, 1948-1949. 3 tomes.
- PAVIOT, Jacques. *Portugal et Bourgogne au XV^e siècle, 1384-1482: recueil de documents extraits des archives bourguignonnes*. Édition présentée et commentée par Jacques PAVIOT. Paris-Lisbonne, Centre Culturel Calouste Gulbenkian-Commission nationale pour les commémorations des découvertes portugaises, 1995. 595 pages.
- PEIXOTO, Eduardo Melo. «Derecho concordatario mediaval portugués : de D. Dinis a D. Juan I». *Revista Española de derecho canonico*, vol. 35, 101 (mai-août 1979), p. 305-338.
- PEREIRA, Isaiás da Rosa. «Silvestre Godinho, un canonista português». *Lumen*, 26 (1962), p. 691-698.
- PEREIRA, Isaiás da Rosa. «A "Pecia" em manuscritos universitários – Estudos de três códices alcobacenses dos séculos XIII e XIV». *Anais da Academia Portuguesa da História*. Deuxième série, 22 (1973), p. 245-278.
- PEREIRA, Isaiás da Rosa. «Dos livros e dos seus nomes – Bibliotecas litúrgicas medievais». *Arquivos de Bibliografia Portuguesa*. 17 (1974), p. 97-167.
- PEREIRA, Isaiás da Rosa. «A vida do clero e o ensino da doutrina cristã através dos sínodos medievais portugueses». *Lusitânia Sacra*, 10 (1978), p. 37-74.

- PEREIRA, Isaiás da Rosa. «Escolas e livros na Idade Média em Portugal» dans *Universidade(s). História. Memória. Perspectivas*. Vol. I, Coïmbra, Commission Organisatrice do Colloque «História da Universidade», 1991, p. 55-69.
- PÉRIÈS, George. *La Faculté de Droit dans l'ancienne Université de Paris (1160-1793)*. Paris, L. Larose et Forcel, 1890. 391 pages.
- PESET, Mariano. *Interrelaciones entre las universidades españolas y portuguesas en los primeros siglos de su historia. Separata de Boletim da Faculdade de Direito de Coimbra. Número especial. Estudos em homenagem aos profs. M. P. Merêa e G. B. Cruz*, 1983. 68 pages.
- PIGEONNEAU, Henri. *Histoire du commerce de la France*. Paris, L. Cerf, 1885-1889. 2 vols.
- PILLORGET, René. «La biographie comme genre historique: sa situation actuelle en France». *Revue d'histoire diplomatique*, 96 (1982), p. 5-42.
- PHARES, Simon de. *Recueil des plus célèbres astrologues et quelques hommes doctes fait par Symon de Phares du temps de Charles VIII*. Publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale par Ernest WICKERSHEIMER. Paris, Champion, 1929. 303 pages.
- PIMPÃO, Alvaro Júlio da Costa. *História da Literatura portuguesa. Idade Média*. Deuxième édition revue et corrigée. Coïmbra, Atlântida, 1959. 441 pages.
- PIZARRO, José Augusto de Sotto Mayor. «D. Dinis e a nobreza nos finais do séc. XIII». *Revista da Faculdade de Letras do Porto*, deuxième série, X (1993), p. 91-101.
- PONTES, José Maria da Cruz. «Afonso Dinis de Portugal» dans *Dicionário de História da Igreja em Portugal*. Vol. I. Direction de António Alberto Banha de ANDRADE. Lisbonne, Resistência, 1980, p. 54-56.
- POORTER, Alphonse de. «Un recueil de lettres adressées à Adrien De But, étudiant au collège S. Bernard à Paris». *A. Société Émulation Bruges*, 62 (1912), p. 104-136.
- POST, Gaines. «Masters' Salaries and Students-Fees in the Medieval Universities». *Speculum*, 7 (1932), p. 161-198.
- POST, Gaines. «Three Letters Relating to the University of Paris, ca. 1284-1289». *Speculum*, 14 (1939), p. 478-482.
- POU Y MARTÍ, José Maria. O.F.M. «Fr. Gonzalo de Balboa, premier General Español de la Orden». *Revista de Estudios Franciscanos*, VII (1911), p. 171-180, 332-342.
- PRIEGUE, Elisa Maria Ferreira. «Chegou Pedro das Maees Artes...». *Cuadernos de Estudios Gallegos*, 31 (1993-1995), p. 361-369.
- PURIFICAÇÃO, António. *De viris illustribus Antiquissimae provinciae Lusitanae Ordinis Eremitarum Sancti Patriarchae Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi, & Ecclesiae Doctoris Eximii*. Ulysippone, Ex Officina Dominici Lopes Rosa, 1642. 115 pages.
- QUICHERAT, Jules *Histoire de Sainte-Barbe. Collège, communauté, institution*. Paris, L. Hachette, 1860-1864. 3 vols.

- QUÉTIF, Jacques et ÉCHARD, Jacques. *Scriptores Ordinis prædicatorum recensiti, notisque historicis et criticis illustrati, opus quo singulorum vita, præclareque gesta referuntur, chronologia insuper, seu tempus quo quisque floruit certo statuitur: fabulæ exploduntur: scripta genuina, dubia, supposititia expenduntur, recentiorum de iis iudicium aut probatur, aut emendatur: codices manuscripti, variæque e typis editiones, & ubi habeantur, indicantur: alumni dominicani, quos alieni rapuerant, vindicantur, dubii, & extranei, falsoque ascripti ad cuiusque seculi finem rejiciuntur, & suis restituuntur: præmittitur in prolegomenis notitia ordinis qualis fuit ab initio ad an. MD. Tum series capitulorum generalium iis annis habitorum, denique index eorum qui ad ecclesiasticas dignitates promoti fuerunt, vel in hoc tomo laudatorum, vel alias ab aliis omissorum. Inchoavit R. P. F. Jacobus Quetif, S. T. P. absolvit R. P. F. Jacobus Echard . New York, B. Franklin, 1959. 2 vols. Facsimilé de l'édition Lutetiæ Parisiorum, apud J-B-C. Ballard, et N. Simart, 1719-1721.*
- RACICOT, Annie. *L'Université de Paris et la société française au temps de Louis XI*. Mémoire de maîtrise en histoire médiévale, Université de Montréal. 1999. Mémoire à paraître.
- RAMALHO, Américo da Costa. «A conversão maravilhosa do Português D. Gil – un diálogo latino quase ignorado da autoria de André de Resende». *Revista da Universidade de Coimbra*, XXVII (1979), p. 239-262.
- RASHDALL, Hastings. *The Universities of Europe in the Middle Ages*. Nouvelle édition préparée par Frederick Maurice POWICKE et Alfred Brotherston EMDEN. Huitième édition. Oxford, Clarendon University Press, 1997. 3 vols.
- RAU, Virgínia. *A exploração e o comércio do sal de Setúbal: estudo de história económica*. Lisboa, [s.l.], 1951. 206 pages.
- RAU, Virgínia. «Sources pour l'étude de l'économie maritime portugaise» dans Michel MOLLAT, dir. *Les sources de l'Histoire Maritime en Europe du Moyen Âge au XVIII^e siècle*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1962, p. 255-266.
- RAU, Virgínia. «Italianismo na cultura jurídica portuguesa do século XV». *Revista portuguesa de Historia*, XII (1969), p. 185-206.
- RAU, Virgínia. «Alguns estudantes e eruditos portugueses em Italia no século XV». *Do Tempo e da Historia*, V (1972), p. 29-99.
- REIFFENBERG, Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas de. *Coup d'oeil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et le Portugal*. Bruxelles, M. Hayez, 1841. 77 pages.
- REINACH, Salomon. «Les Portugais en France au XV^e siècle». *Lusitânia. Revista de estudos portuguese*, vol. II, 1 (septembre 1924), p. 5-6.
- RENARDY, Christine. *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège 1140-1350. Recherches sur sa composition et activités*. Paris, Belles lettres, 1979. 442 pages.
- RENOUARD, Yves. «Les relations du Portugal avec Bordeaux et la Rochelle au Moyen-Age». *Revista Portuguesa da História*, VI (1955), p. 239-255. (Premier tome de l'hommage au professeur Pierre David).
- RENOUARD, Yves. «Les liens intellectuels de Bordeaux et du Portugal» dans RENOUARD, Yves. *Études d'histoire médiévale*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1968, p. 1013-1018.

- RENOUARD, Yves. «Le rayonnement de La Rochelle en Occident à l'aube du XIII^e siècle». *Bulletin philologique et historique*, 1961, p. 79-94. Réimprimé dans RENOUARD, Yves. *Études d'histoire médiévale*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1968, p. 1019-1033.
- RIBEIRO, João Pedro. *Dissertações cronológicas e críticas sobre a história e jurisprudência eclesiástica e civil de Portugal*. Lisbonne, Typographia da Academia, 1860. 5 vols.
- RICHARDSON, Henry Gerald. «Business Training in Medieval Oxford». *The American Historical Review*, tome 46, 2 (janvier 1941), p. 259-280.
- RICHÉ, Pierre. *Écoles et enseignement dans le Haut Moyen Âge. Fin du Ve siècle-milieu du XIe siècle*. Deuxième édition. Paris, Picard, 1989. 471 pages.
- RIDDER-SYMOENS, Hilde de. «Mobility» dans Hilde de RIDDER-SYMOENS, éd. *A History of the University in Europe*. Vol. I : *Universities in the Middle Ages*. Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 280-304.
- RIDDER-SYMOENS, Hilde de. «Reconstruction du milieu universitaire au niveau régional» dans Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES, éd. *L'Etat moderne et les élites, XIIIe-XVIIIe siècles: apports et limites de la méthode prosopographique : actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 373-386.
- RODRIGUES, Ana Maria S. A. «Un projet de recherche en histoire religieuse et sociale : le chapitre de la cathédrale de Braga à la fin du moyen âge». *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. XCIII, 3-4 (juillet-décembre 1998), p. 450-460.
- RODRIGUES, José Maria. *A Universidade de Lisboa-Coimbra. Capítulo de uma obra alemã*. Coimbra, Imprimerie de l'Université, 1982. 28 pages.
- RODRIGUES, Manuel Augusto. «A Faculdade de Artes na Universidade portuguesa medieval». *Biblos*, LXII (1986), p. 465-486.
- ROGERS, Francis. *The travels of the Infante Dom Pedro of Portugal*. Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1961. 424 pages.
- ROQUE, Mário da Costa. *As Pestes Medievais Portuguesas e o Regimento Prueytoso contra a Pestenença, Lisboa, Valentim Fernandes [1495-1496]. Tentativa de interpretação à luz dos conhecimentos pestelógicos actuais*. Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1979. 551 pages.
- ROSÁRIO, Fr. António do. O.P. «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV». *Repertório de historia de las ciencias eclesiasticas en España*, 7 (1979), p. 509-598.
- ROSÁRIO, Fr. António do. O.P. «Primórdios dominicanos em Portugal: notas para o estudo da excelsa figura portuguesa de D. Fr. Sueiro Gomes, O.P.». *Separata de Bracara Augusta*, 18-19 (1965). 47 pages.
- ROSÁRIO, Fr. António do. O.P. «Convento de S. Domingos e a colegiada de Guimarães». *Separata de Cartório Dominicano Português*, 1 (1981). Porto, Arquivo Histórico Dominicano Português, 1981. 35 pages. Publié aussi dans *Actas do Congresso histórico de Guimarães e sua colegiada. 850.º aniversário da batalha de S. Mamede (1128-1978)*. Vol. II : *Comunicações*. Guimarães, 1981, p. 51-98.

- ROSÁRIO, Fr. António do. O.P. «Frades pregadores em intercâmbio peninsular, séc. XIII». *Separata de Actas das II Jornadas Luso-Espanholas de História Medieval*. Vol. IV. Porto, Institut de la Culture et Langue Portugaise, 1990. 15 pages.
- ROSÁRIO, Fr. António do. O.P. «Notícias de Frades Pregadores em Serviço Diplomático. Séculos XIII-XVIII». *Separata de A Diplomacia na História de Portugal*. Lisbonne, Académie portugaise d'Histoire, 1990.
- ROSÁRIO, Fr. António do. O.P. *Frades pregadores em intercâmbio peninsular, séc. XIII, sep. des Actes des II Jornadas Luso-Espanholas de História Medieval*. Vol. IV. Porto, [s.l.], 1990. 23 pages.
- ROSÁRIO, Fr. António do. O.P. «Dominicanos na História da Universidade portuguesa». *Universidade (s). História. Memória. Perspectivas*. Vol. IV. Coimbra, Comissão Organizadora do Congresso «História da Universidade», 1991, p. 177-193.
- ROUSE Richard H. et ROUSE, Mary A. «Expenses of a Mid Thirteenth-Century Paris Scholar: Gerard of Abbeville» dans Lesley SMITH et Benedicta WARD, éd. *Intellectual Life in the Middle Ages. Essays Presented to Margaret Gibson*. Londres-Rio Grande, The Hambledon Press, 1992, p. 207-226.
- RUCQUOI, Adeline. «Éducation et société dans la Péninsule ibérique médiévale». *Histoire de l'éducation*, 69 (janvier 1996), p. 3-36.
- RUSSELL, Peter Edward. «Medieval Portuguese Students at Oxford University». *Aufsätze zur Portugiesischen Kulturgeschichte*, Münster, Westfalen, 1960, p. 183-191.
- RUSSELL, Peter Edward. *The English intervention in Spain & Portugal in the time of Edward III & Richard II*. Oxford, Clarendon Press, 1955. 635 pages.
- SÁ, Artur Moreira de. *Pedro Hispano prior da Igreja de Santa Maria de Guimarães e Arcebispo da Sé de Braga*. *Separata de Biblos*, 30 (1955). 24 pages.
- SÁ, Artur Moreira de. *O Infante D. Henrique e a Universidade*, Lisbonne, Commission Exécutive des Commémorations du Cinquième Centenaire de la Mort de l'Infant D. Henri, 1960. 127 pages.
- SÁ, Artur Moreira de. «A "carta de Bruges" do Infante D. Pedro». *Biblos*, 28 (1952), p. 33-54.
- SÁ, Artur Moreira de. *Humanistas portugueses em Itália: subsídios para o estudo de Frei Gomes de Lisboa, dos dois Luíses Teixeiras, de Joao de Barros e de Henrique Caiado*. Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1984. 203 pages.
- SACRÉ-CŒUR, Marie-Joseph de. «Saint Louis fonde le premier couvent des Carmes à Paris». *Études carmélitaines*, 3 (1913), p. 399-407.
- SADOURNY, Alain. «Les marchands normands en Angleterre au lendemain de la conquête de 1204». *Cahiers d'études médiévales* (Université de Rouen), 1 (1979), p. 133-144.
- SALVADOES, João José Gallego O.P. «São Frei Gil de Santarém : história e lenda» dans *Actas do Colóquio comemorativo de S. Frei Gil de Santarém*. Lisbonne, Association des archéologues portugais, 1991, p. 25-45.

- SANTANA, Fr. José Pereira de. *Crónica dos Carmelitas da antiga e regular observancia nestes reynos de Portugal, Algarves e seus domínios*. Lisbonne, Officina dos Herdeiros de Antonio Pedrozo Galram, 1745-1751. 2 vols. Les volumes 3 et 4 ont brûlé encore en manuscrit.
- SANTIAGO-OTERO, Horacio. «La formación de los clérigos leoneses en el siglo XII» dans *Santo Martino de Léon. Ponencias del I congreso internacional sobre Santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria (1185-1985)*. Léon, Isidoriana Editorial, 1987, p. 175-191.
- SANTOS, Cândido dos. «Estudantes e constituições dos colégios de Santa Cruz de Coimbra (1534-1540)». *Separata de Didaskalia*, vol. IV-V (1973-1974), p. 74-100.
- SANTOS, Fr. Manoel dos. *Primeira Parte da Alcobça Illustrada. Noticias e historia dos mosteyros, & monges insignes Cistercienses da Congragacam de Santa Maria de Alcobça da Ordem de S. Bernardo nestes Reynos de Potugal e Algarves*. Coimbra, Bento Seco Ferreyra, 1750. 943 pages.
- SANTOS, Manuel António Filipe dos. *As Obras filosóficas e teológicas de Pedro Hispano. Estudo Histórico-crítico*. Dissertation de maîtrise de Philosophie médiévale, Faculté de Lettres de l'Université de Porto, 1994. 576 pages.
- SCHWINGES, Rainer Christoph. «Admission» dans Hilde de RIDDER-SYMOENS, éd. *A History of the University in Europe*. Vol. I : *Universities in the Middle Ages*. Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 171-194.
- SCHWINGES, Rainer Christoph. «Student Education, Student Life» dans Hilde de RIDDER-SYMOENS, éd. *A History of the University in Europe*. Vol. I : *Universities in the Middle Ages*. Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 195-243.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. «Étudiants portugais dans les universités du Midi de la France à la fin du XIV^e siècle». *Bulletin Philologique et Historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques. Années 1953-1954*, Paris, Imprimerie Nationale-Presses Universitaires de France, 1955, p. 265-272.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. *Portugueses no estudo de Salamanca*. Vol. I : 1250-1550. Lisbonne, Université de Lisbonne, 1962. 515 pages.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. *Les Portugais à l'Université de Toulouse (XIII-XVII^e siècle)*. Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1970. 223 pages.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. *Les Portugais à l'Université de Montpellier (XII-XVII^e siècles)*. Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1971. 179 pages.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. *Relações históricas entre Portugal e a França (1430-1481)*. Paris, Fondation Calouste Gulbenkian-Centre culturel portugais, 1975. 203 pages.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. «Santa Cruz de Coimbra e Santa Maria de Alcobça : um caso de rivalidade cultural ?» dans *Actas do colóquio: A Historiografia portuguesa anterior a Herculano*. Lisbonne, Académie portugaise d'Histoire, 1977, p. 87-101.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. *História de Portugal*. Vol. I : *Estado, Pátria e Nação (1080-1415)*. Vol. II : 1415-1495. Troisième édition. Lisbonne, Éditorial Verbo, 1980 .

- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. *Portugal e o mundo nos sécs. XII a XVI : um percurso de dimensão universal*. Lisbonne, Verbo, 1994. 373 pages.
- SHILLINGTON, Violet Mary et CHAPMAN, Annie Beatrice Wallis. *The Commercial Relations of England and Portugal*. New York, Burt Franklin, 1907. 344 pages.
- SILVA, Cristina Maria Vilares da Rocha. *Seis importantes documentos dos primórdios da História da Universidade em Portugal (1288-1295)*. Mémoire de maîtrise en latin médiéval, Faculté de Lettres de l'Université de Coïmbra, 1996. 129 pages.
- SILVA, Inocêncio Francisco. *Diccionario Bibliographico Portuguez*. Lisbonne, Imprimerie Nationale, 1858-1958. 23 vols.
- SILVA, José Gentil da. «L'appel aux capitaux étrangers et le processus de la formation du capital marchand au Portugal du XIV^e au XVII^e siècle» dans Michel MOLLAT et Paul ADAM, éd. *Les aspects internationaux de la découverte océanique aux XV^e et XVI^e siècles. Actes du cinquième colloque international d'histoire maritime (Lisbonne, 14-16 septembre 1960)*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, p. 341-363.
- SILVA, Nuno J. Espinosa Gomes da. «João das Regras e outros Juristas Portugese da Universidade de Bolonha (1378-1421)». *Separata de Revista da Faculdade de Direito da Universidade de Lisboa*. Vol. XII (1960), p. 5-35.
- SILVA, Nuno J. Espinosa Gomes da. «O doutouramento em Pavia de D. Martim Gil, Bispo de Silves (1395)». *Revista da Faculdade de Direito da Universidade de Lisboa*. Vol. XVI (1963), p. 425-430.
- SOMMÉ, Monique. «Les Portugais dans l'entourage de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal (1430-1471)». *Revue du Nord*, tome LXXVII, 310 (avril-juin 1995), p. 321-343.
- SOMMÉ, Monique. *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*. Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998. 575 pages.
- SOUSA, Luís de. *Primeira parte da Historia de S. Domingos particular do Reino e conquistas de Portugal por Fr. Luis de Cacegas da mesma ordem e provincia, e chronista d'ella, reformada em estilo e ordem, e amplificada em sucessos e particularidades por Luís de Sousa*. Lisbonne, Convento de São Domingos de Bemfica por Giraldo de Vinha, 1623. 369 fls.; *Segunda parte da Historia de S. Domingos particular do Reino e conquistas de Portugal por Fr. Luis de Cacegas da mesma ordem e provincia, e chronista d'ella, reformada em estilo e ordem, e amplificada em sucessos e particularidades por Luís de Sousa... por Fr. António da Encarnação*. Lisbonne, Na Officina de Henrique Valente de Oliveira, 1662. 296 fls.; *Terceira parte da Historia de S. Domingos particular do Reino e conquistas de Portugal por Fr. Luis de Cacegas da mesma ordem e provincia, e chronista d'ella, reformada em estilo e ordem, e amplificada em sucessos e particularidades por Luís de Sousa*. Lisbonne, Na Officina de Domingos Carneiro, 1678. 564 pages; CATARINA, Fr. Lucas de Santa. *Quarta parte da Historia de S. Domingos particular do Reino e conquistas de Portugal por Fr. Luis de Cacegas da mesma ordem e provincia, e chronista d'ella, reformada em estilo e ordem, e amplificada em sucessos e particularidades por Fr. Lucas de Santa Catharina*. Lisbonne, Occidental: na officina de Joseph Antonio da Sylva, 1733. 998 pages. Troisième édition sous le nom *Da história de S. Domingos: particular do reino e conquistas de Portugal*. Lisbonne, Typ. do Panorama, 1866. 6 vols. Les vols. 5 et 6 sont de Frei Lucas de Santa CATARINA.

- SIVÉRY, Gérard. *L'économie du Royaume de France au siècle de Saint Louis*. Lille, Presses Universitaires de Lille, 1984. 339 pages.
- SOARES, Luís Ribeiro. «O insólito doutoramento de Pedro Margalho em Valhadolide (1517)». *Anais da Academia Portuguesa de História*, deuxième série, 25 (1979), p. 87-157.
- SOARES, Luís Ribeiro. «Diogo de Gouveia, o Velho e os "negócios estrangeiros" da expansão portuguesa», *Actas do colóquio Presença de Portugal no mundo*. Lisbonne, Académie portugaise d'Histoire, 1982, p. 265-283.
- SOUSA, Armindo de. *As Cortes medievais portuguesas: 1385-1490*. Porto, Instituto Nacional de Investigação Científica, 1990. 2 vols.
- SOUTHERN, Richard W. «The Schools of Paris and the School of Chartres» dans Robert BENSON et Giles CONSTABLE, éd. *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*. Cambridge, Harvard University Press, 1982, p. 113-133.
- STELLING-MICHAUD, Sven. *L'Université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse aux XIII^e et XIV^e siècles*. Genève, E. Droz, 1955. 233 pages.
- STELLING-MICHAUD, Sven. «L'Histoire des universités au Moyen Âge et à la Renaissance au cours des vingt-cinq dernières années» dans *XI^e Congrès International des Sciences Historiques à Stockholm. Rapports*. Tome I. Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1960, p. 97-143.
- STONE, Lawrence. «Prosopography» dans Felix GILBERT et Stephen GRAUBARD, éd. *Historical Studies Today*. New York, W.W. Norton & Company, 1972, p. 107-140.
- SULLIVAN, Thomas. O.S.B. «Benedictine Masters of the University of Paris in the Late Middle Ages: Patterns of Recruitment». *Vivarium*, vol. XXXI, 2 (1993), p. 226-240.
- SULLIVAN, Thomas. O.S.B. *Benedictine Monks at the University of Paris, A.D. 1229-1500: A Biographical Register*. Leiden-New York, E. J. Brill, 1995. 458 pages.
- TALAZAC-LANDABURU, Annie. *La nation de France au sein de l'université de Paris d'après le livre de ses procureurs 1443-1456*. Paris, Presses Universitaires de France, 1975. 139 pages.
- TANAKA, Mineo. *La nation anglaise-allemande de l'Université de Paris des origines à la fin du Moyen Âge*. Paris, Aux Amateurs de livres, 1990. 304 pages.
- TAVARES, Maria José Ferro Pimenta. «Para o estudo da numária de D. Dinis». *Do tempo e da história*, V (1972), p. 201-228.
- TAVARES, Maria José Ferro Pimenta. «Algumas reflexões sobre a legislação monetária de Afonso III». *Revista da Faculdade de Letras de Lisboa*, quatrième série, 1 (1976-77), p. 155-194.
- TEJADA Y RAMIRO, Juan. *Colección de cánones y de todos los concilios de la iglesia de España y de América*. Madrid, P. Montero, 1859. 6 vols.
- TERRA, José F. da Silva. «Nouveaux documents sur les Portugais à l'Université de Paris (XVI^e siècle)». *Arquivos do Centro Cultural Português*, vol. V, 1972, p. 190-260.

- THIEURY, Jules. *Le Portugal et la Normandie jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Relations. Commerce.* Paris, A. Aubry, 1860. 107 pages.
- THOMAS, Antoninus Hendrik. *De oudste constituties van de Dominicanen; voorgeschiedenis, tekst, bronnen, ontstaan en ontwikkeling (1215-1237).* Louvain, Bureau de la Revue d'histoire ecclésiastique, 1965. 419 pages.
- TOUCHARD, Henri. «Les routes françaises de l'Atlantique jusqu'aux grandes Découvertes» dans *Les routes de l'Atlantique. Actes du neuvième colloque international d'histoire maritime (Séville, 24-30 septembre 1967).* Paris, S.E.V.P.E.N., 1969, p. 357-375.
- TRIO, Paul. «Financing of University Students in the Middle Ages : a New Orientation». *History of Universities*, 4 (1984), p. 1-24.
- TRIO, Paul. «A Medieval Students' Confraternity at Ypres : the Notre Dame Confraternity of Paris Students». *History of Universities*, 5 (1985), p. 15-53.
- TROCMÉ, Étienne et DELAFOSSE, Marcel. *Le Commerce rochelais de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e siècle.* Paris, Armand Colin, 1952. 231 pages.
- TURCAN-VERKERK, Anne-Marie. «Lettres d'étudiants de la fin du XIII^e siècle : les saison du *Dictamen* à Orléans en 1289, d'après les manuscrits Vaticano, Borgh. 200 et Paris, Bibl. de l'Arsenal 854». *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, tome 105, 2 (1993), p. 651-714.
- VAILLE, Eugène. *Histoire générale des postes françaises.* Vol. I : *Des origines à la fin du Moyen Âge.* Paris, Presses Universitaires de France, 1947. 380 pages.
- VALOIS, Noël. *La France et le grand schisme de l'Occident.* Paris, A. Picard et fils, 1896-1901. 4 vols.
- VASCONCELOS, António de. *Os Colégios universitários de Coimbra.* Coimbra, Coimbra Editora, 1938. 174 pages.
- VASCONCELOS, José Leite de. *Antroponímia portuguesa: tratado comparativo da origem, significação, classificação, e vida do conjunto dos nomes próprios, sobrenomes...* Lisbonne, Imprensa Nacional, 1928. 659 pages.
- VELOSO, Maria Teresa Nobre. *D. Afonso II. Relações de Portugal com a Santa Sé durante o seu reinado.* Thèse de doctorat en histoire médiévale, Faculté des Lettres de l'Université de Coimbra, 1988. 2 vols.
- VELOSO, Maria Teresa Nobre. «O quotidiano da Universidade» dans *História da Universidade em Portugal.* Vol. I : *1290-1536.* Coimbra-Lisbonne, Université de Coimbra-Fundation Calouste Gulbenkian, 1997, p. 131-151.
- VENTURA, Maria Margarida Ribeiro Garcez da Silva. *Poder régio e liberdades eclesiásticas (1383-1450).* Thèse de doctorat en histoire médiévale, Faculté de Lettres de l'Université de Lisbonne, 1993. 2 vols. Cette thèse a été publiée sous le nom de *Igreja e Poder no séc. XV. Dinastia de Avis e Liberdades Eclesiásticas (1383-1450).* Lisbonne, Colibri, 1997. 593 pages.

- VERGER, Jacques. «Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403». *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire publiés par l'École Française de Rome. Moyen Âge*, 82 (1970), p. 855-902. Réimpression dans VERGER, Jacques. *Les Universités françaises au Moyen Âge*. Leiden-New York-Köln, E. J. Brill, 1995, p. 122-173.
- VERGER, Jacques, «The University of Paris at the End of the Hundred Years' War» dans John W. BALDWIN et Richard A. GOLDTHWAITE, éd. *Universities in Politics. Case Studies from the Late Middle Ages and Early Modern Period*. Baltimore-Londres, The John Hopkins Press, 1972, p. 47-78. Réédité dans VERGER, Jacques. *Les universités françaises au Moyen Âge*. Leyden-New York-Cologne, E.J. Brill, 1995, p. 199-227.
- VERGER, Jacques. *Les universités au Moyen Âge*. Paris, Presses Universitaires de France, 1973. 214 pages. Première édition «Quadrige», 1999. 226 pages.
- VERGER, Jacques. «La noblesse et savoir: étudiants nobles aux universités d'Avignon, Cahors, Montpellier et Toulouse (fin du XIV^e siècle)» dans Philippe CONTANIME, éd. *La noblesse au Moyen Âge. XI^e-XV^e siècle. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*. Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 289-313.
- VERGER, Jacques. «Que peut-on attendre d'un traitement automatique des suppliques ?» dans Lucie FOSSIER, André VAUCHEZ, Cinzio VIOLANTE, dir. *Informatique et Histoire médiévale. Communications et débats de la Table Ronde CNRS, organisée par l'École Française de Rome et l'Institut d'Histoire Médiévale de l'Université de Pise (Rome, 20-22 mai 1975)*. Rome, École Française de Rome, 1977, p. 73-78.
- VERGER, Jacques. «Le coût des grades : droits et frais d'examen dans les universités du midi de la France au Moyen Âge» dans Astrik GABRIEL, éd. *The Economic and Material Frame of the Mediaeval University*. Notre-Dame, Mediaeval Institute of the University of Notre Dame, 1977, p. 19-36.
- VERGER, Jacques. «*Studia* et universités» dans *Le scuole degli ordini mendicanti (secoli XIII-XIV)*. Todi, Presso L'Accademia Tudertina, 1978, p. 175-203.
- VERGER, Jacques. «Remarques sur l'enseignement des arts dans les universités du Midi à la fin du Moyen Âge». *Annales du Midi*, 91 (1979), p. 355-381.
- VERGER, Jacques. «Des écoles à l'Université : la mutation institutionnelle» dans Robert-Henri BAUTIER, dir. *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations. Actes du colloque international organisé par le CNRS*. Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 817-846.
- VERGER, Jacques. «Les professeurs des universités françaises à la fin du Moyen Âge» dans Jacques LE GOFF et Béla KÖPECZI, éd. *Intellectuels français, intellectuels hongrois – XIII^e-XX^e siècles*. Paris-Budapest, Éditions du CNRS-Akadémiái Kaidó, 1985, p. 23-39.
- VERGER, Jacques. «Prosopographie et cursus universitaires» dans Neithard BULST et Jean-Philippe GENET, éd. *Medieval Lives and the Historian. Studies in Medieval Prosopography*. Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, p. 313-332.
- VERGER, Jacques. «Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge: quelques remarques» dans A. Paravicini BAGLIANI, éd. *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*. Lausanne, Université de Lausanne, 1987, p. 11-23.

- VERGER, Jacques. «Pour une histoire de la maîtrise ès-arts au Moyen Âge: quelques jalons». *Médiévales*, 13 (1987), p. 117-130.
- VERGER, Jacques. «Les universités médiévales : intérêt et limites d'une histoire quantitative. Notes à propos d'une enquête sur les universités du Midi de la France à la fin du Moyen Âge» dans Dominique JULIA et Jacques REVEL, éd. *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*. Vol. II : France. Paris, Éditions de l'É.H.E.S.S., 1989, p. 9-24.
- VERGER, Jacques. «Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales (XIII^e-XV^e siècle)» dans *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-Est et du Nord (XIV^e-XV^e siècles)*. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec la participation de l'Istituto polacco di cultura cristiana et du CERCOR. Rome, École française de Rome, 1990, p. 83-106.
- VERGER, Jacques. «Études et culture universitaires du personnel de la curie avignonnaise» dans *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*. Actes de la table ronde organisée par L'École française de Rome avec le concours du CRNS, du Conseil général de Vaucluse et de l'Université d'Avignon (Avigono, 23-24 janvier 1988). Rome, École française de Rome, 1990, p. 61-78.
- VERGER, Jacques. «Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge: quelques remarques». *Annales du Midi*, 102 (1990), p. 359-366.
- VERGER, Jacques. «Moines, chanoines et collèges réguliers dans les universités du Midi au Moyen Âge» dans *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*. Actes du premier Colloque International du C.E.R.C.O.M. Saint-Étienne, Publications Jean Monnet, 1991, p. 511-549.
- VERGER, Verger. «La mobilité étudiante au Moyen Âge». *Histoire de l'éducation*, 50 (mai 1991), p. 65-90.
- VERGER, Jacques. «Sociabilités et solidarités étudiantes dans les universités du Midi de la France au Moyen Âge» dans *Cofradías, gremios, solidaridades en la Europa Medieval. XIX Semana de estudios medievales. Estella'92*. Pamplune, 1993, p. 203-223.
- VERGER, Jacques. «Prosopographie des élites et montée des gradués: l'apport de la documentation universitaire médiévale» dans Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES, éd. *L'État moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècles : apports et limites de la méthode prosopographique : actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 363-372.
- VERGER, Jacques. *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*. Paris, Presses Universitaires de France, 1997. 240 pages.
- VERLINDEN, Charles. «Contribution à l'étude de l'expansion commerciale de la draperie flamande dans la Péninsule Ibérique au XIII^e Siècle». *Revue du Nord*, XXII (1936), p. 5-20.
- VERLINDEN, Charles. «Deux aspects de l'expansion commerciale du Portugal au moyen âge (Harfleur au XIV^e siècle. Middlebourg au XIV^e et au XV^e)». *Revista Portuguesa de História*, t. IV, 1 (1949), p. 169-209.

- VERLINDEN, Charles. «Draps des Pays-Bas et du Nord-Ouest de l'Europe au Portugal au XV^e siècle ». *Anuario de estudios medievales*, 3 (1966), p. 235-261.
- VERRUA, Pietro. *Umanisti ed altri 'studiosi viri' italiani e stranieri di qua e di là dalle Alpi e dal Mare*. Genève, L.S. Olschki, 1924. 231 pages.
- VINCENT, Catherine. «Fortune maritime et vie paroissiale dans la seconde moitié du XV^e siècle : Saint-Vincent de Rouen» dans Philippe MASSON et Michel VERGÉ-FRANCESCHI, dir. *La France et la mer au siècle des grandes Découvertes*. Paris, Tallandier, 1993, p. 239-249.
- VULLIEZ, Charles. «Un témoin de l'*Ars dictaminis* français du XII^e siècle, le manuscrit Additional 18382 de la British Library». *Bulletin de la Société Antiquaire de France*, 1990, p. 218-231.
- VULLIEZ, Charles et VERGER, Jacques. «Cartulaires universitaires français» dans *Les Cartulaires. Actes de la Table ronde organisée par l'École Nationale des Chartes et le CNRS*. Actes réunis par Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSE. Paris, École des Chartes, 1993, p. 423-449.
- WATT, Donald E. R. «University Clerks and Rolls of Petitions for Benefices». *Speculum*, 34 (1959), p. 213-229.
- WAXIN, Marie. *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*. Thèse en Droit, Université de Paris, 1939. 295 pages.
- WEBSTER, Jill R. *Els Menorets. The Franciscans in the Realms of Aragon From St. Francis to the Black Death*. Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1993. 455 pages.
- WEIJERS, Olga. *Terminologie des universités au XIII^e siècle*. Rome, Edizioni dell'Ateneo, 1987. 479 pages.
- WEIJERS, Olga. *Le travail intellectuel à la Faculté des Arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500)*. Vol. I : *Répertoire des noms commençant par A-B*. Turnhout, Brépols, 1994; Vol. II: *Répertoire commençant par C-F*. Turnhout, Brépols, 1996.
- WERMERS, Manuel Maria. *A Ordem carmelita e o Carmo em Portugal*. Lisbonne-Fatima, União Grafica-Casa Beato Nuno, 1963. 304 pages.
- WICKERSHEIMER, Ernest. *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*. Paris, E. Droz, 1936. 2 vols. Réimpression en facsimilé sous la direction de Guy BEAUJOUAN. Genève, Droz, 1979. Lors de cette nouvelle édition, il est venu à jour un premier supplément de la responsabilité de Danielle JACQUART. 365 pages.
- WILLARD, Charity Cannon. «Isabelle de Portugal and the French Translation of the "Triunfo de las doñas"». *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome XLIII, 3 (1965), p. 961-969.
- XIBERTA, Fr. Barthomomaeus. *De scriptoribus scholasticis saeculi XIV ex ordine carmelatarum*. Louvain, Bureaux de la Revue d'histoire ecclésiastique, 1931. 510 pages.
- YPMA, Eelcko. «Notice sur le *Studium* de Paris au début du schisme d'Occident». *Augustiana*, 18 (1968), p. 82-99.
- ZIMMERMAN, Benoît. «Les Carmes aux Universités du Moyen Âge». *Études carmélitaines*, 17 (1932), p. 32-58.

IV. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- ABRANCHES, Joaquim dos Santos. *Fontes do Direito Ecclesiástico Português*. Vol. I: *Summa do Bullario Português*. Coimbra, F. França Amando, 1895. 414 pages.
- AZEVEDO, Pedro. «A colecção do Visconde da Carreira». *Boletim da Segunda Classe da Academia das Ciências de Lisboa*, p. 183-205.
- BOÛARD, Alain de. *Manuel de diplomatie française et pontificale*. Tome I: *Diplomatique générale*. Paris, Picard, 1929. 397 pages.
- CAPPELLI, Adriano. *Cronologia, cronografia e calendario perpetuo dal principio dell'era cristiana ai nostri giorni: tavole cronologico-sincrone e quadri sinottici per verificare le date storiche*. Sixième édition augmentée. Milan, Ulrico Hoepli, 1988. 623 pages.
- CAZELLES, Raymond. *Catalogue des comptes royaux des règnes de Philippe VI et de Jean II (1328-1364)*. Première partie. Paris, Imprimerie Nationale-Diffusion de Bocard, 1984. 275 pages. (Recueil des historiens de la France. Documents financiers. Tome VI).
- CHATELAIN, Émile et Albert MAIRE. «Essai d'une bibliographie e l'ancienne Université de Paris». *Revue des bibliothèques*, 1 (1891), p. 257-400.
- Dicionário de História da Igreja em Portugal*. Direction de António Alberto Banha de ANDRADE. Lisbonne, Resistência, 1980-1983. 2 vols (Abade-Bens).
- Dicionário de História de Portugal*. Direction de Joel SERRÃO. Deuxième édition. Lisbonne, Iniciativas culturais, 1979. 6 vols. Première édition 1971 en 4 vols.
- DOLLINGER, Philippe, Philippe WOLFF et Simonne GUÉNÉE. *Bibliographie d'histoire des villes de France*. Paris, C. Klincksieck, 1967. 763 pages.
- DU CANGE, Charles Dufresne, sieur. *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*. Niort, L. Favre, 1883-1887. 10 vols.
- DUBOST, Jean-François. *Les étrangers en France XVI^e siècle – 1798. Guide de recherche aux archives nationales*, Paris, Archives Nationales, 1993. 315 pages.
- FIGANIÈRE, Frederico Francisco de la. *Catálogo dos manuscritos portugueses existentes no Museu Britannico*. Lisbonne, Imprimerie Nationale, 1853. 446 pages.
- FLETCHER, John. *Publications on University History since 1977: a continuing Bibliography*. Birmingham, The Departement Of Modern Languages of the University of Aston for the International Commission for the History of University, 1977-1981. 5 brochures. Publiée ensuite dans la revue *History of Universities*. 14 vols. publiés à date.
- FIGUEIREDO, António Mesquita. *Subsídios para a bibliografia da história local portuguesa*. Lisbonne, Bibliothèque Nationale de Lisbonne, 1933. 437 pages.
- GARCIA Y GARCIA, Antonio. «Bibliografia de história de las universidades españolas». *Repertório de história de las ciencias eclesiasticas en España*, 7 (1979), p. 599-627.
- GIRY, Arthur. *Manuel de diplomatie*. Paris, Hachette, 1894. 944 pages.

- GUENÉE, Simone. *Bibliographie de l'histoire des universités françaises des origines à la Révolution*. Tome I : Généralités. Université de Paris. Paris, Éditions A. et J. Picard, 1981. 576 pages.
- Índice dos Elementos para a História do Município de Lisboa*. Lisbonne, Câmara Municipal de Lisboa, 1942-1943. 2 vols.
- KATTERBACH, Bruno. *Inventario dei registri delle Suppliche*. Vatican, Biblioteca apostolica vaticana, 1932. 354 pages.
- MACHADO, José Pedro. *Dicionário Onomástico, Etimológico da Língua Portuguesa*. Deuxième édition. Lisbonne, Horizonte-Confluência, 1993. 3 vols.
- MARQUES, António H. de Oliveira. *Guia do Estudante de História Medieval Portuguesa*. Troisième édition. Lisbonne, Editorial Estampa, 1988. 294 pages.
- MOREL-FATIO, Alfred. *Catalogue des manuscrits espagnols et des manuscrits portugais de la Bibliothèque Nationale*. Paris, Imprimerie Nationale, 1892. 458 pages.
- NIERMEYER, Jan Frederik. *Mediae Latinitatis Lexicon minus. Abbreviationes et index fontium*. E.J. Brill, Leiden-New York, Köln, 1993. 1138+97 pages.
- NORTIER, Michel. *Les sources de l'histoire de la Normandie au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, le fonds des nouvelles acquisitions latines*. Nogent-sur-Marne, Chez l'auteur, 1959. 238 pages.
- PEREIRA, Isaiás da Rosa. *Curriculum vitae*. Lisbonne, [s.l.], 1987. 63 pages.
- Registres du trésor des chartres*. Paris, Imprimerie nationales, 1958. 3 vols.
- Répertoire numérique des archives communales antérieures à 1790. Archives départementales de la Seine-Maritime. Ville d'Harfleur*. Rédigé par Paul LE CACHEUX et introduction de François BLANCHET. Rouen, Imprimerie Lecerc, 1947. 62 pages.
- RODRIGUES, Manuel Augusto. *Curriculum vitae*. Coïmbra, [s.l.], 1974. 14 pages.
- SÁ, Artur Moreira de. «Bibliografia da Universidade portuguesa (1288-1537)» dans *Bibliographie internationale de l'histoire des universités*. Vol. II : Portugal, Leider, Pécs, Franeker, Basel. Genève, Droz, 1973, p. 3-80.
- SÁ, Artur Moreira de. *Bibliografia de Artur Moreira de Sá*. Lisbonne, Université de Lisbonne, 1974. 14 pages.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. «Manuscritos das bibliotecas públicas de França referentes a Portugal», *Boletim Internacional de bibliografia luso-brasileira*, vol. IV, 2 (avril-juin 1963), p. 277-341 et 3 (juillet-septembre 1963), p. 448-526.
- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. *Manuscritos portugueses ou referentes a Portugal da Biblioteca Nacional de Paris*. Paris, Fondation Calouste Gulbenkian-Centre Culturel Portugais, 1969. 187 pages. (Fonds Anisson, Baluze, Bréquigny, Clairambault, Cinq Cents de Colbert, Mélanges Colbert, Duchesne, Lallemant de Betz, Moreau et Morel de Thoisy).

- SERRÃO, Joaquim Veríssimo. *Curriculum vitae*. Lisbonne, [s.l.], 1971. 51 pages.
- VASCONCELOS, Maria da Assunção Jacome et ARAÚJO, António de Sousa. «Bulário Bracarense. Sumários de diplomas pontifícios dos séculos XI a XIX existentes no Arquivo Distrital de Braga e Universidade do Minho». *Itinerarium*, année XXXII, 124-125 (janvier-août 1986), p. 61-278.
- VITERBO, Fr. Joaquim de Santa Rosa de. *Elucidário das palavras, termos e frases que em Portugal antigamente se usaram...* Édition critique de Mário FIÚZA. Porto-Lisbonne, Librairie Civilização, 1965-1966. 2 vols. Première édition, 1798-1799.
- WEBSTER, Jill. «Bibliografia e fontes para a história franciscana portuguesa na Idade Média». *Itinerarium*, année XXVIII, 112-113 (janvier-août 1982), p. 58-72.

ANNEXE

Le séjour des étudiants portugais à Paris selon les preuves documentaires

1. D. JOÃO PECULIAR

Il aurait été à Paris dans les années 1120. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, I, liv. II, chap. IV, p. 176. Il serait retourné au royaume vers 1126 date à laquelle il a fondé ou réorganisé le monastère de Saint-Christophe de Lafões. Avelino de Jesus da COSTA, «PECULIAR, D. João (1100?-1175)» dans Joel SERRÃO, éd. *Dicionário de História de Portugal*, vol. II, Lisbonne, Iniciativas culturais, 1979, p. 26. La première mention sûre que nous ayons de lui est celle de 1131 où il est mentionné comme maître-école du chapitre de Coïmbra dans un passage de la *Vita Sancti Theotonii* décrivant la fondation du monastère de Sainte-Croix. Voir A. SÁ, «Primórdios da cultura portuguesa II », p. 7, doc. 7 et bibliographie y mentionnée. Sans que l'on ait de preuves solides pour prouver cette assertion, les historiens expliquent sa grande culture et érudition par la fréquentation des écoles de Paris, ce qui semble tout à fait logique. Son rattachement à Paris provient d'un passage du livre XIV des testaments du monastère de Sainte-Croix de Coïmbra (*Livro Santo*) qui mentionne qu'un béjaune de nom João Peculiar est arrivé de France. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, liv. VI, chap. XVII, p. 348; ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 465 – D. MORTE, *Apologia Crítico-Histórica...*, p. 200, nouvelle numération, fl. 106v. Cet extrait plutôt vague a permis à certains de prétendre à une origine française comme Fr. António Purificação en citant Brandão et D. Rodrigo da Cunha, ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 483 – Fr. António PURIFICAÇÃO, *Crónica da antiquíssima provincia de Portugal da Ordem dos Eremitas de S. Agostinho, bispo de Hippona e principal doutor da Igreja*, fl. 254v. D. Rodrigo da Cunha pense qu'il est français, mais après avoir été tancé par Santa Maria il admet l'hypothèse qu'il soit un Portugais venu de France après y avoir étudié. R. CUNHA, *História Eclesiástica dos Arcebispo de Braga*, II, chap. XIII, p. 56, n. 2. Fr. Apollinario dans son *Portugal Sacro* soutient à la page 120 qu'il était né en France alors qu'à la page 106 il avait indiqué que D. João Peculiar était natif de Coïmbra. ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 472 – Fr. Apollinário CONCEICAM, *Portugal Sacro ou Epitome geral de todos os catalogos, em que expoem a noticia dos Pontifices, Cardeaes, Patriarcas arcebispos e Bispos pertencentes à nacao portugueza, pelas igrejas de que foram eleitos prelados neste reyno, suas conquistas, Pedrado Real, ou em as dominados de outras coroas, sendo naturais de Portugal*, 1746, p. 106, 120. Cela montre bien le manque de consensus, bien que les chroniqueurs et les historiens penchent normalement pour une naissance dans la région de Lafões, ceci dû à la famille et au patrimoine qu'il possédait dans cette région. D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*, II, p. 717; N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. XI, chap. IV, n. 5, p. 444; José Augusto FERREIRA, *Fastos episcopais da Igreja Primacial de Braga (séculos III-XX)*, I, Braga, Mitra Bracarense, 1928-1935, p. 284 et Manuel FERREIRA, *O mosteiro de Santa Cruz de Coimbra no século XII*, vol. I: *Sua Fundação. Acção religiosa, social e colonizadora*, mémoire de maîtrise, Université de Coïmbra, 1962, p. 24, note 1. Pour un développement plus étendu de cette question, il faut consulter *Documentos Medievais Portugueses. Documentos Régios*, vol. I: *Documentos dos Condes Portucalenses e de D. Afonso Henriques, A. D. 1095-1185*, tome II, p. 651-655. Ce dernier détruit efficacement la thèse de Santa Maria sans toutefois proposer une réponse à cette question. Voir aussi la thèse de D. Ignácio de Nossa Senhora da Boa Morte en suivant Pedro Alvares dans le *Catalogo dos Bispos de Coimbra* selon laquelle D. João Peculiar était auparavant entré dans le chapitre de Coïmbra. Après avoir commencé son éducation à l'école cathédrale, il a obtenu l'ordre de l'évêque et du prieur de la sé pour aller parfaire ses études en France. Voir ANTT, *Manuscritos da Livraria*,

ms. 465 – I. MORTE, *Apologia Crítico-Historica...*, p. 200-202, nouvelle numération, fl. 106v-107v. Son entrée parmi les chanoines réguliers de Sainte-Croix serait une autre invention de Santa Maria. Cela provient du fait qu'il a été un des fondateurs du monastère. Voir pour cette question, Avelino Jesus da COSTA «D. João Peculiar co-fundador do mosteiro de Santa Cruz de Coïmbra, bispo do Porto et arcebispo de Braga», *Santa Cruz de Coïmbra do século XI ao século XX. Estudos no IX^o Centenário do Nascimento de S. Teotónio, 1082-1982*, Coïmbra, Gráfica de Coïmbra, 1984, p. 68-7.

2. PEDRO ALFARDE, CRSA

Il aurait même acquis la maîtrise en théologie à Paris vers 1130. Selon D. Nicolau de Santa Maria : «Il est né et il a grandi à Coïmbra, après quoi son père l'a envoyé à Paris en France, où il y a séjourné jusqu'à l'obtention du grade de maître en théologie. Ensuite, il est retourné au Portugal et à Coïmbra, lorsque João Peculiar était le maître-école de l'église de Coïmbra. Pedro Alfarde l'avait encore rejoint en France lorsqu'il était étudiant à la dite Université de Paris et il le tenait pour grand lettré. [Peu de temps après le retour de Pedro au Portugal], João Peculiar avait laissé les choses du monde et était entré au monastère de Sainte-Croix. Son entrée en religion a causé un si grand effet sur Pedro que tout de suite ce dernier a traité de l'imiter». Traduction de N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. IX, chap. IX, n. 1, p. 210. Voir aussi J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, IV, 31 août, p. 703 et ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 317, vol. I, 4 avril, fl.174v. Le premier document faisant mention de Pedro Alfarde est une donation apocryphe du XII^e siècle, datée probablement de mars 1139, de trois vignobles et d'autres concessions aux chanoines réguliers de Sainte-Croix de Coïmbra. Pedro Alfarde y est déclaré *magister*. *Documentos Medievais Portugueses. Documentos Régios*, vol. I : *Documentos dos Condes Portucalenses e de D. Afonso Henriques, A. D. 1095-1185*, tome I, p. 206, doc. 168. Il ne faut pas oublier qu'il a pu être un de ces *scriptores* qui, sans formation à l'étranger, exécutaient quand même des diplômes et détenaient des fonctions prestigieuses. Son éducation proviendrait uniquement des études faites entre 1139 et 1159 au monastère de Sainte-Croix de Coïmbra. C'est du moins l'opinion de José Artur Nogueira. J. NOGUEIRA, *Sociedade e direito em Portugal na Idade Média. Dos primórdios ao século da Universidade (contribuição para o seu estudo)*, p. 332, note 985.

3. D. ÀLVARO DE FREITAS, CRSA

Selon Nicolau de Santa Maria, ses parents nobles l'ont envoyé étudier à Paris, d'où il serait retourné vers 1131. Trois ans plus tard, il a fait partie des premiers soixante-douze chanoines de Sainte-Croix. Prévôt du monastère en 1154, le chroniqueur ajoute qu'il était cinq ans plus tard, le maître-école du chapitre diocésain de Lisbonne. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. XI, chap. VII, p. 456. Dans une étude essentielle sur les écoles capitulaires diocésaines au Portugal avant le treizième siècle, Francisco de Gama Caeiro publie une donation datée précisément de février 1159, dans laquelle l'évêque de Lisbonne, D. Gilberto, octroie une église de Saint-Jacques aux Templiers. Treize chanoines délégués du chapitre souscrivent cette *kartam firmitudinis* où parmi lesquels se trouvaient le chantre et les maîtres *Petrus* et *Arnulfus*. F. CAEIRO, «As Escolas Capitulares no primeiro século da Nacionalidade Portuguesa», p. 33. Le seul fait que le maître-école n'ait pas fait partie de la délégation ratifiant cette charte ne permet pas de corroborer ou de désavouer le fait mentionné par Santa Maria.

4. D. PAIO, CRSA

Cette identification cause de nombreux problèmes puisque l'étudiant semble être l'un de deux Païos (*Pelagius*) qui ont séjourné en même temps dans le monastère des chanoines réguliers de Saint-Vincent-hors-les-murs de Lisbonne. Francisco da Gama Caeiro a déjà abordé le problème sans y apporter de réponse définitive. Le premier a été évêque d'Évora de 1180 au 8 septembre 1204, date à laquelle il est décédé. Le deuxième, selon F. Caeiro, est venu du monastère do Banho et, sur l'ordre du roi, est devenu le troisième grand prieur du monastère.

Voir F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 61, note 31. Il n'est pas ici non plus lieu de trancher, mais les chroniqueurs *regrantes* ont jugé que l'étudiant fut le premier d'entre eux : «Foy D. Payo bispo d'Évora, sujeito digno de todos os applausos e aclamações de que se fazia merecedor por seu illustre nascimento, letras e virtudes. Depois de se ter doutourar na Universidade de Pariz atraído da suave fragrância que produziam as virtudes e vida admiravel de S. Teotónio seu disciplo lhe quiz fazer companhia recebendo o habito canónico no Mosteiro de Santa Cruz das mãos do santo prior no ano de 1152. No de 1160, fez companhia ao venerável D. Godinho Afonso e a outros cónegos que S. Teotónio mandou para o mosteiro de S. Vicente». ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 465 – D. MORTE. *Apologia Crítico-Histórica...*, p. 52, nouvelle numération, fl. 33v. Selon Nicolau de Santa Maria, il a «gradué» à Paris vers 1152. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. XI, chap. X, p. 465.

5. SOEIRO JOÃO

ANTT, *Corporações religiosas*, Santa Cruz de Coimbra, documents particuliers, liasse 14, doc. 30. Dans le cas de sa mort *in partibus Galliae*, il légua au monastère de Sainte-Croix deux cabanes (*casalibus*) qu'il avait hypothéquées pour 20 maravédís.

6. D. MARTINHO

Nous possédons la notice de son testament qui a été insérée dans le nécrologue du chapitre cathédral de Coïmbra. Il y lègue au chapitre sa bibliothèque, composée de dix-huit volumes consacrés surtout à la médecine, l'astronomie, l'arithmétique et la philosophie. *Liber Anniversariorum Ecclesiae Cathedralis Colimbricensis (Livro das Kalendas)*, édition critique de Pierre DAVID et de Torquato de Sousa SOARES, vol. I, Coïmbra, Institut des Études historiques, 1947, p. 79, et partiellement dans F. CAEIRO, «As Escolas Capitulares no primeiro século da Nacionalidade Portuguesa», p. 19 où l'auteur identifie brièvement certains de ces ouvrages.

7. Fr. D. GONÇALO DE LISBOA, OSST

Le chroniqueur trinitaire São José affirme qu'il a étudié avec saint Jean de Matha à Paris. J. JOSÉ, *História chronológica da Ordem de SS Trindade...*, I, p. 163 et F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 216. Cette identification est encore plus hasardeuse puisque l'on ne connaît pas exactement son lieu de naissance. Le même Almeida affirme qu'il était espagnol de nation, familier d'Innocent III et légat pontifical au Portugal en 1213. *Ib.*, I, p. 168 et 257. En effet, ce même Fr. Gonçalo Hispano, familier du pape et nonce pontifical, fait une quittance le 12 décembre 1213 du paiement du cens par Alphonse II correspondant aux trente-huit dernières années. Document publié par Avelino Jesus da COSTA et Maria Alegria F. MARQUES, *Bulário Português. Inocência III (1198-1216)*, Coïmbra, Instituto Nacional de Investigação Científica, 1989, p. 355, doc. 199. Admettant sa naissance lusitanienne, il est étonnant qu'il soit traité au Portugal d'*Hispanus*. Cela ne vient que solidifier la thèse d'Almeida.

8. D. PAIO GALVÃO, CRSA

Encore une fois, les mémorialistes *regrantes* sont d'un précieux secours dans l'analyse des études effectués par D. Paio Galvão. Dans une notice plutôt apologétique, D. Nicolau de Santa Maria retrace son passage à Paris : «D. Mendo da Costa, considérant le grand talent qu'avait D. Paio Galvão pour les Lettres, l'envoya avec l'accord de ses chanoines à l'Université de Paris de France, comme il était alors coutume dans les monastères de notre ordre canonique lusitanien, où il avait toujours des maîtres dans les Lettres sacrées. Notre D. Paio est arrivé en si bonne heure en France, alors que le renommé D. Lothaire [futur Innocent III], chanoine régulier de saint Augustin du monastère lateranais de Rome lisait dans cette université. Insigne personne, il obtient la mitre cardinalice vers 1189, date à laquelle il veut amener notre D. Paio

à Rome. Comme ce dernier n'avait pas la permission de son prélat pour s'en aller de cette université et qu'il n'avait pas fini ses études, il s'est excusé. Après avoir reçu le grade de maître en théologie, il est retourné au Portugal lors le priorat de Pedro Amarelo en 1198». Traduction de N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. XI, chap. II, p. 433-435. Il aurait été envoyé à Paris à une date fixée dans la première moitié des années 1180. Santa Maria déclare qu'il entra au monastère de Sainte-Maria da Costa en 1170 et que son départ pour Paris eut lieu quelques années après sa profession en 1178. *Ib.*, I, liv. XI, chap. II, p. 414. De plus, selon toujours le même chroniqueur, il étudia à Paris dès 1184 en compagnie de D. Nicolau. Voir la notice suivante. Ces informations sont confirmées *grosso modo* par Boa Morte et Cardoso (qui énonce qu'il ne fut pas disciple, mais bien collègue du futur Innocent III). Voir respectivement ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 317, I, fl. 265, 1 juin, i et J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, III, p. 483, 1 juin.

9. D. NICOLAU, CRSA

Son rattachement à Paris est fourni une fois de plus par les chroniqueurs *crúzios*. J. COL, *Catálogo dos prelados da Igreja de Viseu*, XXVIII, fl. 299 et ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 318, II, fl. 83, 20 octobre, i. Santa Maria ajoute qu'il fut envoyé à Paris en 1184, qu'il connut le futur Innocent III alors que les deux étaient à Paris et qu'il fut l'hôte de D. Paio Galvão à Paris pendant tous ses études. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. XI, chap. XXI, p. 482.

10. D. MARTINHO PAIS, CRSA

Selon Timotéo dos Mártires, il avait été envoyé très jeune à Paris par son oncle D. Miguel Pais, évêque de Coïmbra [1159-1176]. Il est retourné au royaume gradué en théologie où il était connu simplement par maître Martinho. Il fut trois ans prévôt et trois autres prieur claustral (*prior castreiro*) dans le monastère de Sainte-Croix en temps du grand prieur D. João Theotónio. T. MARTIRES, *Crónica de Santa Cruz*, I, p. 13. Pour la biographie de son oncle D. Miguel Pais Salomão, voir N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. XI, chap. XIII, p. 472 et A. COSTA et M. MARQUES, *Bulário Português. Inocência III (1198-1216)*, p. 33. Serait-ce le même maître Martinho qui se voit confirmer le 19 janvier 1204 le bénéfice qu'il détenait au monastère de Sainte-Croix? Voir *ib.*, p. 213, doc. 100.

11. D. MENDO DIAS, CRSA

Lorsque D. Mendo Dias est à Paris, il interrompt l'étude de la théologie pour se consacrer à la médecine sur l'ordre de son oncle, D. Gonçalo Dias, le prieur de Sainte-Croix. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. VII, chap. XV, p. 58-59 et ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 317 – I. MORTE, *Diário histórico...*, II, fl. 159, 27 mars. D. Gonçalo aurait été prieur de 1196 à 1205. N. MARIA, *Crónica da Ordem dos Cónegos Regulares*, II, liv. IX, chap. XI, p. 217. António Cruz juge cette mention de D. Nicolau de Santa Cruz comme étant une invention du chroniqueur *crúzio*, tout en ne justifiant pas convenablement sa position. A. CRUZ, *Santa Cruz de Coimbra na Cultura Portuguesa da Idade Média*, vol. I, p. 221. Si l'on tient cet extrait pour véridique, ce passage est important, car Santa Maria ajoute qu'au moment où D. Mendo Dias change pour la médecine, il y avait déjà deux ans que les chanoines portugais y étudiaient la théologie. Cela voudrait dire qu'il y avait déjà un réseau mis en place destiné aux chanoines réguliers qui allaient étudier à Paris.

12. GILLES DE PORTUGAL, OP

Une importante bibliographie lui est consacrée. Luís de Sousa, le grand chroniqueur dominicain de la province portugaise donne des informations sur son premier voyage à Paris. Né vers 1185-1190, il part à Paris où il vit de façon opulente puisqu'il part bien doté par Sanche I^{er} et qu'il peut jouir de l'aide de sa riche famille. Luís de SOUSA, *Primeira parte da Historia de S. Domingos particular do Reino e conquistas de Portugal por Fr. Luis de*

Cacegas da mesma ordem e provincia, e chronista d'ella, reformada em estilo e ordem, e amplificada em sucessos e particularidades por Luis de Sousa, Lisbonne, Imprimée dans le couvent de Saint-Dominique de Bemfica par Giraldo de Vinha, 1623 et L. SOUSA, *Da história de S. Domingos: particular do reino e conquistas de Portugal*, vol. I, troisième édition, Lisbonne, Typ. do Panorama, 1866, liv. II, chap. XIII, p. 187-200 et J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, III, p. 239, 14 mai. Il a pu étudier auparavant à Coïmbra alors que son père était maire (*corregedor*) de la ville, et même avoir fait partie des chanoines réguliers de Sainte-Croix. Serait-ce en cette qualité qu'il alla la première fois à Paris en jouissant de la bourse instituée en 1190 par Sanche I^{er} ? Son séjour est attesté par des éléments auto-bibliographiques recueillis par Gérard de Frachet. De plus, on sait qu'il fut compagnon de noviciat à Paris de Humbert de Romans, futur maître-général de l'ordre. Pour cela voir Gérard de FRACHET, *Vitae fratrum ordinis praedicatorum necnon cronica ordinis ab anno 1203 usque ad 1254. Ad fidem codicum manuscriptorum accurate recognovit, notis breviter illustravit Fr. Benedictus Maria REICHERT,...* *Accedit praefatio R. P. Fr. J. J. BERTHIER...*, Lovanii : typis E. Charpentier, 1896, partie IV, chap. II, n. 4, p. 5; chap. III, n. 6. Première édition Douais, Ex officina typ. B. Belleri, 1619. Pour la traduction italienne, voir *Ib.*, *Vitae fratrum Ordinis praedicatorum*, traduction et notes de Pietro LIPPINI, Bologna, Edizioni Studio Domenicano, 1988. Pour d'autres références, voir A. NASCIMENTO, *A vida do bem-aventurado Gil de Santarém por Fr. Baltazar de S. João*, p. 12, note 20.

13. GOMES, JOÃO ET 4 SOCHII

Ils sont à l'université de Paris en 1225, alors que les revenus qu'ils attendent sont appréhendés par le roi d'Angleterre. Voir le troisième chapitre du présent mémoire. *Rotuli litterarum clausurarum in Turri Londinensi asservati*, vol. II, éd. Thomas Duffus HARDY, Londres, Public Office Records, 1844, p. 89 bis cité par R. FRANCISQUE-MICHEL, *Les Portugais en France. Les Français au Portugal*, p. 101. Cela n'exclut pas bien sûr le séjour d'autres Portugais à Paris en même temps, comme justement remarqué par F. CAEIRO, *Santo António de Lisboa...*, I, p. 61.

14. PIERRE D'ESPAGNE

Le séjour de Pierre d'Espagne est attesté seulement par la célèbre bulle *Flumen Aque vive* qu'il envoie le 28 avril 1277 à l'évêque de Paris, Étienne Templier. Dans ce document, l'ancien étudiant et alors pape sous le nom de Jean XXI affirme qu'il était très jeune lorsqu'il était arrivé à Paris et qu'il se souvenait encore les longues années à l'Université à étudier les divers sciences. Pierre d'ESPAGNE, *Tractatus (Called Afterwards Summulae Logicales)*, première édition critique des manuscrits avec introduction de Lambertus Marie de RIJK. Assen, Van Gorcum & Comp., 1972, p. XXX-XXXI mentionné par M. SANTOS, *As Obras filosóficas e teológicas de Pedro Hispano. Estudo Histórico-critico*, p. 40. La meilleure étude critique de cet extrait est celle de José ANTUNES, *A cultura erudita portuguesa nos séculos XIII e XIV (Juristas e Teólogos)*, thèse de doctorat, Faculté des Lettres de l'Université de Coïmbra, 1995, p. 156-162.

15. MAÎTRE JOÃO, CRSA?

Selon l'extrait de Santa Maria, lorsqu'il était «jeune, ses parents l'ont envoyé à l'Université de Paris où il reçut le grade de maître en théologie. Ensuite, il est retourné au royaume et à Coïmbra où ses parents habitaient. Il est devenu peu de temps après maître-école de la cathédrale [Sé] de Coïmbra.». Traduction de N. MARIA, *Chrónica da Ordem dos Cónegos Regulares...*, II, liv. IX, chap. XII, p. 221 suivi ensuite sans la mention des études à Paris par I. MORTE dans ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 318 – I. MORTE, *Diário histórico...*, II, fl. 75v, 14 septembre, i. Cette mention est douteuse, car Francisco Caeiro qui l'étudia, prouve hors de tout doute que Maria confond la biographie de deux homonymes qui étaient en plus contemporains. L'un avait été chanoine régulier de Sainte-Croix et prieur du monastère de 1226 à sa mort le 14 septembre 1236. L'autre fut médecin et prêtre du chapitre de Coïmbra et,

selon le nécrologue du chapitre, décédé en 1236. Comme les deux biographies ont été confondues, nous ne savons pas de manière sûre lequel aurait été à Paris. Voir F. CAEIRO, «As Escolas Capitulares no primeiro século da Nacionalidade Portuguesa», p. 22-23 et A. CRUZ, *Santa Cruz de Coimbra na Cultura Portuguesa da Idade Média*, I, p. 216.

16. FR. PEDRO DE ESPANHA, CIST.

Résidant au collège de Saint Bernard en 1285, il acheta un commentaire de saint Thomas d'Aquin sur le *Quatrième Livre des Sentences* de Pierre Lombard pour 10 livres tournois. Bibl. Nat. Lisbonne, *Codices alcobacenses*, cod. CCXXV/261, note du folio supplémentaire 3, à la fin. Voir aussi Caroline OBERT-PIKETTY, «Les lectures et les œuvres des pensionnaires du collège Saint-Bernard : jalons pour l'histoire intellectuelle de l'Ordre de Cîteaux à la fin du Moyen Âge», *Cîteaux*, XL (1989), p. 246, 257. Le professeur I. Pereira, profitant du fait que ce codex été copié en pièces (*pecia*), l'a étudié en détail dans Isaías da Rosa PEREIRA, «A "Pecia" em manuscritos universitários – Estudos de três códices alcobacenses dos séculos XIII e XIV», *Anais da Academia Portuguesa da História*, deuxième série, 22 (1973), p. 245-278.

17. D. DURANDO PAIS

Le rattachement de D. Durando Pais à Paris pose des problèmes déjà mis en évidence par José Antunes. Il est dépendant d'une mention qui le fait procureur de l'Université de Paris à la curie romaine en 1267 contenue dans un commentaire à l'*Économie* d'Aristote. Des copies existantes de ce manuscrit, une seule indique que ce «*textum yconomice compositum a Durando de hispania colibrensi (sic) episcopu [erat]*» (Bibl. Nat. Paris, ms. latin 16133 (ancien Sorbonne 963), fl. 62a –73b) dans M. AMZALAK, *D. Durando Pais e o seu comentário ao tratado Da Economia atribuído a Aristóteles*, p. 21; Paul MANDONNET, «Guillaume de Moerbecke, traducteur des *Economiques* », *Archives d'Histoire doctrinale et liturgique au Moyen Âge*, 8 (1933), p. 19, 24-25. Le père Mandonnet s'appuie de plus sur le fait que D. Durando Pais a été le seul évêque de Coïmbra de ce siècle portant ce nom. Toutefois, la question n'est pas si simple, puisque tous les autres manuscrits connus mentionnent seulement que «*Magister Durandus...procuratorem universitatis parisiensis*». M. AMZALAK, *D. Durando Pais e o seu comentário ao tratado Da Economia atribuído a Aristóteles*, p. 17. Selon Antunes, il n'est donc pas aisé de prouver que D. Durando Pais soit le procureur en question. Selon ce dernier, le procureur universitaire en question serait plutôt Guillaume Durand (1237-1296), canoniste, juriste et évêque de Mende. J. ANTUNES, *A cultura erudita portuguesa nos séculos XIII e XIV (Juristas e Teólogos)*, p. 464-466. En ce sens, l'identification avec D. Durando Pais est compromise. Dans le tout récent répertoire sur les artiens à l'Université de Paris, Olga Weijers n'insiste pas sur la relation de notre D. Durando Pais comme l'auteur de ce commentaire d'Aristote. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des Arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500)*, I : *Répertoire des noms commençant par A-B*, p. 51.

18. D. DOMINGOS ANES JARDO

Selon D. Rodrigo da Cunha : « [D. Domingos Anes Jarde] sachant déjà lire et écrire, s'est accommodé à Paris avec un noble étudiant portugais qui y séjournait, en lui disant seulement qu'il était de l'évêché de Lisbonne [d'un lieu pas très loin de cette ville] et que la pauvreté de sa naissance l'avait tirée de chez lui pour l'amener à cette université pour y apprendre la langue latine et les autres sciences, pour ainsi pouvoir subvenir à ses besoins. Il avait quatorze ans, plus ou moins, lorsqu'il a commencé cette pérégrination. Elle lui a tellement bien réussi qu'à vingt-quatre ans, il était un parfait lettré, tant en théologie qu'en droit canon. Par la suite, il a été ordonné prêtre. Il est ensuite retourné au royaume où tout de suite il s'est fait connaître comme un homme de lettres et de prudence». Traduction de D. Rodrigo da CUNHA. *História ecclesiástica de Lisboa: Vida e Acções de seus preladados, e varões eminentes em santidade, que nella florecerão*. Lisbonne, Officina de Pascoal da Sylva, 1642, partie II, chap. LXVII, p. 199. Voir aussi F. FRANCO, *Évora ilustrada extraída da Mesma obra...*, p. 56 et F. MARIA, *O Ceo aberto na terra...*, p. 417-418. Il a été impossible de consulter une *vita* de ce personnage

qui a pu être la source de ces renseignements biographiques: P. Antonio REYS, *A vida de D. Domingos Jardo, bispo desta diocese escrita elegantemente em latim sahio impressa na Collecção dos Documentos da Academia Real do anno de 1750*, Lisbonne, José Antonio da Sylva, Impressor da Academia Real, 1750.

19. D. JOÃO MARTINS SOALHÃES

La présence de D. João Martins Soalhães à l'Université de Paris est seulement attestée à notre connaissance par R. CUNHA, *História ecclesiástica de Lisboa...*, partie II, chap. LXXVI, p. 218.

20. FRANCISCO DE COÏMBRA, OFM

Ce franciscain étudiait au couvent franciscain de Paris lors du conflit entre Philippe le Bel et Boniface. Suite à une enquête royale dans le monastère, il s'est déclaré fidèle au pape, et a donc dû vraisemblablement, s'exiler de Paris dans les jours subséquents. Après nous perdons toute sa trace. Le *rotulus* où les noms des frères est inscrit est précieux. Étant donné que les noms des frères sont regroupés par province dans le *rotulus*, il est possible de découvrir vraisemblablement d'autres frères ibériques sur la liste. Il y a fr. *Poncius de Catelonia*, fr. *Gondissalvus magister* (le Gonsalve de Valbom que nous n'avons pas inclus dans notre population), fr. *Martinus ejus socius*, fr. *Petrus de Villa franca* et fr. *Fernandus*. E. LONGPRÉ, *Le B. Jean Duns Scot O.F.M. pour le Saint-Siège et contre le gallicanisme*, p. 23 et W. COURTENAY, «The Parisian Franciscan Community in 1303», p. 170. La référence dans F. LOPES, «Escolas públicas dos Franciscanos em Portugal antes de 1308», p. 105 est partiellement erronée. La revue où le document a été publié pour la première fois ne s'appelle pas *Études franciscaines*, mais bien *La France franciscaine*, XI (1928), p. 137-162.

21. PEDRO DOMINGUES

Dans une supplique du 16 octobre 1342 envoyée par leur neveu Afonso Anes de Barcelos, ils sont mentionnées comme étant amis et collègues de Clément VI. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. 7, doc. 8. Ce dernier devint maître de théologie à Paris en 1323. Ils devraient donc avoir été collègues du futur pape avant cette date, car ils ne semblent pas avoir acquis aucun diplôme à Paris, ce que leur neveu n'aurait pas manqué de mentionner. Tenant compte de ceci, nous supposons leur présence à Paris pendant les années 1310, voire début des années 1320.

22. RODRIGO DOMINGUES

Dans une supplique du 16 octobre 1342 envoyée par leur neveu Afonso Anes de Barcelos, ils sont mentionnées comme étant amis et collègues de Clément VI. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. 7, doc. 8. Ce dernier devint maître de théologie à Paris en 1323. Ils devraient donc avoir été collègues du futur pape avant cette date, car ils ne semblent pas avoir acquis aucun diplôme à Paris, ce que leur neveu n'aurait pas manqué de mentionner. Tenant compte de ceci, nous supposons leur présence à Paris pendant les années 1310, voire début des années 1320.

23. AFONSO DINIS

Il partageait avec deux *socii* un logement dans cette rue entre les collèges de Marmoutiers et des Cholets. Il aurait été à Paris entre 1327 et 1345. Son séjour à Paris peut être cerné à partir de la documentation le concernant publiée dans le *Chartularium* de Denifle. Celle-ci a été mise à profit par le professeur António Domingues de Sousa Costa qui en a fait une étude sur son séjour à l'Université parisienne et sur ses démêlés avec la faculté de médecine. António Domingues de Sousa COSTA, «Mestre Afonso Dinis, médico e secretário de D. Afonso IV, Professor na Universidade de Paris», *Itinerarium*, vol. III, 15 (mai-juillet 1957), p. 370-417; 16-17 (juillet-octobre 1957), p. 510-607. Selon le même auteur, il aurait peut-être été collègue

du futur Clément VI, maître en théologie à Paris dès 1323. *Ib.*, 15 (mai-juillet 1957), p. 378. Voir aussi W. COURTENAY, *Parisian Scholars in the Early Fourteenth Century*, p. 130-131. Les disputes qu'il fit à Paris a aussi laissé de traces. Ainsi, *Alfonsus Vargas Toletanus* mentionne ses disputes avec notre universitaire dans son commentaire *In Primum Sententiarum* donné en 1345 à Paris. Les manuscrits suivants du XIV^e siècle sont peut-être de lui : «*Eiusdem* [Guillaume Occham] *sive Alphonsi de Portugallia, quodlibetalium fragmentum*» (Oxford, Merton College, ms. CVI, fls. 136-141) et «*Tractatus Averoyis de separatione primi principii... et iste tractatus translatus fuit a magistro Alfonsio Dionysii de Ulixbona, hispano, apud Vallem Toleti, interprete magistro Alfonso converso...*» (Oxford, Bibliothèque Bodleian, codice Digbeiani, ms. 236, fls. 190-194. Voir José Maria da Cruz PONTES, «Afonso Dinis de Portugal» dans *Dicionário de História da Igreja em Portugal*, vol. I, direction de António Alberto Banha de ANDRADE, Lisbonne, Resistência, 1980, p. 56 et Ernest WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au moyen âge. Supplément*. Supplément sous la responsabilité de Danielle JACQUART. Nouvelle édition sous la direction de Guy BEAUJOUAN, Genève, Librairie Droz, 1979, p. 16-17.

24. JOÃO FOGAÇA

C'est vraisemblablement lui qui sous le nom de *Johannes Fogacra* habite avec sept *socii* sur cette même rue Saint-Jacques à la hauteur de la rue Saint-Benoît. Cela est d'autant probable que dans cette même rue habitaient à la même date, Afonso Dinis avec deux *socii* et possiblement Geraldo Fernandes avec neuf collègues ou disciples. Il serait encore à Paris en 1353. Dans une supplique datée du 15 mai de cette année, ce João Fogaça est mentionné comme étudiant en théologie à Paris, maître en arts et en médecine. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. 270, doc. 11 et A. SÁ, *CUPo*, I, p. 205, doc. 194.

25. GERALDO FERNANDES

Dans une *collecta* de 1329-1330, nous savons que *Gerardus Hispanus* habitait tout proche de Afonso Dinis dont le nom dans le compte précède le sien. Nous savons aussi que ce Geraldo a déboursé quatre sols pour cette collecte. H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 669, doc. 1184 et W. COURTENAY, *Parisian Scholars in the Early Fourteenth Century*, p. 220. Courtenay n'identifie pas ce personnage, mais notre hypothèse qu'il s'agissait de Geraldo Fernandes est appuyée par le fait que, dans une supplique datée du 7 août 1363, il s'est déclaré maître-ès-arts, licencié en médecine pour Paris et lecteur ordinaire de celle-ci dans l'Université de cette ville. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, doc. 117, p. 453 et A. SÁ, *CUPo*, I, doc. 226, p. 241-246. Un tel *cursus* présuppose un long séjour à Paris, vraisemblablement dès le début des années 1330.

26. FR. FERNANDO RODRIGUES, OFM

Le 25 janvier 1345, le pape accorde une dispense pour défaut de naissance à Fr. Fernando Rodrigues, par déférence au roi Alphonse IV. Il y est déclaré comme étudiant à Paris, puis lecteur de théologie à Salamanque (*olim Parisiis locum secundorum studentium obtinabat*), et finalement comme lecteur de théologie en divers *studia* de l'ordre. H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 558, doc. 1099 et F. LOPES, «Franciscanos Portugueses tridentinos...», p. 468, n. 19. Il est mentionné seulement en tant que théologien dans L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 2, note 1.

27. FR. JOÃO DIAS, OFM

En note au document mentionné à la note précédente, H. Denifle note l'octroi d'une grâce semblable à un autre franciscain *hispanus*, *Johannes Didaci*, un béjaune qui avait étudié longtemps à Toulouse et à Paris et qui, depuis longtemps, était lecteur de théologie dans ces *studia* et dans les autres *studia* de l'ordre. Le dit dominicain demandait alors à Clément VI la maîtrise et l'accès à la dignité épiscopale, ce qui le pape lui a conféré le 30 septembre :

«*Similes preces supplices an. eodem alter Hispanus et sodalis Ord. Min., Johannes Didaci, a pueritia Tolosae et Parisiis longo tempore studens et jam diu theologiae tam in praedictis quam in aliis studiis generalibus Ordinis lector principalis, ad Clementem VI direxit, petiitque ut ad magisterium et episcopalem dignitatem promoveri valeret, quod papa Septemb. 30 concessit (Reg. Vat. Comm., an. 4, n. 172, fl. 225)*. H. DENIFLE, *CUPa*, II, p. 558, doc. 1099, note. Il est mentionné seulement en tant que théologien dans L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 2, note 1.

28. MAÎTRE JOÃO DE SANTA CRUZ, OSA

La seule mention de son séjour à Paris provient de A. da Purificação: «*Deinde in huius provinciae monumentis reperitur magister Ioannes à Sancta Cruce coninbricensis, qui postquam theologiae cathedram in academia parisiensi multis annis laudatissime rexisset, in Lusitania receptus, praeses provincialis eligitur anno salutis 1346. Obiisse ponitur anno circiter 1360*». António PURIFICAÇÃO, *De viris illustribus Antiquissimae provinciae Lusitanae Ordinis Eremitarum Sancti Patriarchae Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi, & Ecclesiae Doctoris Eximii*, Ulysippone, Ex Officina Dominici Lopes Rosa, 1642, liv. II, chap. XI, fl. 71.

29. D. LOURENÇO VICENTE

La thèse selon laquelle il aurait étudié à Paris est défendue par beaucoup d'auteurs. J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, III, p. 539; R. CUNHA, *Histórica Ecclesiástica dos Arcebispos de Braga*, II, chap. XXXVII, n. 2, p. 194; D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*, III, p. 21; J. FERREIRA, *Fastos Episcopais da Igreja Primacial de Braga*, II, n.3, p. 177. Il serait allé postérieurement à Bologne auprès le fameux Balde qui y enseigne vers 1344-1347. Voir pour tout ceci, J. SERRÃO, *Les Portugais et l'Université de Montpellier...*, p. 29-30, 44-45. Or dans le recours qu'il adressa le 14 février 1379 à Urbain VI afin de récupérer l'archevêché de Braga dont il avait été suspendu deux ans plus tôt, il mentionne qu'il avait étudié *in Studiis Hyspanie, Montispessulano et Tholosano laudabiter in utroque iure*. Arquivo distrital de Braga, *Collecção cronológica*, caisse 18 et publié dans A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, III/1, p. 198. D'après ceci, la thèse des études à Paris devient moins défendable.

30. MARTINHO DOMINGUES LEIRIA

Dans un *rotulus* de suppliques présenté le 30 novembre 1362 par le cardinal-évêque de Frascati, Martinho Domingues de Leiria est déclaré «*magistro in artibus Parisiis, et ibidem actu regenti tam in naturalibus quam in mathemathecabus (sic) et studenti in theologia...*». A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, I, p. 413, n. 13; p. 416, n. 18. Dans une autre supplique datée du 6 février 1363, il ajoute qu'il était également instruit en astrologie («*et astrologicis scientiis instructo*»). *Ib.*, p. 426, n. 47. Il est mentionné déjà dans le *rotulus* daté du 27 novembre 1362 que l'Université de Paris envoie à la papauté. H. DENIFLE, *CUPa*, III, p. 84, doc. 1265. Étant donné son *curriculum*, il serait possible de supposer qu'il était à Paris en même temps qu'Afonso Dinis et João Fogaça.

31. TOMÁS DE PORTUGAL, OFM

En réponse à une supplique du roi Fernand du Portugal au nom de fr. Tomás de Portugal, O.P., le pape Grégoire XI dans ces lettres *Viri sacre lectionis* du 28 septembre 1371 ordonne au chancelier de l'Université de Toulouse d'accepter le dominicain comme lecteur sentencier à l'Université et de lui octroyer après avoir réussi l'examen, le grade et les honneurs de maître et la licence pour enseigner à la faculté de théologie. Le pape dans la lettre y fait allusion au singulier *curriculum* du frère mineur portugais : «*...pluribus annis in partibus Anglie artes et theologim audivit, demum in partibus Portugalie pluribus anis legit, et demum in studio Parisiensi theologie facultatem annis pluribus audivit, et subsequenter in studio Salamantino*

duobus ut baccalarius et tribus ut lector legit, subsequenter Parisius canonice electus rediit ibique sermones et disputationes plures perfecit, postea d legendas Sententias in studio Cantabrigie et demum in studio Tolosano electus fuit, ubi magisterium recipiat». A. SÁ, *CUPo*, I, p. 299-300, doc. 278. Une traduction portugaise de cette lettre a été fournie par Fernando Félix LOPES, «Franciscanos portugueses pretridentinos escritores, mestres e leitores». *Repertório de historia de las ciencias eclesiasticas en España*, 7 (1979), p. 468-469, n. 23. D'après ce que l'on connaît de la législation franciscaine sur les études à l'époque, le fr. Tomás semble avoir fait partie du programme «universitaire» de l'ordre et c'est dans cette qualité qu'il serait retourné à Paris à la suite de la nomination canonique.

32. JOÃO DE PORTUGAL

Après avoir étudié pendant cinq ans les lois, il apparaît dans le *rotulus* de l'Université de Paris (*Et sub data rotuli Parisiensis*) en 1378. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, II, p. 54, n. 257.

33. AFONSO ESTÊVÃO

Désigné de bachelier *utroque* dans une supplique du 17 novembre 1378 contenue dans un *rotulus* de l'Université de Paris. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, II, p. 12, n. 70 et H. DENIFLE, *CUPa*, III, p. 278, doc. 1435, p. 278.

34. D. AFONSO CORREIA

L'historiographie le décrit comme étant docteur de droit canon à l'Université de Paris. J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, III, p. 258, 15 mai; José Osório da Gama e CASTRO, *Diocese e Districto da Guarda. Série de apontamentos históricos e tradicionaes*, Porto, Typographia Universal, 1902, p. 418; F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 406; Manuel Pereira da Silva LEAL, *Catálogo dos bispos da Idanha e Guarda*, Lisboa, Officina de Pascoal da Sylva, 1721-1736, n. XVIII, sans pagination. Quant à son séjour à Paris, il aurait eu lieu avant 1368 date à laquelle il devient évêque de Guarda. *Ib.*, n. XVIII.

35. D. FR. SEBASTIÃO DE MENESES

Le rattachement à Paris de D. Fr. Sebastião Meneses, O.S.S.T. n'est pas solidement établi comme l'a démontré fr. Manuel de Santa Lúzia: «Le Fr. Marcos de Moura investigateur des antiquités de cette province trinitaire de Portugal soutient que ce frère a étudié les saintes lettres dans l'Université qui était alors dans la ville de Lisbonne. Le chroniqueur Figueiras a prôné quant à lui que le grade de docteur avait été acquis à l'Université de Paris, puisque dans ce temps il y avait certains de nos frères qu'y étudiaient sous l'autorité et la permission de notre révérend-général. Il serait aussi possible qu'il aurait pris le grade dans les deux universités ce qui ne serait pas à répugner». Notre traduction de ANTT, *Manuscritos da Livraria*, ms. 619 – Fr. Manuel de Santa LUZIA, *Epitome Cronológico de Varoens illustres Religiosos Trinitarios...*, chap. IX, fl. 20v.

36. MAÎTRE PEDRO MONTEMOR, CIST.

Il achète à Paris un codex contenant une glose sur l'Évangile de saint Jean et les épîtres canoniques en lettre du XIV^e siècle qu'il rapporte après ces études à Alcobaca. Bib. Nat. Lisbonne, *Codices alcobacenses*, cod. XCIII/2, fl. 57v. Cité par M. MARTINS, *Vida e obra de Frei João Claro...*, p. 11 et par M. COCHERIL, «Les cisterciens portugais et les études», p. 242.

37. FR. ANDRÉ DO PRADO, OFM

On recueille l'information de sa présence à Paris dans l'*incipit* de l'ouvrage *Liber Distinctionum* ou *Spiraculum Francisci Mayronis* qu'il rédige postérieurement à Venise :

«*frater Petrus de Portu Rotundo provincie sancti Jacobi et custodi Elborensis que Elbora me genuit, Parisiensis studens una mecum Parisius et Bononie simul discurret socialiter*». Bibl. Bodleian Oxford, *cod. Canon. Script. Eccl.* 389 (), fl. 1b-1va Pour la justification de ce *floruit*, voir A. COSTA, «Mestre Fr. André do Prado. Desconhecido Escotista Português do Século XV», *Revista Portuguesa de Filosofia*, t. XXIII, 3 (juillet-septembre 1967), p. 316-317.

38. FR. PEDRO ALVARES, OFM

Compagnon d'études et de voyages de Fr. André do Prado, OFM, il a étudié avec lui à Paris comme le démontre l'*incipit* cité à la notice précédente.

39. FR. PEDRO DA CRUZ SACRA, OP

Le chapitre général de Gênes en 1413 l'assigne à Paris *pro studente*. FORTE, «Acta CG celebrati Genuae anno 1413», *Archivum Fratrum Praedicatorum*, XXVI (1957), p. 299 dans A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV», p. 589. Professeur en théologie, il est nommé régent au couvent de Lisbonne en 1426, assignation réaffirmée ensuite au chapitre générale de Lyon en 1431. Voir A. SÁ, *CUPo*, III, p.321, doc. 857 et IV, p. 14, doc. 948.

40. FR. JOÃO VERBA, OP

Le même chapitre général de Gênes l'envoie à Paris *pro forma et gradu magisterii in sacra theologia ad legendum Sententias pro secundo loco extraneis*. FORTE, «Acta CG celebrati Genuae anno 1413», p. 299 dans A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV», p. 579.

41. ROLAND L'ÉCRIVAIN

Il rentre au baccalauréat à la faculté de médecine de l'Université de Paris en 1422 et à la maîtrise en 1424. À partir de 1425, et ce jusqu'à 1438-1439, il est maître-régent de médecine. Il a quatre reprises, à savoir pendant les années de 1424, 1427, 1428 et 1429 le décanat de la faculté. Par la suite, il devient médecin des ducs de Bourgogne. Voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au moyen âge*, p. 723-724 et D. JACQUART, *Supplément au Dictionnaire biographique des médecins en France au moyen âge*, p. 264, ainsi que la bibliographie mentionnée dans ces notices. Dans une supplique datée de 11 avril 1428 incluse dans un *rotulus* du parlement de Paris, il se déclare clerc du diocèse de Lisbonne, maître en arts et en médecine. A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, IV, p. 294-295, doc. 1221 et A. SÁ, *CUPo*, III, p. 359, doc. 894. Son activité à la faculté de médecine de Paris peut être retracée à partir des pièces publiées dans H. DENIFLE, *CUPa*, IV, p. 461, doc. 2285; p. 486, doc. 2331; p. 500, doc. 2351 et autres. Selon Jacques Paviot, il entra au service du duc de Bedford de 1425 à 1435, puis au service de la maison de Bourgogne sous Philippe le Bon à partir du 9 avril 1437 et de Charles le Téméraire jusqu'à sa mort vers 1470. J. PAVIOT, *Portugal et Bourgogne au XV^e siècle, 1384-1482: recueil de documents extraits des archives bourguignonnes*, p. 106.

42. D. LUÍS DA GUERRA

Selon Silva Leal, « Il a été doyen de la cathédrale de cette ville [Braga], après quoi, il est parti étudier le droit à l'Université de Paris. Après avoir gradué, il s'est en allé à Rome, où sur la recommandation de son oncle, le roi Jean I^{er}, le Pape l'a doté de l'évêché de Guarda le 12 février 1427». M. LEAL, *Catálogo dos Bispos de Idanha e Guarda*, n. XXII, fl. 273; F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 509 et J. CASTRO, *Diocese e districto da Guarda*, p. 422. Rita Costa Gomes dans son étude sur la cour des rois du Portugal à la fin du Moyen Âge avance qu'il a étudié en France et en Italie jusqu'en 1429. R. GOMES, *A corte dos reis de Portugal no final da Idade Média*, p. 90. Les suppliques qu'il adresse au Saint-Siège ne font jamais mention des universités qu'il a fréquentées.

43. VASCO DE LUCENA

Dans une liste de *cursores* à la faculté de théologie datant entre décembre 1428 et septembre 1429 : «*Mag. Valascus de Lucena de regno Portugalie, 20 dec. [1428] Primum curs.*» DENIFLE, *CUPa*, IV, p. 484, doc. 2329. Selon les prescriptions de la faculté, l'étudiant pouvait seulement commencer à lire après avoir fréquenté les cours pendant une période allant de cinq à sept ans. Après cela, il pourrait commencer à lire les deux livres de la *Bible* prescrits par les statuts, l'un de l'Ancien et l'autre du Nouveaux Testaments. Voir DENIFLE, *CUPa*, III, p. 143-144, doc. 1319 et p. 441-442, doc. 1514. Selon toute vraisemblance, Vasco de Lucena aurait débuté ses études théologiques vers 1421-1423. Le fait qu'il est désigné de *magister* pourrait indiquer qu'il avait complété ses études à la faculté des arts. Le plus grande problème concerne cependant son identification. Tout d'abord, il ne faut pas le confondre avec Vasque de Lucène. Tout en étant probablement de sa famille, ce dernier était inscrit à la faculté des arts à l'Université de Paris seulement en 1454-1455. Il semble donc avoir une génération les séparant. Par ailleurs, L. de Matos admet l'hypothèse de son identification avec le célèbre Vasco Fernandes de Lucena. L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 5, note 3. Ce dernier serait né près de Cordoue et serait venu au Portugal vers 1433-1434. Inocêncio Francisco SILVA, *Diccionario Bibliographico Portuguez*, vol. VII, Lisbonne, Imprimerie Nationale, 1862, p. 402 et Humberto Baquero MORENO, *A batalha de Alfarrobeira: antecedentes e significado histórico*, thèse de doctorat en histoire médiévale, Université de Lourenço Marques, *sep. de Revista de Ciências do Homem*, vol. IV, série B, 1973, p. 842 et 1044. En 1436, il était envoyé par le roi de Portugal au concile de Bâle. En passant par la Curie en chemin vers Bâle, il obtient le 9 août, des indulgences pour lui et sa femme, Violante de Alvim. Il se déclare alors «*nobili uiro Valasco Fernandi de Lucena, militi, legum doctori Colimbriensis diocesis...*». A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, II, p. CXCI. Pour d'autres informations bibliographiques, voir Armando de Sacadura FALCÃO, *Os Lucenas*, Braga, Carvalho de Basto, 1993. Divers problèmes se posent à cette identification. En premier lieu, il semble que Vasco Fernandes de Lucena soit entré au Portugal vers 1433-1434, alors que notre Vasco de Lucena de 1428 est sans équivoque du royaume de Portugal. Il est vrai qu'en 1436, Vasco Fernandes se désigne du diocèse de Coïmbra. Toutefois, cela pourrait vouloir exprimer son lieu d'implantation au Portugal. Il ne faut oublier que Fernand et Vasque, vraisemblablement de sa famille, sont nés dans ce même diocèse. Ensuite, les *curricula* ne semblent pas concorder. Tandis que Vasco Fernandes est reconnu par ses études de lois (il était au moins *doctor legum* en 1436), Vasco de Lucena axe son instruction vers les études théologiques. Tenant compte du fait que Vasco Fernandes est né vers 1410, de la longueur des études en théologie et en droit civil (ces derniers nécessairement faits à l'extérieur de l'Université de Paris), tout cela vient accorder plus de poids à la thèse de deux personnages distinctes.

44. JOÃO DE ELVAS

Le séjour de ce personnage à Paris est mentionné par F. MARIA, *O céu aberto na terra, ...*, II, liv. IV, chap. IV, p. 903 et D. MACHADO, *Bibliotheca lusitana*, III, p. 247. Dans une bulle datée du 23 mars 1456, le pape Caliste III accorde à la demande de l'infant Fernand, frère du roi de Portugal, Alphonse V, un bénéfice à João de Elvas, lequel détenait la chaire de droit canon à l'Université de Lisbonne-Coïmbra depuis environ vingt-cinq ans, et qui, à soixante ans, demandait que les insignes doctorales lui soient octroyées. A. SÁ, *CUPo*, VI, p. 27, doc. 1805. Le rattachement de João de Elvas à l'Université de Paris, à se concrétiser, daterait du premier quart du XV^e siècle, vraisemblablement dans les années 1420.

45. FR. JOÃO MOURA, OP

Étudiant à Paris selon L. SOUSA, *Da História de São Domingos...*, tome III, p. 293 et 296. Dans la charte de fondation du couvent dominicain de Azeitão en 1434, il se déclare docteur,

43. VASCO DE LUCENA

Dans une liste de *cursores* à la faculté de théologie datant entre décembre 1428 et septembre 1429 : «*Mag. Valascus de Lucena de regno Portugalie, 20 dec. [1428] Primum curs.*» DENIFLE, *CUPa*, IV, p. 484, doc. 2329. Selon les prescriptions de la faculté, l'étudiant pouvait seulement commencer à lire après avoir fréquenté les cours pendant une période allant de cinq à sept ans. Après cela, il pourrait commencer à lire les deux livres de la *Bible* prescrits par les statuts, l'un de l'Ancien et l'autre du Nouveaux Testaments. Voir DENIFLE, *CUPa*, III, p. 143-144, doc.1319 et p. 441-442, doc. 1514. Selon toute vraisemblance, Vasco de Lucena aurait débuté ses études théologiques vers 1421-1423. Le fait qu'il est désigné de *magister* pourrait indiquer qu'il avait complété ses études à la faculté des arts. Le plus grande problème concerne cependant son identification. Tout d'abord, il faut ne pas le confondre avec Vasque de Lucène. Tout en étant probablement de sa famille, ce dernier était inscrit à la faculté des arts à l'Université de Paris seulement en 1454-1455. Il semble donc avoir une génération les séparant. Par ailleurs, L. de Matos admet l'hypothèse de son identification avec le célèbre Vasco Fernandes de Lucena. L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 5, note 3. Ce dernier serait né près de Cordoue et serait venu au Portugal vers 1433-1434. Inocêncio Francisco SILVA, *Diccionario Bibliographico Portuguez*, vol. VII, Lisbonne, Imprimerie Nationale, 1862, p. 402 et Humberto Baquero MORENO, *A batalha de Alfarrobeira: antecedentes e significado histórico*, thèse de doctorat en histoire médiévale, Université de Lourenço Marques, *sep. de Revista de Ciências do Homem*, vol. IV, série B, 1973, p. 842 et 1044. En 1436, il était envoyé par le roi de Portugal au concile de Bâle. En passant par la Curie en chemin vers Bâle, il obtient le 9 août, des indulgences pour lui et sa femme, Violante de Alvim. Il se déclare alors «*nobili uiro Valasco Fernandi de Lucena, militi, legum doctori Colimbriensis diocesis...*». A. COSTA, *Monumenta Portugaliae Vaticana*, II, p. CXCI. Pour d'autres informations bibliographiques, voir note et Armando de Sacadura FALCÃO, *Os Lucenas*, Braga, Carvalho de Basto, 1993. Divers problèmes se posent à cette identification. En premier lieu, il semble que Vasco Fernandes de Lucena soit entré au Portugal vers 1433-1434, alors que notre Vasco de Lucena de 1428 est sans équivoque du royaume de Portugal. Il est vrai qu'en 1436, Vasco Fernandes se désigne du diocèse de Coïmbra. Toutefois, cela pourrait vouloir exprimer son lieu d'implantation au Portugal. Il ne faut oublier que Fernand et Vasque, vraisemblablement de sa famille, sont nés dans ce même diocèse. Ensuite, les *curricula* ne semblent pas concorder. Tandis que Vasco Fernandes est reconnu par ses études de lois (il était au moins *doctor legum* en 1436), Vasco de Lucena axe son instruction vers les études théologiques. Tenant compte du fait que Vasco Fernandes est né vers 1410, de la longueur des études en théologie et en droit civil (ces derniers nécessairement faits à l'extérieur de l'Université de Paris), tout cela vient accorder plus de poids à la thèse de deux personnages distinctes.

44. JOÃO DE ELVAS

Le séjour de ce personnage à Paris est mentionné par F. MARIA, *O céo aberto na terra, ...*, II, liv. IV, chap. IV, p. 903 et D. MACHADO, *Bibliotheca lusitana*, III, p. 247. Dans une bulle datée du 23 mars 1456, le pape Caliste III accorde à la demande de l'infant Fernand, frère du roi de Portugal, Alphonse V, un bénéfice à João de Elvas, lequel détenait la chaire de droit canon à l'Université de Lisbonne-Coïmbra depuis environ vingt-cinq ans, et qui, à soixante ans, demandait que les insignes doctorales lui soient octroyées. A. SÁ, *CUPo*, VI, p. 27, doc. 1805. Le rattachement de João de Elvas à l'Université de Paris, à se concrétiser, daterait du premier quart du XV^e siècle, vraisemblablement dans les années 1420.

45. FR. JOÃO MOURA, OP

Étudiant à Paris selon L. SOUSA, *Da História de São Domingos...*, tome III, p. 293 et 296. Dans la chartre de fondation du couvent dominicain de Azeitão en 1434, il se déclare docteur,

ce qui nous fait dire que ses études à Paris ont dû précéder cette date. Voir *Ib.*, p. 297-303 et A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV», p. 576, n. 85.

46. FR. PEDRO BOM, OP

Il a étudié douze ans à Paris selon L. SOUSA, *Da História de São Domingos*, tome III, liv. III, chap. IX, p. 259. Le 22 août 1449, il est cité comme docteur dans une grâce royale à son neveu. A. SÁ, *CUPo*, V, p. 122, doc. 1478. Voir sa notice dans A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV», p. 588, n. 129. En vue de cette décision capitulaire, nous serions portés à croire que les séjours de ce frère ainsi que celui de Fr. João de Moura seraient antérieurs à 1426.

47. FR. ESTÊVÃO DE LOULÉ, OFM

Dans une supplique d'Henri le Navigateur datée du 28 avril 1456, Fr. Estêvão de Loulé, OFM est désigné de *leitor parisiense* et avait passé les trois dernières années à prêcher dans les Îles Canaries. A. DIAS, *Monumenta Henricina*, XII, p. 313-314 et A. SÁ, *CUPo*, VI, p. 32, doc. 1809. Voir également F. LOPES, «Franciscanos portugueses pretridentinos», p. 483, n. 49. Il y a aussi un fr. *Fernandus Hyspanus*, membre du troisième ordre franciscain et bachelier en théologie. Il paya vingt sols pour l'année scolaire de 1460-1461 qu'il débuta le 2 décembre sous maître Pierre de Vaucelo. J. WEBER, *The Register of the Beadle (Receipts and Expenses) of the Faculty of Théology of Paris from 1449-1465*, p. 324.

48. FERNAND DE LUCÈNE

Son passage à Paris est attesté par les fragments existants du livre des procureurs de la nation française. En 1449, il est parmi les artiens bacheliers et s'acquitte d'une *bursa* de 3 sols, 6 deniers. *Liber procuratorum nationis gallicanae (Franciae)*..., p. 299. Le 5 décembre 1450, il s'inscrit avec Vasque de Lucène, probablement son frère, à l'Université de Cologne. Voir notice suivant. Les deux sont retournés à Paris en 1454, probablement sous l'effet de la réforme de l'Université par le cardinal de Estouteville. Fernand paye alors ses *bursas* montant à sept sols quatre deniers parmi les licenciés et, l'année suivante, sept sols parmi les maîtres. *Ib.*, p. 614 et 617. Le 27 septembre de cette année, il demande son attestation de maître-ès-arts : «*Supplicavit quidam magister Fernandus de Lucenna, Artium magister, pro litteras gradu* ». *Ib.*, p. 687.

49. VASQUE DE LUCÈNE

Après le passage à Cologne avec Fernand de Lucène, il est inscrit en 1454 parmi les artiens bacheliers avec une *bursa* de cinq sols. L'année suivante, il est parmi les licenciés qui ont juré d'être pauvres et sa bourse valait dix sols *parisiis*. *Liber procuratorum nationis gallicanae (Franciae)*..., p. 603 et 661. Cette mention de pauvreté ne peut pas être qu'un subterfuge, car l'on sait que la famille des Lucena était une famille d'une certaine importance au Portugal. De plus, lorsque Fernand de Lucène s'inscrit en 1465 à l'Université de Louvain, il se déclare même chevalier (*Miles in armis*). *Matricule de l'Université de Louvain*, vol. II : 1453-1485, éd. Joseph WILS, Bruxelles, Palais des Académies, 1945, p. 505. Nous remercions Thomas Cole de cette dernière référence. De plus, il faut le distinguer de son célèbre homonyme et contemporain Vasco Fernandes de Lucena, conseiller et diplomate des rois Édouard I^{er}, Alphonse V, Jean II, Emmanuel I^{er}, chancelier de la Maison civile, comte palatin, chroniqueur royal, grand gardien des Archives de la Torre do Tombo et ambassadeur au concile de Bâle et à divers papes. I. SILVA, *Diccionario Bibliographico Portuguez*, vol. VII, Lisbonne, Imprimerie Nationale, 1862, p. 401-404 et 407-409; A. COSTA, *Portugueses no Colégio de São Clemente*..., I, p. 649-656, n. 28; Danielle GALLET-GUERNE, «*Le Traité des faiz et haultes prouesses de Cyrus par Vasque de Lucène, d'après Xénophon*», *Positions des thèses de l'École des chartres*, 1957, Paris, 1957, p. 79-82 entre autres.

- 50. MANUEL DE ELVAS, CS EV**
Selon le chroniqueur officiel des chanoines bleus (*Lóios*), Manuel de Elvas est entré à l'Université de Paris à treize ans et il est mort le 8 juin 1538 à quatre-vingt-dix ans, après cinquante-huit d'appartenance à l'ordre. F. MARIA, *O Céu aberto na terra...*, II, liv. IV, chap. IV, p. 905 et 913 repris ensuite par D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*, III, 247-248. Tenant compte de ceci, il serait né vers 1448 et il aurait été à Paris entre 1461 et la fin des années 1470.
- 51. D. JOÃO DE AZEVEDO, CS EV**
Il aurait été étudiant à Paris avant 1465 date à laquelle il devient évêque de Porto. F. MARIA, *O Céu aberto na terra...*, II, liv. III, chap. LXXII, p. 866.
- 52. D. DIOGO DE SOUSA**
Né en 1460, il devient évêque de Porto en 1495. Son passage à Paris après qu'il ait été à Salamanque est soutenu par R. CUNHA, *História Ecclesiástica dos Arcebispos de Braga*, II, chap. LXIX, col. 288a, note 2 et J. FERREIRA, *Fastos Episcopais da Igreja Primacial de Braga*, II, p. 366. Sachant qu'il est né en 1460, il n'aurait pas pu commencer vraisemblablement ses études à Paris avant le début des années 1470. Pour l'instant, la documentation ne nous permet que de croire avec certitude à ses études aux universités de Lisbonne et de Bologne. Voir António Domingues de Sousa COSTA, «Estudos superiores e universitários em Portugal no reinado de D. João II», p. 272, note 87.
- 53. FR. GOMES DE LISBOA, OFM**
Bachelier en théologie à Paris avant 1478, ainsi que le dit Bartholomeu Bellatus qui s'est fait aider par lui dans l'édition des *Annotationes sex mille et octingentae ad Summam de casibus conscientiae Fr. Artesani Astensis, ofm.* imprimée à Venise en 1478: «*In qua diligentia Gometio Ulijxbonensi... in Theologia doctorissimo Bachalauro ex studio que Parisiensi praecipuo familiari...*». Cette année il est déjà au couvent franciscain de Venise. G. LISBOA, *Questão muito útil sobre o objecto...*, p. 2 et L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 6, note 4. Voir aussi F. LOPES, «Franciscanos portugueses pretridentinos», p. 495-496, n. 88 et A. SÁ, *Humanistas portuguesas em Itália: subsídios para o estudo de Frei Gomes de Lisboa, dos dois Luíses Teixeiras, de Joao de Barros e de Henrique Caiado*, Lisbonne, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1984.
- 54. FR. RODRIGO DO CRATO, OP**
Assigné le 23 mai 1477 au couvent de Paris *in bacala, pro gradu et forma pro anno quarto*, il y reçoit le 15 décembre la licence de recevoir le titre de docteur laquelle a été ratifiée au chapitre général de Pérouse l'année suivante. Voir A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV»p. 593-594, n. 153.
- 55. ÀLVARO JOÃO**
Àlvaro João est mentionné comme bachelier en décret en 1485 dans M. FOURNIER et L. DOREZ, *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au XV^e siècle*, III, p. 104 et 113. Consulter aussi L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 5.
- 56. DIOGO LOPES REBELO**
Envoyé très probablement à Paris en 1486 par son élève, le duc de Beja et futur Emmanuel I^{er}. Après avoir obtenu en 1494 la maîtrise-ès-arts et le baccalauréat en théologie, le 13 janvier 1497, il décroche la licence en théologie au collège de Navarre où il avait été reçu dès 1495. Pour tout ceci, voir Bibl. Nat. Paris, ms. lat. 15440, p. 51; ms. 5657A, fl.30; ms. 15446, p. 353; Jean de LAUNOY, *Regii Navarrae gymnasii Parisiensis historia in opera omnia*, vol. I, Parisiis, apud viduam E. Martini, 1677, p. 219 et *Ib, Academia Parisiensis Illustrata*, vol. II,

Parisiis, Apud E. Martini & J. Boudot, 1682, p. 598-599 cité par L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 6, note 4; M. AMZALAK, *Dos impostos segundos o Liber de Republica de Diogo Lopes Rebêlo*, p. 5-7 et Diogo Lopes REBELO, *Do governo da República pelo rei (De Republica gubernanda per regem)*, Introduction et notes de Artur Moreira de Sá, Lisbonne, Instituto da Alta Cultura, 1951, p. V-XI.

57. FR. PEDRO ESPÍRITO SANTO, ESA

Cet ermite de saint Augustin est bachelier et licencié en théologie à l'Université de Paris avant le 12 décembre 1487, date à laquelle il envoie une supplique au Saint-Siège demandant que lui soit concédé le doctorat dans une autre université que celle de Paris. A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 273, doc. 3222.

58. TIAGO LOPES

Dans une supplique du 26 novembre 1488, Tiago Lopes se déclare étudiant en théologie à Paris. Il est mentionné également comme maître-ès-arts et bachelier en théologie sans que l'on puisse être sûr si ces grades ont été obtenus à Paris. A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 324, doc. 3281.

59. FR. JOÃO CLARO, CIST

Ce court résumé biographique suit l'ouvrage que lui a consacré Fr. Mario Martins et il se veut une simple hommage à ce grand historien de la littérature médiévale portugaise aujourd'hui disparu. Étant né à Lisbonne ou à Tomar à une date incertaine, mais qui serait sûrement vers la moitié du XV^e siècle, il passa les années de son noviciat au monastère d'Alcobaça (Bibl. Nat. Lisbonne, *Cod. Alc. CCCXVII/276*, fl. 116v). Il y emprunte la *Dialectique* de Aristote (Bibl. Nat. Lisbonne, *Cod. Alc. CCCLXVII/77*, fl. 233v.), ainsi que les *Extravagantes de Gregoire IX* et autres documents (Bibl. Nat. Lisbonne, *Cod. Alc. CCCVIII/41*, après fl. 261 dans M. MARTINS, *A vida e obra de frei João Claro...*, p. 1). Passé à Paris où il vraisemblablement séjourne à la maison Saint-Bernard, il acquière la licence en théologie en 1500 (*Licencia anni 1500 ... Joannes Clarus Cisterc et 5 Apr. 1500 16 Fr. Joannes Clarus Cisterc. Hispanus*) dans Bibl. Nat. Paris, ms. lat. 15440, p. 53; ms. lat. 5657A, fl.30v; ms. latin 15446, p. 228. En 1503-04, de retour au royaume, Emmanuel I^{er} lui concède la chaire de vèpres de théologie à l'Université de Lisbonne-Coïmbra (F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, I, p. 406). Son parcours y est très bien documenté dans Francisco Leitão FERREIRA, *Notícias cronológicas da Universidade de Coimbra*, vol. I, deuxième édition organisée par Joaquim de CARVALHO, Coïmbra, Par l'ordre de l'Université de Coïmbra, 1937, p. 381, 385, 395, 405-407, 410, 532, 767, 795, 796, 807, 813. En 1517, il obtient la charge de précepteur royal, alors que de 1514 à 1520, il est abbé du monastère de Saint-Jean de Tarouca (J. FARGE, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*, p. 88). Il fut l'auteur du premier livre en portugais imprimé en France. Ce sont les *Horas de nossa sñora segundo costume romão con as horas do spirito sancto*, qu'il a traduit du latin en portugais et qui fut imprimé à Paris par maître Narcisus Brun, allemand, le 13 février 1500. Pour toute cette question, voir l'exposé de M. MARTINS, *Vida e obra de Frei João Claro...*, p. 33-77. Consulter aussi l'article plus récent de Francisco Leite de FARIA, «O Primeiro Livro em Português Impresso na França: *As Horas de Nossa Senhora* por Fr. João Claro» dans *Actas do Colóquio sobre o Livro antigo: V^o Centenário do Livro Impresso em Portugal 1487-1987*, Lisbonne, Bibliothèque Nationale de Lisbonne, 1992, p. 93-99.

60. SIMÃO DE VASCONCELOS

Il est à l'Université de Paris à quatorze ans selon une supplique du 17 juillet 1489 publiée dans A. SÁ, *CUPo*, VIII, p. 361, doc. 3321.

61. PEDRO MARGALHO

Pedro Margalho était aussi membre de la «vieille génération des *parisienses*». Son séjour à Paris est prouvé par les écrits de Diogo de Gouveia e de Aires Barbosa, sans oublier les faits qu'il relata dans ses œuvres, des événements dont il fut témoin oculaire à Paris. Pour plus d'informations, consulter L. SOARES, «O insólito doutoramento de Pedro Margalho em Valhadolide (1517)», p. 102-106. Voir aussi L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 11.

62. DIOGO DE GOUVEIA, L'ANCIEN

Le *curriculum studiorum* à Paris de cet important personnage a été superbement établi par L. SOARES, «Diogo de Gouveia, o Velho e os «negócios estrangeiros» da expansão portuguesa», *Actas do colóquio Presença de Portugal no mundo*, p. 265-275. Arrivé au collège de Montaigu, il est recteur de l'Université de décembre 1500 à mars 1501 et reçoit sa licence en théologie le 29 avril 1510. Bibl. Nat. Paris, ms. lat. 15440, p. 57; ms. lat. 5657A. fl.32v, ms. lat. 15446, p. 234.

63. FR. AFONSO GOMES, OFM

Dans deux suppliques datées des 20 juillet 1492 et 31 janvier 1493, Fr. Afonso Gomes, OFM désire étudier les Saintes écritures pendant cinq ans à Université de Paris afin de faciliter l'office de prêcheur. A. SÁ, *CUPo*, IX, p. 67, doc. 3462; p. 102-104, doc. 3507. Dans cette dernière il sollicite la permission de séjourner dans le couvent franciscain de Paris. Consulter aussi A. COSTA, «Estudos superiores e universitários em Portugal no reinado de D. João II», p. 284.

64. FR. PEDRO DE SÃO JORGE, CS EV

Il n'avons aucune indication chronologique de son séjour à Paris. Par contre les chroniqueurs datent son entrée dans l'ordre de l'année 1492. F. MARIA, *O ceo aberto na terra...*, liv. II, chap. XXXIX, p. 523 et D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana...*, III, p. 586.

65. FR. ANSELMO HISPANO, OP

Supplique datée de 31.8.1497 où fr. Anselmo Hispano, OP avoue avoir étudié pendant quelques années la théologie. Il désire recevoir le degré académique de maître des mains du chancelier de Paris, plutôt que de l'Université dû à motif de pauvreté. A. SÁ, *CUPo.*, IX, n. 3701, p. 271.

66. D. DIOGO ORTIS

Évêque-doyen de la chapelle royale et compagnon d'études de Diogo de Gouveia et de Pedro Margalho. Informations contenues dans une lettre de Diogo de Gouveia à Jean III du 3 février 1544 dans M. BRANDÃO, *O processo na inquisição de mestre João da Costa*, I, p. 326 et paraphrasée par L. SOARES, «O insólito doutoramento de Pedro Margalho em Valhadolide (1517)», p. 91. Ce détail nous permet d'identifier ce Diogo Ortiz avec le commanditaire du monastère cistercien de Saint-Jean de Tarouca et doyen de la Chapelle royale dont nous parle F. ALMEIDA, *História da Igreja em Portugal*, II, p. 43. Il s'est transféré en 1540 de l'évêché de Saint-Tomé à la cathédral de Ceuta. *Ib.*, II, p. 117, note 1. Étant désigné de clerc de la diocèse d'Évora et bachelier en arts, c'est probablement lui qui envoie une supplique datée du 7 février 1498 sur le canonicat et la prébende d'Évora qu'il avait récemment obtenus. A. SÁ, *CUPo*, IX, p. 300, doc. 3728. Il ne faut pas le confondre avec le célèbre D. Diogo Ortiz de Vilhegas, probablement son oncle. Voir A. COSTA, «Estudos superiores e universitários em Portugal no reinado de D. João II», p. 313. Il ne faut pas le confondre non plus avec le Diogo Ortiz de Calçadilha, natif du diocèse de Badajoz, pour lequel le roi Alphonse V obtient lors de son séjour à Paris, par une lettre du 19 mars 1477, que le pape Siste IV demande auprès le recteur et les maîtres de l'Université de Paris de lui octroyer le doctorat en théologie : «*Rectori*

*et Magistris Universitatis Studii Parisiensis. Dilecti filii, salutem, etc. Dignum censemus et conveniens ut qui se litteris excoluerunt, debitos gradus in premium laborum suorum per apostolice sedis benignitatem consequantur. Itaque, cum dilectus filius Didacus Ortiz de Calcadilha (!), Pacensis diocesis, Baccalarius in Theologia et licentiatu in artibus, iam pridem, sicut nobis exponi curavit, suos solitos cursus in huiusmodi theologie facultate in Studio Salamantino peregerit et in Studio nunc Parisiensi magistrari cupiat, Nos contemplatione carissimi in Christo filii nostri alfonsi, Portugallie Regis illustris, pro eodem Didaco, dilecto suo, nobis supplicantis, vobis per presentes committimus et mandamus quatinus Didacum ipsum, si diligenti per vos adhibito examine, ad id idoneum et sufficientem esse reppereritis, ad Magistratus in theologia gradum auctoritate nostra promoveatis et assumatis, ei magistralia insignia, prout in talibus fieri consuetum est, eadem auctoritate exhibendo. Non obstantibus statutis et consuetudinibus eiusdem Parisiensis Studii, quavis alia firmitate vallatis, quibus caveri dicitur ne quis in eo magistrari possit nisi prius ibidem cursus suos fecerit et quibus quoad hoc, illis alias in suo robore permansuris, expresse derogamus, ceterisque contrariis quibuscunque. Datum Rome. Die xix Martii 1477». Archivio di Stato di Roma, Acquisto 27/1, fl. 94 dans A. COSTA, «Estudos superiores e universitários em Portugal no reinado de D. João II», p. 283-284, note 176a. Ainsi se résout le mystère, à savoir quel ancien licencié par l'Université de Salamanque et faisant partie de la cour du roi Alphonse V, avait fait preuve d'un grand talent oratoire lors de son doctorat, le 26 novembre 1477, à l'Université de Paris. Cet acte doctoral a été noté sans le nom du nouveau docteur dans M. FOURNIER et L. DOREZ, *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au XV^e siècle*, II, p. 323 et Henri DENIFLE et Émile CHATELAIN, *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, vol. IV : *Liber procuratorum nationis Picardiae ab anno MCCCCLXXVI usque ad annum MCCCCLXXXIV*, éd. Charles SAMARAN et Émile A. VAN MOÉ, Paris, H. Didier, 1938, p. 27-29 dont les extraits ont été cités par Joaquim Veríssimo SERRÃO, *Relações históricas entre Portugal e a França (1430-1481)*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian-Centre culturel portugais, 1975, p. 124, note 79. Cet octroi ne s'est pas fait sans étincelles, comme le souligne le livre des procureurs de la nation anglo-germanique de l'Université.*

67. FR. PEDRO DE ABREU, OP

Étudiant à Paris, puis à Salamanque, fr. Pedro de Abreu, OP est mort en 1518. L. SOUSA, *Da História de São Domingos...*, tome III, liv. III, chap. IX, p. 259 et A. ROSÁRIO, «Letrados dominicanos em Portugal nos séculos XIII-XV», p. 589, n. 134.

68. FR. JOÃO SOBRINHO, CARM

Luís de Matos émet l'hypothèse suivante au sujet de fr. João Sobrinho : «Peut-être João Sobrinho est-il venu à Paris avant d'aller à Oxford; il ne dit rien de ses études en France dans son *Tractatus perutilimus de Iustitia commutativa et arte camporia seu cambiis ac alearum ludo*, mais remarquons cependant que l'une des éditions de son traité est dirigée par [Diogo Lopes] Rebêlo et publiée à Paris : ils auraient pu y faire connaissance lors du séjour du premier. Mais ils auraient pu aussi bien se connaître indépendamment des études faites par le premier dans cette ville puisqu'il y séjourna pendant la convocation du chapitre de son ordre». Frederico Francisco de la FIGANIERE, *Catálogo dos manuscritos portugueses existentes no Museu Britannico*, Lisbonne, Imprimerie Nationale, 1853, p. 24 dans L. MATOS, *Les Portugais à l'Université de Paris entre 1500 et 1550*, p. 6, note 4. Cette thèse est séduisante, mais examinons les faits. Les trois éditions de cet ouvrage ont eu lieu à Paris, la première datant de 1483, la seconde de 1494 et la troisième de 1496. M. AMZALAK, *Fr. João Sobrinho e as Doutrinas Económicas da Idade-Média*, p. 23. Ce sont les deuxième et troisième éditions qui furent éditées par Diogo Lopes Rebêlo. Cela montre que le carme avait déjà des contacts à Paris avant l'arrivée de Diogo à Paris, qui selon les indices de Jean de Launoy, devait se placer en 1486, la même année de la mort de fr. João Sobrinho. Ce rattachement des deux personnes à Paris est plutôt dur à croire. Les auteurs portugais affirment seulement qu'il est allé étudier à Oxford aux dépens de la province carme portugaise et qu'il fut régent de l'Université de

Athem [sic]. Fr. José Pereira de SANTANA, *Crónica dos Carmelitas da antiga e regular observancia nestes reynos de Portugal, Algarves e seus domínios*, vol. II, Lisbonne, Officina dos Herdeiros de Antonio Pedrozo Galram, 1751, p. 265-266; J. CARDOSO, *Agiólogo lusitano...*, I, p. 107, 11 janvier; D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*, II, p. 766. Le seul qui va plus loin est Fr. Simão Coelho qui soutient qu'il a étudié à l'université d'Oxford, qu'il a été très dévot surtout à propos de la conception de la Vierge Marie, qu'il défendit dans beaucoup d'universités en France et Italie. Fr. Simão COELHO, *Primeira Parte do Compêndio das Crônicas da Orde[m] de Nossa Senhora do Carmo...: com exposiçam da Regra da dita Ordem... agora nouame[n]te copillado per frei Simao Coelho...*, Lisbonne, per Antonio Gonçalvez, 1572, liv. V, chap. XXI, p. 91. En utilisant l'incipit du *De iustitia commutativa...*, (*Sacrae theologie professoris magistri Johannes Consobrini... ad reuerendum prepositum regalis collegii beate Marie de Amhton in regno Anglie feliciter incipit*), Moses Amzalak a prôné qu'il y était professeur de théologie. M. AMZALAK, *Fr. João Sobrinho e as Doutrinas Económicas da Idade-Média*, p. 16. Dans l'important répertoire d'Emden, d'autres précisions nous sont fournies. Selon lui, il a été docteur en théologie par l'Université de Paris et maître dans le couvent parisien de l'ordre. Il est dans le couvent carme d'Oxford en 1449 où il semble rester encore en 1453. Il ajoute que son *De iustitia commutativa...* était dédié au *precentor* du collège St. Mary's à Southampton. A. EMDEN, *A Biographical Register of the University of Oxford to A.D. 1500*, I, p. 478 repris par P. RUSSELL, «Medieval Portuguese Students at Oxford University», p. 188. Cette question est loin d'être résolue. Concernant les éventuelles études à Paris, celles-ci seraient antérieures à la période comprise entre 1433 et 1438, puisque ces bornes marquent le règne d'Édouard dont il semble avoir été le maître comme en fait foi un *Regimento* visant à bien entendre la messe qu'il a composé à l'intention de son disciple. D. MACHADO, *Bibliotheca Lusitana*, II, p. 766. En outre, il fallait qu'il y ait déjà une certaine renommée à cette date pour qu'il soit choisi pour cette importante position.

69. FR. ÁLVARO DIAS, OP

Il fut après son séjour à Paris, le provincial de 1504 à 1508. L. SOUSA, *História de São Domingos...*, deuxième partie, tome III, liv. III, chap. I, p. 228.

70. JOÃO DE SÃO VICENTE, CS EV

Mention seulement d'études à Paris dans F. MARIA, *O céu aberto na terra, ...*, II, liv. III, chap. LXXIII, p. 882. Il est mort longtemps après en 1529. *Ib.*, p. 884.

71. JOÃO FERNANDES, CS EV

Mention seulement d'études à Paris dans *Ib.*, II, liv. III, chap. LXV, p. 833. Il aurait été à Paris longtemps avant de devenir lóio. *Ib.*, p. 834-835.